COUTTENIER
FRERES
LILLE

RAPPORT

AU

CONSEIL MUNICIPAL

SUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

pendant l'année 1878

VILLE DE LILLE

RAPPORT

AU

CONSEIL MUNICIPAL

présenté par M. JULES DUTILLEUL, Sénateur, Maire de Lille,

SUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

pendant l'année 1878

LILLE

Imprimerie CASTIAUX, Grande Place, 13

1879

RAPPORT

AU

CONSEIL MUNICIPAL

présenté par M. JULES DUTILLEUL, Sénateur, Maire de Lille,

SUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

pendant l'année 1878

Messieurs les Conseillers,

Le 20 Février 1878, au moment où nous abordions les fonctions dont vos suffrages et la confiance du gouvernement nous avaient investis, je vous disais, au nom de mes honorables collègues et au mien, que votre Administration prenait pour devise : SINCÉRITÉ ET FRANCHISE COMPLÈTES DANS TOUS NOS ACTES VIS-A-VIS DU CONSEIL, DÉFÉRENCE POUR SES VŒUX ET SES ASPIRATIONS, RESPECT ABSOLU DE LA LÉGALITÉ.

Une année s'est écoulée depuis le jour où nous avons pris ces engagements. Vous êtes en droit et vous avez le devoir, Messieurs, d'examiner si nous les avons remplis. Nous croyons aller au-devant de vos désirs, et nous regardons comme un devoir, de vous exposer tous les actes qui ont marqué cette première période de notre gestion et de placer sous vos yeux la situation des divers services au 31 Décembre 1878.

Ce travail devant servir de point de départ pour la publication annuelle de rapports que l'importance de la ville de Lille rend nécessaires, nous avons cru convenable d'y mentionner les origines de nos principales institutions municipales. De plus, la gracieuse

obligeance des Chefs des grandes Administrations publiques de la Ville et du département, — des Commissions municipales qui se dévouent avec tant de zèle et de compétence à la garde de nos richesses artistiques et à la gestion de nos écoles des beaux-arts, — des Présidents et Présidentes des œuvres de charité si nombreuses et si actives à Lille, nous a permis d'y introduire des documents du plus haut intérêt. Ils révèlent les progrès de l'enseignement au Lycée, dans les Facultés, à l'Institut du Nord, en même temps qu'ils font connaître le mouvement du commerce, de l'industrie, des voies de transport, de l'assistance publique. Ils complètent admirablement le tableau de la vie administrative pendant l'année 1878.

Avant d'entrer dans l'exposé des faits, nous éprouvons le besoin de consigner ici le témoignage de notre reconnaissance pour l'assistance empressée et si flatteuse qu'ils ont bien voulu nous prêter dans la préparation du travail que nous avons aujourd'hui l'honneur de soumettre au Conseil.

CHAPITRE I.

POPULATION

§ I. — Dénombrement

Le dénombrement quinquennal de la population, arrêté à la date du 31 Décembre 1876 et homologué par décret du 31 Octobre 1877, fixe la population de la Ville de Lille à. . . . . 162.775 habitants

L'excédant des naissances sur les décès donne en 1877 . . .	1.137
— — en 1878 . . .	1.772
Ce qui porterait la population à	165.684

Pour être rigoureusement exact, il faudrait pouvoir ajouter à cette indication le résultat du mouvement produit par l'émigration et l'immigration.

§ II. — Etat - Civil.

Mouvement de la population pendant l'année 1878

A. — Naissances.

ENFANTS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Légitimes	Garçons..	205	229	240	221	220	188	185	183	218	187	211	190	2477
	Filles....	198	157	198	191	199	172	206	166	184	190	187	207	2255
	TOTAL ...	403	386	438	412	419	360	391	349	402	377	398	397	4732
Naturels. Reconnus par le père et la mère ou par l'un des deux seulement.	Garçons..	16	16	12	2	7	7	9	7	9	6	10	12	113
	Filles....	12	9	10	11	14	5	8	15	6	9	18	10	127
Naturels. Non reconnus.	Garçons..	45	38	47	50	50	30	48	44	38	40	36	51	517
	Filles....	37	40	54	43	46	37	26	36	47	38	47	46	497
TOTAL des enfants naturels	Garçons..	61	54	59	52	57	37	57	51	47	46	46	63	630
	Filles....	49	49	64	54	60	42	34	51	53	47	65	56	624
	TOTAL ...	110	103	123	106	117	79	91	102	100	93	111	119	1254
TOTAL GÉNÉRAL des naissances légitimes et naturelles	Garçons..	266	283	299	273	277	225	242	234	265	233	257	253	3107
	Filles....	247	206	262	245	259	214	240	217	237	237	252	263	2879
	TOTAL ...	513	489	561	518	536	439	482	451	502	470	509	516	5986

ACCOUCHEMENTS MULTIPLES : Naissances doubles.

NOMBRE DES ACCOUCHEMENTS ayant produit			NOMBRE DES ENFANTS ISSUS DE CES ACCOUCHEMENTS						
			Nés vivants		Morts-nés		TOTAL		
2 Garçons	2 Filles	1 Garçon et 1 Fille	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
16	17	21	30	42	13	13	53	55	108

B. — Mariages.

ENTRE CÉLIBATAIRES

HOMMES CÉLIBATAIRES	FILLES							
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au-dessus	Total
De moins de 20 ans.....	10	7	»	»	»	»	»	17
20 à 25 ans.....	67	207	45	11	1	1	»	332
25 à 30 ans.....	61	230	132	44	8	1	»	476
30 à 35 ans.....	13	70	60	21	5	»	1	170
35 à 40 ans.....	2	11	25	9	6	»	1	54
40 à 50 ans.....	1	6	13	10	4	5	1	40
50 à 60 ans.....	»	»	1	1	2	2	»	6
60 ans et au-dessus...	»	»	»	»	»	»	2	2
TOTAL....	154	531	276	96	26	9	5	1097

ENTRE GARÇONS ET VEUVES

HOMMES CÉLIBATAIRES	FEMMES VEUVES							
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au-dessus	Total
De moins de 20 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»
20 à 25 ans.....	»	»	3	2	1	1	»	7
25 à 30 ans.....	»	1	6	5	7	7	»	26
30 à 35 ans.....	»	»	1	4	4	3	»	12
35 à 40 ans.....	»	»	»	1	5	3	2	11
40 à 50 ans.....	»	»	»	2	4	6	3	15
50 à 60 ans.....	»	»	»	»	»	7	4	11
60 ans et au-dessus...	»	»	»	»	»	»	1	1
TOTAL....	»	1	10	14	21	27	10	83

ENTRE VEUFS ET FILLES

HOMMES VEUFS	FILLES							
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au-dessus	Total
De moins de 20 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»
20 à 25 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»
25 à 30 ans.....	1	10	6	4	1	»	»	22
30 à 35 ans.....	2	7	10	8	1	»	»	28
35 à 40 ans.....	2	9	11	2	6	3	»	33
40 à 50 ans.....	1	1	11	9	4	4	»	30
50à 60 ans.....	»	»	2	2	1	4	1	10
60 ans et au-dessus...	»	»	»	2	1	1	2	6
TOTAL....	6	27	40	27	14	12	3	129

ENTRE VEUFS

HOMMES VEUFS	FEMMES VEUVES							
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au-dessus	Total
De moins de 20 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»
20 à 25 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»
25 à 30 ans.....	»	»	1	3	»	1	»	5
30 à 35 ans.....	»	1	1	1	1	»	»	4
35 à 40 ans.....	»	»	3	1	3	6	1	14
40 à 50 ans.....	»	»	3	4	6	9	1	23
50 à 60 ans.....	»	1	»	2	1	13	8	25
60 ans et au-dessus...	»	»	»	»	1	3	4	8
TOTAL....	»	2	8	11	12	32	14	79

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
MARIAGES PAR MOIS.....	81	115	111	127	126	121	104	127	120	110	116	130	1388

DÉTAILS DIVERS SUR LES MARIAGES

Nombre des mariés qui ont signé	leur nom	hommes. .	1112
		femmes . .	894
	d'une croix	hommes. .	276
		femmes . .	494
Nombre des mariages précédés d'actes respectueux			4
Nombre des mariages ayant été l'objet d'opposition. . . .			»
Nombre des mariages qui ont donné lieu à la rédaction d'un contrat			256
Nombre des mariages entre	neveux et tantes		»
	oncles et nièces		»
	beaux-frères et belles-sœurs . .		3
	cousines et cousins germains .		18
Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés			280
Nombre des enfants naturels ainsi légitimés			388

C. — **Morts-nés ;**

			JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Morts-nés et décédés avant la déclaration de naissance	Légitimes	Garçons .	24	11	15	13	12	13	12	14	18	13	21	25	191
		Filles ...	13	16	16	13	11	11	17	9	14	17	12	14	163
	Naturels	Garçons .	7	3	6	3	6	3	4	5	4	5	7	5	58
		Filles....	5	8	4	6	3	4	3	1	4	6	6	4	54
TOTAUX.....			49	38	41	35	32	31	36	29	40	41	46	48	466

D. — Décès ;

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
I. — Sexe masculin														
De 1 à 7 jours accomplis...	Légitimes...	2	3	3	1	2	3	2	2	2	3	1	3	27
	Naturels....	»	1	1	»	6	1	4	1	5	1	2	6	28
De 8 à 15 jours accomplis...	Légitimes...	2	1	3	3	4	5	2	2	3	»	2	»	27
	Naturels....	1	»	»	»	1	2	»	1	1	1	»	»	7
De 15 j. à 1 mois accomplis...	Légitimes...	2	3	2	1	6	3	4	4	3	3	3	3	37
	Naturels....	3	2	5	1	1	»	1	2	»	3	1	3	22
De 1 à 3 mois accomplis...	Légitimes...	12	7	5	9	5	4	12	14	6	9	11	12	106
	Naturels....	11	4	8	3	4	4	3	4	7	4	2	5	59
De 3 à 6 mois accomplis...	Légitimes...	10	7	12	7	9	9	13	15	8	6	4	8	108
	Naturels....	5	6	5	3	1	4	5	7	1	3	7	4	51
De 6 à 12 mois accomplis...	Légitimes...	20	8	16	13	10	10	18	15	8	8	10	13	149
	Naturels....	9	1	»	3	1	7	6	4	4	2	2	2	41
De 1 à 5 ans.....		57	26	32	32	37	24	18	27	18	13	11	18	313
De 5 à 10 ans.....		4	2	3	5	2	4	4	»	3	6	3	3	39
De 10 à 15 ans.....		»	4	3	2	»	2	6	2	»	1	2	3	25
De 15 à 20 ans.....	garçons de 15 à 18 ans	1	1	1	1	2	3	2	4	2	2	1	2	22
	garçons de 18 à 20 ans	3	2	1	2	1	4	2	3	2	2	2	3	27
	Hommes mariés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Veufs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 20 à 25 ans.....	Garçons.....	5	7	5	11	4	5	1	8	10	3	3	5	67
	Hommes mariés	2	»	»	2	»	»	3	1	1	»	»	»	9
	Veufs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 à 30 ans.....	Garçons.....	5	»	1	8	2	2	1	4	9	4	3	4	43
	Hommes mariés	4	1	1	3	»	4	3	»	»	2	1	2	21
	Veufs	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	3
De 30 à 35 ans.....	Garçons.....	3	4	2	3	»	2	3	5	»	3	1	1	27
	Hommes mariés	5	4	6	4	»	3	»	3	4	3	2	2	36
	Veufs	»	»	»	1	»	»	1	1	1	1	1	»	6
A reporter.....		166	94	115	118	98	105	114	129	99	84	76	102	1300

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Report.....		166	94	115	118	98	105	114	129	99	84	76	102	1300
De 35 à 40 ans.....	Garçons.....	2	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2	1	25
	Hommes mariés	4	7	1	7	4	1	1	4	6	3	5	5	48
	Veufs.....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1
De 40 à 45 ans.....	Garçons.....	1	4	1	3	3	3	1	1	1	1	1	2	22
	Hommes mariés	8	3	4	2	2	8	2	4	4	3	4	8	52
	Veufs.....	1	1	.	1	2	.	.	1	2	2	.	1	11
De 45 à 50 ans.....	Garçons.....	1	.	1	1	.	2	3	.	2	.	2	3	15
	Hommes mariés	6	3	4	5	5	5	5	4	5	4	3	9	58
	Veufs.....	1	.	1	.	1	.	.	1	.	1	2	.	7
De 50 à 55 ans.....	Garçons.....	1	2	3	2	.	1	.	2	2	3	1	.	17
	Hommes mariés	2	5	2	5	3	2	5	5	.	2	6	4	41
	Veufs.....	1	3	1	1	.	.	1	.	1	4	1	2	15
De 55 à 60 ans.....	Garçons.....	.	2	.	.	2	.	.	1	2	1	.	1	9
	Hommes mariés	13	5	8	7	7	2	6	4	10	3	3	7	75
	Veufs.....	3	2	.	2	1	1	1	.	1	.	1	3	15
De 60 à 65 ans.....	Garçons.....	2	2	1	1	.	.	.	1	.	.	1	1	9
	Hommes mariés	9	6	5	4	8	6	3	5	5	6	3	7	67
	Veufs.....	2	1	3	2	2	5	1	1	2	2	1	2	24
De 65 à 70 ans.....	Garçons.....	.	2	1	.	2	.	2	3	2	.	1	1	14
	Hommes mariés	7	7	8	2	3	1	3	3	3	4	5	3	49
	Veufs.....	1	5	2	2	2	3	3	1	.	2	1	2	24
De 70 à 75 ans.....	Garçons.....	.	1	1	.	.	.	1	3	.	1	1	3	11
	Hommes mariés	2	6	1	2	6	4	1	3	3	.	2	2	32
	Veufs.....	6	4	6	2	5	2	4	3	2	5	7	2	48
De 75 à 80 ans.....	Garçons.....	2	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	1	5
	Hommes mariés	1	1	2	2	1	1	2	1	2	2	5	2	22
	Veufs.....	3	3	5	2	4	3	3	2	2	.	4	6	37
De 80 à 85 ans.....	Garçons.....	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	1	3
	Hommes mariés	3	.	.	2	.	4	1	1	1	1	1	3	14
	Veufs.....	3	.	5	2	5	1	4	3	3	1	5	4	36
A reporter.....		251	172	183	179	169	160	170	188	163	137	145	189	2106

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Report.....		251	172	183	179	169	160	170	188	163	137	145	189	2106
De 85 à 90 ans.....	Garçons	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Hommes mariés	.	.	.	1	.	.	1	.	.	.	.	1	3
	Veufs	.	2	.	.	.	1	3	1	.	.	3	.	10
De 90 à 95 ans.....	Garçons	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Hommes mariés	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veufs	.	.	.	2	.	1	.	.	.	.	.	2	5
De 95 à 100 ans.	Garçons	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Hommes mariés	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veufs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
De 100 ans et au-dessus.	Garçons	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Hommes mariés	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veufs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
TOTAL des décès du sexe masculin	Garçons	164	105	118	117	108	107	117	137	104	85	81	112	1355
	Hommes mariés	66	48	42	48	39	38	36	38	44	33	40	55	527
	Veufs	21	21	23	17	22	17	21	14	15	19	27	25	242
	TOTAL GÉNÉRAL.	251	174	183	182	169	162	174	189	163	137	148	192	2124
II. — **Sexe féminin**														
De 1 à 7 jours, filles	Légitimes...	3	5	2	4	.	4	1	1	.	2	3	5	30
	Naturelles ..	2	1	1	2	1	1	2	.	2	2	6	2	22
De 8 à 15 jours.	Légitimes...	1	1	1	2	1	3	4	1	1	.	1	1	17
	Naturelles ..	1	.	.	1	2	2	.	1	1	1	3	4	16
De 15 j. à 1 mois accomplis...	Légitimes...	5	4	1	4	1	1	1	5	.	3	2	1	28
	Naturelles ..	2	2	1	.	.	4	.	1	1	1	.	3	15
De 1 à 3 mois accomplis...	Légitimes...	7	5	7	3	8	7	3	12	6	1	5	8	72
	Naturelles ..	1	5	4	4	1	5	3	4	5	6	1	3	42
A reporter.....		22	23	17	20	14	27	14	25	16	16	21	27	242

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Report.....		22	23	17	20	14	27	14	25	16	16	21	27	242
De 3 à 6 mois accomplis...	Légitimes...	4	4	7	4	5	7	7	11	12	10	7	5	83
	Naturelles ..	5	5	1	2	4	.	2	3	6	4	2	4	38
De 6 à 12 mois accomplis...	Légitimes...	10	5	12	12	2	4	16	12	8	6	7	8	102
	Naturelles ..	1	2	4	4	5	5	3	7	3	3	3	3	43
De 1 à 5 ans.....		69	35	30	31	17	19	20	25	20	18	22	25	331
De 5 à 10 ans.....		6	1	5	5	2	4	4	2	7	4	5	3	48
Ds 10 à 15 ans.....		3	2	3	1	2	5	1	.	.	1	.	2	20
De 15 à 20 ans.....	Filles	5	7	8	4	13	5	5	5	5	7	6	7	77
	Femmes mariées	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1
	Veuves	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
De 20 à 25 ans.....	Filles	3	4	2	6	4	9	3	8	6	6	15	7	73
	Femmes mariées	2	1	4	3	2	2	.	4	2	1	3	3	27
	Veuves	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
De 25 à 30 ans.....	Filles	1	4	3	2	.	4	2	8	2	3	2	3	34
	Femmes mariées	4	3	2	6	7	4	4	7	3	3	6	3	52
	Veuves	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1
De 30 à 35 ans.....	Filles	2	4	2	2	.	2	1	1	2	.	1	1	18
	Femmes mariées	9	7	5	3	6	3	4	2	9	3	3	5	59
	Veuves	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	3
De 35 à 40 ans.....	Filles	.	1	.	1	.	.	.	1	1	1	1	2	8
	Femmes mariées	5	6	5	6	3	3	3	6	2	7	6	8	60
	Veuves	.	.	.	.	.	1	2	1	.	.	2	.	6
De 40 à 45 ans.....	Filles	1	.	1	.	1	2	.	2	.	.	2	.	9
	Femmes mariées	7	6	2	4	5	2	3	1	2	5	4	7	48
	Veuves	.	.	1	1	1	.	.	.	1	1	1	1	7
De 45 à 50 ans.....	Filles	1	.	.	.	1	3	2	.	.	2	2	1	12
	Femmes mariées	3	6	1	4	3	5	.	4	3	2	6	1	38
	Veuves.....	.	.	1	.	.	.	1	2	.	.	.	.	4
Du 50 à 55 ans.....	Filles	4	.	1	1	1	1	.	.	.	3	1	1	13
	Femmes mariées	5	4	7	1	1	4	5	7	4	.	3	5	46
	Veuves	2	.	.	1	1	4	1	1	2	1	1	.	14
A reporter.....		145	110	104	110	86	91	86	118	99	91	107	117	1517

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Report....		145	110	104	110	86	91	86	118	99	91	107	117	1517
De 55 à 60 ans.....	Filles	.	3	2	3	1	.	.	.	.	1	.	1	11
	Femmes mariées	4	5	5	5	2	3	3	1	5	6	3	4	46
	Veuves	5	1	4	1	1	5	2	.	.	.	3	2	24
De 60 à 65 ans.....	Filles	.	.	1	.	2	1	.	2	.	3	.	1	10
	Femmes mariées	3	2	1	.	1	3	2	1	4	4	2	9	32
	Veuves	4	3	3	5	4	4	.	1	1	3	1	3	32
De 65 à 70 ans.....	Filles	3	2	2	1	2	.	3	2	.	1	1	1	18
	Femmes mariées	3	4	4	4	1	1	.	4	1	3	4	6	35
	Veuves	3	2	3	3	2	2	5	2	5	5	5	2	39
De 70 à 75 ans.....	Filles	5	3	5	6	2	1	.	1	3	1	1	2	30
	Femmes mariées	2	2	2	2	2	3	3	1	.	2	2	3	24
	Veuves	4	6	7	4	7	1	3	8	4	2	4	9	59
De 75 à 80 ans.....	Filles	2	1	1	1	1	1	2	2	.	2	.	2	15
	Femmes mariées	2	1	.	4	3	1	.	1	1	.	1	1	15
	Veuves	7	7	2	3	5	1	11	3	1	9	1	9	59
De 80 à 85 ans.....	Filles	2	.	3	1	3	.	.	1	2	2	1	1	16
	Femmes mariées	1	1	1	.	.	1	.	.	.	.	1	.	5
	Veuves	6	9	6	2	8	3	3	4	3	4	7	4	59
De 85 à 90 ans.....	Filles	1	1	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	4
	Femmes mariées	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veuves	4	1	1	1	1	1	1	2	4	1	4	3	24
De 90 à 95 ans.....	Filles	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	1	1	3
	Femmes mariées	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veuves	2	3	.	.	1	2	2	1	1	.	.	1	13
De 95 à 100 ans.....	Filles	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Femmes mariées	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veuves	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
De 100 ans et au-dessus.	Filles	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Femmes mariées	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Veuves.....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
TOTAL....		238	187	177	170	150	159	145	183	151	156	175	199	2090

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
TOTAL des décès du sexe féminin.....	Filles	150	107	110	107	83	100	86	118	93	94	101	109	1258
	Femmes mariées	50	48	39	42	36	35	27	39	36	36	45	55	488
	Veuves	38	32	28	21	31	24	32	26	22	26	29	35	344
	TOTAL GÉNÉRAL.	238	187	177	170	150	159	145	183	151	156	175	199	2090

Nombre des individus décédés, inscrits en vertu des articles 80 et 84 du Code civil. (*Transcriptions*).	Sexe masculin.....	Garçons	35
		Hommes mariés	15
		Veufs.....	10
		TOTAL.....	60
	Sexe féminin.....	Filles	23
		Femmes mariées	10
		Veuves	13
		TOTAL.....	46

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉCÈS

Sexe masculin	2.124
Sexe féminin	2.090
Total. . . .	4.214

E. — Maladies occasionnelles des décès

d'après les déclarations de l'Etat-Civil, du 1.er Janvier au 31 Décembre 1878

CAUSES DE DÉCES.	de moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	de 90 à 100 ans et au-dessus	TOTAL	Répartition par cantons				
														Nord-Est	Centre	Sud-Est	Sud-Ouest	Ouest
Variole.....	4	6	1	3	3	1	»	2	2	»	»	»	22	9	1	4	7	1
Scarlatine.....	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
Rougeole.....	29	88	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	118	5	1	13	98	1
Erysipèle.....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	2	»	»	1	1	»
Méningites	135	179	24	6	13	1	3	1	2	1	»	»	365	79	35	37	195	19
Apoplexie céréb.	»	»	»	»	1	2	12	30	39	39	18	1	142	35	29	14	58	6
Angine couenneuse.....	1	5	1	1	1	»	2	»	»	»	»	»	11	5	1	»	5	»
Croup.....	1	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	4	1	2	11	»
Bronchite	151	126	7	5	2	»	»	»	»	1	1	»	293	84	17	17	154	21
Coqueluche.....	35	60	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	97	17	8	18	51	3
Pneumonie et Pleurésie.....	13	27	3	4	11	7	8	20	20	18	6	»	137	51	25	13	46	2
Pthisie pulmon.re.	2	28	7	94	256	193	115	60	19	5	»	»	779	192	143	75	327	42
Maladies du cœur	2	1	»	3	6	8	26	55	28	27	8	1	165	33	43	25	57	7
Diarrhée-entérite	441	91	»	1	»	»	»	1	2	3	»	»	539	94	24	41	345	35
Fièvre-typhoïde.	1	4	11	9	12	3	8	1	»	1	»	»	50	12	9	6	22	1
Cholérine.....	17	4	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	24	10	1	1	12	»
Carreau.....	5	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	6	»	1	3	»
Affections puerpérales	»	»	»	1	17	14	6	»	»	»	»	»	38	12	4	2	19	1
Autres affections aiguës	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Catharr. des vieillards. Sénilité.	»	»	»	»	»	1	9	63	129	180	121	18	521	132	97	52	191	49
Faiblesse de constitution des nouv.-nés....	315	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	315	86	54	29	133	13
Autres affections chron. et orga.	12	20	13	14	13	40	62	72	80	72	22	»	420	111	95	33	174	7
Affect. chirurgic.	1	4	1	5	2	5	7	3	12	5	»	»	45	17	14	2	12	»
Hernies	»	»	»	»	»	»	1	3	1	2	»	»	7	1	»	1	5	»
Accidents.....	»	11	1	5	7	11	10	7	6	1	»	»	59	18	13	5	23	»
Suicides.....	»	»	»	3	5	2	5	11	5	2	1	»	34	8	4	2	16	4
Homicides.....	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	1
TOTAUX...	1167	677	71	164	350	278	274	330	347	359	177	20	4214	1021	620	394	1966	213

Total égal..... 4214

F. — **Mouvement de la population par canton**

DÉSIGNATION DES CANTONS	Naissances	Mariages	Décès	Morts-nés	EXCÉDANT DES Naissances	EXCÉDANT DES Décès
Nord-Est (partie de l'ancienne Ville, Fives et Saint-Maurice)	1.440	292	1.021	98	419	.
Centre.	439	126	620	37	.	181
Sud-Est	562	125	394	48	168	.
Sud-Ouest (partie de l'ancienne Ville, Wazemmes, Esquermes et Moulins-Lille) .	3.234	741	1.966	259	1.268	.
Ouest.	311	104	213	24	98	.
	5.986	1.388	4.214	466	1.953	181
Différence en faveur des naissances. . .					1772	

CHAPITRE II

ÉLECTIONS

§ 1.er — Révision des listes électorales.

La loi du 7 Juillet 1874 sur l'électorat municipal, et celle du 30 Novembre 1875 sur l'élection des Députés, ont fixé les règles à suivre pour l'établissement des listes électorales municipales et politiques. Sont inscrits sur les listes municipales tous les citoyens justifiant de deux années de résidence dans la commune. Six mois suffisent pour l'inscription sur les listes politiques.

Les listes sont dressées par une Commission composée du Maire ou d'un Adjoint, d'un Délégué nommé par le Préfet, et d'un Délégué choisi par le Conseil municipal. Dans les communes divisées, comme à Lille, en plusieurs sections, il y a autant de de commissions que de sections. L'examen des réclamations, auxquelles la rédaction des listes peut donner lieu, est effectué par ces mêmes commissions, à chacune desquelles sont adjoints, pour cet effet, deux autres délégués du Conseil municipal.

La révision des listes électorales s'opère annuellement, du 1.er Janvier au 31 Mars, suivant les formes établies par le décret réglementaire du 2 Février 1852. Pour faciliter cette révision, l'Administration municipale de Lille envoie chaque année, à tous les électeurs, dès le mois d'Octobre, un bulletin indicatif de leur inscription, en les priant d'y apporter les modifications que le changement d'habitation, ou des indications erronées pourraient rendre nécessaires.

26,412 bulletins d'inscription ont été adressés aux électeurs en Octobre 1878. Il nous en est rentré 2,032 avec annotations. Les listes, arrêtées le 31 Mars 1878, présentent les résultats suivants :

LISTES ÉLECTORALES MUNICIPALES

DÉSIGNATION DES Cantons	Sections	Electeurs inscrits au 31 Mars 1877	Additions	Totaux	Retranchements	Electeurs inscrits au 31 Mars 1878	Total des électeurs par canton
Sud-Ouest	1.re	3.156	238	3.394	222	3.172	11.306
	2.e	2.713	344	3.057	201	2.856	
	3.e	2.638	281	2.919	185	2.734	
	4.e	2.438	280	2.718	174	2.544	
Nord-Est	5.e	2.905	181	3.086	184	2.902	5.883
	6.e	2.878	362	3.240	259	2.981	
Centre	7.e	3.381	201	3.582	247	3.335	3.335
Sud-Est.	8.e	3.211	263	3.474	173	3.301	3.301
Ouest	9.e	2.334	189	2.522	158	2.364	2.364
		25.653	2.339	27.992	1.803	26.189	26.189

LISTES ÉLECTORALES POLITIQUES

DÉSIGNATION DES CANTONS	Electeurs inscrits au 31 Mars 1877	Additions	Totaux	Retranchements	Electeurs inscrits au 31 Mars 1878
Sud-Ouest	11.004	1.188	12.192	782	11.410
Nord-Est.	5.808	564	6.372	443	5.929
Centre	3.494	213	3.607	247	3.360
Sud-Est	3.219	277	3.496	173	3.323
Ouest.	2.347	201	2.548	158	2.390
	25.772	2.443	28.215	1.803	26.412

§ 2. — Elections municipales.

Nous n'avons eu en 1878 aucune élection au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, à la Chambre des Députés, ni au Sénat.

Les électeurs communaux, convoqués par décret du 24 Décembre 1877, se sont réunis les 6 et 13 Janvier 1878 pour le renouvellement intégral des Conseils municipaux.

Pour cet effet la ville de Lille avait été divisée en neuf sections électorales, par arrêté de M. le Préfet en date du 29 Décembre 1877, comme suit :

Numéros des sections	COMPOSITION DE CHAQUE SECTION	Nombre de Conseillers à élire	Population
	Canton Sud-Ouest		
1.re	La fraction du canton Sud-Ouest, située dans l'ancienne ville, augmentée de la partie de la nouvelle ville, comprise entre le canal de la Haute-Deûle, le boulevard de la Liberté, le boulevard d'Italie et l'axe de la rue Solferino.	4	16.499
2.e	La partie du même canton comprise entre les axes des rues Solferino, Notre-Dame, d'Esquermes, de Loos, de la route de Béthune à Lille et le canal de la Haute-Deûle.	4	19.525
3.e	La partie du même canton située entre les axes de la rue de Béthune à Lille, des rues de Loos, d'Esquermes, de Notre-Dame, de Solférino, des Postes, le boulevard de Strasbourg et la route d'Arras à Lille	6	25.008
4.e	Le complément du canton Sud-Ouest, limité par l'axe de la rue des Postes, de la rue Solferino, des boulevards d'Italie et de Louis-XIV, et embrassant la partie suburbaine de ce canton, située à l'Est de la route d'Arras.	4	18.734
	Canton Nord-Est		
5.e	La partie du canton Nord-Est comprise dans la Ville . .	3	13.987
6.e	Les faubourgs de Fives et St-Maurice, du canton Nord-Est.	5	21.170
	Canton Centre		
7.e	Tout le canton	3	14.376
	Canton Sud-Est		
8.e	Tout le canton	4	15.319
	Canton Ouest		
9.e	Tout le canton	3	11.075

Le vote par sections a donné les résultats suivants :

CONSEILLERS ÉLUS	ÉLECTEURS INSCRITS		VOTANTS		Suffrages obtenus
	Total	1/4	Nombre	Majorité	
PREMIER TOUR DE SCRUTIN					
6 Janvier 1878					
Première Section					
MM. MERCIER	3.096	774	1.995	998	1.675
DESCAT					1.647
DELÉCAILLE					1.613
Deuxième Section					
SOINS	2.645	662	1.319	660	1.249
CHARLES					1.207
DECROIX					1.209
CASATI					1.181
Troisième Section					
WERQUIN	2.559	640	1.401	701	1.304
ALHANT					1.301
LECLERC					1.249
BAGGIO					1.225
GARDRAT					1.201
DESCHAMPS					1.167
Quatrième Section					
BRAME	2.349	588	1.351	676	1.284
ROCHART					1.290
GAVELLE					1.263
OLIVIER					1.242

CONSEILLERS ÉLUS	ÉLECTEURS INSCRITS		VOTANTS		Suffrages obtenus
	Total	1/4	Nombre	Majorité	
Cinquième Section					
MM. MEUREIN	2.790	698	1.551	776	1.443
VIOLLETTE					1.365
DESBONNET, J.-B.					1.273
Sixième Section					
BOUCHÉE	2.795	699	1.604	802	1.527
CANNISSIÉ					1.461
DUTILLEUL					1.459
DELEBART-MALLET					1.327
CRÉPY					810
Septième Section					
CORENWINDER	3.225	807	1.829	915	1.668
RIGAUT					1.633
DESBONNET, Ed.					1.624
Huitième Section					
LEGRAND, Géry	3.108	777	1.941	971	1.769
MARIAGE					1.712
MORISSON					1.707
SCHNEIDER-BOUCHEZ					1.707
Neuvième Section					
LEMAITRE	2.232	558	1.304	657	1.033
LAURENGE					981
VERLY					863
DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN					
13 Janvier 1878					
M. CATEL-BÉGHIN	3.096	774	1.909	»	1.131

CHAPITRE III

ADMINISTRATION

§ I.er — Conseil Municipal.

Les Conseils municipaux, élus en 1874 sous l'empire de la loi du 14 Avril 1871, qui fixe (Art. 8) la durée de leurs fonctions à trois années, ont dû cesser leur mandat fin 1877. Un décret du 24 Décembre 1877 a convoqué les électeurs municipaux pour le Dimanche 6 Janvier 1878, à effet de procéder au renouvellement intégral de ces Conseils.

Les élections se sont tenues, à Lille, à ladite date. Un second tour de scrutin a dû être renvoyé au Dimanche 13, un Membre n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages. Nous avons donné plus haut le résultat des élections par sections.

Le Conseil municipal a été installé le 19 Janvier 1878 par M. DANICAN-PHILIDOR, Secrétaire-général de la Préfecture, délégué par M. le Préfet empêché. Le tableau d'ordre des membres a été établi comme suit, en tenant compte du nombre des suffrages obtenus, et de l'ordre des scrutins :

N.os d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Date de naissance	Lieu de naissance	Professions	Nombre de suffrages obtenus
	SCRUTIN DU 6 JANVIER 1878				
1	LEGRAND, Géry	22 Mai 1837	Lille	Homme de lettres	1.769
2	MARIAGE, Edmond . . .	10 Nov. 1831	Valenciennes	Négociant	1.713
3	MORISSON, François-Firmin (✻)	3 Février 1820	Lamothe s/Hérage	Doct. en médecine	1.707
4	SCHNEIDER-BOUCHEZ, Al.-A.	5 Avril 1813	Lille	Négociant	1.707
5	MERCIER, François . . .	25 Janv. 1807	Lilloo (Belg.)	Direct. d'assurances	1.675
6	CORENWINDER, Benjamin (O. ✻)	2 Juin 1820	Dunkerque	Chimiste	1.668
7	DESCAT, Firmin	11 Oct. 1845	Lille	Manufacturier	1.647
8	RIGAUT, Adolphe-Auguste .	12 Juillet 1827	Lille	Manufacturier	1.633
9	DESBONNETS, Edouard-Louis	22 Déc. 1815	Lille	Négociant	1.624
10	DELÉCAILLE, François . .	2 Février 1821	Armentières	Négociant	1.613
11	BOUCHÉE, Désiré-Joseph. .	26 Juin 1817	Taisnières en-Thiérache	Rentier	1.527
12	CANNISSIÉ, Ernest-Jean . .	2 Mai 1838	Lille	Filateur	1.461
13	DUTILLEUL, Jules-Florentin.	15 Mai 1837	Lille	Propriétaire	1.459
14	MEUREIN, Victor-Séraphin (✻)	10 Mars 1818	Lille	Pharmacien	1.443
15	VIOLLETTE, Ch.-Théophile (✻).	14 Juin 1823	Quévy-le-Sec	Doyen de la Faculté des sciences	1.365
16	WERQUIN, Achille . . .	2 Juin 1834	Roubaix	Avocat	1.304
17	ALHANT, Nicolas-François .	1820	Obies	Fabricant de sabots	1.301
18	BRAME, Paul	20 Févr. 1847	Moulins-Lille	Brasseur	1.294
19	ROCHART, Emile-Louis . .	29 Juin 1838	Lille	Constructeur-mécanicien	1.290
20	DESBONNET, Jean-Baptiste .	7 Janvier 1822	Flers	Négociant	1.273
21	GAVELLE, Charles. . . .	30 Janv. 1844	Abbeville	Filateur	1.263

N.os d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Date de naissance	Lieu de naissance	Professions	Nombre de suffrages obtenus
22	SOINS, Auguste-Antoine . .	11 Août 1817	Douai	Manufacturier	1.249
23	LECLERC, Jean-Bapt. (O.✻) (1)	29 Nov. 1803	Metz	Doct. en médecine	1.249
24	OLIVIER, Victor-Henri . .	16 Août 1824	Wazemmes	Doct. en médecine	1.242
25	DELEBART-MALLET, Pierre.	1818	Roubaix	Filateur	1.227
26	BAGGIO, César-Auguste . .	30 Sept. 1846	Carvin	Avocat	1.226
27	CHARLES, Achille-Auguste .	16 Avril 1822	Estaires	Propriétaire	1.207
28	DECROIX, Jules-Louis. . .	18 Juin 1844	Lille	Avocat	1.206
29	GARDRAT, Aristide . . .	4 Août 1822	St-Maigrin	Dentiste	1.201
30	CASATI, Claude-Marie . .	16 Janv. 1833	Lyon	Juge au Tribunal civil	1.181
31	DESCHAMPS, Félix-Ferdinand	9 Août 1848	Lille	Fondeur en cuivre	1.169
32	LEMAITRE, Gustave . . .	27 Mai 1835	Lille	Brasseur	1.033
33	LAURENGE, Aimé. . . .	14 Août 1828	Lille	Entrepreneur	931
34	VERLY, Hippolyte-Charles .	22 Oct. 1838	Lille	Homme de lettres	858
35	CRÉPY, Edouard	5 Juin 1835	Lille	Négociant	810

SCRUTIN DU 13 JANVIER 1878

36	CATEL-BÉGHIN, Ch.-André (✻).	11 Juin 1813	Carvin	Manufacturier	1.131

(1) Décédé le 20 Mars 1878.

Dans la séance du 20 Février 1878 le Conseil municipal, invité par l'Administration à désigner les Membres appelés à faire partie des trois grandes Commissions des finances, des Travaux et de l'Instruction publique, a constitué ces Commissions de la manière suivante :

COMMISSION DES FINANCES

MM. Ed. DESBONNETS,
CANNISSIÉ,
DESCAT,
SCHNEIDER-BOUCHEZ,
MARIAGE,
DECROIX,
CATEL-BÉGHIN,
DELEBART-MALLET,
BRAME,
BAGGIO.

COMMISSION DES TRAVAUX

MM. BOUCHÉE,
GAVELLE,
ROCHART,
LAURENGE,
DELÉCAILLE,
CRÉPY,
BRAME,
DELEBART-MALLET,
ALHANT,
DESCHAMPS.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MM. VIOLLETTE,
OLIVIER,
CASATI,
MEUREIN,
CHARLES,
SOINS,
VERLY,
CORENWINDER,
BAGGIO,
MARIAGE.

Le Conseil municipal, remplacé le 6 Janvier 1878, a tenu trois séances, les 3, 4 et 5 Janvier, pour la liquidation des affaires inscrites à son ordre du jour.

Le nouveau Conseil a tenu vingt-neuf séances dans le courant de l'année. Il a examiné 312 affaires dont :

298 présentées par l'Administration,
14 émanant de l'initiative des Membres du Conseil.

Parmi ses décisions les plus importantes, et en dehors des votes relatifs aux comptes et aux budgets de la Ville, des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, nous citerons les suivantes :

VOIRIE

Assainissement du quartier Saint-Sauveur. — Acquisition des maisons 17 et 19 de la cour Gha. Crédit 6,958 fr. 37.

Elargissement du Parvis St-Maurice et de la rue du Sec-Arembault. — Acquisition des maisons, n.os 11, 13, 16 et 18 de la rue du Sec-Arembault, 44,500 fr. — Des maisons rue de Paris 55 et 59, 56,500 fr. — De la maison rue des Douze Apôtres, 21, 35,000 francs.

Pavages. — De la rue de Condé, 4,800 francs, — De la rue de Mulhouse, 9,500 fr. — De la rue de Bourgogne, entre la rue Beauharnais et le squarre Rameau, 5,900 fr. — De la rue Gantois, 6,000 fr. — De la rue Belle-Vue, 12,800 fr. — Des accôtements de la rue de Valmy, 8,780 fr. — Amélioration du quai de la Basse-Deûle, 15,750 fr. — Mise en état de viabilité de la rue du Bas-Jardin, 46,800 francs.

Construction d'aqueducs : rue de Wattignies ,1800 francs — Rues Charles-Quint , des Sarrazins, de Flandre et du Marché, 69,900 fr.

Etablissement de fils d'eau et de trottoirs rue Barthélémy-Delespaul, 4,000 fr. — Elargissement de la chaussée de la rue des Postes aux abords du cimetière ; de celle du chemin de l'Arbrisseau, avec construction d'un trottoir en scories derrière le cimetière, 27,100 fr. — Construction d'un trottoir avec garde-corps, rue du Sabot, 3,000 fr. — Couverture du canal des Molfonds par les riverains ; — Suppression du Passage Lestiboudois et couverture de l'abreuvoir Saint-Jacques, 23,500 fr. — Organisation d'un service d'enlèvement des fumiers par voie de régie, 37,000 fr. — Ouverture de la rue Blanche, du côté de la route de Roubaix 1,135 fr. — Classement de la rue des Jardins Cauliez parmi les voies publiques. — Acquisition par la Ville, aux Hospices, du domaine direct de diverses parcelles de terrain, incorporées au sol des voies publiques depuis 1873, 41,454 fr. 65 c.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Construction du groupe scolaire de Saint-Michel, crédit 107,000 fr. — Du groupe scolaire du faubourg du Sud, 72,000 fr. — D'une salle d'asile à l'angle des rues Roland et du Port, 62,500 fr. — D'une école rue Dujardin, 50,000 fr. — Acquisition d'immeubles pour l'agrandissement de l'Ecole-asile de la rue de la Deûle, 52,000 fr. — Réparations aux écoles et asiles pendant les vacances, 32,636 fr. 06.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Construction d'un petit Lycée, 203,500 fr. — Achat de mobilier scolaire pour cet établissement, 10,500 fr. — Installation des services de la Faculté de l'Etat à l'hôpital Sainte-Eugénie, quote-part de la Ville dans les frais, 57,000 fr. — Affectation du lot n.° 32 à la construction de la Faculté de Médecine. — Acquisition par voie d'échange de 4,035 m.c. de terrain appartenant dans ce lot aux Hospices, 181,575 fr.

DIVERS

Continuation de la canalisation d'eau jusqu'à Houplin, crédit 68,465 fr. 32. — Organisation du Concours régional agricole, 80,000 fr. — Achèvement du Palais Rameau, 175,135 francs. — Secours aux réservistes et aux hommes de l'armée territoriale appelés en 1878, 31,500 francs. — Construction de deux passages et d'une passerelle à la porte d'Ypres, concours de la Ville, 55,250 fr. — Remplacement par deux ponts en maçonnerie, des deux

ponts en bois du Jardin Vauban, 27,600 francs. — Construction de quatre nouvelles serres au Jardin d'Arboriculture, 13,200 fr. — Acquisition aux Hospices, par voie d'échange, de 25,266^{m} 55^{d} c. de terrains en culture à Saint-Maurice pour l'agrandissement du cimetière de l'Est, et la création d'un jardin botanique, 63,166 fr. 37. — Fondation d'un service de pensions pour les Sapeurs-Pompiers victimes de leur dévouement dans les incendies. — Règlement du différend existant depuis 1870 entre la Ville et le sieur JACQUOT, entrepreneur de la distribution d'eau, 36.451 fr. 04. — Envoi, aux frais de la Ville, d'ouvriers et d'instituteurs à l'Exposition universelle, 7,200 fr. — Création d'un service médical de nuit, 1,000 francs.

Les délibérations du Conseil ont été admirablement préparées et éclairées par les travaux des Commissions, qui ont tenu de nombreuses séances. La Commission des finances s'est réunie vingt-quatre fois, la Commission des travaux trente-trois fois, la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts seize fois. Nous avons eu de plus huit réunions de Commissions spéciales, en tout quatre-vingt-une séances.

Le Conseil municipal a fait, à peine installé, une perte très-regrettable dans la personne d'un de ses membres, M. LECLERC, Jean-Baptiste, ancien médecin principal des armées, officier de la Légion d'honneur. Une délégation de huit membres a été désignée pour représenter le Conseil à ses funérailles.

Une autre délégation de quatre membres, MM. WERQUIN, Adjoint, DELÉCAILLE, SOINS, GAVELLE, est allée représenter la ville de Lille au service anniversaire de l'illustre THIERS, premier Président de la République, célébré le 3 Septembre, en l'église Notre-Dame de Paris.

Le Conseil a eu la bonne fortune de recevoir, pendant cette première année deux membres, du Gouvernement : M. BARDOUX, Ministre de l'Instruction publique, Grand Maître de l'Université, a bien voulu venir présider lui-même, le 15 Juillet, la cérémonie de la pose de la première pierre du Petit Lycée. Il a affirmé l'intérêt que l'Etat prend au développement de l'Instruction secondaire en accordant à la Ville une subvention de 145,000 francs pour son concours dans la construction de cet établissement. De plus il a daigné conférer le grade d'Officier d'Académie à :

MM. Jules DUTILLEUL, Maire ;
Adolphe RIGAUT, Adjoint délégué pour l'instruction publique;
Auguste TOFFART, Secrétaire-Général de la Mairie.

M. de FREYCINET, Ministre des travaux publics, est venu, le 11 Septembre, étudier sur place les besoins de la région du Nord et particulièrement la question du détournement de la Deûle.

Ces deux illustres hôtes ont été reçus par la Municipalité dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, où un banquet leur a été offert.

§ II. — Administration Municipale.

Au 1.er Janvier 1878 l'Administration Municipale se composait de :

MAIRE :

M. CATEL-BÉGHIN. ✲

ADJOINTS :

MM. BRASSART, Jules-César,
MORISSON, François, ✲
LEMAITRE, Gustave,
CORENWINDER, Benjamin, ✲
RIGAUT, Adolphe,
MERCIER, François.

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, et par décret du 15 Février 1878, l'Administration de la ville de Lille a été constituée comme suit :

MAIRE :

M. DUTILLEUL, Jules, Conseiller général.

ADJOINTS :

MM. MORISSON, François, ✲, docteur en médecine, Conseiller général,
RIGAUT, Adolphe, manufacturier,
DESBONNET, Jean-Baptiste, négociant,
WERQUIN, Achille, avocat,
MERCIER, François, propriétaire,
LEGRAND, Géry, Conseiller d'arrondissement.

Par arrêté du 21 Février 1878, le Maire a délégué les services suivants à MM. les Adjoints.

M. MORISSON,

La bibliothèque, les archives, les musées, le théâtre, les fêtes publiques.

M. RIGAUT,

Les salles d'asiles, les écoles primaires, l'instruction secondaire.

M. J.-B. DESBONNET,

Les travaux, la voirie, les jardins, les promenades, l'éclairage public, les marchés, les canaux, les cimetières et les dépenses militaires.

M. WERQUIN,

Le contentieux administratif et l'assistance publique.

M. MERCIER,

Les questions relatives au culte et à l'état-civil.

M. Géry LEGRAND,

L'enseignement supérieur, les écoles académiques, le conservatoire, les cours publics de langues vivantes, l'enseignement industriel, commercial et agronomique.

LE MAIRE reçoit chaque jour à l'Hôtel-de-Ville, de dix heures et demie à midi, les Dimanches exceptés.

MM. LES ADJOINTS reçoivent aussi à l'Hôtel-de-Ville, de deux heures et demie à quatre heures du soir, pour les affaires ressortissant à leurs délégations, savoir :

M. MERCIER, le Lundi.
M. Géry LEGRAND, le Mardi.
M. WERQUIN, le Mercredi.
M. RIGAUT, le Jeudi.
M. J.-B. DESBONNET, le Vendredi.
M. MORISSON, le Samedi.

Le MAIRE a pris, dans le courant de l'année 1878, quatre-vingt-dix arrêtés réglant différents points de services. Nous citerons entr'autres les arrêtés :

Du 21 *Février*, déléguant divers services à MM. les Adjoints.

Du 26 *Février*, modifiant les heures d'ouverture et de fermeture du Secrétariat général.

Du 28 *Février*, prescrivant des mesures d'ordre et de sûreté pour la circulation des masques pendant le carnaval.

Du 14 *Mars*, nommant M. Charles BARROIS, docteur ès-sciences, aux fonctions de membre de la Commission administrative du musée d'histoire naturelle.

Du 18 *Mars*, nommant M. le docteur OLIVIER, Conseiller municipal, aux fonctions de membre du Conseil d'Administration de la compagnie immobilière de Lille.

Du 25 *Mars*, disposant que le charbon offert en vente sur la voie publique sera déposé sur les voitures des marchands ambulants par sacs de 25 et de 50 kilog. nets, sans l'enveloppe.

Du 5 *Avril*, nommant M. ROCHART, Emile, Conseiller municipal, aux fonctions de membre de la Commission administrative des écoles académiques en remplacement de M. BENVIGNAT, décédé.

Du 15 *Mai*, établissant un règlement intérieur pour la tenue des séances de la Commission d'assainissement des logements insalubres.

Du 22 *Mai*, réorganisant le personnel de la bibliothèque et des archives.

Du 22 *Mai*, donnant le nom d'INSTITUT FÉNELON à l'école primaire supérieure payante de filles de la rue Jean-sans-Peur.

Du 27 *Juin*, posant des règles pour l'introduction en ville des viandes de veaux abattus au dehors.

Du 4 *Juillet*, transférant rue Solférino la kermesse de la paroisse Saint-Michel.

Du 31 *Juillet*, réglementant la construction des loges et des baraques sur les emplacements affectés à la tenue de la foire et prescrivant les mesures à prendre pour assurer la sécurité publique et écarter les dangers d'incendie.

Du 31 *Juillet*, affectant la place des Quatre Chemins, concurremment avec celle de la Nouvelle-Aventure, pour la tenue de la kermesse du quartier de Wazemmes.

Du 16 *Août*, donnant le nom de rue de Lezennes au vieux chemin de Valenciennes.

Du 7 *Septembre*, nommant :

MM. Géry LEGRAND, Adjoint au Maire,
SOINS, Conseiller municipal,
LADUREAU, Chimiste,
Gustave LAMMENS, Propriétaire,

Membres de la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire en remplacement de MM. Th. HERLIN, PÉROT, GUILLOT DE LA POTERIE et MERTIAN, sortant d'exercice.

Du 21 *Septembre*, nommant M. Antoine BRASSEUR, restaurateur de tableaux à Cologne, auteur d'une donation très-importante au Musée, aux fonctions de membre correspondant de la Commission administrative du musée de peinture.

Du 4 *Octobre*, affectant l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue de Rihour, 10, à la tenue des ventes faites par autorité de justice.

Du 30 *Novembre*, réorganisant la Commission administrative des jardins publics, des serres et du jardin botanique en la composant comme suit :

MM. MEUREIN, Conseiller municipal, Vice-Président,
CORENWINDER, id.
Ed. DESBONNETS, id.
BOUCHÉE, id.
CHARLES, id.
Baron FAYS, Propriétaire,
VANDENHEEDE, Adolphe, Horticulteur,
GIARD, Professeur de la Faculté des Sciences.

Du 7 *Décembre*, nommant :

MM. SCRIVE, Auguste,
BOMMART, Théodore,
THIRIEZ, Alfred,
LONGHAYE, Edouard,

Membres de la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du travail.

Du 27 *Décembre*, réorganisant la Commission de surveillance de l'école d'équitation, et la composant comme suit :

MM. DESBONNETS, Edouard, Conseiller municipal,
CHARLES, Achille id.
DECROIX, Jules, id.
TELLIEZ, Juge au Tribunal civil,
LONCKE, Edmond, Directeur d'assurances,
BOUTRY, aîné, Manufacturier,
VERLEY, Charles, Banquier.

§ III. — Services administratifs

TABLEAU DU PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU 31 DÉCEMBRE 1878

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. Auguste TOFFART, Secrétaire général.

Bureau du Secrétariat

MM. BERTRAND, Alfred, Chef de bureau.
HAYEM, Charles, Employé,
VERCLYTTE Auguste, id.
HACQUIN Stanislas, id.
BOULET, Charles, id

Comptabilité et Contentieux

MM. GOUDIN, Henri, Chef de la comptabilité.
MASSE, Charles, Employé.
HÉVIN, Arthur, id.
DOMINIQUE, Désiré, Chef du Contentieux,
POTTIER, Henri, Employé,
DOURS, Emile, id.

Contributions et Elections

MM. LEMAIRE, Isidore, Chef de bureau,
DEVAUX, Alfred, Sous-chef de bureau,
MARTIN, Alexandre, Employé,
CARBONNET, Jules, id.

Affaires militaires

MM. RUDOT, Ernest, Chef de bureau,
AUFFRAY, Henri, Employé,

Etat-Civil

MM. PLANQUELLE, Auguste, Chef de bureau,
HOUZÉ, César, Sous-chef de bureau,
CARPENTIER, Narcisse, Employé,
WIBO, Auguste, id.
DARCQ, Jules, id.
LEBACQ, Charles, ✻ id.
MASUREL, Edmond, id.
BÈLE, Théodore, id.
ALLAYS, Charles, id.
MASUREL, Louis, id.
LEROY, Constant, id.
CADART, Augustin, id.
BARBARIN, Oscar, id.

Enregistrement des dépêches

MM. ESCALLE, Emile, Commis d'ordre,
HERBÉ, Louis, Employé.

Ecoles primaires communales

MM. DOUILLET, Auguste, Contrôleur,
VERDIER, Alphonse, Employé.

TRAVAUX MUNICIPAUX

M. MASQUELEZ, O. ✻, Directeur.

Service des Etudes

MM. MONGY, Alfred, Inspecteur principal,
GÉRARD, Florentin, Géomètre,
MARLIN, Réné, Dessinateur,
GUILLUY, Charles, id
BÉGHIN, Amédée, Chef du bureau des pétitions,
GIRAUDON, Félix ✻ Comptable,
CAMBON, Lazare, Employé,
SIGNEZ, Gustave, id.
CASTOR, Henri, id.

Service des Bâtiments

MM. DETROIS, Louis, Inspecteur principal,
GALI, Abel, Inspecteur,
GUIBERT, Charles, id.
VANDERMERSCH, Auguste, Comptable.

Service des Eaux

MM. PARSY, Achille, Inspecteur principal,
COLIN, Jules, Inspecteur,
LEHAUT, Paul, Dessinateur expéditionnaire,
BRIFFAUT, Alfred, Conducteur-surveillant.

Service de la Voirie

MM. MIDART, Antoine, Inspecteur principal,
BLOIS, Auguste, Inspecteur,
MONGY, Jules, id.
LANCELLE, Edouard, Sous-Inspecteur,
POUILLE, Emile, Inspecteur,
MARTIN, Louis, Vérificateur,
MAJORBAN, Henri, id.

OCTROI

M. DESROUSSEAUX, Alexandre, Directeur.

Bureau central

MM. FONTEYNE, Charles, Receveur,
MILLÉCAMPS, Aimé, Commis principal,
DENEUVILLE, Augustin, Commis aux écritures,
BAILLEUL, Charles, id.

Inspection et Contrôle

MM. N... Inspecteur,
WATTREMEZ, Ferdinand, Contrôleur,
SERRURE, Eugène, id.
DEBAILLEUL, César, id.

POLICE

MM. MORNAVE, Charles, Commissaire central
GASSER, Isidore-Félix, Commissaire du 1er arrondissement
CORREAUX, Charles, id. 2e id.
GUILLUY, Louis, id. 3e id.
FRICAUDET, Jean-Marie, id. 4e id.
DUMARCHEZ, François, id. 5e id.
ARNAUD, Philippe, id. 6e id.
JAGOT, Jean-Marie, id. 7e id.
MAILLARD, Nicolas, id. 8e id.

Bureau central

MM. LEFEBVRE, Jules, Chef du bureau,
MARCY, Joseph, Employé,
VERMEERSCH, Auguste, id.

CAISSE DE RETRAITES

Les statuts de la Caisse de retraites des services municipaux, révisés par le Conseil municipal dans sa séance du 21 Juin 1878, ont été approuvés par décret du 4 Décembre suivant. Un arrêté du Maire, en date du 28 Décembre, a déclaré leur mise à exécution, et fixé au 4 Juin le terme du délai accordé aux employés, qui ne subissaient pas la retenue de 5 %, pour faire leurs versements sur les services antérieurs.

Les principales modifications des nouveaux statuts portent sur les points suivants :

1.° Obligation pour tous les employés, quel que soit leur traitement, de se soumettre à la retenue 5 p.%, faite au bénéfice de la Caisse de retraites.

2.° Fixation, pour l'admission dans les services municipaux, de l'âge de 20 ans, pour l'admission à la retraite de l'âge de 55 ans dans le service actif, de 60 ans dans le service ordinaire.

3.° Elévation de la pension des veuves à la moitié, au lieu du tiers, de celle dont jouissait le mari.

4.° Admission, mais pour quinze années seulement et moyennant répétition des retenues déjà subies, des services rendus dans les administrations de l'Etat, des départements et des communes.

5.° Fixation d'un délai de six mois, à partir de la date du décret d'approbation, pour l'admission aux bénéfices de la caisse de retraites de tous les employés qui n'avaient pas jusque là subi la retenue, ou qui ont à faire valoir des services rendus dans des Administrations étrangères à la ville de Lille.

Mouvement pendant l'année 1878 et Situation au 31 Décembre

RECETTES

Solde en caisse au 1er Janvier 1878		1,727 fr. 68
Arrérages des capitaux placés en rentes 3 p. %		23,933
Retenues exercées sur traitements		44,866 13
Prélèvement de 15 p. % sur les saisies et amendes d'octroi		1,238 84
Total		71,765 fr. 65

DÉPENSES

Pensions servies	58,056 fr. 80	
Capitalisation effectuée en 1878	11,999 »	70,055 fr. 80
Reste en caisse au 31 Décembre		1,709 fr. 85

AVOIR

La caisse de retraites possédait au 1.er Janvier 1878, en rentes 3 p. %.	23,570 fr.
Il en a été acheté, courant de l'année, pour	480 fr.
Rentes possédées au 31 Décembre 1878	24,050 fr.
Lesquelles, au cours de 76 fr. 67 1/2, représentent un capital de	614,677 92
Auquel il faut ajouter le solde en caisse	1,709 85
Pour déterminer l'avoir total	616,387 fr. 77

Pensions liquidées

Les pensions servies au 1er Janvier 1878 s'élevaient à	55,950 fr. 95
Pensions liquidées dans l'année	3,594 58
Ensemble	59,545 fr. 53
Pensions éteintes	1,539 55
Pensions à servir au 31 Décembre 1878	58,005 fr. 98

CHAPITRE IV

SERVICE MILITAIRE

§ I. — Appel de la classe 1877.

La loi du 27 Juillet 1872 sur le recrutement de l'armée supprime le remplacement et les primes d'engagement ; elle rend obligatoire pour tous les français le service personnel à partir de l'âge de vingt ans. Elle fixe à quarante ans la limite d'âge jusqu'à laquelle ils peuvent être appelés à faire partie de l'armée active et des réserves.

L'article 36 règle comme suit le temps du service :

Cinq ans dans l'armée active,

Quatre ans dans la réserve de l'armée active,

Cinq ans dans l'armée territoriale,

Six ans dans la réserve de cette armée.

En tout vingt ans.

Le Ministre de la guerre fixe chaque année, après les opérations du recrutement, le nombre des hommes dont le maintien sous les drapeaux est reconnu nécessaire ; ils forment la première partie du contingent.

Les militaires compris dans la deuxième partie sont renvoyés dans leurs foyers après une année de service ; ils restent en disponibilité de l'armée active. Ils peuvent, ainsi que les hommes de la réserve, se marier sans autorisation.

Des dispenses de service sont accordés, à titre provisoire, aux soutiens de famille, jusqu'à concurrence de 4 pour cent du contingent départemental, aux jeunes gens désignés par les Conseils municipaux de la commune où ils sont domiciliés.

Des sursis d'appel sont aussi accordés, sur l'avis des Conseils municipaux, aux

jeunes gens qui établissent, avant le tirage au sort, que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale, à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.

L'article 46 autorise les engagements volontaires pour cinq ans, à partir de l'âge de seize ans pour l'armée de mer, de dix-huit ans pour l'armée de terre.

Les articles 53 et 54 accordent aux jeunes gens pourvus des diplômes de bâcheliers ès-lettres, de bâcheliers ès-sciences, de fin d'études, de brevets de capacité, à ceux qui font partie d'une école de l'Etat et à ceux qui satisfont à des examens réglés par le Ministre de la guerre, la faveur de contracter dans l'armée de terre, avant le tirage au sort, des engagements conditionnels d'un an.

L'engagé volontaire d'un an est habillé, monté, équipé et entretenu à ses frais. Il est soumis à toutes les obligations de service, imposées aux hommes présents sous les drapeaux. Il est astreint à des examens prescrits par le Ministre de la guerre.

Si, après un an, il ne satisfait pas à ces examens, il est obligé de rester une seconde année au service. Si, après cette seconde année, l'engagé ne satisfait pas encore aux examens, il est incorporé dans la première partie de la classe à laquelle il appartient par son engagement.

Le nombre des jeunes gens appelés en 1878 au tirage de la classe 1877 a été :

Pour le canton Centre de	137 dont	104 nés à Lille,	31 nés au dehors
Nord-Est	225	163	62
Ouest	89	73	16
Sud-Est	117	105	12
Sud-Ouest	450	330	120
	1,016	775	241

Dans le chiffre de 1,016 inscrits se trouvent compris :

63 jeunes gens qui, nés de pères étrangers, ont souscrit la déclaration prescrite par l'art. 9 du Code civil pour devenir français ;

3 jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt-deux ans sans avoir excipé de leur extranéité;

9 jeunes gens des pays annexés qui ont opté pour la nationalité française.

---

111 jeunes gens se sont, au contraire, abrités derrière leur qualité d'étrangers pour se soustraire à la loi du recrutement.

Cinquante-trois demandes de dispense provisoire de services, à titre de soutiens de famille, ont été présentées au Conseil municipal, qui en a accueilli cinquante par un avis favorable. Sur ce nombre le Conseil de révision en a admis douze.

Le Conseil municipal s'est aussi prononcé sur trois demandes de sursis d'appel et en a appuyé deux de sa recommandation. Le Conseil de révision a jugé dans le même sens.

§ II. — Engagements volontaires et engagements conditionnels.

La loi du 27 Juillet 1872, art. 46, N.° 3, impose aux jeunes gens, qui se présentent pour contracter un engagement volontaire, l'obligation de savoir lire et écrire. La loi du 9 Décembre 1875, sans modifier cette disposition au fond, a décidé que la mesure ne serait appliquée qu'à partir du 1.er Janvier 1880.

Les engagements volontaires ne sont reçus que du 1.er au 31 Mars et du 1.er Octobre au 30 Novembre (Décret du 28 Juin 1878). Le Ministre de la guerre fait connaître, pour chacune de ces deux périodes, les corps dans lesquels ils sont ouverts.

Ces engagements ont été pour l'année 1878 de :

Pour l'armée de terre	385
Pour l'armée de mer	60
Total. . .	445

Les engagements conditionnels d'un an se sont élevés à 426.

Trente jeunes gens de Lille ont obtenu aux examens la mention *très-bien*, nécessaire pour être admis à l'exonération de la prestation.

Sur ce nombre, treize ont réclamé le bénéfice de cette exonération. Le Conseil municipal a écarté cinq de ces demandes ; il en a recommandé trois pour l'exonération complète et cinq pour l'exonération partielle.

Le Conseil de révision n'en a admis qu'une et pour un dégrèvement partiel. 375 fr. seulement.

§ III. — Armée territoriale.

Les hommes des classes de 1859 à 1868 appartenant à l'armée territoriale, et en résidence à Lille, sont répartis comme suit :

INFANTERIE.

Canton Sud-Ouest.

2.e régiment territorial, 3.e batail., 3.e compag., 329 hommes
id. id., 4.e id., 342 id. } **réserve** 472 hommes.

Canton Centre.

5.e régiment territorial, 4.e batail., 2.e compag., 315 hommes, **réserve** 289 hommes.

Ouest.

8.e régiment territorial, 4.e batail., 2.e compag., 228 hommes, **réserve** 247 hommes.

Sud-Est.

5.e régiment territorial. 4.e batail., 1.re compag., 213 hommes, **réserve** 342 hommes.

Nord-Est.

8.e régiment territorial, 3.e batail., 3.e compag., 75 hommes
id. 4.e id. 346 id. } **réserve** 276 hommes.

Armée territoriale . . 1848 **réserve**. . 1626

ARMES SPÉCIALES

Pour les armes spéciales les hommes des cinq cantons sont confondus et répartis comme suit :

Une batterie d'artillerie	477	hommes ,	**réserve**	130	hommes.
La batterie spéciale des Canonniers sédentaires	79	id.	id.	143	id.
Une compagnie du Génie	53	id.	id.	»	id.
Cavalerie. Chasseurs	8	id.	id.	»	id.
Cavalerie. Dragons	11	id.	id.	»	id.
Train d'Artillerie	27	id.	id.	7	id.
Id. des Equipages	47	id.	id.	28	id.
Section d'Infirmiers	44	id.	id.	17	id.
id. d'Ouvriers d'Administration	39	id.	id.	15	id.
Gendarmerie	4	id.	id.	»	id.
	789			340	

RÉCAPITULATION

Armée territoriale	1048	hommes ,	réserve	1626	hommes.
id.	789	id.	id.	340	id.
id.	2637		id.	1966	
Total	4603	hommes.			

§ IV. — Réquisitions militaires.

La loi du 3 Juillet 1877 a indiqué les conditions dans lesquelles doivent se faire les réquisitions militaires en cas de mobilisation de l'armée ou de rassemblement de troupes. Les habitants ont l'obligation de fournir les prestations nécessaires pour suppléer à l'insuffisances des moyens ordinaires d'approvisionnement de l'armée. Toutes les prestations donnent droit à des indemnités représentatives de leur valeur.

Un règlement d'administration publique , rendu sous forme de décret le 2 Août 1877, fixe les moyens d'exécution de la loi précitée. Il impose aux Administrations municipales l'obli-

gation de dresser chaque année, du 1.er au 15 Janvier, la liste de recensement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis, en raison de leur âge au 1.er Janvier; cet âge est fixé à six ans et au-dessus pour les chevaux et juments; à quatre ans et au-dessus pour les mulets et les mules. De plus le Maire établit tous les trois ans la liste de recensement des voitures attelées.

Une Commission mixte, composée d'un officier président, ayant voix prépondérante, d'un membre civil choisi dans la commune, ayant voix délibérative et d'un médecin-vétérinaire, ayant voix consultative, procède à l'inspection et au classement des animaux recensés. Cette Commission peut seule rayer de la liste de recensement les animaux compris dans les cas d'exemption, ainsi que ceux qui paraissent incapables d'un service dans l'armée.

Voici le résultat du travail préparatoire des réquisitions militaires pour l'année 1878 :

A. — **Listes de recensement.**

ANIMAUX DE TRAIT.

CANTONS	Chevaux entiers	Chevaux hongres	Juments	Mulets	Mules	TOTAUX
Lille Centre .	6	160	119	»	»	285
Nord-Est.	14	310	182	4	1	511
Ouest. .	1	145	63	»	»	209
Sud-Est .	1	97	65	»	»	163
Sud-Ouest	30	949	719	4	1	1703
	52	1661	1148	8	2	2871

VOITURES.

CANTONS	Voitures à deux roues		Voitures à quatre roues		Total des Voitures attelées
	à un cheval	à deux chevaux	à un cheval	à deux chevaux	
Lille Centre . . .	35	1	51	47	134
Nord-Est . . .	109	»	105	89	303
Ouest	10	»	12	27	49
Sud-Est . . .	27	»	47	22	96
Sud-Ouest. . .	352	»	229	178	759
	533	1	444	363	1341

B. — **Classement opéré par la Commission mixte.**

ANIMAUX DE TRAIT.

CANTONS	Animaux admis	Animaux admis faisant partie d'un attelage	Animaux exemptés	Réformés	Refusés conditionnellement	Ajournés n'ayant pas l'âge requis	TOTAUX
Lille Centre. .	61	10	1	101	9	103	285
Nord-Est .	185	38	3	143	7	135	511
Ouest . .	88	6	2	73	3	37	209
Sud-Est .	50	8	»	42	8	55	163
Sud-Ouest.	581	54	11	508	38	511	1703
	965	116	17	867	65	841	2871

VOITURES.

Lille Centre,	5	voitures à 4 roues et 2 chevaux avec note:			*Bon* »	une autre passable
Nord-Est,	16	id.	id.	id.	3	id.
Ouest	»	id.	id.	id.	3	id.
Sud-Est	3	id.	id.	id.	1	id.
Sud-Ouest	12	id.	id.	id.	15	id.
	36				22	

Total 58 voitures.

§ V. — Logements militaires.

La loi précitée du 3 Juillet 1877 et le décret réglementaire du 2 Août suivant ont réformé la législation en ce qui concerne le logement, chez l'habitant, des troupes en station ou en marche: Ce logement comprend les hommes, les animaux et le matériel.

Les municipalités délivrent les billets de logement sur la présentation des ordres de route. Elles doivent, autant que possible, réunir dans le même quartier les hommes et les chevaux appartenant aux mêmes unités constituées, afin d'en faciliter le rassemblement. Il ne doit être fait, dans la répartition des logements, aucune distinction de personnes, quelles que soient leurs fonctions ou leurs qualités. Les détenteurs de caisses publiques, les femmes et filles vivant seules, et les communautés religieuses de femmes, sont dispensés de fournir le logement dans leur domicile. Ils sont tenus d'y suppléer en fournissant le logement en nature chez d'autres habitants, avec lesquels ils prennent des arrangements à cet effet, à défaut de quoi il y est pourvu d'office, à leurs frais, par les soins de la Municipalité.

Le nombre des logements fournis à Lille en 1878, s'est élevé à 190 pour les officiers,
2,807 pour les sous-officiers et soldats,
211 pour les chevaux.

§ VI. — Frais de casernement.

Le décret du 10 Juillet 1791, titre IV, art 1.er, déclarait que tous les établissements et logements militaires, ainsi que leurs ameublements et ustensiles, soit qu'ils appartinssent à l'Etat, aux ci-devant provinces ou aux villes seraient considérés désormais comme propriétés nationales et confiés en cette qualité au Ministre de la guerre, pour en assurer la conservation et l'entretien.

L'Empire ne maintint pas cette disposition : Un décret du 23 Avril 1810 donna en toute propriété aux villes, mais à charge d'entretien et avec interdiction d'en changer la destination, les casernes, hôpitaux, manutentions, corps de garde et autres bâtiments militaires inscrits en l'état annexé à cet acte souverain.

La Ville de Lille est mentionnée comme suit dans cet état :

CASERNES				
D'INFANTERIE		DE CAVALERIE		
Bâtiments	Hommes	Bâtiments	Hommes	Chevaux
20	9,462	2	1,705	1,088

L'acte général de donation portait, art. 2, que la remise des bâtiments et établissements militaires serait faite aux villes en vertu de décrets spéciaux. Le décret concernant la Ville de Lille porte la date du 31 Octobre 1810. L'art. 1.er est ainsi conçu :

Les bâtiments et établissements que notre Ministre de la guerre doit faire remettre dès à présent à la ville de Lille, en exécution de l'art. 2 de notre décret impérial du 23 Avril, pour le casernement de la garnison habituelle de cette ville, qui demeure fixée à 6,000 hommes et 1,220 chevaux, non compris celle de la citadelle, sont :

1.° *La grande caserne de La Madeleine* (1), *celle de Saint-Maurice* (2) *et celle des Malades* (3), *pour l'infanterie ;*

(1) Rue du Pont-Neuf. — (2) A l'angle des rues du Vieux-Faubourg et Saint-Hubert. — (3) Dite de Paris, dont l'entrée est située place Gentil-Muiron.

2.° *La grande et la petite caserne Saint-André pour la cavalerie, ainsi que la caserne dite des Buisses, pour l'infanterie et la cavalerie ;*

3.° *Les pavillons de La Madeleine, de Saint-Maurice et des Buisses ;*

4.° *L'hôtel du Quartier-Général, lequel sert de logement au général commandant la division et au commandant d'armes ;*

5.° *L'Hôpital militaire, ainsi que le bâtiment de l'ancien collége royal, servant de magasin principal pour les effets d'hôpitaux ;*

6.° *La prison militaire, dite Tour Saint-Pierre (1), dont une partie sert de dépôt aux conscrits réfractaires ;*

7.° *Le local des fours de munition, avec le manége, près la porte de la Barre, qui contient neuf autres fours, et la salle d'écrire, servant de magasin aux farines ;*

8.° *Le magasin des lits militaires et celui des fourrages ;*

9.° *L'ancien couvent des Minimes, qui sert de magasin des effets d'habillement et de campement ;*

10.° *Tous les corps-de-garde situés dans l'intérieur de la ville, sur le rempart, aux portes et dans les divers ouvrages extérieurs qui font partie du territoire de la commune.*

Sont compris dans la remise de ces bâtiments et établissements, les effets et ustensiles d'ameublement ou d'exploitation qu'ils renferment ou qui pourraient se trouver en magasin, distraction faite toutefois des fournitures et literies proprement dites.

La remise effective de ces bâtiments et du mobilier qu'ils renfermaient fut constatée par un procès-verbal en date du 31 Mars 1811, signé par M. CUSQUEL, commissaire des guerres, M. THOLOZÉ, capitaine, chef du génie, et M. Ange PÉTERINCK, premier adjoint, faisant fonctions de Maire.

L'entretien des bâtiments militaires par les villes, ne pouvait manquer d'amener des conflits entre les autorités civiles et militaires. Le Gouvernement résolut d'obvier aux difficultés créées par cet état de choses: la loi de finances du 15 Mai 1818 déchargea les communes, moyennant un abonnement, de la réparation directe des bâtiments militaires, ainsi que de l'entretien des lits et literies. L'abonnement annuel fut fixé, comme maximum, à 7 francs par homme et à 3 francs par cheval, pendant la durée de leur séjour dans la garnison.

Comme conséquence de cet abonnement, les bâtiments militaires rentrèrent sous l'administration de l'Etat. Un procès-verbal du 20 Septembre 1818 constata leur reprise par le département de la guerre. Ils sont restés jusqu'ici sous ce régime.

Le décompte des frais de casernement, payés par la ville de Lille, pour l'année 1878, a été établi comme suit :

---

(1) Démolie en 1844 pour la construction des archives départementales.

DÉSIGNATION DES CORPS	NOMBRE DES JOURNÉES D'OCCUPATION					
	POUR LES HOMMES			POUR LES CHEVAUX		
	Officiers	Troupe	TOTAL	Officiers	Troupe	TOTAL
Etat-major général.	8.808	.	8.808	16.811	.	16.811
Intendance militaire	1.487	.	1.487	1.182	.	1.182
Etat-major des Places. . . .	360	.	360	364	.	364
id. de l'Artillerie . . .	3.720	.	3.720	1.546	.	1.546
id. du Génie	10.005	.	10.005	1.728	.	1.728
Officiers de santé des hôpitaux .	3.341	.	3.341	.	.	.
id. des bureaux de recrutem.	2.290	.	2.290	.	.	.
Officiers d'Admin. des bureaux . .	3.389	.	3.389	.	.	.
Officiers d'Admin. des hôpitaux . .	1.918	.	1.918	.	.	.
Officiers d'Admin. des subsistances .	1.972	.	1.972	.	.	.
Officiers d'Admin. de l'habillement .	1.033	.	1.033	.	.	.
Officiers d'Admin. de la justice milit.	1.785	.	1.785	.	.	.
43.e régiment de Ligne . . .	21.546	461.944	483.490	5.156	1.361	6.517
16.e bataillon de Chasseurs à pied.	6.871	182.922	189.793	1.339	680	2.019
19.e régiment de Chasseurs . .	9.102	163.429	172.531	13.428	130.172	143.600
15.e régim. d'Artil. (2.e batterie) .	929	52.708	53.637	992	6.680	7.672
1.er escadron du Train des Equip.	5.510	209.564	215.074	6.972	79.136	86.108
1.re sect. de secrét. d'Etat-Major .	.	13.947	13.947	.	.	.
id. de commis et ouv. milit. d'Adm.	.	140.079	140.079	.	.	.
id. d'infirmiers militaires .	.	50.062	5.062	.	.	.
Prison militaire.	.	2.465	2.465	.	.	.
3.e rég. du Génie (4.e Cie du 20e Bon) .	449	21.748	22.197	.	2.712	2.712
1.er régim. territorial d'Infanterie.	724	10.172	10.896	.	.	.
TOTAUX.	85.239	1.309.040	1.394.279	49.518	220.741	270.259

DÉCOMPTE.

Un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf journées d'hommes, à raison de 0 fr. 01 c. 917 m. par journée, donnent la somme de vingt-six mille sept cent vingt-huit francs trente-deux centimes.	26,728 fr. 32 c. 843 m.
Deux cent soixante-dix mille deux cent cinquante-neuf journées de chevaux, à raison de 0 fr. 00 c. 821 m. par journée, donnent la somme de deux mille deux cent dix-huit francs quatre-vingt-deux centimes	2,218 fr. 82 c. 639 m.
Total. . . .	28,947 fr. 15 c. 482 m.

§ VII. — Les Forts

Nous ne pouvons pas terminer ce chapitre sans mentionner un fait considérable pour la défense de la place et dont la date doit prendre rang dans l'histoire de la Ville de Lille. L'année 1878 a vu commencer les forts avancés, destinés à protéger la frontière du Nord. Le Gouvernement a confié cet important travail à l'un des officiers supérieurs les plus distingués de l'arme du Génie, M. le Lieutenant-Colonel RICHARD, dont le nom demeurera attaché au nouveau système de défense de la Place, comme celui de Vauban l'a été et continuera de l'être longtemps encore à nos fortifications.

Les forts de Sainghin, de Mons-en-Barœul, de Bondues, du Vert-Galant, de Seclin, d'Englos, sont en voie d'exécution. Ils seront ultérieurement renforcés par des batteries de deuxième ligne, dont une, celle de Prémesques, est déjà commencée.

CHAPITRE V

CONTRIBUTIONS

§ 1.er — Contributions directes.

Les contributions directes sont celles qui se perçoivent directement sur les contribuables au moyen d'un rôle. Elles sont de quatre natures :

1 La contribution foncière,
2 La contribution personnelle et mobilière,
3 La contribution des portes et fenêtres,
4 La contribution des patentes.

Elles se subdivisent en impôts de répartition et en impôts de quotité. L'impôt de répartition est celui dont la somme totale, fixée par la loi annuelle de finances, se répartit entre les départements d'abord, puis entre les arrondissements, les communes et les contribuables. La contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, celle des portes et fenêtres sont des impôts de répartition.

L'impôt de quotité est celui qui s'assied sur chaque contribuable isolément, d'après un tarif déterminé. Tel est l'impôt des patentes.

L'assiette des impôts de répartition nécessite le fonctionnement d'un comité de commissaires répartiteurs, dont la nomination appartient à M. le Préfet, et dont les attributions ont été réglées par la loi du 3 frimaire an VII, articles 9 et suivants. Le comité des répartiteurs se divise à Lille en cinq sous-commissions, au zèle et au dévouement desquelles nous sommes heureux de rendre hommage. Voici quelle a été leur composition pour l'année 1878.

COMMISSAIRES RÉPARTITEURS

Ancienne Ville

MM. MORISSON (✻), Adjoint au Maire, Président
HETTE-VERMONT, façade de l'Esplanade, 14
LABBÉ, rue Négrier, 26
DANNAY, Square Jussieu, 18
BUTIN, rue Saint-Sauveur, 11
DELEPLANQUE, rue des Fossés-Neufs, 45
DUCOIN-BRAME, rue des Fossés-Neufs, 36
DAVID, boulevard de la Liberté, 82
THELLIER, rue des Brigittines, 8
BONTE, Edouard, square Jusssieu, 29
GAUWAIN, Auguste, rue Saint-Sauveur, 13
DELECOURT, boulevard de la Liberté, 124
DELAHAYE, rue Masséna, 73

Section d'Esquermes

MM. PEUCELLE, boulevard Montebello, 7
BRANCOURT, rue d'Esquermes, 116
DELESPAUL, rue d'Isly, 5
FIÉVET, rue de Canteleu, 46
DELEPLANQUE, route de Béthune
DESPINOY, rue d'Esquermes, 59

Section de Wazemmes

MM. PLANQUART, rue Notre-Dame, 211
BAUCHET, rue du Marché, 12
WULVERYCK, rue Nationale, 279
SANTERRE, rue de l'Orphéon, 4
HOREMANS, rue d'Antin, 35
DESPRETS-SELOSSE, rue d'Antin, 7
BLANQUART, Edouard, rue Petite-Allée, 7
NOÉ, Louis, rue Joséphine, 18
PICAVET, François, rue du Marché, 18

Section de Fives et Saint-Maurice

MM. CUVELIER, Jules, rue de Bouvines, 12
LENGLART, rue du Faubourg de Roubaix, 111
DERODE, rue du Long-Pot, 32
LELEU, rue du Long-Pot, 26
CUVELIER, Félix, rue Saint-Gabriel, 38
CARPENTIER, rue du Château, 6
LELEU-ROCH, rue du Faubourg de Tournai, 101
CHALANT, Amand, rue de la Louvière, 15

Section de Moulins

MM. COLETTE, rue de Canteleu, 14
CLIQUENNOIS, rue de Douai, 33
DELEPIERRE, rue d'Arras, 165
CORBU, rue d'Arras, 113
MILLE, rue du Plat, 11
HOTTIN, Jean-Baptiste, rue Philippe de Comines, 11

CONTRIBUTION FONCIÈRE

La contribution foncière date du 1.er Janvier 1791. Etablie par le décret du 1.er Décembre 1790, elle a remplacé tous les impôts qui, avant cette époque, frappaient les fonds territoriaux. Elle se répartit sur toutes les propriétés foncières, bâties ou non bâties, à raison de leur revenu net, et suivant la classe à laquelle elles appartiennent d'après l'estimation qui en est faite.

De très-notables modifications sont souvent apportées dans l'étendue, dans la forme et dans la valeur des propriétés foncières par le mouvement continu de l'hérédité et des spéculations commerciales. De là l'obligation de procéder, après une certaine période, à la révision du cadastre, afin de maintenir une répartition équitable de l'impôt. Cette révision s'effectue aux frais du Département. Le Conseil général inscrit chaque année une allocation spéciale à son budget pour cette importante opération qui s'accomplit à tour de rôle, et suivant les besoins des communes. Ce besoin se manifestait d'une manière particulièrement urgente pour la ville de Lille, dont l'agrandissement a apporté de nombreuses et profondes transformations dans la division du sol.

Le Conseil municipal a émis un vœu pressant à ce sujet dans sa séance du 4 Octobre dernier ; ce vœu a rencontré l'accueil toujours bienveillant de M. le Préfet et de M. le Directeur des Contributions directes. La triangulation de la Ville, base nécessaire du travail, est commencée et se poursuit avec activité sous l'intelligente impulsion de M. le Géomètre en chef du cadastre du Département. La levée des plans sera abordée dans le courant de l'année 1879, et les estimations parcellaires pourront être entreprises par MM. les Contrôleurs des Contributions directes dès le commencement de 1880. La révision du cadastre, est, on le voit, un travail des plus considérables. Il est hérissé d'une foule de difficultés, mais entouré, en même temps, des soins les plus vigilants et les mieux organisés. Son exécution ne prendra pas moins de trois ans.

Le rôle de la contribution foncière s'accroît chaque année des bâtiments nouveaux que l'on n'impose que trois ans après leur construction. Les constructions nouvellement imposées en 1878, comme ayant été terminées en 1875, se répartissent comme suit :

	NOMBRE	REVENU IMPOSABLE
Ancienne Ville	67	26.058 fr.
Section de Wazemmes	132	21.394
Section des Moulins	44	11.161
Section d'Esquermes	35	2.761
Faubourgs de Fives et de St-Maurice .	67	8.296
TOTAUX. . . .	345	69.670

La superficie totale de la commune est de 2.344h 88a 68c

De ce chiffre il faut déduire les parties non imposables, savoir :

Les routes, chemins, rues, places, cimetières, sol des églises, presbytères, écoles et autres établissements d'utilité publique 139h 23a 41c

Les canaux et rivières . . . . . 13h 52a 22c — 152h 75a 73c

Reste à imposer. 2.192h 12a 95c

Ce dernier chiffre se répartit comme suit :

SECTIONS	Propriétés bâties	Terres labourables et prairies	Pièces d'eau	TOTAUX
	h a c	h a c	h a c	h a c
Ancienne ville	143 00 80	417 94 60	8 16 60	569 12 00
Wazemmes	40 19 55	212 09 68	15 23 42	267 52 65
Moulins-Lille.	11 62 60	263 00 40	» » »	274 63 »
Esquermes	9 18 10	546 72 80	2 44 10	558 35 »
Fives et St-Maurice . . .	8 03 20	514 47 10	» » »	522 50 30
TOTAUX . .	212 04 25	1.954 24 58	25 84 12	2.192 12 95

Cette subdivision de la superficie totale imposable est sujette à bien des rectifications, car les chiffres que nous donnons sont ceux qu'offrent les cadastres de l'ancienne Ville et des communes annexées, cadastres dont le plus récent remonte à 1840. On comprend dès lors combien a d'utilité la révision qui s'opère en ce moment.

Nous donnons ci-après avec plus de certitude, et même avec une exactitude complète, le chiffre des maisons imposées au foncier en 1878 :

SECTIONS	NOMBRE de maisons imposées au foncier	REVENU IMPOSABLE
Ancienne Ville	7.277	1.651.056 77
Wazemmes	6.145	611.039 78
Moulins-Lille	2.268	228.360 79
Esquermes	1.430	168.007 05
Fives Saint-Maurice.	3.070	234.485 99
TOTAUX. . .	20.190	2.892.950 38

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE

La contribution personnelle a été réunie à la contribution mobilière par la loi du 21 Avril 1832, article premier. Ces taxes, créées toutes deux par la loi du 3 Nivose an VII, ont pourtant des bases entièrement différentes.

La contribution personnelle a été établie par la loi du 3 Nivose an VII. Elle se compose toujours de la valeur de trois journées de travail dont le Conseil général détermine le prix moyen pour chaque commune. Elle est due, dans la commune du domicile réel, par chaque habitant non réputé indigent, qu'il soit Français ou non.

La taxe mobilière est dûe pour toute habitation meublée, soit dans la commune du domicile réel, soit dans d'autres communes. Elle a pour base la valeur locative des bâtiments, mais seulement pour les parties servant à l'habitation personnelle.

Les rôles du dernier exercice se décomposent comme suit pour la ville de Lille :

SECTIONS	TAXES personnelles isolées	TAXES mobilières isolées	TAXE personnelle et mobilière
Ancienne Ville.	1.396	104	5.851
Wazemmes	915	66	3.456
Moulins-Lille	187	9	742
Esquermes	163	15	658
Fives Saint-Maurice	401	29	1.170
TOTAUX. . . .	3.062	223	11.877

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES

La loi du 4 Frimaire an VII déclare imposables les portes et fenêtres donnant sur les rues, cours ou jardins des bâtiments et usines. La loi du 21 Avril 1832 a fixé des tarifs d'après la nature, le nombre, la position des ouvertures. Elle en a modéré l'importance pour les petites maisons ayant moins de six ouvertures. Voici ces tarifs :

POPULATION DES VILLES et DES COMMUNES	Pour les maisons à					Pour les maisons à six ouvertures et au-dessus		
	Une ouverture	Deux ouvertures	Trois ouvertures	Quatre ouvertures	Cinq ouvertures	Portes cochères, charretières et de magasin	Portes ordinaires et fenêtres du rez-de-chaussée, de l'entre-sol, des premier et deuxième étages	Fenêtres du troisième étage et des étages supérieurs
Au-dessous de 5.000 âmes .	0f 30	0f 45	0f 90	1f 60	2f 50	1f 60	0f 60	0f 60
De 5.000 à 10.000 . .	0.40	0.60	1.35	2.20	3.25	3.50	0.75	0.75
De 10.000 à 25.000 . .	0.50	0.80	1.80	2.80	4.00	7.40	0.90	0.75
De 25.000 à 50.000 . .	0.60	1.00	2.70	4.00	5.00	11.20	1.20	0.75
De 50.000 à 100.000 . .	0.80	1.20	3.60	5.20	7.00	15.80	1.50	0.75
Au-dessus de 100.000 . .	1.00	1.50	4.50	6.40	8.50	18.80	1.80	0.75

Les portes et fenêtres étant imposables dans l'année qui suit leur ouverture, l'impôt a été appliqué, pour la première fois en 1878, sur les ouvertures suivantes, datant de 1877 :

SECTIONS	Maisons à 1 ouverture	Maisons à 2 ouvertures	Maisons à 3 ouvertures	Maisons à 4 ouvertures	Maisons à 5 ouvertures	Portes cochères	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3.e étage et au-dessus
Ancienne Ville.	.	1	1	.	1	.	305	131
Wazemmes. .	2	11	6	24	2	27	2.455	177
Moulins-Lille .	.	.	.	8	7	7	429	11
Esquermes. .	1	.	2	16	3	4	328	6
Fives . . .	7	.	4	8	9	.	1.007	.
TOTAUX. .	10	12	13	56	22	38	4.524	325

Le rôle général de la contribution des portes et fenêtres, pour l'année 1878, présente les indications ci-après :

SECTIONS	Maisons à 1 ouverture	Maisons à 2 ouvertures	Maisons à 3 ouvertures	Maisons à 4 ouvertures	Maisons à 5 ouvertures	Nombre de portes cochères	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3.e étage
Ancienne Ville . . .	9	16	160	141	134	1.312	142.735	8.697
Wazemmes. . . .	7	25	838	705	392	871	82.996	4.147
Moulins-Lille . . .	4	13	193	283	309	328	23.466	702
Esquermes	3	19	260	277	84	207	17.805	145
Fives St-Maurice . .	16	44	281	393	242	393	26.209	17
TOTAUX. .	39	117	1.732	1.799	1.161	3.111	293.211	13.708

PATENTES

La contribution des patentes a pris naissance dans le décret du 2 Mars 1791, qui la substitua aux *droits d'aides*, *de maîtrise et de Jurande*. Aucun impôt n'a donné lieu à de plus fréquentes révisions. La loi du 25 Avril 1844, qui a posé des bases nouvelles et qui est en quelque sorte la loi organique en la matière, a été elle-même très-souvent modifiée, particulièrement par les lois du 18 Mai 1850, 4 Janvier 1858, 29 Mars et 16 Juillet 1872. Une nouvelle loi est en voie de préparation.

La contribution des patentes se compose d'un droit fixe et d'un droit proportionnel.

Le droit fixe est établi eu égard à la population et d'après un tarif général, sauf les exceptions portées aux tableaux B et C annexés à la loi du 25 Avril 1844. Le droit proportionnel est fixé au vingtième de la valeur locative, sauf les exceptions du tableau D.

Le nombre des patentables s'est élevé à Lille en 1878 à, savoir :

Ancienne ville.	5,312
Section de Wazemmes	2,497
Section des Moulins.	818
Section d'Esquermes.	448
Faubourg de Fives et Saint-Maurice	919
Total. . . .	9,994

Le temps nous manque pour donner cette année la répartition des patentables par professions. Nous nous proposons de publier cet intéressant travail dans tous ses détails l'an prochain.

CENTIMES ADDITIONNELS

Les départements et les communes sont autorisés chaque année, par la loi des finances, à s'imposer un certain nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. Nous traiterons la question des centimes additionnels, au point de vue de la ville, au chapitre des ressources, désirant nous borner à indiquer ici l'ensemble des contributions payées par la population lilloise.

Produit total des quatre contributions directes, supportées par la Ville de Lille en 1878

	CONTRIBUTIONS				Total des quatre contributions
	Foncière	Personnelle et Mobilière	Portes et Fenêtres	Patentes	
Pour les dépenses de l'Etat	568.836 »	472.914 .	571.483 43	1.731.748 25	3.344.981 68
Pour les dépenses du département . .	278.729 64	198.058 .	118.442 16	277.825 46	873.055 26
Pour les dépenses de la commune . .	159.704 54	113.198 75	113.198 75	358.289 27	744.674 44
Non-valeurs et réimpositions . . .	15.945 85	15.931 10	21.615 57	84.649 96	138.202 48
Frais d'avertissement	.	.	.	.	1.461 35
TOTAUX. . .	1.023.216 03	800.834 98	824.799 91	2.452.512 94	5.102.375 21

§ 2. — Taxes spéciales assimilées aux contributions directes.

Outre les quatre contributions directes proprement dites, dont nous venons de retracer les origines et d'indiquer les produits, diverses autres taxes, directes aussi, ont dû être établies pour répondre à des besoins spéciaux. Les dernières correspondent à une époque à jamais néfaste pour la Fance : elles ont été créées par la loi du 16 Septembre 1871 pour aider au paiement des lourdes charges que nous a transmises la guerre de 1870-1871. Ce sont les taxes sur les billards, les cercles, les voitures et les chevaux.

La première, sinon la plus ancienne des taxes spéciales, est celle qui frappe les biens de main-morte, c'est-à-dire les propriétés appartenant aux Départements, Communes, Hospices, Bureau de Bienfaisance, Séminaires, Fabriques, Congrégations religieuses. Elle a pour objet de tenir compte des droits de transmission entre vifs. Cette taxe, calculée à raison de soixante-deux centimes et demi par franc du principal de la contribution foncière, a été édictée par la loi du 20 Février 1849.

La redevance des mines, qui vient après dans le tableau des taxes spéciales, a pris naissance dans la loi du 21 Avril 1810. Elle est de dix francs par kilomètre carré de superficie des concessions accordées par le Gouvernement.

La vérification annuelle des poids et mesures chez les commerçants donne lieu au paiement d'un droit au profit du Trésor. Il est perçu, conformément au tarif annexé à l'ordonnance du 18 Décembre 1825, modifiée par celle du 21 Décembre 1832.

La loi du 21 Germinal an XI et le décret du 23 Mars 1859 prescrivent la visite annuelle des pharmacies et magasins de droguistes. Une taxe de 6 francs pour les pharmaciens, 4 francs pour les épiciers et droguistes a été établie par l'arrêté du 25 Thermidor an XI, article 42.

La contribution sur les voitures et les chevaux est née, nous l'avons dit, de nos récents désastres. Créée par la loi du 16 Septembre 1871 et celle du 23 Juillet 1872, elle s'applique :

1.° Aux voitures suspendues, destinées au transport des personnes ;

2.° Aux chevaux servant à atteler les voitures imposables ;

3.° Aux chevaux de selle.

L'impôt est fixé comme suit :

VILLES, COMMUNES OU LOCALITÉS dans lesquelles LE TARIF EST APPLICABLE	Somme à payer par chaque		
	Voiture à quatre roues	Voiture à deux roues	Cheval de selle ou d'attelage
Paris.	60 fr.	40 fr.	25 fr.
Les communes autres que Paris, ayant plus de 40,000 âmes de population	50	25	20
Les communes de 20,001 à 40,000 âmes. .	40	20	15
Les communes de 3,001 à 20,000 âmes . .	25	10	10
Les communes de 3,000 âmes et au-dessous.	10	5	5

La taxe est réduite de moitié pour les voitures et les chevaux imposables, lorsqu'ils sont exclusivement employés au service de l'agriculture, ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition des droits de patente.

L'article 10 de la loi du 23 Juillet 1872 attribue aux communes un vingtième du produit de la contribution sur les voitures et les chevaux, déduction faite des cotes dont le dégrèvement a été accordé.

La taxe sur les billards publics ou privés a eu la même cause, et a puisé aussi ses origines dans la loi du 16 Septembre 1871, qui l'a fixée comme suit :

60 francs pour Paris,

30 francs pour les villes au-dessus de 50,000 habitants,

15 francs pour les villes de 10,000 à 50,000 habitants,

6 francs pour les villes au-dessous de 10,000 habitants.

Il en est de même pour la taxe de 20 p. % établie sur les cotisations payées dans les cercles, sociétés et lieux de réunion. Ne sont pas assujetties à cet impôt les sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels, ainsi que celles exclusivement scientifiques, littéraires, agricoles, musicales, dont les réunions ne sont pas quotidiennes.

Ces différentes taxes ont produit à Lille pour l'année 1878, savoir

1.° Taxe sur les biens de main-morte	18 990 11
2.° Redevance des mines.	»» »»
3.° Droit de vérification des poids et mesures	34.715 60
4.° Droit de visite des pharmacies et magasins de droguerie. . . .	3.156 »
5.° Contribution sur les voitures et les chevaux	66.772 88

dont voici le détail :

Nombre de chevaux		Nombre de voitures				Produit des taxes
imposés à la taxe entière	imposés à la demi taxe	à quatre roues imposées à la taxe entière	à deux roues imposées à la taxe entière	à quatre roues imposées à la demi taxe	à deux roues imposées à la demi taxe	
641	117	888	51	142	85	66.772 88

6.° Taxe sur les billards publics et privés, (414 billards).	12.420 »
7.° Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion (9)	18.164 45
Total des taxes spéciales. . . .	154.219 04

---

§ 3. — Enregistrement, timbre et domaines.

Le droit d'enregistrement a remplacé, dans notre législation, les taxes anciennes connues sous le nom de *contrôle*, d'*insinuation* et de *centième denier*. Il a été établi par la loi du 22 Frimaire an VII, qui forme le code principal de cette perception, l'une des principales ressources du trésor public.

Les droits d'enregistrement sont fixes ou proportionnels. Le droit fixe s'applique aux actes qui ne contiennent ni obligations, ni transmissions de propriété. Le droit proportionnel est assis sur les valeurs ; il atteint tous les actes portant obligation, libération, collocation, liquidation, et en général toute transmission de propriété ou d'usufruit de biens meubles ou immeubles.

Le droit de timbre remonte plus haut encore que le droit d'enregistrement. Les institutes de Justinien en font mention. C'est dans la novelle 44 que la loi du 13 Brumaire an VII a puisé ses inspirations pour régulariser la perception de l'imposition du timbre, qui avait été introduite en France par Louis XIV (édit du 19 Mars 1673).

La contribution du timbre frappe le papier destiné aux actes publics. Elle est de deux natures différentes : le timbre de dimension qui s'applique aux actes publics en général, et le timbre proportionnel qui frappe les billets à ordre et les effets négociables.

L'Administration municipale a soumis à l'enregistrement, en 1878, 1,204 actes, dont :

22 contrats de vente.
18 contrats d'achat.
6 baux de location.
1,037 actes de concession dans les cimetières.
121 procès-verbaux d'adjudications, cahiers des charges, devis, etc.
1,204

Nous donnons ci-dessous l'état général des produits de l'enregistrement et du timbre, perçus à Lille pendant l'année écoulée :

A. — DROITS D'ENREGISTREMENT

Droits d'enregistrement, proprement dits.	2.747.083 46	
Droits de greffe	47.366 88	
Droits d'hypothèque.	40.692 36	
Amendes fixes de contravention aux lois sur le timbre .	8.287 »	
Décimes et demi-décimes.	704.580 86	
Assurances maritimes.	186 83	
Transmission de titres de sociétés françaises et éirangères.	120.876 33	
Recouvrement de frais de justice et perceptions diverses .	3.823 28	
Total. . . .	3.672.897 »	ci 3.672.897 »

B. — TIMBRE

Débite du timbre de dimension et du timbre mobile. .	323.226 »	
Timbre extraordinaire et visa pour timbre	135.818 09	
Droits d'affichage.	24 50	
Passe-ports	680 »	
Permis de chasse.	16.830 »	
Double décime	95.315 80	
Timbre proportionnel et mobile, non sujet aux décimes.	690.402 60	
Timbre extraordinaire et visa pour timbre	272.151 72	
Total. . . .	1.534.448 71	ci 1.534.448 71
A reporter.		5.207.345 71

Report.	5.207.345 71

C. — PRODUITS DES DOMAINES

Les produits des domaines, de toute nature, se sont élevés à	92.140 09

D. — PRODUITS DES FORÊTS

Les recouvrements de toute nature se sont élevés à	82.702 63

E. — TAXE SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

La taxe sur le revenu des valeurs mobilières a produit	245.529 73
Total général. . . .	5.627.718 16

---

§ 4. — **Douanes.**

L'Administration des Douanes date du 5 Novembre 1790, jour où l'Assemblée constituante abolit les droits *de traite* et créa des bureaux de douane sur toutes les frontières de terre et de mer. Un tarif uniforme, remplaçant des taxes d'une inégalité choquante, fut décrêté le 15 Mars 1791. Bientôt après parut la loi des 6-22 Août 1791 qui devint et est restée, malgré de nombreuses modifications, le code général des douanes.

La douane de Lille est la première des douanes de notre frontière de terre. Elle tire cette importance du rang qu'occupe la ville de Lille comme centre d'une énorme population et du rôle considérable qu'elle joue dans l'industrie et le commerce.

La douane est divisée en trois sections distinctes :

La première est située rue Nicolas-Leblanc où se trouvent la caisse centrale et le bureau de la statistique, c'est-à-dire le dépouillement de tous les actes ou plutôt de toutes les opérations qui contribuent à former les relevés du commerce général de la France.

La deuxième section est à la gare de la rue de Tournai et serait peut-être mieux placée à la gare Saint-Sauveur affectée aux marchandises libres ; mais il faudrait que la Compagnie du Nord se décidât enfin à effectuer les installations convenables.

C'est dans cette section qu'a lieu la vérification des marchandises (entrée et sortie) et la visite des bagages apportés par les trains de Mouscron et de Blandain.

La troisième section est l'entrepôt réel, constitué aux frais de la Ville, dans la halle aux sucres. Soit abondance du numéraire, soit difficulté d'aboutir à l'entrepôt, le commerce de Lille délaisse cet établissement et n'apprécie pas les avantages qu'il pourrait en retirer.

Le personnel de la douane de Lille, prise dans son ensemble, est relativement considérable sans être excessif. Il comprend :

1 Receveur principal ;
1 Inspecteur sédentaire ;
3 Contrôleurs ;
7 Vérificateurs ;
11 Commis
et une Brigade de 30 Agents subalternes.

Les opérations de la douane se divisent en cinq catégories : l'entrée, la sortie, le transit, l'admission temporaire et l'entrepôt.

ENTRÉE. — L'entrée ou l'importation se chiffre, pour 1878, par 338,501 quintaux métriques de marchandises de toute espèce, dont voici les principales : céréales, riz, graines oléagineuses, viandes salées, café, sucres, lin brut ou teillé, racines de chicorée, coton en laine, pétrole brut, fils de lin ou de coton, tissus de toute espèce, machines et mécaniques, etc.

SORTIE. — Les marchandises à la sortie forment un total de 156,079 quintaux métriques se rapportant à une grande variété de produits : tels, par exemple, que les céréales, les mélasses, le lin brut et teillé, les fils et tissus de lin, les tissus de laine, les vins et alcools, la levure de bière, les produits chimiques, les machines et les ouvrages en métaux, etc., etc.

TRANSIT. — Le transit créé à Lille a moins d'importance qu'à Tourcoing et à Baisieux. Il n'est représenté, en effet, que par 1,120 quintaux métriques composés principalement d'huiles de colza, de tissus et de fils de lin.

ADMISSIONS TEMPORAIRES. — Le poids total des admissions temporaires a été de 76,994 quintaux métriques concernant presque exclusivement le fer, les fontes, le froment et les huiles de colza ; les autres articles n'offrent pas d'intérêt.

Les marchandises de cette catégorie doivent, après main-d'œuvre en France, être renvoyées à l'étranger soit à l'identique soit à l'équivalent.

ENTREPOT.— Y compris les pétroles emmagasinés à la raffinerie de Wattrelos et à celle de Loos, les marchandises placées sous le régime de l'entrepôt ont donné un poids total de 32,000 quintaux métriques. Le café, le cacao et le sucre sont, après le pétrole, les articles qui méritent d'être signalés.

RECOUVREMENTS

Les recettes de la douane de Lille ne varient pas sensiblement depuis cinq ou six ans. Elles se sont élevées, en 1878, à 10,505,972 francs. Ce chiffre pourrait paraître peu en rapport avec celui des marchandises ; mais le tarif de sortie n'atteint qu'un seul article, les drilles, et, à l'exception des denrées coloniales, le tarif d'entrée ne contient que des taxes fort modérées : divers produits tels que le bois, la chaux, le plâtre, les pierres sont exempts de tout droit.

---

§ 5. — Contributions indirectes.

M. C. DARESTE, dans son histoire de l'Administration en France, fait remonter les impôts indirects au règne désastreux de Jean le Bon (1350 à 1364). Il constate même que l'on en trouve quelques exemples aux siècles précédents. Mais c'est à partir de cette époque que l'impôt indirect commença à devenir l'une des ressources habituelles, quoiqu'extraordinaires de la Monarchie. Il reçut plus spécialement le nom d'*aides* par cette raison qu'il représentait l'assistance apportée aux Monarques par les communes dans les cas de guerres ou de besoins exceptionnels. Les *aides*, ou taxes indirectes, étaient assises sur les objets de consommation. Ces taxes ne sont pas aujourd'hui moins nombreuses que dans les siècles derniers.

C'est dans la loi du 5 Ventôse an XII et dans l'ordonnance du 17 Décembre 1844 qu'il faut chercher le code des contributions indirectes, code bien modifié depuis dans ses tarifs, qui s'appliquent aux boissons, aux voitures publiques, aux cartes, aux sucres, au sel, aux tabacs, aux matières d'or et d'argent, à la vente de la poudre, à la navigation.

On parcourra avec intérêt le tableau des produits des contributions indirectes à Lille pendant l'année 1878.

Relevé présentant, en ce qui concerne la ville de Lille, le produit des impôts indirects, perçus et constatés pendant l'année 1878

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS	PRODUIT
Boissons	3.009.682 fr.
Sucre	1.563.098
Sels	7.081
Chicorée	787.243
Papiers	45.955
Savons	24.243
Bougies	6.881
Vinaigres	29.218
Cartes à jouer	»
Voitures publiques	37.535
Navigation	9.899
Garantie des matières d'or et d'argent	7.023
Licence	133.024
Tabacs	2.294.182
Poudres à feu	12.769
Huiles	56.989
Droits divers	121.136
TOTAL	8.145.958 fr.

§ 6. — Postes et Télégraphes.

La poste aux chevaux, instituée par Louis XI, n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Cette institution est cependant l'une de celle qui ont rendu le plus de services au pays. Les chemins de fer ont emporté dans leur course rapide ses relais et ses joyeux postillons, sans pour cela faire baisser le prix des chevaux.

La poste aux lettres a la vie plus robuste, et les essais de transmission pneumatique n'ont pu jusqu'ici détrôner les jambes nerveuses et l'excellente organisation de nos facteurs.

Le besoin d'établir des services de courriers s'est révélé partout dès que la civilisation s'est fait jour. Tous les peuples de l'antiquité ont eu leurs messagers. Hérodote décrit le mode employé par les Perses pour la transmission des dépêches, et Jules César, dans ses Commentaires, loue le système de correspondance des Gaulois, nos pères. En France ce n'est que sous Louis XIII que le public fut admis à faire transporter ses dépêches par les courriers royaux. Jusque là le départ de ces courriers correspondait aux besoins irréguliers des services de l'Etat. A partir de cette époque il devient périodique. Il n'y avait encore toutefois sous Louis XVI que six boîtes aux lettres dans tout Paris. Mais bientôt la révolution des idées eut pour conséquence la révolution de leurs moyens matériels de transport. Le service des postes reçut d'importantes améliorations. Il a été depuis l'objet de constantes et nombreuses réformes, particulièrement en ce qui concerne les tarifs, très différentiels d'abord, et dont l'uniformité, adoptée en Angleterre depuis 1839, ne fut décrétée chez nous que le 14 Août 1848.

Ce tarif uniforme, fixé d'abord à 0 fr. 20, fut porté à 0 fr. 25 en 1850, ramené à 0 fr. 20 en 1853, relevé en 1871 à 25 centimes, et fut enfin abaissé à 15 centimes par la loi du 6 Avril 1878.

Les origines du télégraphe n'ont pas une antiquité moins respectable que l'usage des courriers pour le transport des dépêches. A toutes les époques de l'histoire on a employé des signaux pour la transmission des nouvelles. Les Grecs allumaient des feux sur les montagnes ou au sommet des tours. Les Gaulois se renseignaient mutuellement par le même moyen sur la marche des armées de César. Les Romains avaient des flambeaux de résine, suspendus à de longues perches, auxquelles on imprimait des mouvements plus ou moins rapides pour former les signaux. TAMERLAN se servait de drapeaux, ce qui avait plus de noblesse. Mais tous ces moyens devaient rester rudimentaires et incertains tant que l'optique n'aurait pas fourni les moyens de lire au loin et avec une exactitude absolue. Les

essais de l'académicien AMENTONS à la fin du XVII.e siècle et la machine si simple des frères CHAPPE à la fin du XVIII.e siècle résolurent le problème. Les inventeurs firent fonctionner leur appareil le 12 Juillet 1793 en présence des Commissaires désignés par la Convention. Le succès fut complet et le nouveau mode de télégraphie fut immédiatement adopté par le Gouvernement. Nous tenons à constater ici que la première ligne télégraphique fut établie entre Paris et Lille. La vaillance de nos armées fournit la première dépêche transmise par ce télégraphe aérien : elle annonçait la prise de Condé sur les Autrichiens (1.er Septembre 1793).

Dès le 15 Août précédent, BARRIÈRE, chargé de la surveillance de cette ligne, disait dans un rapport adressé à la Convention que les communications se faisaient avec la rapidité de l'éclair. Quel terme trouverait-il aujourd'hui pour dépeindre la rapidité des transmissions électriques ?

C'est en 1845, sur le rapport d'ARAGO, que la Chambre des Députés vota le premier crédit pour l'application de l'électricité à notre sytème de télégraphie. Il s'agissait d'une ligne d'essai de Paris à Rouen. Cette application s'est vivement généralisée ; merveilleusement aidée par la science, elle a fait depuis cette époque des progrès considérables et elle constitue aujourd'hui l'instrument le plus merveilleux qui soit donné à l'homme pour manifester sa pensée et étendre son action jusqu'aux points les plus reculés du globe.

Les taxes postales et télégraphiques représentent la rémunération du service rendu par l'Etat aux particuliers. Elles frappent un objet spécial, facultatif. A ce point de vue on peut donc les considérer comme des contributions indirectes.

Les services des postes et télégraphes ont été fusionnés par le décret du 22 Décembre 1877. La fusion a été appliquée à partir du 1.er Mai 1878.

Voici quels ont été les produits de ces deux importants services à Lille en 1878.

EXPLOITATION POSTALE

	Mouvement des correspondances	Articles d'argent				Produits
		Nombre	Sommes déposées	Nombre	Sommes payées	
Lille-Central . .	15.643.368	34.479	1.484.728	47.935	1.468.331	873.490
Lille-St-Martin. .	6.239.520	18.256	642.448	9.017	306.541	282.253
Lille-Wazemmes .	75.672	1.763	44.345	756	21.929	57.580
Lille-Fives . . .	293.292	4.514	94.816	1.860	57.825	44.680
Lille-Moulins . .	77.292	2.553	76.198	863	25.914	30.749
TOTAUX. .	22.329.144	61.565	2.342.535	60.431	1.880.540	1.288.752

EXPLOITATION TÉLÉGRAPHIQUE

	Dépêches		Produits
	expédiées	reçues	
Lille-Central	71.559	115.000	145.635
Lille-Moulins	4.235	7.900	4.685
Lille-Tournai	54.683	2.200	77.362
Lille-Voltaire	16.303	28.000	22.138
Lille-Wazemmes	6.195	12.400	8.787
Lille-Fives.	3.297	6.280	3.832
TOTAUX. . . .	156.272	171.780	262.439

§ 7. — Tableau comparatif.

Il nous a paru intéressant de rapprocher la quotité des impôts payés par la Ville de Lille avec ceux perçus dans toute la France. Nous en donnons ci-après l'état comparatif :

DÉSIGNATION DES PRODUITS	MONTANT de L'IMPOT	Quotité fournie par la Ville	
		Chiffre	Proportion
			f. c.
Contribution foncière.	173.000.000	568.836	0 32 88 p. %
Id. personnelle et mobilière .	59.319.000	472.914	0 79 72
Id. des portes et fenêtres . .	41.109.000	571.483	1 39 01
Id. des patentes	118.104.000	1.731.748	1 46 62
Frais de premier avertissement . . .	582.000	1.461	0 25 10
Taxes spéciales	25.615.800	154.219	0 60 20
Enregistrement, timbre et domaines .	638.040.000	5.545.016	0 86 81
Forêts	38.072.600	82.702	0 21 72
Douanes	283.020.000	10.505.972	3 71 17
Contributions indirectes	1.056.628.000	8.145.958	0 70 47
Postes	113.876.000	1.288.752	1 13 17
Télégraphes	18.311.260	262.439	1 43 32
TOTAUX. . . .	2.565.677.660	29.331.500	1 14 32

Le tableau ci-dessus donne la mesure de l'importance industrielle et de la richesse de la Cité Lilloise, en même temps que des charges publiques qu'elle supporte. Elle paie à elle seule plus du centième des impôts de toute la France. Sa quote-part s'élève à 1.39 p. % sur la contribution des portes et fenêtres, qui vise le luxe intérieur des habitations, à 1.46 p. % sur l'impôt des patentes, qui correspond aux forces productives de l'industrie, à 1.13 p. % sur les taxes postales et à 1.43 p. % sur les taxes télégraphiques, les véritables thermomètres de l'activité commerciale. Une population, qui prend une si large part dans les charges de l'Etat, a assurément droit à une part proportionnelle dans sa sollicitude.

CHAPITRE VI

MANUFACTURES DE L'ÉTAT

§ I.er — Raffinerie de salpêtre.

Les poudres à feu ne peuvent être fabriquées que par l'Etat, sous la direction du corps de l'artillerie (loi du 13 Fructidor an V, art. 16). La direction des poudres et salpêtres compte onze poudreries, neuf raffineries de salpêtre et une soufrerie.

La vente des poudres de chasse, de mine et de celles destinées au Commerce extérieur est confiée à l'Administration des contributions indirectes. Ces deux services sont donc bien distincts. Le premier relève du Ministre de la Guerre, le second du Ministre des Finances.

La raffinerie de salpêtre de Lille occupe rue de Paris, 180, cour des Bourloires, 5, l'emplacement d'une partie d'un ancien couvent de Capucins, déclaré propriété nationale le 2 Novembre 1789, et cédé à l'ancienne administration des poudres et salpêtres par arrêté du Directoire de Lille du 7 Pluviose an 2.

Elle a été complètement reconstruite en 1861 et 1862 par M. Henri VIOLETTE, dont le nom n'est pas oublié à Lille, grâce aux services qu'il a rendus pendant de longues années, soit comme Conseiller municipal, soit comme Adjoint au Maire. Cette reconstruction en a fait un établissement considérable et bien organisé, dont le chiffre de production est fort important.

Sa valeur peut s'estimer comme suit :

Terrains	430.000 francs.
Constructions.	540.000
	970.000 francs.

Les dépenses de fabrication et de raffinerie se sont élevées en 1878 à la somme totale de 2,720,900 francs, ainsi répartie :

Matières premières	2.468.700 fr.	2.720.900 francs.
Approvisionnements secondaires	96.400	
Main-d'œuvre	98.600	
Achats et réparations de machines, outils, etc.	15.100	
Frais d'exploitation générale	14.900	
Entretien des bâtiments et constructions neuves.	9.400	
Personnel	17.800	

Ces chiffres, sensiblement les mêmes depuis plusieurs années, sont destinés à se maintenir à ce niveau pendant quelque temps encore.

Les mouvements de matières à l'entrée et à la sortie se résument comme suit pour l'année 1878 :

Reçu . .	Matières premières	5.800.000 kilos.
	Approvisionnements secondaires	1.700.000
Expédié .	Salpêtre raffiné	3.800.000
	Enveloppes	750.000
	Sels résidus et divers	1.400.000
	Total. . . .	13.450.000 kilos.

Ce qui représente un mouvement journalier de 45,000 kilos environ, chiffre important, qui, pour le dire en passant, rend fort regrettable le peu de largeur de la cour des Bourloires sur laquelle s'ouvre cet établissement.

La production de la raffinerie, pendant l'année écoulée, se chiffre de la manière suivante :

Salpêtre raffiné	3.800.000 kilos.
Salpêtre fabriqué	1.416.000 kilos.

§ 2. — Manufacture des Tabacs.

Le tabac, importé d'Amérique en 1560, devint, à partir de 1674, l'objet d'un monopole exercé par l'Etat, pour la fabrication et la vente. Le décret du 2-17 Mars 1791, en proclamant la liberté générale du commerce, supprima le monopole, qui était affermé à cette époque au prix de 30,000,000 de livres.

La fabrication et la vente du tabac reprirent leur liberté; elles ne furent pourtant affranchies de tout impôt que pendant peu d'années. La loi du 22 Brumaire an VII frappa les tabacs étrangers d'un droit d'importation et la fabrication indigène d'une taxe. Ce n'était qu'un acheminement vers le monopole, qui fut rétabli par le décret du 29 Décembre 1810. Sous ce régime la consommation du tabac s'est accrue dans des proportions considérables. Le produit de la vente, qui était, nous l'avons dit plus haut, de 30,000,000 de livres en 1790, est inscrit au budget de 1879 pour 329,443,000 francs.

Les manufactures de tabacs sont au nombre de dix, Bordeaux, Le Hâvre, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Paris, Strasbourg, Tonneins et Toulouse.

La direction de Lille est établie rue du Pont-Neuf, 39. Elle date de 1811, époque du retour au monopole. Les bâtiments et les terrains, ainsi que les machines et appareils, représentent les valeurs suivantes :

Bâtiments et terrains	1.430.746 73
Machines et appareils mécaniques	413.900 »
Valeur totale. . . .	1.844.646 73

La superficie totale est de 10,916 m² 56, dont 6,993 m² 46 couverts de bâtiments et 3,923 m² 10 non bâtis.

Le personnel ouvrier était au 31 Décembre 1878 de 170 hommes et 1,111 femmes, soit au total de 1,281. Il se répartit de la manière suivante entre les différentes sections, savoir :

	Hommes	Femmes	Total
Section des machines	42	1	43
Préparation générale des tabacs . . .	39	72	111
Rôles ou tabac à chiquer.	3	5	8
Scaferlaty	84	245	329
Cigarettes	»	120	120
Cigares	2	668	670
TOTAUX. . . .	170	1.111	1.281

Le nombre des agents secondaires, chargés de la surveillance des ateliers, s'élève à 36 ; ce personnel se décompose comme suit :

Chef de section	5
Contre-maîtres.	11
Surveillants.	15
Surveillantes	5
Total égal. . . .	36

Production de la manufacture des tabacs pendant l'année 1878

Rôles ou tabac à chiquer . .	Rôles ordinaires	36.304 kilog.	61.748 kilog.
	Rôles de première zône . . .	19.433	
	Rôles de deuxième zône . . .	4.791	
	Rôles d'importation	1.220	
Scaferlaty . .	Scaferlaty ordinaire	834.545	6.001.268
	Scaferlaty de première zône . .	3.378.715	
	Scaferlaty de deuxième zône . .	1.013.211	
	Scaferlaty de troisième zône . .	388.491	
	Scaferlaty d'exportation . . .	22.667	
	Scaferlaty de troupe	363.639	
Cigares . . .	Cigares à 0 fr. 10	23.798	143.237
	Cigares à 0.075	46.176	
	Cigares à 0.05.	73.263	
Cigarettes			36.118
		Total. . .	6.242 371 kilog.

En ce qui concerne les cigares et cigarettes, dont la vente s'effectue *au nombre* et non *au poids*, le mot kilogramme ne doit pas être pris dans son acceptation ordinaire. Il signifie 250 cigares ou 1,000 cigarettes, quel que soit d'ailleurs le poids réel de ces produits.

CHAPITRE VII

PROPRIÉTÉS COMMUNALES, IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

§ 1.er — Edifices et immeubles affectés à des services publics.

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	A. — **Bâtiments d'Administration.**	
1	Hôtel-de-Ville	3.000.000
2	Poste d'octroi de la Haute-Deûle.	4.000
3	— de la Moyenne-Deûle, sur l'Esplanade . . .	1.500
4	— de Saint-Maurice	7.000
5	Dépotoir, rue du Béguinage	20.000
6	Entrepôt contigu au dépotoir, rue du Béguinage	50.000
7	Palais Rameau (avec le terrain, 9,000m2 à 50 fr.)	1.234.135
	A reporter. . . .	4.316.635

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS		ESTIMATION
	Report		4.316.635
	B. — **Salubrité. — Hygiène.**		
8	Distribution d'eau :		
	Captation des sources d'Emmerin et d'Houplin (29.000m3 par jour) et canalisation d'adduction des eaux jusqu'à l'établissement hydraulique d'Emmerin sur une longueur de 6,730 mètres	979.239 f.	
	Réservoir inférieur d'Emmerin y compris épuisements nécessités par les travaux (capacité 12.500m3)	362.970	
	Deux machines, trois générateurs et leurs bâtiments	313.876	4.147.372
	Réservoir supérieur, à l'Arbrisseau (capacité 12.500m3)	163.630	
	Canalisation de refoulement et de distribution avec les appareils de robinetterie et de fontainerie.	2.327.657	
	Total	4.147.472	
9	Ecole de Natation, rue d'Armentières :		
	Terrains. . . . . .6.908m2 à 35 fr. =	241.780 f.	
	Bassins, conduites d'eau.	140.000	416.780
	Bâtiments.	35.000	
	Total. . . .	416.780	
10	Etablissement des bains et lavoir publics, cour Cysoing . .		120.000
11	Dispensaire du boulevard du Maréchal-Vaillant.		27.000
12	Morgue, quai de la Basse-Deûle		5.000
	A reporter. . . .		9.032.787

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report. . . .	9.032 787 f.
13	Cimetière de l'Est :	
	Surface totale . . . . 17h55a97c à 3 f. le m2 526.791 f. Empierrement des allées. 1h76a40c à 2 f. le m2 35.280 Bâtiments . . . . . 30.000 Clôtures et plantations . . . . . 25.000 Total. 617.071	617.071
	Il reste à acquérir 1h93a43c pour compléter l'agrandissement.	
14	Cimetière du Sud :	
	Surface totale . . . . 10h11a53c à 3 fr. le m2 303.459 f. Empierrement des allées. 1h22a70c à 2 f. le m2 24.540 Bâtiments . . . . . 35.000 Clôtures et plantations . . . . . 40.000 Total. 402.999	402.999
15	Dépôt pour les vases, situé entre la limite du terrain militaire et l'Arbonnoise. . . . . 2,700m à 0 fr. 50.	1.350
16	Dépôt pour les fumiers, à Ste-Hélène. . 6,776m à 1 fr. .	6.776
17	— aux Elites . . . . . 3,500m à 1 fr. .	3.500
	C. — **Sûreté publique.**	
18	Poste militaire du Grand-Garde, Grande-Place.	20.000
19	Poste de police de La Housse.	20.000
20	— de la place Gentil-Muiron	20.000
21	— de la place Philippe-de-Girard	15.000
22	— du square de Wazemmes	22.000
	A reporter. . . .	10.161.483

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report	10.161.483
23	Poste de police de la rue Notre-Dame	15.000
24	— de la rue Fontenoy	15.000
25	Dépôt de sûreté, rue du Fresne	13.000
26	Dépôt de pompes de la rue du Château	3.000
27	— du boulevard Vallon	1.000
28	Poste de pompiers et dépôt de pompes de la rue de Flandre .	7.000
29	— — de la rue Fontenoy .	4.000
	D. — **Commerce. — Approvisionnements.**	
30	La Bourse, Grande-Place (600m2 de terrain et les galeries) .	200.000
31	Abattoir, rue Saint-Sébastien.	1.000.000
32	Halles Centrales, place du Faisan	241.000
33	Halle Saint-Nicolas, Grande-Place	150.000
34	Halle Saint-Martin, place du Château (avec poste de police).	180.000
35	Halle de la Nouvelle-Aventure, place de la Nouv.-Aventure .	270.000
36	Halle Saint-Michel, place Gentil-Muiron	180.000
37	Halle au blé, entrepôt de sucres et de douanes, quai de la Basse-Deûle (avec poste de pompiers et dépôt de pompes).	700.000
38	Bureau de pesage du marché aux fourrages, place Philippe-de-Girard.	2.400
	E. — **Cultes.**	
39	Eglise Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur	1.200.000
40	Presbytère de la paroisse Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur .	18.000
41	Eglise Saint-Maurice, rue de Paris	3.000.000
	A reporter. . . .	17.360.883

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report. . . .	17.360.883
42	Presbytère de la paroisse Saint-Maurice, rue des Os-Rongés.	30.000
43	Eglise de La Madeleine, rue du Pont-Neuf.	500.000
44	Presbytère de la paroisse de La Madeleine, rue du Pont-Neuf.	20.000
45	Eglise Saint-André, rue Royale	700.000
46	Presbytère de la paroisse Saint-André, rue Royale, 123 . .	25.000
47	Eglise Sainte-Catherine, rue Sainte-Catherine	600.000
48	Presbytère de la paroisse Sainte-Catherine, terrasse Sainte-Catherine.	20.000
49	Eglise de Notre-Dame de Consolation, rue Colbert . . .	100.000
50	Eglise de Saint-Pierre Saint-Paul, section de Wazemmes. .	700.000
51	Eglise Saint-Etienne, rue de l'Hôpital-Militaire	1.000.000
52	Eglise Saint-Michel, place Philippe-le-Bon	700.000
53	Presbytère de Saint-Michel, parvis Saint-Michel	32.000
54	Eglise de Saint-Vincent de Paule, section des Moulins, place de Trévise	200.000
55	Eglise Saint-Martin, section d'Esquermes, rue d'Esquermes.	200.000
56	Presbytère de la paroisse Saint-Martin, section d'Esquermes, rue de Canteleu, 35.	15.000
57	Eglise Saint-Maurice (extra-muros), rue du F.g-de-Roubaix.	250.000
58	Presbytère de la paroisse Saint-Maurice (extra-muros), rue Saint-Gabriel.	25.000
59	Eglise Notre-Dame, faubourg de Fives, place du Prieuré .	350.000
60	Presbytère de la paroisse Notre-Dame de Fives, rue de Bouvines, 15	15.000
61	Temple protestant, avec presbytère, place du Temple. . .	140.000
62	Eglise anglicane, rue Watteau	50.000
63	Presbytère anglican, rue Jeanne-d'Arc, 16	30.000
	A reporter. . . .	23.062.883

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report	23.062.883
	F. — **Instruction publique.**	
64	Salle d'asile de la rue Saint-Sauveur	26.500
65	— de la rue Saint-Michel	43.000
66	— de la place Wicar.	36.500
67	— Saint-Louis, rue de l'Hospice	70.000
68	— de la place Philippe-de-Comines	55.000
69	— du boulevard Vallon	55.000
70	— à l'angle des rues Roland et du Port	62.500
71	— congréganiste, Saint-André, rue Princesse . .	25.000
72	— congréganistes de la rue de Flandre (ancienne église de Wazemmes)	50.000
73	Salle d'asile-modèle de la rue des Rogations.	65.000
74	Ecole de Filles de la rue Gombert	75.000
75	— de la place de Trévise	35.000
76	— de la rue Racine	40.000
77	— de la rue de Bailleul	60.000
78	— de la rue de Wazemmes	65.000
79	— (protestante) rue Watteau	70.000
80	— congréganiste de la rue de Flandre. . . .	39.000
81	— congréganiste, façade de l'Esplanade (avec dépôt de pompes et magasins de la voirie). .	26.000
82	— congréganiste, rue de Tournai	98.000
83	— congréganiste de la rue de Fives, 40 . . .	39.000
84	Ecole de garçons de la rue Lottin (avec dépôt de pompes) .	45.000
85	— de la rue des Stations	50.000
	A reporter	24.193.383

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report	24.193.383
86	Ecole de garçons de la rue Fénelon	45.000
87	— de la rue d'Artois	58.000
88	— de la rue Fombelle.	60.000
89	— de la rue de Juliers.	80.000
90	— de la rue Charles-de-Muyssart	75.000
91	— de la place de Jussieu	60.000
92	— de la rue Saint-Sébastien	15.000
93	— de la rue des Urbanistes	27.500
94	— de la rue Boilly.	102.000
95	— de la rue Dujardin, à Saint-Maurice. . .	50.000
96	— (protestante) de la rue Lydéric	70.000
97	— (congréganiste) de la place de l'Arbonnoise.	90.000
98	Groupe scolaire de la rue du Lombard (école supérieure et école primaire de garçons)	160.000
99	— de la rue du Marché (école de garçons, école de filles et asiles payants)	100.000
100	— de la rue des Poissonceaux (école de garçons et asile).	50.000
101	— de la rue du Long-Pot (école de garçons et de filles)	135.000
102	— de la rue de Bouvines (école de garçons et asile avec bureaux d'octroi et dépôt de pompes).	60.000
103	— du faubourg du Sud (école de garçons, de filles et salle d'asile).	82.000
104	— Saint-Michel (asile et école de filles) . . .	107.000
105	— de la rue de la Deûle (école de filles et asile).	60.000
106	— de la rue Saint-Gabriel (école de filles et asile)	150.000
	A reporter. . . .	25.829.883

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report	25.829.883
107	Groupe scolaire de la rue de Thionville (école de filles et asile congréganistes).	60.000
108	— de la rue des Fossés-Neufs (école de filles et asile congréganistes de la Prévôté) . . .	80.000
109	Lycée, Faculté de médecine et Faculté des sciences . . .	2.400.000
110	Laboratoires de chimie et de physiologie de la Faculté de médecine (rue Saint-Genois)	56.000
111	Amphithéâtre de dissection, annexé à l'hôpital Saint-Sauveur.	25.000
112	Ecoles académiques et école communale de garçons, rue de la Deûle	220.000
113	Gymnase central, place Philippe-de-Girard :	
	Bâtiments militaires. 15.000	36.000
	Terrains 600 mètres à 35 francs 21.000	
114	Ecole d'équitation, sur l'Esplanade	30.000
115	Théâtre, place du Théâtre	800.000
116	Magasin de décors, place du Théâtre	25.000
	G. — Squares, Jardins, Serres, Promenades.	
117	Square Jussieu, 5,206^{m2} à 60 francs	312.360
118	Jardin botanique, 4,450^{m2} à 60 francs . . . 267.000 f.	268.000
	— kiosque. 1.000	
119	Jardin Vauban :	
	Surface totale. . . . 62.095^{m2}	
	Dont à l'Etat (1) . . . 60.995^{m2}	
	A la Ville . . . . . 1.100^{m2} estimés. . 16.500 f.	131.500
	Travaux d'art, empierrements, plantations, châlet pour water-closet. 115.000	
	(1) La Ville a la jouissance de ce terrain en vertu de la convention passée le 9 Juin 1860, avec l'Etat, pour l'agrandissement de l'enceinte fortifiée.	
	A reporter	30.273.743

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ÉVALUATION
	Report	30.273.743
120	Jardin d'arboriculture :	
	Surface totale. . . . 5.130m2	
	Dont à l'Etat (1) . . . 1.530m2	
	A la Ville. . . . . 3.600m2 à 10 francs = 36.000	
	Une grande serre 11.762	
	Quatre petites serres 12.354	94.000
	Fontaine monumentale, plantations, empierrements. 33.884	
121	Jardin de la Citadelle, dit Bois de Boulogne	
	Surface 123.000m2 à l'Etat (2).	
	Plantations, bassins, empierrements.	25.000
122	Square Daubenton, en face de la Manutention	
	Surface 2.125m2 à l'Etat (1)	
	Jet d'eau, bassin, empierrement	8.000
123	Jardin du Ramponeau	
	Surface 10.273m2 à l'Etat (3).	
	Bassin, travaux d'art, châlet pour water-closet.	6.000
124	Jardinets entre la passerelle et la porte de Dunkerque	
	Surface 8.780m2 à l'Etat (1)	
	Empierrement, clôtures, travaux d'art	5.000
	A reporter	30.411.743

(1) La Ville a la jouissance de ce terrain en vertu de la convention passée le 9 Juin 1860, avec l'Etat, pour l'agrandissement de l'enceinte fortifiée.

(2) La Ville en jouit en vertu d'une autorisation donnée par le Chef du Génie le 18 Juillet 1863.

(3) Bail par le Département de la Guerre à la Ville, en date du 22 Janvier 1876.

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS		ESTIMATION
	Report		30.411.743
125	Square du Réduit :		
	Surface 8.650m2 à 30 francs	259.500 f.	284.000
	Plantations, clôtures, travaux divers . . .	25.000	
126	Jardin de la République (terrain réservé pour un monument) :		
	Surface 16.200m2 à 100 francs	1.620.000	1.630.000
	Clôture, empierrement, plantations. . . .	10.000	
127	Allées de l'Esplanade :		
	Terrain à l'Etat	» »	12.000
	Kiosque	12.000	
128	Promenades et boulevards :		
	2.923 arbres de diverses essences, à 30 fr. .	87.690	98.776
	564 corsets tuteurs en fer, à 6 fr.	3.384	
	297 grilles d'arbres, en fonte, à 26 fr. . .	7.772	
129	Serres municipales de la rue St-Jacques, avec logement pour le jardinier en chef		15.000
	H. — Monuments et appareils immobilisés sur la voie publique.		
130	Arc de triomphe de la porte de Paris.		50.000
131	Monument élevé en 1845 sur la Grande Place en commémoration de la levée du siége de 1792 par les Autrichiens.		37.896
132	Monument élevé en 1848 au général Négrier dans les allées de l'Esplanade		20.000
133	1,777 candélabres en fonte pour l'éclairage public, à 110 fr. .		195.470
	A reporter		32.754.885

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ESTIMATION
	Report. . . .	32.754.885 »
134	131 poteaux en bois pour l'éclairage public, à 40 francs (1).	5.424 »
135	43 bornes postales, en fonte, à 200 francs.	8.600 »
136	347 bancs, de formes diverses, à 40 francs, en moyenne . .	13.880 »
137	17 porte-affiches, à 70 francs	1.190 »
138	270 stalles d'urinoirs, à 100 francs	27.000 »
	I. — **Divers.**	
139	Maison éclusière, rue des Célestines, 29	10.000 »
140	— rue d'Armentières, 47	11.000 »
141	Logement d'un garçon de bureau Siége de l'œuvre des Vieillards — de St-François Régis } rue des Urbanistes, 15	10.000 »
142	Logement du jardinier (M. Jadoul, frère du directeur) rue d'Armentières, 75-77	5.000 »
143	Terrains achetés pour écoles : rue Bourjembois, 1,809^{m2} 68.	19.906 48
144	Id. rue du Long-Pot, 2,248^{m2} 55.	17.988 40
145	Id. rue Vantroyen, 3,644^{m2} 27...	34.276 »
146	Id. rue de Bouvines, 4,045^{m2} 16 .	48.541 92
147	Id. rue de l'Hospice, 235^{m2} 82. .	2.358 20
148	Id. rue de la Deûle (maison quai de la Basse-Deûle, 15 et bâtiments rue de la Deûle). . .	52.000 »
149	Terrain de l'ancien magasin aux fourrages réservé pour la création d'un marché couvert pour la vente des bestiaux, 7,211^{m2} 24, à 30 francs	216.337 »
	TOTAL. . . .	33.238.387 »

(1) Les consoles et les lanternes sont fournies par les Compagnies. et ne deviendront la propriété de la Ville qu'à la fin de leur marché.
On compte en ce moment 1,439 consoles à 35 francs 50 365
Et 3,347 lanternes à 35 francs 117.145

Les édifices municipaux sont assurés contre l'incendie par treize Compagnies, savoir :

Le Nord,
Le Phénix,
La Générale,
L'Union,
La Nationale,
L'Urbaine,
Le Soleil,
L'Union du Nord,
La Paternelle,
La Providence,
L'Abeille,
La Confiance,
La France,

---

§ 2. — Propriétés productives de revenus.

NATURE DES PROPRIÉTÉS	VALEUR VÉNALE	LOCATION
Maison N.° 4, rue Sainte-Catherine, occupée par M. Darras	7.000 »	300 »
Maison rue du Sec-Arembault, N.° 2, occupée par M. Réveilhac	6.000 »	400 »
Maison rue du Sec-Arembault, N.° 4, occupée par M. Derégnaucourt	5.000 »	300 »
Maison même rue, N.° 10, occupée par M. Mias	7.000 »	350 »
Maison rue des Fossés-Neufs, N.° 44, occupée par M. Franchomme	15.000 »	800 »
Maison rue d'Armentières, 71-73, louée à M. Duplouy	5.000 »	240 »
Partie de la maison N.° 24 de la rue Saint-Genois, louée à M. Cambon (estimée avec le laboratoire de chimie)	» »	300 »
A reporter	45.000 »	2.690 »

NATURE DES PROPRIÉTÉS	VALEUR VÉNALE	LOCATION
Report. . . .	45.000 »	2.690 »
Sol des maisons démolies dans la cour à l'Eau, occupé par MM. Bocquillon et Lemoine	4.000 »	200 »
Trois grues établies sur les quais de la Deûle, un magasin et le terrain environnant.	24.000 »	2.400 »
Emplacement des maisons expropriées pour ouvrir une communication de la rue Lottin à la rue de Paris . .	4.000 »	200 »
Emplacement de la maison qui portait le N.° 11, cour des Moulins-à-Chiens, et terrains attenant à l'ancien Haras.	3.000 »	150 »
Terrain de 9 mètres 88 décimètres carrés, dépendant de la voie publique à l'angle des rues des Vieux-Murs et des Trois-Mollettes	500 »	24 70
Terrain de 12 ares 52 centiares 59 dix-milliares, situé à l'angle des rues Corneille et Fénelon : à M. Faviez, 7 ares 72 centiares 37 dix-milliares, 200 fr.; à M. Décottignies, 4 ares 80 centiares 22 dix-milliares, 135 francs.	24.800 »	335 »
Terrain rue Lottin, occupé par M. Dupont en vertu de la délibération du 31 Janvier 1868	1.600 »	79 50
Terrain rue du Port, occupé par M. Grandel, suivant convention verbale	2.200 »	108 »
Terrain situé près du pont des Elites, au faubourg de Fives, loué par bail du 1.er Juillet 1871, à M. Merchez. . .	2.000 »	100 »
Trois parcelles de terrain dans lesquelles sont situées les sources de Bénifontaine (bail pour 3, 6 ou 9 années du 1.er Janvier 1878), occupeur M. Debout.	120 »	6 »
Cave située sous l'école communale de la rue de la Deûle, occupée par M. Masse-Meurisse	1.400 »	170 »
Caves de l'école communale de la rue Bourjembois, louées à la société Desmedt-Wallaert	8.000 »	400 »
Loge de concierge avec boutique au marché Saint-Nicolas, à M.elle Lambert.	8.000 »	400 »
A reporter. . . .	128.620 »	7.463 20

NATURE DES PROPRIÉTÉS	VALEUR VÉNALE	LOCATION
Report. . . .	128.620 »	74.63 20
Prairie sise près de la nouvelle porte de Dunkerque, et acquise pour l'exécution du premier projet de l'école de natation, locataire M. Devaux	88.687 »	800 »
Clos d'équarrissage de Saint-André (traité pour dix ans du 1.er Janvier 1875)	12.000 »	600 »
TOTAUX. . . .	229.207 »	8.863 20

§ 3. — Terrains à vendre.

1°

TERRAINS MILITAIRES

Les terrains provenant des anciennes fortifications abandonnées à la Ville lors de l'agrandissement comprenaient une superficie de 381.300m2 81

Il a été vendu :

En 1862	22.221m 09	pour	1.629.407 f. 44		
1863	1.273 10		76.755 80		
1864	27.860 98		1.438.709 73		
1865	7.389 75		383.128 98		
1866	66.171 19		4.363.311 98		
1867	20.256 94		1.337.013 69		
A reporter. . . .	145.173 05		9.228.327 62		
		A reporter. . . .			381.300 81

				Report. . . .		381.300m2 81
Report. . . .	145.173m	05	pour	9.228.327 f.	62	
1868	14.282	46		877.201	81	
1869	6.261	07		444.005	83	
1870	5.439	22		432.336	27	
1871	10.904	89		641.021	24	
1872	4.247	92		263.915	80	
1873	2.472	92		160.679	47	
1874	19.668	11		806.794	52	
1875	1.942	59		84.793	10	
1876	603	10		30.254	65	
1877	2.107	15		89.226	25	
1878	1.164	33		51.619	95	
TOTAUX. . . .	214.266	40		13.110.176	51	
Terrains cédés par voie d'échange ou affectés à la création de divers établissements municipaux. .	55.951	39		3.059.089	87	
	270.217m	79		16.169.266 f.	38	

Terrains vendus ou échangés. . . .	270 217	79
Différence. . . .	111.082	52

De ce chiffre il faut encore déduire le terrain contigu à la place de la République, réservé pour la construction d'un monument et affecté provisoirement à l'usage de jardin public . . . . . 16.200 »

Reste en terrains à vendre . .	94.882m2	52
94,882m2 52 à 50 francs	4.744.126 f.	»
A reporter.	4.744.126 f.	»

Report. . . . 4.744.126 fr. »

2°

RUE NATIONALE

Le percement de la rue Nationale a laissé une surface aliénable de 3.861m²29

Il a été vendu :

En 1863	952m²55	p.r	253.765 f.	50
1864	148	93	42.585	34
1869	458	35	18.334	»
Terrains vendus. .	1.559	83	314.684	84
Terrains vendus par voie d'alignement.	2.281	46	206.894	30
	3.841	29	521.579	14

Terrains vendus rue Nationale 3.841 29

Il ne reste à vendre que . . . . . 20 » à 100 f. 2.000 »

3°

RUE DE LA GARE

Le percement de la rue de la Gare a donné une superficie aliénable de 5.712 67

Il a été vendu :

En 1870	2.335m	05	pour 1.237.114 f.	70
1871	483	34	250.420	»
1872	332	83	149.974	»
1877	415	26	120.609	»
1878	1.070	42	377.712	81
	4.636	90	2.135.830	51

Total des terrains vendus rue de la Gare. . . 4.636 90

Il reste à vendre. . . . 1.075 77 à 500 f. 537.835 »

A reporter. . . . 5.281.961 »

Report. . . . 5.281.961 »

4°

TERRAINS DIVERS A RÉALISER

Ancien cimetière de Wazemmes . .	1.740m35	à 40f =	69.614 »		
Ancien cimetière de Moulins-Lille .	2.525 »	30	75.750 »		
Ancien cimetière d'Esquermes. . .	5.977 05	20	119.541 »		
Terrain à l'angle du boulevard Vallon et de la rue de Wazemmes	161 93	35	5.667 50		
Terrain allée de la Marquise . . .	200 »	30	6.000 »		
Terrain rue Royale.	20 »	200	4.000 »		
Terrain place Saint-Martin . . .	18 »	250	4.500 »		
Terrain place des Patiniers . . .	8 »	250	2.000 »	355.899 »	
Terrain rue de Roubaix	67 »	250	16.750 »		
Parcelles de terrains dans le quartier Saint-Sauveur	507 »	25	12.675 »		
Bassin d'inondation, porte de Béthune	76.853 »	0.50	38.426 50		
Terrain situé contre le nouveau champ de Mars de Ronchin	620 »	0.75	465 »		
Terrain rue Bernos contre le poste de police	34 »	15	510 »		
			355.899 »		
		TOTAL. . . .		5.639.860 »	

§ 4. — **Domaine municipal.**

Le domaine municipal est inaliénable ; la Ville ne peut ni l'engager , ni le vendre. Nous avons hésité par suite à chiffrer sa valeur et à la faire entrer dans le tableau de la fortune immobilière de la Ville. Cependant , et bien qu'elle ne soit pas vénale , cette valeur représente la somme des dépenses faites par la Communauté Lilloise , dans son développement à travers les siècles , pour constituer sa voirie municipale. A ce point de vue il nous a paru intéressant d'apprécier la somme de ces efforts , et d'en consigner la valeur dans ce travail

comme un hommage rendu à la sollicitude de la longue suite des éminents Magistrats dont nous nous honorons d'être le très-modeste continuateur.

VOIES PUBLIQUES

Le nombre des voies publiques à Lille (rues, places, chemins, impasses) est de 545. Leur longueur de 155.231 mètres.

Leur superficie totale se décompose comme suit :

Trottoirs	916.571^{m2}74	2.171.543^{m2}39
Chaussées pavées.	857.908 95	
Id. empierrées . . .	65.950 50	
Id. macadamisées . .	331.112 30	
	2.171.543 39	

Le prix moyen de ces voies publiques étant de 30 francs le mètre carré, leur valeur totale (2.171.543^{m2}39 × par 30 francs) ressort à 65.146.301 francs.

EGOUTS ET CANAUX

Le système d'écoulement des eaux pluviales et ménagères comprend 259 égouts, dont la longueur et la dépense d'établissement se répartissent comme suit :

Egouts secondaires.	22.680^{m} à 40 fr.	=	907.200 f. »
— collecteurs couverts	29.902 200		5.980.400 »
— à ciel ouvert ou canaux	6.042 20		120.840 »
	TOTAL. . . .		7.008.440 »

La valeur du domaine municipal peut donc s'estimer comme suit :

Voies publiques	65.146.301 »
Egouts ou canaux.	7.008.440 »
Ensemble. . . .	72.154.741 »

§ 5. — Valeurs mobilières.

La ville de Lille, qui s'est toujours beaucoup plus occupée du développement de ses institutions, que de la capitalisation de ses revenus, ne possède pas à proprement parler de rentes sur l'Etat. Les 3,099 francs 3 p. %, inscrits sur le grand-livre, ont été constitués par le placement de petites sommes léguées par des particuliers ou des associations avec affectations spéciales en faveur des écoles, des salles d'asile, et pour l'entretien de tombes dans les cimetières. Il en est de même d'une rente de 500 fr., fondée par M. DE BAPALME en 1605 au profit des écoles, et servie par les Hospices. Les charges égalent les revenus. Il n'y a donc pas là une valeur réelle.

Les valeurs mobilières de la Ville se composent de ses collections scientifiques, des appareils et des mobiliers garnissant ses établissements. Elles sont assurées, comme les propriétés immobilières, par treize Compagnies suivant polices des 28 Janvier 1876 et 26 Janvier 1878. Elles se divisent et sont évaluées comme suit :

Musée de peinture		2.084.695 fr.
— Wicar		601.350 »
— ethnologique		110.000 »
— d'archéologie et de céramique		92.500 »
— industriel		50.000 »
— d'histoire naturelle		50.000 »
Total pour les Musées		2.988.545 »
Bibliothèque communale		700.000 »
Mobilier de l'Hôtel-de-Ville	35.000	
— scolaire	223.500	
— des halles et marchés	4.000	276.000 »
— des postes de police	12.500	
— du dispensaire du service des mœurs	1.000	
Matériel en service dans le bataillon des sapeurs-pompiers		118.395 »
Instruments de musique — —		8.000 »
Mobilier, machines, décors et partitions du théâtre municipal		250.000 »
Palmiers, arbustes et plantes des serres municipales		81.934 »
Total		4.422.874 »

§ 6. — **Récapitulation.**

1. — Edifices et immeubles affectés à des services publics. . . .	33.238.387	fr.
2. — Propriétés productives de revenus	229.207	»
3. — Terrains à vendre	5.639.860	»
4. — Domaine municipal (inaliénable)	72.154.741	»
Total des propriétés immobilières. . . .	111.262.195	»
5. — Valeurs mobilières	4.422.874	»
Fortune immobilière et mobilière de la Ville. . . .	115.685.069	»

CHAPITRE VIII

TAXES MUNICIPALES ET REVENUS DIVERS

§ 1.er — Centimes spéciaux et centimes additionnels

La ville de Lille, presqu'entièrement privée de revenus qui lui soient propres, est obligée de puiser les ressources nécessaires à l'équilibre de ses budgets dans le produit des taxes municipales, autorisées par la législation. Au premier rang de ces taxes se trouvent les centimes additionnels, ordinaires et extraordinaires.

La loi du 15 Mai 1818, art. 31, a autorisé les communes à voter chaque année 5 centimes spéciaux en addition aux contributions foncière, personnelle et mobilière sans affectation déterminée :

Cet impôt a produit en 1878. . . . . 48,120 fr.

Huit centimes sont prélevés sur le principal de la contribution des patentes en vertu de la loi du 25 Avril 1844, art. 32 § 3. Ils concourrent, comme les précédents, aux besoins généraux de la Ville. Le produit a été de. . . . . 95,954 fr. 52

La loi du 21 Mai 1836, s'occupant de la création des ressources pour l'entretien des chemins vicinaux, a permis aux communes d'affecter annuellement à cette dépense un impôt de 5 centimes additionnels aux quatre contributions directes. Le produit de un centime et quart a suffi, en 1878, aux besoins de la vicinalité. Il s'est élevé à . . 33,324 fr. 70

Les autres centimes spéciaux s'appliquent à l'instruction primaire.

La loi du 15 Mars 1850, art. 40, dispose qu'en cas d'insuffisance des revenus ordinaires, il peut être pourvu aux dépenses de l'enseignement primaire au moyen d'une imposition spéciale, votée chaque année par le Conseil municipal. Cette imposition, fixée d'abord à trois centimes additionnels aux quatre contributions directes, a été élevée à quatre centimes par la loi du 19 Juillet 1875, art. 7.

De plus, la loi sur l'enseignement primaire du 10 Avril 1867, art. 8, autorise les communes, qui veulent entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites, à affecter à cet entretien le produit d'une imposition extraordinaire n'excédant pas quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

La Ville use de l'une et l'autre de ces ressources. Elles ont produit en 1878 une recette de . . . . . 213,277 fr. 94

La loi du 26 Décembre 1876, portant fixation du budget général des recettes de l'exercice 1877, a ouvert un nouvel horizon aux municipalités pour les dépenses de l'enseignement primaire. En effet elle dispose, art. 4, que les communes, qui entretiennent des écoles gratuites, peuvent, en sus des centimes spéciaux autorisés par les lois précitées des 15 Mars 1850 et 10 Avril 1867, affecter à cette dépense une imposition extraordinaire de quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions.

Si les ressources ainsi créées, réunies aux subventions de l'Etat et du département, ne suffisent pas à satisfaire à toutes les dépenses d'entretien de la gratuité, la commune peut encore y affecter une nouvelle imposition extraordinaire et spéciale n'excédant pas 6 centimes additionnels au principal des quatre contributions.

Cette disposition a été maintenue pour les années 1878 et 1879 par les lois des finances des 19 Décembre 1877, art. 9 ; 13 Juin 1878, art. 9 et 22 décembre 1878, art. 7.

Le Conseil municipal a donc le droit d'ajouter, par un vote dix centimes additionnels à ceux déjà affectés à l'instruction primaire, dès que ces ressources réunies ne dépassent pas le chiffre des dépenses. Or, la Ville a dépensé en 1878, en traitements, logements, chauffage, éclairage, récompenses et fournitures gratuites, savoir :

Pour les salles d'asile.	101,512 fr. 82
Pour les écoles primaires gratuites	448,462 fr. 75
Pour les écoles supérieures gratuites.	51,422 fr. 87
De plus en travaux de propreté et d'entretien	27,468 fr. 88
Total. . .	628,867 fr. 32

Report.		628,867 fr. 32
Nous avons indiqué plus haut que les 8 centimes affectés aux dépenses de l'Instruction primaire et à la gratuité des écoles ont produit.	213,277 fr. 94	
Ce qui fait ressortir le centime à 26,660, L'ajoute des 10 centimes autorisés par la loi du 26 décembre 1876 eut donc donné.	266,600 fr. »	
Ensemble. . . .	479,877 fr. 94 =	479,877 fr. 94
Somme encore insuffisante de . . . . . pour couvrir les dépenses de l'Instruction primaire.		148,989 fr. 38

On voudra bien remarquer que nous n'avons fait entrer en compte que les dépenses relatives à l'entretien de la gratuité dans les écoles. Nous n'avons pas aligné les frais de construction et d'achats de terrains, qui se sont élevés, pour l'année 1878, à 270,253 fr. 23.

Ces résultats comparatifs, et l'insuffisance des moyens dont dispose la Ville pour faire face aux exigences toujours grandissantes de l'instruction publique, détermineront assurément le Conseil Municipal à user de toutes les ressources que la loi met à sa disposition pour les besoins de l'enseignement primaire.

§ 2. — Taxe municipale sur les chiens.

Cette taxe a le caractère de généralité, que revêtent en France toutes les contributions. Elle est obligatoire, puisqu'aucune localité ne peut s'y soustraire. Et pourtant elle est exclusivement communale, ce qui constitue une véritable exception. Elle a été créée par la loi du 2 Mai 1855.

Cet impôt est divisé en deux catégories :

L'une comprend les chiens d'agrément, l'autre les chiens de garde. La première est tarifée 10 francs, la seconde 2 francs. Ce tarif a été établi, en ce qui concerne Lille spécialement, par décret du 9 Janvier 1856.

En édictant la loi du 2 Mai 1853, le législateur avait en vue de faire diminuer le nombre des chiens, que l'on estimait alors être de 3 millions. Il espérait restreindre dans la même proportion les cas d'hydrophobie. De plus le rapport évaluait à 60 ou 80 millions de francs la dépense occasionnée annuellement par la nourriture de ces animaux, et, se flattant de

l'espoir d'en voir disparaître environ la moitié, il comptait restituer 30 ou 40 millions à l'alimentation des habitants. Le tableau ci-dessous indique quelle a été à Lille l'influence de la loi sur la race canine. Nous ne faisons partir nos relevés que de 1859, époque de l'annexion des communes suburbaines.

ANNÉE	Nombre de chiens imposés		Nombre total de chiens imposés	Chiens non déclarés triples taxes		Déclarations incomplètes ou inexactes doubles taxes		Non-déclarations récidives quadruples taxes		Montant du rôle
	Première catégorie	Deuxième catégorie		Première catégorie	Deuxième catégorie	Première catégorie	Deuxième catégorie	Première catégorie	Deuxième catégorie	
1859	1.706	1.460	3.166	25	22	»	»	»	1	20.704
1860	1.591	1.457	3.048	41	49	22	1	»	»	20.212
1861	1.459	1.483	2.942	16	42	8	»	»	4	18.212
1862	1.398	1.566	2.964	»	»	»	»	»	»	17.114
1863	1.388	1.735	3.122	23	27	5	7	»	»	17.984
1864	1.555	2.030	3.585	11	14	13	2	»	»	20.020
1865	1.670	2.483	4.153	30	54	30	9	»	3	22.878
1866	2.171	2.903	5.084	57	83	148	7	»	8	30.544
1867	2.676	3.273	5.949	6	5	4	1	»	»	33.488
1868	2.789	3.625	6.414	2	2	2	2	»	»	35.216
1869	3.144	3.833	6.977	»	»	5	1	»	»	39.158
1870	3.682	3.926	7.608	»	»	6	»	»	»	44.732
1871	3.576	3.982	7.558	»	2	10	2	»	»	43.834
1872	3.584	3.899	7.483	1	1	1	»	»	»	43.672
1873	3.530	4.021	7.551	»	»	1	»	»	»	43.352
1874	3.440	4.166	7.606	»	»	»	»	»	»	42.732
1875	3.438	4.391	7.829	2	»	»	3	»	»	43.232
1876	3.556	4.664	8.220	»	1	1	»	»	»	44.902
1877	3.578	4.839	8.417	»	»	1	»	»	»	45.468
1878	3.440	5.353	8.793	»	»	»	»	»	»	45.106

Nous sommes obligé de constater que, pour Lille du moins, les prévisions du législateur sont loin d'être réalisées : le nombre des chiens, au lieu de diminuer de moitié, a presque triplé.

Nous devons faire remarquer encore que cet impôt, qui avait rencontré au début quelque résistance dans la population, on en peut juger par le nombre des chiens non déclarés, est maintenant parfaitement accepté, et se perçoit sans trop de difficultés.

§ 3. — Octrois

L'impôt indirect était d'abord d'essence exclusivement régalienne. Le monarque seul avait pouvoir pour frapper de taxes les objets de consommation. Il faut remonter au règne de Charles IV, dit le Bel, qui réunit à la couronne de France celle de Navarre, pour rencontrer la première application de ce droit régalien. L'édit porte la date de 1323.

Les villes acquittaient plus particulièrement ces taxes perçues à l'entrée; aussi demandèrent-elles bientôt à en partager les bénéfices. La ville de Compiègne fut la première admise à cette faveur, en 1352, sous Jean-le-Bon, mais à charge de verser le quart de la recette dans les caisses du Trésor royal. Par la suite pareille faveur fut octroyée aux villes qui en firent la demande. De là, le nom de DROITS D'OCTROI. Toutes les concessions portaient d'ailleurs la condition d'un partage avec l'Etat.

C'est dans cette situation que se trouvaient les choses, lorsque la Révolution de 1789 ouvrit l'ère des réformes. Nous avons dit au chapitre des impôts que le décret des 2-17 Mars 1791 avait aboli toutes les taxes indirectes; les droits d'octroi disparurent avec elles. La mesure émanait d'un sentiment généreux sans aucun doute; elle visait au dégrèvement des classes peu aisées; mais elle manquait de prudence, et ne tenait aucun compte des conditions les plus élémentaires de l'économie politique. Toute communauté d'habitants, qu'elle soit confinée dans les limites étroites d'un ville, ou qu'elle s'épanouisse dans un vaste empire, a des charges toujours nombreuses, souvent très-lourdes; d'où la nécessité absolue de créer des ressources proportionnelles pour les couvrir. On s'en aperçut bien vite : une loi du 27 vendémiaire, an VII, rétablit l'octroi pour Paris. Une autre loi du 27 Frimaire, an VIII, accorda les mêmes droits à Reims, Metz, Lille, Calais, Fontenay-le-Peuple, Limoges et Epinal. Pour Lille, les frais annuels de perception furent fixés à 27,000 fr.

La loi du 5 Ventose an VIII généralisa la mesure en l'autorisant dans toutes les villes dont les hospices civils n'avaient pas de revenus suffisants pour leurs besoins. On créait ainsi, on le voit, des octrois municipaux et de bienfaisance. Mais l'ordonnance du 27 Décembre 1814, art. 5, la loi du 28 Avril 1816, art. 147, celle du 18 Juillet 1837, art. 31, n.° 5, restituèrent leur caractère exclusivement municipal à ces taxes supportées par les communes, et autorisées en vue de subvenir aux dépenses que les lois mettent directement à leur charge.

Au début l'Etat, se rappelant les usages de l'ancienne Monarchie, placé lui-même en face des lourdes dépenses engendrées par les guerres qui ont signalé la fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième, s'était aussi réservé une part dans le produit des octrois: il l'avait fixée au vingtième du produit net par l'arrêté consulaire du 24 Frimaire,

an XI, et portée au dixième par la loi du 28 Avril 1816. Ce prélèvement fut à son tour supprimé par le décret du 17 Mars 1852.

Il appartient aux Conseils municipaux de déterminer le mode de perception des droits d'octroi. (Loi du 28 Avril 1816, art. 147). Cette perception peut se faire soit par voie de régie simple ou directe, soit par voie de régie intéressée, soit par bail à ferme, ou encore par abonnement avec l'Administration des contributions indirectes. A Lille, l'octroi est sous le régime de la régie simple, c'est-à-dire sous l'administration immédiate du Maire.

Les Conseils municipaux votent les règlements et les tarifs d'octroi. Les articles 8, 9 et 10 de la loi du 24 Juillet 1867 déterminent le mode d'approbation des délibérations prises à ce sujet. Cette procédure a été toutefois modifiée par les articles 46, n.° 25, et 48, n.° 4, de la loi du 10 Août 1871 sur les Conseils généraux.

Le maximum des taxes d'octroi, que les Conseils municipaux peuvent établir, et la nomenclature des objets sur lesquels s'appliquent ces taxes, sont fixés par un tarif général, annexé au décret du 12 Février 1870, formant règlement d'administration publique.

Deux tarifs différents sont en vigueur à Lille, l'un pour la ville, l'autre pour la banlieue. Ils ont été délibérés par le Conseil municipal dans ses séances des 12 Juillet et 19 Août 1872, adoptés par le Conseil général le 30 dudit mois d'Août, et approuvés le 29 Novembre 1872 par un décret qui les a prorogés jusqu'au 31 Décembre 1882.

De plus, une loi du 20 Janvier 1873 a autorisé la perception des surtaxes suivantes, aussi jusqu'au 31 décembre 1882 :

Vins en cercle, par hectolitre	6 fr. 20
Vins en bouteilles id.	11 fr. 20
Cidres, poirés, hydromels, par hect.	3 fr.
Alcools pur, par hectolitre.	21 fr.
Absinthe	21 fr.

Les recettes de l'octroi s'élèvaient en 1872, au moment de la révision des tarifs, à 2,448,190 fr. 22 pour la Ville, 214,348 fr. 62 pour la banlieue. Voici quel a été le produit de ces droits sous l'empire des nouveaux tarifs.

	VILLE	BANLIEUE
1873	2.892.597 f. 75	288.239 f. 90
1874	2.998.523 25	314.527 46
1875	3.361.370 86	281.098 75
1876	3.423.176 62	293.898 93
1877	3.545.612 93	319.440 98
1878	3.535.333 25	321.890 57

Les deux services réunis, urbain et suburbain, donnent pour l'année 1878 un total de . . . . . 3.857.223 f. 82

Inférieur de 7.830 09

au produit de l'année 1877, qui était de 3.865.053 91

Toutefois si l'on tient compte d'un fait accidentel, qui a fait reporter sur l'exercice 1877 une recette en souffrance, appartenant aux exercices antérieurs, et s'élevant à 79.501 16

Le revenu propre à cet exercice se réduit à 3.785.552 75

Ce qui fait ressortir alors un excédant réel de recettes de 71,671 fr. 07 au profit de l'année 1878.

Ce résultat nous paraît d'autant plus satisfaisant que, dans beaucoup de villes, les recettes d'octroi ont subi en 1878 un mouvement de baisse assez sensible. Il y a eu notamment diminution, comparativement à l'année 1877 :

A Lyon	de 156.068 f.	31	sur une recette de	10.552.622 f.	41
A Marseille . . .	146.120	45	—	9.556.309	48
A Bordeaux . . .	295.814	90	—	4.862.992	32
A Rouen. . . .	117.757	10	—	3.573.388	36
A Toulouse . . .	92.362	07	—	2.744.372	25
A Saint-Etienne. .	82.936	61	—	2.723.605	34
A Nantes . . .	52.296	53	—	2.328.076	77
A Roubaix . . .	73.106	48	—	1.499.818	92
A Valenciennes . .	8.445	78	—	485.345	73

Nous avons établi que le produit total de nos octrois, Ville et Banlieue, avait été, en 1878, de 3,857,223 fr. 82. La population étant de 162,775 habitants, l'impôt de l'octroi ressort pour chacun d'eux à 23 fr. 70.

Cette taxe individuelle est :

A Rouen	de 32 fr.	94 c.
A Lyon.	32	90
A Marseille	29	51
A Bordeaux.	21	22
A Saint-Etienne	20	89
A Toulouse.	20	14
A Nantes	18	49
A Valenciennes.	18	28
A Roubaix	17	05

Une dernière observation pour en finir avec l'octroi :

D'après une circulaire de M. le Directeur général des contributions indirectes, en date du 30 Avril 1870, « un octroi est dans de mauvaises conditions s'il coûte plus de 15 p. °/₀ du produit. »

Or, les frais de perception à Lille ne s'élèvent qu'à 6 1/2 p. °/₀ des recettes totales, et à 7 1/2 environ de celles concernant spécialement la Ville.

A Roubaix ces frais reviennent à	. . . . .	6,01 p. °/₀
A Lyon	—	7,61
A Marseille	—	11,20
A Saint-Etienne	—	12,11
A Nantes	—	12,32
A Valenciennes	—	12,58
A Bordeaux	—	13,91
A Rouen	—	14.51
A Toulouse	—	14.76

§ 4. — Droits de Voirie

Les droits de voirie, créés par la loi de finances du 21 Avril 1832, n'avaient été jusque-là qu'une exception accordée aux villes de Paris et de Lyon. Cette loi les généralisa. L'article 3 porte :

« Est également autorisée la perception des droits de voirie, dont les tarifs auront été » approuvés par le Gouvernement, sur la demande et au profit des Communes, conformé- » ment à l'édit du mois de Novembre 1697, maintenu en vigueur par la loi du 22 » Juillet 1791. »

La faculté donnée aux communes d'imposer des droits de voirie a été confirmée par la loi du 18 Juillet 1837, art. 31, n.° 8, et art. 43.

Malgré ces autorisations législatives, ce n'est qu'en 1868 que l'impôt des droits de voirie fut appliqué à Lille. Le Conseil municipal vota le 10 Avril de ladite année le tarif, qui fut approuvé par M. le Préfet le 2 Juillet suivant. Comme tous les droits nouveaux, les taxes de voirie ont rencontré quelque résistance au début de leur application. Nous donnons ci-dessous le chiffre annuel de leurs produits depuis leur création.

1868	9.961 f. 94
1869	19.997 51
1870	59.990 27
1871	83.959 03
1872	84.055 40
1873	80.145 81
1874	69.966 79
1875	73.881 88
1876	80.593 40
1877	84.031 26
1878	83.814 54

---

§ 5. — Droits de pesage et de mesurage

Entr'autres droits supprimés par la loi du 15-28 mars 1790 se trouvent ceux d'étalonnage, d'aunage, poids et mesure. Les droits de pesage et de mesurage ne sont donc pas d'institution moderne. Ils existaient avant 1789. La nécessité d'un contrôle dans les transactions passées sur les marchés publics s'était dès longtemps imposée.

L'arrêté du 7 Brumaire an IX, et la loi du 29 Floréal an X ont consacré l'organisation des bureaux de pesage et de mesurage, que les municipalités sont autorisées à établir sur les marchés, halles, ports et dans les lieux de grand rassemblement. Ils sont une garantie pour le commerce et pour toutes les transactions en général. Toutefois, nul n'est contraint de s'en servir, si ce n'est en cas de contestation.

La profession de peseur ou de mesureur n'est pas interdite aux citoyens qui voudraient l'exercer dans leur domicile. Mais aucune autre personne que celles désignées par l'autorité municipale ne peut se livrer à cette profession dans les lieux publics.

La loi du 18 Juillet 1837, art. 31 n.° 8, comprend le produit des bureaux de pesage et de mesurage parmi les recettes ordinaires des communes. Il appartient donc aux Conseils municipaux d'en voter les tarifs. Ils ont été réglés comme suit à Lille :

PESAGE

1.° *A l'Abattoir*

Délibération du 8 Janvier 1845 approuvée par décision ministérielle du 9 Mai suivant.

Pour une pesée de 100 kilog. et au-dessous.	0 fr.	10
101 à 150 kilog	0	15
151 à 200 kilog	0	20
au-dessus de 200 kilog.	0	25

2.° *Au Marché aux Fourrages*

Délibérations des 21 Mai et 2 Août 1870, approuvées le 25 du même mois par M. le Préfet,

Voiture vide	0 fr.	30
Voiture chargée de 1,000 k. et au-dessous.	0	30
de 1,000 à 2,000 kil . .	0	40
de 2,000 à 3.000 . . .	0	50
de 3,000 à 4,000 . . .	0	60
de 4,000 à 5,000 . . .	0	70
de 5,000 à 6,000 . . .	0	80

Au-dessus de ce poids la taxe augmente de dix centimes par 1.000 kilog. ou fraction de 1,000 kilog.

3.° *Aux Halles Centrales.*

Délibération du 22 Mars 1872, approuvée par M. le Préfet, le 11 Avril suivant :

Viandes, par 25 kilog. ou par fraction de 25 kilog.	0 fr.	05
Fromages, Beurre, de 1 à 10 kil.	0	05
Id. id. de 10 à 25 kilog.	0	10
Id. id de 25 à 50 kilog.	0	15

A partir de 50 kilogr., l'augmentation sera de 05 c. par 25 kilog. ou par fraction de 25 kil.

Légumes et fruits, de 1 à 50 kil.	0 fr.	05
Id. id. de 50 à 100 kilog.	0	10
Id. id. de 100 à 150 kilog.	0	15

et ainsi de suite, en ajoutant 05 c. par 50 kilog. ou par fraction de 50 kilog.

MESURAGE

Les transformations et, disons-le, les notables progrès accomplis par l'industrie, ont fait disparaître presqu'entièrement le mesurage public des marchandises. Un instrument de contrôle plus certain lui a été substitué, c'est le pesage. La Ville n'a conservé aucun bureau de mesurage. L'aunage des toiles n'est plus qu'un souvenir lointain. Le mesurage du charbon a disparu devant les chemins de fer, qui transportent la houille à la tonne. Au marché aux grains même le poids s'est substitué à la mesure. Le droit de pesage du blé est perçu à raison de 0,07 c. 1/2 par 80 kilogrammes, ce poids étant réputé valoir un hectolitre.

En 1878, les droits de pesage ont produit 12,456 fr. 45.

---

§ 6. — Droits de place dans les foires et marchés, et dans les canaux

Avant la Révolution les droits de place dans les foires et marchés appartenaient aux seigneurs propriétaires des halles ; d'où le nom de droit de hallage. La loi du 15-28 Mars 1790, sur les droits féodaux, supprima le droit de hallage (art. 19) en laissant aux propriétaires des halles la faculté de s'entendre avec les municipalités pour la vente ou la location amiable de ces bâtiments. C'était transporter implicitement le droit de hallage aux communes. La loi du 11 Frimaire an VII, art. 7 n.° 3, reconnut ce transfert en inscrivant parmi les recettes communales « le produit du droit de la location des places dans les halles, les » marchés, les chantiers, sur les rivières, les ports, les promenades publiques, lorsque » les administrations auront reconnu que cette location peut avoir lieu sans gêner la voie » publique, la navigation, la circulation et la liberté du commerce. »

La loi du 18 Juillet 1837, art. 31, n.os 6 et 7 confirme les communes dans la possession des droits de place dans les foires et marchés et de stationnement dans les canaux.

Ces droits, ne représentant que le loyer du terrain occupé sur la voie publique, ne peuvent être établis qu'au mètre carré. Une circulaire ministérielle du 17 décembre 1807 s'exprime ainsi : « Le droit de place, devant être entièrement distinct de celui d'octroi, ne doit » être établi qu'à raison du mètre de terrain que les marchands voudront occuper, et non à » raison de la marchandise qu'ils étaleront. »

A Lille, les droits de place dans les foires, marchés, halles, fêtes de paroisses, ont été l'objet de nombreuses modifications. Le tarif actuellement en vigueur a été délibéré le 3 Juillet 1875, et approuvé par M. le Préfet le 13 du même mois. Il présente les dispositions suivantes :

1° Marchés couverts. (Produits alimentaires).

NATURE DES ÉTAUX	Prix annuels de location				
	Halle Saint-Nicolas	Halle du Château	Halle du Faisan	Halle Gentil-Muiron	Halle de la N.-Aventure
Etal de boucher	350	225	300	225	250
Etal de charcutier . . .	325	210	280	210	235
Etal de tripier	250	200	250	200	215
Etal de poissonnier . . .	170	150	170	125	125
Etal de divers	150	125	125	115	115

En sus des prix indiqué au tarif ci-dessus, les étalagistes des marchés couverts paient à l'entrepreneur quatre centimes (0 fr. 04) par étal et par jour en compensation des frais de balayage, de nettoyage et d'éclairage qu'il doit payer lui-même à la Ville.

2° Marchés en plein air.

(Produits alimentaires et produits non comestibles)

La taxe est uniformément établie à raison de vingt centimes par mètre carré et par jour.

Les marchandises ne peuvent être empilées sur une hauteur de plus d'un mètre.

Lorsque le fermier fournit aux marchands les planches et les tréteaux nécessaires pour l'établissement des étalages, il lui est tenu compte, en sus du droit de place, d'un droit de location dé dix centimes par mètre de longueur et par jour.

3° Marché aux grains.

Le droit de place par hectolitre de grains exposé sur le carreau de la halle, les jours de marché, est fixé à dix centimes.

Le droit de magasinage par hectolitre laissé sur le carreau de la halle, ou déposé dans la resserre pendant une semaine ou fraction de semaine, est de sept centimes.

4° Marché aux chevaux et aux vaches laitières.

(Place Philippe-de-Girard)

La taxe est uniformément établie à raison de vingt-cinq centimes par animal exposé en vente.

5° Marché aux fourrages.

Pour chaque cent kilogrammes ou fraction de cent kilogrammes de fourrages, douze centimes.

Graines, fourrages, par mètre carré et par jour, vingt centimes.

La marchandise exposée en vente ne peut pas dépasser un mètre de hauteur au-dessus du sol.

6° Marchés aux fleurs et aux oiseaux.

Par mètre carré et par jour, vingt centimes.

Lorsque le fermier fournit le matériel des boutiques aux marchands de fleurs, il perçoit un droit supplémentaire de location par boutique et par jour de vingt centimes.

7° Foire annuelle et fêtes de paroisses.

Cirque d'une superficie de mille mètres et au-dessous, trois cents francs.

Cirque d'une superficie supérieure à mille mètres, quatre cents francs.

Baraques de saltimbanques, par mètre carré, vingt-cinq centimes.

Tournants, marchands de faïence, etc., par mètre carré, cinquante centimes.

Marchands divers, par mètre courant, cinq francs.

Pour les fêtes de paroisses, la taxe est uniformément établie à raison de soixante-quinze centimes, par mètre courant pour tout occupant.

8° Echoppes ambulantes

Marchands des quatre saisons et des produits non comestibles, deux francs par semaine et par echoppe.

Marchands de pommes de terre frites, un franc par semaine et par échoppe.

La ferme de ces différents droits de place a été adjugée pour six ans, le 15 Août 1875, au prix annuel de 185,200 francs.

Le droit de place au marché aux bestiaux, ouvert à l'Abattoir, se perçoit directement par le service de l'octroi. Il a un tarif spécial délibéré par le Conseil municipal le 29 Juin 1844, approuvé par M. le Ministre de l'intérieur le 19 Septembre 1845. Le droit est fixé à 5 centimes par mètre carré. Pour la perception, chaque bœuf, vache, taureau, génisse est réputé

occuper cinq mètres carrés. Chaque veau et porc deux mètres. Chaque mouton, brebis, agneau, bouc, chèvre un mètre.

Ce droit a produit en 1878. . . . . 8,665 fr. 20

Le tarif du droit de stationnement des bateaux dans les canaux a été réglé par délibération du Conseil municipal, en date du 11 Décembre 1846, approuvée par M. le Préfet du Nord le 5 Janvier 1847. Voici ce tarif :

Pour chaque stationnement de

2 jours au moins	0 fr. 02	par mètre carré.
3 jours	0 fr. 03	id.
4 jours	0 fr. 04	id.
5 jours et au-delà	0 fr. 05	id.

Les jours d'arrivée et de départ sont comptés dans le séjour.

Le produit de ce droit, qui se perçoit aussi par le service de l'octroi, s'est élevé en 1878, à . . . . . 13,423 fr. 88

---

§ 7. — Droits d'abattage, et de séjour des animaux de boucherie à l'Abattoir.

Des taxes d'abattage et de séjour sont perçues à l'abattoir, au profit de la Ville. Le droit d'abattage, fixé par décision ministérielle du 12 mars 1844, et par un arrêté municipal du 2 Février 1870, approuvé par M. le Préfet du Nord le 25 du même mois, est tarifé comme suit :

Pour les bœufs, taureaux, vaches et génisses.	3 fr. 50	par tête.
Veaux.	2 fr.	—
Moutons, brebis.	0 fr. 60	—
Porcs.	1 fr. 50	—
Chevaux	1 fr. 75	—

Le droit de séjour dans les écuries est tarifé de la manière suivante, par décision ministérielle du 29 Avril 1845 :

Pour chaque bœuf, vache ou génisse.	0 fr. 10	par jour
Veau ou porc	0 fr. 04	—
Mouton, brebis, chèvre, agneau	0 fr. 02	—

De plus, la Ville met en location, par voie d'adjudication publique, les triperies et hangars aux cuirs et aux suifs.

Les taxes d'abattage ont produit, en 1878. . . .	132.302 fr. 70
Les taxes de séjour.	2.988 fr. 08
Les locations.	7.087 fr. 15
Total.	142.377 fr. 93

§ 8. — Produit de la distribution d'eau

Nous avons indiqué au chapitre VII (Propriétés communales), la valeur des édifices, réservoirs, canalisations et conduites de la distribution d'eau. Nous donnerons des détails sur ses origines et ses développements au chapitre de l'hygiène publique, à laquelle elle fournit l'un de ses plus puissants éléments.

Nous nous bornerons donc à rappeler ici les tarifs et à mentionner les produits.

Les tarifs de la distribution d'eau ont été déjà l'objet de plusieurs remaniements inspirés par le désir de favoriser autant que possible les intérêts de l'industrie, en facilitant son alimentation. Les taxes en vigueur ont été délibérées par le Conseil municipal les 16 Octobre 1872, 15 Octobre et 13 Novembre 1875. Elles ont été approuvées par M. le Préfet les 15 Novembre 1872 et 17 Décembre 1875.

TARIFS

Les concessions d'eau sont de deux natures :

1.° Les concessions domestiques et d'agrément ; — 2.° Les concessions industrielles.

Les consommations domestiques sont réglées au robinet libre ou au compteur. Les eaux d'agrément, celles destinées aux établissements publics et aux industriels sont toujours débitées au compteur.

Concessions domestiques et d'agrément.

L'eau peut être livrée sans jaugeage pour les usages domestiques, aux prix suivants :

15 francs pour toute maison n'ayant pas plus de deux habitants, avec augmentation de 3 francs par chaque personne au-dessus de ce nombre ; moitié de ce prix est appliqué aux enfants au-dessous de 15 aus.

10 francs pour les immeubles pourvus de cours ou jardins d'une superficie de 50 centiares à 1 are.

Les habitations ayant en outre une consommation industrielle doivent prendre un abonnement au robinet libre, 1.° au prix ci-dessus pour les personnes, les cours et les jardins; 2.° aux prix suivants pour les animaux et voitures :

6 francs par cheval ou par tête de gros bétail.

5 francs par voiture suspendue à deux roues.

8 francs par voiture suspendue à quatre roues.

Aquariums ou effets d'eau

1.° Pour les décharges de surface.

18 francs lorsque la décharge n'excède pas cinq millimètres (0^m005) de diamètre, avec addition de 10 francs par chaque augmentation de (0^m002) jusqu'à la limite de onze millimètres (0^m011).

2.° Pour les décharges de fond, placées à 0^m25 au maximum en-dessous du plan d'eau :

12 francs pour une décharge de fond de deux millimètres (0^m002) de diamètre avec addition de 20 francs par chaque augmentation d'un millimètre de diamètre jusqu'à la limite de 0^m005.

Concessions au compteur

Le compteur est imposé à tous les abonnés de la distribution d'eau :

1.° Ayant cheval ou voiture.

2.° Dont l'habitation a une cour ou un jardin occupant plus d'un are de superficie.

3.° Qui font les arrosages à la lance à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs maisons.

4.° Qui emploient l'eau à tout autre usage qu'à celui du ménage.

Quand les consommations annuelles restent inférieures à 2,000 mètres, le prix appliqué au mètre cube est de 0 fr. 28. Au-delà de 2,000 mètres, sans limite maximum, le prix est réduit à 0 fr. 14, les premiers 2,000 mètres restant payés à 0 fr. 28.

Toute quantité inférieure à 100 mètres est comptée pour 100 mètres.

Concessions industrielles.

Toutes les industries doivent recevoir l'eau au compteur. L'eau pour usages industriels est soumise à un tarif unique et payée à raison de 0 fr. 06 le mètre cube. Sont considérés comme industries : les brasseries, établissements de bains publics, établissements agricoles et horticoles ou analogues.

Toute consommation industrielle n'est tarifée à six centimes le mètre cube qu'autant qu'elle atteint une quantité minima annuelle de 2,000 mètres cubes.

Les quantités inférieures sont payées 0,14

Le fonctionnement de la distribution date de 1870. L'inauguration eut lieu le 2 Janvier. On peut dire que dès cet instant l'eau ne manqua pas ; car à peine les discours étaient-ils terminés, que l'estrade fût inondée, les robinets ayant été trop grands ouverts dans la chaleur de l'entraînement. Les habits brodés des hauts fonctionnaires se trouvèrent soumis à une douche un peu trop glaciale pour la saison, et que n'avait pas prévue le programme de la cérémonie.

Prudemment surveillée depuis, la distribution d'eau n'a plus joué de mauvais tour. Elle nous a même donné d'assez jolis produits, dont nous plaçons le tableau sous les yeux du Conseil afin qu'il puisse juger des progrès continus et si satisfaisants de cette création éminemment utile.

ANNÉES	Consommations industrielles	Consommations ménagères	Recettes diverses	Total des recettes annuelles	Différences dans les recettes par année			
					industrielles		ménagères	
					en plus	en moins	en plus	en moins
1870	26.315 24	9.023 24	»	35.338 48	»	»	»	»
1871	33.132 06	20.259 05	873 72	52.517 39	6.816 82	»	11.245 81	»
1872	76.934 29	40.746 87	»	117.681 16	43.802 23	»	20.478 82	»
1873	74.014 48	54.438 79	1.304 95	129.758 22	»	2.919 81	13.690 92	»
1874	125.395 98	71.484 16	421 72	197.301 86	51.381 50	»	17.045 37	»
1875	117.788 73	90.443 41	60 96	208.171 18	»	7.607 25	18.959 25	»
1876	80.307 76	109.822 16	»	190.129 92	»	37.480 97	19.378 75	»
1877	65.673 13	113.232 33	14 80	178.890 66	»	14.634 63	3.485 49	»
1878	81.882 14	127.452 41	123 »	209.457 55	16.209 01	»	14.357 88	»

§ 9. — Droits de concessions dans les cimetières.

L'autorisation de faire aux familles des concessions temporaires ou perpétuelles de terrain, dans le cimetière communal de Saint-Maurice, a été accordée à la Ville par une ordonnance du 13 Avril 1844, rendue à la suite d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 Février de la même année. Le tarif fut fixé comme suit :

Concessions de 15 ans 12 fr. le mètre carré.
de 30 ans 36 fr. id.
à perpétuité 90 fr. id.

L'accroissement de la population ayant nécessité l'ouverture d'un second cimetière au faubourg du Sud, en 1864, le premier prit le nom de *Cimetière de l'Est*. Le Conseil municipal saisit cette occasion pour élever le tarif en ce qui concerne les deuxième et troisième catégories de concessions. Une délibération du 22 Décembre 1863, approuvée par M. le Préfet le 29 du même mois, le modifia de la manière suivante :

Concessions de 15 ans 12 fr. le mètre carré.
de 30 ans 60 fr. id.
à perpétuité 210 fr. id.

Le tiers du prix des concessions est versé dans les caisses des Hospices et du Bureau de Bienfaisance. Ce versement s'effectue par moitié pour chaque établissement en vertu d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 2 Novembre 1875.

Le produit des concessions, depuis la première application en 1844, a procuré à la Ville les recettes ci-après :

Cimetière de l'Est. —	1844.	9.032	28
	1845.	7.229	58
	1846.	4.976	58
	1847.	5.860	68
	1848.	5.886	80
	1849.	7.325	84
	1850.	7.595	44
	1851.	10.963	40
	1852.	8.217	20
	1853.	12.832	80
	A reporter. .	83.920	60

	Report. .	83.920	60
	1854.	11.090	48
	1855.	13.948	95
	1856.	16.049	60
	1857.	22.548	20
	1858.	17.481	60
	1859.	28.289	60
	1860.	29.245	84
	1861.	27.484	32
	1862.	29.434	80
	1863.	39.114	18
Cimetières de l'Est et du Sud. —	1864.	104.316	»
	1865.	92.479	65
	1866.	61.272	20
	1867.	64.226	27
	1868.	65.803	59
	1869.	72.514	74
	1870.	53.825	96
	1871.	76.041	84
	1872.	70.319	63
	1873.	77.136	28
	1874.	61.391	40
	1875.	78.467	62
	1876.	76.821	02
	1877.	70.384	22
	1878.	73.622	23
	Produit total	1.417.230	82

Le nombre des concessions accordées au cimetière de l'Est depuis l'origine est de.	15.720
Concessions périmées et non renouvelées	3.442
Nombre de concessions restant au 31 décembre 1878	12.278

Répartition par catégorie

Concessions perpétuelles.	1.049
Id. Trentenaires	3.597
Id. de quinze ans	7.632
Total égal.	12.278

Au cimetière du Sud , ouvert en 1864, aucune concession n'est périmée jusqu'ici. Il en a été accordé 3,340,

dont , concessions perpétuelles. . . .	177
Id. trentenaires. . . .	463
Id. de quinze ans . . .	2.700
Total égal.	3.340

Superficies

Le cimetière de l'Est a actuellement une superficie de . .	14 hect. 52 a. 63 c.
La Ville est en train d'opérer un agrandissement de. . .	4 hect. 96 a. 77 c.
Ce qui portera son étendue à.	19 hect. 49 a. 40 c.

En ce moment les chemins et carrefours occupent une surface de 1 hect. 76 ares 40 centiares et ont un développement d'environ 8,000 m. en longueur savoir :

Chemins de 3 m. 50 de largeur.	210 m.
de 3 id.	2.120
de 2 id.	3.685
de 1 m. 50 id.	1.985
	8.000

Lorsque les terrains nouvellement achetés et ceux restant à acquérir auront pu être réunis à l'ancien cimetière , les chemins et carrefours occuperont une surface en plus de 1 hect. 20 a. 85 c. et une longueur de 3.370 m. , répartie comme suit :

Chemins de 5 m. de largeur.	615 m.
de 4 id.	770
de 3 id.	248
de 2 m.50 id.	1.714
de 2 id.	23
	3.370

Le cimetière du Sud a une étendue de 10 hect. 11 a. 53 c. Ses chemins occupent une superficie de 1 hect. 22 a. 70 c. et présentent une longueur de 3.760 mètres, qui se décompose comme suit :

Chemins de 5 m. de largeur.		120 m.
de 3	id	2.210
de 2	id.	1.430
		3.760

§ 10. — Taxes diverses.

Outre les taxes principales, que nous venons de passer en revue, la Ville alimente encore son budget de quelques autres taxes, moins importantes, et, on ne le sait que trop, fort insuffisantes à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Ces taxes diverses ont donné les produits suivants en 1878 :

1. Part attribuée à la Ville dans le produit des permis de chasse (10 fr. Loi du 3 Mai 1844, art. 5, § 2).	2.990	»
2. Le vingtième du produit de l'impôt sur les chevaux et les voitures. (Lois du 23 Juillet 1872, art. 10 et du 2 Juillet 1862, articles 4 et 5 . .	3.178	12
3. Produit des amendes de simple police.	4.987	21
4. Droits de factage sur la vente à la criée aux halles centrales. . . .	4.827	25
5. Entrepôt des sucres. Droits de magasinage et de manutention. . .	22.315	08
6. Entrepôt de douanes. id. . . .	22.482	95
7. Produit de la vente des boues et immondices.	22.571	59
8. Produit de l'établissement des bains à prix réduit	8.186	25
9. Produit de la vidange des citernes, des urinoirs et de la recette des water-closets	2.360	90
10. Expédition des actes de l'Etat-Civil	1.068	50
11. Maisons de tolérance. Taxes pour les visites sanitaires.	10.513	»
12. Droits de vérification des viandes introduites en Ville	10.562	40
TOTAL. . . .	116.043	25

§ 11. — Revenus divers.

Nous avons énuméré au chapitre précédent les propriétés communales productives de revenus. Ce sont en général des maisons acquises en vue d'alignements qui ne sont pas encore réalisés, ou des terrains qui attendent une affectation définitive. Les loyers de ces immeubles, augmentés pour la première fois du fermage du moulin Saint-Pierre et réunis aux redevances imposées par la Ville pour reconnaissance de ses droits sur des emprises tolérées provisoirement sur la voie publique, ont produit en 1878 la somme de 57.141 15

La location des terrains à vendre rue de la Gare, a donné 10.747 40

Le produit des ventes de terrains, s'est chiffré par 256.245 40

Les fonds placés au Trésor ont fourni une ressource de. 181.892 39

TOTAL. . . . 506.026 34

CHAPITRE IX

EMPRUNTS.

§ 1. — Emission des Emprunts

Depuis son agrandissement la ville de Lille a contracté successivement six emprunts.

Le premier, de 15,000,000 francs, a été autorisé par la loi du 30 Mai 1859 et réalisé en 1860 avec le concours de M. Joseph OPPENHEIM, banquier à Bruxelles. L'emprunt a été divisé en 175,000 obligations de 100 francs, produisant 3 p. °/o d'intérêt, et émises à 91 francs. Ces obligations sont remboursables en 42 ans, au moyen de deux tirages par an, le 1er Mars et le 1er Septembre. Pour chacun des tirages semestriels les 54 obligations, dont les numéros sortent les premiers, sont remboursées comme suit, capital compris :

Le 1er numéro sortant par		25.000 fr.
Le deuxième.		10.000 fr.
Les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e par	1,000 fr. l'un	7.000 fr.
Les 10e à 19e	500	5.000 fr.
Les 20e à 34e	400	6.000 fr.
Les 35e à 54e	200	4.000 fr.
	Total	57.000 fr.

Au dernier tirage :

Le 1er numéro sortant sera remboursé par	50.000 fr.
Le 2e	25.000 fr.
Le 3e	10.000 fr.
Les 4e à 13e par 1,000 fr. l'un	10.000 fr.
Les 14e à 33e 500 fr.	10.000 fr.
Les 34e à 53e 400 fr.	8.000 fr.
Les 54e à 127e 200 fr.	14.800 fr.
Total . .	127.800 fr.

Toutes les autres obligations sont remboursables au pair.

Le second emprunt, de 6,000,000, a été autorisé par la loi du 4 Mars 1863, et réalisé la même année avec le concours de MM. Joseph OPPENHEIM, banquier à Bruxelles, et Emile ERLANGER, banquier à Paris. Il a été divisé en 77.000 obligations de 100 francs chacune, produisant 3 francs d'intérêt et émises à 90 fr. 50. Ces obligations sont remboursables en 29 ans, au moyen de deux tirages par an, le 1er Février et le 1er Août.

Les obligations sortant au tirage du 1er Février sont toutes remboursées au pair.

Au tirage du 1er Août

La première obligation est remboursée par.	25.000 fr.
Les deux suivantes, par 1,000 fr. l'une. .	2.000 fr.
Les dix id. 500	5.000 fr.
Les vingt-cinq suivantes 200	5.000 fr.
Total. . .	37.000 fr.

La dernière année, les obligations sortant au tirage du 1er Août seront remboursées de la manière suivante :

La première par.	50.000 fr.
Les trois suivantes par 1,000 fr. l'une. .	3.000 fr.
Les six id. 500 fr. . . .	3.000 fr.
Les vingt et une suivantes 200 fr. . . .	4.200 fr.
Total.	60.200 fr.

Toutes les obligations non comprises dans les tableaux ci-dessus sont remboursées au pair de 100 francs

Le troisième emprunt, de 2.800.000, remboursable en sept années à partir de 1867, a été autorisé par la loi du 4 Juin 1864. Il a été contracté à la caisse des dépôts et consignations, à 4 1/2 pour cent et complètement amorti en 1874.

Le quatrième emprunt, de 8,000,000, a été autorisé par la loi du 20 Mai 1878, et réalisé la même année avec le concours de MM. Emile ERLANGER et Cie, banquiers à Paris; Jacques ERRERA-OPPENHEIM, banquier, à Bruxelles et Théodore KIENER, Administrateur du Crédit du Nord, à Lille. Pour cet effet, il a été créé 16.953 obligations, 4 1/2 pour cent, de 500 francs chacune, émises à 487 fr.50, et remboursables au pair en trente années au moyen de 60 tirages semestriels, fixées au 1er Juin et au 1er Décembre.

Le cinquième emprunt, de 2.000.000, a été autorisé par la loi du 17 Juin 1873, avec condition de remboursement en douze ans. Il a été contracté à 5 pour cent, en 1874, avec la caisse des dépôts et consignations.

Le sixième et dernier emprunt, de 8.000.000, remboursable en 42 ans, a été autorisé par la loi du 24 Mars 1877, et réalisé la même année avec le concours de la *Société Générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France*. L'emprunt a été divisé en 16,761 obligations de 500 francs, rapportant 22 fr. 50 d'intérêt par an, et émises à 487 fr. 50. Toutes les obligations sont remboursables au pair. Les tirages ont lieu les 15 Mars et 15 Septembre de chaque année, par série de dix obligations.

Les six emprunts de la ville de Lille forment ensemble un total de	41.000.000	
L'amortissement et l'intérêt coûteront	89.683.556	97
Différence	48.683.556	97

entre la somme réellement employée et celle dépensée.

Si nous regrettons que la municipalité ait dû recourir à la voie onéreuse des emprunts pour opérer plus rapidement la transformation de la Ville, nous devons à l'équité d'ajouter que la dépense de 89.683.556 f. 97, quelque lourde qu'elle soit, a reçu une admirable compensation; car la valeur immobilière, c'est-à-dire la fortune publique à Lille, a augmenté de 250.000.000 au moins par suite de l'agrandissement de la Ville.

§ 2. — Amortissement.

A — ANNUITÉS SERVIES JUSQUE ET COMPRIS L'ANNÉE 1878

ANNÉES	1860	1863	1866	1868	1874	1877	TOTAUX
1860	107.136 50	. .	. .	. .	. .	. .	107.136 50
1861	706.341 »	. .	. .	. .	. .	. .	706.341 »
1862	744.396 »	. .	. .	. .	. .	. .	744.396 »
1863	742.411 50	. .	. .	. .	. .	. .	742.411 50
1864	729.177 »	289.533 »	. .	. .	. .	. .	1.018.710 »
1865	713.025 50	309.246 50	. .	. .	. .	. .	1.022.272 »
1866	776.110 50	296.285 »	54.000 »	. .	. .	. .	1.126.395 50
1867	734.360 50	417.103 »	126.000	. .	. .	. .	1.277.463 50
1868	710.703 50	425.895 50	517.000 »	. .	. .	. .	1.653.599 »
1869	921.212 »	199.464 50	499.000 »	238.553 75	. .	. .	1.858.230 25
1870	780.267 50	441.988 50	481.000 »	496.021 25	. .	. .	2.199.277 25
1871	872.480 »	441.270 50	463.000 »	512.653 75	. .	. .	2.289.404 25
1872	984.101 »	521.344 50	445.000 »	529.432 50	. .	. .	2.479.878 »
1873	944.586 »	469.877 »	27.000 »	517.382 50	.	. .	1.958.845 50
1874	946.754 50	448.426 »	818.000 »	510.006 25	. .	. .	2.723.186 75
1875	889.423 »	462.809 50	. .	528.196 25	180.520 64	. .	2.060.949 39
1876	913.943 »	470.418 50	. .	521.608 75	225.650 82	. .	2.131.621 07
1877	905.987 »	458 204 50	. .	517.253 75	225.650 82	. .	2.107.096 07
1878	908.496 50	443.424 50	. .	515.781 25	225.650 82	221.098 75	2.314.451 82
TOTAL des paiements effectués.	15.030.912 50	6.095.291 »	3.430.000 »	4.886.890 »	857.473 10	221.098 75	30.521.665 35

B. — ANNUITÉS RESTANT A SERVIR

ANNÉES	Indication des emprunts					TOTAL
	1860	1863	1868	1874	1877	
1879	906.002 50	458.360 »	517.940 »	225.650 82	445.805 »	2.553.758 32
1880	906.203 »	458.346 »	517.366 25	225.650 82	446.065 »	2.553.631 07
1881	906.443 50	458.377 »	517.376 25	225.650 82	445.678 75	2.553.526 32
1882	906.510 50	458.344 »	517.925 »	225.650 82	446.146 25	2.554.576 57
1883	906.801 »	458.341 »	517.978 75	225.650 82	445.945 »	2.554.716 57
1884	906.995 50	458.359 »	518.037 50	225.650 82	446.075 »	2.555.117 82
1885	907.083 50	458.289 »	518.067 50	225.650 82	445.536 25	2.554.627 07
1886	907.459 »	458.325 »	517.557 50	225.650 82	446.317 50	2.555.309 82
1887	907.599 50	458.355 »	517.496 25	45.130 16	445.885 »	2.374.465 91
1888	907.799 »	458.370 »	517.350 »	. .	445.761 25	2.329.280 25
1889	908.144 »	458.361 »	517.585 »	. .	445.935 »	2.330.025 »
1890	908.315 »	458.319 »	517.656 25	. .	445.883 75	2.330.174 »
1891	908.503 »	458.335 »	518.041 25	. .	446.107 50	2.330.986 75
1892	908.794 50	458.297 »	517.706 25	. .	446.083 75	2.330.881 50
1893	909.171 50	. .	517.640 »	. .	445.801 25	1.872.612 75
1894	909.314 50	. .	517.308 75	. .	445.771 25	1.872.394 50
1895	909.616 »	. .	517.667 50	. .	445.960 »	1.873.243 50
1896	909.955 »	. .	517.671 25	. .	445.867 50	1.873.493 75
1897	910.213 50	. .	517.786 25	. .	445.971 25	1.873.971 »
A reporter.	17.250.924 »	6.416.778 »	9.836.157 50	1.850.336 72	8.472.596 25	43.826.792 47

ANNÉES	Indication des emprunts					TOTAUX
	1860	1863	1868	1874	1877	
Report...	17.250.924 »	6.416.778 »	9.836.157 50	1.850.336 72	8.472.596 25	43.826.792 47
1898	910.576 50	. .	517.467 50	. .	446.260 »	1.874.304 »
1899	910.823 »	. .	258.692 50	. .	445.711 25	1.615.226 75
1900	911.239 50	. .	. .	. .	445.836 25	1.357.075 75
1901	911.499 »	. .	. .	. .	446.101 25	1.357.600 25
1902	455.000 »	. .	. .	. .	445.972 50	900.972 50
1903	. .	. .	. .	. .	445.961 25	445.961 25
1904	. .	. .	. .	. .	446.045 »	446.045 »
1905	. .	. .	. .	. .	445.701 25	445.701 25
1906	. .	. .	. .	. .	445.907 50	445.907 50
1907	. .	. .	. .	. .	446.141 25	446.141 25
1908	. .	. .	. .	. .	445.891 25	445.891 25
1909	. .	. .	. .	. .	445.623 75	445.623 75
1910	. .	. .	. .	. .	446.327 50	446.327 50
1911	. .	. .	. .	. .	445.957 50	445.957 50
1912	. .	. .	. .	. .	445.513 75	445.513 75
1913	. .	. .	. .	. .	445.962 50	445 962 50
1914	. .	. .	. .	. .	446.270 »	446.270 »
1915	. .	. .	. .	. .	445.891 25	445.891 25
1916	. .	. .	. .	. .	445.826 25	445.826 25
1917	. .	. .	. .	. .	446.030 »	446.030 »
1918	. .	. .	. .	. .	445.968 75	445.968 75
1919	. .	. .	. .	. .	445.608 75	445.608 75
1920	. .	. .	. .	. .	223.416 25	223.416 25
	21.350.062 »	6.416.778 »	10.612.317 50	1.850.336 72	18.506.521 25	58.736.015 47
Intérêts et remboursements non réclamés sur les exercices antérieurs à 1879						
	254.478 50	139.392 »	30.543 15	. .	1.462 50	425 876 15
TOTAUX...	21.604.540 50	6.556.170 »	10.642.860 65	1.850.336 72	18.507.983 75	59.161.891 62

§ 3. — Cours des obligations pendant l'année 1878.

	Obligations de 100 francs		Obligations de 500 francs	
	1860 Bourse de Paris	1863 Bourse de Paris	1868 Bourse de Paris	1877 Bourse de Lille
Du 2 Janvier 1878 . . .	102 50	100 »	495 50	487 50
Du 15 id. . . .	102 »	98 50	492 50	487 50
Du 1.er Février . . .	103 »	98 »	485 »	481 50
Du 15 id. . . .	104 »	98 50	487 50	487 50
Du 1.er Mars . . .	104 »	98 »	490 »	483 »
Du 15 id. . . .	103 »	99 »	490 »	483 »
Du 1.er Avril . . .	100 50	99 50	492 50	483 »
Du 15 id. . . .	99 »	98 50	492 50	483 25
Du 1.er Mai . . .	98 50	99 »	497 75	484 »
Du 15 id. . . .	101 »	100 50	497 50	484 50
Du 1.er Juin . . .	100 »	101 »	497 »	486 »
Du 15 id. . . .	101 »	101 »	497 »	486 »
Du 1.er Juillet . . .	101 »	101 »	497 50	497 »
Du 15 id. . . .	105 »	103 25	497 50	498 »
Du 1.er Août . . .	104 50	104 »	494 50	500 25
Du 15 id. . . .	103 50	101 50	492 50	500 50
Du 1.er Septembre . . .	101 75	100 »	493 75	503 75
Du 15 id. . . .	101 »	99 »	493 75	505 »
Du 1.er Octobre . . .	101 25	101 »	497 50	505 »
Du 15 id. . . .	102 »	100 50	497 50	506 »
Du 1.er Novembre . . .	102 »	100 »	499 50	497 50
Du 15 id. . . .	102 »	102 »	500 »	498 75
Du 1.er Décembre . . .	103 »	103 50	491 »	498 75
Du 15 id. . . .	103 75	103 »	490 »	500 »
Du 31 id. . . .	104 »	102 50	490 »	502 »

CHAPITRE X

SITUATION FINANCIÈRE

Le compte de l'exercice 1878 présente en :

Recettes ordinaires	5.017.547 88	13.159.428 03
Id. extraordinaires	1.160.321 51	
Id. supplémentaires	6.981.558 64	
Dépenses ordinaires	3.185.779 14	7.431.329 07
Id. extraordinaires	2.504.819 50	
Id. supplémentaires	1.740.730 43	
Excédant de Recettes		5.728.098 96
Il faut encore ajouter à ce chiffre les restes à recouvrer dudit exercice		484.487 60
Total		6.212.586 56
Mais il faut en diminuer les restes à payer		3.154.070 72
de sorte que le disponible se trouve réduit à		3.058.515 84

Nous traversons l'heure la plus difficile de la situation créée par les emprunts contractés à la suite de l'agrandissement de la Ville. Nous subissons en ce moment le maximum des charges qu'ils ont occasionnées : l'annuité d'amortissement atteint 2,553,000 francs. Elle descendra à 2,330,000 francs en 1888, et à 1,872,000 francs en 1893, en raison du complet remboursement des emprunts de 1863 et 1874.

De plus, à partir de 1888, le chapitre de l'instruction publique sera exonéré de la subvention de 200,000 francs servie à la Faculté de Médecine pendant ses douze premières années. Ces réductions successives dans la dépense rendront une heureuse élasticité au budget de la Ville.

CHAPITRE XI

SURETÉ, SÉCURITÉ

§ 1. — Police

Le code de brumaire an IV, sur les délits et les peines, a donné une excellente définition du mot *police*. Nous ne pouvons mieux faire que de l'emprunter :

« La police est instituée pour maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété, la sûreté » individuelle. Son caractère principal est la vigilance. La Société considérée en masse est l'objet de sa sollicitude.

» Elle se divise en police administrative et en police judiciaire.

» La police administrative a pour objet le maintien habituel de l'ordre public dans chaque » lieu et dans chaque partie de l'administration générale. Elle tend principalement à prévenir » les délits.

» La police judiciaire recherche les délits que la police administrative n'a pas pu empêcher » de commettre, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux tribunaux chargés par la » loi de les punir. »

La loi du 18 juillet 1837, art. 13, confie la police administrative aux autorités municipales. Le Maire nomme les agents et prend des arrêtés à l'effet d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés par les lois à sa vigilance et à son autorité. Toutefois dans les villes chefs-lieux de départements, ayant plus de 40,000 habitants, l'organisation du personnel chargé des services de la police est réglée, sur l'avis du Conseil municipal, par un décret, le Conseil d'Etat entendu et les inspecteurs de police, les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police sont nommés par le Préfet sur la présentation du Maire (art. 23 de la loi du 24 juillet 1867).

A Lille, le personnel de la police comprend :

Service administratif

Un commissaire central,
Huit commissaires de police d'arrondissement,
Un chef de bureau du commissariat central,
Deux employés id.
Huit secrétaires des commissaires d'arrondissement,
Huit agents de renseignements.

Service des sergents de ville

Un inspecteur,
Deux sous-inspecteurs,
Huit brigadiers,
Neuf sous-brigadiers,
Dix-huit sergents de ville de 1.re classe,
Quarante id. 2.e id.
Vingt-six id. 3.e id.
Dix id. stagiaires.

Service de la sûreté

Un inspecteur,
Un sous-inspecteur,
Vingt agents.

Service de banlieue

Cinq gardes champêtres

RÉPARTITION DU SERVICE

La Ville étant divisée en huit arrondissements, un commissaire, un secrétaire, un brigadier, un sous-brigadier et onze sergents de ville, plus un agent de renseignements, sont attachés à chaque arrondissement.

Chaque commissariat fournit, de dix heures du matin à dix heures du soir, six faction-

naires ayant chacun un parcours déterminé ; il fournit en outre, pour la nuit, quatre hommes de garde,

Le service de voirie et celui de salubrité se font le matin jusqu'à neuf heures et demie ; tous les agents y concourrent. Pour cet effet chaque arrondissement est divisé en autant d'îlots qu'il y a d'hommes disponibles, de manière à ce que toutes les places et rues de la ville soient visitées.

Pour tous les services de nuit et de jour, chaque agent ou chaque patrouille fait connaître, par un rapport écrit, le résultat de sa surveillance. Le personnel de la sûreté concourt au service de nuit avec les sergents de ville.

Tous ces services sont contrôlés par les commissaires de police, les inspecteurs, sous-inspecteurs et brigadiers. Le dépouillement de ces contrôles se fait chaque matin au bureau central. Tous les écarts sont réprimés conformément au règlement, les fautes graves sont l'objet de rapports spéciaux.

M. le commissaire central se plaint de l'insuffisance du personnel des sergents de ville ; pour faire fonctionner régulièrement le service tel qu'il est actuellement établi, il faudrait, dit-il, quinze hommes de plus. Ce fonctionnaire constate en outre que, malgré leurs efforts, les commissaires d'arrondissement ne peuvent s'occuper suffisamment de la police municipale. Les tableaux ci-dessous font connaître leurs occupations nombreuses.

AFFAIRES TRAITÉES PAR LE COMMISSARIAT-CENTRAL

PENDANT L'ANNÉE 1878

Préfecture	Mairie	Parquet	Diverses administrations	Particuliers Correspondance	TOTAL général
2.912	3.018	3.380	53	969	10.332

AFFAIRES TRAITÉES DANS LES ARRONDISSEMENTS

DÉSIGNATION des COMMISSARIATS	Enquêtes pour					Arrestations		Affaires traitées pour					TOTAL
	crimes	délits	contraventions	accidents	incendies	flagrant délit	Mandats de justice	préfecture	mairie	parquet	bureau central	particuliers	
1.er arrondissemt	11	364	375	18	7	85	25	598	273	286	268	52	2.362
2.e id.	35	263	365	37	7	143	26	214	221	358	67	»	1.736
3.e id.	10	284	462	38	14	128	13	351	283	500	213	»	2.296
4.e id.	8	248	398	13	4	53	1	359	378	331	470	»	2.263
5.e id.	11	181	391	20	4	122	4	356	221	326	56	»	1.692
6.e id.	9	367	687	9	4	85	5	768	186	527	24	»	2.671
7.e id.	20	306	237	26	4	93	»	270	173	225	140	15	1.509
8.e id.	3	140	193	32	1	1	1	207	325	303	574	10	1.790
TOTAUX....	107	2.153	3.108	193	45	710	75	3.123	2.060	2.856	1.812	77	16.319

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA SURETÉ

Arrestations													Total	Recherches et renseignements pour				Total
sur mandats		sur jugements		Extraditions	Contrainte par corps	Correction paternelle	Rupture de ban	Expulsions	Vagabondage	Mendicité	Ivresse	Sur note de MM. les commissaires de police		Parquet	Préfecture	Mairie	Bureau central	
d'arrêt	d'amener	correctionnels	simple police															
32	66	28	76	25	89	61	22	52	56	13	28	191	739	630	169	534	598	1.931

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA SURETÉ *(suite)*.

Service des mœurs														
Filles soumises arrêtées sur la voie publique		Filles non soumises trouvées raccrochant		Total	Nombre de filles		Total	Entrées à l'hôpital		Total	Contraventions			Total
En maison	Isolées	Majeures	Mineures		En maison	Isolées		Filles en maison	Filles isolées		Filles en maison	Isolées	Maîtresses de maison	
35	311	37	51	430	108	91	199	57	127	184	»	32	4	36

Condamnés libérés soumis à la surveillance 55

Voyageurs indigents auxquels des billets de logement ont été accordés . . 1.641

Logeurs en garnis 1.489

	NATURE DES CONTRAVENTIONS
1	Défaut de nettoyage des fours et cheminées . . . . .
2	Violation de la défense de tirer des armes à feu ou artifices . . . . .
3	Embarras de la voie publique, défaut d'éclairage des matières ou excavations. . . . .
4	Contraventions aux règlements et lois sur la voirie . . . . .
5	Maraudage de fruits et légumes . . . . .
6	Glanage avant l'enlèvement de la récolte . . . . .
7	Injures simples sans provocation . . . . .
8	Jets d'immondices sur des passants . . . . .
9	Passage sur le terrain d'autrui préparé ou ensemencé. . . . .
10	Contravention aux divers arrêtés municipaux . . . . .
11	Défaut d'inscription des étrangers, sur les registres des garnis, hôtels, auberges. . . .
12	Mauvaise direction des voitures . . . . .
13	Abandon de voitures attelées. . . . .
14	Grande rapidité des voitures et chevaux dans les rues . . . . .
15	Voitures de place, refus de marcher, défaut d'éclairage, etc. . . . .
16	Jeux de hasard . . . . .
17	Divagation de chiens ou animaux malfaisants . . . . .
18	Jets de pierres ou de corps durs sur des personnes et contre des maisons ou édifices . .
19	Passage dans un terrain chargé de récoltes . . . . .
20	Dommages volontaires causés à la propriété mobilière d'autrui . . . . .
21	Bruits et tapages injurieux . . . . .
22	Violences légères . . . . .
23	Mauvais traitements envers les animaux domestiques . . . . .
24	Contravention à la police du roulage . . . . .
25	Contravention à la loi sur les livrets des ouvriers . . . . .
26	Contravention à la tenue des registres des brocanteurs . . . . .
27	Contravention aux marchés et foires. . . . .
28	Ivresse manifeste . . . . .
29	Police des mœurs . . . . .
30	Police des cabarets, cafés et lieux publics . . . . .
	TOTAUX. . .

Nombre des contraventions	Nombre des prévenus	Nombre des jugements	Amendes	Prison	Acquittements	Avertissements	Citations	Procès-verbaux enregistrés
5	5	5	5	»	»	5	»	»
6	6	6	5	1	»	4	2	»
200	200	200	200	»	»	169	31	»
11	11	11	10	»	1	»	11	»
17	17	17	17	»	»	12	5	14
13	13	13	13	»	»	10	3	8
22	22	22	18	»	4	»	22	»
10	10	10	10	»	»	10	»	»
41	41	41	41	»	»	34	7	»
520	520	520	513	»	7	471	49	»
16	16	16	16	»	»	15	1	»
34	34	34	33	»	1	22	12	»
41	41	41	40	»	1	38	3	»
16	16	16	16	1	»	»	16	»
51	51	51	50	»	1	40	11	»
5	5	5	5	»	»	»	5	»
90	90	90	86	»	4	81	9	»
48	48	48	37	15	1	28	20	»
23	23	23	21	»	2	18	5	»
12	12	12	11	»	1	4	8	»
482	596	482	534	265	62	»	596	»
576	655	576	285	226	85	»	655	»
22	22	22	18	2	2	6	16	»
40	40	40	40	»	»	28	12	40
6	6	6	6	»	»	6	»	»
1	1	1	1	»	»	1	»	»
22	22	22	21	»	1	14	8	»
1,026	1,026	1,026	1,025	101	1	4	1,022	»
63	63	63	63	»	»	50	13	»
154	154	154	153	»	2	126	28	22
3,573	3766	3,573	3,293	611	157	1,196	2,570	84

§ 2. — Sapeurs-Pompiers

L'institution de services de secours pour les cas d'incendie est vieille comme la civilisation. Le groupement des demeures amena nécessairement l'obligation de les sauvegarder contre ce terrible fléau, qui était d'autant plus à redouter, que les moyens de constructions étaient dès l'abord plus élémentaires. Les premiers magistrats qui furent préposés à Rome au service des incendies reçurent le nom de *Triumviri nocturni*. C'est sans doute de cette institution que s'inspira Charlemagne lorsque, en 803, il prescrivit, dans toutes les grandes villes, la désignation d'un certain nombre d'habitants chargés de veiller, pendant la nuit, à la sécurité commune.

Le service d'incendie paraît avoir excité de tout temps la sollicitude de la municipalité lilloise. Les archives conservent un grand nombre d'ordonnances du Magistrat, témoignant de l'importance qu'il y attachait. La plus ancienne est de 1466. La dernière, du 3 Novembre 1773. Il nous paraît intéressant de rappeler deux de ses principales dispositions, celles relatives au matériel et personnel. Elles font connaître la situation de ce service à cette époque et les moyens dont il disposait.

1°

État du matériel

(*Extrait de l'Ordonnance du 3 Novembre* 1773)

INDICATION DES QUARTIERS DE LA VILLE	Appareils existant dans les dépots			
	Pompes à boyaux	Seaux	Echelles	Crochets
Premier quartier	1	188	3	9
Deuxième id.	.	38	2	1
Troisième id.	.	77	5	2
Quatrième id.	1	124	.	.
Cinquième id.	.	93	.	.
Sixième id.	.	78	2	2
Septième id.	.	55	.	.
Huitième id.	.	32	2	2
Neuvième id.	1	138	5	4
Dixième id.	.	44	.	.
Onzième id.	.	25	4	4
Douzième id.	1	147	5	4
Treizième id.	.	118	4	4
Quatorzième id.	.	29	.	.
Quinzième id.	.	63	2	2
Seizième id.	.	27	.	.
Dix-septième id.	2	127	6	6
Dix-huitième id.	.	60	3	2
Dix-neuvième id.	.	19	.	.
Vingtième id.	1	64	4	4
TOTAUX	7	1546	47	46

2°

Personnel

(Extrait de l'Ordonnance du 3 Novembre 1773)

Etat des personnes obligées de se rendre au feu au premier coup de tocsin

Dix pompiers pour chacune des sept pompes....	70
Ouvriers de la ville connus sous le nom d'*Angelo*	18
Les patrouilleurs.....	24
Les xx hommes des rivages.....	20
Les brasseurs au nombre de.....	25
Les charretiers des rivages au nombre de.....	12
Les maçons et leurs ouvriers.....	12
Charpentiers et ouvriers.....	12
Couvreurs et ouvriers.....	12
Serruriers et leurs ouvriers.....	12
Maréchaux et leurs ouvriers.....	12
Selliers avec chacun leur ouvrier.....	8
Brouetteurs aux poids.....	6
Rouleurs de vin.....	6
Porteurs de bière.....	6
Porteurs au sac.....	6
Charbonniers.....	6
Jaugeurs à l'eau.....	6
Le ramoneur de la ville, avec un ouvrier.....	2
Sergents de ville.....	8
Sergents préposés au nettoiement.....	7
Sergents des pauvres.....	9
L'adjoint du commissaire du quartier.....	1

Au cas que le Magistrat s'assemble

Les huissiers à verges.....	4
Les valets de ville.....	5
	309

Les commissaires du Magistrat s'y rendent au nombre de sept, le lieutenant du prévôt, le clerc des ouvrages et les religieux des huit couvents d'hommes, en ce compris les Bons Fils, chacun au nombre de quatre au moins.

Jusqu'à la Révolution le service des incendies s'effectua, à Lille, au moyen de réquisitions. Aucun corps homogène n'avait été constitué pour la sauvegarde des propriétés. Le concours et la présence des citoyens requis étaient constatés au moyen d'un plomb. Le Magistrat accordait des récompenses proportionnées aux services rendus. Il punissait ceux qui ne s'étaient pas rendus sur le lieu du sinistre.

L'organisation d'un corps régulier de pompiers fut délibérée par le Conseil général de la Commune le 27 Thermidor an II. Le premier commandant fut M. DELDICQUE, plombier. On lui adjoignit comme commandant en second M. DUBOIS, serrurier.

Un arrêté du Conseil général de la Commune, du 3 Nivose an IV, attribua aux Pompiers un traitement annuel de 200 livres en assignats. Cette mesure fut rapportée le 20 Ventose an V et il fut décidé que les Sapeurs-Pompiers seraient, comme par le passé, payés chaque fois qu'ils se rendraient à un incendie, ou à un feu de cheminée.

Comme toutes les institutions humaines, l'organisation des Sapeurs-Pompiers est indéfiniment perfectible. On s'en aperçoit aux nombreuses modifications qu'elle a subies, et que nous allons indiquer sommairement.

Le 15 Frimaire an V, un arrêté du Corps municipal réorganise le corps en neuf brigades composées de seize hommes chacune, commandées par un brigadier.

Le 27 Vendémiaire an VI, un autre arrêté porte l'effectif des brigades de seize à vingt-quatre hommes et alloue à chaque pompier quatre sols par incendie.

Le 14 Brumaire an X, deux compagnies, l'une active et soldée, l'autre de réserve, sont substituées aux brigades. Effectif total : cent vingt hommes.

Le 15 Avril 1809, fusion des deux compagnies en une seule de quatre-vingt-seize hommes.

Ces transformations s'étaient opérées par voie de simple arrêté municipal. Le 17 Mars 1812 un décret fixe l'effectif de la compagnie à cent dix-neuf hommes, savoir :

1	Chef, avec titre de commandant			
1	Ingénieur (l'architecte de la Mairie)			
1	Quartier-Maître, trésorier,			
1	Capitaine	recevant par jour		0.75
1	Lieutenant	id.		0.60
1	Sous-lieutenant	id.		0.50
1	Sergent-major	id.		0.33
1	Caporal-fourrier	id.		0.25
7	Sergents	id.	chacun	0.25
14	Caporaux	id.	id.	0.23
A reporter. 29				

Report.	29			
	14	Sapeurs	recevant par jour chacun	0.23
	56	Pompiers	id. id.	0.18
	2	Tambours	id. id.	0.18
	14	Aspirants		
	2	Maîtres-selliers		
	1	Maître-tailleur		
	1	Maître-armurier		
	119			

Un compagnie de Mineurs s'était formée à Lille en 1814. Un arrêté du Maire, en date du 14 Mars 1818, l'annexe, mais sans solde, au corps des Pompiers, qui compta de nouveau deux compagnies, et vit son effectif élevé à deux cent quatorze hommes.

En 1825, nouvelle réorganisation : un arrêté municipal du 29 Mars, approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur, abroge tous les règlements antérieurs, divise le corps en deux compagnies soldées et fixe l'effectif à deux cent dix-sept hommes.

Le 27 Avril 1826 le corps est porté à quatre compagnies et l'effectif à trois cent vingt-huit hommes. Cet effectif est maintenu par décision ministérielle du 2 Novembre 1836.

Le 11 Janvier 1852, un décret dissout toutes les Gardes nationales de France. Mais les corps des Sapeurs-Pompiers municipaux, ne faisant pas partie de cette milice, ne sont point compris dans la mesure. Une circulaire préfectorale du 15 Janvier 1852 maintient provisoirement leur organisation. Une autre circulaire du 21 Juin 1852 prescrit une nouvelle organisation des corps de Sapeurs-Pompiers municipaux.

En exécution de cette circulaire, le bataillon est réorganisé par un arrêté municipal du 5 Mars 1853, approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur le 17 du même mois. La division en quatre compagnies est maintenue, ainsi que l'effectif, qui varie seulement de deux hommes en moins, trois cent vingt-six au lieu de trois cent vingt-huit.

Le décret du 13 Octobre 1858, annexant à la ville les communes de Wazemmes, Esquermes, Moulins-Lille, Fives et Saint-Maurice, amena un accroissement relatif dans l'importance numérique du corps des Pompiers. Un arrêté du Maire, en date du 30 Décembre 1859, approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur, le 20 Mars 1860, éleva le nombre des compagnies à huit, et l'effectif à cinq cent quatre-vingt-neuf hommes.

Un arrêté du 10 Décembre 1863 enleva quatre-vingts hommes au Bataillon, mais admit dix surnuméraires par chacune des huit compagnies, ce qui diminuait la dépense de la solde.

En 1870 un grand progrès s'accomplissait dans les voies et moyens mis à la disposition du corps des Pompiers. Les signaux électriques étaient chargés de porter instantanément sur

tous les points de la ville agrandie l'annonce des sinistres ; d'autre part l'installation de la distribution d'eau ouvrait sur tout le parcours de la voie publique des bouches d'approvisionnement remplaçant avec infiniment d'avantages les tonneaux attelés jusque-là à chaque pompe. Une nouvelle réglementation parut nécessaire pour mettre les services en harmonie avec ces améliorations. Elle fut arrêtée le 23 Février 1870 par la Municipalité, et approuvée le 3 Mars suivant par M. le Préfet. Les huit compagnies furent maintenues. L'effectif fut fixé à cinq cent cinquante-huit hommes.

En 1874, le 28 Septembre, nouvelle réglementation. L'effectif est ramené à quatre cent quatre-vingt-dix hommes.

Un an plus tard à peine un décret, pris sous forme de règlement d'administration publique à la suite et comme conséquence de la loi du 25 Août 1871, qui avait de nouveau dissous les Gardes nationales rétablies en 1870, prescrivait la réorganisation générale des corps de Sapeurs-Pompiers sur des bases nouvelles. Désormais les Sapeurs-Pompiers ne peuvent se recruter que parmi les hommes qui ont satisfait à la loi du recrutement. Les étrangers sont donc exclus du corps. Cette prescription devait avoir une grande influence à Lille, où l'on compte 47,031 étrangers sur une population de 162,775 habitants. Le nombre des compagnies et l'effectif durent être diminuées. Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 9 Février 1877, rendu sur la proposition du Conseil municipal, prescrivit les dispositions suivantes :

ARTICLE 1.er

Est autorisée la création dans la ville de Lille (Nord), d'un bataillon de Sapeurs-Pompiers, composé de six compagnies et dont l'effectif ne pourra dépasser quatre cents hommes (cadre compris).

ARTICLE 2.

L'état-major du bataillon est fixé ainsi qu'il suit :

Un chef de bataillon	1	13
Un capitaine-adjudant-major	1	
Deux capitaines-ingénieurs	2	
Un lieutenant-ingénieur	1	
Un capitaine d'habillement et d'armement	1	
Un chirurgien aide-major	1	
Six chirurgiens sous-aides-majors	6	

Les cadres de chaque compagnie comprendront :

Un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

ARTICLE 3.

Un corps de musique est, en outre, attaché au bataillon. Il ne compte pas dans l'effectif. Le chef de musique aura rang de lieutenant, et le sous-chef, de sous-lieutenant.

La solde des sergents, caporaux, sapeurs-pompiers, est de 0 fr. 25 c. par jour. Les tambours reçoivent 0 fr. 30 c., les hommes faisant le service des postes pendant le jour, 2 francs. Les pompiers employés au télégraphe, 2 fr. 50. Il est de plus alloué un traitement de 2,000 fr. au capitaine-adjudant-major, un autre de 300 fr. à l'adjudant-sous-officier. Un sergent électricien reçoit 600 fr., un sergent-instructeur, 200 fr. Les fonctions des officiers sont entièrement gratuites.

La dépense du Bataillon, pour l'année 1878, s'est élevée à 74,102 fr. 71 c.

Le service télégraphique des Sapeurs-Pompiers compte quinze lignes en activité. Elles ont un développement de 14,207 mètres. Les fils ont été en très-grande partie renouvelés en 1878.

Le matériel d'incendie a été, de son côté, l'objet d'importantes améliorations. Elles s'effectuent dans les ateliers installés à l'Hôtel du corps. On a commencé en Novembre dernier la construction du *Fire-escape*, de l'invention de M. CONSTANT, l'honorable et si intelligent Commandant du Bataillon.

L'uniforme du corps date de dix ans. Il ne se soutient que grâce à de très-grands efforts d'entretien. Le besoin de le remplacer ne tardera pas à se produire.

Le Bataillon a réprimé dans le courant du dernier exercice 78 incendies, dont plusieurs considérables. Nous en donnons ci-dessous le tableau :

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	PERSONNEL
				Janvier				
1	1 h. m.	LAURENT	b.d de la Liberté, 20	violent feu de cheminée	.	.	.	poste de l'Hôtel-de-V.
3	8.35 m.	MINET	rue de la Gare, 5	violent feu de cheminée	.	.	.	caporal Wuylsteke
4	2.20 m.	GROULEZ	rue du Rempart, 6	feu d'appartement	.	.	.	caporal Santrisse
4	2.30 m.	SCHOUTTETEN-THIERS	rue d'Esquermes	bâtiments, écuries	.	2	3	sapeurs de la 5.e comp.
6	2.45 m.	MARCOU	rue du Magasin, 3	feu d'intérieur	.	.	.	poste de la Halle et le caporal Duthoit
6	5.30 s.	LELOIR et HERRANT *D*	rue Esquermoise, 81	magasin de merceries, batiment, mobilier et marchandises	1	6	6	le bataillon
9	5.10 s.	LEGRAND *D*	rue de Flandre, 73	feu de chambre, habillements, mobilier	.	.	1	poste de Wazemmes

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	Devidoirs	PERSONNEL
9	7.20 s.	Théâtre des Bouffes	rue de Rihour	dessous de Théâtre	.	.	.	caporal Wuylsteke
11	3.40 s.	HOTTIN	rue Ph.-de-Comines, 1	commencement d'incendie	.	.	.	poste de Fontenoy
12	1.15 s.	DESURMONT *D*	rue d'Isly, 62	magasin de modèles en bois	.	.	.	poste d'Isly
13	5.50 s.	NOTTERMAN	rue des Bouchers, 38	feu de chambre	.	.	.	poste de l'Hôtel
20	1.30 m.	LOCOGE, ROCHART et C.ie *D*	rue de Douai, 101	ateliers de constructeur mécanicien	.	4	6	le bataillon
25	5 h. soir		rue Nationale, 76	feu de cheminée	.	.	.	poste de la Mairie
30	9.30 m.	BERTAUT	f.g de Béthune (banlieue)	magasin de déchets	.	.	.	section d'Esquermes
31	5.25 s.	Grand-Théâtre		violent feu de cheminée	.	.	.	poste de la Mairie
				Février				
3	10.30 m.	DÉPREZ	Ponts-de-Comines, 16	commenc. d'incendie	.	.	.	sous-lieut. Phalempin
8	1.30 s.	ANSART	rue de la Halle, 32	feu de cheminée	.	.	.	poste de la Halle
13	minuit 15	SIXTE-VILAIN *D*	rue Royale, 124	ateliers de construction machines, etc.	.	6	8	le bataillon
				Mars				
5	9.15 s.	Dame LEROY	rue des Fossés, 3	mobilier, effet d'habillements, etc.	.	2	3	poste Hôtel-de-Ville
6	9.15 s.	VOZ-DERACHINOIS	rue de Paris, 208	commencement d'incendie insignifiant	.	.	.	poste rue du Plat
22	1.45 m.	LEMOINE	rue de Boulogne	deux chevaux brulés, fourrages, paille	.	.	1	poste d'Isly
23	11.30 m.	Hôtel-de-Ville		violent feu de cheminée	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
				Avril				
8	4.15 s.	DULAC *D*	rue de la Deûle	filature, métiers, marchandises	1	10	8	le bataillon
18	6.30 s.	Veuve LINGRAND	rue de la Clef, 28	violent feu de cheminée	.	.	.	poste de la Mairie

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	PERSONNEL
19	9.10 m.	WIBAUX	glacis de la p. de Fives	meules de foin	extincteur			poste Vieux-Marché-aux-Moutons
21	1.10 s.	DESPREZ et CATRY	r. de la Monnaie, 14-18	partie de planches, sacs, etc.	.	.	.	poste de la Halle
				Mai				
14	4.15 s.	PREVOST et CASTELAIN	rue Gombert, 5 et 7	étoupes, partie de toiture	.	.	1	poste de la Mairie
24	8.20 s.	Veuve FAUCON	rue St-Sauveur, 90	violent feu de cheminée	.	.	.	V.x-M.h-aux-Moutons
				Juin				
3	minuit 25	DESUTTER	Pont-de-Comines, 21	objets mobiliers, linge, etc.	.	1	1	Mairie, Vieux-Marché-aux-Moutons
18	1.20 s.	FRIMAT-RINCHEVAL	Grande-Chaussée, 31	explosion de gaz, dégâts minimes	.	.	.	poste de la Mairie
21	6.20 m.	IVO	place N.lle-Aventure, 18	feu d'intérieur	.	.	.	poste de Wazemmes
25	9.15 m.	DUFOUR	rue des Guinguettes, 68	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de Fives
29	9.10 m.	CAMBIER	Ponts-de-Comines, 30	produits chimiques, essences, etc.	appareil de cave		4	Mairie, Vieux-Marché-aux-Moutons
				Juillet				
3	1.55 m.	WALLAERT et LEBLANC frères *D*	rue Froissart	magasin de lins, fils, étoupes, etc.	1	7	6	le bataillon
3	5.15 s.	BÉZIER	rue St-Druon, 37	feu d'appartement	.	.	.	poste de Fives
5	1.15 s.	Veuve DUTRIEZ	cour du Citre (Elites)	maison, mobilier, effets	.	1	2	Mairie, Vieux-Marché aux-Moutons
19	4.15 s.	DASSONVILLE	rue des Sarrazins, 33	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de Wazemmes
21	9.30 m.	Ach. THOMAS et Cie	boul. de la Liberté, 103	feu de cheminée	.	.	.	poste de la Mairie
22	2.30 m.	LE BLAN frères *D*	rue de Trévise, 1	bâtiment de la machine	1	6	3	le bataillon
23	10 h. m.	CASTELAIN	rue d'Esquermes, 146	commenc. d'incendie	.	.	.	poste d'Esquermes

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	PERSONNEL
				Août				
4	2.35 m.	VANOVERSCHELDE	rue Notre-Dame, 155	feu de cave, fagots, etc.	.	.	1	poste de Wazemmes
13	1.50 m.	F. LELEU	rue de Paris, 272	bâtiment, joncs, vannerie, etc.	1	1	3	le bataillon
19	1 h. soir	RIVELOIS	r. F.s-de-Tournai, 141	feu d'appartement	.	.	.	poste de Fives
21	5.25 s.	MULLIER	rue Mahieu, 26	feu dans un grenier	.	.	.	p. Vx-Me-aux-Moutons
27	9.25 s.	Th. LEFEBVRE	rue d'Arras	explosion de gaz, sans importance	.	.	.	Mairie, Fontenoy, Wazemmes
				Septembre				
5	3.25 m.	MONCHAIN et DEBLON *D*	rue de Jemmapes, 45	filature de lin	1	3	6	le bataillon
10	8 h. soir	Palais de Justice *D*	place du Palais	déchets de lin et cordes	.	.	2	Halle, Mairie
13	4.55 s.	GOHIE	cour Noiret, 9	feu de cheminée	.	.	.	poste du Plat
14	5.45 s.	LECLERCQ	rue Nationale, 15	feu de cheminée	.	.	.	
20	11 h. m.	SABOT	rue de la Vignette, 51	feu d'appartement	.	.	.	
21	7.55 s.	GRANDY *D*	rue du V.x-Faubourg	toiles, caoutchouc, huiles, etc.	1	6	6	le bataillon
23	minuit 30	DUMONT *D*	hameau de Canteleu	scierie de bois	1	6	.	le bataillon
27	9.30 s.	BOUILLEZ *D*	rue Mercier, 21	fabrique de bleu	1	7	5	le bataillon
30	1 0.50 s	MARCHANT	rue de Paris, 285	couleurs, drogueries	.	1	1	Mairie, rue du Plat
				Octobre				
6	6.55 s.	RABACHE	M.e-aux-Fromages, 8	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de la Mairie
17	1.50 s.	MEESMAEKER	Ponts-de-Comines, 14	feu d'appartement	.	.	2	poste de la Mairie
18	4.15 s.	DESTIEUX	chemin de l'Arbrisseau	deux meules de blé	.	1	.	poste d'Isly
20	11.20 s.	MONTAIGNE	chemin de l'Arbrisseau	maison à usage de cabane	.	3	.	section d'Esquermes
25	6.45 m.	N...	rue des Coquelets, 1	commenc. d'incendie	.	.	.	Mairie, rue du Plat

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	PERSONNEL
25	8.45 m.	N...	rue Fontenelle, 6	feu de cheminée	.	.	.	poste de Wazemmes
25	9.45 s.	VAILLANT	rue Solferino, 135 bis	commenc. d'incendie	.		.	poste de Wazemmes
			Novembre					
5	5.55 s.	VOISIN *D*	rue de l'Arc, 16	partie de bâtiment, étoffes, etc.	.	1	2	1.re et 2.e compagnie
14	12.40 s.	DESOUBRY	Grande-Place, 18	meubles	.	.	1	poste de la Mairie
18	6 h. soir	COGEZ	rue St-Sauveur, 3	feu d'appartement	.	.	.	rue du Plat
22	minuit 30	N... *D*	route d'Arras	moulin à vent	.	.	.	
24	12.45 s.	VERBECK, F.	rue des Postes, 170	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de Wazemmes
			Décembre					
1	3.35 s.	V. CORDIER	V.-M.-aux-Chevaux	effets d'habillement	.	.	.	poste du Plat
13	3.55 s.	ROUSSEAU-LE-CLERCQ	rue de la Gare, 26	caisses vides	.	.	.	poste de la Mairie
14	1.15 m.	Veuve MAHY-HOVELACQUE	rue Royale, 71	mobilier, effets, bibliothèque, etc.	.	1	2	partie du bataillon
14	6.40 m.	N...	rue du Molinel, 49	feu de cheminée	.	.	.	poste du Plat
16	7 h. soir	N... *D*	commune de Sequedin	fabrique de pétrole	.	.	.	poste d'Esquermes
17	3.15 s.	L. DANEL	b.d de la Liberté, 93	violent feu de cheminée	.	.	.	
17	10.20 s.	N...	rue St-Etienne	violent feu de cheminée	.	-	.	poste de la Mairie
18	7.50 m.	MONTURY	cité Delmotte	commencem. d'incendie sans importance	.	.	.	poste de Wazemmes
19	5.55 s.	N...	rue Bois-St-Etienne, 21	feu de cave sans importance	.	.	.	poste de la Mairie
19	8.05 s.	DOOLAEGHE	boulevard de la Liberté	feu d'appartement	.	.	.	poste du Plat
20	1.10 s.	GILODON	rue St-Nicolas	feu de cave	.	.	1	poste de la Mairie
24	5.30 s.	PEUCELLE	banlieue d'Esquermes	ferme, instruments, aratoires	.	3	.	5.e compagnie

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers possède une *Caisse de retraites*, instituée par décret du 10 Avril 1858, et une *Caisse de secours*, créée par décret du 31 Juillet 1855.

La Caisse de retraite fournit aux pompiers, caporaux, sergents, adjudants et aux tambours, des pensions de 400 fr., après trente ans de services. Elle possédait, au 31 Décembre 1878, 5698 francs de rentes 3 pour cent. Le chiffre des pensions servies était à la même date de 5,510 francs.

La Caisse a reçu dans le courant de l'année, savoir :

En caisse au 1.er Janvier	506 30
Arrérages des rentes	5.650 75
Produit du concert annuel.	2.211 25
Deux tiers du produit des amendes . . .	674 40
Dons des compagnies d'assurances et de divers	1.143 30
	10.186 »

Elle a payé :

Pensions	5.500 »	10.088 80
Capitalisations	4.588 80	
Reste en caisse au 31 Décembre. . . .		97 20

La Caisse de secours est affectée au paiement de secours et pensions aux Sapeurs-Pompiers de tous grades, victimes d'un accident dans leur service. Les indemnités sont fixées comme suit :

En cas de mort

Dix mille francs pour les officiers ;
Six mille francs pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers.

En cas d'incapacité totale et permanente de travail

Une rente viagère de mille francs pour les officiers ;
Une rente viagère de cinq cents francs pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers.

En cas d'incapacité temporaire de travail de trois jours au moins, et de cent quatre-vingts jours au plus.

Dix francs par jour pour les officiers ;
Quatre francs par jour pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers.

M. CRESPEL-TILLOY, ancien Maire, dont la générosité et les sentiments élevés sont

connus de la population, a fait don à la caisse de secours, en 1878, d'une somme de 5,000 fr.

Cette institution possédait, au 31 Décembre dernier, 1,398 fr. de rentes 3 pour cent. Le chiffre des secours et pensions liquidées était de 760 fr.

Elle a encaissé dans l'année, savoir :

En caisse au 1.er janvier. . . .	309 07
Arrérages de rente	1.249 »
Un tiers du produit des amendes.	337 25
Subside de la Ville	201 13
Don de M. Crespel-Tilloy . . .	5.000 »
	7.096 45

Elle a payé :

Secours. . . .	1.640 »	6.836 99
Capitalisations. .	5.196 99	
Solde en caisse au 31 Décembre.		259 46

LISTE DES COMMANDANTS DU CORPS DES POMPIERS DEPUIS SA FORMATION

9 Septembre 1794. — M. DELEDICQUE (Henri-Denis-Joseph), plombier, démissionnaire le 16 Novembre 1819, décédé le 26 Mai 1821, à l'âge de soixante-huit ans.

22 Janvier 1820. — M. LEPLUS (Louis-Henri-Victor), architecte, Chevalier de la Légion d'Honneur, démissionnaire le 31 Juillet 1830, décédé le 17 Mai 1834, à cinquante-trois ans.

31 Juillet 1830. — M. POIREL (Antoine-Joseph), négociant, Chevalier de la Légion d'Honneur, démissionnaire le 22 Décembre 1837, décédé le 3 Octobre 1847, à soixante-trois ans.

9 Janvier 1838. — M. LECLERCQ (Louis-Albert), notaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, révoqué par M. Delécluse, Commissaire du Gouvernement, le 2 Mars 1848, décédé le 10 Juillet 1854, à soixante-quatre ans.

2 Mars 1848. — M. JOREZ (Isidore-Aimé), fabricant de passementerie, Officier de la Légion d'Honneur, démissionnaire, le 31 Janvier 1865, décédé le 2 Novembre 1866, à soixante-douze ans.

10 Avril 1865. — M. DARRAS (Jean-Baptiste-Albert-Joseph), propriétaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, démissionnaire le 16 Août 1872, décédé le 25 Juillet 1877, à soixante et onze ans.

10 Novembre 1872. — M. CONSTANT (Gustave), négociant, Chevalier de la Légion d'Honneur.

---

§ 3. — Canonniers Sédentaires

Le Corps des Canonniers lillois est légendaire. Il a pris la part la plus active et la plus glorieuse dans tous les siéges que la Ville eût à soutenir depuis le XVIe siècle, en 1578, 1645, 1667, 1708, 1744 et 1792. Mais ce n'est pas seulement sur nos remparts qu'il s'est illustré. A toutes les époques de notre histoire, on le trouve empressé de fournir son concours à l'Etat chaque fois qu'il en est requis pour la défense du pays. On le voit, pour la première fois prendre part au siége de Tournai en 1581, sous les ordres du duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas. On le retrouve en 1583 aux siéges de Dunkerque et d'Audenaerde. En 1713, il est appelé sous les drapeaux par le Maréchal de Boufflers, qui commandait une armée en Flandre, et il concourt pendant quatre ans à la défense des frontières. Partout il se signale par sa bravoure. En 1809, un détachement de 120 canonniers est envoyé à Flessingue, et y perd 27 des siens dont trois officiers. La dernière expédition du corps date de 1848 : une compagnie toute entière se porta sur Paris et prit part aux luttes des journées de Juin.

Les origines du corps des Canonniers lillois remonte au XVe siècle et peut-être au-delà : Une résolution du Magistrat, en date du 16 Mai 1452, ordonne de placer près des portes de la place menacées par les Gantois, *les veuglars et canons appartenant à la ville et estant sous les halles d'icelle.* Une autre résolution du 16 Juin de la même année porte que *les vieux canons hors de service seront vendus, et qu'il en sera acheté de neufs.*

BRUN-LAVAINNE, qui fait ces citations dans ses annales des Canonniers, ajoute avec raison que si en 1452 la ville avait des canons, on peut en conclure qu'elle avait des canonniers.

Ce n'est qu'à partir de 1482 que l'on rencontre dans nos archives des preuves certaines de

l'existence de ce corps. Le premier acte porte la date du 11 Mai de ladite année : le Magistrat accorde à chacun des compagnons canonniers, pour leur entretien, 40 sols de Flandre jusqu'à la Toussaint et un *paleteau* pour paraître à la procession.

Le 2 Mai 1483, il institue la confrérie de Madame Sainte-Barbe. Le nombre des confrères est fixé à trente.

Les priviléges de la confrérie sont confirmés le 9 Avril 1487 par lettres patentes de l'Archiduc Philippe, duc de Bourgogne; le 25 Septembre 1516, par CHARLES-QUINT. En outre, ce Monarque accorde aux Canonniers de Lille, en 1541, 50 florins Carolus d'or pour l'avancement des jardins et édifices commencés sur un terrain nouvellement acquis par leur compagnie près la porte des Malades.

Le corps des Canonniers commençait à prendre, on le voit, de l'importance. Leur nombre avait été porté à 80 le 5 Mars 1511 par une résolution du Magistrat. Le 15 Septembre 1570 le Corps recevait une nouvelle augmentation de vingt hommes.

Le 25 Août 1648, sur la demande du sieur LAMORAL-DUBOIS, échevin de la ville, connétable de la confrérie de Sainte-Barbe, et vu l'assiduité du service des canonniers sur les remparts, leur effectif est élevé à 150.

Malgré ce passé si brillant la confrérie de Sainte-Barbe eut son moment de défaillance. Par suite de causes que nous ignorons, ses priviléges tombèrent en désuétude vers la fin du XVIIe siècle, et en 1728 le Magistrat refusa de les reconnaître. Réduit à de très-faibles ressources le Corps marchait à sa décadence, quand la guerre vint, en 1744, ranimer sa vieille ardeur, et rappeler l'utilité de ses services qu'il ne tarda pas à faire apprécier de nouveau dans la défense de la ville contre les troupes du duc d'Aremberg. Les Canonniers bourgeois ne quittèrent pas leurs batteries pendant soixante-dix jours. Le Magistrat leur en témoigna sa reconnaissance en leur accordant (*outre la somme ordinaire de cent florins par an, la distribution de cent livres de poudre et l'exemption d'impôt à concurrence de deux pièces de vin)* une somme annuelle de 400 autres florins et exemption sur deux pièces de vin de surplus.

Cette libéralité du Magistrat permit au Corps des Canonniers bourgeois de continuer son fonctionnement jusqu'au 27 Septembre 1791, jour où la confrérie de Sainte-Barbe disparut pour faire place au bataillon des canonniers sédentaires. La garde nationale venait de s'organiser, et dans son sein s'étaient formées deux compagnies de canonniers, dont l'une était composée en grande partie des anciens confrères de Sainte-Barbe.

Le nouveau corps à peine constitué, allait recevoir le baptême de feu. En Septembre 1792, les Autrichiens, au nombre d'environ 30.000, vinrent mettre le siége devant la ville, qui comptait à peine 6.000 défenseurs. Parmi eux se trouvaient seulement deux compagnies d'artillerie de ligne, commandées par les capitaines PERRIN et BÉATRIX, et les deux Com-

pagnies de canonniers sédentaires, fortes de 110 hommes chacune, commandées par les capitaines OVIGNEUR et NICQUET. Des prodiges de valeur furent accomplis pour répondre au feu des assiégeants, qui durent se retirer après avoir essuyé de grandes pertes. La défense héroïque de la garnison et des habitants qui tous s'étaient faits soldats, valut à la ville de Lille un décret qui sera son perpétuel honneur. La Convention nationale vota à l'unanimité la déclaration suivante dans sa séance du 12 Octobre 1792 : *Les citoyens de Lille et la garnison ont bien mérité de la Patrie.*

Parmi les traits d'intrépidité qui signalèrent ce siége mémorable, BRUN-LAVAINNE cite le suivant, que nous aimons à lui laisser raconter : On vint annoncer à M. OVIGNEUR, capitaine d'une des deux Compagnies de canonniers bourgeois, que sa femme était dans les douleurs de l'enfantement. « Est-elle en sûreté, demanda-t-il ? — Oui, on l'a transportée dans une maison où elle n'a pas d'accident à craindre. — En ce cas, je suis tranquille. »

Bientôt après, il apprend que sa maison est en feu. « Accourez, lui dit-on, tout va devenir la proie des flammes. — Tu vois l'ennemi, répond-il avec le plus grand calme ; je suis à mon poste et j'y reste. »

Ce mot a été répété de nos jours par un grand capitaine.

Un décret de Floréal an IV, portant dissolution des compagnies de grenadiers, chasseurs et canonniers de la Garde nationale, mit un instant en péril l'organisation des canonniers sédentaires; mais la municipalité réclama énergiquement et obtint du Gouvernement le maintien du Corps qui s'était distingué par de si éclatants services. Quelques années après, le 13 Fructidor an XI, un arrêté des Consuls ordonna que les canonniers sédentaires de la ville de Lille, institués depuis le 2 Mai 1483, seront de nouveau réorganisés, qu'une maison leur sera donnée pour tenir lieu de celle qui a été vendue, et qu'il leur sera en outre fait présent de deux pièces de quatre sur lesquelles seront gravés ces mots : *Le premier consul aux Canonniers de Lille*, avec la date du 29 Septembre 1792, afin de conserver la mémoire du siége de Lille.

La réorganisation prescrite en cet arrêté s'effectua par les soins de la municipalité. Un règlement du 10 Pluviose an XII, approuvé par le grand Juge, Ministre de la Justice, créa deux compagnies de 60 hommes chacune.

Le 2 Thermidor an XII, un décret impérial fit don aux Canonniers sédentaires de l'ancien couvent des Urbanistes (aujourd'hui l'hôtel du corps).

Le Corps traversa sans modification les époques de l'Empire et la Restauration. Le 2 Décembre 1831, une ordonnance vint stipuler qu'il formerait désormais cinq compagnies, dont une de vétérans, et fixa l'effectif à 458 hommes. Cette organisation lui fut conservée par l'arrêté du ministre de l'Intérieur, rendu le 28 Février 1852 en exécution du décret du 11 Janvier de la même année portant dissolution et réorganisation des gardes nationales, et

stipulant que des corps spéciaux d'artillerie pourraient de nouveau être créés. L'effectif fut élevé à 500 hommes.

Nous arrivons à une période de profondes modifications pour le Corps des canonniers sédentaires : les gardes nationales, rétablies par la loi du 12 Août 1870, furent de nouveau dissoutes par celle du 25 Août 1871. Les corps d'artillerie bourgeois auraient-ils le même sort ? L'honorable M. Achille TESTELIN, membre de l'Assemblé nationale, réclama une exception en faveur du bataillon de Lille dans la séance du 26 Août 1871. Le Rapporteur, M. le Général CHANZY, fit remarquer que les Canonniers de Lille n'étaient pas une garde nationale, que dès lors la dissolution ne les touchait pas. La Commission, ajouta l'honorable Rapporteur, examinera ultérieurement quels sont les corps armés qui devront être mis sous les ordres du Ministère de la guerre ; elle verra alors ce qu'il faudra faire des Canonniers de Lille et des autres corps du même genre.

La situation fut tranchée par la loi du 13 Mars 1875, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale. L'article 54 est ainsi conçu :

« Les Compagnies de canonniers sédentaires et de Canonniers vétérans du département du « Nord font partie de l'artillerie de l'armée territoriale et sont affectées en principe aux places « du Nord.

« En conséquence, et conformément à l'article 6 de la loi du 27 Juillet 1872, ces compa- « gnies ne peuvent se réunir en armes qu'en vertu d'une autorisation de l'autorité militaire.

« Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux hommes de ces diverses « compagnies qui doivent encore le service dans l'armée active ou dans sa réserve. »

Les Canonniers sédentaires ont donc cessé depuis 1875 d'être un corps communal. Cependant la municipalité, qui aime à se rappeler les éminents services qu'ils ont rendus à la Ville, leur a conservé son subside annuel de 3,000 francs. Cette intervention est fort insuffisante d'ailleurs à l'entretien de leur vaste hôtel, qui se détériore d'une manière fort regrettable. Le bataillon n'a que des dépenses, et pas ou très-peu de produits. Il lui manque les éléments les plus essentiels d'un budget... les recettes.

COMMANDANTS DU CORPS DEPUIS 1792

1792. . . . . M. OVIGNEUR (Charlemagne-Joseph), propriétaire, ✻, capitaine de l'une des compagnies qui se sont illustrées pendant le siège. M. OVIGNEUR a donné sa démission en 1811; décédé le 15 Mai 1832, à Lille.

M. NICQUET, capitaine de l'autre compagnie. On n'a aucun renseignement à son sujet.

Chefs de bataillon, Commandants :

An XIII . . . . M. BURETTE-MARTEL (Crépin), démissionnaire en 1811.

1.er Février 1811 . . M. BRAME (Josse-Auguste), propriétaire, O. ✻, décédé le 26 Janvier 1855.

5 Avril 1823 . . . . M. BARROIS (Henri-Joseph), ✻, propriétaire.

1.er Avril 1826 . . M. BRAME (ci-dessus).

26 Mai 1834 . . . M. SAINT-LÉGER (Pierre-Hippolyte-Joseph), propriétaire, O. ✻, décédé le 20 Juillet 1874.

1868. . . . . M. DATHIS (Henri-Charles-Alphonse), banquier, ✻, décédé le 11 Novembre 1875.

7 Janvier 1876 . . M. OVIGNEUR (Emile), avocat, petit-fils du capitaine OVIGNEUR, qui commence cette liste des commandants du corps.

§ 4. — Eclairage public

L'éclairage de la voie publique a été laissé, par la loi du 18 Juillet 1837, parmi les dépenses facultatives. Pourtant il n'est guère de service qui importe autant à la sécurité des habitants et à la commodité de la circulation.

De nos jours les plus grandes facilités sont données aux villes pour l'éclairage public. Elles ont à leur disposition des appareils perfectionnés, d'une grande puissance, et le gaz hydrogène inonde à volonté nos rues de ses flots de lumière, sans trop s'inquiéter de la concurrence, jusqu'ici peu pratique, de l'électricité.

Toute différente était la situation dans les siècles derniers. Pendant très-longtemps la ville de Lille fut privée d'éclairage. Les habitants, qui sortaient après la cloche de dix heures, devaient se pourvoir de lanternes. Dans certains cas prévus par les ordonnances du Magistrat, tels qu'un incendie, tout bourgeois était tenu de placer devant sa maison une lanterne munie d'une chandelle allumée.

C'est seulement dans la seconde moitié du XVII.e siècle que le service de l'éclairage fut régularisé. Des lanternes furent suspendues au milieu des rues. On en comptait six cents à sept cents quelques années après 1667, époque de la conquête par les Français. Le nombre total fut porté à dix-sept cents lanternes pour les vingt quartiers de la ville. Mais quelles lanternes! Elles étaient éclairées par des chandelles de suif, dont des mouchettes vigilantes n'activaient assurément pas la flamme comme cela se pratiquait dans l'intérieur des maisons.

Laissons parler à ce sujet une ordonnance du Magistrat, datée de 1668 :

Ordonnance à tous Maistres des places de mettre lanternes, à sçavoir, pendues au milieu de la rue.

Les Reward, Mayeur, Eschevins et Conseil de ceste ville, pour prévenir les désordres, quy se commettent plus facillement et librement durant l'obscurité de la nuict, ont ordonné et ordonnent à tous maistres des places, de remettre les lanternes en nombre et en la forme quelles ont esté lannée passée, a sçavoir, pendues au milieu de la rue avecq *chandeilles ardantes*, depuis une heure après la cloche de la porte laschée, jusques après la minuict, en tel nombre en chasque rue et es endroicts que lont réglé et ordonné régleront et ordonneront ceux du Magistrat à ce commis; ordonnent pour ce effectuer ausdits maistres de porter ou faire porter pour chacun jour des chandeilles a ceux ayans les cordes desdites lanternes, et a iceux de les allumer aussy chacun jour a lheure marquée, et ce depuis le mercredy vingt-huictiesme de ce mois de Novembre en avant jusques au my Mars ensuivant, le tout soubs peine arbitraire.

Publié a la bretesque et par les carrefours de ceste ville, a son de trompe, le XXVI de Novembre 1668, par Crespin de Tros, sergeant a verges d'eschevins.

Voici une autre ordonnance de 1687, qui témoigne déjà d'un certain progrès et donne quelques renseignements sur le poids des chandelles, le mode de paiement de l'éclairage, les conditions encore rudimentaires des lanternes, dans la construction desquelles le Magistrat fait substituer des vitres d'une seule pièce aux petits carreaux enchassés dans des plombs.

Establissement des Lanternes pour esclairer la ville pendant l'hiver

Nous, Rewart, Mayeur, Eschevins, Conseil et huit hommes de la ville de Lille, ayant remarqué que l'establissement des lanternes pour éclairer la ville pendant les obscuritez de la nuit ne sert pas peu a prévenir les querelles, larcins et autres désordres qui se commettent ordinairement a la faveur de la nuit, avons ordonné et ordonnons aux maistres des places de cette ville et a tous autres quil appartient, de faire incessament remettre en bon et deu estat les lanternes de leur departement et suivant ce de les faire restablir dans les lieux et endroits quelles esté mises l'année passe suivant nos ordres avec une *chandelle entiere* par chacun jour *a raison de cinq à la livre* pour estre allumée une heure après la cloche lachée du soir en dedans mardy soir 25 du présent mois au plus tard, *aux frais des habitants de chaque place*, conformément a ce qui a esté pratiqué a peine de six florins damende a chacun contrevenant applicable un tiers au dénonciateur, autre tiers à l'officier exploiteur et le surplus comme amende de bon enfreint.

Et considerant l'utilité et commodité resultant des lanternes qui sont placées de distance en distance et que pour d'autant plus éclairer, il importe fort que les lanternes soient de grands carreaux enjoignons a tous ceux qui sont tenus de les mettre en estat et autres a qui la chose peut toucher d'observer que les lanternes qui sont hors de plomb soient réparées en grands carreaux, quoy qu'elles ayent esté faites en petits carreaux et que les grands carreaux ne soient point de deux pièces a péril de trois florins d'amende pour chaque contravent, applicable la moitié au dénonciateur l'autre moitié comme amende de bon enfreint.

Ordonnons aux maistres des places et a tous autres a qui la chose peut toucher de se conformer à la présente ordonnance a peril de trois florins damende a chaque contravention applicable cõmme est cy-dessus dit.

Deffense a tous de casser les dites lanternes, ny aucunement y toucher au préjudice de la presente ordonnance, a peine de vingt florins d'amende applicable comme dessus, de tous despens, domages et jnterets vers la place jnteressée et dautre plus grosse peine suivant l'exigence du cas.

Les maris, pères, mères, maistres et maistresses demeureront responsables des contraventions de leurs femmes, enfans, valets, servantes, domestiques et commis, sauf leur recours sjl y eschet.

Fait ce vingtième jour de Novembre 1687. Signé J.-B. Hereng.

Publié à la bretesque et par les carrefours de cette ville a son de trompe le 22 Novembre 1687 par le soussigné sergent à verges d'eschevins. Signé Gilles de Flandres.

Ce système d'éclairage au moyen de lanternes munies de chandelles dura jusqu'en 1726. A la suite de l'essai fait, place Sainte-Catherine, d'une lanterne à lampe, le Magistrat mit en adjudication, le 17 Décembre 1725, la confection de vingt de ces lanternes.

Le mode d'adjudication publique était donc déjà usité à cette époque. Voici l'avis publié en cette occasion.

De la part des Magistrats de Lille.

On fait sçavoir que Lundy dix-sept Décembre 1725, onze heures du matin, dans lhotel de ville, on donnera au rabais vingt lanternes à lampes de fer blanc a verre de France, avec les ferrailles nécessaires pour les attacher, semblables a celle qui est actuellement posée dans la place de Sainte-Catherine au coin de la rue des Bonnes-Filles en faveur de ceux qui feront la condition de la ville meilleure.

Partant ceux qui voudront entreprendre lesdites lanternes pourront se trouver aux lieu, jour et heure cy-dessus marquéz.

L'huile ne tarda pas à détrôner complètement la chandelle. Dès 1731 l'éclairage à la lampe régnait en souverain dans le domaine de la Municipalité lilloise : nous trouvons à cette époque la mise en adjudication de l'huile nécessaire à ce service.

Tandis que Lille s'éclairait à l'huile depuis 1726, Paris continuait encore l'usage des chandelles en 1766. Un lillois, le sieur LE ROY, avait proposé, dès 1763 au Prévôt, des Marchands, d'éclairer la capitale beaucoup mieux et à moins de frais. Il avait déposé un spécimen de lanterne. Il fut renvoyé devant M. DE SARTINES, lieutenant-général de police, auquel il adressa, le 25 Décembre 1765, un mémoire sur la supériorité de l'éclairage à l'huile. LE ROY n'était pas partisan des lanternes suspendues au milieu des rues. Il préférait les attacher à des consoles scellées dans les murailles, afin de faire l'économie des cordages et pour éviter que l'huile ne se répandît sur les passants dans les moments où le vent ferait osciller les lanternes.

Pourquoi, s'écrie-t-il, ne pas suivre tout simplement ce que l'on fait ailleurs ? Lille, quoique beaucoup moins considérable que Paris, l'est cependant assez pour servir d'exemple en quelque sorte. La Police y est admirable en tout genre, parce que dans ce climat, où l'on trouve encore de la droiture, de la franchise et de la raison, le bien général est préféré à l'intérêt particulier.

On convient qu'il faut à Paris une illumination plus forte que partout ailleurs : chaque chandelle coûte trois sols : qu'on mette pour trois sols d'huile dans chaque lanterne, on aura le triple de clarté.

Le sieur LE ROY répudiait aussi les réflecteurs, ces réverbères que d'autres inventeurs avaient proposés. Nous trouvons dans son mémoire cette phrase fort curieuse :

Quant aux inconvénients des réverbères, ils sont trop nombreux et trop connus pour s'étendre sur leurs effets nuisibles. Les moindres sont l'éblouissement des cochers et des personnes dont la vue est foible, indépendamment de la frayeur des jeunes chevaux dont la fougue et les emportements peuvent causer des accidens funestes.

Qu'eut dit notre concitoyen s'il se fut trouvé inopinément en présence du gaz ou de l'électricité !

Le sieur LE ROY obtint pourtant le prix proposé par l'Académie des Sciences. Son système fut adopté à Paris pour l'éclairage public dont il alla prendre la direction. En cette circonstance encore c'est du Nord que vint la lumière.

Après avoir critiqué le réverbère, le sieur LE ROY le trouva sans doute moins éblouissant qu'il ne l'avait jugé d'abord ; car nous voyons qu'en 1767 sa lanterne à réverbère était adoptée à Lille à la suite d'essais faits *rue Française*.

C'est à ce même LE ROY que le commerce lillois doit l'invention de l'épuration d'huile de colza. Le Magistrat acheta en 1789 son procédé moyennant mille écus et lui offrit, pour l'attirer à Lille, une pension annuelle de 1,200 livres.

Malgré l'huile épurée, malgré les réverbères brillamment argentés, l'éclairage à la lampe pâlit un jour, comme l'avait fait la chandelle, comme le gaz semble prêt à le faire en ce moment devant l'électricité. La métamorphose se fit de bonne heure à Lille. Le premier traité pour l'éclairage par le gaz hydrogène date du 1.er Juillet 1837. Il devait avoir une durée de vingt ans.

Les Communes voisines, qui plus tard devaient être annexées à Lille, s'étaient aussi éclairées par le gaz, savoir :

Esquermes	par traité	du 1.er Octobre 1847.
Wazemmes	id.	du 1.er Octobre 1848.
Moulins-Lille	id.	du 1.er Avril 1850.
Fives	id.	du 1.er Octobre 1851.

Tous ces traités, pour la ville et ses annexes, furent refondus en un seul contrat uniforme, passé le 22 Mars 1864 avec la *Compagnie continentale de Londres* et la *Compagnie du Gaz de Wazemmes*. La durée de l'entreprise fut fixée à cinquante années, commençant le 1.er Janvier 1864 et finissant le 1.er Janvier 1914.

Le prix pour l'éclairage de la voie publique est fixé à un centime par bec et par heure, y compris l'allumage et l'extinction.

Pour l'éclairage des établissements communaux, le prix est de vingt centimes le mètre cube.

Les compagnies sont tenues de fournir le gaz à toute personne qui souscrit un abonnement de trois mois au moins. Pour l'éclairage particulier le gaz est fourni au compteur.

Les abonnés ont la libre disposition du gaz qui passe par le compteur ; ils peuvent l'employer soit à l'éclairage, soit au chauffage, soit à la production de force motrice ou à tout autre usage ; ils peuvent le distribuer comme bon leur semble, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de leur domicile, sans que, dans le cas où le nombre de becs éclairés serait en disproportion avec la dimension du compteur, il puisse en résulter aucune action contre la compagnie à raison de l'insuffisance de la livraison du gaz.

Le prix du gaz pour l'éclairage particulier est fixé à vingt-cinq centimes par mètre cube.

Ce prix subit une réduction de :

Cinq pour cent, pour une consommation annuelle de		5.000	mètres cubes
Dix pour cent	id.	10.000	id.
Quinze pour cent	id.	18.000	id.
Vingt pour cent	id.	30.000	id.
Vingt-cinq pour cent	id.	60.000	id.
Vingt-sept et demi pour cent	id.	80.000	id.
Trente pour cent	id.	100.000	id.

Le périmètre de la Compagnie continentale comprend toute la superficie de l'ancienne ville, jusques et y compris le front Est de la rue Beauharnais jusqu'à la place de la République, fronts Nord et Est de ladite place et tout le front Est et Nord-est du boulevard de la Liberté, depuis ladite place jusqu'au point où ce boulevard aboutit aux anciennes fortifications. Cette Société emploie 1,274 lanternes pour l'éclairage de sa section. Elle produit sept millions de mètres cubes de gaz par an.

La Compagnie du gaz de Wazemmes comprend toute la superficie des anciennes communes de Wazemmes, Esquermes, Moulins-Lille, Fives et Saint-Maurice, soit intrà-muros, soit extrà-muros, limitée du côté des fortifications supprimées de la ville de Lille, par le front ouest de la rue Beauharnais, jusqu'à la place de la République, les fronts Sud et Ouest de ladite place et tout le front Sud-est et Sud-ouest du boulevard de la Liberté jusqu'au point où ce boulevard aboutit aux anciennes fortifications. Cette Société a 2,057 lanternes en service sur la voie publique. Elle produit par an six millions de mètres cubes de gaz.

CHAPITRE XII

SALUBRITÉ, HYGIÈNE

§ 1. — Météorologie

Depuis 1852, un de nos concitoyens, M. V. MEUREIN, que nous nous honorons de compter aujourd'hui parmi les Adjoints au Maire, a créé à ses frais un observatoire météorologique à Lille. Les instruments consultés chaque jour sont le baromètre, le psychromètre, les thermomètres à maxima et à minima, l'électromètre, l'ozonomètre, l'animomètre, le pluviomètre, l'athmomètre et la girouette. Les observations continues, sans lacune, de nuit et de jour depuis vingt-sept ans, au moyen d'instruments souvent contrôlés, ont permis d'établir d'une manière certaine le climat de Lille et de ses environs.

Nous extrayons du travail publié par notre savant concitoyen, pour l'année 1878, le tableau récapitulatif suivant, dans lequel les résultats météoriques de cette année sont mis en regard de ceux d'une année moyenne.

	ANNÉE	
	1878	Moyenne
Température atmosphérique moyenne	10° 16	10° 02
Id. moyenne des maxima	13° 44	13° 26
Id. id. des minima	6° 88	6° 78
Température atmosphérique extrême maxima, le 26 Juin		30° 10
Id. id. id. minima le 25 Décembre		6° 60
Baromètre hauteur moyenne à 0° 758mm 733 759mm 611.		
Id. extrême maxima le 13 Janvier 776.710.		
Id. id. minima le 1er Avril 734.030.		
Tension moyenne de la vapeur atmosphérique 7mm 73	7mm 67	

Humidité relative moyenne %	77.30	77.61
Epaisseur de la couche de pluie	797mm 56	671mm 87
Id. d'eau évaporée	799.93	841.01

Cette année ne diffère donc d'une année moyenne que par une moindre pression barométrique, une plus grande abondance de pluies et une réduction de l'épaisseur de la couche d'eau évaporée.

Voici maintenant comment se sont répartis les divers météores pendant l'année : Brouillards 342 ; rosées 196 ; pluies 252 ; grêle 20 ; neige 39 ; gelées blanches 54 ; gelées 48: tempêtes 10 ; orages 22 ; éclairs sans tonnerre 18; halos solaires 15, lunaires 9 ; jours à ciel complètement serein pendant vingt-quatre heures 4 ; demi-couvert 215 ; complétement couvert 146.

Le vent régnant a été celui du S. O. d'une force au-dessus de la moyenne.

La tension de l'électricité atmosphérique et la quantité d'ozone ont été supérieures à la moyenne ; les courbes correspondant à l'intensité de ces deux météores ont été, comme toujours, sensiblement parallèles.

§ 2. — Distribution d'eau

Les eaux de la nappe souterraine ont, dans certains quartiers de la Ville, un goût très-désagréable de fer ou de soufre ; sur d'autres points elles sont chargées de sels calcaires et contiennent des sulfates en proportions nuisibles. Presque partout on constate une grave altération dans la qualité de ces eaux par suite d'infiltrations diverses à travers les couches supérieures très-perméables, composées généralement de tourbe ou de décombres dûs à de fréquentes transformations.

D'un autre côté les aspirations pratiquées dans la nappe, pour les usages industriels, ont pris un tel développement que pendant les périodes de sécheresse les pompes de beaucoup de ménages ne fournissent plus d'eau pendant la marche des usines et qu'un certain nombre de ces usines en manquent elles-mêmes vers la fin de la journée.

Après l'agrandissement de la ville, l'Administration municipale, justement préoccupée de cette situation, non moins que de la nécessité d'assurer l'assainissement des voies publiques, songea à amener du dehors des eaux salubres. Une Commission composée de conseillers municipaux et d'ingénieurs, présidée par M. GIRARDIN, doyen de la Faculté des Sciences

de Lille, fut nommée en 1863, à l'effet de rechercher les moyens de pourvoir à l'alimentation de la population, aux besoins des usines et à ceux de la voirie.

Son attention fut attirée sur les sources d'Emmerin, rencontrées lors du creusement du canal de Seclin. Elle reconnut qu'elles présentaient toutes les garanties désirables au double point de vue de la qualité et de la quantité. Après divers essais et jaugeages, elle ordonna des études définitives, qui furent exécutées en 1867 et 1868, par M. Aimé PARSY, inspecteur principal, chef du Service des Eaux, sous la direction de M. MASQUELEZ, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, directeur des Travaux municipaux. Il s'en suivit tout un projet dont l'économie tend à capter et à rassembler dans un aqueduc collecteur toutes les sources échelonnées le long de la vallée de la Haute-Deûle, sur une étendue de vingt-cinq kilomètres, d'un produit minimum de 60,000 mètres cubes par jour, pour les emmagasiner dans un réservoir inférieur, situé à Emmerin, à 5,000 mètres de la Ville, d'où elles sont aspirées par des machines et refoulées, à l'aide de tuyaux en fonte de $0^{m}60$ de diamètre intérieur, à une hauteur de trente-six mètres dans un réservoir supérieur en maçonnerie, situé à une distance de 2,500 mètres du premier.

Le réservoir supérieur, sis à l'*Arbrisseau*, est mis en communication avec la canalisation intérieure de la ville par des tuyaux de $0^{m}60$ de diamètre. Placé à l'altitude de 50 mètres, il donne une pression effective de 30 mètres sur la ville ; la canalisation a été calculée de manière à laisser une charge libre de 25 mètres.

Le projet, montant à 7,500,000 francs, a été adopté en principe par le Conseil municipal le 11 Juillet 1867.

Les premiers travaux d'installation ont été exécutés en 1868 et 1869 ; ils ont coûté, savoir :

Captation des sources d'Emmerin, les plus rapprochées de la ville, et construction, sur une longueur de 1,160 mètres, des aqueducs destinés à recueillir le produit de 11,500 mètres cubes, avec épuisements et dépenses diverses	348.143 fr.
Construction du réservoir inférieur, d'une capacité de 12,500 mètres cubes, avec épuisements et dépenses diverses	339.197 »
Construction du bâtiment des machines.	76.443 »
id. du bâtiment des générateurs et de la cheminée de 40 m. de hauteur.	22.772 »
Construction du réservoir supérieur, d'une capacité égale à celle du réservoir inférieur.	163.630 »
A reporter. . . .	950.185 fr.

Report. . . .	3.097.503 fr.
Acquisitions de terrains et indemnités pour dommages occasionnés par les travaux.	55.000 »
Deux machines de 90 chevaux chacune, générateurs, pompes et accessoires	168.196 »
Fourniture des tuyaux nécessaires à la canalisation de refoulement et de distribution.	1.102.974 »
Joints de cette canalisation.	331.372 »
Appareils de robineterie et de fontainerie	103.094 »
Pose des tuyaux en fonte et installation des branchements de bornes-fontaines et bouches d'eau	340.217 »
Ensemble.	3.051.038 fr.

Les travaux ont été continués depuis au fur et à mesure des besoins du service.

C'est ainsi que l'on a exécuté successivement :

En 1874. L'installation d'un troisième générateur de la force de 90 chevaux, coûtant avec le bâtiment	46.465 »
En 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, la construction de 5,570 mètres d'aqueducs pour la captation de nouvelles sources (La Cressonnière, Ancoisnes et Houplin), ce qui a porté la longueur totale des aqueducs à 6,730 mètres et le volume total des eaux disponibles à 29,000 mètres cubes par jour, soit 178 litres par habitant.	599.869 »
En 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, la continuation de la canalisation alimentaire sur une longueur de 24,500 mètres, ce qui donne au réseau actuel une étendue totale de 97,000 mètres.	450.000 »
Somme totale dépensée au 31 Décembre 1878	4.147.372 »

Le volume d'eau, de 29,000 mètres cubes par jour, capté et rassemblé au réservoir inférieur et dont une grande partie n'est pas encore utilisée suffira d'ici longtemps à tous les besoins de la ville. On ne peut prévoir l'époque à laquelle on devra se diriger vers les puissantes et excellentes sources de Benifontaine (Pas-de-Calais), depuis longtemps acquises par la ville.

D'autres travaux d'une grande urgence s'imposent à l'attention du Conseil. Ils ont pour objet l'augmentation de la force motrice, qui déjà atteint ce que l'on peut considérer comme

la limite de la sécurité. Pendant les longs jours de débit, en été, on est souvent obligé de mettre simultanément en mouvement les deux machines. Or, on sait qu'un service d'eau, qui ne peut chômer un seul instant sans mettre une foule d'intérêts en péril, n'est réellement assuré qu'à la condition d'avoir constamment en réserve une force motrice capable de remplacer, en cas d'accident, les moteurs en action.

Nous extrayons d'un rapport, en ce moment sous presse, rédigé par M. MASQUELEZ, Ingénieur en chef, Directeur des Travaux municipaux, les considérations suivantes sur les conséquences financières de cette vaste et si utile entreprise :

CALCUL DU RENDEMENT DES CAPITAUX SUCCESSIVEMENT ENGAGÉS

Comme l'eau utilisée pour les services municipaux représente une partie importante de ce rendement, nous allons d'abord en évaluer le prix de revient à la fin de 1871, 1875 et 1878, c'est-à-dire, à la fin de chacune des trois périodes de travaux précitées :

A la fin de 1871, eu égard à l'ajournement de la captation de la source Cressonnière le cube moyen des eaux rassemblées ne s'élevait qu'à 11,250^{m3} (1) et les intérêts à 5 °/. du capital dépensé montaient à 144,358 fr. 45 c., de sorte que le prix du mètre cube de ces eaux ressortait à $\frac{144.358\ 45}{11.250 \times 365} =$	0 fr. 0354
Le crédit d'exploitation étant de 22,200 francs en frais d'élévation et de 10,800 francs en frais de distribution, pour 2.500,000^{m3} d'eaux élevées et distribuées, le prix du mètre cube d'eau élevée ressortait à $\frac{22.200}{2.500.000} =$	0 fr. 0088
et le prix du mètre cube d'eau distribuée ressortait à $\frac{10.800}{2.500.000} =$	0 fr. 0043
Total du prix du mètre cube d'eau rassemblée, élevée et distribuée.....	0 fr. 0485

A la fin de 1875, le cube moyen des eaux rassemblées s'élevait à 17,500^{m3} et les intérêts à 5 °/o du capital dépensé montaient à 184,726 fr. 13 c., de sorte que le prix du mètre cube de ces eaux ressortait à $\frac{184.726\ 13}{17.500 \times 365} =$	0 fr. 0289
Le crédit d'exploitation étant de 43,000 fr. en frais d'élévation et de 14,000 fr. en frais de distribution pour 4.172.913^{m3} d'eaux élevées et distribuées, le prix du mètre cube d'eau élevé ressortait à $\frac{43.000}{4.172.913} =$	0 fr. 0103
et le prix du mètre cube d'eau distribué ressortait à $\frac{14.000}{4.172.913} =$	0 fr. 0033
Total du prix du mètre cube d'eau rassemblée, élevée et distribuée.....	0 fr. 0425

(1) Au lieu des 13,000 m. c. atteints avec la source Cressonnière.

A la fin de 1878, le cube moyen des eaux rassemblées s'élevait à 29.000m3 et les intérêts à 5 °/o du capital montaient à 207.368 fr., de sorte que le prix du mètre cube de ces eaux ressortait à $\frac{209.368}{29.000 \times 365} =$ ..... 0 fr. 0180

Le crédit d'exploitation étant de 44,000 fr. en frais d'élévation et de 15.500 en frais de distribution pour 4.386.000m3 d'eaux élevées et distribuées, le prix du mètre cube d'eau élevée ressortait à $\frac{44.000}{4.386.000} =$ ..... 0 fr. 0100

et le prix du mètre cube d'eau distribuée ressortait à $\frac{15.500}{4.386.000} =$ ..... 0 fr. 0035

Total du prix du mètre cube d'eau rassemblée, élevée et distribuée..... 0 fr. 0315

NOTA. — Les frais d'élévation indiqués comprennent les dépenses en grosses réparations des machines, de sorte que le surplus des frais d'amortissement de ces machines devient une fraction négligeable auprès des autres éléments des calculs.

Produit net à la fin de 1871

Les recettes ont atteint.....		52.517 fr.
La suppression des machines à vapeur de l'abattoir et des bains publics a procuré une économie annuelle de.....	5.000 fr.	9.000 fr.
Les frais d'arrosage des jardins ont été réduits d'environ.....	2.000 fr.	
Les bâtiments communaux desservis reçoivent, au moins, une valeur en eau de..	2.000 fr.	
On a employé aux irrigations et aux arrosages des voies publiques, 1.200.000m3, au prix de revient établi plus haut de 0.0485 ci 1.200.000 × 0,0485 = ...		58.200 fr.
Ensemble.....		119.717 fr.
A déduire le montant du crédit d'entretien.....		32.000 fr.
Reste comme produit net.....		86.717 fr.

soit 3 fr. p. °/o du capital dépensé 2.887.168 fr. 99 centimes.

Produit net à la fin de 1875

Les recettes ont atteint.....	208.170 fr.
Il faut y ajouter l'économie ci-dessus spécifiée pour l'abattoir, les jardins et les bâtiments communaux.....	9.000 fr.
Puis, l'eau employée pour les voies publiques représente un produit de 1.600.000 × 0 fr. 425 = ...	68.000 fr.
Ensemble.....	285.170 fr.
A déduire le montant du crédit d'entretien.....	57.000 fr.
Reste comme produit net.....	228.170 fr.

soit 6 fr. 17 c. p. °/o du capital dépensé 3.694.522 fr. 69 c.

Produit net à la fin de 1878

Les recettes ont atteint	209.458 fr.
Il faut y ajouter l'économie précitée de	9.000 fr.
Puis l'eau employée pour les voies publiques représente un produit de 2,000,000^{m3} × 0 fr. 0315 (1) =	63.000 fr.
Ensemble	281.468
A déduire le montant du crédit d'entretien	59.500
Reste comme produit net	221.958

soit 5 fr. 35 p. % du capital dépensé 4.147.372 francs.

Les rendements ci-dessus calculés sont déjà très-satisfaisants, mais il impotre de faire ressortir que les recettes de la distribution d'eau n'arriveront à leur apogée que dans un grand nombre d'années, en raison de la surface considérable de notre Cité, qui attend encore des constructions. Il est impossible d'évaluer avec une approximation sérieuse le chiffre des recettes maxima correspondantes à cet apogée ; mais il est certain que la situation va désormais s'améliorer rapidement, parce que les dépenses en travaux seront réduites aux petites canalisations susceptibles de rapporter 10 p. %, quand on aura établi une troisième machine et un quatrième générateur, tandis que les recettes vont croître comme le démontre le tableau ci-après pages 166 et 167, où les recettes antérieures sont convenablement ventilées.

En s'arrêtant d'abord aux consommations industrielles et en laissant en dehors les années 1870 et 1871, où l'exploitation était limitée à un petit nombre de rues, ce tableau montre :

1.° Que les cinq années de 1872 à 1876 ont produit une recette moyenne d'environ 95,000 fr., avec un maximum de 125.400 fr., pendant l'année exceptionnellement sèche de 1874 ;

2.° Que les recettes des années 1876 et 1877, à la fois très-pluvieuses et très-mauvaises pour les affaires, sont descendues à 80,300 fr. et 65.700 fr. (un peu plus de la moitié du maximum de 1874 ;

3.° Que la recette de 1878 est remontée à 81,900 francs.

En ce qui concerne les consommations ménagères, il résulte du tableau :

1.° Que les cinq années de 1872 à 1876 ont produit des recettes croissantes de 40,700 à 109.800 fr. avec une augmentation annuelle moyenne de 17,900 francs ;

(1) Cette dépense d'eau pour l'hygiène et la salubrité correspond à 0 fr. 41 par habitant, tandis que Lyon et Cambrai paient à leurs Sociétés concessionnaires 0 fr. 83 et 1 fr. 52 par habitant.

2.° Que l'augmentation s'est réduite brusquement à 3,500 fr., en 1877, à la suite de l'obligation d'avoir un compteur, imposée aux grands consommateurs du robinet libre ;

3.° Que l'augmentation est remontée à 14.400 francs, en 1878, parce que ces mêmes grands consommateurs, entraînés par l'agrément des larges emplois de l'eau, ont cessé de se restreindre comme en 1877.

En présence de ces constatations, on peut se demander quel sera le chiffre probable des recettes totales dans dix ans.

Calculons d'abord le chiffre minimum :

En supposant une année très-pluvieuse, le chiffre des recettes industrielles pourra descendre, en 1888, à	70.000 fr.
En faisant l'hypothèse pessimiste que l'accroissement des recettes ménagères, au lieu d'atteindre 18.000 fr. par an (en moyenne) comme en 1874, 1875 et 1876, ira désormais en décroissant, depuis le chiffre de 14.360 fr. en 1878, jusqu'au chiffre de 10.640 francs en 1888, la moyenne de l'accroissement pour les dix années sera encore de $\frac{14.360 + 10.640}{2} = 12.500$ francs et les recettes ménagères de 1888 s'élèveront à 127.500 fr. (chiffre actuel) $+ 12.500 \times 10 =$	252.500 fr.
Ensemble.....	322.500 fr.

Supposons au contraire, que l'année 1888 soit très-sèche, le produit deviendrait :

Recettes industrielles, au minimum.....	125.000 fr.
Recettes ménagères, comme ci-dessus.....	252.000 fr.
Ensemble.....	377.500 fr.

Soit 168,000 fr. de plus que les 209.500 fr. de 1878.

Eu égard aux travaux neufs qui seront exécutés dans cette future période décennale, soit 500,000 fr. au plus, la moyenne des recettes probables de 1888, soit 350,000 francs, déduction faite du crédit d'exploitation de la même année, soit 70,000 francs, et addition faite de la valeur de l'eau employée pour les usages publics, soit 80,000 francs, constitueront un revenu de 7 fr. 50 c. p. % de la dépense totale, qui atteindra alors 4,740,000 au plus.

Il ne faut pas perdre de vue que tous les résultats très-satisfaisants qui précèdent sont obtenus avec le tarif le plus bas qui existe, notamment pour les concessions industrielles. En effet, les grands industriels, qu'on encourage à développer leurs consommations par un prix minimum, paient le mètre cube 0 fr. 06 à Lille, 0 fr. 07 à Roubaix-Tourcoing, 0 fr. 11 c. à Bruxelles, 0 fr. 20 à Valenciennes, 0 fr. 25 à Bordeaux, 0 fr. 46 à Cambrai, et 0 fr. 60 à Lyon.

ANNÉES D'EXERCICE	CONSOMMATIONS INDUSTRIELLES (Toutes au compteur)			CONSOMMATIONS MÉNAGÈRES					
				1.° AU COMPTEUR			2.° AU ROBINET LIBRE		
	Nombre d'abonnés	Cube d'eau fourni	Produit en argent	Nombre d'abonnés	Cube d'eau fourni	Produit en argent	Nombre d'abonnés	Cube d'eau fourni	Produit en argent
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1870	9	462.633	26.315 24	105	27.263	4.534 87	266	30.000	4.488 37
1871	21	521.650	33.132 06	204	43.806	8.592 22	564	77.800	11.666 83
1872	34	1.270.366	76.934 29	292	72.825	19.800 09	898	140.000	20.946 78
1873	60	1.233.575	74.014 48	342	81.975	22.953 92	1 243	209.900	31.484 98
1874	108	2.089 933	125.395 98	471	102.429	28.679 94	1.940	285.360	42.804 22
1875	130	1.963.146	117.788 73	576	116.506	32.621 54	2.248	385 400	57.821 87
1876	140	1.338.463	80.307 76	1.148	212.547	59.513 25	1.813 (1)	335 500	50.308 91
1877	146	1.094.552	65.673 (3) 13	1.280	212.278	59.437 93	1.858	358.600	53.794 40
1878	162	1.364.702	81.882 14	1.500	241.894	67.730 29	2.001	400.000	59.722 12

TOTAL DES RECETTES pour les consommations ménagères	RECETTES DIVERSES	TOTAL des RECETTES annuelles	DIFFÉRENCES DANS LES RECETTES PAR ANNÉE — INDUSTRIELLES		MÉNAGÈRES		OBSERVATIONS
			En plus	En moins	En plus	En moins	
11	12	13	14	15	16	17	18
9.023 24	»	35.338 48	»	»	»	»	Aux chiffres de la colonne 13, il convient d'ajouter les 8,500 fr. de dépenses annuelles en moins que la distribution d'eau a permis d'économiser pour les services de l'abattoir 5,000 fr., de l'arrosage des jardins 2,000 fr. et des édifices municipaux 2000 fr.
20.259 05	873 72 Irrécouvrables	52.517 39	6.816 82	»	11.245 81	»	
40.746 87	»	117.681 16	43.802 23	»	20.478 82	»	
54.438 79	1304 95	129.758 22	»	2.919 81	13.690 92	»	(1) Cette diminution est due à la mesure qui a fait imposer un compteur à une certaine catégorie d'abonnés.
71.484 16	421 72	197.301 86	51.381 50	»	17.045 37	»	(2) La faiblesse de l'augmentation est due à ce que les abonnés au compteur ont fait beaucoup moins d'arrosages, l'été ayant été très-pluvieux. D'un autre côté, les nombreux abonnés au robinet libre auxquels le compteur avait été imposé en 1876, ont voulu réaliser une économie sur leur consommation précédente.
90.443 41	60 96 Irrécouvrables	208.171 18	»	7.607 25	18.959 25	»	
109 822 16	»	190.129 92	»	37.480 97	19.378 75	»	
113.232 33 (2)	14 80 Irrécouvrables	178.890 66	»	14.634 63	3.485 49 (2)	»	(3) La diminution de la consommation industrielle est due au relèvement de la nappe souterraine et à la stagnation des affaires.
127 452 41	123 »	209.457 55	16.209 01	»	14.357 88	»	

La première grande période de dépenses sera close pour de longues années, quand on aura encore employé environ 500,000 francs à établir une troisième machine, un quatrième générateur, le réservoir supérieur du Dieu-de-Marcq et de nouvelles extensions des canalisations intérieures.

Quant aux dépenses finales, pour l'utilisation des sources du Pas-de-Calais, elles ne devront être abordées que lorsque l'eau manquera pour satisfaire à un accroissement énorme des consommations de toutes natures et, alors, l'emploi rémunérateur du volume de ces mêmes sources sera assuré.

§ 3. — Bains à prix réduit

La loi du 3 Février 1851 ouvrait au Ministère de l'Agriculture et du Commerce un crédit extraordinaire de 600.000 francs pour encouragement aux communes qui voudraient créer des établissements modèles de bains et lavoirs gratuits, ou à prix réduit. Les communes, pour obtenir une subvention de l'Etat, devaient prendre l'engagement de pourvoir à la dépense jusqu'à concurrence des deux tiers au moins.

Heureuse de tous les progrès qui peuvent apporter une amélioration à la situation des classes ouvrières, la municipalité lilloise s'empressa de répondre au vœu du Gouvernement. Elle ouvrit un établissement de bains et lavoirs publics dans la cour Cysoing. Une subvention de 30.323 francs lui fut accordée par décision ministérielle des 7 Octobre 1852 et 21 Août 1853, et une autre de 1000 francs le 21 Juillet 1856.

Le lavoir et les bains publics de la cour Cysoing (ainsi que la salle d'asile de la rue Saint-Michel), ont été érigés de 1851 à 1854 sur l'emplacement du Petit Arsenal Saint-Michel, d'une contenance de 8 ares, 66 centiares, appartenant à l'Etat. La Ville prit d'abord le terrain en location. Ce ne fut qu'en 1872, qu'elle devint propriétaire du terrain. Après diverses tentatives de transaction amiable, restées sans succès, elle dut recourir aux formalités d'expropriation, prescrites par la loi du 3 Mai 1841. Le Jury fixa le prix à payer à 23.382 francs.

La dépense pour les bâtiments, les appareils et achat de trois maisons cour Cysoing, nos 1, 3, 5, s'est élevée à 90.970 francs.

Le lavoir et les bains publics, achevés dès le 10 Mai 1854, fonctionnèrent à titre gratuit pendant une période d'essai de quelques mois. L'établissement des bains fut définitivement

ouvert le 4 Octobre 1854, et le lavoir le 3 Novembre suivant.

Les tarifs furent fixés comme suit :

LAVOIR

Prix par kilogramme de linge introduit

1re classe, linge fin.	0 fr. 40
2e classe, linge mélangé	0 fr. 15
3e classe, gros linge de ménage. . .	0 fr. 05
Prix d'un seau d'eau chaude	0 fr. 02

BAINS

Prix, compris l'usage d'un essuie-mains.	0 fr. 30

Cette dernière partie de l'institution rencontra seule la faveur du public. On usa peu du lavoir, et il fut bientôt délaissé. Une délibération du Conseil municipal, en date du 6 Février 1857, en transforma une partie en cabinets de bains. Une autre délibération du 27 Octobre 1866 affecta les vingt cases restant à la formation de vingt cabinets de bains

L'installation fut complétée en 1871 par l'adduction des eaux d'Emmerin.

Actuellement les bains seuls subsistent et rendent de si grands services à la population de ce quartier, que le Conseil municipal a maintes fois manifesté son désir d'en voir étendre le bénéfice aux autres sections de la Ville par l'ouverture d'établissements analogues. C'est là, parmi tant d'autres, une dépense qui se recommande à sa sollicitude.

Voici quel est le tarif actuellement en vigueur.

Bains simples.	0 fr. 30
Id. id. pour les militaires . . .	0 fr. 15
Id. sulfureux	0 fr. 50

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BAINS

donnés par l'établissement de la Cour Cysoing pendant l'exercice 1878

		Bains simples		Bains sulfureux	Produits		Montant général	
		Militaires	Civils		fr.	c.		
Donnés par le Régisseur	Janvier . . .	6	218	67	99	80	6798	65
	Février . . .	5	465	105	192	75		
	Mars	11	600	166	264	65		
	Avril	103	1409	250	563	15		
	Mai	145	2373	363	915	15		
	Juin	36	3702	415	1323	50		
	Juillet . . .	»	3451	409	1239	80		
	Août	»	2627	315	945	60		
	Septembre . .	33	1810	274	684	95		
	Octobre . . .	41	795	163	326	15		
	Novembre . .	36	307	95	145	00		
	Décembre . .	25	203	67	98	15		
Donnés par le Bureau de Bienfaisance	1er Trimestre. .	»	99	171	115	20	1214	40
	2.e id. . .	»	602	465	413	10		
	3.e id. . .	»	955	570	571	50		
	4.e id. . .	»	122	156	114	60		
Donnés par la Société de Notre-Dame	1er Trimestre. .	»	5	21	12	00	173	20
	2.e id. . .	»	57	99	66	60		
	3.e id. . .	»	73	106	74	90		
	4.e id. . .	»	19	28	19	70		
	Totaux . .	441	19892	4305	8186	25	8186	25

§ 4. Vaccine

En 1796 le docteur anglais Edouard JENNER, après vingt ans de patientes et consciencieuses obvervations, se décidait enfin à publier ses travaux sur la vaccination. Ils le placèrent du premier coup au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. La propagation de la vaccine, après avoir rencontré quelque résistance au début, s'imposa par ses résultats. En France le Gouvernement institua des médailles d'encouragement et des primes. Les villes, directement appelées à veiller sur la conservation de leurs habitants, et à exercer une tutelle plus particulièrement vigilante sur les jeunes enfants, entrèrent avec empressement dans cette voie. La ville de Lille prit part, l'une des premières, au mouvement qui poussait les Etats et tous les amis de l'humanité vers la propagation de la vaccine, l'une des découvertes les plus précieuses de notre ère, car on calcule qu'en France la vaccine peut, dans un siècle, sauver la vie à trois millions d'habitants. Elle exigea des certificats de vaccine pour l'admission dans ses écoles, et institua des primes en faveur des praticiens qui se livrent à la vaccination. Cette prime est de 0 fr. 30 par chaque opération.

Nous donnons ci-après le tableau des vaccinations opérées en 1878. Le nombre en a été de 5.409 sur 5.986 naissances. On peut supposer que la différence, 577, représente, ou à très-peu près, le chiffre des enfants décédés peu de jours après leur naissance.

NOMS ET PRÉNOMS des Vaccinateurs	QUALITÉS	RÉSIDENCES	Nombre de vaccinés avec succès	Nombre de revaccinés avec succès	Nombre de revaccinés sans succès	SOMMES payées fr.	SOMMES payées c.
Pilat, Charlemagne	Dr en méd.	rue Beauharnais, 36	142	4	»	43	80
Morelle, Emile	id.	r. d'Antin, 11	5	1	1	2	10
Baggio, Jules	id.	r. de Tournai, 26	17	»	»	5	10
Van Péteghem, Fs	id.	r. Colbert, 166	101	9	»	33	»
Pucelle, Edmond	id.	r. Saint-Pierre, 29	91	»	»	27	30
Masurel, Louis	id.	r. de la Barre, 18	42	»	»	12	60
Verhaeghe, Oscar	id.	r. Charles-Quint 9	31	»	»	9	30
Lingrand, Victor	id.	r. St-André, 8 bis	81	»	»	24	30
Dubois, Emile	off. de sant.	r. du Fs-de-Tournai, 99	103	»	»	30	90
Boutry, Jules	id.	r. de Douai, 63	58	»	»	17	40

NOMS ET PRÉNOMS des Vaccinateurs	QUALITÉS	RÉSIDENCES	Nombre de vaccinés avec succès	Revaccinés avec succès	Revaccinés sans succès	SOMMES payées fr.	c.
Bécourt-Leclerc, Th.e	Off. de santé	r. de Bouvines, 3	108	»	»	32	40
De Blonde, Henri	id.	r. de Bouvines, 13	339	»	»	101	70
Pouillet, Louis	id.	r. Blanche, 28	10	2	4	5	40
Maeght, Adolphe	id.	r. d'Arcole, 38	149	»	»	44	70
Choteau, Adolphe	id.	r. du fg-de-Roub. 88	85	»	»	25	50
Lautiaux, Jules	id.	r. Ste-Catherine 3 bis	71	3	8	24	60
Bailleul, Antoine	id.	r. des Postes, 227	124	»	»	37	20
Moutonnet (Ve)	sage-femme	Grande-Allée, 28 bis	163	10	55	68	40
Goodlad, fe Leroy	id.	rue du Marché, 67	259	69	»	98	40
Duriez, Emélie-Virginie	id.	r. Ratisbonne, 56	125	»	»	37	50
Gilquin, El. fe Duchateau	id.	r. du Metz, 2 ter	88	2	5	28	50
Denal-Dooze	id.	r. d'Arcole, 42	290	»	»	87	»
Leclercq, Cl. fe Lemaire	id.	r. de Flandre, 58	249	»	»	74	70
Deleporte-Richez	id.	r. des Dondaines, 6	121	»	»	36	30
Loriaux, Irma.	id.	r. Alexandre Leleux, 5	22	»	»	6	60
Sauvage-Lavabre	id.	r. Saint-Sauveur, 26	405	18	»	126	90
Godfrind-Leroy	id.	r. du Croquet, 7	351	27	»	113	40
Sandrard, Célestine	id.	r. de la Barre, 23	167	»	»	50	10
Lefebvre-Vaillant	id.	r. Fontenoy, 5	197	»	»	59	10
Hennion-Duquénoy	id.	r. de Flandre, 23	503	11	»	154	20
Depelsmaeker, Rosalie	id.	r. Racine, 96	71	»	»	21	30
Detemmerman-Dehaerynck	id.	r. Mazagran, 10	168	35	»	60	90
Degorge, Mathilde	id.	r. Saint-Pierre, 31	101	»	»	30	30
Lecoq, fe Dufour	id.	r. du Prieuré, 27	100	»	»	30	»
Dutoit-Olivier	id.	r. d. Long-Pot 23 bis	111	11	»	36	60
Demessine, fe Lemaire	id.	r. du Mont-de-Piété, 5	67	54	»	36	30
Tieffry, Adèle	id.	r. des Meuniers, 85	127	1	»	38	40
Delevar Léonie, fe Hallez	id.	r. de Fives, 20.	167	4	»	51	30

§ 5. Abattòir

Avant l'établissement des abattoirs, chaque boucher avait dans sa maison de débit une tuerie ou échaudoir. Les dangers et l'insalubrité de ces établissements particuliers attirèrent de bonne heure l'attention de l'autorité. Dès 1567 un règlement de police, édicté par le roi Charles IX, ordonnait de mettre les tueries et les escorcheries des bêtes hors des villes. La mesure n'était pas d'une application facile, et ne fut guère mise à exécution que dans les grands centres de population. Le Gouvernement dût insister sur la nécessité de son adoption au commencement de ce siècle. Le décret du 15 Octobre 1810 prescrivit que les tueries, les triperies, les échaudoirs et les fonderies de suifs ne pouvaient plus être placés dans le voisinage des habitations particulières. Il les rangeait dans la nomenclature des établissements répandant une odeur incommode ou insalubre, et dont la création ne peut avoir lieu sans une permission de l'autorité administrative.

Une ordonnance du 14 Janvier 1815 plaça dans la première classe des établissements insalubres les tueries des villes, dont la population excédait 10,000 âmes, et dans la troisième classe celles des communes dont la population était en-dessous de ce chiffre.

Une ordonnance du 15 Avril 1838 modifia ces dispositions, et rangea dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, les abattoirs publics et communs à ériger dans toute commune, quelle que soit sa population.

Aux termes de l'article 2 de cette ordonnance la mise en activité de tout abattoir public et commun entraine de plein droit la suppression des tueries particulières, situées dans la localité.

A Lille, la première tentative pour la construction d'un abattoir remonte au quatrième jour complémentaire de l'an X. A cette date le Conseil municipal inscrivait au budget de l'an XI une somme de 3.000 francs pour l'appropriation d'un local destiné à l'établissement d'une tuerie publique. Cependant ce projet ne reçut d'exécution que vingt années plus tard. L'abattoir autorisé par ordonnance du 7 Août 1822, fut construit sur les plans de MM. PEYRE, architecte à Paris, et LEPLUS, architecte de la ville, par M. Benjamin DÉTREZ, (représentant une Société anonyme) auquel les travaux furent adjugés le 7 Avril 1824, moyennant la concession des droits d'abattage et autres pendant dix-neuf ans, onze mois.

Il fut érigé sur l'emplacement :

1.° De la Ferme ou Cense du Metz, que la ville avait acquise aux Hospices en 1810, par voie d'échange contre les bâtiments de l'ancienne Perche aux draps, lesquels étaient situés

à l'angle des rues des Arts et du Bois-Saint-Etienne, et servaient à la visite et la marque des draps ;

2.° De douze maisons, de deux portions de maisons et de trois terrains vagues, acquis en 1823, tant de l'Administration des hospices que de divers particuliers, et payés par le concessionnaire de l'abattoir aux termes de son marché.

Une ordonnance du 1er Novembre 1826 prescrivit la suppression des tueries et échaudoirs particuliers, à partir de l'ouverture de l'abattoir, fixée au 15 Février 1827 par un arrêté municipal du 18 Décembre 1826.

A cette époque il y avait en exercice dans la ville de Lille :

1.° Cinquante-neuf bouchers, ayant presque tous des échaudoirs ou tueries particulières, établis sans autorisation, et postérieurement au décret du 15 Octobre 1810 ;

2.° Soixante-huit charcutiers, qui abattaient et grillaient les porcs dans les rues et sur les places publiques.

Depuis le 12 Mars 1844, époque à laquelle prit fin la concession faite à l'entrepreneur, l'abattoir est régi directement par la Ville.

En 1830 un marché aux bestiaux fut installé derrière l'abattoir, dans l'intérieur du bastion n.° 101, dit bastion du Metz, au moyen d'une transaction entre la Ville et le Département de la Guerre. Les travaux furent exécutés par M. DÉTREZ, entrepreneur, suivant adjudication du 18 Décembre 1829. Ce marché fut ouvert pour les bestiaux le 22 Décembre 1830.

Nous avons indiqué au chapitre VIII, § 7, les taxes d'abattage et de séjour des animaux à l'abattoir, ainsi que le produit réalisé en 1878. Nous donnons ci-après le mouvement de cet établissement pendant ladite année.

ANIMAUX ABATTUS EN 1878

Bœufs et taureaux	6.048
Vaches et génisses	5.487
Veaux	17.499
Moutons.	53.047
Porcs.	16.736
Chevaux	1.020

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Animaux exposés en vente

Bœuf et taureaux	7.280
Vaches et génisses	9.414
Veaux	13.657
Moutons.	30.318
Porcs.	16.101

§ 6. — Commission d'assainissement des logements insalubres.

La loi du 13 Avril 1850, relative à l'assainissemeat des logements insalubres, porte que dans toute commune où le Conseil municipal le croira nécessaire, il nommera une Commission chargée de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres, mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager.

Cette Commission doit se composer de cinq Membres au moins et de neuf au plus, parmi lesquels se trouvent nécessairement un médecin et un architecte, ou tout autre homme de l'art ainsi qu'un membre du Bureau de Bienfaissance, et du Conseil des Prud'hommes. si ces institutions existent dans la commune.

En exécution de la loi précitée, le Conseil municipal constitua le 6 Mai 1850 la Commission d'assainissement des logements insalubres.

Une loi du 25 Mai 1854 est venue modifier les dispositions de celle du 13 Avril 1850 en ce qui est du nombre des membres composant les Commissions dans les départements. Elle dispose que ce nombre peut être élevé jusqu'à vingt, à moins qu'on ne préfère instituer plusieurs Commission chargées de circonscriptions distinctes.

Le maximum de neuf membres, qu'avait fixé la loi du 13 Avril 1850 étant réellement insuffisant pour une ville aussi importante et surtout aussi étendue que Lille, le Conseil municipal porta ce nombre à vingt le 8 Août 1864.

Cette Commission se renouvelle tous les deux ans par tiers. Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles.

Elle est en ce moment composée comme suit :

COMMISSION D'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS INSALUBRES

BUREAU :

MM. LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE, Président ;
LE COMTE DE MELUN, ✠, Vice-Président honoraire ;
Victor MEUREIN, ❄ ✲, premier Vice-Président ;
D. SAUVAGE, deuxième Vice-Président ;
MOURCOU, troisième Vice-Président ;
LESTIENNE, BOUCHÉE, LAURENGE, Secrétaires des Sous-Commissions.

1.re SECTION

MM. V. MEUREIN, ❄ ✲, M.e Pharmacien chimiste, Inspecteur départemental du service de la salubrité publique du Nord, Conseiller municipal, rue de Gand, 30.

H. LESTIENNE, Architecte, rue Joséphine, 16.

J. DUTILLEUL, Architecte, rue d'Antin, 35.

MASQUELEZ, O. ❄, Ingénieur en chef au corps des Ponts-et-Chaussées, Directeur des Travaux municipaux de la ville de Lille, rue de Bruxelles, 4.

DELEPLANQUE, Propriétaire, rue des Fossés-Neufs, 45.

J. HENRY, Docteur-Médecin, rue de l'Hôpital-Militaire, 38 bis.

A. CHARLES, Médecin-Vétérinaire, Conseiller municipal, rue du Port, 88.

2.me SECTION

MM. D. SAUVAGE, Président de la Société des Architectes du département du Nord, rue Inkermann, 12.

BÉCOUR, ✲, Médecin, rue de Bouvines, 3.

BOUCHÉE, Rentier, Conseiller municipal, rue Blanche, 3.

DEPERNE-MEURISSE, ancien Entrepreneur de travaux de bâtiments, rue Jean-sans-Peur, 25.

OZENFANT-SCRIVE, Administrateur des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, rue des Jardins, 8.

J. DECROIX, Avocat, Conseiller municipal, rue de Bourgogne, 3 bis.

L. NOÉ, ancien Entrepreneur de travaux de bâtiments, rue Joséphine, 32.

3.me SECTION

MM. A. MOURCOU, Architecte, rue Manuel, 103.

MORELLE, ✻, Docteur-Médecin, rue d'Antin, 11.

ALHANT, Conseiller municipal, rue des Postes, 119.

H. LANGANGNE, Conducteur des Ponts-et-Chaussées en retraite, rue Manuel, 77.

C. DUQUENNE, ancien Entrepreneur, rue Négrier, 32.

A. LAURENGE, Entrepreneur de bâtiments, Membre du Conseil des Prud'hommes et du Conseil municipal, rue Marais, 3.

Le personnel attaché à la Commission se compose de :

MM. A. NOGIER, Inspecteur-Secrétaire de la Commission, rue Notre-Dame, 68.

H. SAUVAGE, Employé, rue Princesse, 31.

J.-F. ALBERTY, Employé, Façade de l'Esplanade, 6.

STATISTIQUE DES AFFAIRES

examinées par la Commission en 1878 :

1.° Visites

Nombre de maisons visitées du 1.er Janvier au 31 Décembre. . . 1127

Nombre de maisons faisant l'objet de rapports que la Commission a rédigés dans le cours des dernières années et dont les travaux n'étaient pas exécutés le 1.er Janvier 1878 687

Les travaux de la Commission se sont étendus en 1878, à maisons. 1814

2.° Rapports

Le nombre des rapports dont la procédure et l'exécution étaient incomplètes au 31 Décembre 1877 était de 269

Le nombre des rapports résultant des trente-deux séances que la Commission a tenues du 1.er Janvier au 31 Décembre 1878, est de . 570

Ensemble. . . . 839

3.° Procédures des 839 Rapports et classement au 31 décembre 1878

RAPPORTS RÉDIGÉS	DIFFÉRENTES PHASES DES PROCÉDURES — AFFAIRES TERMINÉES APRÈS						AFFAIRES NON TERMINÉES MALGRÉ						Travaux d'assainissement — OBSERVATIONS sur le mode de procédure en cas de résistance en matière de logements insalubres
	L'avis du Maire	Notification de l'homologation du Conseil municipal	Arrêté du Maire	Arrêté du Conseil de préfecture	Procès-verbal en police judiciaire	Poursuites au tribunal correctionnel	L'avis du Maire	Notification de l'homologation du Conseil municipal	Arrêté de M. le Maire	Arrêté du Conseil de préfecture	Procès-verbal en police judiciaire	Poursuites au tribunal correctionnel	
Classés comme exécutés du 1.er janvier au 31 décembre 1878.	107	139	127	1	175	»	»	»	»	»	»	»	Total : 549
Reste en cours de procédure au 1.er janvier 1879	»	»	»	»	»	»	62	172	29	»	37	»	Total : 290
TOTAUX . . .	107	139	127	1	175	»	62	172	29	»	37	»	Ensemble 839 Exécutés 549
	Total de l'exécution : 549						Total de l'inexécution : 290						Reste 290

Situation au 31 Décembre 1878

N.° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
1	Nombre de maisons pour lesquelles il a été prescrit des travaux d'assainissement	1814	»	»
2	Ouverture de fenêtres et suppression de planchers d'entresols trop petits pour servir d'habitation. .	75	68	7
3	Etablissement de vasistas, impostes, ventilateurs dans des couloirs, des escaliers, etc., pour augmenter l'aération des logements	18	13	5
4	Réparations de portes en mauvais état.	73	52	21
5	Etablissement de portes aux entrées de couloirs, de cabinets d'aisances, etc.	57	47	10
6	Réparations de châssis et fenêtres dont le mauvais état ne permettait plus le fonctionnement . . .	87	77	10
7	Réparations et badigeons (à la chaux) des murs, plâtrages et plafonds, des couloirs, des escaliers, et à l'intérieur des logements; lavages et peintures des portes et fenêtres	197	163	34
8	Lattages et plafonnages de solives, solins dans des escaliers, couloirs, logements; plâtrages sur des murs dont les briques étaient à nu	59	53	6
9	Réparations et badigeons de plusieurs couches au lait de chaux (de Tournai) des murs de façades et de clôture (côté des cours); goudronnage du bas desdits murs	247	174	73
10	Grattages, lavages, réparations, badigeons et peintures des façades, à front de rues particulières ou communales	72	57	15
	A reporter. . . .	885	704	181

N.° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	Report. . . .	885	704	181
11	Réparations ou renouvellement de carrelage, pavés, dallages, glacis, etc., de couloirs ou de logements.	174	127	47
12	Reconstructions ou réparations d'escaliers dont les marches étaient usées, vermoulues ou cassées. .	117	108	9
13	Etablissement de garde-corps dans les contours d'escaliers, sur les paliers des escaliers, aux fenêtres ouvrant à niveau des planchers; établissement de mains-courantes et balustres dans des escaliers rapides ou obscurs	27	18	9
14	Remplacement de gittages, de bois trop faibles n'offrant plus suffisamment de sécurité	17	17	»
15	Réparations, remaniements et renouvellements de planchers présentant des trous et des intervalles et ne permettant pas l'emploi de l'eau dans le nettoyage	118	110	8
16	Réparations ou reconstructions de cheminées; isolement de celles avoisinant des boiseries et pouvant occasionner des incendies	72	65	7
17	Etablissement de lambris après grattage et enduits de murs humides ou salpêtrés.	18	12	6
18	Réparations de toitures et plates-formes pour éviter l'infiltration d'eaux pluviales	68	48	20
19	Réparations de chéneaux, nochères et tuyaux de descente dont le mauvais état causait de l'humidité .	82	69	13
20	Etablissement de chéneaux, nochères et tuyaux de descente sous des toitures, tant du côté des cours que des rues particulières ou communales . . .	89	81	8
	A reporter. . . .	1667	1359	308

N.° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	Report. . . .	1667	1359	308
21	Reconstructions de fosses d'aisances anciennes ou en mauvais état; reconstructions de fosses constituées par des tonneaux enfoncés dans le sol	57	39	18
22	Citernage de fosses non étanches; d'où résultait des infiltrations dans le sol, dans les caves ou dans les puits de pompes	35	29	6
23	Reconstructions de maçonneries de siéges de cabinets d'aisances	49	45	4
24	Etablissement de tampons de bois sur les lunettes de siéges de cabinets d'aisances	49	45	4
25	Remplacement de pierres de fosses d'aisances, cassées ou fermant mal, ou seulement recouvertes de planches disjointes	147	120	27
26	Constructions de cheminées de vidange avec encadrements et pierres, là où la vidange des fosses d'aisances s'opérait par le siége des cabinets . .	27	19	8
27	Remplacement, par des pierres dures ou des plaques de fonte, posant dans des encadrements également en pierres dures ou en fonte, des châssis et encadrements en bois fermant l'orifice de pompes, de fosses d'aisances, de citernes, de faux puits ou de raverdoirs de décantation	149	139	10
28	Etablissement de ventilateurs aux fosses d'aisances qui en étaient dépourvues	475	358	117
29	Réparations de ventilateurs mal établis, obstrués, en mauvais état ou ne fonctionnant pas	27	19	8
	A reporter. . . .	2682	2172	510

N° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classé comme exécuté	Non exécutés
	Report.	2682	2172	510
30	Réparations d'urinoirs en mauvais état.			
31	Etablissement d'urinoirs avec communication aux fosses d'aisances, suppression de ceux dont les urines s'écoulaient dans des faux puits ou sur la voie publique.	59	48	11
32	Prescriptions de fournitures d'eau, en quantité suffisante et d'assez bonne qualité pour entretenir la propreté et la salubrité de logements dépourvus d'eau	31	29	2
33	Réparations de pompes ne fonctionnant plus . . .	8	5	3
34	Etablissement de bacs en pierre sous les pompes ou sous les robinets de distribution d'eau	27	19	8
35	Construction d'aqueducs (exécution de l'art. 6 du décret du 26 mars 1852).	12	9	3
36	Construction et réparations de raverdoirs, citernages.	39	36	3
37	Etablissement de cuvettes hermétiques à l'endroit des égoûts, des faux puits, etc.	41	37	4
38	Construction de faux puits dans des cours en contrebas des rues ou des aqueducs qui les bordent . .	44	36	8
39	Etablissement de grilles d'égoût, de raverdoirs . .	29	25	4
40	Curages de faux puits n'absorbant plus, et que le défaut d'aqueduc ne pouvait faire supprimer . .	70	62	8
41	Réparations, remaniements et rejointoiements de pavages et fils d'eau de cours intérieures . . .	275	195	80
42	Etablissements de goulottes dans les trottoirs, à l'endroit des fils d'eau sortant des couloirs . . .	92	88	4
	A reporter.	3409	2761	648

N.° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	Report. . . .	3409	2761	648
43	Couvertures, avec plaques mobiles, de fils d'eau assez larges et assez profonds pour occasionner des accidents à la circulation.	7	7	»
44	Construction de pavages de trottoirs, côté des cours, côté des rues particulières ou communales . . .	70	65	5
45	Réparations de trottoirs et redressement de bordures.	40	25	15
46	Remaniement de pavages de rues particulières et non reconnues par la Ville	37	35	2
47	Prescriptions de pavages sur toute la surface de rues particulières où le sol n'était qu'un chemin de terre.	2	2	»
48	Réparations ou remplacements de trappes de caves n'offrant plus suffisamment de solidité à la circulation	60	53	7
49	Fermeture des soupiraux de caves dont les ouvertures pouvaient occasionner des accidents . . .	87	85	2
50	Rempiétements de murailles menaçant ruines et compromettant la salubrité par leur humidité . . .	49	45	4
51	Démolition de maisons, hangars ou autres dépendances de logements	1	1	»
52	Interdictions de maisons	6	»	6
53	Interdictions de caves	6	5	1
54	Interdictions de sous-sols	2	1	1
55	Interdictions d'entresols	1	1	»
56	Interdictions de greniers	4	4	»
	A reporter . . .	3781	3090	691

N.° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	Report. . . .	3781	3090	691
57	Interdictions de mansardes	3	3	»
58	Interdictions d'animaux de basse-cours, tels que poules, lapins, porcs, etc., etc. (Arrêté du 14 septembre 1866)	48	48	»
	TOTAL GÉNÉRAL de prescriptions. .	3831		
	TOTAL des prescriptions exécutées. . .		3140	
	TOTAL des prescriptions restant à exécuter au 31 décembre 1878			691

CHAPITRE XIII

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

§ 1. — Hospices

Parmi les peuples anciens, et particulièrement chez les Grecs et les Romains, l'hospitalité était une vertu domestique. On l'exerçait avec empressement dans la famille, où elle était considérée comme un devoir religieux et sacré. Ces habitudes hospitalières se maintinrent pendant les premiers âges du christianisme. La fraternité en faisait une loi. Mais à mesure que l'affranchissement des esclaves multiplia le nombre des citoyens pauvres, on sentit le besoin de remplacer par des établissements publics les secours que la bienfaisance individuelle devenait impuissante à procurer.

Au XIe et au XIIe siècle l'affranchissement des communes, le développement que les villes prirent comme conséquence, affirmèrent davantage ce besoin. A la même époque, deux terribles maladies, la lèpre, que les Croisés rapportèrent du Levant, et le feu Saint-Antoine donnèrent une impulsion définitive à la création des maisons hospitalières pour le traitement des malades. On vit de toutes parts surgir des *léproseries* et des *maladreries*. Mathieu PARIS en évalue le nombre à deux mille pour la France seulement.

Les Souverains et les Seigneurs encouragèrent la création de ces asiles et les dotèrent très-richement.

A Lille, l'hôpital Saint-Sauveur dut sa fondation, en 1216, à la Comtesse Jeanne, fille de Baudoin, comte de Flandre, et premier Empereur de Constantinople. Récemment ses lits de malades ont été en très-grande partie transférés à Sainte-Eugénie. Cependant l'Adminis-

tration hospitalière y conserve encore un service de médecine, un autre de chirurgie, et les services spéciaux des enfants et des vénériens.

L'hospice des Vieux-hommes, connu sous le nom d'hôpital Comtesse, et situé rue de la Monnaie, a été créé par les libéralités de la même princesse. Pour être admis, les vieillards doivent avoir 70 ans, et être Français. On a réuni depuis à cet hospice *l'hôpital des enfants de la Grange*, fondé par la charité publique vers la fin du XVe siècle, pour recueillir les orphelins demeurés sans asile à la suite des guerres soutenues par Charles le Téméraire. Ces orphelins reçurent, de la couleur bleue de leur vêtement, le nom de *Bleuets*. Ils doivent être nés à Lille, de parents natifs eux-mêmes de la Ville, ou y résidant depuis quinze ans, et ayant été établis.

Les vieilles femmes sont reçues dans l'hospice Gantois, rue de Paris, fondé en 1461 par Jean de le CAMBE, dit Gantois, bourgeois de Lille. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les Vieux-hommes à l'hospice Comtesse.

L'hospice Stappaert, rue de la Vignette, fondé en 1656 par Jean STAPPAERT, aussi bourgeois de Lille, reçoit des orphelines dans les conditions indiquées pour l'admission des Bleuets à l'hospice Comtesse.

L'Hôpital général, quai de la Basse-Deûle, a été établi en vertu de lettres patentes du Roi du mois de Juin 1738. La première pierre en fut posée le 26 Août 1739 par l'Intendant de la province, M. DE LA GRANVILLE. Il était destiné à recevoir les invalides, les enfants abandonnés, les mendiants et les vagabonds étrangers.

Pour doter le nouvel établissement on lui attribua d'abord, par arrêts rendus en Conseil d'Etat en 1743 et 1744, les biens des confréries d'archers de *Saint-Sébastien*, *de Saint-Georges* et de *Saint-Michel*, espèces de milices locales, dont l'institution avait disparu devant l'organisation des garnisons régulières. On y joignit les revenus de cinquante-huit fondations tombées dans le domaine public.

Ces ressources demeurant insuffisantes, un arrêt du 9 Juin 1751 autorisa, pour dix ans, la création de droits d'octroi, afin d'aider à l'acquittement des dettes et au paiement des dépenses annuelles. Ils furent prorogés de quatre en quatre ans, jusqu'au jour où le décret des 2-17 Mars 1791 abolit toutes les taxes indirectes.

Nous avons indiqué page 103 le caractère exclusivement municipal des octrois rétablis par la législation nouvelle, qui a son point de départ dans les lois des 27 Vendémiaire an VII et 27 frimaire, an VIII.

L'Hospice général est aujourd'hui affecté aux vieillards des deux sexes, aux incurables et aux orphelins.

L'Hôpital Sainte-Eugénie, construit par les Hospices de 1866 à 1870, à la suite et en raison de l'agrandissement de Lille, a été ouvert aux malades le 25 Juin 1877. Ses quatre

pavillons sont divisés entre les Facultés de médecine de l'Etat et de l'Université catholique. Ils renferment 400 lits. La construction de ce somptueux édifice, admirablement approprié d'ailleurs au service des malades, s'est traduite par une dépense de cinq millions.

Nous donnons ci-après le mouvement des hôpitaux et hospices pendant l'année 1878, que MM. les Membres de la Commission administrative ont bien voulu nous indiquer :

HOPITAL SAINT-SAUVEUR

Numéros d'ordre	NATURE DES MALADIES	Entrées	Guérisons	Décès	Totaux
1	Affection du cœur	114	89	25	114
2	Id. de l'estomac	33	25	8	33
3	Id. de la peau	50	50	»	50
4	Id. des yeux	52	52	»	52
5	Id. saturnines	87	87	»	87
6	Id. cérébrale	36	24	12	36
7	Id. de la moëlle	5	4	1	5
8	Id. des voies urinaires	17	14	3	17
9	Id. cancéreuses	48	40	8	48
10	Id. sciatiques et névralgiques	21	21	»	21
11	Anémie	61	61	»	61
12	Angine	12	12	»	12
13	Adénite	9	9	»	9
14	Arthrite	26	26	»	26
15	Ataxie locomotrice	1	1	»	1
16	Aphonie	1	1	»	1
17	Accidents syphylitiques	4	4	»	4
18	Abcès de la fosse éliaque	2	2	»	2
	A reporter	579	522	57	579

Numéros d'ordre	NATURE DES MALADIES	Entrées	Guérisons	Décès	Totaux
	Reports . . .	579	522	57	579
19	Abcès du sein	3	3	»	3
20	Aliénés	177	169	8	177
21	Ascite	2	1	1	2
22	Brûlures	17	13	4	17
23	Coliques	2	2	»	2
24	Contusions.	91	90	1	91
25	Carie des os	27	24	3	27
26	Coxalgie	5	5	»	5
27	Chicorée	6	6	»	6
28	Cystocèle	1	1	»	1
29	Croup	1	»	1	1
30	Durillon.	1	1	»	1
31	Descente de matrice	2	2	»	2
32	Phthisie pulmonaire, bronchite, etc. . . .	504	392	112	504
33	Épilepsie	8	8	»	8
34	Entérite.	30	28	2	30
35	Erysipèle	6	5	1	6
36	Epingle dans la gorge.	1	1	»	1
37	Engelures	1	1	»	1
38	Enfants au sein.	104	93	11	104
39	Embarras gastrique	39	39	»	39
40	Entorses	19	19	»	19
41	Fièvre intermittente	12	12	»	12
42	Fièvre	134	134	»	134
43	Fistule anale	7	7	»	7
	A reporter . . .	1779	1578	201	1779

Numéros d'ordre	NATURE DES MALADIES	Entrées	Guérisons	Décès	Totaux
	Reports	1779	1578	201	1779
44	Fractures de membres et plaies.	147	141	6	147
45	Fracture du crâne	2	»	2	2
46	Fièvre muqueuse	5	5	»	5
47	Fièvre typhoïde	18	13	5	18
48	Filles publiques syphilitiques.	190	190	»	190
49	Femmes en couches	310	306	4	310
50	Favus	2	2	»	2
51	Fluxion dentaire.	2	2	»	2
52	Gangrène	3	»	3	3
53	Gastralgie	3	3	»	3
54	Genu-valgum	4	4	»	4
55	Gastrite	4	4	»	4
56	Gastro intérite.	9	5	4	9
57	Hernies.	11	11	»	11
58	Hernies étranglées.	1	»	1	1
59	Hydarthrose	4	4	»	4
60	Hydrocile	4	4	»	4
61	Hystérie	13	13	»	13
62	Hémorrhoïdes	7	7	»	7
63	Hygroma	2	2	»	2
64	Ivresse	1	1	»	1
65	Impétigo	2	2	»	2
66	Kyste de l'ovaire	2	2	»	2
67	Gimbago	15	15	»	15
68	Luxation de l'épaule	7	7	»	7
	A reporter . . .	2547	2321	226	2547

Numéros d'ordre	NATURE DES MALADIES	Entrées	Guérisons	Décès	Totaux
	Reports	2547	2321	226	2547
69	Maladie du foie.	18	7	11	18
70	Mal de Bright	6	4	2	6
71	Métrorragu.	18	18	»	18
72	Métrite	12	12	»	12
73	Mal de pott.	4	3	1	4
74	Méningite	2	»	2	2
75	Misère	3	»	3	3
76	Naissances	256	210	46	256
77	Otite suppurée	1	»	1	1
78	Onyxis	1	1	»	1
79	Paralysie	23	18	5	23
80	Pneumonie.	26	15	11	26
81	Pleurésie	24	21	3	24
82	Péritonite et accidents puerpéraux	27	22	5	27
83	Phlebit	3	3	»	3
84	Phlegmon , abcès	93	89	4	93
85	Plaies par arrachement , accidents, etc . . .	98	87	11	98
86	Pierre	3	2	1	3
87	Panaris.	17	16	1	17
88	Pustule maligne	1	»	1	1
89	Phymosis	1	1	»	1
90	Rougeole	7	7	»	7
91	Retrécissement de l'ocrophage	1	»	1	1
92	Rhumatisme	159	159	»	159
93	Scrofule.	9	9	»	9
	A reporter. . .	3360	3025	335	3360

Numéros d'ordre	NATURE DES MALADIES	Entrées	Guérisons	Décès	Totaux
	Reports	3360	3025	335	3360
94	Tremblement alcoolique	4	4	»	4
95	Tumeurs abdominales.	4	3	1	4
96	Tumeurs blanches.	10	7	3	10
97	Tœnia	4	4	»	4
98	Ulcères de jambes	98	97	1	98
99	Ulcération du col utérin	3	3	»	3
100	Vieillesse	7	5	2	7
101	Variole	10	5	5	10
102	Varices	2	2	»	2
103	Vaginite.	7	7	»	7
104	Vermine.	1	1	»	1
105	Vomissements	1	1	»	1
106	Voyageurs indigents	26	26	»	26
107	Vénériens (hommes et femmes)	528	528	»	528
	TOTAUX. . . .	4065	3718	347	4065

HOPITAL SAINTE-EUGÉNIE

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
1	Abcès	40	38	»
2	Accidents	8	8	»
3	Adémie	1	1	»
4	Adémite	15	15	»
5	Adème	11	11	»
6	Adeno phlemon	1	1	»
7	Affections cardiaques, etc	46	26	15
8	Albuminerie	6	4	2
9	Alcoolisme	8	8	»
10	Amenorrhée	6	4	»
11	Ampoule suppurée de la main	1	1	»
12	Amygdalite	6	6	»
13	Anasarque	4	4	»
14	Angine	9	9	»
15	Anémie	62	56	»
16	Anévrisme	1	»	1
17	Anthrax	6	6	»
18	Aphonie	7	7	»
19	Apoplexie	2	»	1
20	Arthrite	12	11	»
21	Arthropathie saturnine	1	1	»
22	Arthralgie id.	1	1	»
23	Ascite	4	3	1
24	Asthme	3	3	»
	A reporter	271	224	20

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports. . . .	271	224	20
25	Atasie	4	4	»
26	Atreptie.	1	»	1
27	Atrésie de la pupille	1	1	»
28	Atrophie.	4	3	»
29	Attaques épileptiformes	1	1	»
30	Avortement.	7	7	»
31	Blépharite	7	6	»
32	Broiement de la main par éclat d'un canon de fusil	1	»	»
33	Bronchectasie	2	2	»
34	Bronchite	163	146	2
35	Broncho-pneumonie	9	8	»
36	Brûlures.	13	12	1
37	Cachexie-scrofuleuse	1	»	1
38	Collosite forcée.	1	1	»
39	Cancer	17	6	11
40	Cancroïde	3	2	»
41	Carie.	12	8	3
42	Carcinome	8	7	»
43	Catarrhe.	7	5	»
44	Cataracte	5	5	»
45	Céphalalgie.	4	4	»
46	Chancre.	1	1	»
47	Chlorose	3	2	»
48	Chloro-anémie	9	8	»
	A reporter. . . .	555	463	36

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports . . .	555	463	36
49	Chorée	6	4	»
50	Choroïdite-syphilitique	1	1	»
51	Cirrhose du foie.	3	»	3
52	Coliques.	8	7	»
53	Congélation des orteils.	1	»	»
54	Congestion du foie.	5	5	»
55	Congestion cérébrale	1	»	1
56	Coryonctivité	37	33	»
57	Coqueluche.	10	9	1
58	Constipation	1	1	»
59	Contusions	58	56	1
60	Courbature.	7	7	»
61	Coxalgie.	7	4	»
62	Cystête	4	4	»
63	Cysto-rectocèle.	1	1	»
64	Cystocèle-vaginale.	2	2	»
65	Débilité générale	1	1	»
66	Déchirure du périné	1	»	»
67	Décollement du radius.	1	1	»
68	Délirium-trémens	1	1	»
69	Démence sénile.	5	»	5
70	Diarrhée.	29	25	3
71	Dothineuterie	2	2	»
72	Dyspepsie	2	2	»
73	Dyssenterie.	1	1	»
	A reporter. . .	750	630	50

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports . . .	750	630	50
74	Eclampsie	2	»	2
75	Echtyma.	5	5	»
76	Ecorchures	2	2	»
77	Eczéma	38	36	»
78	Embarras gastriques, etc.	35	35	»
79	Embolie cérébrale.	2	»	2
80	Emphysème pulmonaire	62	50	2
81	Erythème rumatismal.	1	1	»
82	Empoisonnement par l'acide chlorhydrique. .	1	1	»
83	Encéphalapathie saturnine.	2	1	»
84	Engelures	1	1	»
85	Engorgement des ganglions	1	1	»
86	Entérite.	14	12	2
87	Entorse.	22	21	»
88	Epigastralgie	1	1	»
89	Epilepsie	6	6	»
90	Epiploïte suppurée-péritonite.	1	»	1
91	Epithélioma.	10	9	»
92	Epuisement.	2	2	»
93	Eruption spécifique	1	1	»
94	Erysipèle	10	8	2
95	Excoriations.	1	1	»
96	Faiblesse de constitution.	19	12	7
97	Fatigue	15	15	»
98	Fièvre	103	101	2
	A reporter. . .	1107	952	70

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports . . .	1107	952	70
99	Fissure à l'amer	1	1	»
100	Fistule onale, etc	7	6	»
101	Fracture.	22	18	3
102	Furoncle	5	5	»
103	Gangrène du poumon.	1	1	»
104	Gastralgie	6	6	»
105	Gastrite.	6	6	»
106	Gastro-antécite.	3	3	»
107	Gonflement péri-articulaire	1	1	»
108	Gourmes syphilitiques	1	1	»
109	Grannulations	2	2	»
110	Grippe	1	1	»
110 bis	Hématocèle.	2	2	»
111	Hématome du genou.	1	1	»
112	Hémianestisie	3	3	»
113	Hémiplégie.	11	11	»
114	Hémoptysie.	12	12	»
115	Hémorrhagie	12	12	»
116	Hémorrhoïdes	1	1	»
117	Hépatalgie	2	2	»
118	Hernie	6	4	»
119	Herpétisme.	2	2	»
120	Hydarthrose	7	5	»
121	Hydrocéphalie.	1	»	1
122	Hydrocèle	8	8	»
	A reporter. . .	1231	1066	73

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports	1231	1066	73
123	Hypertrophie	2	2	»
124	Hyperkinèse générale	1	1	2
125	Hypocondrie	3	3	»
126	Hystérie	14	14	»
127	Hystéricisme	1	1	»
128	Hystéro-épilepsie	2	2	»
129	Ictère	7	7	»
130	Infection puerpérale	1	1	»
131	Infiltration urineuse	2	2	»
132	Impétigo	20	20	»
133	Insolation	1	1	»
134	Iritis.	7	7	»
135	Intoxication saturnine.	70	70	»
136	Kératite.	32	32	»
137	Kyste	1	1	»
138	Laryngite	3	3	»
139	Laryngo-bronchite.	1	1	»
140	Lombago	22	22	»
141	Lésion de la matrice.	1	1	»
142	Lencôme	2	2	»
143	Leucorrhée	15	15	»
144	Lupus	2	2	»
145	Luxations	7	7	»
146	Lymphangite	1	1	»
147	Lypimanie	1	1	»
	A reporter. . .	1450	1285	75

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports . . .	1450	1285	75
148	Maladie de Bright	1	1	»
149	Mélancolie	1	1	»
150	Méningite	9	4	5
151	Ménorrhagie	2	2	»
152	Métastase cérébrale	1	1	»
153	Métrite	21	21	»
154	Métro-péritonite	5	4	»
155	Métrorrhagie	19	19	»
155 bis	Moignon ulcéré	1	1	»
156	Morts-nés	13	»	13
156 bis	Morsure	1	1	»
157	Muguet	4	6	»
158	Muqueuse	1	1	»
159	Myélyte	3	1	2
160	Nécrose	5	5	»
161	Néphrite	1	1	»
162	Névralgie	41	41	»
163	Nervosisme	1	1	»
164	Ophthalmie	34	34	»
165	Onyxis	4	4	»
166	Orchite	11	11	»
167	Otite	3	3	»
168	Ostéite	3	3	»
169	Ostéomalacie	1	1	»
170	Ostéo arthrite	2	2	»
	A reporter . . .	1638	1454	95

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports	1638	1454	95
171	Ovaristes	1	1	»
172	Ozine	3	3	»
173	Palpitations.	1	1	»
174	Panaris	10	10	»
175	Panoldhalmisis.	1	1	»
176	Paralysie	12	11	1
177	Parésie	2	2	»
178	Péri-arthrite.	4	4	»
179	Périostite	9	9	»
180	Péri-métrite.	2	2	»
181	Péritonite	9	4	5
182	Péri-typhlite	1	1	»
183	Perforation de la voute palatine.	2	2	»
184	Phlébite rhumatismale.	1	1	»
185	Phlegmasia-endocardite	1	1	»
186	Phlegmon	26	25	1
187	Phymosis	1	1	»
188	Phthisie pulmonaire	217	139	68
189	Plaie.	56	56	»
190	Plaques muqueuses	2	2	»
191	Pleurésie.	15	14	1
192	Pleurite	1	1	»
193	Pleuro-pneumonie.	1	1	»
194	Pleurodyme.	3	3	3
195	Pneumonie.	29	25	4
	A reporter. . .	2048	1774	178

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports	2048	1774	178
196	Polyte fibreux	1	1	»
197	Prurigo	10	10	»
198	Prolapsus utérin	6	6	»
199	Purpura hemorrhagica	2	2	»
200	Psoriasis	9	9	»
201	Pyothorax	1	»	1
202	Rachitisme.	6	6	»
203	Ramollissement cérébral	4	2	2
204	Rétention d'urine	3	3	»
205	Rétrécissement de l'urèthre	6	6	»
206	Rétraversion utérine	1	1	»
207	Rhumatisme	169	164	»
208	Rougeole	6	6	»
209	Rupture musculaire	1	1	»
210	Scarlatine	7	7	»
211	Sciatique	17	15	»
212	Scoliose.	1	1	»
213	Scrofules	4	4	»
214	Scrofulides	2	2	»
215	Section des tendons	1	1	»
216	Sénilité	8	8	»
217	Staphyloine opaque de la carnée	1	1	»
218	Stomatite	2	2	»
219	Strabisme	1	1	»
220	Sueurs profuses.	1	1	»
	A reporter . . .	2318	2034	181

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	Reports	2318	2034	181
221	Suppression de la menstruation	1	1	»
222	Suites de couches.	66	66	»
223	Surdité	1	1	»
224	Syncope	1	1	»
225	Synovite.	3	3	»
226	Teigne	1	1	»
227	Tœnia	1	1	»
228	Trachéite	3	3	»
229	Trajets fistuleux du creux poplite	1	1	»
230	Tuberculisation du mésenthère.	1	1	»
231	Tumeurs	7	6	1
232	Tympaunine	1	1	»
233	Tympanite abdominale	1	1	»
234	Ulcérations.	5	5	»
235	Ulcère	125	125	»
236	Urétrite.	1	1	»
237	Urticaire	5	5	»
238	Vielvite aiguë	1	1	»
239	Varices	1	1	»
240	Vertiges.	5	5	»
241	Vomissements	5	5	»
242	Zona du tronc	1	1	»
	TOTAUX. . .	2545	2270	181

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Entrées	Sorties	Décès
	MATERNITÉ			
	Femmes en couches	207	207	»
	Naissances	173	155	16 (*)
	TOTAUX. . . .	380	362	16

(*) Ce nombre est compris dans le tableau qui précède. Il se décompose comme suit :

Morts nés	13	16
Faiblesse de constitution.	2	
Hydrocéphalie. . . .	1	

HOSPICE GÉNÉRAL

CATÉGORIES D'ADMINISTRÉS	Existant au 1.er Janvier	Entrées	Sorties	Décès	Restant au 31 Décembre
Vieillards (hommes) .	344	62	11	58	337
— (femmes), .	275	83	6	51	301
Incurables (hommes) .	82	9	6	7	78
— (femmes). .	80	3	4	8	71
Enfants (garçons) . .	41	245	246	8	32
— (filles) . .	39	244	236	5	42
Totaux. . .	861	646	509	137	861

Les 137 décès signalés ci-dessus ont été causés par les maladies désignées au tableau suivant :

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Nombre de décès
1	Apoplexie	12
2	Asthme	1
3	Atrepsie	6
4	Bronchite-chronique	14
5	Broncho-pneumonie	3
6	Cancer	11
7	Diarrhée	3
8	Dyssenterie	1
9	Emphysème pulmonaire	3
10	Entérite	2
11	Epilepsie	3
12	Escharres gangréneuses	3
13	Etranglement interne	1
14	Fièvre typhoïde	1
15	Gangrène	5
16	Gastro entérite	2
17	Hémorrhagie intestinale	1
18	Hydropisie	4
19	Ictère	2
20	Lésion organique du cœur	4
21	Lupus	1
22	Maladie organique de la vessie	2
23	Mort subite	3
24	Pthisie pulmonaire	11
25	Pleuro-pneumonie	11
26	Rachitisme	2
	A reporter	112

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Nombre de décés
	Report	112
27	Ramollissement cérébral	7
28	Vieillesse, sénilité et décrépitude	18
	TOTAL	137

HOSPICES PARTICULIERS.

NOM de l'établissement	CATÉGORIE d'administrés	Existant au 1.er Janvier	Entrés	Sortis	Décès	Restant au 31 Décemb.
Hospice Comtesse .	Vieillards (hommes) . .	90	12	»	16	86
	Enfants (garçons). . .	54	5	4	»	55
Id. Gantois. .	Vieillards (femmes) . .	174	23	1	33	163
Id. Stappaert .	Enfants (filles). . .	59	5	5	»	59
	Ensemble. .	377	45	10	49	365

Les 49 décès signalés ci-après ont été causés par les maladies désignées au tableau suivant :

Numéros d'ordre	NATURE DES AFFECTIONS	Nombre de décès
1	Affection du cœur	5
2	Albuminerie	1
3	Alcoolisme	1
4	Anévrisme	1
5	Apoplexie	1
6	Bronchite chronique	1
7	Bronchoo-pneumonie	3
8	Cancer	4
9	Catarrhe chronique	8
10	Débilité	1
11	Démence sénile	1
12	Erysipèle	1
13	Hémorrhagie intestinale	1
14	Maladie organique du cœur	1
15	Pneumonie	3
16	Ramollissement cérébral	11
17	Rétrécissement de l'œsophage	3
18	Tuberculisation pulmonaire	1
19	Sénilité	1
	TOTAL	49

§ 2 — Bureau de Bienfaisance

Les canons du concile de Tours, tenu en 567, contenaient les prescriptions suivantes : « *Que chaque cité nourrisse d'aliments convenables les pauvres qui y sont domiciliés*, » *suivant l'étendue de ses ressources; que les prêtres et les autres citoyens y contribuent*, » *afin que les pauvres ne se rendent pas dans les autres localités.* » Cette disposition, la plus ancienne qui nous soit connue, localise les secours, et interdit le vagabondage. Treize siècles se sont écoulés depuis : on ne fait pas autre chose aujourd'hui. La forme diffère ; mais le fonds de la législation est resté le même.

Jusqu'en 1789 les indigents furent surtout secourus par les paroisses. Des bureaux de charité fonctionnaient sous l'administration du curé et des marguilliers. Leur budget s'alimentait aux sources toujours fécondes de la charité publique. A Paris et dans beaucoup de localités cette charité avait été réglée : on avait établi une taxe des pauvres.

Ces anciennes institutions charitables, dont le nom variait avec la contrée, possédaient très-peu en propre. Les services qu'ils rendaient avaient un caractère moins saisissant sans doute, que ceux des hôpitaux et des hospices. Cela explique pourquoi les donations allaient de préférence à ces derniers établissements.

La loi du 7 Frimaire an V organisa les Bureaux de Bienfaisance, et créa des ressources en leur faveur : elle leur attribua un décime par franc en sus du prix de chaque billet d'entrée dans tous les spectacles, bals et concerts. Le décret du 12 Juillet 1807 leur rendit les biens des anciens bureaux de charité, qui avaient été nationalisés. Outre les revenus de ces biens et de ceux qu'elles ont acquis depuis, les Administrations charitables font concourir à l'établissement de leurs budgets, trop ordinairement insuffisants, le produit des dons, aumônes, collectes, ainsi que celui des quêtes, qu'elles sont autorisées à faire à domicile et dans les églises (Décret du 12 Septembre 1806). De plus, elles reçoivent des communes, des subventions annuelles, qui sont facultatives (la loi du 18 Juillet 1837 ne les ayant pas comprises parmi les dépenses obligatoires), mais que les Conseils municipaux considèrent comme un devoir d'humanité.

Au 31 Décembre 1878, le nombre des familles secourues s'élevait à 6.520, et celui des indigents à 26.312. Le tableau suivant, dressé par les soins de l'Administration du Bureau de Bienfaisance, présente des détails qu'on lira avec intérêt :

MOUVEMENT DE LA POPULATION INDIGENTE

pendant l'année 1878.

DÉSIGNATION des DISPENSAIRES	PREMIÈRE CATÉGORIE Indigents secourus pendant toute l'année							
	FAMILLES				INDIVIDUS			
	Existant le 1.er Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties peudant l'année	Restant le 31 Décemb.	Existant le 1.er Janvier	Entrés pendant l'année	Sortis pendant l'année	Restant le 31 Décemb.
Bureau central. . .	173	55	49	179	440	155	127	468
La Barre	1021	223	184	1060	3441	857	572	3726
Esquermes	493	187	93	587	2361	872	392	2841
Moulins.	380	195	84	491	1542	934	353	2123
Saint-Gabriel . . .	490	152	99	543	2096	738	383	2451
Stappaert	1002	222	199	1025	3218	934	716	3436
Wazemmes. . . .	1429	347	296	1480	5472	1451	1052	5871
	4988	1381	1004	5365	18570	5941	3595	20916

DÉSIGNATION des DISPENSAIRES	DEUXIÈME CATÉGORIE Indigents secourus pendant une partie de l'année seulement							
	FAMILLES				INDIVIDUS			
	Existant le 1.er Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'anuée	Restant le 31 Décemb.	Existant le 1.er Janvier	Entrés peudant l'année	Sortis pendant l'année	Restant le 31 Décemb.
Bureau central. . .	29	22	18	33	50	35	28	57
La Barre	182	57	85	154	800	281	372	709
Esquermes	51	17	37	31	249	82	196	135
Moulins.	152	48	82	118	699	204	382	521
Saint-Gabriel . . .	152	75	68	159	799	394	386	807
Stappaert	245	101	90	256	1160	497	462	1195
Wazemmes. . . .	349	150	95	404	1690	759	477	1972
	1160	470	475	1155	5447	2252	2303	5396

DÉSIGNATION des DISPENSAIRES	TOTAL GÉNÉRAL des indigents secourus							
	FAMILLES				INDIVIDUS			
	Existant le 1.er Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décemb.	Existant le 1.er Janvier	Entrés pendaut l'année	Sortis pendant l'année	Restant le 31 Décemb.
Bureau central . . .	202	77	67	212	490	190	155	525
La Barre	1203	280	269	1214	4241	1138	944	4435
Esquermes	544	204	130	618	2610	954	588	2976
Moulins.	532	243	166	609	2241	1138	735	2644
Saint-Gabriel . . .	642	227	167	702	2895	1132	769	3258
Stappaert	1247	323	289	1281	4378	1431	1178	4631
Wazemmes. . . .	1778	497	391	1884	7162	2210	1529	7843
	6148	1851	1479	6520	24017	8193	5898	26312

SECOURS DISTRIBUÉS en 1878.

1.°	Pain de ménage : 627,284 kilog. pour une somme de	184.441	53
2.°	Distributions diverses : charbon, secours de loyer, secours en argent.	121.814	46
3.°	Viande et bouillon, pour les malades et les convalescents	45.707	81
4.°	Vêtements, objets de couchage	36.803	38
5.°	Secours médicaux : traitements des malades à domicile.	57.640	03
	TOTAL. . . .	446.407	21

§ 3. — Société de Charité maternelle.

La Société de Charité maternelle de Lille a été fondée en 1817. Ses statuts ont été révisés en assemblée générale le 22 Janvier 1856 et approuvés par décret du 14 Janvier 1857. Le but de la Société est déterminé comme suit par l'article 1.er de ses statuts :

La Société de Charité maternelle de Lille a pour objet d'assister les pauvres femmes en couches, de les encourager à nourrir elles-mêmes leurs enfants, de prévenir ainsi les expositions et de préserver les enfants nouveau-nés des suites de l'abandon et du dénuement.

La Société accorde des secours aux femmes pauvres et aux enfants nés de parents pauvres, mariés religieusement, sans distinction des cultes auxquels ils appartiennent.

La cotisation des membres est fixée à 25 fr. au minimum. Les ressources de l'œuvre se complètent par des quêtes, des concerts et particulièrement par le produit d'une loterie bisannuelle tirée dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Elle est précédée, pendant huit jours, de l'exposition d'un bazar, où le zèle charitable et toujours gracieux des Dames du Comité trouve moyen de vendre à un public d'élite des choses charmantes à un prix *de bienfaisance*. De plus l'Etat et le Département interviennent par des subventions, et la Ville par une allocation annuelle de 6,000 francs.

Le Conseil d'administration est présidé par M.me Henry SCRIVE, qui dirige l'œuvre avec une activité, une intelligence et un dévouement auxquels on ne saurait décerner assez d'éloges.

Les secours aux femmes en couches ne s'accordent que lorsque la famille compte déjà trois enfants vivants au-dessous de quatorze ans. Dans le cas de décès ou d'infirmité du mari, le secours est alloué alors même que la famille ne compte qu'un ou deux enfants.

Les secours distribués consistent en une layette, un berceau, une somme de trois francs pour l'accouchée, une autre de trois francs pour la sage-femme. Après guérison l'accouchée reçoit un secours de douze francs.

1,363 femmes ont été secourues en 1878. Les opérations financières de la Société ont présenté les résultats suivants :

RECETTES

1.° Subvention du Gouvernement	2.100	»
2.° id. du Département	2.000	»
3.° id. de la Ville	6.000	»
4.° Cotisation des membres	9.325	»
5.° Produit des quêtes	7.442	69
A reporter	26.867	69

Report. . . .		26.867 69
6.° Arrérages des rentes sur l'Etat.		4.026 50
7.° Rente sur le Bureau de Bienfaisance		15 30
8.° Produit du transfert de 602 francs de rente trois pour cent sur l'Etat.		15.112 60
9.° Reliquat du compte de 1877		2.884 73
Total.		48.906 82

DÉPENSES

1.° Secours en argent et en nature	50.250 30	51.157 35
2.° Frais d'administration	907 05	
Déficit.		2.250 53

§ 4. — Crèches.

La Crèche est un établissement où l'on donne asile pendant le jour aux petits enfants pauvres, âgés de moins de trois ans. Ces institutions sont de création récente encore, et n'ont jusqu'ici aucun caractère public. Elle sont entretenues par la charité privée.

C'est à Paris, dans le premier arrondissement, que les premières Crèches ont été ouvertes en 1844 et en 1845, par les soins de M. MARBEAU, Adjoint au Maire de cet arrondissement. Il est remarquable que c'est précisément du même point qu'était parti l'exemple des Salles d'asile, dont la première fut fondée par M.me la marquise de PASTORET dans ce même arrondissement.

L'honneur de l'introduction des Crèches à Lille revient à M.me Emile WALLAERT. Frappée de la mortalité qui décimait les enfants pauvres dans la section des Moulins, elle réunit, en 1865, dans un local attenant à l'établissement des Sœurs de Charité, une douzaine d'enfants qu'elle fit entourer des soins les plus maternels. Après quatre années d'une patiente et intelligente expérience, et en présence des heureux résultats obtenus, l'essai fut déclaré concluant par toutes les personnes qui avaient bien voulu en suivre les progrès. Sous l'inspiration de M.me Emile WALLAERT, la bienfaisante initiatrice, dont nous sommes heureux de signaler le nom à la reconnaissance de nos concitoyens, un Comité se forma dans le but d'ouvrir des Crèches dans tous les quartiers de la Ville. Un règlement, des statuts furent élaborés par le Comité et approuvés par M. le Préfet. Une souscription accueillie avec

grande faveur produisit 39,941 francs. La cotisation des membres fut fixée à 25 fr. et l'œuvre commença de fonctionner.

Le 31 Mai 1870 la première Crèche fut ouverte rue Saint-Sauveur, 104, pour trente enfants. Devenue insuffisante elle a été transférée le 9 Septembre 1878 rue du Curé-Saint-Sauveur. Elle contient actuellement quarante berceaux.

La petite Crèche d'essai des Moulins avait continué de fonctionner dans ses conditions par trop restreintes. Le 27 Novembre 1872 l'établissement transformé, approprié pour trente cinq enfants et définitivement organisé, fut ouvert aux malheureux de ce quartier et devint la seconde Crèche.

Vers la même époque un vaste local à usage de tannerie, situé rue Saint-Sébastien, 23, fut approprié pour l'installation d'une Crèche modèle, qui reçut le nom de Crèche SAINT-JOSEPH et fut inaugurée le 25 Novembre 1873. Elle peut contenir cinquante enfants. Elle n'en a pas encore réuni plus de trente-cinq.

Le Comité s'occupe de la création d'une quatrième Crèche dans le quartier de Wazemmes.

Dans le courant de Juin 1878 nous avons fait une visite spéciale et détaillée des Crèches, en compagnie de l'honorable Présidente Madame Emile WALLAERT, et de ses assesseurs Mesdames POULLIER-LONGHAYE et HUMBERT. Nous en avons emporté la plus heureuse impression sur l'utilité des Crèches, le choix du personnel, et les conditions de salubrité dans lesquelles ces établissements sont placés.

Le Conseil municipal vient en aide à l'œuvre des Crèches en votant chaque année une allocation de 1,500 fr. pour chacune d'elles. Le Gouvernement accorde à la Société une subvention de 500 fr. Une cotisation de 0 fr. 10 c. par jour est réclamée des mères qui amènent leurs enfants; mais elle n'est jamais absolument exigée quand leur état de gêne ne leur permet pas de l'acquitter. En raison de la misère exceptionnelle, cette rétribution a été supprimée l'hiver dernier.

Chaque matin, à l'arrivée des enfants qui a lieu à cinq heures et demie, heure de l'entrée des fabriques, on les dépouille de leurs vêtements qu'on expose dans un hangar aéré. On procède à un lavage général des enfants, puis on les revêt de l'uniforme de l'établissement. Les langes, berceaux, nourriture, soins du médecin, médicaments leur sont également fournis; tous les jours une dame bienfaitrice de l'œuvre visite et inspecte la Crèche de son quartier. Les mères peuvent et doivent, autant que cela leur est possible, venir allaiter leurs enfants trois fois le jour, dans une salle affectée à cet effet. Le soir, à huit heures et demie, l'enfant qui a repris ses vêtements, est remis à sa mère, chaudement enveloppé dans un des châles préparés à cet effet.

Nous donnons place, avec grand plaisir, dans ce rapport, aux comptes de l'exercice 1878, que la Société a bien voulu nous communiquer :

ŒUVRE DES CRÈCHES

Comptes de l'année 1878

RECETTES		DÉPENSES	
Excédant 31 Décembre 1877. .	28.957 95	Loyer, contributions, assurances.	4.697 54
Subvention de l'Etat. . . .	500 »	Entretien des bâtiments. . .	1.215 64
Id. de la Ville . . .	4.500 »	Chauffage et éclairage . . .	756 15
Intérêts du fonds de réserve. .	909 20	Traitement du personnel. . .	7.046 55
Rétributions maternelles. . .	396 20	Nourriture.	1.803 36
Dons à l'occasion des naissances.	1.507 95	Frais divers	593 01
Fondation des berceaux. . .	» »	Nouvelle Crèche Saint-Sauveur :	
Entretien des berceaux . . .	400 »	Frais d'installation	9.174 75
Sermons de charité	» »	Agrandissement du local . .	
Dons divers	145 35	Construct. d'une salle de jeux	
Quêtes faites dans les églises. .	2.220 30	Id. d'une terrasse couverte.	
Id. à domicile	4.220 10	Remise en l'état de l'ancien local	
Cotisations et amendes . . .	4.369 »	Frais de recherches pour une crèche à Wazemmes . . .	
Total. . .	48.126 05	Total. . .	25.287 10

DONS EN NATURE

2 wagons de charbon de Lens valant l'un fr. 120. . . . 240 »

BALANCE

Recettes	48.126 05
Dépenses	25.287 10
Excédant de recettes.	22.838 95

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de journées de présence		15.601
Id. payantes	3.962	15.601
Id. gratuites	11.639	
Nombre d'enfants admis.		110
Moyenne des enfants présents chaque jour		65
Nombre des berceaux.		140
Taux de la rétribution maternelle		10 centimes
Nombre de vaccinations		obligatoire
Id. décès.		24

§ 5. — Enfants assistés.

Aux termes de la loi du 5 Mai 1869 les Communes participent dans les dépenses extérieures du service des enfants assistés. Leur contingent ne peut excéder le cinquième de ces dépenses. Il est fixé chaque année par le Conseil général.

Nous donnons ci-après l'*État indicatif du mouvement et de la dépense des enfants assistés, originaires de Lille, pendant l'année* 1878.

ETAT INDICATIF
DU MOUVEMENT ET DE LA DÉPENSE DES ENFANTS ASSISTÉS, ORIGINAIRES DE LILLE
pendant l'année 1878.

CATÉGORIES	Existant au 1er Janvier 1878	Admis pendant l'année		TOTAL	Rayés des contrôles par suite de			TOTAL	Restant au 31 décemb. 1878	DÉPENSES
		à l'hospice	au secours		Sortie de l'hospice	Retrait du secours	Décès			
Enfants trouvés	7	2	»	9	2	»	1	3	6	1.257 57
Id. abandonnés	243	133	»	376	82	»	32	114	252	45.590 »
Id. orphelins.	38	14	»	52	11	»	»	11	41	6.311 76
Id. secourus temporairemt	323	»	»	508	»	89	45	134	374	42.224 90 (*)
TOTAUX. . . .	611	149	185	945	95	89	78	262	683	95.384 23

(*) Dans cette somme se trouve comprise :

1.° Celle de 1860 francs représentant 31 allocations de 60 francs à des filles-mères qui ont légitimé leurs enfants par mariage.

2.° Celle de 1106 francs représentant la délivrance de 117 demi-layettes.

§ 6. — Œuvre nationale des orphelins de la guerre.

Nous devons à l'obligeance de M. Edouard LONGHAYE, l'initiateur et l'âme de cette généreuse entreprise, les notes suivantes sur l'organisation de l'œuvre des Orphelins de la guerre :

L'œuvre départementale des Orphelins de la guerre 1870-1871 a été organisée à Lille aussitôt la conclusion de la paix, par un comité central qui était alors composé de :

M.me la Baronne SÉGUIER, Présidente.
M.mes V. CLAEYSSENS et Aug. SCRIVE, vices-Présidentes.
M.lle DE MONTIGNY, Secrétaire.
M. Ed. LONGHAYE, Trésorier.

Plus de 200 demandes d'adoption ont été adressées au Comité, qui a accueilli 183 enfants, fils ou filles des soldats morts pendant la guerre de 1870-1871 et dont les familles habitaient le département du Nord.

Ces 183 orphelins se divisent comme suit :

Lille et son arrondissement	77
Arrondissement de Dunkerque	14
» d'Hazebrouck	5
» de Douai	14
» de Valenciennes	23
» de Cambrai	20
» d'Avesnes	30

Le Comité central a institué, dans les chefs-lieux d'arrondissement, des sous-Comités chargés du soin de surveiller les orphelins et d'appliquer à leurs besoins les secours qui leur sont alloués.

Chaque orphelin reçoit au minimum quinze francs par mois ; les familles, qui ont plusieurs orphelins, touchent un maximum de quarante francs par mois.

Quand un orphelin perd sa mère, il est complètement adopté par l'Œuvre, qui le met en pension à ses frais dans un des Orphelinats de garçons ou de filles de la Ville ou du Département. Dès l'âge de douze à quinze ans, l'enfant est mis en apprentissage, et on lui apprend un métier, suivant ses goûts et son aptitude.

Chaque orpheline (les garçons n'ont pas été compris dans cette donation) a déjà reçu en 1873 un titre de 200 francs, qui s'augmente des intérêts capitalisés à raison de quatre pour

cent l'an, et de la part proportionnelle de la dotation restée sans application, par suite du décès d'orphelines, survenu avant la répartition. Le tout doit être touché par l'orpheline à l'époque de son mariage, ou, si elle reste célibataire, à l'âge de vingt-cinq ans.

Cette dotation provient de fonds restés sans emploi à la Commission supérieure de répartition des secours aux victimes de la guerre.

Le service des pensions et secours, exige une somme annuelle de 27 à 28,000 francs; ce chiffre se maintiendra encore quelques années; les extinctions pour cause d'âge ne deviendront sensibles que dans quatre ou cinq ans.

L'Œuvre fait face à cette dépense de 28,000 francs à l'aide :

1.° De quêtes organisées par douze dames patronesses;

2.° D'une somme de 1.000 francs par an, votée en 1871 pour dix années, par le Conseil général du Nord;

3.° De dons particuliers, qui deviennent plus rares aujourd'hui, que se refroidit l'élan patriotique qui entraînait la charité publique, lorsqu'on venait à peine de sortir des calamités de 1870-1871;

4.° Et des intérêts d'un capital de réserve provenant des recettes des concerts donnés de 1871 à 1875 au profit de l'Œuvre, sur l'Esplanade et au Jardin Vauban.

Depuis, le Comité n'a pas cru devoir user de ce dernier moyen de ressources, les concerts. Il espère remplir l'engagement, qu'il a pris à sa création, de secourir jusqu'à leur majorité, les 183 orphelins adoptés, en comptant sur les cotisations annuelles et aussi sur de nouveaux dons.

Il pourra ainsi atteindre 1890, époque à laquelle les derniers orphelins, qu'il a pris sous sa protection, seront en âge de gagner leur vie.

§ 7. — Sourds-muets et Aveugles.

Parmi les nombreux infortunés qui forment la clientèle de l'assistance publique, il n'en est pas, croyons-nous, qui justifient mieux sa sollicitude que les sourds-muets et les aveugles indigents. Ces malheureux, qui, dès leur enfance, constituent une charge excessive pour leurs familles, seraient un jour une non-valeur pour la Société, si une instruction spéciale ne venait développer leur intelligence et leur rendre le droit au travail, que leur a ravi une pénible infirmité.

La première institution de sourds-muets ne date que d'un siècle. Elle fut créée à Paris,

par un arrêt du Conseil en date du 21 Novembre 1778, à la suite des merveilleux essais, faits par l'Abbé de l'Epée, qui eut la gloire d'inventer un système d'enseignement pour ces déshérités de la nature, en faisant pénétrer par les yeux, dans leur esprit, au moyen du dessin et de l'alphabet manuel, ce qui entre chez les autres enfants par les oreilles.

Le décret du 3 Brumaire an IV, relatif à l'organisation de l'instruction publique, ordonna qu'il y aurait des écoles pour les sourds-muets et les aveugles.

Dans le Nord ces institutions existent à l'état d'établissements particuliers. Elles sont encouragées par le Département et les Communes qui les subventionnent sous forme de bourses accordées aux indigents. Leur origine remonte à 1834. Un homme d'une haute charité, M. Jean MASSIEU, élève de l'abbé SICARD, le successeur de l'abbé de l'EPÉE, ouvrit à Lille, le 1.er Octobre de ladite année, une institution pour les sourds-muets des deux sexes.

Il fut aidé à son début par des souscriptions particulières. Son établissement, d'abord limité à une dizaine d'élèves de la Ville et de la Banlieue, répondait à un besoin si bien accusé, que dès le 2 Novembre 1834, le Conseil municipal accordait à l'institution un subside de 1,000 fr., élevé le 8 Décembre 1835 à 1,500 fr. De son côté, le Département fondait des bourses, dont il augmenta successivement le nombre, et qui, en 1837, atteignaient le nombre de vingt.

En 1839, M. MASSIEU, alors âgé de 67 ans, et atteint d'infirmités qui ne lui permettaient plus de diriger l'école fondée par ses soins, céda son établissement à des institutions religieuses, qui lui servirent une pension de 2,300 fr. jusqu'à sa mort, arrivée le 21 Juillet 1846.

Les frères de Saint-Gabriel eurent en partage les garçons et s'installèrent à Saint-Maurice, rue Saint-Gabriel. Les sœurs de la Sagesse, rue Royale, reçurent les filles. Les deux institutions complétèrent leur œuvre par l'adjonction de cours pour les jeunes aveugles.

La Commission de surveillance des institutions de sourds-muets et d'aveugles a été réorganisée en 1878 par M. le Préfet.

Elle a été composée comme suit :

MM. Jules DUTILLEUL, Sénateur, Maire de Lille, Président;
LECOMTE, Doyen de Saint-Maurice, à Lille (décédé depuis);
DENNEL, Doyen de Saint-André;
Théodore ARONIO, propriétaire à Lille;
VAN DERSTRATEN, Conseiller général à Lille;
le docteur BILLON, à Loos;
le docteur WANNEBROUCQ, à Lille.

La Commission s'est empressée, dès son entrée en fonctions, de faire, avec son Président, la visite des deux établissements de Ronchin et de Lille, qui lui ont paru, l'un et l'autre, parfaitement dirigés.

Depuis 1872, l'institution des frères de Saint-Gabriel a été transférée à Ronchin, afin de lui permettre d'aborder l'enseignement de l'horticulture, qui ne pouvait trouver sa place dans les dépendances trop limitées de l'établissement du faubourg Saint-Maurice. Elle comptait en 1878 quatre-vingt-onze sourds-muets et vingt-trois aveugles, répartis comme suit :

Sourds-muets.

Boursiers du département	12	91
Demi-bourses id	67	
La pension de ces 67 élèves est complétée, soit par les familles, soit par les Communes.		
Elèves complètement à la charge des familles	12	

Aveugles.

Boursiers du département	4	23
Demi-boursiers id.	16	
La pension de ces derniers est complétée ou par la famille ou par les Communes.		
Elèves à la charge des familles	3	
Total		114

La ville de Lille contribue à l'entretien de :

Demi-boursiers, sourds-muets	7
Demi-boursiers, aveugles	3
Total	10

Les sourds-muets sont divisés en huit classes, dont chacune est confiée aux soins d'un professeur spécial. Le programme des études est à peu près le même que celui des écoles primaires; mais les méthodes diffèrent, on le conçoit. Elles ont reçu dans ces dernières années des améliorations d'une haute importance. La parole est enseignée à tous les élèves sourds-muets; les succès déjà obtenus permettent d'espérer qu'un grand nombre pourront, en rentrant dans la Société, se servir de la parole comme moyen de communication.

Divers ateliers sont établis afin de donner aux élèves des états conformes à leurs goûts et à leur condition. Tous les jours, de une heure et demie à quatre heures, les plus grands s'exercent au jardinage ou dans les ateliers, sous la direction de maîtres spéciaux.

Les aveugles font une étude particulière de la musique, qui semble être l'instrument de travail rentrant le mieux dans leurs moyens. Deux Frères sont chargés de cet enseignement; les cours supérieurs sont faits par un pianiste distingué, M. DELARROQUA, professeur à Lille.

A l'institution des filles, le nombre des sourdes-muettes était au 31 Décembre 1878 de soixante-six, dont une boursière et six demi-boursières entretenues par la Ville. Les jeunes aveugles étaient au nombre de vingt-sept, dont huit demi-boursières de la Ville.

Dans l'un et l'autre établissement, le prix de la pension est de 550 fr. pour les sourds-muets, et de 600 fr. pour les aveugles. Tous ces enfants, malgré leurs infirmités, sont en général dociles et soumis; ils apprécient avec beaucoup de cœur les soins dont ils sont l'objet.

Nous trouvons dans la statistique de la France, pour 1877, la note suivante, qui nous paraît pleine d'intérêt :

« Le nombre des aveugles a diminué; il est descendu de 30,214 à 28,491. Les aveugles » par accident sont de beaucoup les plus nombreux; il y en a 23,427 contre 5,244 aveugles » de naissance.

» Il n'en est pas de même des sourds-muets, parmi lesquels 16,217 le sont de naissance, » tandis qu'il n'y en a que 5,268 qui le soient devenus par accident.

» Il y a plus d'hommes que de femmes aussi bien parmi les aveugles que parmi les sourds-» muets. Les Départements qui comptent le plus de goîtreux sont également, à peu d'excep-» tion près, ceux qui possèdent le plus d'aveugles et de sourds-muets. »

§ 8. — Maison du Bon Pasteur.

Cet établissement fondé en 1822 sous le nom de *Refuge du Bon Pasteur*, rue de la Piquerie n.° 16, transféré en 1829 rue Princesse n.° 78 et définitivement installé dans le local qu'il occupe rue de la Préfecture n.° 8, est dirigé depuis le 15 Septembre 1836 par les Sœurs de *Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur*, dont la maison mère est à Angers. Il sert à la fois de pension, de couvent et de maison de correction. Son personnel se compose de vingt Sœurs et de neuf Converses.

Nous avons donné une description détaillée de cette maison dans un rapport qu'en notre qualité de Conseiller général nous avons présenté au Conseil départemental du Nord le 25 Avril 1873. Nous en extrayons les passages suivants :

« La maison de refuge du *Bon Pasteur* se divise en trois classes distinguées l'une de » l'autre, non point d'après l'âge des jeunes filles, mais d'après le motif de leur entrée, » c'est-à-dire, d'après leur caractère, leur conduite antérieure et les espérances d'avenir que » permet de fonder sur elles cette double donnée. La classe *Sainte-Marie* renferme les » enfants ou jeunes filles de neuf à dix-huit ans, appartenant en général à des familles » honnêtes, mais chez qui les antécédents révèlent une tendance plutôt qu'un caractère » tranché pour le vice, et qui, dans leurs conditions d'existence au sein de la Société, n'ont » autour d'elles aucun appui pour les soutenir, ou point de surveillance suffisante pour les » empêcher de s'égarer. Cette classe renferme cinq boursières. La classe *Saint-Joseph*, dite » aussi quartier de préservation, qui en contient seize, est destinée à des enfants ou jeunes » filles qui par des méfaits antérieurs ont acquis un caractère assez marqué dans les disposi- » tions au vice, caractère qui n'est point encore la perversité incurable, mais qui semble en » accuser les premiers simptômes. Enfin, dans la classe *Saint-Augustin*, où se trouvent » dix-neuf boursières, nous voyons se cotoyer les filles pénitentes ou repenties, chez qui le » scandale des mœurs, l'habitude des passions, ou la précocité de la débauche semblent » devoir décourager tout effort de retour à la moralité. Cette dernière catégorie compte » toutefois quelques pénitentes qui, d'elles-même, sans aucune recommandation, sont » venues demander la paix de l'âme dans cet asile ouvert au repentir.

» Cette division semble naturelle et reproduit dans ses linéaments les nuances, comme » valeur morale, de chacune des trois cents pensionnaires de la maison. Les locaux où » travaillent ces enfants ou jeunes filles sont spacieux, les cours assez aérées, les réfectoires » convenables, les dortoirs suffisants. Pour ce qui est du régime alimentaire, trois fois par » semaine toutes les pensionnaires mangent de la viande; les débiles en reçoivent tous les » jours, et même, quand la faiblesse de leur constitution le réclame, deux fois par jour. On y » distribue aussi de la bière tous les jours. Les repas sont au nombre de trois, non compris » une collation vers trois heures et demie du soir. Le coucher a lieu, hiver et été, à huit » heures et demie. Le lever à cinq heures un quart l'hiver, à cinq heures moins un quart l'été. » Les enfants et jeunes filles des classes *Sainte-Marie et Saint-Joseph* sortent en promenade » tous les dimanches pendant deux heures, de dix heures du matin à midi. Quant aux » repenties de *Saint-Augustin* elles ne peuvent jouir de ce privilége. Les soins hygiéniques, » au point de vue de l'éducation physique sont, vous le voyez, des plus convenables et se » complètent par trois récréations journalières, dont une demi-heure à midi, une demi- » heure le soir et un quart d'heure lors de la collation de trois heures et demie.

» Examinons maintenant quels moyens sont mis en œuvre dans l'établissement pour » provoquer la moralisation ou l'y entretenir. Ces moyens, qu'on pourrait appeler les rouages » de l'éducation morale, sont de trois sortes : La religion, le travail, l'étude.

» Chaque jour, une messe et un salut se célèbrent auxquels assistent toutes les pension- » naires ; une instruction religieuse s'y donne tous les quinze jours aux classes *Sainte-Marie* » *et Saint-Joseph* par le ministère d'un aumônier exclusivement attaché à la maison et qui » semble porter à ses ouailles une tendresse et une sollicitude qu'on ne saurait trop louer. » Les classes *Sainte-Marie et Saint-Joseph* participent de plus aux bienfaits de l'instruction » primaire deux heures par jour, et chacune de ces deux classes, divisée en trois groupes, » échelonnés selon le degré d'avancement respectif des enfants ou jeunes filles, reçoit ses » leçons de trois religieuses.

» Pour les pénitentes de la classe *Saint-Augustin*, elles ne partagent ce privilége intellec- » tuel que le dimanche, pendant une heure. Ici nous nous demandons pourquoi ces dernières » ne jouissent point, sous ce rapport, des mêmes avantages que les premières ? Est-ce parce » qu'elles ont commis des fautes de nature à montrer que leur caractère moral est gangrené ? » Mais, en ce cas, c'est plus à elles encore, et dans une plus large mesure, à supposer qu'une » différence puisse s'établir entre les pensionnaires, que doit s'adresser l'instruction. Dans » les établissements pénitentiaires agricoles, les jeunes enfants, comme les grands garçons, » reçoivent tous les jours cette instruction primaire de par la loi. N'est-il pas au moins » étrange que, dans une maison de refuge, qui n'est point spécialement un lieu d'incarcé- » ration légale, ces mêmes mesures, reconnues ailleurs moralisatrices au premier chef, soient » sinon mises en oubli, du moins insuffisamment pratiquées ? Il y a là sans doute une lacune » regrettable, d'autant plus que le travail de huit heures, fourni par les repenties, tandis » que les autres classes n'en fournissent que cinq, leur laissent chaque jour des loisirs pou- » vant être utilisés sous ce rapport. Agrandir l'horizon intellectuel, c'est semer sur le terrain » moral, et les repenties du *Bon Pasteur* devraient pouvoir trouver à cet égard une nourri- » ture dispensée d'une main moins avare.

» A part la réserve que nous venons de faire, le système d'éducation morale est convenable » à la maison du *Bon Pasteur* et le régime disciplinaire en vigueur en complète et sanc- » tionne les résultats. »

A la suite de ce rapport, et sur la réclamation du Conseil général, une importante modification a été introduite dans le régime de la maison : *toutes les pensionnaires indistinctement reçoivent, depuis cette date, pendant deux heures par jour, le bénéfice de l'instruction primaire.*

Le Département entretient à la maison du *Bon Pasteur* quarante-cinq bourses ; la Ville en entretient dix.

§ 9. — Aliénés.

Les aliénés paraissent avoir préoccupé très-peu nos anciens législateurs. Dans son traité de l'aliénation mentale, tome 2, page 436, ESQUIROL dit : *On ne sait trop ce que devenaient autrefois les aliénés ; il est vraisemblable qu'il en périssait un grand nombre. Les plus furieux étaient renfermés dans les cachots ; les autres dans les couvents, dans les donjons, lorsqu'ils n'étaient point brûlés comme sorciers ou comme possédés du démon ; les plus tranquilles erraient librement abandonnés à la risée, aux injures ou à la vénération ridicule de leurs concitoyens.*

On ne trouve dans la législation antérieure à 1789 aucune mesure générale de protection pour ces malheureux. Ils n'étaient pourtant pas absolument négligés : diverses maisons s'étaient ouvertes pour les secourir. La plus ancienne est celle de Marseille qui fut créée dès le XVIe siècle. A peu près à la même époque la confrérie des *Pénitents noirs de la Miséricorde* ouvrit un établissement à Avignon. Dans le Nord de la France cette mission était remplie par la Congrégation des *Bons Fils*. Ils s'installèrent à Lille en 1664 dans une maison sise rue de l'Abbiette, aujourd'hui rue de Tournai.

Ce n'est que de la loi du 16-24 Août 1790, que datent les premières prescriptions législatives réglant le sort des aliénés. Elle comprit, art. 3, titre XI, au nombre des objets de police, confiés à la vigilance de l'autorité Municipale, *le soin de remédier ou d'obvier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par les insensés ou les furieux laissés en liberté*. L'art. 15 de la loi du 19-22 Juillet 1791 ajouta une sanction à ces dispositions en édictant des peines contre ceux qui laisseraient divaguer des insensés ou furieux.

Ces lois n'apportaient toutefois à l'autorité Municipale qu'un pouvoir vague et mal défini. Elles donnaient lieu à des interprétations diverses, ainsi que l'indique une circulaire du 16 Germinal an V, dans laquelle le Ministre de la justice, MERLIN, essaie de fixer sur ce point la jurisprudence. Tout ce qui a rapport, dit-il, aux insensés est purement administratif. Les tribunaux criminels, correctionnels ou de police n'ont aucun droit d'y connaître. C'est par mesure d'ordre et de sûreté publique que l'on renferme les insensés et les furieux, et non pour leur infliger une peine quelconque.

La France ne comptait encore en 1819 que huit établissements spéciaux, affectés aux aliénés, savoir : à Charenton, Bordeaux, Lille, Marseille, Avignon, Mareville, Saint-Meen et Armentières.

Les nombreux abus et les imperfections qui compromettaient ce service, la situation de ces établissements, la question de savoir comment devait être supportée la dépense des

aliénés indigents, question qui s'agitait entre les Départements, les Communes et les Hospices, firent reconnaître la nécessité d'une législation générale et définitive.

La loi du 30 Juin 1838 régla la matière. D'après l'art. 1.er de cette loi, chaque Département est tenu d'avoir un établissement public spécialement destiné à recevoir et à soigner les aliénés, ou de traiter à cet effet avec un établissement privé soit du Département, soit d'un Département voisin. La dépense de l'entretien, du séjour et du traitement dans les asiles spéciaux sont à la charge des personnes qu'on y place. A défaut, ou en cas d'insuffisance de ressources, il y est pourvu sur les centimes affectés par la loi de finances aux dépenses ordinaires du Département auquel l'aliéné appartient, sans préjudice du concours de la Commune du domicile de l'aliéné, d'après les bases proposées par le Conseil général sur l'avis du Préfet et approuvées par le Gouvernement. Dans le Nord la participation des Communes est fixée à 40 p. cent.

La Congrégation des *Bons Fils* fut supprimée, comme toutes les autres, par le décret du 8 Août 1792, et l'administration de leur établissement passa entre les mains de la Municipalité, qui nomma une Commission administrative le 23 Germinal an II. Le 27 Brumaire an X un arrêté Préfectoral décida que les maisons d'aliénés de Lille et d'Armentières seraient administrées par les Hospices. Le même jour un second arrêté Préfectoral supprima la maison des *Bons Fils* de Lille et ordonna le transfert des aliénés à Armentières.

Une autre maison, destinée à la séquestration des femmes aliénées, était située dans l'immeuble actuellement occupée rue de la Barre, 39 et 41, par l'Administration des Hospices. Cet immeuble avait été donné le 10 Septembre 1481 à la Ville par JEHAN DE LE CAMBE, dit GANTOIS, pour y établir les filles repenties sous la direction des Sœurs de la Magdeleine. Au cours du siècle suivant, par suite d'arrangements entre l'Evêque de Tournai et le Magistrat de Lille, on y admit les femmes en démence. Les Hospices civils de Lille eurent l'administration de cette maison, en vertu de l'arrêté précité du 27 Brumaire an X. Le 9 Thermidor an XI un autre arrêté Préfectoral prescrivit le transfert des aliénées de la maison de force, dite de la Magdeleine, à l'ancienne maison des *Bons Fils*, laquelle fut affectée à cette destination jusqu'en 1864, époque de la translation des aliénées à l'asile de Bailleul.

Le nombre des aliénés à la charge de la Ville et du Département augmente chaque année. La statistique de France, pour l'année 1877, que déjà nous avons invoquée, nous fournit les détails suivants, plus tristes encore que curieux :

« Il existe actuellement en France 82,873 aliénés, dont 39,887 à domicile et 42,986 internés » dans les asiles. Cela correspond à vingt-trois aliénés par 10,000 habitants, 2, 3 pour 1,000.

» A domicile on a recensé 7,931 fous proprement dits, et 31,956 idiots et crétins. La po- » pulation des asiles comporte au contraire 38,200 fous et seulement 4,786 idiots.

» Le nombre des hommes, fous ou idiots, est de 42,421, et celui des femmes atteintes des

» mêmes affections ne s'élève qu'à 48,452. Les femmes sont plus nombreuses que les » hommes dans les asiles. »

La ville de Lille a payé en 1878 la somme de 35,234 fr. 34 cent. pour sa quote-part dans le service des aliénés.

Le nombre des aliénés indigents, ayant leur domicile de secours et traités dans l'asile d'Armentières, était au 31 Décembre 1877 de 67

Il en a été admis en 1878 28

Total. 95

Il en est sorti durant cet exercice, savoir : 11 appartenant à la première catégorie

Dans la 1re catégorie	7 décès,	4 guérisons,	ensemble 11	27
Dans la 2e id.	7 id.	9 id.	id. 16	

Reste au 31 Décembre 1878. 68

Les aliénées indigentes, traitées à Bailleul au compte (part contributive) de la ville de Lille, étaient le 31 Décembre 1877 au nombre de 136

Il en a été admis en 1878 32

Total 168

Il en est sorti durant cet exercice, savoir :

Dans la 1re catégorie	10 décès,	4 guérisons,	ensemble 14	21
Dans la 2e id.	3 id.	4 id.	id. 7	

Reste au 31 décembre 1878. 147

§ 10 — Société du prêt du linge aux malades indigents

Nous retrouvons à la tête de la Société du prêt du linge aux malades indigents l'honorable Mme Henri SCRIVE, dont nous avons déjà signalé le zèle infatigable à propos de l'œuvre de la maternité.

La création de la Société du prêt du linge aux malades pauvres date du mois de Juin 1870. Un comité de Dames organisa une quête à domicile sous l'inspiration de Mme MASSON, la femme du dernier Préfet de l'Empire. La collecte s'éleva à 9.500 francs. Elle fut employée en achat de linge. L'œuvre commença immédiatement son fonctionnement ; mais quelques jours plus tard la guerre éclatait ; des besoins plus pressants encore que ceux de nos

indigents se manifestaient : le Comité mit à la disposition de la Municipalité les draps et les chemises qu'il n'avait pas encore engagés dans son service auprès des malades pauvres.

Cet appoint fut d'un très-grand secours aux ambulances. Après la paix, lorsque ces dernières cessèrent leur mission, la Société reçut en dédommagement une partie du linge qui n'avait plus son emploi pour les blessés.

Mme MASSON avait quitté Lille en septembre 1870, Mme Henry SCRIVE fut unanimement proclamée présidente du Comité, et a continué depuis l'administration de cette œuvre inspirée par un esprit vraiment charitable. En effet elle s'adresse non seulement aux indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance, mais aussi aux ouvriers des deux sexes, qui, lorsque la maladie vient interrompre leur travail, n'ont aucun moyen de la combattre par des soins de propreté pourtant indispensables.

Le linge est prêté aussi longtemps que dure la maladie. Il est renouvelé une ou deux fois la semaine suivant l'urgence. Le matériel de la Société se compose de :

1,100 paires de draps,
350 taies d'oreillers,
120 toiles à matelas,
1,100 chemises,
175 camisoles.

Plus une grande collection de couvertures et d'objets divers.

Il a été prêté aux malades pendant l'année 1878.

6,870 paires de draps,
1,705 chemises,
2,330 taies d'oreillers,
1,500 camisoles.

La dépense du blanchissage s'est élevée à environ 4,000 francs.

Les ressources de l'œuvre se composent :

1.° D'une cotisation de 10 francs, payée par les 550 sociétaires,

2.° Du produit d'un concert donné annuellement au jardin de la Ville;

3.° D'une subvention de 500 francs accordée par le Conseil municipal.

§ 11. — Œuvre des invalides du travail

Un décret du 8 Mars 1855 avait fondé les asiles de Vincennes et du Vésinet en faveur des ouvriers convalescents ou mutilés. A la suite de cette innovation accueillie favorablement par l'opinion publique, diverses tentatives se manifestèrent dans les centres manufacturiers en vue d'assurer le sort des victimes de l'industrie. Notre laborieuse Cité ne resta pas en dehors de ce courant généreux. Elle en était à la recherche des moyens les plus propres à assurer cette nouvelle manifestation de la bienfaisance publique, quand une occasion fit jaillir l'étincelle. Ce fut à propos d'une fête historique représentant « *Les fastes de Lille* » organisée par une association formée de jeunes gens appartenant aux meilleures familles ; elle eut lieu le 13 Juin 1858.

La jeunesse lilloise, ardente au bien plus encore qu'au plaisir, désirant qu'une idée généreuse et vraiment utile sortit de sa participation à une réjouissance publique, accueillit avec enthousiasme le projet de création d'une société de secours aux invalides du travail, que vint lui exposer avec la chaleur d'une conviction profonde, M. Auguste LONGHAYE, l'un des négociants les plus honorables de la Cité, lequel avait depuis longtemps élaboré et muri le plan de cette institution dont l'urgence s'imposait au milieu d'une population vivant de son travail.

Le projet, inspiré par un sentiment d'exquise philanthropie, souleva les sympathies universelles. Son auteur fut nommé Président du Comité, qui dans la fête représentait la bienfaisance. La population, répondant avec entraînement à son appel, déposa une somme de 30,647 fr. 49 dans les aumônières des quêteurs.

Les assises de l'*Œuvre des Invalides du travail* étaient posées, et semblaient devoir s'élever rapidement dans une ville où le désir de bien faire compte tant d'émules. Les malheureux travailleurs, mutilés dans l'exercice de leur profession, étaient désormais certains de recevoir un secours ou une pension compensant l'amoindrissement ou la perte de leur salaire. Une œuvre considérable était créée. Il ne s'agissait plus que de passer à son application. On le pensait du moins. On oubliait en cela que les villes sont mineures et que la tutelle trop excessive que l'Empire exerçait sur elles s'inspirait parfois plus de la règle que de leurs intérêts. Dans cette occasion la règle voulait que le capital de l'œuvre servît à ériger un Hospice des Invalides du travail, comme Paris venait de le faire au Vésinet. Les fondateurs, en véritables économistes, voulaient au contraire que les fonds recueillis, dégagés de toute charge d'immobilisation, de personnel et de gestion, allassent directement aux malheureux frappés dans leur travail, sous formes de pensions viagères ou de secours temporaires,

suivant la gravité de l'accident. De là une résistance qui dura plus de dix ans et que M. Auguste LONGHAYE, le secrétaire et l'âme de la Commission administrative de l'œuvre, soutint avec une énergie que donne seule la conscience du droit.

En attendant que la question pût être réglée par le Gouvernement un arrêté préfectoral du 25 Juin 1864 plaça provisoirement l'œuvre sous l'Administration du Bureau de Bienfaisance, et fixa le taux des pensions à accorder. Le capital s'élevait en ce moment à 36,099 f. 15, cette somme fut employée à l'achat de 1,629 francs de rentes 3 p. %.

La caisse des invalides fonctionnait dans la limite de ces modestes ressources, quand le don généreux d'une somme de 100,000 francs, faite le 3 novembre 1865 par les héritiers de M. Auguste WALLAERT-MILLE, vint apporter à sa fortune un accroissement notable et permettre d'élargir les bases de l'organisation primitive. Une condition obligatoire était imposée par les donateurs, c'est que l'œuvre aurait un caractère spécial, et serait reconnue d'utilité publique. Il avait été offert au même titre, et sous les mêmes réserves, une somme de 4,000 francs par M. Auguste LONGHAYE et une autre de 2,000 francs par la rédaction du *Journal-Circulaire du Marché-linier de Lille*. Le capital se trouvait porté à 145,873 fr. 88. L'importance de l'œuvre autorisait de nouvelles démarches pour sa reconnaissance légale. Elle fut enfin déclarée d'utilité publique par un décret du 11 Août 1867; mais ce décret substituait au titre primitif celui « *d'œuvre au profit des ouvriers blessés de la ville de Lille.* » Cette substitution allait complètement contre les intentions des fondateurs ; elle laissait de côté une partie des infortunes auxquelles l'institution voulait venir en aide. Sur les instances de la municipalité, un nouveau décret en date du 24 Juin 1870 consacra définitivement la fondation sous son titre actuel « *Œuvre des Invalides du travail* » et approuva les statuts, qui en confiaient l'Administration à une commission spéciale.

Un arrêté préfectoral du 18 Mai 1872 autorisa le Bureau de Bienfaisance à remettre à l'Œuvre des Invalides du travail les fonds et titres lui appartenant, lesquels se composaient :

1.° D'une somme de 1,856 fr. 02 ;

2.° De rentes sur l'Etat, s'élevant à 7,445 francs.

De nouvelles libéralités, et entr'autres le don d'une somme de 50.000 francs par Mme LOYER, sont venues enrichir cette utile institution, dont la prospérité faisait la joie de son vénérable et si regretté fondateur, lorsque la mort vînt le surprendre en Novembre 1878. Cet éminent industriel, qui se préoccupait avec une si vive sollicitude du sort des travailleurs, a voulu leur laisser en mourant un dernier témoignage de son affection : il a légué à l'œuvre une somme de 30,000 francs.

Le Conseil Municipal s'associe aux bienfaits répandus dans la classe ouvrière par l'œuvre des Invalides du travail en allouant chaque année à cette Société une subvention de 1,000 fr.

Les statuts de la Société définissent comme suit son but dans les articles 1 et 2.

ARTICLE 1.er

L'Œuvre a pour but :

1.° *De servir des secours viagers aux ouvriers de tout âge et des deux sexes qui, par suite de blessures reçues dans l'exercice de leur profession et comme conséquence directe de cette profession, ou en s'exposant pour secourir d'autres travailleurs en danger, ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe ;*

2.° *De donner des secours temporaires aux veufs et aux veuves des ouvriers qui auront succombé aux suites directes de leurs blessures.*

ARTICLE 2

Sont admis aux bénéfices de l'Œuvre :

1.° *Ceux qui, résidant dans Lille depuis au moins un an, auront été blessés dans la ville de Lille ou dans une des Communes de la circonscription cantonale ;*

2.° *Ceux qui, résidant depuis le même laps de temps dans l'une de ces dernières Communes, auront été blessés dans l'enceinte de la Ville ou dans sa banlieue.*

La Commission administrative est composée de neuf membres nommés par le Maire; elle est présidée par lui. La Commission choisit dans son sein un vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier, qui forment le bureau. La nomination des membres de la Commission et du bureau sont soumis à l'agrément de M. le Préfet.

Pour l'année 1878, la Commission administrative se composait de :

MM. Jules DUTILLEUL, Sénateur, Maire de Lille, Président,
Auguste LONGHAYE, Vice-Président ;
Théod. BOMMART ;
Paul LE BLAN ;
A. SCRIVE-WALLAERT ;
Jules DECROIX ;
SOINS ;
MOUQUET ;
HONORAT-BOCQUET.

Et le bureau de :

MM. Auguste LONGHAYE, vice-Président ;
Théod. BOMMART, Secrétaire ;
Paul LE BLAN, Trésorier.

Le compte moral et financier de l'Œuvre des Invalides du travail pour l'exercice 1878, présente des détails très-intéressants; nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner un extrait :

RECETTES DE CAPITAUX

Il a été versé dans la caisse de l'Œuvre savoir :

Par la Société Saint-Eloi une somme de trente francs, prélevée sur le produit de la quête faite à l'église Saint-Maurice pendant la célébration de sa fête patronale, ci. .	30 »
Par M. VERSCHAVE, papetier, rue Neuve, à l'occasion du décès de son fils et pour répondre à ses intentions une somme de cinq cents francs	500 »
Par la maison de banque DEVILDER et Cie, une somme de cent cinquante francs	150 »
Par M. ROMMEL, négociant, une somme de mille francs, touchée d'une assurance par suite d'un accident arrivé à l'un de ses ouvriers et pour augmenter la pension accordée par l'Œuvre à cet ouvrier.	1.000 »
Par M. DELARROQUA, pianiste, une somme de onze cent quatre-vingt deux francs cinquante centimes, produit net d'un concert donné par cet artiste au profit de l'Œuvre.	1.182 50
Total.	2.862 50

RECETTES DE REVENUS

Rentes trois pour cent sur l'Etat	11.225 »
Subvention de la Ville de Lille	1.000 »
Total.	12.225 »

DÉPENSES

Pensions et secours temporaires	7.323 50
Achats de rentes trois pour cent sur l'Etat	7.585 55
Frais divers.	358 65
Total des dépenses.	15.267 70

Situation au 31 Décembre 1878.

Dû au receveur	48 39	
Inscriptions en rente trois pour cent sur l'Etat		11.445 »
Subvention de la Ville		1.000 »
Pensions annuelles et viagères	5.786 »	
Secours temporaires	2.415 »	
Excédant des revenus sur les dépenses	4.244 »	
Totaux égaux.	12.445 »	12.445 »

Pendant l'année 1878 les demandes de secours ont été nombreuses, et le Conseil a dû les accueillir pour la plupart.

Il a été alloué, savoir :

Huit pensions viagères s'élevant à.	1.175 fr.
Et quatre secours temporaires, pour.	750

Au 31 Décembre 1878 le nombre des pensions annuelles et viagères servies était de trente-deux ;

Et celui des secours temporaires de onze.

RÉSUMÉ

En comparant la situation de l'Œuvre au 31 Décembre 1877 et au 31 Décembre 1878, on trouve :

Revenus au 31 Décembre 1878.	12.445 »
id. au 31 Décembre 1877.	12.140 »
Accroissement de revenus.	305 »
Dépenses au 31 Décembre 1878	8.201 »
id. au 31 Décembre 1877	6.486 »
Excédant de dépenses pour 1878.	1.715 »

Comme conséquence l'excédant des recettes sur les dépenses, qui était au 31 Décembre 1877 de.	5.654 »
N'est plus au 31 Décembre 1878 que de.	4.244 »
Différence en moins.	1.410 »

Le nombre des pensions viagères qui, au 31 Décembre 1877, était de vingt-quatre, se trouve porté à trente-deux au 31 Décembre 1878, soit une augmentation de huit.

Les secours temporaires qui, au 31 Décembre 1877, étaient de sept, s'élevaient à onze au 31 décembre 1878, soit une augmentation de quatre.

---

§ 12. — Œuvre des vieillards indigents

L'œuvre des vieillards indigents s'applique à toutes les infortunes, quelle qu'en soit la cause. Elle s'étend aux vieillards des deux sexes. Elle n'exige d'eux qu'une condition : avoir 60 ans. Les secours se donnent à domicile. Ils sont distribués en argent, en aliments, vêtements, linge, literies et combustibles. Les pauvres sont visités au moins deux fois par mois par un sociétaire.

La Société a été fondée le 26 Novembre 1846. Elle a été autorisée par arrêté préfectoral du 7 Août 1861. Elle se compose de membres actifs et de membres honoraires. Les uns et les autres paient une cotisation annuelle de 20 francs. Au début les membres actifs devaient être âgés de 16 ans au moins, et n'avoir pas plus de trente ans. Les sociétaires ont pensé que la majorité n'excluait pas la bienfaisance, et que pour n'être plus tout-à-fait un homme jeune, on n'en était pas moins bien placé pour secourir la vieillesse. Les statuts ont été modifiés en 1869, et ont levé la limite d'âge jusque là imposée aux membres actifs.

Les ressources de l'œuvre se composent :

1.° Des cotisations,

2.° Des dons éventuels,

3.° Du produit d'un bal annuel, donné dans les salons de la Mairie, et qui compte toujours bon nombre de souscripteurs, empressés de témoigner de leurs sympathies pour une œuvre utile.

Le bureau de la Société était composé comme suit pour 1878.

Président	MM. Georges SCRIVE
Vice-Président	Edmond FIÉVET
Trésorier.	Auguste FROMONT
Secrétaires	Auguste BONTE Léon DESROUSSEAUX
Rapporteurs-généraux . . .	Albert LADUREAU Eugène RIGAL

Le dernier rapport sur la situation de l'œuvre a été présenté à l'Assemblée générale le 20 Novembre 1878.

Le compte des recettes et dépenses ne comprend que 9 mois (du 1er Janvier au 30 Septembre), par suite d'une décision prise l'année précédente de faire dorénavant courir l'année sociale du 1er Octobre au 30 Septembre.

Dans ces neuf mois, il a été dépensé 10.031 fr. 72 c., se décomposant comme suit :

Pain	5.807 fr.	67
Bouillon.	1.568	80
Charbon.	941	05
Vêtements . objets de literie	1.437	05
Frais de bureau et d'administration . . .	277	15
Total. . . .	10.031 fr.	72

Le nombre des vieillards secourus est de 500.

§ 13. — Fondation Alexandre Leleux

Nous venons de passer en revue les différentes œuvres de bienfaisance publique et privée, dont s'honore la ville de Lille, et nous avons indiqué leurs opérations pendant l'année 1878. Après l'exposé sommaire de l'importante organisation de nos deux grandes institutions séculaires des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, nous avons montré la Société lilloise et les administrations publiques entourant de leur sollicitude les indigents dès l'instant même où ils naissent (*Œuvre de la maternité*) et avant qu'ils n'aient fait leur premier pas (*Œuvre des crèches*). Nous avons indiqué *l'assistance* donnée aux plus pauvres par le département et les communes, *aux orphelins de la guerre* par un comité départemental. Nous avons rappelé les soins spéciaux donnés *aux sourds-muets*, *aux aveugles*, *aux jeunes filles* que la misère ou une dépravation précoce jettent hors de leur route, ainsi qu'aux *malheureux affectés d'aliénation mentale*, cette lèpre qui semble aller grandissant. Nous avons dit les secours apportés *aux déshérités de la fortune* dans la maladie, *aux victimes de l'industrie*, dans les accidents, *aux vieillards* dans la décrépitude. A cette longue liste des soulagements apportés aux misères présentes, nous sommes heureux d'ajouter la mention d'une œuvre d'avenir, d'une fondation qui s'est donnée pour but de préparer, à travers l'espace d'un siècle, la création d'un nouvel hospice spécial.

M. Alexandre-Eugène LELEUX, imprimeur, propriétaire-gérant du journal l'*Echo du Nord*, né à Lille, le 3 Juin 1812, décédé le 23 Mai 1873, a légué à la Ville, par testament du 1er Novembre 1870, outre une splendide galerie de tableaux, une somme de 30,000 fr. destinée, après capitalisation des intérêts pendant cent ans, à la fondation d'un hospice pour les invalides du travail.

Cet honorable bienfaiteur de la Ville a voulu compléter ainsi, dans un avenir donné, l'œuvre des invalides du travail. Grâce à sa généreuse donation, cette société se trouvera un jour en possession de puissants moyens. Distribuant des secours et pensions à domicile, recueillant les travailleurs les plus invalides dans une maison spéciale, elle sera en mesure de remplacer, pour les victimes de l'industrie, l'action des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

M. LELEUX a de plus donné un noble et utile exemple. Il a ouvert une voie dans laquelle il serait extrêmement désirable de voir entrer les personnes généreuses qui font en mourant un legs à la Ville. Elles peuvent ainsi, avec un capital relativement restreint, produire un très-grand bien. Supposons pour exemple la donation d'un capital de 100,000 francs, faite sans affectation spéciale, mais sous la condition :

1.° D'ajouter à cette somme la capitalisation des intérêts pendant un siècle, délai après lequel les trois quarts du capital ainsi formé rentreraient dans le fonds commun de la Ville pour concourir à ses besoins avec ses autres revenus.

2.° De capitaliser de nouveau le quatrième quart et ses intérêts pendant un autre siècle, pour après ce terme opérer pareil partage et continuer la capitalisation dans les mêmes proportions.

N'est-il pas évident qu'après deux, trois ou quatre siècles, selon que le taux de l'intérêt sera plus ou moins élevé, la Ville se trouverait en possession d'un revenu énorme, dispensant les habitants de toutes taxes d'octroi, de toute surcharge de centimes additionnels. Cette œuvre, à laquelle le donateur pourrait être fier d'attacher son nom, remplacerait un jour notre budget des recettes. Elle placerait la ville de Lille dans une admirable situation de grandeur et de prospérité. Elle l'aiderait à supporter l'éclat et les charges qui incombent à sa situation de métropole du Nord de la France.

Le legs de M. Alexandre LELEUX a été immédiatement placé en rentes 3 %. Les arrérages en sont capitalisés chaque trimestre.

Le versement, fait par sa succession le 20 Mai 1874, était de. . . .	30.000 fr.
Les intérêts capitalisés depuis cette époque ont produit	8.628
La fondation possédait au 1er Mai 1879.	38.628

CHAPITRE XIV.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

§ 1. — Société de Saint-François-Régis

Pousser au mariage les ouvriers qui s'oublient dans un honteux concubinage, ce n'est pas seulement de la moralisation, c'est aussi de la prévoyance envers la Société civile dont l'organisation repose toute entière sur la constitution de la famille. C'est à ce titre que nous donnons la première place à l'*Œuvre de Saint-François-Régis* parmi les institutions de prévoyance.

La Société de Saint-François-Régis a été fondée à Lille en 1839. Son but est de procurer gratuitement aux indigents, qui vivent en concubinage, les pièces nécessaires pour se marier, et pour légitimer ainsi leurs enfants naturels.

Ses ressources se composent d'une cotisation fixée à 5 francs, (comme minimum), que paient les Membres, et d'une subvention annuelle de 1,500 francs, allouée par le Conseil municipal.

Les comptes de cette Société, pour l'exercice 1878, présentent les résultats suivants.

RECETTES

Cotisations	541 fr.
Quête.	52
Subside de la Ville	1.500
Total.	2.093 fr.

Total des recettes. . . . . 2.093 fr.

DÉPENSES

Coût des actes procurés aux indigents.	1.286 94	3.027 37
Frais de poste	429 63	
Anneaux d'argent et crucifix	495 55	
Frais de bureau	423 25	
Chauffage et service.	392 »	
Excédant de dépenses.		934 37

Les résultats obtenus par la Société pendant l'année écoulée sont indiqués au tableau ci-dessous :

PAROISSES	Couples inscrits	Mariages célébrés	Enfants légitimés
Saint-Sauveur	43	36	14
Saint-Maurice	39	36	10
Sainte-Catherine	30	23	5
Sainte-Etienne	22	17	9
Saint-André.	6	6	»
Saint-Pierre-Saint-Paul	206	161	58
Notre-Dame-de-Consolation	15	10	2
Saint-Vincent-de-Paul	110	89	27
Saint-Martin	26	28	11
Sacré-Cœur.	9	10	5
Saint-Michel	9	18	5
Notre-Dame-de-Fives	62	51	12
Saint-Maurice-lez-Lille.	16	11	3
La Madeleine	21	17	3
TOTAUX	614	512	164

§ 2. — Mont-de-Piété

Le moyen âge n'avait trouvé d'autre institution de prévoyance pour les classes pauvres que le Mont-de-Piété. Cet établissement procure parfois un remède à leurs souffrances. Il les aide à franchir un moment de gêne. Il donne aux travailleurs, qui ont assez de fierté pour ne pas solliciter des secours, les moyens de sortir d'un embarras momentané, causé par la maladie ou le chômage. A ce point de vue, il peut rendre, et il rend en effet de très-grands services. Malheureusement l'abus s'est glissé à côté du service, et nous ne voyons que trop souvent le Mont-de-Piété devenir la banque de la paresse ou de la débauche.

L'instruction, en éclairant et moralisant les masses, peut seule, pensons-nous, couper court à ces honteuses pratiques, en débarrasser les Monts-de-Piété, et ne leur laisser que leur côté vraiment utilitaire.

A la fin du XIIe siècle des commerçants, venus de la Lombardie, installèrent à Paris des maisons de prêt sur gage et à gros intérêts. Leurs comptoirs occupaient presque toute une rue, qui porte encore aujourd'hui leur nom, la rue des Lombards. Des établissements similaires, auxquels on donna aussi la dénomination de Lombards, ne tardèrent pas à se répandre dans les principales villes de l'Europe. Lille eut ses Lombards dès le XIIIe siècle. Ils étaient sans doute, comme à Paris, cantonnés dans un même quartier. Notre rue du Lombard rappelle le siège de leur installation.

Leur véritable nom était *tables de prêt*. Elles étaient l'objet d'une surveillance sévère de la part de l'autorité, en raison de l'usure et des abus qui s'y commettaient. Le prêt sur gages étant interdit, les tables de prêt ne pouvaient ouvrir leur comptoir au public sans une autorisation spéciale. Les archives des Hospices contiennent des lettres : 1.° De Charles Quint autorisant le sieur BERNARDINO, dit Gabriel, marchand, à tenir la table du prêt à Lille, et 2.° De Philippe II, en date du 10 Juin 1556, commettant au même office le sieur Bernard PESANO, Lombard.

L'énormité des abus commis dans ces banques particulières dut déterminer les gouvernements à créer des *Monts-de-Piété* (1) réguliers entourés de garanties légales, et gérés par des administrations relevant directement de l'Etat. Le Mont-de-Piété de Lille fut fondé en 1628. Une lettre de l'Infante Isabelle, en date du 21 Août de ladite année, invite le magistrat à se rendre à son inauguration qui eut lieu le 19 Septembre suivant. La ville de Lille, rendue à la France par le traité d'Utrecht, conserva son Mont-de-Piété. Un arrêt du Conseil du Roi, en date du 3 Mai 1777, réglementa les Monts-de-Piétés de Lille, Douai, Arras, Bergues, Cambrai et Valenciennes. L'article 8 abaissa l'intérêt sur les sommes prêtées de 15 à 10 pour cent par an.

(1) De l'italien *Monte de Pieta*, banque de charité.

Les Monts-de-Piété furent supprimés par la loi du 23 Messidor An II. Une circulaire ministérielle du 8 Messidor An IX invita les Préfets à les rétablir partout où leur action serait utile. Cette mesure reçut son exécution dans le Nord le 29 Germinal An XI : Nous voyons en effet le Préfet réorganiser, par un arrêté en date de ce jour, les Monts-de-Piété de Bergues, Lille, Cambrai, Valenciennes et Douai.

Peu après, le décret du 24 Messidor An XII restaura définitivement ces établissements et stipula qu'ils seraient régis au profit des pauvres. Celui de Lille n'avait pu reprendre possession de son immeuble de la *rue du Lombard*, alors occupé par les archives départementales. Un arrêté du 5 Fructidor An XI l'avait installé dans les bâtiments de la *rue des Tours*, appartenant à la Ville, et dans lesquels le prêt Masurel avait fonctionné jusqu'en l'An II. Il en est devenu propriétaire le 9 Octobre 1872 par voie d'échange avec la Ville, à laquelle il a cédé l'ancien Lombard, où est installée aujourd'hui l'école primaire supérieure des garçons. L'échange s'est fait sur les bases suivantes :

Estimation de l'ancien Lombard	245.000 francs.
Id. de la maison rue des Tours	180.000
Soulte payée par la Ville.	65.000

Le Mont-de-Piété a commencé ses opérations au moyen du prêt qui lui a été fait à 5 pour cent, en vertu de l'arrêté préfectoral précité du 5 Fructidor an XI, d'une somme de 10.408 fr. 32 c., dernière épave de la fortune du prêt Masurel, réduit alors à l'impuissance par des pertes successives. Annexé aux Hospices, qui l'administraient pour leur compte, il versa longtemps ses bénéfices annuels dans la caisse de cet établissement. Le décret du 16 Août 1860 lui rendit son autonomie, et confia sa gestion à une administration spéciale, dont le Maire est président-né. Aujourd'hui la fortune du Mont-de-Piété est estimée à environ 900.000 fr., dont 330.000 fr. pour les deux immeubles qu'il possède *rue des Tours* et *rue Baptiste Monnoyer*, et dans lesquels sont installés ses services.

Le bureau auxiliaire de la rue Baptiste Monnoyer a été construit en 1869, au centre de la Ville agrandie, afin de faciliter l'accès du Mont-de-Piété aux populations des communes annexées.

OPÉRATIONS DU MONT-DE-PIÉTÉ EN 1878

Engagements

Bureau principal	46.626	engagements pour	501.535 fr.	50
Bureau auxiliaire	73.754	id.	503.691	50
Commissionnaires du dehors	52.267	id.	325.240	»
Total	172.647	engagements pour	1.330.467 fr.	»

Renouvellements

6.812 renouvellements pour 152.359 fr. 50

Dégagements

Bureau principal	78.482	dégagements pour	761.808 fr.	»
Bureau auxiliaire	39.929	id.	242.941	50
Commissionnaires du dehors	50.351	id.	296.552	»
Total	168.762	dégagements pour	1.301.301 fr.	50

Ventes

5.208 gages pour une somme de prêts de 44.554 fr. ont produit 64.901 fr. 34.

Il restait en magasin au 31 Décembre 1878, 42.738 nantissements représentant une somme de prêts de 587.149 francs.

Sur les 5.208 nantissements soumis aux ventes 4.624 ont produit une somme de 16.007 fr. 01 de bonis.

2.473 bonis représentant une somme de 10.557 fr. 39 ont été payés à des emprunteurs y ayant droit en 1878, et 1731 représentant une somme de 5.176 fr. 02, périmés ont été acquis à l'établissement.

Le crédit du compte Mont-de-Piété était au 31 Décembre 1878 de 521.708 fr. 35.

Le compte d'Administration du Mont-de-Piété pour l'exercice 1878, présente les résultats suivants :

Recettes.	1.517.035 fr. 46
Dépenses	1.427.146 fr. 41
Excédant de recettes . .	89.889 fr. 05

§ 4. — Fondation Masurel.

Le 27 Septembre 1607 BARTHOLOMÉ MASUREL, Bourgeois de Lille, fils de feu CLAUDE MASUREL, transmit à la Ville, par donation entre vifs, mais seulement pour en jouir après sa mort, la propriété des terres, fiefs et maisons qu'il possédait à Lille et dans sa châtellenie, le tout estimé 150,000 livres parisis (300,000 fr.). En ce faisant, nous dit l'acte de donation *il était intentionné de donner commencement à la pieuse fondation que l'on nomme communément Mont-de-Piété, par le moyen duquel les pauvres nécessiteux seraient aidés et assistés pour certain temps, sans usure, ni aucun intérêt (comme se fait aux Lombars) des deniers qui leur seront délivrés en prêt procédants dudit Mont, moyennant gages suffisants, qu'ils pourront retirer en restituant les deniers reçus.*

Le 23 Octobre 1609 ce généreux donateur, désirant voir établir le Mont-de-Piété de son vivant, autorisa la vente immédiate de ses biens, sans autre réserve que la constitution, à son profit, par la Municipalité, d'une rente annuelle et viagère de 1,250 florins (1,562 fr. 50).

Cette donation constituait diverses charges pour la Ville : cette dernière devait acquitter les frais de traitement des employés et s'obliger à livrer pour le fonctionnement du Mont-de-Piété une maison propre et convenable, *icelle accommodée et à toujours entretenue, à la charge de ladite Ville, de tout ce qui sera nécessaire*. Cette maison fut construite rue des Tours. Incendiée pendant le siége de 1708, elle fut rebâtie aux frais de la Ville.

D'autres donations vinrent s'ajouter à celle de BARTHOLOMÉ MASUREL. Nous regrettons de n'en pouvoir indiquer l'importance ; mais nous tenons du moins à signaler les noms des Bienfaiteurs à la reconnaissance de nos concitoyens. Ce sont les sieurs DELANNOY, Chanoine et Ecolâtre de Saint-Pierre, MARIE DERIQUEBOURG, CLAUDE MASUREL, neveu du Fondateur, MICHEL REYNIER, BONAVENTURE CORNILLIO, PIERRE BUSQUET, également neveu du Fondateur.

Au début, le prêt ne s'éleva qu'à 24 florins (30 francs). Un an après il fût porté à 50 florins, puis à 100 florins en 1669 et à 120 florins (150 francs) en 1745.

La fortune de la Fondation MASUREL au 31 Décembre 1790 était de 455,454 fr., savoir :

	Capital	Revenu.
1.° Rentes sur l'état et sur des corps et établissements publics. .	186.827	7.907 »
2.° Une maison située à Lille, rue de la Barre, évaluée . . .	12.000	400 »
3.° Fonds en Caisse et en sommes prêtées.	256.627	
Totaux.	455.454	8.307 »

Mais bientôt le remboursement des rentes en assignats, la restitution gratuite des gages en exécution de la loi du 4 pluviose an II, absorbèrent presque la totalité des ressources de la Fondation. Elle ne possédait plus au 30 pluviose an VIII que la maison de la rue de la Barre et un capital de 17,151 fr., tant en sommes prêtées qu'en fonds en caisse.

A la date précitée du 31 Décembre 1790, il se trouvait dans les magasins 19,308 gages valant ensemble 92,000 fr. environ. Ces gages étaient réduits à 14 le 30 frimaire an V.

Le 12 ventose an VIII, leur nombre était remonté à 3,507 valant ensemble 10,332 francs.

Le prêt gratuit avait continué, ou plutôt s'était traîné péniblement jusqu'au 30 ventose an XI, époque à laquelle son capital étant réduit à 10,408 fr. 32 cent., l'établissement se trouva dans l'impossibilité de continuer son service.

L'arrêté Préfectoral du 29 germinal an XI, qui remit en activité les Monts-de-Piété dans le département, stipulait, Art. 42, qu'il serait statué par une mesure particulière sur l'établissement de prêt sans intérêt fondé à Lille par BARTHOLOMÉ MASUREL. Cet ajournement s'explique sans peine: *les Monts-de-Piété pouvaient se rétablir en empruntant des fonds dont la location était plus que couverte par les intérêts prélevés sur les prêts faits aux particuliers ; tandis que la Fondation Masurel, prêtant sans intérêt, n'avait plus d'autre ressource que le maigre produit de son capital de* 10,408 *francs.*

Cette somme fut prêtée au Mont-de-Piété au moment de sa réouverture, en l'an XI, et l'intérêt, fixé à 5 p. cent, fut soigneusement capitalisé. A partir de 1820 diverses tentatives furent faites pour la restauration du prêt gratuit. Il ne fut rétabli que le 18 Juillet 1857. L'arrêté Préfectoral pris à cet effet constate que l'avoir de la Fondation MASUREL se composait, à cette date, d'une somme de 249,644 fr. 22 cent., produisant un intérêt de 4 1/2 p. cent, plus d'une maison rue de la Barre, louée 1,200 francs.

Gérée d'abord par les Hospices, elle retrouva, comme le Mont-de-Piété, son autonomie en 1860 (décret du 16 Août 1860). Elle fonctionne aujourd'hui, cote à cote avec cet établissement, et sous la direction d'une Administration unique, dans la rue des Tours, son ancien siége. Elle prête gratuitement jusqu'à concurrence de 200 fr. Beaucoup de petits commerçants pourraient trouver là, les jours d'échéance, de grandes facilités pour leurs opérations ; et pourtant le prêt gratuit est délaissé ; il engage à peine le quart de son capital disponible, qui s'élève actuellement, en chiffres ronds, à 270,000 francs. On doit supposer que ces commerçants redoutent, en livrant leurs noms, de donner à leur gêne momentanée une publicité qui serait fatale à leur crédit. Cette impression est sans fondement aucun, la discrétion leur étant tout aussi assurée dans les bureaux d'une administration publique, que dans ceux d'une maison de banque.

Nous donnons ci-après le mouvement des opérations de la Fondation MASUREL pendant l'année 1878 :

Engagements.

Bureau principal	3.577	engagements pour	60.880 50
Bureau auxiliaire	97	id.	3.458 »
Total. . .	3.674	engagements pour . .	64.338 50

Renouvellements.

1.852	renouvellements pour	36.532 »

Dégagements.

Bureau principal	3.594	dégagements pour	56.829 50
Bureau auxiliaire	2	id.	27 »
Total. . .	3.596	dégagements pour . .	56.856 50

Ventes.

200 gages pour une somme de prêts de 2,954 fr. ont été soumis aux ventes et ont produit 4,063 fr. 70 centimes.

Il restait en magasin, au 31 Décembre 1878, 8,901 nantissements représentant une somme de prêts de 116,361 fr. 50.

Sur les 200 gages soumis aux ventes, 189 ont produit 1,109 fr. 70 de bonis.

158 bonis, pour une somme de 1,049 fr., ont été payés à des emprunteurs y ayant droit en 1878 et 23 bonis pour une somme de 86 fr. 57 c. périmés, ont été acquis à l'établissement.

Le crédit du compte Fondation MASUREL était de 269,388 fr. 76 au 31 Décembre 1878.

Le compte de gestion de la Commission administrative pour ledit exercice présente les résultats suivants :

Recettes.	223.578 98
Dépenses.	65.617 90
Excédant des recettes.	157.961 08

Le Mont-de-Piété et la Fondation Masurel sont administrés avec une haute intelligence et un admirable dévouement par une Commission composée de :

MM. MEUREIN, ✻, Adjoint au Maire, Vice-Président ;
Edouard DESBONNETS, Conseiller municipal ;
Paul BERNARD, Administratenr des Hospices ;
ROUZÉ-HUET, id.
Jules LEFEBVRE, Notable ;
DEBLOCK, id.

Le Maire est Président-né de la Commission administrative.

Directeur : M. Auguste MILLE.

---

§ 4. — Caisse d'Epargne.

Cette institution occupe sans conteste le premier rang parmi les institutions de prévoyance. Elle reçoit la modeste épargne du travailleur. En lui en servant l'intérêt, elle l'encourage à se créer, par ses économies, un petit capital, qui lui sera d'un puissant secours à l'heure du besoin, ou lorsque la vieillesse viendra paralyser son bon vouloir.

La Caisse d'Epargne est l'un des moyens les plus efficacement employés pour combattre la mendicité et arriver à sa suppression. Aussi ne saurait-on initier trop tôt les enfants pauvres aux bienfaits de cette institution. Les Caisses d'Epargne scolaires sont appelées à rendre les plus grands services en préparant les générations futures à la pratique d'un instrument d'économie, de moralisation, de prospérité, qui doit avoir pour l'amélioration des classes ouvrières, et par suite pour la Société, les résultats les plus féconds.

C'est en Suisse à la fin du siècle dernier, qu'a été tenté le premier essai de Caisse d'Epargne. L'Angleterre s'empara de l'institution dès 1810. Ce n'est qu'en 1819 qu'on l'introduisit en France. Dès 1821 une association se formait à Lille, sur l'initiative de la Commission administrative des Hospices, pour la création d'une Caisse d'Epargne. Une souscription fut ouverte pour la constitution du capital. Des statuts furent rédigés et renvoyés par M. le Préfet à l'examen du Conseil municipal, qui les approuva, après quelques modifications, dans ses séances des 7 Février et 11 Septembre 1822. Le projet fut abandonné à la suite de quelques difficultés d'exécution. La Municipalité le reprit dix ans après et la Caisse d'Epargne

de Lille fut définitivement fondée le 1.er Juin 1833 par le Conseil municipal, qui lui assura, pendant ses premières années, une subvention de 1,000 fr. sur les fonds communaux.

La Caisse est constituée sous forme de Société anonyme ; elle a été autorisée par l'Ordonnance Royale du 11 Mars 1834, qui a approuvé ses statuts. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans. Le fonds social est composé des souscriptions et dons volontaires, ainsi que des bonifications d'intérêt sur les dépôts. La Caisse est administrée par une Commission de huit membres, choisis parmi les Sociétaires, et nommés par eux. Cette Commission est présidée par le Maire.

La loi du 7 Mai 1853 fixe à 4 p. cent l'intérêt bonifié, servi aux Caisses d'épargne par la Caisse des dépôts et consignations. La Caisse d'Epargne de Lille, dont le siége est situé rue Marais, n.° 14, dans un immeuble lui appartenant, sert aux déposants un intérêt de 3 fr 75 p. cent. Le très-modeste écart de 0 25 p. cent est destiné à couvrir ses frais de gestion.

La situation de cet établissement, qui est admirablement administré, est d'ailleurs prospère ; il possédait au 31 Décembre 1878 :

En rentes sur l'Etat (prix d'achat), représentées par 19,765 fr. de rentes, 3, 4 1/2 et 5 0/0.	393.425 61
En immeuble (prix d'acquisition).	40.000 »
Mobilier estimé	665 61
En compte courant à la Caisse des dépôts et consignations	164.326 40
Total.	598.417 62

Le mouvement des livrets pendant le dernier exercice présente les résultats suivants :

Il existait au 1.er Janvier 1878.		28.242 livrets
Il en a été ouvert pendant l'année.	4.388	4.488
Il en est arrivé par transferts	100	
Total.		32.730
Il en a été soldé pendant l'année		2.754
Reste au 31 Décembre 1878.		29.976 livrets

Le mouvement de caisse se résume par les chiffres ci-après :

RECETTES

Au 1.er Janvier 1878 il était dû à 28.242 déposants		7.948.344 03
La Caisse a reçu dans le cours de l'année en 30.127 dépôts	2.131.102 60	
Par 100 transferts	31.381 72	
Par arrérages de rentes.	2.348 »	2.467.141 82
Par intérêts alloués aux déposants.	289.720 99	
Par intérêts capitalisés	12.588 51	
Montant de la recette au 31 Décembre 1878. . . .		10.415.485 85

DÉPENSES

Remboursements en numéraire à 8,699 déposants.	1.732.428 12	
67 id. par transferts.	15.490 16	
99 id. par achats de rente d'office . .	24.131 25	
86 id. id. à la demande des déposants	75.374 05	1.848.004 78
3 remboursements par achats de rente de la prescription trentenaire.	581 20	
Solde dû au 31 Décembre 1878 à 29.976 déposants.		8.567.481 07
Au 1.er Janvier 1878 il était dû à 28.242 déposants		7.948.344 03
D'où une élévation dans le chiffre des dépôts de		619.137 04

En terminant nous nous faisons un devoir de signaler à la reconnaissance de nos concitoyens les noms des hommes dévoués qui administrent avec tant de soin et d'intelligence cet utile établissement.

Le Conseil d'administration au 31 Décembre 1878 était composé de :

MM. C. RÉMY, vice-Président.
A. SAMIN, Secrétaire.
TRIPIER-DURIEUX,
E. DESROUSSEAUX,
Arthur QUECQ D'HENRIPRET,
E. HERLIN,
E. DEVEMY,
LEDIEU-DUPAIX,
} Membres.
L. DARTOIS, Caissier.

Le Conseil d'administration a perdu pendant le dernier exercice l'honorable M. DURIEUX-FORRET, son vice-Président, décédé le 29 Juillet 1878 après avoir rendu à cette institution de longs et éminents services. Il a été remplacé par M. LEDIEU-DUPAIX.

---

§ 5 — Sociétés de secours mutuels.

Le principal caractère des Sociétés de secours mutuels c'est la fraternité. Un groupe de travailleurs met ses économies en commun ; il en forme un capital servant à secourir les membres de l'association dans leurs maladies, et même, quand les ressources sont assez larges, à fournir des pensions aux associés dans leur vieillesse. Cette combinaison écarte toute idée de lucre ou de spéculation financière. L'œuvre profite seule de la capitalisation des sommes demeurées sans emploi. Elle grandit avec les années. Elle devient une véritable caisse d'assurance contre le malheur.

La loi du 15 Juillet 1850 a voulu donner aux Sociétés de secours mutuels la faculté de posséder des immeubles, de recevoir des legs et des donations de toute importance. Pour cet effet elle les a autorisées à se faire déclarer établissements d'utilité publique. Toutefois, la plupart n'ont pas à leur début besoin de priviléges aussi importants.

Le décret organique du 26 Mars 1852 a créé une classe intermédiaire de Sociétés de secours mutuels, simplement approuvées par le Préfet, auquel elles soumettent leurs statuts. L'approbation assure *leur existence civile* et leur permet de recevoir des dons et legs mobiliers dont la valeur n'excède pas 5,000 fr. Les Sociétés se composent de membres participants et de membres honoraires. Ces derniers paient les cotisations, mais ne participent pas aux bénéfices des statuts. Le Président est élu par les sociétaires (décret du 27 Octobre 1870). Son élection est valable pour cinq ans.

La ville de Lille comptait au 31 Décembre 1878 soixante-sept Sociétés de secours mutuels. Nous indiquons ci-après leur situation financière.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÉGE	DATE de l'approbation ou de la reconnaissance	NOMBRE de Membres honoraires	NOMBRE de Membres Participants (des 2 sexes)	NOMBRE des pensionnaires au 31 déc. 1878	TOTAL des recettes de l'année	TOTAL des dépenses de l'année	Capitaux placés ou en caisse formant l'avoir disponible au 31 déc. 1878
Adoration	Q. de la B.-Deûle, 12	10 Août 1725	»	39	2	523 15	427 40	431 »
Artistes	Rue Nationale, 51	10 Février 1855	18	42	2	715 25	680 25	367 55
Assurance mutuelle	R. du F.-de-Roub. 100	1834	»	127	»	948 40	1.026 90	414 50
Barbiers, coiff., posticheurs et Mds de chev.	Place de la Gare, 3	6 Septem. 1878	2	28	»	270 »	74 »	193 »
Chemin de fer, service actif de la 2e section	Rue Saint-Pierre, 1	12 Août 1866	»	119	»	3.764 54	3.538 45	13 343 36
Comptables du comm. et de l'industrie	Rue de Paris, 68	12 Mai 1863	36	188	»	5.743 »	6.034 40	19.441 45
Couprs et réceptionnrs	Rue de l'Arc, 5	Juillet 1870	4	47	»	813 50	514 25	2.949 30
Empl. et ag. de la police	Hôtel-de-Ville	2 Septem. 1875	88	125	»	2.866 97	1.092 50	6.962 86
Fileurs de coton	Rue de Paris, 144	11 Novem. 1874	»	83	»	1.060 »	598 90	2.043 80
Fraternelle (La)	Rue Notre-Dame, 197	1er Avril 1851	»	342	»	4.528 50	4.593 35	3.271 63
Fraternelle (La)	Rue d'Arras, 26	16 Février 1851	11	177	»	2.571 25	1.803 15	768 10
Gisclon	Rue d'Arras, 169	1849	»	21	»	323 15	331 35	503 80
Israëlite de Bienfais.	Rue Nationale, 9	Mai 1874	»	42	»	713 25	582 25	1.356 80
Médecins	R. Ponts-de-Com. 26	1859	»	312	»	4.781 82	4.523 15	21.436 87
Notre-Dame-de-Foi	R. de la Vignette, 21	14 Sept. 1788	»	64	5	836 50	752 55	371 65
N.-D.-de-la-Treille	Rue du Molinel, 19	1695-1852	»	47	3	515 70	535 45	262 39
Notre-Dame-de-Lille	Rue du Pont-Neuf, 11	1er Févr. 1855	84	1477	15	21.802 14	20.286 25	1.515 89
Ouv. ajusteurs de Lille	Rue Manuel, 59	20 Mai 1878	»	77	»	693 »	253 76	439 25
Ouvriers chapeliers	R. de la V.-Coméd., 1	1858	»	29	»	1.060 40	1.386 70	3.552 74
Ouvriers de M. Lefebvre-Ducrocq	Rue Esquermoise, 55	30 Juillet 1874	»	131	»	1.625 »	1.285 95	»
Ouvriers mouleurs	R. des Augustins, 5	7 Mai 1877	»	140	»	1.847 10	1.467 50	»
Pharmaciens	Rue Royale, 4	9 Septem. 1863	»	39	»	305 40	105 40	4.600 »
Prévoyance (La)	Rue d'Antin, 47	10 Février 1853	157	879	25	15.389 47	14.939 16	14.186 87
Protestante (La)	Rue Jeanne-d'Arc	16 Décem. 1854	26	127	14	1.105 »	1.189 »	1.024 30
Saint-Aimé	Rue Ropra, 5	13 Sept. 1818	»	86	»	2.029 »	957 40	529 40
Saint-Alexandre	Rue de Fives, 85	24 Févr. 1839	»	49	»	828 15	534 40	293 75
Saint-Alexis	Rue Wagram, 1	1841	»	81	1	971 60	921 »	350 60

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÉGE	DATE de l'approbation ou de la reconnaissance	NOMBRE des Membres honoraires	NOMBRE des Membres Participant (des 2 sexes)	NOMBRE des pensionnaires au 31 déc. 1878	TOTAL des recettes de l'année	TOTAL des dépenses de l'année	Capitaux placés ou en caisse formant l'avoir disponible au 31 déc. 1878
Saint-Arnould	Pl. des Reigneaux,31	1837	»	24	»	362 15	407 60	211 40
Saint-Augustin	R. de la V.-Coméd.,1	31 Octob. 1826	»	72	»	1.010 55	706 40	304 15
Saint-Charles	R. du B.-St-Sauv.,12	4 Novem. 1802	»	25	4	348 »	302 »	140 »
Saint-Désiré	Rue de Poids , 20	1829	»	48	»	499 20	524 40	140 90
Saint-Druon	R. de la V.-Coméd.,1	14 Avril 1760	»	104	»	1.101 60	1.080 50	925 05
Saint-Homobon	Rue Saint-André , 5	4 Mars 1837	»	56	»	780 »	831 95	185 80
Saint-Honoré	Rue de la Vignette,21	22 Octob. 1822	»	93	»	998 »	1.068 »	419 10
Saint-Honoré	R. St-Sauveur , 49	1829	»	38	1	488 50	512 75	247 70
Saint-Jacques	Rue de Béthune , 10	16 Juillet 1826	»	100	»	1.082 »	550 »	550 »
Saint-Joseph	Rue de la Plaine, 69	1869	»	123	»	1.802 95	1.795 95	1.308 25
Saint-Léonard	Q. de la B.-Deûle, 12	4 Novem. 1824	»	36	2	487 25	564 »	142 20
Saint-Léopold	R. du B.-St-Sauv.,12	10 Mai 1840	»	71	2	950 25	1.010 70	438 25
Saint-Luc	Rue de Bouvines, 1	26 Octobr. 1856	12	151	»	2.027 35	2.322 15	363 94
Saint-Marcel	Rue de Paris, 144	28 Janvier 1838	»	100	2	1.368 75	906 25	706 40
Saint-Martin	A Esquermes	1854	»	85	»	954 90	802 60	236 60
Saint-Maurice	Rue du Molinel	1750	»	65	78	709 20	757 05	261 50
Saint-Maurice	Rue d'Iéna ,	1er Avril 1843	»	185	7	1.949 80	1.891 45	942 95
St-Maurice-lez-Lille	A St-Maurice-l-Lille	4 Juillet 1868	11	471	1	6.569 55	6.417 85	2.361 25
Saint-Michel	Rue Notre-Dame, 200	15 Sept. 1850	»	90	»	967 60	934 80	373 »
Saint-Nicolas	Rue du Molinel, 19	1875	»	67	»	893 50	1.064 50	306 15
Saint-Nicolas	Rue de Fives, 85	1838	»	19	4	415 30	254 05	161 25
Saint-Norbert	Rue du Molinel, 66	1815	»	82	»	828 »	798 »	450 »
Saint-Philippe	Rue de la Vignette,21	1823	»	96	4	973 80	1.087 25	405 40
Saint-Philogome	Pl. des Reigneaux,31	1836	»	126	2	1.320 60	1.285 25	479 »
Saint-Pierre	Rue de Bouvine , 12		»	177	4	2.340 »	2.648 60	357 85
Saint-Robert	Rue du Molinel , 66	1844	»	98	»	1.310 »	1.330 »	730 »
Saint-Roch	R. de Valenciennes, 48	1854	30	486	»	7.362 35	8.003 75	3.633 95
Saint-Salvator	Rue du Molinel, 66	1811-1852	»	94	3	1.297 54	1.484 70	583 48
Saint-Siméon	R. de la V.-Coméd. 1	25 Novem. 1832	»	80	4	1.229 35	1.186 85	446 95

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÉGE	DATE de l'approbation ou de la reconnaissance	NOMBRE des Membres honoraires	NOMBRE des Membres participant (des 2 sexes)	NOMBRE des pensionnaires au 31 déc. 1878	TOTAL des recettes de l'année	TOTAL des dépenses de l'année	Capitaux placés ou en caisse formant l'avoir disponible au 31 déc. 1878
Saint-Simon	Rue de Fives, 4 bis	1828	»	114	4	1.160 80	1.068 10	364 50
St-Vincent-de-Paul	Rue d'Arras, 126	1845	»	53	4	551 20	252 25	150 »
Sainte-Barbe	Rue Fontenelle, 5	1839	»	98	»	1.005 »	561 »	200 »
Sainte-Barbe	Rue de Fives, 4 bis	1er Juin 1839	»	77	»	786 80	854 10	262 70
Sainte-Thérèse	Rue de Fives, 4 bis	15 Juillet 1839	»	56	»	582 60	511 55	309 65
Sauvetrs du Départemt	Rue Nationale, 179	26 Décem. 1877	15	94	1	3.270 25	2.144 99	6.125 26
Sculpteurs	Rue du Quai, 12	19 Mars 1866	»	46	»	1.173 49	950 30	1.386 88
Tourneurs, outilleurs mécaniciens	Rue de Béthune, 10	12 Août 1878	»	96	»	595 »	71 05	528 40
Typographique lilloise	Rue de Béthune, 10	22 Août 1861	46	224	»	8.359 42	14.542 80	38.574 11
Voyageurs de comm.	Place de Rihour	24 Nov. 1863	153	219	12	7.153 »	7.030 85	3.159 20

§ 6 — Compagnie immobilière de Lille.

La Caisse d'épargne conduit le travailleur prudent à l'immobilisation de ses économies. Il a constitué patiemment un petit capital. Il peut maintenant acquérir la propriété du modeste logis dans lequel il élèvera sa famille. Il sera là chez lui : Il aura l'air, l'espace, le bien-être : grâce à l'épargne il aura conquis sa liberté matérielle, comme il devra la liberté morale et politique à l'instruction.

Toutefois il serait la plupart du temps bien impuissant à tirer directement un parti utile de ses faibles ressources. Souvent il faudra les compléter pour les élever au niveau du prix du plus mince immeuble. D'autres difficultés se présenteront encore : d'abord son inexpérience en matière de construction; puis l'impossibilité où il sera de surveiller les travaux; enfin et avant tout la difficulté de trouver un terrain convenable et bien situé. Une Société complètement désintéressée, inspirée par des sentiments purement philantropiques, peut seule réaliser le problème de la construction à bon marché, en acquérant de vastes terrains dans de bonnes

conditions de prix, en les répartissant par lots proportionnés aux besoins d'un petit ménage, en bâtissant sur un plan uniforme, sagement étudié, et en cédant enfin la maison, ainsi édifiée, au prix de revient, et avec des facilités de paiement.

L'un des principaux avantages de l'agrandissement de Lille devait être de procurer à la population ouvrière des logements réunissant les meilleures conditions de salubrité et d'économie. Tous les hommes intelligents, appelés à présider à la transformation de la Ville, étaient pénétrés de cette nécessité. Aussi la mise en pratique de cette idée rencontra-t-elle un concours empressé et général. Une Société composée de MM. Floris DESCAT-LELEUX, Henri VIOLLETTE, Victor DELGUTTE, Auguste BONTE, Jules DEBIÈVRE, CATEL-BÉGHIN, Jules DEQUOY, Gustave TESTELIN, Alphonse MERCIER et Jules DECROIX se forma au capital de deux millions. Ses statuts portent la date du 7 Novembre 1867. Les Hospices cédèrent du terrain à huit francs le mètre; le Gouvernement accorda une subvention de 100,000 fr., et le Conseil municipal garantit aux actionnaires un intérêt 5 p. cent sur les fonds employés aux constructions, sous la réserve :

1.° *Que sur la totalité du terrain affecté aux maisons à un seul étage, deux cinquièmes seulement seraient occupés par les constructions et les trois autres cinquièmes resteraient vides, et que pour les maisons à deux étages, la partie bâtie n'occuperait pas plus d'un tiers de l'espace;*

2.° *Que les constructions de toute nature, élevées par la Société, ne pourraient être exécutées qu'après approbation des plans et devis par l'Administration municipale;*

3.° *Que les maisons seraient louées sur le pied de huit pour cent du capital engagé et que ce capital serait au maximum, sauf quelques rares exceptions possibles, de 2,500 fr. pour les maisons à un étage, et de 3,000 fr. pour celles à deux étages.*

La Société se mit à l'œuvre, et malgré les entraves apportées par les années difficiles que nous venons de traverser, ses efforts ont été féconds en résultats. Nous ne pouvons les faire mieux connaître qu'en empruntant les passages suivants au rapport présenté aux actionnaires le 12 Mars dernier, par l'honorable M. LAURAND.

« Messieurs,

» Nous avons l'honneur, comme il est d'usage à cette époque de l'année, de vous rendre » compte des opérations de la Compagnie immobilière de Lille, pendant le cours de l'année » précédente, et de vous faire connaître quelle est notre situation à la date du 31 Décembre » 1878.

» Cette situation est toujours satisfaisante; les ventes ont suivi leur cours favorable et » toutes les maisons non vendues, dans les deux premiers lots, sont en location ; seul le » troisième lot, en construction, laisse un peu à désirer.

» Voici au surplus, ce qui s'est passé dans chacun des trois groupes de nos propriétés.

1.er LOT. — *Porte d'Arras.*

» Ce lot se compose de 147 maisons.

» Au 1.er Janvier 1877 il y en avait 126 vendues.

» Pendant l'année écoulée, 4 ont encore été placées; c'était donc, au 31 Décembre 1878, » 130 de réalisées, et seulement 17 restantes, dont la location est continue.

2.e LOT. — *Porte de Douai.*

» Le deuxième lot comprend 86 maisons.

» La vente n'a commencé à prendre de l'extension sur ce point qu'en 1877. Il n'y avait » eu que 6 maisons achetées en 1876, tandis que l'année suivante le chiffre s'est élevé à 21. » En 1878 cette augmentation a continué, et 25 maisons ont été vendues; de telle sorte que » le chiffre total des ventes, dans ce deuxième lot, s'élevait à la date du 31 Décembre dernier » à 52 maisons.

» Les 34 autres maisons sont toujours louées.

» Le succès de ce deuxième lot est donc égal au premier.

3.e LOT. — *Porte de Béthune.*

» Cinquante-deux maisons étaient déjà achevées sur ce point, au commencement de 1878. » Pendant ladite année on a construit 33 nouvelles maisons, très-avancées actuellement, et » qu'il sera possible de mettre en location sous peu de temps.

» Les maisons de ce groupe sont pourvues de belles caves, qui n'existent pas aux lots » n.os 1 et 2. Cette addition de cave, et l'élévation du prix des matériaux, ont augmenté le » prix de revient de ces constructions. Ce revient ne pourra être exactement déterminé » qu'après l'achèvement total du groupe; mais nous pouvons dès à présent dire qu'il ne sera » guère au-dessous de 4,000 francs par maison. Par suite il nous a fallu exiger un loyer plus » élevé que pour les deux premiers groupes, ce qui a pu contribuer, ainsi que l'état d'encom- » brement occasionné par les travaux, à rendre l'occupation moins prompte de ce côté; » mais la situation saine de ces propriétés, leur position auprès de deux lignes de tramways,

» engageront, nous l'espérons, les employés et les ouvriers à un petit sacrifice pour se » donner plus d'espace, plus d'air et une grande facilité de communication avec la Ville.

» Quant aux locations, elles étaient au nombre de 27 le 1.er Janvier 1878 et de 35 au 31 » Décembre dernier, époque à laquelle il ne restait, en résumé, que 17 maisons vacantes sur » les 52 à peine finies depuis un an.

» Ces constructions nouvelles ont pu s'entreprendre au moyen de rentrées de fonds prove- » nant des ventes réalisées dans les deux premiers lots, rentrées qui nous ont permis de » rester dans les limites du capital primitivement souscrit.

Notre bilan au 31 Décembre 1878, se comporte ainsi :

ACTIF

Actions non appelées (2,800 à 500 fr.)	1.400.000 »
Constructions du lot n.° 1 (17 maisons) coût réel	81.611 09
Construction du lot n.° 2 (34 maisons) coût réel	138.462 04
Frais de premier établissement des deux premiers lots	43.226 53
Construction du lot n.° 3, terrain et sommes payées	327.160 70
87 acquéreurs, pour les sommes restant dûes par eux, y compris les intérêts	161.420 68
Locations en retard	96 65
En caisse au Crédit du Nord	5.145 84
Total de l'actif	2.157.123 53

PASSIF

Capital	2.000.000 »
Subvention en addition au capital	100.000 »
Créanciers divers, compris les intérêts échus pour 1878	43.310 47
Compte de réserve ou excédant des recettes sur les dépenses à la fin de 1878 (en augmentation de 838 fr. 68 c. sur l'année dernière)	13.813 06
Total du passif	2.157.123 53

» Les maisons vendues représentent une valeur total de 535,676 fr. 97 c., y compris les » intérêts acquis à raison de 5 p. cent l'an, sur les sommes dûes par les acquéreurs ; il » restait à recevoir seulement 161,420 fr. 68 c. au 31 Décembre 1878, résultat remarquable

» dans les moments difficiles actuels, et qui prouve bien, comme nous le disions l'année » précédente, ce que peuvent l'économie et l'ordre dans les classes même les plus modeste- » ment partagées. »

Devant des résultats aussi satisfaisants nous nous permettrons de regretter que la Société n'ait appelé que 600,000 fr. sur son capital de deux millions. Les 2,800 actions de 500 fr., qui restent à la souche, seront certainement souscrites avec empressement quand elle voudra les offrir au public. Nos concitoyens seront heureux, nous en sommes convaincus, de lui témoigner ainsi la confiance et l'admiration que leur inspire son excellente gestion. Ils tiendront à honneur de prendre leur part dans une œuvre de confraternité si utile à la classe ouvrière, et dont les bienfaits peuvent recevoir une désirable extension.

La durée de la Société est fixée à cinquante années. Le Conseil d'administration est composé de dix membres, dont cinq sont nommés par le Maire. Les cinq autres sont élus en assemblée générale. La durée de leur mission est de cinq ans. Le Conseil choisit dans son sein un Président, un vice-Président, un Secrétaire,

Composition du Conseil d'administration en 1878 :

MM. Jules DEQUOY, ✡ Président ;
Jules DECROIX, Vice-Pésident ;
Jules BRASSART ;
Auguste WALLAERT ;
Edouard AGACHE ;
Paul LE BLAN ;
Hippolyte LAURAND ;
BOUTRY-VAN-ESSELSTEIN ;
Adolphe CRÉPY ;
docteur OLIVIER, Secrétaire.

CHAPITRE XV

CULTES

§ 1.er. — Concours annuel de la Ville dans les dépenses du Culte

Le Concordat du 26 Messidor an IX, la loi organique du 18 Germinal an X et le décret du 30 Décembre 1809 règlent les rapports de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile. Les dépenses relatives aux cérémonies religieuses sont supportées par les fabriques des paroisses. Cependant en cas d'insuffisance des revenus, justifiée par la production des comptes et budgets, les Communes sont appelées à y suppléer. Ces dernières ont de plus la charge de fournir un presbytère ou une indemnité de logement aux curés ou desservants, et de pourvoir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte, en leur qualité de nu-propriétaires.

La Ville a contribué en 1878 aux dépenses des cultes dans les proportions suivantes :

Subventions à douze paroisses (sur treize) du culte catholique, savoir :

Paroisses Saint-Sauveur	4.000 fr.
La Madeleine	1.500
Saint-André	1.000
Saint-Maurice *(intrà-muros)*	1.500
Sainte-Catherine	1.500
Saint-Pierre Saint-Paul	2.800
Notre-Dame *(intrà-muros)*	1.400
Saint-Vincent de Paul	2.800
A reporter	16.500

Report. . . .	16.500
Notre-Dame de Fives.	2.800
Saint-Martin	1.400
Saint-Maurice (*extrà-muros*).	1.400
Saint-Michel	1.200
Total.	23.300 fr.

Elle a de plus payé, à défaut de presbytère dans certaines paroisses, les indemnités de logement ci-après :

A M. le curé de Saint-Pierre Saint-Paul	900	
id. de Notre-Dame (*intrà-muros*)	1.000	
id. de Saint-Vincent de Paul	1.000	
Total.	2.900 ci.	2.900

Et pour les cultes dissidents :

A M. le vicaire suffragant de l'église Evangélique	1.000	3.000
A M. le grand rabbin du culte Israëlite.	2.000	
Total.		29.200 fr.

§ 2. — Travaux d'entretien et de construction.

Le compte de 1878 présente de ce chef les dépenses suivantes :

Grosses réparations aux églises et presbytères.	20.588 06
Restauration de l'église Saint-Sauveur	17.856 25
id. de l'église Saint-Maurice (*intrà-muros*) solde.	10.500 »
Agrandissement à l'église Saint-Maurice (*extrà-muros*) à-compte. . . .	15.000 »
Total.	63.944 31

CHAPITRE XVI

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

§ 1.er. — Salles d'asile.

L'idée des Salles d'asile est née dans la *Vallée du Ban de la Roche* (Vosges). Elle est dûe au vénérable pasteur protestant de Waldback, M. OBERLIN, qui entreprit en 1767 de civiliser cette région livrée à l'ignorance et à la misère. L'un des moyens qu'il employa fut la Salle d'asile. On ne lui connaît pas d'imitateur avant 1801, époque à laquelle Madame la Marquise de PASTORET tenta rue Saint-Honoré un essai, qui pour le moment ne réveilla non plus aucun écho en France. L'Angleterre s'empara de l'idée et la mit en application. C'est là que M. COCHIN, Maire du XII.e arrondissement de Paris, alla étudier l'institution en 1826 pour la ramener dans le pays d'où elle était originaire. A son retour il éleva la maison modèle de la rue Saint-Hippolyte, dont le succès détermina rapidement la création de Salles d'asile à Paris et sur tous les points de la France.

L'Ordonnance du 22 Décembre 1837, la loi du 15 Mars 1850 et le décret du 21 Mars 1855 ont réglé l'organisation de ces établissements. Les enfants y sont admis à partir de l'âge de deux ans; ils ne peuvent y être conservés après sept ans. Les Directrices doivent avoir 24 ans au moins et être pouvues d'un certificat d'aptitude. Elles sont nommées par le Préfet. Les sous-Directrices sont nommées par le Maire sur la proposition du Comité de patronage. Indépendamment des autorités instituées par la loi du 15 Mars 1850 pour la surveillance et l'inspection des Salles d'asile (plus spécialement les inspecteurs primaires, les Maires et les inspectrices déléguées par le Ministère de l'Instruction publique), il peut être établi dans chaque Commune un Comité de patronage, nommé par le Préfet. Ce Comité, composé de Dames, et présidé par le Maire, est chargé de recueillir les offrandes de la charité publique en faveur des enfants des Salles d'asile. Il fonctionne à Lille avec la plus louable émulation, sous l'intelligente direction de Madame veuve Achille WALLAERT, sa vice-Présidente, qui depuis longues années rend les plus utiles services à l'institution. Le Gouvernement a voulu récompenser ce noble dévouement d'une manière toute exceptionnelle : il a décerné une médaille d'or à Madame Achille WALLAERT en 1875.

Les ressources du Comité se composent principalement des cotisations généreusement payées par les Dames qui en font partie. Ces cotisations ont produit en 1878. . . 13.673 20

Différents dons sont venus s'y ajouter pour une somme de. 2.847 50

Les quêtes dans les Eglises ont produit 2.680 75

Le revenu 1.° des legs spéciaux faits par MM. VANACKÈRE, D'HESPEL-D'HOCRON, DELAFONTAINE, RŒLANS, MARACCI, Mesdames Amaranthe DELESPIERRE, Henriette et Sophie LEGRAND, veuve DELESPAUL, et 2.° des dons de Madame MARACCI et de la famille DESCAMPS-MATHON, s'élève à. . 2.131 50

Total des recettes. 21.332 95

Il a été distribué en vêtements à 5.233 enfants. 24.093 71

Le déficit de 2.760 76

a été prélevé sur le fonds de réserve qui se trouve réduit à 10,443 fr. 42 centimes.

Les asiles n'étaient guères au début que des garderies d'enfants. Ils procédaient autant de l'hospice que de l'école. Des améliorations progressives ont été apportées dans leur organisation. Un programme a été arrêté pour l'enseignement qui a été développé de manière à ce que la salle d'asile devienne la préparation raisonnée de l'école primaire.

Les enfants apprennent à lire, à écrire. On leur donne les premières notions de calcul. On leur enseigne la définition des choses les plus usuelles. A cet effet, on place sous les yeux l'objet lui-même, en indiquant son origine et sa transformation. Chaque salle d'asile possède un petit musée où ces objets sont sans cesse exposés à la vue des enfants.

La ville de Lille a eu 17 Asiles en fonctionnement pendant l'année 1878. Elle a de plus payé un subside de 1,200 fr. à l'asile-école de Loos pour l'admission gratuite des enfants de la banlieue d'Esquermes.

Ces 18 Salles d'asile lui ont coûté :

En personnel 54.953 50

Loyers . . . . . 3.350 »

Entretien intérieur, éclairage, chauffage, menus frais 14.430 49

Distribution d'aliments chauds aux enfants 26.647 33

Emploi des legs spéciaux, en vêtements. 2.131 50

Total. 101.512 82

M. TOUSSAINT, Inspecteur des Ecoles primaires a fait une statistique des Salles d'asile et des Ecoles au 31 Décembre 1878. Elle présente le plus sérieux intérêt, non seulement en ce qui est de la constatation de nos moyens d'action et du nombre des élèves qui en profitent, mais surtout en ce qu'elle démontre les besoins auxquels il nous reste à pourvoir. Nous enregistons ci-après les feuilles consacrées aux Salles d'asile. Nous sommes certains qu'elles seront consultées avec plaisir et profit.

SALLES D'ASILE

TABLEAUX DE STATISTIQUE

TABLEAU PRÉSENTANT, PAR
l'ÉTAT des enfants de 2 à 6 ans d'après

1° Le nombre de salles d'asile publiques
2° Le nombre des enfants inscrits, à la

CANTONS	QUARTIERS	Population par quartier	Nombre d'enfants de 2 à 6 ans		TOTAL par quartier des enfants de 2 à 6 ans	DÉSIGNATION DE L'ASILE	Laïques	Congréganistes	TOTAL
			Garçons	Filles					
Nord-Est	Fives	11.746	633	600	1.233	Rue de l'Hospice	1	»	1
						Rue de Bouvines	1	»	1
	Ancienne Ville	14.753	611	563	1.174	Rue du Bourdeau	1	»	1
	Saint-Maurice	9.587	525	502	1.027	Rue Saint-Gabriel	1	»	1
Sud-Est	Ancienne Ville	15.942	608	623	1.231	Rue Saint-Michel	1	»	1
						Rue Wicar	1	»	1
						Rue Saint-Sauveur	1	»	1
Ouest	Ancienne Ville	13.135	390	424	814	Rue des Fossés-Neufs	»	1	1
						Rue Princesse	»	1	1
Centre	Ancienne Ville	16.900	527	592	1.119	Rue de la Deûle	1	»	1
						Rue de Thionville	»	1	1
Sud-Ouest	Wazemmes	44.747	1.783	2.027	3.810	Rue de Flandre	»	1	1
	Esquermes	9.652	443	488	931	Rue des Rogations	»	1	1
						Rue Roland	»	1	1
	Moulins	17.139	1.000	898	1.898	Boulevard Vallon	1	»	1
						Rue Phil.-de-Comin.	1	»	1
	Ancienne Ville	9.174	272	271	543	Rue des Poissonceaux	1	»	1
		162.775	6.792	6.988	13.780		11	6	17

CANTONS ET PAR QUARTIERS
le recensement de 1876, et indiquant:

au 31 Décembre 1878;
même date, dans les salles d'asile publiques.

NOMBRE D'ENFANTS inscrits dans les salles d'asile publiques								OBSERVATIONS
Laïques			Congréganistes			TOTAL PAR		
Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Quartier	Canton	
249	247	496	»	»	»	766	1.236	La construction d'une salle d'asile sur l'emplacement d'un terrain acheté par la Ville, rue Bourjembois parait urgente.
150	120	270	»	»	»			
112	128	240	»	»	»	240		Asile en location jusqu'en 1881.— Local insuffisant.
120	110	230	»	»	»	230		
101	94	195	»	»	»	562	562	La salle d'asile qui vient d'être construite près de l'église Saint-Michel donnera prochainement satisfaction aux besoins de ce quartier.
81	95	176	»	»	»			
94	97	191	»	»	»			
»	»	»	134	127	261	469	469	
»	»	»	106	102	208			
175	150	325	»	»	»	574	574	
»	»	»	119	130	249			
»	»	»	476	563	1.039	1.039	2.476	La création d'une salle d'asile est urgente dans le voisinage de la place de la Nouvelle-Aventure et de la rue de l'Hôpital Saint-Roch.
»	»	»	155	169	324	666		
»	»	»	162	180	342			Création urgente d'un asile dans le voisinage de la rue de Douai.
158	141	299	»	»	»	589		
134	156	290	»	»	»			
86	196	182	»	»	»	182		Asile d'une installation déplorable, qu'il faudrait remplacer.
1.460	1.434	2.894	1.152	1.271	2.423	5.317	5.317	

TABLEAU INDIQUANT PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

1° Le nombre de places dont on peut disposer actuellement dans les salles d'asile publiques ;
2° Le nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au 1er Octobre 1879.

CANTONS	QUARTIERS	DÉSIGNATION DE L'ASILE	Laïques	Congrégan.	Nombre de places dont on peut disposer actuellement	Nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au 1er Oct. 1879	Total
Nord-Est	Fives	Rue de l'Hospice	1	»	240	»	240
		Rue de Bouvines	1	»	160	»	160
	Ancienne Ville	Rue du Bourdeau	1	»	200	»	200
	Saint-Maurice	Rue Saint-Gabriel	1	»	200	»	200
Sud-Est	Ancienne Ville	Rue Saint-Michel	1	»	200	»	200
		Rue Wicar	1	»	150	»	150
		Rue Saint-Sauveur	1	»	180	»	180
		Parvis Saint-Michel	»	»	»	250	250
Ouest	Ancienne Ville	Rue des Fossés-Neufs	»	1	250	»	250
		Rue Princesse	»	1	200	»	200
Centre	Ancienne Ville	Rue de la Deûle	1	»	160	»	160
		Rue de Thionville	»	1	200	»	200
Sud-Ouest	Wazemmes	Rue de Flandre	»	1	950	»	950
		Rue du Marché (*)	»	»	»	60	60
	Esquermes	Rue des Rogations	»	1	240	»	240
		Rue Roland	»	»	100	150	250
		Faubourg du Sud	»	»	»	80	80
	Moulins	Boulevard Vallon	1	»	230	»	230
		Rue Phil.-de-Comin.	1	»	270	»	270
	Ancienne Ville	Rue des Poissonceaux	1	»	160	»	160
		TOTAUX	11	6	4.090	540	4.630

(*) Salle d'asile payante.

TABLEAU INDIQUANT POUR L'ANNÉE 1879

Les dépenses prévues pour les traitements des Directrices et Sous-Directrices des salles d'asile publiques

CANTONS	QUARTIERS	DÉSIGNATION DE L'ASILE	Directrices laïques recevant : 1,300	1,200	1,100	Sous-Dir. laïques recevant : 1,000	900	800	Total	Indemnités affectées aux femmes de service	Traitem^ts des congréganistes Directrices et Sous-dir.	Total
Nord-Est	Fives	Rue de l'Hospice	»	»	1	»	1	1	2.800	550	»	3.350
		Rue de Bouvines	1	»	»	»	»	2	2.900	550	»	3.450
	Ancienne ville	Rue du Bourdeau	»	1	»	»	1	»	2.100	550	»	2.650
	Saint-Maurice	Rue Saint-Gabriel	1	»	»	»	1	1	3.000	500	»	3.500
Sud-Est	Ancienne ville	Rue Saint-Michel	1	»	»	»	»	2	2.900	550	»	3.450
		Rue Wicar	»	1	»	»	»	1	2.000	550	»	2.550
		Rue Saint-Sauveur	»	1	»	»	»	1	2.000	550	»	2.550
		Parvis Saint-Michel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	asile non ouvert
Ouest	Ancienne ville	Rue des Fossés-Neufs	»	»	»	»	»	»	»	550	2.100	2.650
		Rue Princesse	»	»	»	»	»	»	»	550	2.000	2.550
Centre	Ancienne ville	Rue de la Deûle	1	»	»	»	1	1	3.000	550	»	3.550
		Rue de Thionville	»	»	»	»	»	»	»	550	2.000	2.550
Sud-Ouest	Wazemmes	Rue de Flandre	»	»	»	»	»	»	»	2.200	4.700	6.900
		Rue du Marché	»	»	»	»	»	»	»	»	»	asile non ouvert
		Rue des Rogations	»	»	»	»	»	»	»	500	2.050	2.550
	Esquermes	Rue Roland	»	»	»	»	»	»	»	»	1.950	1.950
		Faubourg du Sud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	asile non ouvert
	Moulins	Boulevard Vallon	»	1	»	»	»	1	2.900	500	»	3.450
		Rue Phil.-de-Comin.	1	»	»	»	»	2	2.000	500	»	3.450
	Ancienne ville	Rue des Poissonceaux	»	1	»	»	»	1	2.000	500	»	2.550
		TOTAUX	5	5	1	»	5	13	28.500	10 350	14.800	53.650

TABLEAU

indiquant, par cantons et par quartiers, les améliorations à réaliser dans les salles d'asile publiques

CANTONS	QUARTIERS	DÉSIGNATION de l'asile	Laïques	Congréganistes	AMÉLIORATIONS prévues
Nord-Est	Fives	Rue de l'Hospice	1	»	Confection d'une petite armoire pour musée scolaire, achat d'une carte de syst. métrique et d'une carte de France.
		Rue de Bouvines	1	»	Aération du préau couvert.
	Ancienne Ville	Rue du Bourdeau	1	»	
	Saint-Maurice	Rue Saint-Gabriel	1	»	Vitrine pour musée scol., achat de cartes géographiq. et d'un tableau de système métrique.
Sud-Est	Ancienne Ville	Rue Saint-Michel	1	»	Donner de l'air en élevant le préau couvert et en remplaçant dans ce même préau les châssis à bascule qui sont en mauv. état par d'autres châssis à deux battants.
		Rue Wicar	1	»	Elarg. et exh. du préau couvert
		Rue Saint-Sauveur	1	»	Asile à transférer ailleurs aussitôt que possible.
		Parvis Saint-Michel	»	»	
Ouest	Ancienne Ville	Rue des Fossés-Neufs	»	1	
		Rue Princesse	»	1	Le local de l'asile n'est pas susceptible d'amélior. bien qu'il laisse à désirer sous le rapport de la salubrité. Acquisition de plus, cartes géographiques.
Centre	Ancienne Ville	Rue de la Deûle	1	»	Il y a à apporter dans cette salle d'asile de nomb. amélior. qui seront faciles quand on construira une école sur le terrain acquis récemm. à M. Dupont.
		Rue de Thionville	»	1	
Sud-Ouest	Wazemmes	Rue de Flandre	»	1	Acquisition de nouveaux appareils de chauffage.
		Rue du Marché	1	»	
	Esquermes	Faubourg du Sud	»	»	
		Rue des Rogations	»	1	Cabinets trop rapprochés de l'habitation. Le logement pour les élèves pension. est insuffisant
		Rue Roland	»	1	Salle d'école en location à condamner. Une salle d'asile est en construct. dans la même rue.
	Moulins	Boulevard Vallon	1	»	Il faudrait augment. les moyens de chauffage qui sont insuffisants et prolonger la marquise du côté ouest jusqu'à la salle à manger. Confection d'une vitrine pour musée scolaire.
		Rue Ph.-de-Comines	1	»	
	Ancienne Ville	R. des Poissonceaux	1	»	Asile à supprimer. L'espace, l'air et la lumière y font défaut.
		TOTAL	12	6	

TABLEAU

indiquant la nature du diplôme que possèdent les directrices et sous-directrices des salles d'asiles publiques

DÉSIGNATION DE L'ASILE	Laïques	Congréganistes	DIRECTRICES POURVUES		SOUS-DIRECTRICES	
			du certificat d'aptitude	d'une lettre d'obédience	Pourvues du certificat d'aptitude	Non pourvues du certificat d'aptitude
Rue de l'Hospice	1	»	1	»	2	»
Rue de Bouvines	1	»	1	»	1	1
Rue du Bourdeau	1	»	1	»	1	»
Rue Saint-Gabriel	1	»	1	»	2	»
Rue Saint-Michel	1	»	1	»	»	2
Rue Wicar	1	»	1	»	»	1
Rue Saint-Sauveur	1	»	1	»	1	»
Rue des Fossés-Neufs	»	1	»	1	»	2
Rue Princesse	»	1	»	1	»	2
Rue de la Deûle	1	»	1	»	2	»
Rue de Thionville	»	1	»	1	»	2
Rue de Flandre	»	1	»	1	»	6
Rue des Rogations	»	1	1	»	2	»
Rue Roland	»	1	»	1	»	2
Boulevard Vallon	1	»	1	»	2	»
Rue Philippe-de-Comines	1	»	1	»	1	1
Rue des Poissonceaux	1	»	1	»	»	1
Totaux. . .	11	6	12	5	14	20

Parmi les vingt sous-directrices non-pourvues du certificat d'aptitude, six sont laïques ; depuis plusieurs années, l'Administration n'a accordé cet emploi qu'à de jeunes personnes ayant obtenu le diplôme. Il ne se passe point d'année sans que les sous-directrices laïques, non-pourvues, cherchent à obtenir un titre qui leur donne alors de véritables droits à l'avancement.

§ 2. — Écoles primaires.

L'enseignement primaire est le premier degré de l'instruction publique, que tous les citoyens doivent pouvoir se procurer gratuitement dans les écoles de l'Etat, suivant leurs besoins et leurs aptitudes. Il en est aussi la partie la plus essentielle; car c'est sur l'enseignement primaire que repose la mise en œuvre de la meilleure partie du capital social, l'intelligence du Peuple.

La loi du 28 Juin 1833 a fondé l'instruction primaire en France. Celle du 15 Mars 1850 l'a réglementée, règlementation bien incomplète d'ailleurs et que le Gouvernement est en train de réviser afin d'établir cet enseignement sur des bases plus larges et en même temps plus libérales. N'est-ce pas en effet faire acte de libéralité que d'obliger les enfants à prendre leur part d'un bienfait, dont ils peuvent méconnaître la portée, mais qui constitue pour eux une valeur morale considérable?

L'obligation de l'Instruction primaire n'est pas une innovation dans nos habitudes du Nord. Elle a été pratiquée à Lille dès le XVIe siècle. Elle était même accompagnée de sanctions pénales. Notre savant conservateur général des Musées, M. HOUDOY, a traité cette question dans son ouvrage sur l'*Instruction gratuite et obligatoire* à Lille. Il nous pardonnera de lui faire quelques emprunts :

« L'instruction primaire gratuite, dit M. HOUDOY, ne fut instituée à Lille que dans la » seconde moitié du XVIe siècle. Avant cette époque, des écoles existaient sous la surveil- » lance du Magistrat; mais c'étaient des entreprises privées, qui recevaient pourtant, moyen- » nant indemnité, un certain nombre d'enfants que leur envoyaient les ministres généraux » de la Charité.

» Nous avons en effet trouvé dans les *registres aux Mémoires*, la mention d'un acte qui » nous a fait connaître non-seulement le nombre des écoles ouvertes à cette époque, mais » encore le nom des instituteurs. Les 23 et 24 Mars 1589, les maîtres et maîtresses d'écoles » comparurent devant l'eschevinage, pour obéir aux lettres de placard de Philippe II, qui » leur avait ordonné de prêter le serment formulé par le synode de Cambrai. Les comparants » furent au nombre de vingt-sept, sans compter les maîtres des écoles latines. C'était une » école par mille habitants environ.

. . . . . .

» La première école dominicale fut ouverte, avons-nous dit, le 26 Février 1584. En » annonçant au peuple, le 24 du même mois, cette inauguration, le Magistrat, dont l'ordon- » nance fut publiée à la *Bretesque* (1), prescrivit aux pères et mères, maîtres et maîtresses,

(1) Lieu ordinaire des publications.

» d'avoir à envoyer à l'école, *sous peine de griesve pugnition arbitraire à la discrétion* » *d'eschevins*, leurs enfants âgés de huit à dix-huit ans, leurs serviteurs et domestiques, » *à moins qu'ils ne fachent apparoir qu'ils fréquentaient autres écoles, ou qu'ils sievent* » *lire et escripre*.

» De cette ordonnance, qui précéda l'ouverture de l'école, résulte un fait, qu'il est impor- » tant de signaler : c'est que le Magistrat, en établissant l'instruction gratuite, décrétait en » même temps l'obligation de la fréquentation de l'école; c'était par conséquent un principe » qu'il proclamait, et non un expédient auquel il avait recours, pour peupler les bancs d'une » école ouverte, mais restée vide ou peu fréquentée. Ceci méritait d'être constaté.

» Chaque année, les bans, qui ordonnaient la fréquentation obligatoire de l'école, furent » renouvelés et publiés à nouveau, et enfin, en 1585, le Magistrat, voyant que le nombre des » enfants qui fréquentaient l'école diminuait peu à peu, détermina, pour la première fois, » dans une ordonnance, les peines qui seraient encourues par les parents en cas d'inexécu- » tion. Voici l'extrait textuel de ce document :

» Après avoir rappelé l'obligation imposée aux pères, mères, maîtres et maîtresses ou » autres *de envoyer et faire venir et comparoir respectivement leurs enffans, tabliers,* » *serviteurs et servantes rataindans l'eaige de VIII ans et ne excédans celluy de XVIII* » *ans, à la dicte école dominicale*, etc., etc. Il ajoute : *A péril de par chascun contreve-* » *nant et pour chascun enfant, serviteur ou servante, encourir pour la première fois,* » *l'amende de X sols parisis, et pour la seconde fois l'amende de XX sols, le tout au* » *proffict de l'escolle Dominicale, et pour la troisième fois de pugnition corporel à la* » *discrétion d'Eschevins, ne soit que les dicts pères et mères, maîtres et Dames fachent* » *apparoir que leurs ditcs enfans, tabliers, serviteurs et servantes voient à autre escolle,* » *par enseignement et signature des maîtres d'escolle, et pour ceulx quy ne vont à* » *l'escolle, qu'ils fachent apparoir qu'ils sievent lire et escrire, le tout aux députés de la* » *part de mes dicts seigneurs en la chambre qui se tient au siége des pauvres de la dicte* » *ville, auxquels commis aussi les maîtres et maîtresses de la dite escolle seront tenus* » *de faire rapports, à chacune fois, des enfans, tabliers, serviteurs et servantes qu'ils* » *recevront et apprendront nouvellement, ensamble lors qu'ils ne continueront plus et* » *seront en faulte de venir à la dite escolle, à péril de pugnition arbitraire.*

Jusque là les écoles étaient dominicales, c'est-à-dire qu'elles ne se tenaient que le Dimanche. On reconnut que ce n'était pas assez d'un jour par semaine et à partir de 1595 on établit des écoles quotidiennes.

M. le Comte de FONTAINE DE RESBECQ, dans son histoire de l'enseignement avant 1789 dans les Communes qui ont formé le département du Nord, donne la nomenclature très-intéressante des nombreuses fondations scolaires faites à Lille pour l'éducation des enfants.

Nous regrettons que les limites imposées à ce rapport ne nous permettent pas de les rappeler ici. Nous citerons toutefois dans le très-remarquable travail de M. de RESBECQ les passages suivants :

« D'après le compte de 1672, les dépenses se décomposaient ainsi pour les *Ecoles dominicales et journalières* :

» Salaire des maîtres et maîtresses	3.520 livres.
» Dont près de 2,500 pour ces dernières.	
» Liards distribués aux enfants, à titre d'encouragements	1.443 »
» Vêtements, toiles, souliers, aux mêmes	1.888 »
» Construction d'une maison d'école sur le cimetière Saint-Sauveur . .	6.088 »
» Dépenses diverses : achats de livres, catéchismes, abécédaires, papiers, images pour les enfants, et même verges.	2.300 »
» Somme payée aux sergents, *pour avoir recherché les enfants qui s'absentent de ladite école*	24 »

. . . . . .

» A la fin du XVIIIe siècle, le budget scolaire, qui consistait principalement en rentes sur la Ville, quelquefois non payées, fut souvent restreint. Néanmoins, je suis heureux de constater qu'en 1789, Lille possédait treize écoles gratuites : neuf pour les garçons et quatre pour les filles, en-dehors des nombreux couvents et écoles privées (1). Les voici :

» 1re école dominicale, sur le cimetière Saint-Sauveur (2).
» 2e » aux *Bapaumes*
» 3e » paroisse St-Maurice.
» 4e » aux *Bons Fils*.
» 5e » paroisse Saint-André.
» 6e » aux *Bleuets*.
» 7e » aux *Grisons*.
» 8e » à la Madeleine (banl).
» 9e et 10e » pour les filles, au-dessus de la porte de la *Brasserie de la Chapelle*, rue St-Sauveur. — Une, rue du Plat.
» 11e école fondée, dite des *Grisons*, pour les garçons, rue des Malades (du Dragon).
» 12e école fondée, dite de *Saint-Joseph*, pour les filles, autrefois rue Basse.
» 13e école fondée par *Denis Franquet*, pour les filles, autrefois rue Saint-Genois.

» En 1789, les ressources se répartissaient ainsi :

» Ecoles dominicales	2.779 livr.	4 s.	11 d.
» Ecoles des *Grisons*	1.763	5	»
» Ecole *Saint-Joseph*	1.160	5	»
» Ecole *Denis Franquet*	542	5	»
» Total	5.774 liv.	14 s.	11 d.»

(1) *Archives du Bureau de Bienfaisance de Lille*. — Rapport adressé à la Commission des secours à domicile, le 19 Vendémiaire an XIII, pour le rétablissement des écoles.

(2) Cette école a compté, dit-on, jusqu'à 200 écoliers. (Rapport ci-dessus visé).

Ces ressources étaient assurément fort restreintes; mais on voudra bien remarquer que sur treize écoles entretenues à l'aide de ce fonds, dix étaient dominicales.

Aujourd'hui le budget des écoles primaires élémentaires s'élève à plus de 450,000 francs Il a été dépensé pendant l'année 1878 :

En traitements, et indemnités de logements aux instituteurs.	321.587 81
Fournitures classiques aux indigents, prix, chauffage, éclairage, entretien de la propreté.	106.799 91
Loyers et impôts	12.721 06
Ecole payante de garçons	6.577 12
Id. de filles	4.245 80
Total.	451.931 70

La Ville a entretenu pendant l'année 1878 vingt et une écoles de garçons et vingt écoles de filles. La statistique des classes, des professeurs, des élèves, des enfants en âge de fréquenter les écoles, des places dont la Ville dispose dans ses établissements, a été établie avec un soin scrupuleux par l'honorable inspecteur des écoles primaires, M. TOUSSAINT, dont nous avons signalé déjà le concours éclairé à propos des Salles d'asile. Nous donnons plus loin son consciencieux travail.

Avant de l'aborder il nous reste un mot à dire des écoles payantes de la Ville. Le Conseil municipal a ouvert à titre d'essai, par délibération du 13 Juillet 1877, une école payante pour les garçons et une autre pour les filles, dans une propriété communale rue du Marché, n.º 58. Un arrêté municipal du 13 Mars 1879 a donné à la première le nom d'école ROLLIN, à la seconde le nom d'école SÉVIGNÉ. Elles ont été ouvertes, le 1.er Octobre 1877.

L'école ROLLIN a débuté avec quarante-deux élèves et a clos son premier exercice avec quatre-vingt-dix. L'école SÉVIGNÉ n'avait au début que trente jeunes filles. Ce chiffre était porté à soixante-quatre au 1.er Octobre 1878.

La rétribution mensuelle est fixée au taux uniforme de cinq francs pour les deux écoles, avec réduction à quatre francs lorsque plusieurs enfants de la même famille fréquentent l'école.

Ces institutions sont aujourd'hui en pleine prospérité. Les garçons sont au nombre de cent treize, les filles de quatre-vingt-neuf. L'essai a été des plus concluants. Le Conseil n'hésitera pas à persister dans la voie qu'il a ouverte et qui promet d'être féconde en résultats.

TABL

présentant par cantons et par quartiers

d'après le dénom

GARÇONS

CANTONS	QUARTIERS	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	de 5 à 6 ans	de 6 à 7 ans	de 7 à 8 ans	de 8 à 9 ans	de 9 à 10 ans	de 10 à 11 ans	de 11 à 12 ans	de 12 à 13 ans	de 2 à 6 ans	de 6 à 13 ans	Total
Nord-Est	Fives	155	169	164	145	143	142	127	130	128	125	108	633	903	1536
	Ancienne Ville	179	140	160	132	130	106	122	123	111	122	146	611	860	1471
	St-Maurice	149	116	142	118	97	115	96	126	114	96	99	525	743	1268
Sud-Est	Ancienne Ville	144	158	160	146	113	134	155	141	154	115	123	608	925	1543
Ouest	Ancienne Ville	89	131	83	87	92	101	109	98	95	97	106	390	698	1088
Centre	Ancienne Ville	147	124	145	111	108	127	113	118	111	133	132	527	842	1369
Sud-Ouest	Wazemmes	462	493	437	391	460	386	439	404	430	420	408	1783	2947	4730
	Esquermes	120	117	94	112	102	102	85	91	88	109	104	443	681	1124
	Moulins	225	308	222	245	257	115	174	152	208	183	87	1000	1176	2176
	Ancienne Ville	69	75	63	65	72	73	52	69	62	64	58	272	450	722
	Totaux	1739	1831	1670	1552	1574	1401	1472	1452	1501	1464	1371	6792	10235	17027

L

ers

om

EAU

l'état des enfants de deux à treize ans

brement de 1876.

FILLES

CANTONS	QUARTIERS	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	de 5 à 6 ans	de 6 à 7 ans	de 7 à 8 ans	de 8 à 9 ans	de 9 à 10 ans	de 10 à 11 ans	de 11 à 12 ans	de 12 à 13 ans	de 2 à 6 ans	de 6 à 13 ans	Total
Nord-Est	Fives	169	143	164	124	127	148	109	145	129	99	96	600	853	1453
	Ancienne Ville	168	143	153	99	142	128	119	124	133	97	106	563	849	1412
	St-Maurice	141	118	137	106	137	100	88	106	105	93	79	502	708	1210
Sud-Est	Ancienne Ville	187	163	155	118	108	132	140	152	130	137	121	623	920	1543
Ouest	Ancienne Ville	111	110	95	108	113	93	100	114	130	147	146	424	843	1267
Centre	Ancienne Ville	146	168	148	130	143	111	136	144	148	134	155	592	971	1563
Sud-Ouest	Wazemmes	533	560	479	455	473	410	405	403	387	399	417	2027	2894	4921
	Esquermes	127	132	116	113	117	119	110	118	101	123	107	488	795	1283
	Moulins	205	270	219	204	207	202	238	145	230	244	175	898	1441	2339
	Ancienne Ville	69	80	56	66	67	65	67	66	63	66	76	271	470	741
	Totaux	1856	1887	1722	1525	1654	1508	1512	1517	1556	1539	1478	6988	10744	17732

TABLEAU *indiquant au* 31 *Décembre* 1878

le nombre des écoles publiques et des classes de garçons pour toute la commune

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congréganistes	ÉCOLES COMPRENANT : CLASSES										TOTAL	Elèves inscrits	Moyenne des élèves confiés à un seul maître
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Ecoles payantes															
Rue du Marché (*a*)	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	107	35.67
Ecoles gratuites															
Rue du Long-Pot (*b*)	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10	639	63.90
Rue de Bouvines	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	195	65 »
Rue à Fiens	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	264	52.80
Rue du Curé	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	428	61.14
Rue Lydéric	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	114	57 »
Rue Boilly	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6	336	56 »
Rue Lottin	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	194	64.67
Rue de la Deûle	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	206	51.50
Rue des Urbanistes	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	168	56 »
Rue Saint-Sébastien	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	184	46 »
Rue Notre-Dame	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	253	63.25
Rue Fombelle	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	424	60.57
Rue des Stations	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	196	49 »
Rue de Juliers (*c*)	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6	392	65.33
Rue Charles de Muyssaert	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	239	59.75
Place de l'Arbonnoise	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	401	57.28
Rue Fénélon (*d*)	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6	468	78 »
Rue d'Artois (*e*)	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6	401	66.83
Square Jussieu	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	236	59 »
Rue des Poissonceaux	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	139	46.33
Totaux	18	2	»	1	4	6	1	4	3	»	»	1	98	5877	59.96
Récapitulation															
Ecoles payantes	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	107	
Ecoles gratuites	18	2	»	1	4	6	1	4	3	»	»	1	98	5877	
Totaux	19	2	»	1	5	6	1	4	3	»	»	1	101	5984	59.24

(*a*) Dans les classes payantes, le nombre d'élèves confiés à un seul maître ne devrait pas dépasser trente.
(*b*) Le directeur ne fait pas de classe.
(*c*) Un maître en plus serait utile.
(*d*) Ecole trop surchargée.
(*e*) Ecole trop surchargée.

TABLEAU

DONNANT LA RÉPARTITION PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

1.° *Du nombre de garçons de* 6 *à* 14 *ans, d'après le recensement de* 1876 ;

2.° *Du nombre des écoles publiques de garçons au* 31 *Décembre* 1878 ;

3.° *Du nombre des élèves inscrits ;*

4.° *Du nombre de places dont on pouvait disposer au* 31 *Décembre* 1878 ;

5.° *Du nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au* 1er *Octobre* 1879.

1.° *Du nombre de garçons de 6 à 14 ans, d'après le recensement de 1876 ; — 2.° Du nombre des écoles publiques pouvait disposer au 31 Décembre 1878 ; — 5.° Du nombre de*

CANTONS	QUARTIERS	POPULATION par quartier	POPULATION par canton	NOMBRE de garçons de 6 à 13 ans par quart^ier	NOMBRE de garçons de 6 à 13 ans par canton	DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congréganistes	ÉLÈVES INSCRITS par école	ÉLÈVES INSCRITS par quartier	ÉLÈVES INSCRITS par canton
Nord-Est	Fives (*a*)	11.746	36.086	903	2.506	r. du Long-Pot	1	»	639	834	1526
						r. de Bouvines	1	»	195		
	AncienneVille	14.753		860		r. à Fiens	1	»	264	264	
	St-Maurice (*b*)	9.587		743		r. du Curé	»	1	428	428	
						r. Dujardin	»	»	»	»	
Sud-Est	Ancienne Ville	15.942	15.942	935	935	r. Lydéric (protestante)	1	»	114	644	644
						r. Boilly	1	»	336		
						r. Lottin (*c*)	1	»	194		
Ouest	Anc. Ville (*d*)	13.135	13.135	698	698	»	»	»	»	»	»
Centre	Anc. Ville (*e*)	16.900	16.900	842	842	r. de la Deûle	1	»	206	558	558
						r. des Urbanistes (*f*)	1	»	168		
						r. St-Sébastien	1	»	184		
	Wazemmes (*h*)	44.747	80.712	2.947	5.254	r. Notre-Dame (*g*)	1	»	253	1372	3256
						r. Fombelle	1	»	424		
						r. des Stations	1	»	196		
						r. de Juliers (*i*)	1	»	392		
						r.d. Marché (payante) *j*	1	»	107		
Sud-Ouest	Esquermes	9.652		681		r. Charl.-de-Muyss.	1	»	239	640	
						pl. de l'Arbonnoise	»	1	401		
						faubourg du Sud	»	»	»		
	Moulins (*k*)	17.139		1.176		r. Fénelon	1	»	468	869	
						r. d'Artois	1	»	401		
	AncienneVille	9.174		450		square Jussieu (*l*)	1	»	239	375	
						r. des Poissonceaux	1	»	139		
		162.775		5.984			19	2	5984	5984	5984

de garçons au 31 Décembre 1878 ; — 3.° Du nombre des élèves inscrits ; — 4.° Du nombre de places dont on places nouvelles dont on pourra disposer au 31 décembre 1878.

NOMBRE DE PLACES								OBSERVATIONS
dont on pouvait disposer au 31 déc. 1878 d'après le		dont on pourra disposer au 1er oct. 1879 d'après le		TOTAL				
				par quartier		par canton		
local	mobilier	local	mobilier	local	mobilier	local	mobilier	
361	396	»	»	493	549	1616	1552	(*a*) L'ouverture prochaine d'une école gratuite, rue Dujardin et d'une école payante donnera satisfaction aux besoins scolaires des quartiers de Fives et Saint-Maurice.
132	153	»	»					
266	246	»	»	266	246			(*b*) Il y aurait lieu de créer une Ecole payante dans le voisinage de l'Eglise Saint-Maurice.
497	397	»	»	857	757			(*c*) Deux classes nouvelles seraient facilement et à peu de frais annexés à cette école, ce qui permettrait de supprimer l'école de la rue Lottin et de la transporter à proximité de la rue de Tournai. A supprimer comme insalubre et à reporter dans le voisinage de la rue de Tournai.
»	»	360	360					
168	100	»	»	827	655	827	655	(*d*) Les élèves de ce quartier fréquentent les écoles situées dans le canton centre (Voir ci-dessous).
482	375	»	»					
177	180	»	»					
»	»	»	»	»	»	»	»	(*e*) Il y aurait lieu de créer une école payante à proximité de la rue de la Barre et de la rue Sainte-Catherine.
355	304	»	»	822	598	822	598	(*f*) Local insalubre à améliorer ou à remplacer.
216	168	»	»					(*g*) Ecole encombrée et en location, salles trop exiguës.
251	186	»	»					(*h*) Urgence de construire dans le voisinage de la Place Sébastopol.
176	179	»	»	1781	1377	4181	3136	(*i*) Classes encombrées, mais qu'il est très-facile d'agrandir à peu de frais.
531	285	»	»					(*j*) Cette école va être agrandie.
432	317	»	»					(*k*) La création d'une école de garçons est urgente dans le voisinage de la rue de Valenciennes.
452	406	»	»					(*l*) Ecole à supprimer. L'agrandissement du Square Jussieu et la création d'une école payante, rue de la Barre, donneraient satisfaction aux besoins de ce quartier.
90	90	100	100					
329	242	»	»	1033	643			
584	281	»	»					
»	»	120	120					
361	351	»	»	857	709			
496	358	»	»					
321	235	»	»	510	407			
189	172	»	»					
6866	5421	580	580	7446	6001	7446	6001	

TABLEAU INDIQUANT DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE GARÇONS

1.° *Les améliorations en cours d'exécution ;*

2.° *Les améliorations à l'étude.*

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congrég.	AMÉLIORATIONS EN COURS D'EXÉCUTION	AMÉLIORATIONS A L'ÉTUDE
rue du Lombard	1	»	»	Pavage de la cour.—Renouv. du matériel scol.
rue du Long-Pot	1	»	»	.
rue de Bouvines	1	»	»	Construct d'écoles, r. Dujardin et de Bouvines
rue à Fiens	1	»	»	.
rue du Curé (*)	»	1	»	.
rue Dujardin	»	»	Construction d'une école	.
rue Boilly	1	»	»	Construction de deux classes.
rue Lottin	1	»	»	Suppression de cette école.
rue de la Deûle	1	»	»	Construc. d'une école même rue, sur le terrain
rue des Urbanistes	1	»	»	Dupont récemment acquis par la Ville
rue Saint-Sébastien	1	»	»	Ecole à remplacer.
rue Notre-Dame	1	»	»	A l'expiration du bail, construction d'une école dans le voisinage.
rue Fombelle	1	»	«	.
rue des Stations	1	»	»	.
rue de Juliers	1	»	»	Agrandissement de l'école.
rue du Marché	1	»	Agrandissem. d'une école	.
r. Ch.-de-Muyssaert	1	»	»	.
pl. de l'Arbonnoise	»	1	»	.
faubourg du Sud	»	»	Construction d'une école	.
rue Fénelon	1	»	«	Construction d'une école rue de Valenciennes.
rue d'Artois	1	»	»	.
square Jussieu	1	»	»	Agrandissement de l'école.
r. des Poissonceaux	1	»	»	Suppression de cette école.
rue Lydéric	1	»	»	.

(*) Ecole en location.

TABLEAU *indiquant, pour l'année 1879, les dépenses prévues pour les traitements des Instituteurs publics*

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Instituteurs publics laïques, titulaires recevant :				Instituteurs adjoints publics laïques recevant :				Cours spécial de dessin (300 fr.)	Cours de dessin adultes (800 fr.)	Cours d'adultes (500 fr.)	Cours d'apprentis (400 fr.)	Traitement des congréganistes titulaires et adjoints	TOTAL des traitements des titulaires et adjoints (*a*)
	2500	2200	2000	1800	1500	1400	1300	1200						
rue du Long-Pot	1	.	.	.	2	1	5	2	1	1	2	2	.	15.800
rue de Bouvines	.	.	1	.	.	.	.	2	1	.	2	1	.	4.400
rue à Fiens	.	1	.	.	2	.	1	1	1	.	2	1	.	7.700
rue du Curé	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	2	6.400	6.400
rue Lydéric	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	3.800
rue Boilly	1	.	.	.	.	2	1	2	1	1	.	2	.	9.000
rue Lottin	.	.	1	.	2	.	.	.	1	.	2	1	.	5.000
rue de la Deûle	1	.	.	.	.	.	2	.	1	.	2	1	.	6.300
rue des Urbanistes	1	.	.	.	1	.	.	1	1	.	.	1	.	5.200
rue Saint-Sébastien	.	1	.	.	1	.	.	2	1	.	.	2	.	6.100
rue Notre-Dame	.	1	.	.	.	.	1	2	1	.	.	.	.	5.900
rue Fombelle	.	1	.	.	.	1	2	3	1	.	1	1	.	9.800
rue des Stations	1	.	.	.	.	.	2	1	1	.	1	2	.	6.300
rue de Juliers	1	.	.	.	1	.	2	2	1	.	3	2	.	9.000
rue du Marché	1	.	.	.	.	.	1	1	1	.	.	.	.	5.000
rue Charles-de-Muyssaert	.	.	1	.	.	.	1	2	1	.	.	2	.	5.700
place de l'Arbonnoise	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	2	1	8.200	8.200
rue Fénélon	1	.	.	.	.	.	3	2	1	.	3	2	.	8.800
rue d'Artois	.	.	1	.	.	2	.	3	1	.	1	1	.	8.400
square Jussieu	1	.	.	.	.	.	.	3	1	.	.	1	.	6.100
rue des Poissonceaux	1	.	.	.	1	.	1	.	1	.	1	1	.	5.300
Totaux	11	4	4	.	10	6	23	30	20	3	22	26	14.600	148.200

(*a*) Ce traitement ne comprend pas les indemnités accordées aux cours spéciaux de dessin, d'adultes et d'apprentis.

TABLEAU INDIQUANT LA NATURE DU BREVET

que possèdent les Instituteurs publics, titulaires et adjoints

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congrég.	DIRECTEURS pourvus du brevet		Adjoints non brevetés	ADJOINTS pourvus du brevet	
			Simple ou facultatif	Complet		Simple ou facultatif	Complet
rue du Long-Pot	1	»	»	1	»	6	4
rue de Bouvines	1	»	1	»	»	2	»
rue à Fiens	1	»	»	1	»	3	1
rue du Curé	»	1	1	»	4	3	»
rue Lydéric	1	»	1	»	»	1	»
rue Boilly	1	»	1	»	»	4	1
rue Lottin	1	»	»	1	»	2	»
rue de la Deûle	1	»	1	»	»	1	2
rue des Urbanistes	1	»	1	»	»	2	»
rue Saint-Sébastien	1	»	»	1	»	2	1
rue Notre-Dame	1	»	1	»	»	2	1
rue Fombelle	1	»	»	1	»	6	»
rue des Stations	1	»	»	1	»	3	»
rue de Juliers	1	»	1	»	»	3	2
rue du Marché	1	»	»	1	»	1	1
rue Charles-de-Muyssaert	1	»	»	1	»	2	1
place de l'Arbonnoise	»	1	»	1	1	6	»
rue Fénelon	1	»	»	1	»	3	2
rue d'Artois	1	»	1	»	»	4	1
square Jussieu	1	»	1	»	»	3	»
rue des Poissonceaux	1	»	1	»	»	1	1
Totaux	19	2	11	10	5	60	18

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION

des élèves des écoles publiques de garçons entre les quatre cours : préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE (*)	Laïques	Congrég.	ÉLÈVES INSCRITS au 31 Décembre 1878 faisant partie du cours				TOTAL ÉGAL à celui du tableau 8		TOTAL général
			Préparatoire	Elémentaire	Moyen	Supérieur	Laïques	Congréganistes	
rue du Long-Pot	1	.	180	244	171	44	639	.	639
rue de Bouvines	1	.	83	63	49	.	195	.	195
rue à Fiens	1	.	56	108	57	43	264	.	264
rue du Curé	.	1	172	136	120	.	.	428	428
rue Lydéric	1	.	54	43	17	.	114	.	114
rue Boilly	1	.	129	119	88	.	336	.	336
rue Lottin	1	.	74	63	57	.	194	.	194
rue de la Deûle	1	.	55	53	52	46	206	.	206
rue des Urbanistes	1	.	61	63	44	.	168	.	168
rue Saint-Sébastien	1	.	44	54	86	.	184	.	184
rue Notre-Dame	1	.	103	60	50	40	253	.	253
rue Fombelle	1	.	121	194	109	.	424	.	424
rue des Stations	1	.	43	60	93	.	196	.	196
rue de Juliers	1	.	139	139	114	.	392	.	392
rue du Marché	1	.	34	40	33	.	107	.	107
r. Charles-de-Muyssaert	1	.	77	62	100	.	239	.	239
Place de l'Arbonnoise	.	1	134	108	105	54	.	401	401
rue Fénelon	1	.	173	177	70	48	468	.	468
rue d'Artois	1	.	33	224	144	.	401	.	401
square Jussieu	1	.	63	59	89	25	236	.	236
rue des Poissonceaux	1	.	.	48	49	42	139	.	139
Totaux	19	2	1.828	2.117	1.697	342	5.155	829	5.984
Proportion pour cent élèves inscrits, des élèves composant chacun des quatre cours.	.	.	30.54	35.37	28.35	5.71	.	.	.

(*) Dans la plupart des écoles qui n'ont pas de cours supérieur, le cours moyen est très-développé et et atteint presque le niveau du cours supérieur.

TABLEAU PRÉSENTANT PAR ÉCOLE

le nombre de certificats d'études primaires obtenus par les élèves fréquentant les écoles publiques de garçons

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congrég.	NOMBRE DE CERTIFICATS obtenus en			TOTAL
			1876	1877	1878	
rue du Long-Pot	1	.	11	7	22	40
rue de Bouvines	1	..	1	2	2	5
rue à Fiens	1	.	.	6	11	17
rue du Curé	.	1	3	1	4	8
rue Lydéric	1	.	1	.	1	2
rue Boilly	1	.	4	.	5	9
rue Lottin	1	.	.	.	1	1
rue de la Deûle	1	.	1	5	11	17
rue des Urbanistes	1	.	1	.	3	4
rue Saint-Sébastien	1	.	.	3	.	3
rue Notre-Dame	1	.	.	2	3	5
rue Fombelle	1	.	.	.	2	2
rue des Stations	1	.	.	2	3	5
rue de Juliers.	1	.	2	3	7	12
rue du Marché (*)	1	.	.	.	2	2
rue Charles-de-Muyssaert	1	.	.	.	.	.
place de l'Arbonnoise	1	1	7	7	8	22
rue Fénelon	1	.	.	9	12	21
rue d'Artois	1	.	1	.	2	3
square Jussieu	1	.	.	4	5	9
rue des Poissonceaux	1	.	.	.	3	3
Totaux	19	2	32	51	107	190

(*) Ecole ouverte en Octobre 1877.

TABLEAU

présentant la situation des bibliothèques scolaires

des écoles de garçons

ÉCOLES possédant des Bibliothèques scolaires	Nombre de livres de lecture à prêter	Nombre de livres de classe contenus dans la bibliothèque	Total des ouvrages	Nombre de prêts pendant l'année 1878	DATE de la fondation	DATE des concessions faites par le Ministère
rue du Lombard (*a*)	148	752	900	95	28 Avril 1873	»
rue Saint-Sébastien	136	1156	1292	11	1er Octob. 1858	»
place de l'Arbonnoise	56	280	336	25	1er Janvier 1857	26 Novemb. 1874
Totaux (*b*)	340	2188	2528	131		

(*a*) Le nombre de prêts de nos bibliothèques scolaires serait plus considérable si les livres de lecture n'avaient été lus et relus.

(*b*) Il est à désirer qu'une bibliothèque scolaire soit créée dans toutes les écoles. Il devrait être prévu une dépense de 300 fr. par école, lors de l'installation.

Écoles

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	DATE de la création de la Caisse d'épargne scolaire	NOMBRE DE LIVRETS de la grande caisse d'épargne						Nombre d'élèves déposants qui n'ont pas encore de livret de la grande caisse d'épargne.
		Pris depuis la fondation de la caisse scolaire 1	possédés par l'école au commencement du semest 2	Acquis par l'école pendant le semestre 3	Total des colonnes 2 et 3 4	Retirés de l'école pendant le semestre 5	que possède actuell'la caisse scolaire (col. 4 moins 5) 6	7
rue du Lombard	8 Mai 1876	137	31	30	61	18	43	»
rue du Marché	1.er Janvier 1878	33	23	10	33	»	33	3
rue de la Deûle	1.er Mars 1876	160	81	23	104	11	93	22
rue des Urbanistes	1.er Janvier 1876	98	77	13	90	13	77	8
rue Saint-Sébastien	6 Octobre 1872	149	82	10	92	13	79	»
rue à Fiens	1.er Janvier 1876	147	81	6	87	2	85	87
rue du Long-Pot	1.er Janvier 1876	219	169	38	207	35	172	14
rue de Bouvines	1.er Janvier 1876	125	64	11	75	4	71	6
rue Notre-Dame	1.er Janvier 1877	99	78	12	90	13	77	»
rue Boilly	1.er Janvier 1876	143	68	11	79	17	62	7
rue Lottin	1.er Janvier 1876	104	55	15	70	20	50	13
rue Lydéric	25 Janvier 1876	46	32	4	36	5	31	1
rue des Poissonceaux	25 Janvier 1876	154	83	15	98	21	77	»
square Jussieu	1.er Janvier 1876	97	75	5	80	13	67	»
rue Fénelon	1.er Janvier 1876	129	63	5	68	7	61	»
rue d'Artois	1.er Janvier 1872	220	104	12	116	18	98	4
rue Fombelle	8 Mars 1873	297	121	19	140	24	116	44
rue des Stations	1.er Janvier 1876	193	102	7	109	8	101	33
rue Charles-de-Muyssaert	1.er Juillet 1876	67	43	2	45	4	41	3
rue de Juliers	1.er Janvier 1876	193	76	7	83	14	69	1
place de l'Arbonnoise	1.er Octobre 1875	90	64	4	68	11	57	»
rue du Curé	1.er Janvier 1876	75	25	3	28	4	24	3
	Totaux. . .	2.975	1.597	262	1.859	275	1.584	249

de Garçons

MONTANT DES SOMMES						RÉPARTITION de la somme actuellement en dépôt		
versées à la grande caisse d'épargne depuis la fondation de l'institution dans l'école	qui se trouvent déposées au commenc. du semestre dans la grande et la petite caisse d'épargne	déposées entre les mains de l'instituteur pendant le semestre	Total des colonnes 9 et 10	retirées pendant le semestre de la grande et de la petite caisse d'épargne	Restant actuellement en dépôt (Col. 11 moins col. 12).	à la grande caisse d'épargne	à la petite caisse d'épargne	Total des colonnes 14 et 15 égal au chiffre de la col. 13
8	9	10	11	12	13	14	15	16
4.357 68	1.055 47	1.780 03	2.835 50	920 48	1.915 02	1.909 02	6 »	1.915 02
612 »	368 95	249 76	618 71	» »	618 71	612 »	6 71	618 71
2.678 25	1.997 73	192 25	2.189 98	65 50	2.124 48	2.115 73	8 75	2.124 48
1.892 »	1.547 95	502 03	2.048 98	317 30	1.731 68	1.717 63	14 05	1.731 68
4.672 »	2.163 53	394 »	2.557 53	288 21	2.269 32	2.269 32	» »	2 269 32
934 »	717 89	138 48	856 37	29 10	827 27	755 99	71 28	827 27
4.240 »	3.649 05	886 10	4.535 15	1.402 87	3.132 28	3.096 18	36 10	3.132 28
1.923 »	1.015 89	180 40	1.196 29	180 62	1.015 67	1.003 87	11 80	1.015 67
2.668 25	2.244 75	268 80	2.513 55	792 10	1.721 45	1.707 »	14 45	1.721 47
2.432 »	2.075 08	216 30	2.291 38	656 67	1.634 71	1 619 41	15 30	1.634 71
1.073 »	614 47	201 93	816 40	162 98	653 42	607 97	45 45	653 42
1.267 »	1.117 10	173 20	1.290 30	158 10	1.132 20	1.121 »	11 20	1.132 20
1.707 »	967 66	189 19	1 156 85	78 99	1.077 86	1.077 86	» »	1.077 86
3.227 96	2.413 01	362 25	2.775 27	321 46	2 453 81	2.449 01	4 80	2.453 81
1.885 »	1.118 21	91 37	1.209 58	546 52	663 06	663 06	» »	663 06
2.685 »	1.296 04	368 15	1.664 19	331 05	1.333 14	1.322 »	11 14	1.333 14
4.445 »	1.785 73	222 50	2.008 23	1.058 39	949 84	910 54	39 30	949 84
1.913 »	1.020 58	247 83	1.268 41	82 07	1.186 34	1.166 89	19 45	1.186 34
740 »	528 32	140 40	668 72	110 29	558 43	525 18	33 25	558 43
3.447 »	1.733 25	361 »	2 094 25	468 25	1.626 »	1.625 »	1 »	1.626 »
981 »	627 25	106 60	733 85	91 95	641 90	627 »	14 90	641 90
1.570 »	461 »	204 »	665 »	80 »	585 »	558 »	27 »	585 »
51.650 14	30.517 92	7.476 57	37.994 49	8.142 90	29.851 59	29.459 66	391 93	29.851 59

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'APPRENTIS

et indiquant le nombre des élèves (garçons) *pendant le trimestre des années* 1876 *et* 1878

ÉCOLES OU SONT SITUÉS ces cours	Laïques	Congrég.	N^bre de maîtres	ÉLÈVES INSCRITS en 1876			MOYENNE	N^bre de maîtres	Élèves inscrits en 1878			Moyenne	Différence dans le nombre des inscrits pour l'année 1878	
				octobre	novemb.	décemb.			octobre	novemb.	décemb.		en plus	en moins
rue de la Deûle	1	.	1	45	47	45	45 67	1	50	56	52	52 67	7	.
rue d'Artois	1	.	2	71	54	59	61 33	1	35	35	34	34 67	.	26 66
rue Fénelon	1	.	2	100	117	123	113 33	2	107	70	76	84 33	.	29
r. Saint-Sébastien	1	.	2	84	84	90	86	2	103	98	95	98 67	12 67	.
r. Charl.-de-Muys.	1	.	2	48	80	78	68 67	2	87	94	88	89 67	21	.
rue du Long-Pot	1	.	2	51	58	60	56 33	2	81	75	71	75 67	19 34	.
r. des Urbanistes	1	.	1	36	44	54	44 67	1	40	39	41	40	.	4 67
r. d. Poissonceaux	1	.	1	48	59	65	57 33	1	51	48	43	47 33	.	10
rue de Juliers	1	.	2	65	63	54	60 67	2	64	70	72	68 67	8	.
square Jussieu	1	.	1	32	32	32	32	1	16	25	24	21 67	.	10 33
rue Boilly	1	.	2	115	121	117	117 67	2	109	110	98	105 67	.	12
rue Lottin	1	.	1	35	37	35	35 67	1	23	25	21	23	.	12 67
rue de Bouvines	1	.	1	40	45	37	40 67	1	45	44	45	44 67	4	.
rue des Stations	1	.	2	71	72	76	73	2	61	60	61	60 67	.	12 33
rue à Fiens	1	.	1	49	58	60	55 67	1	40	40	44	41 33	.	14 34
rue Fombelle	1	.	1	35	65	63	54 33	1	28	34	36	32 67	.	21 66
pl. de l'Arbonnoise	.	1	1	30	18	16	21 33	1	10	10	14	11 33	.	10
rue du Curé	.	1	2	114	120	114	116	2	41	36	43	40	.	76
Totaux	16	2	27	1069	1174	1178	1140 33	26	991	969	958	972 67	.	167 66

NOTA. — La diminution dans la fréquentation des cours d'apprentis est due aux causes suivantes :

1.° Un certain nombre de directeurs d'usines ont établi des cours libres d'apprentis ;

2.° On emploie moins d'enfants dans les usines ;

3.° On recherche surtout les enfants pourvus du certificat.

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'ADULTES

et indiquant le nombre des élèves pendant le dernier trimestre des années 1876 *et* 1878

ÉCOLES où sont situés ces cours	Laïques	Congréganistes	Nombre de maîtres	Elèves inscrits en 1876			Moyenne	Nombre de maîtres	Elèves inscrits en 1878			Moyenne	DIFFÉRENCE dans le nombre des inscrits p' l'année 1878	
				Octobre	Novembre	Décembre			Octobre	Novembre	Décembre		en plus	en moins
rue de la Deûle	1	.	2	96	77	70	81 »	2	84	75	57	72 »	»	9
rue Lottin	1	.	2	75	83	79	79 »	2	46	45	52	47 67	»	31 33
rue à Fiens	1	.	2	56	64	59	59 67	2	67	57	58	60 67	1	»
rue Fénelon	1	.	3	98	90	76	88 »	3	72	108	108	96 »	8	»
rue de Juliers	1	.	3	102	102	72	92 »	3	93	117	95	101 67	9 67	»
rue des Stations	1	.	1	38	30	31	33 01	1	35	38	35	36 »	3	»
rue du Long-Pot	1	.	2	56	62	51	56 33	2	63	61	55	66 33	10	»
rue des Poissonceaux	1	.	2	50	50	51	50 33	1	36	51	43	43 33	»	7
rue d'Artois	1	.	2	71	60	60	63 67	1	63	56	36	51 67	»	18 66
rue de Bouvines	1	.	2	52	51	56	53 »	2	50	68	64	60 67	7 67	»
rue Fombelle	1	.	2	35	48	50	44 33	1	60	34	32	42 »	»	2 33
place de l'Arbonnoise	.	1	2	65	67	47	59 »	2	50	46	52	49 33	»	9 67
Totaux . .	11	1	25	792	784	702	759 33	22	719	756	687	720 67	»	38 66

TABLEAU *indiquant au 31 Décembre 1878*
le nombre des écoles publiques et des classes de filles pour toute la commune

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congréganistes	ÉCOLES COMPRENANT : CLASSES										TOTAL	Elèves inscrits	Moyenne des élèves confiées à un seul maître
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Ecoles payantes															
Rue du Marché	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	70	35. »
Ecoles gratuites															
Rue de l'École	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	8	523	65.37
Rue Sainte-Marie (*a*)	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	300	60 »
Rue de Tournai (*a*)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	9	350	38.88
Rue de Fives	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10	426	42.60
Rue Saint-Gabriel	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6	329	54.83
Rue Watteau (*b*)	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	89	44.50
Façade de l'Esplanade	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	181	36.20
Rue des Fossés-Neufs	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	218	54.50
Rue de Thionville	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	156	52 »
Rue de la Deûle	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	321	64.20
Rue de Wazemmes	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	423	60.42
Rue de Bailleul	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	397	56.71
Rue Racine	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6	361	60.16
Rue de Flandre	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	9	502	55.77
Rue Roland (*c*)	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	214	42.80
Place de Trévise	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	250	62.50
Rue de Douai	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	216	54 »
Rue Gombert	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	256	51.20
Rue de l'Hôpital-Militaire	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4	228	57 »
Totaux	10	9	»	1	1	4	5	2	2	1	2	1	108	5740	53.14
Récapitulation															
Ecoles payantes	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	70	
Ecoles gratuites	10	9	»	1	1	4	5	2	2	1	2	1	108	5740	
Totaux	11	9	»	2	1	4	5	2	2	1	2	1	110	5810	52.82

(*a*) Parmi les neuf adjointes quelques-unes ne s'occupent que des travaux de couture.
(*b*) Ecole protestante.
(*c*) Classes très-exiguës. Maison en location.

TABLEAU

DONNANT LA RÉPARTITION PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

1.° *Du nombre de filles de 6 à 13 ans, d'après le recensement de* 1876 ;

2.° *Du nombre des écoles publiques de filles au* 31 *Décembre* 1878 ;

3.° *Du nombre des élèves inscrites ;*

4.° *Du nombre de places dont on pouvait disposer au* 31 *Décembre* 1878 ;

5.° *Du nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au* 1er *Octobre* 1879.

1.° *Du nombre de filles de 6 à 13 ans, d'après le recensement de 1876 ; — 2.° Du nombre des écoles publiques pouvait disposer au 31 Décembre 1878 ; — 5.° Du nombre de*

CANTONS	QUARTIERS	POPULATION par quartier	POPULATION par canton	NOMBRE de garçons de 6 à 13 ans par quartier	NOMBRE de garçons de 6 à 13 ans par canton	DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congréganistes	ÉLÈVES INSCRITS par école	ÉLÈVES INSCRITS par quartier	ÉLÈVES INSCRITS par canton
Nord-Est	Fives (*a*)	11.746	36.086	853	2.410	rue de l'Ecole	1	»	523	823	1928
						rue Sainte-Marie (*b*)	»	1	300		
	AncienneVille	14.753		849		rue de Tournai	»	1	350	776	
						rue de Fives (*c*)	»	1	426		
	St-Maurice	9.587		708		rue Saint-Gabriel	1	»	329	329	
Sud-Est(*d*)	Ancienne Ville	15.942	15.942	920	920	rue Watteau (école protestante)	1	»	89	89	89
						rue Solférino (Parvis St-Michel)	»	»	»		
Ouest	Anc. Ville	13.135	13.135	843	843	façade de l'Esplan(*e*)	»	1	181	399	399
						rue des Fossés-neufs	»	1	218		
Centre	Anc. Ville (*e*)	16.900	16.900	971	971	rue de Thionville(*f*)	»	1	156	477	477
						rue de la Deûle	1	»	321		
Sud-Ouest	Wazemmes	44.747	80.712	2.894	5.600	r de Wazemmes (*g*)	1	»	423	1753	2917
						rue de Bailleul	1	»	397		
						rue Racine	4	»	361		
						rue de Flandre (*h*)	»	1	502		
						rue du Marché	1	»	70		
						faubourg du Sud	»	»	»	214	
	Esquermes	9.652		795		rue Roland (*i*)	»	1	214		
						place de Trévise (*j*)	1	»	250	466	
	Moulins	17.139		1.441		rue de Douai	1	»	216		
	AncienneVille	9.174		470		rue Gombert	1	»	256	484	
						rue l'Hôpital-Milit.	»	1	228		
		162.775		10.744			11	9	5810	5810	5810

de filles au 31 Décembre 1878 ; — 3.° Du nombre des élèves inscrites ; — 4.° Du nombre de places dont on places nouvelles dont on pourra disposer au 1er octobre 1879.

NOMBRE DE PLACES								OBSERVATIONS
dont on pouvait disposer au 31 déc. 1878 d'après le		dont on pourra disposer au 1er oct. 1879 d'après le		TOTAL par quartier		TOTAL par canton		
local	mobilier	local	mobilier	local	mobilier	local	mobilier	
434	372	»	»	673	602			(a) En raison de l'accroissement considérable de la population de Fives il sera nécessaire de construire prochainement une école rue de l'Hospice, sur un terrain acquis dans ce but par la ville.
239	230	»	»					
429	321	»	»			1683	1509	
287	292	»	»	716	613			(b) Rue Sainte-Marie, école en location.
294	294	»	»	294	294			(c) Ecole à supprimer comme insalubre. Il y aurait lieu de construire. En attendant un certain nombre d'élèves pourraient être dirigées dans l'école prochainement ouverte rue Solférino (Parvis Saint-Michel).
158	116	»	»					
				518	476	518	476	(d) L'ouverture prochaine de l'école rue Solférino donnera satisfaction aux besoins de ce quartier.
»	»	360	360					
200	201	»	»	427	417	427	417	(e) Amélioration désirable et possible en raison du terrain possédé par la ville.
227	216	»	»					
175	168	»	»	415	388	415	388	(f) Ecole trop encombrée d'élèves, eu égard à la superficie des classes.
240	220	»	»					
363	292	»	»					(g) L'ouverture de l'école rue Solferino contribuera à faire diminuer le nombre d'élèves.
514	353	»	»					
374	288	»	»	1665	1261			(h) Ecole trop encombrée d'élèves. Le voisinage de l'asile tenu par les Dames de la même communauté contribue à maintenir cet état de choses.
264	263	»	»					
150	65	»	»					(i) Ecole encombrée. Construction projetée.
»	»	120	120	284	294			(j) Il y aura lieu sous peu d'annexer une quatrième classe.
164	174	»	»			2911	2381	
221	210	»	»	408	389			
187	179	»	»					
327	237	»	»	554	437			
227	200	»	»					
5474	4691	480	480	5954	5171	5954	5171	

TABLEAU INDIQUANT DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE FILLES

1.° *Les améliorations en cours d'exécution ;*

2.° *Les améliorations à l'étude.*

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congrég.	AMÉLIORATIONS EN COURS D'EXÉCUTION	AMÉLIORATIONS A L'ÉTUDE
rue de l'Ecole	1	»	Appropiation du logement de l'institutrice pour installer 2 classes.—Confection du matériel scolaire.	.
rue Sainte-Marie	»	1	»	Ecole en location.
rue de Tournai	»	1	»	.
rue de Fives	»	1	Ecole à remplacer par une construction neuve	.
rue Saint-Gabriel	1	»	»	.
rue Watteau	1	»	»	.
façade de l'Esplan.	»	1	»	.
rue Fossés-Neufs	»	1	»	.
rue de Thionville	»	1	»	.
rue de la Deûle	1	»	»	Agrandissement de l'école.
rue Jean-sans-Peur	1	»	»	Ecole en location.
boulev. de la Liberté	1	»	»	Id.
rue Solférino	»	»	Ecole en construction	.
rue de Wazemmes	1	»	»	.
rue de Bailleul	1	»	»	.
rue Racine	1	»	»	.
rue de Flandre	»	1	»	.
rue du Marché	1	»	»	.
faubourg du Sud	»	»	Ecole en construction	.
rue Roland	»	1	»	Ecole en location. Une const^{on} doit être prévue.
place de Trévise	1	»	»	Agrandissement par l'adjonction d'une classe.
rue de Douai	1	»	»	Ecole en location.
rue Gombert	1	»	»	.
r. de l'Hôpital-Milit	»	1	»	Cette école appartient aux religieuses de Bon Secours.

TABLEAU *indiquant, pour l'année* 1879, *les dépenses prévues pour les traitements des Institutrices publiques*

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Institutrices publiques laïques, titulaires recevant :				Institutrices adjointes publiques laïques recevant :				Cours d'adultes (450 fr.)	Cours d'apprenties (350 fr.)			Traitement des congréganistes titulaires et adjointes	TOTAL des traitements des titulaires et adjointes(a)
	1800	1600	1450	1300	1200	1100	1000	900						
rue de l'Ecole	1	.	.	.	2	.	4	1	2	2	.	.	.	9.100
rue Sainte-Marie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	3.000	3.000
rue de Tournai	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	6.000	6.000
rue de Fives	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	6.600	6.600
rue Saint-Gabriel	1	.	.	.	.	2	1	2	1	2	.	.	.	6.800
rue Watteau	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	3.000
Façade de l'Esplanade	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	3.000	3.000
rue des Fossés-Neufs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	2.400	2.400
rue de Thionville	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.800	1.800
rue de la Deûle	1	.	.	.	1	1	1	1	2	2	.	.	.	6.000
rue de Wazemmes	1	.	.	.	1	1	2	2	2	2	.	.	.	7.900
rue de Bailleul	.	1	.	.	1	.	1	4	2	1	.	.	.	7.400
rue Racine	1	.	.	.	2	1	.	2	3	1	.	.	.	7.100
rue de Flandre	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	7.000	7.000
rue du Marché	1	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2.700
rue Roland	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	3.000	3.000
place de Trévise	1	.	.	.	3	.	.	.	3	2	.	.	.	5.400
rue de Douai	.	1	.	.	.	1	.	2	1	1	.	.	.	4.500
rue Gombert	1	.	.	.	.	1	1	2	.	.	.	.	.	5.700
rue de l'Hôpital-Militaire	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	5.000	5.000
Totaux	9	2	.	.	11	7	10	17	16	27	.	.	37.800	103.400

(a) Ce traitement ne comprend pas les indemnités accordées aux cours spéciaux d'adultes et d'apprenties.

TABLEAU INDIQUANT LA NATURE DU BREVET

que possèdent les Institutrices publiques, titulaires et adjointes

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congrég.	Directrices non brevetées pourvues seulement d'une lettre d'obédience	DIRECTRICES pourvues du brevet		Adjointes non brevetées	ADJOINTES pourvues du brevet	
				de 1.er ordre	de 2.e ordre		de 1.er ordre	de 2.e ordre
rue de l'Ecole	1	»	»	»	1	»	4	3
rue Sainte-Marie	»	1	1	»	»	4	»	»
rue de Tournai	»	1	1	»	»	9	»	»
rue de Fives	»	1	1	»	»	9	»	»
rue Saint-Gabriel	1	»	»	»	1	»	1	4
rue Watteau	1	»	»	»	1	»	»	1
façade de l'Esplanade	»	1	1	»	»	4	»	»
rue des Fossés-Neufs	»	1	1	»	»	3	»	»
rue de Thionville	»	1	1	»	»	2	»	»
rue de la Deûle	1	»	»	1	»	»	1	3
rue de Wazemmes	1	»	»	»	1	»	3	3
rue de Bailleul	1	»	»	»	1	»	6	»
rue Racine	1	»	»	1	»	»	1	4
rue de Flandre	»	1	1	»	»	8	»	1
rue du Marché	1	»	»	1	»	»	1	»
rue Roland	»	1	1	»	»	4	»	»
Place de Trévise	1	»	»	»	1	»	1	2
rue de Douai	1	»	»	1	»	»	3	»
rue Gombert	1	»	»	1	»	»	4	»
rue de l'Hôpital-Militaire	»	1	»	»	1	2	»	1
Totaux . .	11	9	8	5	7	45	25	23

Les quarante-cinq institutrices-adjointes non brevetées sont toutes congréganistes.

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION

des élèves des écoles publiques de filles entre les quatre cours : préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE (*)	Laïques	Congrég.	ÉLÈVES INSCRITES au 31 Décembre 1878 faisant partie du cours				TOTAL ÉGAL à celui du tableau 20		TOTAL général
			Préparatoire	Elémentaire	Moyen	Supérieur	Laïques	Congréganistes	
rue de l'Ecole	1	.	198	174	106	45	523	.	523
rue Sainte-Marie	.	1	138	112	50	.	.	300	300
rue de Tournai	.	1	84	177	89	.	.	350	350
rue de Fives	.	1	187	135	104	.	.	426	426
rue Saint-Gabriel	1	.	136	55	101	37	329	.	329
rue Watteau	1	.	30	43	16	.	89	.	89
façade de l'Esplanade	.	1	57	62	62	.	.	181	181
rue des Fossés-Neufs	.	1	62	111	45	.	.	218	218
rue de Thionville	.	1	70	52	34	.	.	156	156
rue de la Deûle	1	.	118	57	98	48	321	.	321
rue de Wazemmes	1	.	206	118	79	20	423	.	423
rue de Bailleul	1	.	131	229	37	.	397	.	397
rue Racine	1	.	132	187	42	.	361	.	361
rue de Flandre	.	1	264	138	89	11	.	502	502
rue du Marché	1	.	24	35	11	.	70	.	70
rue Roland	.	1	113	67	34	.	.	214	214
place de Trévise	1	.	108	62	46	34	250	.	250
rue de Douai	1	.	76	52	88	.	216	.	216
rue Gombert	1	.	70	107	79	.	256	.	256
rue de l'Hôpital-Milit.	.	1	71	74	52	31	.	228	228
Totaux	11	9	2.275	2.057	1.252	226	3.235	2.575	5.810
Proportion par cent élèves inscrites, des élèves composant chacun des quatre cours.		.	39.15	35.40	21.54	3.89			

TABLEAU PRÉSENTANT PAR ÉCOLE

le nombre de certificats d'études primaires obtenus par les élèves fréquentant les écoles publiques de filles

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laïques	Congrég.	NOMBRE DE CERTIFICATS obtenus en			TOTAL
			1876	1877	1878	
rue de l'Ecole (*)	1	.	.	.	10	10
rue Sainte-Marie	.	1	.	.	.	.
rue de Tournai	.	1	.	.	3	3
rue de Fives	.	1	.	.	3	3
rue Saint-Gabriel	1	.	.	.	4	4
rue Watteau	1	.	.	.	4	4
façade de l'Esplanade	.	1	.	.	1	1
rue des Fossés-Neufs	.	1	.	.	.	.
rue de Thionville	.	1	.	.	1	1
rue de la Deûle	1	.	.	.	8	8
rue de Wazemmes	1	.	.	.	8	8
rue de Bailleul	1	.	.	.	2	2
rue Racine	1	.	.	.	2	2
rue de Flandre	.	1	.	.	7	7
rue du Marché (**)	1	.	.	.	.	.
rue Roland	.	1	.	.	2	2
place de Trévise	1	.	.	.	3	3
rue de Douai	1	.	.	.	2	2
rue Gombert	1	.	.	.	13	13
rue de l'Hôpital-Militaire	.	1	.	.	13	13
Totaux	11	9	.	.	86	86

(*) Les examens ont eu lieu pour la première fois en 1878.
(**) Cette école a été ouverte le 1.er octobre 1877.

TABLEAU

PRÉSENTANT LA SITUATION DES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 1878

Ecoles de Filles

Écoles

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	DATE PRÉCISE de la création de la Caisse d'épargne scolaire	NOMBRE DE LIVRETS de la grande caisse d'épargne						Nombre d'élèves déposants qui n'ont pas encore de livret de la grande caisse d'épargne.
		Pris depuis la fondation de la caisse scolaire 1	possédés par l'école au commencement du semest 2	Acquis par l'école pendant le semestre 3	Total des colonnes 2 et 3 4	Retirés de l'école pendant le semestre 5	que possède actuell'la caisse scolaire (col. 4 moins 5) 6	7
rue Jean-sans-Peur	»	»	»	»	»	»	»	»
boulevard de la Liberté	7 avril 1878	15	7	8	15	1	14	1
rue du Marché	1.er Janvier 1878	25	15	10	25	»	25	1
rue Gombert	1.er Janvier 1876	217	150	11	161	38	123	7
rue de la Deûle	1.er Janvier 1876	115	61	36	97	3	94	7
rue Watteau	1.er Janvier 1876	48	25	1	26	3	23	1
rue de l'Ecole	1.er Janvier 1876	135	58	24	82	12	70	12
rue Saint-Gabriel	1.er Janvier 1876	140	71	16	87	18	69	»
rue de Douai	1.er Octobre 1875	156	94	12	106	10	96	14
rue de Bailleul	1.er Janvier 1876	146	75	20	95	9	86	44
place de Trévise	5 Janvier 1876	66	26	1	27	2	25	»
rue de Wazemmes	1.er Janvier 1876	262	145	12	157	27	130	15
rue Racine	1.er Janvier 1876	97	58	7	65	9	56	»
rue Roland	1.er Octobre 1875	113	78	5	83	12	71	»
rue de Flandre	1.er Mai 1876	76	45	28	73	5	68	13
façade de l'Esplanade	1.er Janvier 1876	19	14	3	17	3	14	2
rue de Fives	1.er Mai 1876	59	33	7	40	5	35	6
rue de l'Hôpital-Militaire	1.er Mars 1876	73	38	14	52	3	49	1
rue Sainte-Marie	»	»	»	»	»	»	»	»
rue de Tournai	1.er Avril 1876	79	35	4	39	6	33	»
rue de Thionville	1.er Mars 1876	50	24	9	33	4	29	9
rue des Fossés-Neufs	1.er Avril 1876	58	40	8	48	4	44	10
	Totaux. . .	1.949	1.092	236	1.328	174	1.154	143

de Filles

MONTANT DES SOMMES						RÉPARTITION de la somme actuellement en dépôt		
versées à la grande caisse d'épargne depuis la fondation de l'institution dans l'école	qui se trouvent déposées au commenc.t du semestre dans la grande et la petite caisse d'épargne	déposées entre les mains de l'instituteur pendant le semestre	Total des colonnes 9 et 10	retirées pendant le semestre de la grande et de la petite caisse d'épargne	Restant actuellement en dépôt (Col. 11 moins col. 12).	à la grande caisse d'épargne	à la petite caisse d'épargne	Total des colonnes 14 et 15 égal au chiffre de la col. 13
8	9	10	11	12	13	14	15	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»
288 94	86 »	202 94	288 94	7 »	281 94	280 44	1 50	281 94
544 »	458 55	296 57	755 12	»	755 12	748 57	6 55	755 12
4.736 »	3.515 19	668 10	4.183 29	1.409 68	2.773 61	2.747 96	25 65	2.773 61
1.438 »	1.175 35	360 80	1.536 15	38 »	1.498 15	1.488 »	10 15	1 498 15
834 »	452 12	70 58	522 70	50 »	472 70	469 10	3 60	472 70
2.444 »	1.429 01	649 19	2.078 20	210 87	1.867 33	1.853 98	13 35	1.867 33
2.275 06	1.103 95	280 26	1.384 21	338 29	1.045 92	1.045 92	»	1.045 92
3.534 »	2.015 10	449 »	2.464 10	241 10	2.223 »	2.219 20	3 80	2.223 »
2.581 »	1.805 14	289 77	2.094 91	131 19	1.963 72	1 921 28	42 44	1.963 72
1.187 »	574 19	49 81	624 »	55 57	568 43	568 43	»	568 43
3.750 »	1.964 97	616 30	2.581 27	198 92	2.382 35	2.350 »	32 35	2.382 35
6.440 »	4.871 90	517 25	5 389 15	2.586 16	2.802 99	2.801 74	1 25	2.802 99
2.645 »	1.407 55	668 75	2.076 30	261 80	1.814 50	1.798 75	15 75	1.814 50
797 »	467 07	417 15	884 22	60 21	824 01	776 26	47 75	224 01
211 »	163 57	59 45	223 02	48 »	175 02	172 57	2 45	175 02
906 »	433 15	123 67	556 82	77 45	479 37	445 86	33 51	479 37
1.317 »	985 75	123 50	1.109 25	184 »	925 25	925 »	0 25	925 25
»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.121 »	1.201 74	306 80	1 508 54	254 12	1.254 42	1.246 62	7 80	1.254 42
754 »	514 30	70 45	584 75	31 30	553 45	542 »	11 45	553 45
781 »	492 55	197 10	689 65	194 20	495 45	466 35	29 10	495 45
39.584 »	25.117 15	6.417 44	32.534 59	6.377 86	25.156 73	24.868 03	288 70	25.156 73

NOTA. — La différence entre la colonne 13 et la colonne 8 s'explique ainsi : un certain nombre d'élèves dont le livret atteint 100 francs retirent leur argent de la caisse d'épargne pour acheter des obligations de la ville de Lille et autres.

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'APPRENTIS

et indiquant le nombre des élèves (FILLES) *pendant le dernier trimestre des années* 1876 *et* 1878

ÉCOLES OU SONT SITUÉS ces cours	Laïques	Congrég.	N^bre de maîtresses	ÉLÈVES INSCRITES en 1876			MOYENNE	N^bre de maîtresses	Elèves incrites en 1878			Moyenne	Différence dans le nombre des inscrites pour l'année 1878	
				octobre	novemb.	décemb.			octobre	novemb.	décemb.		en plus	en moins
place de Trévise	1	.	2	62	80	76	72 67	1	37	36	33	35 33	.	37 34
rue Racine	1	.	1	15	28	28	23 67	1	12	15	15	14	.	9 67
rue de l'Ecole	1	.	2	66	74	68	69 33	2	48	50	47	48 33	.	21
ru. de la Deûle	1	.	2	85	72	75	77 33	2	82	94	92	89 33	12	.
rue de Bailleul	1	.	1	40	40	40	40	1	27	29	30	28 67	.	11 33
rue Saint-Gabriel	1	.	2	51	59	62	57 33	2	65	63	60	62 67	5 34	.
rue de Wazemmes	1	.	2	26	35	37	32 67	1	24	22	20	22	.	10 67
façade de l'Esplan.	.	1	1	40	32	43	42 33	1	32	40	41	37 67	.	4 66
rue Roland	.	1	1	27	37	26	30	1	25	27	31	27 67	.	2 33
rue de Douai	1	.	1	21	22	22	21 67	1	27	28	25	26 67	5	.
rue Sainte-Marie	.	1	2	80	92	87	86 33	2	77	71	77	75	.	11 33
rue de Fives	.	1	2	68	72	72	70 67	2	69	73	73	71 67	1	.
rue de Tournai	.	1	2	74	82	82	79 33	2	129	122	96	115 67	36 34	.
rue de Flandre	.	1	4	102	112	112	108 67	4	68	70	66	68	.	40 67
r. de l'Hôpital-Mil.	.	1	1	18	18	20	18 67	1	41	44	42	42 33	23 66	.
r. des Fossés-Neufs	.	1	1	50	46	45	47	.	.	.	.	.	.	47
Totaux	8	8	27	825	913	895	877 67	24	763	784	748	765	.	112 67

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'ADULTES

et indiquant le nombre des élèves (filles) *pendant le dernier trimestre des années* 1876 *et* 1878

ÉCOLES où sont situés ces cours	Laïques	Congréganistes	Nombre de maîtresses	Elèves inscrites en 1876			Moyenne	Nombre de maîtresses	Elèves inscrites en 1878			Moyenne	DIFFÉRENCE dans le nombre des inscrits pr l'année 1878	
				Octobre	Novembre	Décembre			Octobre	Novembre	Décembre		en plus	en moins
rue de la Deûle	1	.	2	71	61	52	61 33	2	37	41	42	40 »	»	21 33
place de Trévise	1	.	3	117	75	79	90 33	3	69	72	71	70 67	»	19 66
rue de Wazemmes	1	.	2	56	53	43	50 67	2	50	52	46	49 33	»	1 34
rue Racine	1	.	3	113	87	89	96 33	3	52	50	50	50 67	»	45 66
rue de Bailleul	1	.	3	62	64	50	58 67	2	50	40	30	40 »	»	18 67
rue de l'Ecole	1	.	2	63	42	44	49 67	2	35	35	37	35 67	»	14 »
rue de Douai	1	.	2	48	49	45	47 33	1	38	34	34	35 33	»	12 »
rue Saint-Gabriel	1	.	1	5	12	14	10 33	1	30	26	21	25 67	15 34	»
Totaux . .	8	»	18	535	443	416	464 67	16	361	350	331	347 33	»	117 34

TAB LE
indiquant les certificats d'étude obtenus par
de Lille en

Écoles de Garçons

Numéros d'ordre	ÉCOLES	DIRECTEURS	CERTIFICATS D'ÉTUDE		
			CLASSE de jour	COURS d'adultes	Total
1	square Jussieu	M.rs Ladrière	5	»	5
2	rue du Long-Pot	Christiaens	22	»	22
3	rue Boilly	Duriez	5	»	5
4	place de l'Arbonnoise	F.re Chambert	8	»	8
5	rue de Marché	M.rs Dubus	2	»	2
6	rue de Juliers	Fockeu	7	»	7
7	rue Fénélon	Richard	12	»	12
8	rue Notre-Dame	Lemaire	3	»	3
9	rue d'Artois	Dupont	2	»	2
10	rue du Curé	F.re Saille	4	»	4
11	rue des Urbanistes	M.rs Spéder	3	»	3
12	rue à Fiens	Demeure	9	2	11
13	rue des Poissonceaux	Durieux	3	»	3
14	rue de la Deûle	Fournet	7	4	11
15	rue de Bouvines	Sizaire	2	»	2
16	rue Fombelle	Cavro	2	»	2
17	rue Lydéric	Loew	1	»	1
18	rue des Stations	Dazin	»	3	3
19	rue Lottin	Belet	»	1	1
19			97	10	107

LEAU

par les élèves des écoles communales
en 1878.

Écoles de Filles

Numéros d'ordre	ÉCOLES	DIRECTRICES	CERTIFICATS D'ÉTUDE		
			CLASSE de jour	COURS d'adultes	Total
1	rue Gombert	M.me Swinghedauw	13	»	13
2	rue de la Deûle	M.elle Brogniart	8	»	8
3	rue Watteau	M.me Wabnitz	4	»	4
4	rue Saint-Gabriel	M.elles Watteau	4	»	4
5	rue de l'Ecole	Boquillon	10	»	10
6	rue de Douai	Delhaye	2	»	2
7	place Trévise	Barbry	3	»	3
8	rue de Wazemmes	Morel	8	»	8
9	rue Racine	Robert	2	»	2
10	rue de Bailleul	Chartier	2	»	2
11	rue de Flandre	D.mes Metzler	7	»	7
12	rue Roland	Branet	2	»	2
13	façade de l'Esplanade	Delbar	1	»	1
14	rue de Thionville	Subileau	1	»	1
15	rue de Tournai	Dupuis	3	»	3
16	rue de Fives	Bouillet	3	»	3
17	rue de l'Hôpital-militaire	Travers	13	»	13
17			81	»	81

§ 3. — Ecole primaire supérieure de garçons

La loi du 28 Juin 1833, l'un des meilleurs titres de gloire de M. GUIZOT, qui était un grand Ministre en même temps qu'un esprit des plus distingués, a fondé l'enseignement primaire supérieur. La ville de Lille l'a adopté dès 1837. Une école supérieure de garçons fut ouverte le 1.er Octobre de ladite année, dans une partie des bâtiments du Collége communal. Elle fut placée sous la direction de M. MOTTEZ, qui a élevé une génération d'hommes utiles, dont beaucoup occupent un rang distingué dans l'industrie Lilloise.

L'école fut transférée le 1.er Octobre 1841 dans un bâtiment spécial, érigé sur le terrain des Ecoles Académiques, et dont la construction coûta 79,994 fr. 62. Une nouvelle translation, beaucoup plus heureuse, s'effectua en 1875. L'école supérieure fut installée dans les bâtiments de l'*Ancien Lombard*, acquis du Mont-de-Piété par voie d'échange. La nouvelle école contient, outre les quatre classes de l'enseignement spécial, des cours de mathématiques, de comptabilité, de géographie commerciale, de physique, de sciences naturelles, de dessin, de musique, de langues vivantes, un logement pour le Directeur.

L'effectif de l'Ecole, qui était de 149 au moment de sa translation, atteignait le chiffre de 197 au 31 Décembre 1878, témoignant ainsi de l'habile gestion du Directeur, M. TILMANT. Le palmarès de 1878 rappelle les noms des nombreux élèves qu'il a fait admettre dans les Ecoles de l'Etat au sortir de l'établissement qu'il dirige avec tant de soins et de dévouement. Des centaines d'employés ont été fournis aux commerçants et aux industriels, comme l'atteste le rapport fait à la Société industrielle en 1876 et à la suite duquel une médaille de vermeil à été décernée à l'Ecole pour *services rendus au commerce et à l'industrie*.

L'Institut industriel du Nord est aujourd'hui le but vers lequel tendent le plus grand nombre des élèves de l'Ecole primaire supérieure, qui lui en a fourni plus qu'aucun autre établissement depuis sa fondation.

Nous signalons avec plaisir qu'un autre progrès très-notable a été réalisé, grâce à l'organisation du matériel nécessaire à l'enseignement des sciences naturelles : l'Ecole a fait admettre deux élèves en 1877, et deux autres en 1878 au diplôme d'études de l'enseignement spécial, lequel donne droit, comme le baccalauréat, à l'admission au volontariat d'un an.

L'Ecole est entièrement gratuite. Sa dépense d'entretien a été en 1878 de 24,297 fr. 40 c.

§ 4. — Ecole primaire supérieure gratuite de filles

L'étude de la création d'une Ecole primaire supérieure de filles avait été à diverses reprises recommandée à l'Administration par le Conseil municipal, après l'agrandissement de la Ville. La difficulté de choisir un emplacement convenable dans les nouveaux quartiers en construction fit différer le projet. Enfin le 10 Juillet 1868 le Conseil, sur la proposition de l'Administration, désignait pour cet établissement un terrain à l'angle des rues Gombert et Jean-Sans-Peur, sur l'un des points de soudure du vieux et du nouveau Lille. Deux ans plus tard, le 24 Octobre 1870, l'Ecole primaire supérieure de filles s'ouvrait sous l'intelligente direction de M.lle. LAMBRET. Institutrice des plus distinguées, femme de beaucoup de cœur et d'esprit, la directrice ne tarda pas à prouver qu'elle était à la hauteur de l'importante mission qu'on lui avait confiée. En très-peu d'années elle éleva l'enseignement, dans cette institution gratuite, à un niveau tel, qu'un grand nombre de familles aisées demandèrent à en faire profiter leurs enfants. C'est ce courant qui a donné naissance à l'Institut Fénelon.

Pendant les huit années qu'elle a passées à l'Ecole primaire supérieure, M.lle LAMBRET a fait obtenir le brevet de capacité à quatre-vingt-deux jeunes filles. M.lle DÉGHILAGE, qui lui a succédé le 1.er Octobre 1877, a continué ses excellentes traditions. Elle a fait recevoir en 1878 quinze jeunes filles. Elle ne pouvait inaugurer sa gestion par un plus brillant succès.

L'enseignement de l'Ecole primaire supérieure de filles est divisé en quatre années. Outre ces quatre classes, l'institution contient des cours de dessin, de peinture sur porcelaine, de musique, de physique, de sciences naturelles, de commerce, de langues étrangères. Un cours spécial est de plus annexé pour les travaux à l'aiguille.

La dépense de l'institution s'est élevée à 27,125 fr. 47 en 1878. Le nombre des élèves était de 150 au 31 Décembre.

§ 5. — Institut Fénelon

L'Ecole primaire supérieure payante des jeunes filles a été ouverte le 8 Octobre 1877, dans un immeuble loué par la Ville rue Jean-sans-Peur, n.o 2. M.lle LAMBRET en a reçu la direction, juste récompense des succès que nous venons de rapporter.

L'Ecole a reçu le nom d'*Institut Fénelon* par arrêté municipal du 22 Mai 1878. Ouverte avec cinquante-une élèves, elle en comptait soixante-dix le 1.er Janvier 1878, quatre-vingt-treize au 1.er Avril, cent au 31 Décembre.

Aux examens de cette première année cinq jeunes filles ont été admises au brevet simple, huit ont cueilli le brevet supérieur. C'était affirmer très-dignement la valeur de l'Ecole.

Le programme de l'instruction est identiquement celui de l'école supérieure gratuite. La dépense de l'Institut pour l'année 1878 a été de 23,681 fr. 02.

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION DE

au 31

GARÇONS, rue du Lombard

Nombre de classes	NOMS DES MAITRES ATTACHÉS AUX CLASSES	Nombre de places dont on peut disposer dans l'établissement	Nombre d'élèves	Traitements
	Maîtres internes			
1	MM. TILMANT	53	30	3.000
1	MATHIEU	54	41	1.800
1	HERLEMONT	56	45	1.600
1	HELLUY		40	1.800
1	DUBOIS		41	1.600
5		276	197	9.800
	Maîtres externes			
	GUESNON (*anglais*)	.	.	1.000
	HERMAN (*musique*)	.	.	1.000
	COCHEZ (*dessin*)	.	.	1.000
	MERIAU (*sciences phys. et natur.*)	.	.	1.200
5	*Total général.* .	276	197	14.000

FILLES(*)

Nombre de classes	NOMS DES MAITRES ATTACHÉS AUX CLASSES
	Maîtresses internes
1	Mmes DEGHILAGE
1	VRAMBOUT
1	CAUWEL
1	GIGON
4	
	Maîtres externes
	BASSELART (*scienc. phys. et natur.*)
	PLUCHART (*dessin et peinture*)
	VAN HENDE (*commerce*)
	BOULANGER (*musique*)
	Mlle SUREN (*allemand*)
	Mme GALANT (*anglais*)
	Mme MOREL (*tr. manuels et coupe*)
4	*Total général.* .

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Décembre 1878

boul. de la Liberté ↓ **INSTITUT FÉNELON** (*), rue Jean-sans-Peur

Nombre de places dont on peut disposer dans l'établissement	Nombre d'élèves	Traitements	Nombre de classes	NOMS DES MAITRES ATTACHÉS AUX CLASSES	Nombre de places dont on peut disposer dans l'établissement	Nombre d'élèves	Traitements	OBSERVATIONS
				Maîtresses internes				(*) Il y aurait lieu de faire donner aux élèves de 4e année des leçons d'histoire générale, de littérature, de mathématiques par des professeurs externes du Lycée.
.	40	2.200	1	Mmes LAMBRET	.	28	3.000	
.	39	1.400	1	ROGER	.	21	1.700	
.	38	1.400	1	LEMPEREUR	.	26	1.600	
.	33	1.400	1	FLAMANT	.	25	1.500	
200	150	6.400	4		150	100	7.800	
				Maîtres externes				
.	.	600		BASSELART (*scienc. phys. et natur*).	.	.	600	
.	.	1.500		PLUCHART (*dessin et peinture*)	.	.	1.500	
.	.	300		VAN HENDE (*commerce*)	.	.	300	
.	.	800		BOULANGER (*musique*)	.	.	800	
.	.	500		Mlle SUREN (*allemand*)	.	.	500	
.	.	1.000		Miss ABREY (*anglais*)	.	.	665	
.	.	1.200		Mme MOREL (*tr. manuels et coupe*)	.	.	600	
200	150	12.300	4	*Total général.* .	150	100	12.765	

CHAPITRE XVII

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Lycée

La création du Lycée est de date relativement récente. Nous pensons intéressant de faire connaître quels ont été ses ancêtres.

Antérieurement à la grande réforme sociale qui a commencé en 1789 et dont nous poursuivons l'application depuis tantôt un siècle, la ville de Lille possédait quatre établissements d'enseignement secondaire. L'un d'eux appartenait à la *Collégiale de Saint-Pierre*, dont l'action en matière d'instruction publique était loin de se borner à la direction de cette école. La Collégiale exerçait dans la Flandre une sorte de rectorat. Citons à ce sujet un passage de l'histoire de Lille par M. VAN HENDE, l'un des érudits Lillois auxquels nous aimons à faire des emprunts en témoignage des sympathies que nous inspirent leurs utiles travaux.

M. VAN HENDE dit : « L'écolâtrerie de *Saint-Pierre* régissait toutes les écoles de la » province ; on n'en pouvait ouvrir aucune, ni se livrer à l'enseignement, sans l'entremise de » l'écolâtre. Les maîtres et les maîtresses étaient soumis à son examen pour l'instruction et » la doctrine religieuse ; le Magistrat jugeait de leurs capacités et de leurs mœurs. Néan- » moins le droit du Chapitre, qu'on faisait remonter à une charte de 1228, fut souvent » contesté par la Ville, et les maîtres d'école ne le reconnaissaient pas de plein gré. Au XVIe » siècle, le Magistrat voulait avoir des écoles latines sous sa propre juridiction (1510). Après » vingt-cinq ans de débats, intervint un accord reconnaissant à l'écolâtre le droit de sur- » veillance dans les écoles latines, et à l'Echevinage la faculté d'en fonder deux sur Saint- » Maurice et Saint-Sauveur, et de choisir le personnel enseignant. »

A la suite de cette convention, et dès l'année 1535, le Magistrat ouvrit rue des Malades, aujourd'hui rue de Paris, une école au latin, à la tête de laquelle il plaça des professeurs laïques. En 1592 il en confia la direction aux Pères jésuites, établis à Lille depuis 1589.

Trente ans plus tard la ville de Lille se trouvait, comme aujourd'hui, en voie de transformation par suite de l'agrandissement de 1603. Le Collége avait pris une extension qui ne permettait plus de le conserver dans le vieux Lille. Le Magistrat fit choix d'un vaste terrain dans la nouvelle ville (*le fief de Beaufremetz*) et y construisit le magnifique établissement aujourd'hui à usage d'Hôpital militaire. Il fut inauguré en 1610.

Les jésuites en conservèrent la direction jusqu'en 1765. Ils durent l'abandonner à la suite de l'Edit du Roi les bannissant du Royaume. Cet acte souverain, daté de Novembre 1764, fut enregistré au Parlement de Flandres le 7 Décembre suivant. Il avait force de loi dans le ressort de ce Parlement à partir du 1.er Avril 1765.

Des prêtres séculiers succédèrent aux jésuites et, comme eux, reçurent de la Ville une subvention de 2,000 florins. La résolution prise par le Magistrat, au sujet de cette pension, est datée du 14 Février 1767. La même année, le 12 Décembre, Louis XV confirma l'établissement du Collége de Lille par des lettres patentes que nous croyons assez curieuses pour être rapportées en entier. Elles décernent aux Magistrats de la Ville des éloges assurément très-mérités, mais en même temps elles imposent au Collége des charges très-lourdes, une pension pendant trente ans aux jésuites qui desservaient cette institution, et une rente perpétuelle pour l'entretien du Collége de Maubeuge.

Lettres patentes du Roi
portant confirmation du Collége de Lille

données à Versailles le 12 Décembre 1767

Louis, *par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre :* A tous ceux qui ces présentes lettres verront :

Salut,

L'importance de notre ville de Lille, le nombre d'habitans qu'elle renferme, et la faveur qu'elle mérite par son attachement à notre service, Nous ont déterminé, à y conserver le Collége qui a été anciennement établi, et à y étendre les sages règles, que nous avons introduites, avec succès, dans les autres Colléges de notre Royaume, pour le bien de l'instruction et pour la conservation de leurs revenus: l'augmentation de ceux dudit Collége, due principalement aux libéralités des officiers Municipaux de notre dite Ville, Nous mettra

en même tems en état de remplir le devoir, que Nous nous sommes imposé, de pourvoir à la subsistance de ceux de la Compagnie et Société des Jésuites qui avaient desservi ledit Collége ; et la bonne administration qui sera faite de ses biens par le Bureau que Nous y établirons, Nous assurera que l'instruction ne recevra aucun préjudice d'un secours qui ne sera que momentané, non plus, que de celui que Nous avons jugé à propos d'accorder à perpétuité, sur ledit Collége de Lille, à celui de notre ville de Maubeuge, qui se trouvait hors d'état de subvenir aux frais que l'Instruction exige. Il Nous a paru juste en même tems de récompenser les grands bienfaits que le Collége de notre dite ville de Lille a reçu desdits officiers Municipaux, en leur accordant les honneurs qui sont dûs à la qualité de Fondateurs qu'ils ont obtenue à si juste titre, afin qu'ils continuent de concourir à l'accomplissement de nos vues, pour la perfection d'un établissement si utile à une Ville à laquelle Nous donnons toujours avec plaisir des marques nouvelles de notre protection. A ces causes et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance, et autorité Royale, avons ordonné, et par ces présentes, signées de notre main, Ordonnons, Voulons et Nous plait ce qui suit :

ARTICLE I

Le Collége qui était desservi par la Société et Compagnie des Jésuites, dans notre ville de Lille, sera et demeurera conservé ; confirmant en tant que de besoin l'établissement ancien dudit Collége, qui sera désormais appelé le Collége de notre dite Ville.

ARTICLE II

Ledit Collége sera composé d'un Principal, d'un Sous-Principal, d'un Professeur de rhétorique, et de cinq Régens pour les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes.

ARTICLE III

Leurs appointements seront fixés par chaque année, sçavoir, ceux du Principal à quinze cens livres, ceux du Sous-Principal et du Professeur de rhétorique à douze cens livres chacun, ceux des Régens de seconde et troisième à mille livres chacun, et ceux des Régens de quatrième, cinquième et sixième à neuf cens livres aussi chacun, le tout par an, sauf à être s'il y échet, et lorsque les revenus dudit Collége pourront les permettre, lesdits appointements augmentés, en vertu d'une délibération prise dans le Bureau d'Administration dudit Collége, à la pluralité des deux tiers des voix, et homologuée en notre Cour de Parlement de Flandres, à la requête de notre Procureur général et sans frais, sans toutefois que ladite augmentation puisse excéder la somme de deux cens livres par an pour chacun desdits Principal, Sous-Principal, Professeur et Régens.

ARTICLE IV

Lesdites places de Principal, Sous-Principal, Professeur et Régens seront remplies par des personnes Ecclésiastiques ou Séculières, et l'Enseignement sera gratuit dans ledit Collége, et conforme aux usages et méthodes de l'Université de notre ville de Douay.

ARTICLE V

Lesdits Principal, Sous-Principal, Professeur et Régens seront tenus d'habiter ledit Collége, et d'y vivre en commun ; à l'effet de quoi, il sera, par les Administrateurs dudit Collége, pourvû à leur logement et nourriture, sans aucune diminution des honoraires fixés pour chacun d'eux par l'article trois de nos présentes lettres.

ARTICLE VI

Lesdits Principal, Sous-Principal, Professeur et Régens seront nommés par Nous pour la première fois : Voulons qu'à l'avenir, vacation arrivant desdites places, il y soit pourvû par les Administrateurs dudit Collége en la forme prescrite par notre Edit du mois de Février mil sept cent soixante-trois.

ARTICLE VII

Il pourra être accordé par lesdits Administrateurs auxdits Principal, Sous-Principal, Professeur et Régens, après vingt années de service, quatre cens livres de pension émérite : permettons même auxdits Administrateurs de la leur accorder avant l'expiration desdites vingt années, en cas qu'il ait été jugé, à la pluralité des deux tiers des voix, que les infirmités de celui qui demandera ladite pension, le mettent entièrement hors d'état de continuer ses fonctions, et qu'il les a remplies, jusques-là, à la satisfaction desdits Administrateurs et du public.

ARTICLE VIII

Il pourra être établi un Pensionnat dans ledit Collége, en la forme et ainsi qu'il est porté par l'article vingt-quatre de notre Edit du mois de Février mil sept cent soixante-trois.

ARTICLE IX

Tous les biens et revenus qui ont appartenu audit Collége, à quelque titre que ce puisse être, même ceux dépendans de la Chapelle de Notre-Dame d'Esquermes, anciennement unie audit Collége continueront de lui appartenir comme par le passé, confirmant en tant que besoin l'union faite de ladite Chapelle audit Collége.

ARTICLE X

Lesdits biens et revenus seront régis et administrés par un Bureau composé en la forme prescrite par notre Edit du mois de Février mil sept cent soixante-trois.

ARTICLE XI

Lesdits Administrateurs seront tenus de remettre annuellement, sur lesdits biens et revenus, pendant trente années, à compter du premier Janvier dernier, entre les mains du Sequestre à ce commis, la somme de trois mille livres par an, pendant les dix premières années, celle de deux mille

livres pendant les dix années suivantes, et celle de mille livres pendant les dix dernières années, le tout franc et quitte de toutes charges, pour être lesdites sommes employées à la subsistance de ceux de la Compagnie et Société des Jésuites qui desservoient ledit Collége, le tout suivant qu'il en aura été par Nous plus particulièrement réglé et ordonné.

ARTICLE XII

Et voulant pourvoir en même tems aux besoins du Collége de notre ville de Maubeuge, ordonnons qu'à compter du premier Janvier prochain, ledit Collége de Lille sera et demeurera chargé à perpétuité, envers ledit Collége, d'une rente de deux mille livres, franche et quitte de toutes charges, qui sera remise de six mois en six mois au Receveur dudit Collége de Maubeuge par celui dudit Collége de Lille.

ARTICLE XIII

Désirant en outre de conserver aux Magistrat et Officiers Municipaux de notre ville de Lille, les honneurs et droits qui leur sont dûs en qualité de Fondateurs dudit Collége, ordonnons qu'ils seront invités par le Principal, aux exercices publics qui s'y feront, et qu'ils y seront reçus par lui, et par deux des Professeurs ou Régens, à la porte d'entrée du Collége, et conduits aux places qui leur auront été préparées dans la Salle destinée auxdits exercices.

ARTICLE XIV

Les meubles, la bibliothèque et autres effets mobiliers, appartenans audit Collége, seront confiés à la garde du principal qui s'en chargera au pied d'un inventaire ou bref état signé double par un des Membres du Bureau, nommé à cet effet, et le double dudit état sera déposé aux Archives dudit Collége.

ARTICLE XV

Tous les titres papiers et documens concernant les biens, revenus et droits dudit Collége lui seront remis incessamment et placés ainsi qu'il est prescrit par l'article huit de notre dit Edit du mois de Février mil sept cent soixante-trois.

ARTICLE XVI

N'entendons porter aucun préjudice aux fondations bien et valablement établies, dont les biens dudit Collége se trouveraient chargés, à la conservation desquelles il sera pourvû par notre dite Cour, à la requête de notre Procureur général, ou des parties intéressées, ainsi qu'il appartiendra.

ARTICLE XVII

Voulons au surplus que ledit Collége soit en tout régi, gouverné et administré dans la forme et suivant les règles prescrites par notre dit Edit du mois de Février mil sept cent soixante-trois, qui sera exécuté suivant la forme et teneur. Si donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers les gens tenant notre Cour de

Parlement à Douay, que ces présentes ils ayent à faire enregistrer, et le contenu en icelles exécuter selon leur forme et teneur. Car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles le douzième jour du mois de Décembre, l'an de grâce, mil sept cent soixante-sept, et de notre règne le cinquante-troisième.

Signé, LOUIS.

Par le Roi, LE DUC DE CHOISEUL.

Lûes et publiées l'Audience tenant ce jourd'hui 15 Janvier 1768, et enregistrées au Greffe de la Cour du Parlement de Flandres, oui et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées suivant leur forme et teneur, et copie d'icelles envoyées partout où besoin sera, pour y être pareillement lûes, publiées et registrées, conformément à l'Arrêt de ladite Cour du 9 dudit mois de Janvier.

Signé : MAZENGARBE.

La protection royale était loin, on le voit, d'être entièrement favorable au Collége. Ses intérêts furent bien autrement sacrifiés quelques années plus tard. En 1781 le Roi s'empara, malgré la vive opposition du Magistrat, des bâtiments construits aux frais de la Ville et en fit un Hôpital militaire. Le Collége fut transféré dans la maison *des Bleuets* (aujourd'hui l'Intendance), que la Ville fut obligée d'accepter en échange. Le Collége demeura dans cet établissement jusqu'en 1793, époque à laquelle ses biens furent réunis au domaine national.

Nous avons dit qu'un autre Collége était aussi subventionné par la Ville. C'est celui *des Augustins*. Ces religieux s'étaient établis à Lille en 1614, et y avaient ouvert quelques années plus tard une maison d'instruction secondaire. Malgré la subvention de la Ville, ce Collége, qui avait à lutter contre ceux plus anciennement et plus solidement fondés, ne prospéra pas, et dut fermer ses portes quelques années avant la Révolution.

Un quatrième Collége, placé par le Conseil privé des Archiducs ALBERT et ISABELLE sous la superintendance de l'Evêque de Tournai et du Magistrat de Lille, était spécialement destiné à recevoir de jeunes Irlandais, d'où lui est venu le nom de *Collége des hybernois*. Il fut fermé en 1791.

La fermeture des Colléges, généralement confiés à des congrégations religieuses, obligeait le Gouvernement à s'occuper de la réorganisation de l'enseignement; elle ne se fit pas attendre ; mais elle procéda par tâtonnements. Le décret de la Convention nationale, en date du 29 Frimaire an II, sur l'organisation de l'instruction publique, déclara l'enseignement libre, ajoutant qu'il serait fait publiquement. La loi du 7 Nivose an III institua des Ecoles Centrales pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Elle accordait une école par 300,000 habitants.

Dans la région du Nord, c'est la ville de Maubeuge qui eut l'honneur d'être d'abord désignée pour recevoir cette institution. Elle ne pouvait toutefois s'y attarder longtemps. Elle fut bientôt transférée à Lille et installée dans *l'ancien couvent des Récollets (rue des Arts)*. L'ouverture eut lieu le 1.er Brumaire an V. La bibliothèque et le musée des tableaux furent installés dans les mêmes bâtiments, qui étaient très-vastes.

La loi du 11 Floréal an X vint donner le nom d'*Ecole secondaire* à tout établissement entretenu par les Communes ou les particuliers, et dans lequel on enseignait les langues latine et française, la géographie, l'histoire, les mathématiques. Elle stipula de plus qu'à titre d'encouragement le Gouvernement ferait à ces écoles des concessions de locaux.

En vertu de cette loi les bâtiments *des Récollets* furent concédés à la Ville par arrêté du Gouvernement en date du 29 Brumaire an XII, et l'Ecole secondaire succéda à l'Ecole centrale, qui avait été fermée le 1.er Germinal an XI.

Sous l'empire de la loi du 17 Mars 1808, qui organisa l'Université, l'Ecole secondaire devint le Collége communal de Lille. L'ordonnance du 11 Juin 1845 l'érigea en Collége Royal de troisième classe. En 1848 les Colléges Royaux reprirent le titre de lycées, qu'ils avaient porté sous l'Empire.

Le Lycée de Lille fut élevé à la seconde classe le 29 Août 1850, et, affirmant de plus en plus ses succès, il conquit la première classe le 8 Janvier 1877.

Le Lycée a été entièrement rebâti par la Ville, sur son ancien emplacement, de 1845 à 1852. M. FORTOUL, Ministre de l'Instruction publique, vint procéder à l'inauguration des nouveaux bâtiments le 15 Novembre 1852.

Les constructions inaugurées en 1852, et comprenant outre le Lycée, l'Ecole de médecine, ont coûté 969,119 fr. 59 cent. Le petit Lycée, annexé à ces bâtiments sur l'emplacement des serres municipales de la rue Saint-Jacques, et non encore complètement édifié, occasionnera une dépense estimée 435,000 fr. Le Gouvernement y est intervenu pour une somme 145,000 francs.

Le Lycée de Lille a pris depuis quelques années un développement considérable : il est actuellement dans une situation très-prospère et atteint presque le niveau des plus grands établissements d'instruction secondaire de France. Sa population s'est accrue pendant toute l'année qui vient de s'écouler. Le chiffre des élèves au 1.er Janvier 1878 était de 743, au 30 Juin de 767, au 31 Décembre de 793; il a aujourd'hui dépassé 800. L'augmentation s'est produite en même temps dans l'internat et l'externat. L'effectif de :

743 élèves se décomposait en 382 internes et 361 externes.

Celui de 767, en 395 internes et 372 externes.

Et celui de 793, en 409 internes et 384 externes.

Ce développement régulier est dû logiquement à des causes devenues permanentes et qui tiennent à la forme même, aux besoins, aux conditions de la Société actuelle et de son régime politique. Il est dû aussi au concours intelligent du Conseil municipal qui, s'inspirant de la nécessité de plus et plus reconnue de propager l'instruction à tous ses degrès, a consacré des sommes abondantes à payer les frais d'études d'un grand nombre d'enfants, auxquels elle fournit ainsi le moyen de recevoir l'enseignement littéraire et scientifique.

Par suite de l'affluence des élèves, les locaux affectés aux classes et aux études se sont trouvés insuffisants. Pour éviter un encombrement nuisible, il a fallu ouvrir de nouvelles salles qui sont à leur tour devenues trop étroites. Mais le Lycée, tel qu'il est, ne se prêtant pas à des agrandissements, il a fallu construire un bâtiment nouveau, destiné spécialement à recevoir les divisions de la classe primaire, et qui formera le petit Lycée. Le Ministre de l'Instruction publique, pénétré de l'importance de cette création pour l'extension du Lycée, et désireux de donner une marque éclatante de la sympathie du Gouvernement pour les vues libérales et patriotiques de la Municipalité de Lille, n'a pas dédaigné de venir jeter lui-même les premiers fondements de ce bâtiment.

L'enseignement, divisé en enseignement classique et enseignement spécial, comprend :

Pour l'enseignement classique :

10	Cours de	mathématiques	faits par. .	4 Professeurs.
5	—	de physique et d'histoire naturelle.		2 —
1	—	de philosophie.		1 —
11	—	d'histoire		6 —
7	—	de littérature		4 —
5	—	de grammaire		5 —
10	—	d'anglais		2 —
10	—	d'allemand		2 —
6	—	de dessin d'imitation.		1 —
3	—	de dessin graphique		3 —

Pour l'enseignement spécial :

6	Cours de mathématiques	faits par. .	4 Professeurs.
4	— de sciences physiques et naturelles.		3 —
2	— de morale		1 —
2	— de législation		1 —
3	— de comptabilité		1 —
6	— d'histoire		3 —
2	— de littérature		1 —
3	— de grammaire.		3 —
4	— d'anglais		2 —
4	— d'allemand.		2 —
5	— de dessin d'imitation		1 —
4	— de dessin graphique		1 —
3	— d'écriture		1 —

Pour la musique vocale et pour la gymnastique les élèves des deux enseignements sont réunis.

Il y a trois cours de musique vocale faits par un professeur (divisions de grammaire et division élémentaire).

Pour la gymnastique, il y a autant de cours qu'il y a de divisions d'internes. Ils sont tous dirigés par le même professeur.

Le nombre des élèves entretenus au Lycée, à divers titres, par la Ville, est de 108, répartis dans toutes les classes. Il comprend trois boursiers à bourse entière, un pensionnaire, trente-six demi-pensionnaires et soixante-huit externes. Les notes envoyées par l'Administration du Lycée prouvent que généralement, et sauf de rares exceptions, ils se montrent dignes des faveurs qui leur sont accordées par leur conduite, leur application et leurs progrès. Plusieurs d'entre eux sont parmi les meilleurs de leur classe.

Les succès du Lycée dans les examens et les concours ont été en rapport avec ses accroissements et soutiennent sa réputation : vingt-huit nominations au concours académique, dont sept prix, entr'autres le prix d'honneur de mathématiques spéciales et le prix d'honneur de philosophie ; cinq admissions à l'Ecole polytechnique, deux à l'Ecole de Saint-Cyr, un à l'Ecole centrale, cinquante-cinq diplômes de bacheliers des deux ordres, conquis dans le cours de l'année, témoignent assez que les études y sont fortes, que notre grand établissement d'instruction secondaire garde le rang éminent qu'il a pris non-seulement dans l'Académie de Douai, mais parmi tous les Lycées des départements et qu'il continue de faire honneur à l'Université de France.

CHAPITRE XVIII

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

§ 1. — Faculté des Sciences

L'enseignement secondaire conduit les jeunes gens jusqu'au seuil des carrières dites libérales. C'est l'enseignement supérieur qui leur en ouvre les portes.

L'importance de la situation que la ville de Lille occupe dans le nord de la France, le nombre croissant de ses habitants, lui faisaient un devoir de faciliter aux jeunes générations l'accès des hautes études qui composent l'enseignement supérieur. Il y a 25 ans déjà qu'elle a abordé cette voie, dans laquelle elle s'avance avec une prudente lenteur, mais qu'elle entend bien parcourir jusqu'au bout.

La Faculté des Sciences a été fondée par décret du 22 Août 1854; elle a ouvert ses cours le 1.er Novembre suivant. Dans le projet primitif de construction du Lycée, l'aile sur la rue des Fleurs avait été destinée à l'installation de la Bibliothèque de la Ville et des cours communaux de physique, de chimie, de botanique. L'enseignement secondaire s'effaça pour faire place à l'enseignement supérieur, qui occupa cette aile et absorba dans son sein les trois cours communaux de sciences naturelles. La Bibliothèque fut transportée à l'Hôtel-de-Ville.

La Faculté des Sciences, placée au centre de la région la plus industrielle et la plus agronomique de la France, ne pouvait produire que d'excellents fruits. On peut mesurer aujourd'hui les immenses progrès qu'elle a fait accomplir à l'industrie par les applications de la science, à l'agriculture par l'analyse comparative de ses produits et de ses amendements. La Faculté des Sciences a implanté l'enseignement supérieur dans le nord de la France.

Elle y a trouvé, il faut le dire, les esprits parfaitement préparés à la culture des hautes études. Elle est le pivot autour duquel se sont d'abord mis à graviter, comme des astres précurseurs, des cours détachés des Facultés des lettres et de droit. Déjà elle a attiré à elle une seconde Faculté, celle de Médecine et de Pharmacie. Elle aura l'honneur d'avoir été à Lille le berceau d'un centre Universitaire, qui ne peut pousser de racines que là où le sol est large, fertile, et bien préparé, c'est-à-dire là où se rencontrent les auditeurs, les volontés et les moyens d'action.

L'enseignement de la Faculté des Sciences était constitué pour 1878 de la manière suivante :

Doyen, M. Charles VIOLLETTE, ✻

MATHÉMATIQUES

Analyse infinitésimale. . . . . Professeur M. BOUSSINESQ
Mécanique rationnelle et astronomie. . . . — M. SOUILLART.

Conférences. . . . . M. MATROT.

15 Elèves pour le premier cours.
12 id. pour le second.
4 Boursiers de l'Etat pour la licence.

PHYSIQUE

Physique générale. . . . . Professeur M. TERQUEM.

50 Auditeurs
5 Elèves candidats à la licence.
3 Boursiers de l'Etat.

CHIMIE

Chimie générale et appliquée . . . . . Professeur M. VIOLLETTE, ✻.

200 Auditeurs.
12 Elèves de licence et études supérieures.
3 Boursiers de l'Etat.

HISTOIRE NATURELLE

Zoologie . . . . . Professeur M. GIARD.

50 Auditeurs.
20 Elèves pour études pratiques.
4 Boursiers de l'Etat.

Botanique . . . . . Professeur M. BERTRAND.

50 Auditeurs.
20 Elèves pour études pratiques.
4 Boursiers de l'Etat.

Géologie et minéralogie . . . . . Professeur M. GOSSELET, ✻.

Maître de conférences . . . . . M. Ch. BARROIS.

35 Elèves.
4 Boursiers de l'Etat.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

PHYSIQUE ET CHIMIE. — GÉOLOGIE. — MINÉRALOGIE

Conférences et manipulations dans les Laboratoires de la Faculté, rue des Fleurs. — Excursions pendant l'été.

BOTANIQUE

Conférences et exercices pratiques à l'Institut de Botanique (Halle aux sucres). — Herborisations pendant l'été.

ZOOLOGIE

Conférences et exercices pratiques à l'Institut Zoologique (rue des Fleurs, 18 bis). — Travaux de recherches au laboratoire maritime de Wimereux près Boulogne. — Excursions sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

Nous extrayons du remarquable discours prononcé par le savant Doyen de la Faculté des Sciences, M. VIOLLETTE, le 28 Novembre 1878, dans la séance annuelle de rentrée des cours, les passages suivants qui font connaître les améliorations, les succès et les travaux par lesquels cette Faculté s'est signalée pendant le dernier exercice :

« La Faculté a reçu cette année des compléments importants dans diverses branches de son enseignement.

» Ainsi, en Mathématiques, une chaire de maitre de conférences a été instituée par arrêté du 1.er Mars 1877.

» En histoire naturelle, une chaire de Botanique, que nous sollicitions depuis longtemps, nous a été accordée par décret du 29 Mars dernier, et confiée à M. BERTRAND, docteur ès-sciences naturelles, répétiteur de botanique à la Sorbonne, lauréat de l'Institut.

COLLATION DES GRADES

» 414 candidats se sont présentés dans le cours de cette année scolaire, devant la Faculté, tant pour le baccalauréat que pour la licence.

» *Baccalauréat ès-sciences.* — Le nombre des candidats, qui ont subi l'examen du baccalauréat, s'est élevé à 402, dont 336 pour le complet et 66 pour le restreint. Le chiffre de cette année présente une notable augmentation sur celui de l'année précédente, qui n'était au total que de 361.

» Nous avons pu admettre au grade 129 candidats sur les 336 aspirants au diplôme complet, soit environ 38 p. cent.

» Sur 66 candidats qui se sont présentés en vue du diplôme restreint, 18 ont été jugés dignes du grade.

» *Licence ès-sciences.* — 12 candidats ont subi cette année les difficiles épreuves de la licence, 5 pour les sciences mathématiques, dont 3 admis au grade : MM. BOUCHON, CHOQUET, FONTAINE, maîtres-répétiteurs au Lycée de Lille ;

» 4 pour les sciences physiques : un seul a été admis, M. RENARD, professeur de sciences au Collége de Béthune ;

» 3 pour les sciences naturelles : un d'entre eux a été reçu, M. WARTEL, élève du laboratoire de zoologie de M. GIARD.

» *Doctorat.* — C'est la seconde fois depuis deux ans que des élèves de l'Institut zoologique de Lille vont présenter à la Sorbonne des thèses pour le doctorat ès-sciences naturelles. M. Jules BARROIS, comme naguère son frère aîné, M. Charles BARROIS, a voulu ainsi imposer silence à ceux qui prétendent qu'un bon travail ne peut sortir d'un laboratoire de province. M. J. BARROIS représente toutes les tendances de l'école embryogénique de Lille.

Sa thèse est, depuis celle du chef de l'Ecole, M. GIARD, le premier travail franchement transformiste accueilli par la Faculté de Paris. Et cet accueil est bien fait pour encourager les jeunes zoologistes à entrer dans les voies nouvelles.

» *Bourses de licence.* — Il me reste à vous signaler, Messieurs, une institution des plus utiles pour le progrès de la science et pour le bon recrutement des professeurs de nos Lycées et de nos Colléges c'est la création des bourses de licence près les Facultés. Ces bourses, établies par la loi des finances du 29 Décembre 1876, en vue de faciliter aux jeunes gens qui se vouent à l'enseignement l'obtention des grades supérieurs, nous donneront, je l'espère, les meilleurs résultats pour l'avancement de la science.

» Aux termes de la loi, les bourses doivent être données au concours; par mesure transitoire, des boursiers ont été nommés sans concours l'année dernière : un seul boursier, M. TAQUET, a été envoyé à la Faculté de Lille.

TRAVAUX PARTICULIERS EFFECTUÉS A LA FACULTÉ POUR L'AVANCEMENT DE LA SCIENCE

» *Mathématiques.* — M. BOUSSINESQ, professeur, a terminé la publication d'un volume intitulé *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie et de la liberté morale.*

» Il a publié en outre, dans les numéros d'Octobre et Novembre 1878 du *Journal de Mathématiques*, un mémoire d'hydrodynamique complétant l'*Essai sur la théorie des eaux courantes.*

» Il a présenté enfin à l'Académie des Sciences et publié dans les comptes-rendus :

» 1.° Trois notes sur les conditions relatives au contour des plaques élastiques;

2.° Une autre note, sur les déformations des membranes, où il démontre très-simplement le célèbre théorème de Gauss, touchant l'invariabilité du produit des deux courbures principales dans toute surface inextensible, que l'on déforme;

» 3.° Un article relatif au mouvement d'un point pesant sur une surface creuse et polie de révolution.

» 4.° Un article sur le calcul général de la perte de charge éprouvée par une veine fluide aux endroits où sa section s'accroît rapidement, problème intéressant, dont des cas particuliers seuls avaient été traités;

» 5.° Quatre notes concernant la théorie des déformations et des réactions produites dans un sol horizontal, élastique, au-dessus duquel on suppose que s'exercent des pressions quelconques.

» *Physique.* — M. TERQUEM, professeur, a publié dans le *Journal de physique de M.*

d'Almeida deux articles relatifs à des expériences qu'il a faites sur la tension superficielle des liquides. A cette occasion :

» 1.° Il a donné la composition d'un liquide formé d'un mélange d'eau, de savon et de sucre, pouvant remplacer le liquide glycérique de PLATEAU ; comme ce liquide se détériore spontanément, M. TERQUEM a reconnu que cela était dû à une sorte de fermentation qui se produit surtout pendant l'été ; il a indiqué un moyen de conserver à ces liquides leur propriété de donner des lames liquides d'une étendue considérable et d'une grande persistance ;

» 2.° Il a obtenu des systèmes laminaires de très-grandes dimensions, en se servant de carcasses polyèdriques, comme l'avait indiqué M. PLATEAU, mais en remplaçant un certain nombre de tiges rigides par des fils flexibles; la quantité de liquide à employer est en outre beaucoup moindre;

» 3.° Il a constaté que la tension superficielle du liquide employé, mesurée par la tension d'une lame plane, ou du compte-gouttes, n'avait pas la même valeur. Il serait peut-être prématuré de donner actuellement l'explication complète de cette anomalie, en s'appuyant sur les hypothèses admises pour la constitution de la couche superficielle des liquides : de nouvelles recherches sont nécessaires pour éclaircir ce point important et encore obscur de la constitution des liquides.

» *Chimie.* — M. Edouard DUVILLIER, préparateur de chimie, a présenté à l'Institut :

» 1.° Deux mémoires, l'un sur l'acide éthyloxybutyrique normal et ses dérivés ; l'autre sur l'acide méthyloxybutyrique normal et ses dérivés ;

» 2.° A la Société des Sciences de Lille, une note sur un appareil permettant d'obtenir le chlorure d'éthylène avec une grande simplicité, l'appareil réglant lui-même l'écoulement des gaz ;

» 3.° Trois mémoires, le premier sur une nouvelle méthode de préparation de l'acide isooxyvalérianique; le second sur les acides thiooxybutyrique normal et thiodioxybutyrique normal; et le troisième sur les acides thioisoxyvalérique et thiodiisooxyvalérique.

» Enfin M. DUVILLIER et M. BUISINE, élèves du laboratoire de chimie, de la Faculté des Sciences, ont présenté en commun à la Société des Sciences de Lille une note sur le chloral, le chloroforme et l'acide formique.

» *Géologie* — M. GOSSELET, professeur, a fait les publications suivantes :

» 1.° Une note sur le calcaire dévonien de l'arrondissement d'Avesnes ;

» 2.° Des documents pour l'étude des schistes de Fameune ;

» 3.° Une note sur les mouvements du sol de la Flandre depuis les temps géologiques : cette dernière note en commun avec M. H. RIGAUX ;

» 4.° La partie géologique des feuilles de Maubeuge et de Rocroi de l'Etat-Major français qui ont figuré à l'Exposition universelle de cette année.

» M. GOSSELET a exposé, en outre, la carte géologique des environs de Fumay et de Givet, à l'échelle de 1/40000.

» M. Charles BARROIS, Docteur ès-sciences, maître de conférences, a publié cette année :

» 1.° Une note sur le terrain dévonien de la province de Léon (Espagne) ;

» 2.° Une note sur les sables de Sissonne et les alluvions de la vallée de la Souche;

» 3.° Une note sur les alluvions anciennes de la rivière de l'Aisne ;

» 4.° Un compte-rendu d'une excursion dans les Ardennes ;

» 5.° Une note sur le gabbro de la presqu'île de Crozon;

» 6.° Un mémoire sur le terrain crétacé des Ardennes et des régions voisines ;

» 7.° La partie géologique de la feuille de Rethel de l'Etat-Major français a été terminée cette année par M. Ch. BARROIS. Cette carte a ainsi fait partie de l'Exposition du Ministère des Travaux publics ;

» 8.° A Geological sketch of Boulonnais peinted in the procudings of the geologist's association. Cette note a été écrite en anglais par l'auteur, à la demande du Conseil de l'Association géologique de Londres, qui se disposait à visiter les terrains du Boulonnais. M. Ch. BARROIS a dirigé l'excursion de ces géologues étrangers, venus pour étudier cette région, au nombre de 40, du 5 au 10 Août 1878 ;

» 9.° Une description de quelques espèces nouvelles de la craie de l'Est du bassin de Paris, en collaboration avec M. J. DE GUERNE, élève de la Faculté.

» M. MONIEZ, secrétaire de la Société géologique du Nord, a publié la *traduction de la Géologie de Credner*, ouvrage très-estimé et devenu classique en Allemagne.

» *Botanique.* — M. BERTRAND, à qui la chaire de Botanique, créée par décret du 29 Mars dernier a été confiée, s'est fait connaître du monde savant par un premier travail inséré dans le tome XX, 6.e série, des Annales des Sciences naturelles, travail qui lui valut le titre de docteur en 1874.

» Le sujet de ce travail était : *Anatomie comparée des Tiges et des Feuilles des Gnétacées et des Conifères.*

» Il vient d'adresser aux Annales des Sciences naturelles, pour être insérée dans le tome VII de la 6.e série, une *Histoire des Téguments séminaux des Gymnospermes.*

» *Zoologie.* — M. GIARD, professeur, a publié :

» 1.° Un mémoire sur le développement des poissons *Pleuronectes* (Revue des Sciences naturelles, Septembre 1877, t. IV) ;

» 2.° Une note sur les *Orthonecdita* (Compte-rendu de l'Académie, 29 Oct. 1877) ;

» 3.° Une note sur une *fonction nouvelle de certaines glandes des Oursins* (C.-R., 5 Nov. 1877), secrétion de phosphate de chaux et de deutoplasma dans les glandes génitales de l'*Echinus miliaris* et de l'*Ecginocardium cordatum*;

» 4.° Un travail sur *les étoiles de mer monstrueuses* (C.-R., 19 Nov. 1877). Les étoiles à six bras sont tantôt de vrais monstres doubles, tantôt de simples cas de polymélie;

» 5.° Un mémoire sur le *Wartelia*, genre nouveau d'annélides, considérées à tort comme des larves de Térébelle (C.-R., 6 Mai 1878);

» 6.° Une note sur un *Némertion géant des côtes de France* (C.-R., 8 Juillet). Le ver marin, qui fait l'objet de cette note, peut mesurer plus de trois mètres de longueur sur deux centimètres de largeur;

» 7.° Un travail sur les *Isopodes parasites du genre Entoniscus* (C.-R., 12 Août 1878). Les crustacés de ce genre n'avaient encore été rencontrés que sur la côte du Brésil;

» 8.° M. GIARD a publié, dans le *Bulletin scientifique du département du Nord*, un grand nombre de notices de science locale, un mémoire d'Entomologie paléontologique, un cours sur les classifications en zoologie, etc.

» M. MONIEZ, préparateur du cours de zoologie, a publié :

» 1.° Une note sur l'*Embryogénie des Cestodes* (C.-R., 19 Nov. 1877);

» 2.° Une note sur les *Spermatozoïdes des Tænias* (C.-R., 15 Juillet 1878);

» 3.° Les Lapins sont-ils des animaux ruminants? (Bulletin scientifique du département du Nord, n.° 7, 1878);

» 4.° Sur un cas remarquable de polydactylie (Bulletin scientifique, n.° 8, 1878);

» 5.° Contribution à l'anatomie des Tænias (Bulletin scientifique, n.° 8, 1878);

» 6.° Note sur les monstruosités des Tænias (*Ibid.*, n.° 8, 1878).

» Les importantes recherches de M. MONIEZ sur les vers plats ont été encouragées par l'Association française pour le progrès des sciences, qui a bien voulu accorder à ce jeune zoologiste une subvention de cinq cents francs.

» M. HALLEZ, répétiteur du cours d'histoire naturelle, a publié :

» 1.° Deux notes sur le développement et le systématique des Turbellariés (Bulletin scientifique, n.° 8, 1878);

» 2.° Une note sur les premiers phénomènes qui suivent la maturation de l'œuf des Planaries (*Ibid.*, n.° 8, 1878).

» Ces notes sont extraites d'un mémoire plus important en cours de publication.

» MM. CURTIS, BILLET, Paul DUVILLIER, HOCHSTETTER, COLAS, ont publié des analyses ou des traductions de divers travaux anglais et allemands, se préparant ainsi à l'élaboration de mémoires originaux.

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS

» Une médaille d'argent a été décernée à M. DUVILLIER, préparateur de chimie, pour ses recherches;

» Une médaille d'or a été décernée à M. TERQUEM, pour ses nombreux travaux de physique, bien connus du monde savant.

» Enfin, dans cette même séance du 27 Avril, M. GOSSELET a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de ses 24 années de services universitaires et de ses importants travaux. « M. GOSSELET, dit M. le Rapporteur BLANCHARD, a servi la Science avec distinction ; il a excité le mouvement intellectuel au sein de l'une des principales villes de France; il a travaillé utilement pour un grand intérêt économique du pays. »

---

§ 2. — Faculté de Médecine

FOURCROY, l'illustre chimiste, que NAPOLÉON, alors premier Consul, avait fait Directeur-Général de l'Instruction publique, disait dans un rapport présenté le 7 Germinal an XI au Corps législatif à propos du projet de loi sur l'exercice de la Médecine:

Il existait en France, en 1792, et avant le décret du 18 Août de cette même année, des Facultés et des Colléges de médecins, ainsi que des Colléges et des communautés de chirurgiens. — Les Facultés faisaient partie des Universités plus ou moins dotées; elles conféraient seules les degrés, et recevaient des docteurs en médecine. Sur dix-huit Facultés qui existaient en France, neuf seulement conservaient à cette époque plus ou moins d'activité; toutes les autres n'avaient plus qu'un vain nom. Celles de *Paris*, *Montpellier*, *Toulouse*, *Besançon*, *Perpignan*, *Caen*, *Reims*, *Strasbourg* et *Nancy* recevaient chaque année un certain nombre de médecins. Les deux premières avaient seules une abondance d'élèves et de réceptions qui depuis longtemps les avaient placées bien au-dessus des autres. Outre ces Facultés, il y avait quinze Colléges de médecins, situés à *Amiens*, *Angers*, *Bordeaux*, *Châlons*, *Clermont*, *Dijon*, *Lille*, *Lyon*, *Moulins*, *Nancy*, *Orléans*, *Rennes*, *La Rochelle*, *Tours* et *Troyes*. — Ces Colléges, sans enseignement et sans droit de réception, n'étaient que des corporations auxquelles étaient tenus de s'agréger les médecins

reçus par l'une des neuf Facultés, et qui voulaient exercer dans les villes où ces Colléges étaient situés, ou dans les provinces dont ces villes étaient les Capitales.

Cette citation d'un savant, qui a été en même temps un homme d'Etat, nous indique quelles ont été les origines de la médecine en France.

A Lille, une ordonnance du Magistrat en date du 12 Mai 1681, avait établi un *Collége de médecins* devant lequel tout nouveau praticien devait se présenter avant d'exercer, afin de faire enregistrer ses lettres de doctorat ou de licence. L'ordonnance faisait défense aux empiriques et à tous ceux, *qui taillent de la pierre*, *qui font le point doré*, *qui abattent la cataracte*, de travailler en ville, à moins qu'ils aient été examinés par ledit Collége.

On se plaint de nos jours de la tendance des autorités publiques à tout réglementer. Elles nous semblent cependant s'être bien départies de leurs habitudes; car elles ne se permettraient pas aujourd'hui les pratiques auxquelles se livraient leurs prédécesseurs. En effet nous voyons une ordonnance du Magistrat de Lille, en date du 18 Octobre 1749, fixer les honoraires des médecins :

Six patars pour une visite;
Quarante-huit pour chaque médecin dans les consultations en commun ;
Douze patars aussi pour chaque médecin lorsque le malade se fait visiter par plusieurs praticiens à la fois, et à heure réglée.

Une autre ordonnance du 28 Février 1768 réglemente les assemblées du Collége et l'oblige à se réunir tous les quinze jours. Elle prescrit aux médecins des pauvres de chaque paroisse de se rendre à ces réunions, et de faire *le rapport des maladies populaires et de toutes celles qu'ils jugeront graves.*

Les *chirurgiens* aussi étaient réglementés par le Magistrat dès 1632. Ce règlement fut révisé le 9 Octobre 1714. Il précisait les conditions à remplir pour l'admission dans le corps de *l'art de chirurgie*, et fixait à quatre le nombre des examens. Entr'autres prescriptions cette ordonnance défendait à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, d'exercer l'*art de chirurgie*, et de faire aucune opération, ou même administrer aucun remède concernant ledit Art, sans au préalable avoir subi les examens et fait chef-d'œuvre, à peine de la même amende, et, en cas de récidive, de celle de cent livres.

Les *apothicaires* n'avaient pas échappé à la règlementation municipale. L'ordonnance les concernant datait du 13 Janvier 1701 ; elle fut confirmée le 9 Mars 1715.

Ces diverses ordonnances locales s'effacèrent devant la déclaration du Roi, en date du 1.er Juin 1772, portant règlement pour les corps et colléges des maîtres en chirurgie des villes de Flandre. Cet acte souverain fondait à Lille un enseignement médical avec collation de grades. L'article 29 est ainsi conçu : *Sera établi le plus tôt que faire se pourra, au*

Collége des maîtres en chirurgie de la ville de Lille, une école publique de chirurgie, dans laquelle seront enseignées publiquement et gratuitement toutes les parties de l'art et science de la chirurgie, par six Professeurs royaux du nombre des membres dudit Collége, nommés par nous sur la présentation des sujets les plus capables, qui nous sera faite à cet effet, de concert avec les Mayeur et Echevins de ladite Ville et notre premier chirurgien.»

L'enseignement comprenait, savoir :

Le 1.er cours, les principes de la chirurgie, la physiologie, la pathologie, la sémiotique, l'hygiène, la thérapeutique.

Le 2.e cours, les principes mixtes, les médicaments, les matières médico-chirurgicales.

Le 3.e cours, les accouchements et les maladies des femmes.

Le 4.e cours, l'ostéologie, les remèdes, appareils et bandages.

Le 5.e cours, la démonstration des parties molles, leur structure, leur fonctionnement.

Le 6.e cours, les opérations chirurgicales, la pratique des dissections.

Les dispositions de cette ordonnance restèrent en vigueur jusqu'au décret du 18 Août 1792 supprimant les congrégations et par suite les Universités dirigées par des ecclésiastiques.

La loi du 19 Ventose an XI (10 Mars 1803) reconstitua l'enseignement de la médecine. Elle maintint le grade de Docteur, et créa celui d'Officier de santé.

Après diverses tentatives infructueuses, faites en 1805 et 1806 pour l'établissement d'une Ecole primaire de médecine, le Conseil municipal institua auprès de l'*Hôpital Saint-Sauveur* trois professeurs chargés d'enseigner :

1.° L'anatomie et l'art des accouchements;

2.° Les opérations et le traitement des maladies chirurgicales;

3.° La médecine clinique.

Un subside de 3,000 fr. fut accordé aux Hospices à partir de 1809, tant pour les frais de gestion que pour le traitement des Professeurs.

Ces cours ayant eu les résultats les plus heureux, ils furent régularisés par arrêté du Préfet en date du 3 Janvier 1812. Ils étaient professés par les Officiers de santé au service de l'Hôpital Saint-Sauveur.

Cet enseignement très-incomplet rendait sans doute quelques services aux jeunes gens qui se préparaient à l'étude de la médecine; mais il ne comportait ni inscription, ni collation de grade. Il n'avait pas de sanction. Il ne pouvait donner satisfaction aux besoins médicaux du Département le plus peuplé de la France après la Seine.

Une ordonnance du 13 Octobre 1840 créa les *Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie* en remplacement des Ecoles secondaires. Le Conseil municipal de Lille, voulant mettre à profit cette disposition législative, vota le 22 Mai 1843 la création d'une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. Des difficultés firent ajourner le projet; on le vit

revivre sans plus de succès dans une délibération du 11 Février 1848. Le Conseil municipal confirma ses premières décisions le 13 Août 1851 et obtint cette fois que le Conseil général accordât, outre l'allocation de 1,500 fr. déjà servie pour un cours d'accouchement, un subside annuel de 4,000 fr. dans la dépense de la nouvelle Ecole, évaluée 14,000 fr.

La création de l'Ecole de médecine et de pharmacie ne rencontra plus dès lors de difficulté. Elle fut instituée par décret du 12 Août 1852 et installée dans les bâtiments qui se construisaient comme annexes du Lycée.

Il restait à pourvoir à l'installation de l'enseignement pratique. La nature de ce service exigeait qu'il fût placé à portée d'un Hôpital et dans une situation écartée. Le jardin de l'Hôpital Saint-Sauveur répondait aux nécessités de ce programme. L'Administration des Hospices accorda à la Ville, le 1.er Octobre 1853, la jouissance de la portion de ce jardin sise vers la rue des Moulins-de-Garance, pour l'établissement de l'amphithéâtre de dissection. Le prix de location fut fixé à 816 fr. 36 cent. Le bail a été renouvelé le 25 Novembre 1871, pour une période de neuf années prenant fin le 1.er Octobre 1880.

Les succès de l'Ecole, habilement dirigée par M. le docteur CAZENEUVE, la pénurie de médecins dans ce vaste département du Nord, la nécessité de placer au milieu de sa population si active, si industrielle, des praticiens dont le savoir fût à la hauteur de ses besoins, fit naître la pensée de la création d'une Faculté de Médecine, pouvant former des docteurs et des pharmaciens de 1.re classe. Un de nos plus sympathiques concitoyens, dont l'intelligence n'a d'égal que son dévouement au Pays, se consacra, avec une sollicitude que chacun se rappelle, au triomphe de cette idée. Nous avons nommé M. le docteur Achille TESTELIN, aujourd'hui Sénateur.

Secondé par sa puissante action, le Conseil municipal se mità l'œuvre dès 1872. Un premier succès répondit à ses efforts : un décret du 19 décembre 1874 octroyait à la ville de Lille une *école de plein exercice*. Mais cette école ne pouvait que préparer les jeunes gens au doctorat, et nullement leur conférer le diplôme. Le Conseil municipal, jugeant que cette mesure incomplète serait tout aussi coûteuse pour la Ville qu'une Faculté, sans offrir les mêmes avantages, en déclina le bénéfice et poursuivit ses démarches. Enfin le décret suivant, en date du 1.er Novembre 1875, créa la *Faculté de médecine de Lille :*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts ;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.er

Il est établi à Lille une *Faculté mixte de médecine et de pharmacie,* à laquelle devront s'appliquer les lois et règlements qui régissent les Facultés actuellement existantes.

ARTICLE 2

Les offres contenues dans les délibérations du Conseil municipal de Lille, en dates du 12 Juillet 1872, 14 Août et 21 Octobre 1875, sont acceptées.

ARTICLE 3

A l'époque de l'ouverture de la nouvelle Faculté, la moitié des Professeurs sera nommée par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, après avis du Comité consultatif de l'enseignement supérieur.

Les autres chaires seront confiées à des chargés de cours.

Dans le délai de quatre années, il sera pourvu par décret à la nomination des Professeurs desdites chaires, sur la présentation des Professeurs déjà en exercice, et sur celle du Conseil académique de Douai, sans qu'il puisse être fait toutefois plus de trois nominations par année.

ARTICLE 4

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 12 Novembre 1875

M^al DE MAC-MAHON

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

H. WALLON

Nous pensons utile, pour l'interprétation de l'art. 2 du décret ci-dessus, de rapporter ici le texte des engagements pris par le Conseil municipal dans la séance du 21 Octobre 1875 :

ARTICLE 1.er

Le Conseil municipal, confirmant ses délibérations des 12 Juillet 1872 et 14 Août 1875, réclame avec instance la création à Lille d'une Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

ARTICLE 2

La Ville s'engage à pourvoir immediatement, à ses frais, cette Faculté des bâtiments, du matériel et de la bibliothèque nécessaires à son fonctionnement. Les traitements des Professeurs et fonctionnaires, les dépenses d'administration et de régie seront établis d'après le Tarif réglementaire adopté par M. le Ministre.

ARTICLE 3

La Ville prend de plus à sa charge pendant douze ans :

1.° L'entretien et la réparation des bâtiments ;

2.° En cas d'insuffisance des recettes de la Faculté, l'excédant des dépenses d'administration, de personnel et de matériel. Cet excédant des dépenses sur les recettes sera versé chaque année, en fin d'exercice, dans les caisses du Trésor.

La Faculté ouvrit ses cours le 9 Septembre 1876. L'insuffisance des recettes sur les dépenses, prévue ci-dessus, et que la Ville s'est engagée à couvrir, s'est élevée :

Pour l'année 1877 à 145.231 fr. 40
Id. 1878 à 129.706 fr. 95.

De même que nous l'avons fait pour la Société des Sciences, nous extrayons les passages suivants du rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, par l'intelligent Administrateur, nous devons dire l'habile organisateur de la Faculté de médecine, le savant docteur CAZENEUVE :

« Depuis longtemps la région du Nord était dotée de trois établissements d'enseignement supérieur ; une seule des Facultés qui constituent le « Quadrivium » des études supérieures modernes, manquait à ce groupe de jeunes intelligences, auxquelles l'enseignement du Collége ne suffit pas. Cédant aux instances réitérées des Conseils de la Cité et du Département, M. le Ministre de l'Instruction publique a organisé, à la date du 1.er Septembre 1876, une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie à Lille. L'enseignement supérieur est donc aujourd'hui complet dans le ressort académique.

INSCRIPTIONS

» 273 élèves ont fréquenté assidûment les cours de la Faculté de médecine et de pharmacie pendant l'année scolaire écoulée. Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

	Doctorat	Officiat	Pharmaciens de 1re classe	Pharmaciens de 2e classe	TOTAL
Elèves prenant inscription	108	35	19	48	210
Elèves en cours d'examen	»	»	»	»	35
Aspirantes sages-femmes.	»	»	»	»	8
Etudiants bénévoles, étudiants militaires (moyenne) (*).	»	»	»	»	20
	108	35	19	48	273

(*) Le nombre d'étudiants bénévoles, composé de jeunes gens n'ayant pas pris d'inscription pendant l'année ou d'étudiants militaires autorisés à suivre les cours, s'est souvent élevé au-dessus du chiffre que j'indique, lequel représente une moyenne.

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

	DOCTORAT				PHARMACIENS de 1re classe			TOTAL pour les deux catégories réunies
	1re année	2e année	3e année	TOTAL	1re année	2e année	TOTAL	
Elèves reçus avec la note *très-satisfait*	1	1	6	8	2	2	4	12
— *bien satisfait*	7	6	14	27	4	2	6	33
— avec des notes diverses	17	18	22	57	5	1	6	63
Total des élèves reçus	25	25	42	92	11	5	16	108
Elèves ajournés	8	6	4	18	»	2	2	20
Total des examens	33	31	46	110	11	7	18	128

	OFFICIAT				PHARMACIENS de 2e classe			TOTAL pour les deux catégories réunies
Elèves reçus avec la note *très-satisfait*	»	»	»	»	1	»	1	1
— *bien satisfait*	1	1	»	2	4	5	9	11
— avec des notes diverses	12	7	»	19	18	5	23	42
Total des élèves reçus	13	8	»	21	23	10	33	54
Elèves ajournés	10	1	»	11	13	2	15	26
Total des examens	23	9	»	32	36	12	48	80

EXAMENS PROBATOIRES

Il a été subi devant la Faculté, pendant l'année scolaire 1877-78, 199 examens probatoires, qui se répartissent de la manière suivante :

	DOCTORAT							OFFICIAT				TOTAL GÉNÉRAL
	1.er examen	2.e examen	3.e examen	4.e examen	5.e examen	Thèse	Totaux	1.er examen	2.e examen	3.e examen	Totaux	
Elèves reçus avec la note *extra-satisfait*	2	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	3
— *très-satisfait*	3	1	1	»	»	2	7	2	»	»	2	9
— *bien satisfait*	5	2	1	»	1	1	10	2	»	5	7	17
— avec des notes diverses	9	5	6	7	5	2	34	6	6	6	18	52
Total des élèves reçus	19	9	8	7	6	5	54	10	6	11	27	81
Elèves ajournés	»	2	2	»	»	»	4	2	2	9	13	17
	19	11	10	7	6	5	58	12	8	20	40	98

	PHARMACIENS de 1.re classe				PHARMACIENS de 2e classe				SAGES-FEMMES de 1.re classe		Sages femmes de 2e cl.	TOTAL GÉNÉRAL
	1.er examen	2.e examen	3.e examen	Totaux	1.er examen	2.e examen	3.e examen	Totaux	1.er examen	2.e examen	examen unique	
Elèves reçus avec la note *extra-satisfait*	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— *très-satisfait*	3	1	1	5	1	1	1	3	»	»	»	8
— *bien satisfait*	5	2	1	8	»	1	1	2	»	»	1	11
— avec des notes diverses	9	5	6	14	13	6	12	31	1	1	7	52
Total des élèves reçus	19	9	8	27	14	8	14	36	1	1	8	71
Elèves ajournés	»	2	2	3	8	6	9	23	»	1	1	28
	19	11	10	30	32	14	23	59	1	2	9	101

» Notre rentrée est bonne. Nous avons quarante-cinq inscriptions de plus que l'année dernière à pareille époque.

Il résulte du tableau ci-dessus que la Faculté mixte de médecine et de pharmacie a reçu en 1878 :

5 Docteurs.
11 Officiers de santé.
8 Pharmaciens de 1.re classe.
12 id. de 2.e classe.
1 Sage-femme de 1.re classe.
8 id. de 2.e classe.

C'est assurément là un magnifique résultat, très-riche en promesses pour la jeune Faculté.

TRAVAUX PERSONNELS

» Messieurs les Professeurs n'ont pas oublié qu'en dehors de leur enseignement, ils avaient une autre mission à remplir, celle de contribuer par leurs recherches aux progrès de la science. Dans ce but ils ont inséré dans les recueils périodiques, dans le Bulletin de la Société Centrale de médecine, des observations, des leçons ou des mémoires intéressants.

» M. FOLET, Professeur d'anatomie, a publié une série de onze leçons par lui faites durant le semestre d'hiver. Il a publié dans le Bulletin Médical du Nord, sous le titre *Morphinisme* et *Morphiomanie*, un mémoire sur les inconvénients que peut présenter l'emploi si répandu aujourd'hui des injections sous-cutanées.

» M. le Professeur PAQUET a publié ses leçons sur la chirurgie clinique des voies urinaires.

» Il a publié une observation d'extirpation d'un fibrolipôme, suivie d'accidents chloroformiques. Cette observation, lue à la Société Centrale de médecine, a donné lieu à une discussion intéressante.

» M. le Professeur ARNOULD a publié :

» 1.° Dans le *Bulletin médical du Nord* un travail sur l'intermittence du pouls dans la péricardite;

» 2.° Dans le même recueil, il a inséré une esquisse des questions d'hygiène qui paraissent occuper spécialement les esprits en France et à l'étranger ;

» 3.° Dans le recueil des *Mémoires de Médecine militaire*, un mémoire sur une série d'ictères graves;

» 4.° De l'assainissement de l'industrie de la Céruse par le procédé de l'humectation continue, communication faite au Congrès international d'hygiène à Paris et à la Société industrielle du Nord de la France.

» M. le Professeur HOUZÉ DE L'AULNOIT a communiqué :

» 1.° A la Société industrielle : un rapport sur l'empirisme, ses causes et les moyens d'y remédier ;

» 2.° Au Congrès d'hygiène de Paris : un mémoire sur la mortalité des jeunes enfants et sur la question des tours ;

» 3.° Au Congrès pour l'avancement des Sciences : un travail sur le traitement des foyers purulents et des plaies par l'eau salée.

» M. CASTELAIN, agrégé, a publié deux leçons sur les progrès de l'obstétrique.

» M. CASTIAUX, agrégé, a fait paraître dans le *Bulletin médical du Nord* une curieuse relation de « Myomes interstitiels développés dans la paroi intérieure, suivie de Gastrotomie. »

» M. LOOTEN, chef de clinique, a présenté au Concours d'agrégation une thèse substantielle sur les « scrofules des muqueuses. »

» M. LESCŒUR, Professeur de chimie organique, en collaboration avec M. MORELLE, maître de conférences, a communiqué à l'Académie des Sciences un travail sur les Inulines.

» M. le Professeur PILAT a publié :

» 1.° Un rapport volumineux sur les travaux du Conseil de salubrité du département du Nord ;

» 2.° Dans les *Annales de Gynécologie de Paris*, un mémoire sur quelques cas de dystocie par rétrécissement du bassin.

» M. le docteur MORAT, Professeur de physiologie, dont l'activité scientifique ne se ralentit pas, a publié en 1878, dans les *Mémoires de la Société de biologie*, en collaboration avec M. le Professeur DASTRE :

» 1.° Recherches sur le rhythme cardiaque : travail du laboratoire de physiologie de la Sorbonne;

» 2.° De l'action du sympathique sur la pression et la vitesse du sang : travail du laboratoire de M. CHAUVEAU ;

» 3.° Recherches sur les vaso-moteurs des extrémités : travail du laboratoire de M. CHAUVEAU.

» 4.° De l'action des racines lombaires de la moëlle sur la circulation des membres postérieurs : travail du laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Lille, publiée dans le *Bulletin scientifique du Nord*.

» Le corps médical enseignant a eu sa part des distinctions honorifiques émanées de la bienveillance de M. le Ministre. MM. les Professeurs PAQUET et LOTAR ont été nommés officiers d'Académie. M. le Professeur GARREAU, a été promu au grade d'officier de l'Instruction publique. Enfin, à son passage à Lille, M. le Ministre a remis lui-même la croix de Chevalier de la Légion-d'Honneur à M. le Professeur WANNEBROUCQ, dont les excellents services devaient particulièrement fixer son attention. »

---

§ 3. — Facultés des Lettres et de Droit

(Cours détachés à Lille)

Depuis 1873 la Ville a annexé à ses frais, à la Faculté des Sciences, des cours confiés à des professeurs des Facultés de Lettres et de Droit, plus des cours de géographie et de dessin industriel, professés par des fonctionnaires du Lycée. Ces cours sont placés sous la direction générale de M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

L'introduction à Lille d'un haut enseignement historique et littéraire, conçu dans un esprit libéral, a exercé sur la population éclairée la plus heureuse influence. La foule, qui se presse aux cours des savants professeurs, démontre le besoin qu'a la Ville de cet enseignement, et la nécessité de la doter d'une organisation universitaire complète. Les mêmes Professeurs, qui ne trouvent à Douai que des auditeurs très-clair-semés, parlent à Lille devant des salles combles. Encore arrive-t-il très-souvent que l'amphithéâtre est insuffisant à contenir le public.

Les cours annexés ont été augmentés en 1878 du cours de littérature latine, professé par M. MOY. Voici comment s'exprime à ce sujet M. VIOLLETTE dans son rapport annuel, que nous avons eu déjà l'occasion de citer :

« Les cours littéraires annexés à la Faculté, si appréciés à Lille, ont reçu le précieux concours de M. MOY, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres de Douai. Je n'ai pas à faire l'éloge de notre nouveau collègue dans cette enceinte : qu'il me suffise de dire que M. MOY est aussi goûté à Lille qu'à Douai, et que sa parole sympathique a su attirer un public choisi, qui a souvent peine à trouver place dans notre grand amphithéâtre. »

Tableau des cours complémentaires annexés à la Faculté des Sciences

ÉCONOMIE POLITIQUE

Professeur M. ALGLAVE, agrégé à la Faculté de Droit de Paris.
(170 auditeurs).

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Professeur M. COLINCAMP, Professeur à la Faculté des Lettres de Douai.
(80 auditeurs).

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

Professeur M. BOSSERT, Professeur à la Faculté des Lettres de Douai.
(80 auditeurs).

LITTÉRATURE LATINE

Professeur M. MOY, Professeur à la Faculté des Lettres de Douai.
(400 auditeurs).

HISTOIRE

Professeur M. A. DESJARDINS, Doyen de la Faculté des Lettres de Douai.
(500 auditeurs).

GÉOGRAPHIE

Professeur M. MAMET, Professeur d'histoire au Lycée de Lille.

DESSIN INDUSTRIEL

Professeur M. VANDENBERGH, architecte.

CHAPITRE XIX

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Cours publics de l'Hôtel-de-Ville

Au lendemain de la guerre, en Octobre 1872, l'Administration municipale, de concert avec M. JARRY, Inspecteur d'académie, chargea MM. SPEDER père et fils, instituteurs Alsaciens, d'ouvrir des cours d'allemand dans l'école de la rue des Urbanistes. Il leur fut alloué un traitement de 1,200 francs.

En même temps il fut demandé au professeur d'anglais du Lycée, M. GUESNON, quatre cours publics par semaine, pour lesquels le Conseil municipal vota un traitement de 1,200 fr. le 27 Novembre 1872. Les jeunes gens s'étant présentés par centaines à ces cours, il devint nécessaire d'adjoindre au professeur principal trois maîtres auxiliaires, MM. HERMANT, CAUDRELIER, LERAT, à chacun desquels il fut alloué un traitement de 300 fr. Ce premier succès détermina l'Administration à établir pour les Dames deux cours hebdomadaires, auxquels le Conseil attribua un traitement de 800 francs.

Tel est l'historique de la première année des cours publics de langues étrangères. L'année suivante ils furent installés à l'Hôtel-de-Ville, dans le local qu'ils occupent encore en ce moment non sans de grands inconvénients pour la sécurité; car ils augmentent notoirement les dangers d'incendie dans cet édifice, qui n'y est que trop exposé, et qui avait déjà assez de services entassés pêle-mêle sans y ajouter des cours publics.

Un arrêté du 18 Décembre 1873 confia la direction des cours de langues étrangères à M. GUESNON. Il remplit sa mission avec infiniment de tact, de soins et d'intelligence.

Le tableau suivant indique le nombre des professeurs et leurs attributions, la répartition des cours et le chiffre des appointements.

FONCTIONS	NOMS	Nombre des cours	JOURS ET HEURES DES COURS HEBDOMADAIRES	Traitements
	M GUESNON, *Directeur*			
	COURS DES HOMMES			
	1.° Anglais			
Professeur	GUESNON	4	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, 8 heures.	1.200 f
id. adjoint	HERMANT	2	Mardi, Samedi, 7 heures (Hôtel-de-Ville).	300
id. adjoint	CAUDRELIER	2	Lundi, Jeudi, 7 heures (Hôtel-de-Ville).	300
id. adjoint	LERAT	2	Lundi, Jeudi, 7 heures (école sq. Jussieu).	300
	2.° Allemand			
Professeur	SPÉDER père	5	Mercredi, Samedi, 8 heures (Hôtel-de-V.)	600
id. adjoint	SPÉDER fils		Les autres jours, école rue des Urbanistes (2 divis.)	600
	COURS DES DAMES			
	1.° Anglais			
Professeur	GUESNON	2	Lundi, Jeudi, 5 heures en été, 4 heures en hiver	800
id. adj.te	Mlle Vintaer aînée	2	Jeudi matin, 9 et 10 heures (auxiliaires).	600
id.	Mlle Vintaer jeune			
	2.° Allemand			
Professeur	GUESNON	2	Vendredi, 4 et 5 heures (en été, Jeudi 4 h.)	non rétribué

FRÉQUENTATION DES COURS (*année* 1878)

INDICATION DES COURS		1er Janvier	31 Mars	31 Juillet	31 Décembre
Cours des Hommes	Anglais . .	165	158	82	202
	Allemand. .	72	59	41	85
Cours des Dames	Anglais . .	112	110	71	132
	Allemand. .	15	15	8	12
	Total. .	364	342	202	441

Ce dernier total se décompose ainsi :

1.° *Age*

HOMMES

de 25 ans et au-dessus. . .	26		
de 20 à 25 ans	42		
de 15 à 20 ans	90		
au-dessous de 15 ans . . .	134		
	292	. . . . . ci. .	292

DAMES

de 16 ans et au-dessus. . .	41		
de 13 à 16 ans	56		
au-dessous de 13 ans . . .	52		
	149	. . . . . ci. .	149
		Total général.	441

2.° *Profession* :

HOMMES :

1.° Commerçants, comptables, employés de commerce, de banque, de compagnies d'assurances	86
2.° Administration, postes et télégraphes	19
3.° Instituteurs de Lille et environs	14
4.° Artistes, typographes, mécaniciens.	10
5.° Etudiants des Facultés.	7
6.° Elèves de l'enseignement secondaire.	21

EXCURSION A LONDRES

L'excursion annuelle (la 7.e), a eu lieu du 6 au 12 Août 1878.

Le nombre des excursionnistes a été réduit au minimum de *dix*, par mesure d'économie, chiffre qui porte à 112 le nombre des excursionnistes depuis l'année 1873-74.

Les billets aller et retour, ramenés à 32 francs par les administrations des compagnies Anglaise et Française, ont été délivrés aux élèves des cours au prix de 20 francs, la Ville payant la différence. Indépendamment de la participation de cette dernière, le voyage à Londres, y compris les cinq jours d'hôtel, a coûté personnellement à chacun des excursionnistes 60 francs.

CHAPITRE XX

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS

§ 1. — Écoles Académiques

Les Ecoles académiques de Lille ont depuis longtemps leur place marquée dans le monde des arts. Elles ont fourni des artistes célèbres, et de savants professeurs. Nous pensons ne pouvoir mieux rendre hommage au mérites des hommes distingués qui dirigent les études de cette institution municipale avec une si haute sollicitude, qu'en plaçant leurs noms et nos remerciements en tête de ce chapitre.

Composition du Conseil d'Administration pour 1878

MM. REYNART, Administrateur général des Musées, Vice-Président (1).
Auguste HERLIN, Peintre.
LAURENGE, Entrepreneur, Conseiller municipal.
CORNUT, Ingénieur civil.
SALOMÉ, Peintre.
SAUVAGE, Architecte.
MOURCOU, id.
HUIDIEZ, Sculpteur.
ROCHART, Ingénieur constructeur, Conseiller municipal.
Louis SCHOUTTETEN, Peintre.
MATHELIN, Ingénieur de l'usine de Fives.
MARTEAU, Architecte, Secrétaire de la Commission.

(1) Décédé le 15 Février 1879.

Les Ecoles académiques étaient inscrites au budget de 1878 pour une allocation de 30,550 francs. Cette dotation est assurément des plus modestes, et fort au-dessous des résultats obtenus. Nous avons demandé à la Commission administrative ses appréciations sur ces résultats. Au lieu des quelques notes que nous sollicitions de son obligeance, M. MARTEAU, Secrétaire de la Commission (aujourd'hui son Vice-Président), a bien voulu nous adresser un mémoire traité avec tant d'autorité et de compétence, que nous croyons devoir le reproduire intégralement :

Rapport de M. Marteau

« Les Ecoles académiques de Lille ont été fondées en 1755; on y enseignait le dessin d'après la gravure, d'après la bosse et d'après le modèle vivant.

» En 1762 l'Ecole d'architecture fut établie, et l'année suivante, en 1763, les études mathématiques y furent professées.

» En 1773, et comme moyen d'émulation parmi les artistes déjà formés, un Salon d'exposition fut ouvert, et les expositions se continuèrent d'année en année au mois d'Août, jusqu'en 1799.

» Au nombre des Professeurs, qui donnèrent leurs soins aux élèves pendant cette première période de l'école, se trouvaient Louis GUÉRET et François WATTEAU.

» Parmi un grand nombre d'élèves qui se sont distingués, on peut citer :

Pour la Peinture :

Louis WATTEAU.
François WATTEAU.
Jean-Baptiste WICAR (le Chevalier).
DESCAMPS, Peintre d'histoire et grand prix de Rome.

Pour la Sculpture :

ROLAND, devenu Membre de l'Institut.

Pour la Gravure :

HELLEMAN.
LIÉNARD.
MOREAU.
LORTHIOT.
MASQUELIER, etc., etc.

» Les cours des Ecoles académiques furent suspendus en 1799 et réorganisés en 1800. Nous pensons utile de faire connaître dans un aperçu sommaire le genre d'instruction que les élèves viennent y chercher.

» Cette Ecole spéciale est instituée :

1.°

» Pour former des peintres, des sculpteurs, des architectes, pour développer leurs dispositions, permettre au plus grand nombre possible d'aborder l'Ecole des beaux-arts de Paris et d'y compléter leurs études.

2.°

» Pour préparer aux travaux professionnels ceux qui veulent faire une application de l'art à l'industrie et pour préparer aussi aux travaux professionnels ordinaires ceux que leurs aptitudes éloignent des études artistiques.

» Mais avant d'arriver aux cours plus spéciaux, les élèves ont besoin de passer par toutes les épreuves élémentaires ; ils doivent commencer par apprendre les principes qui sont communs aux diverses catégories de notre enseignement ; aussi notre Ecole est-elle organisée de manière à présenter une suite de cours gradués, qui permette d'arriver méthodiquement au but qu'on se propose d'atteindre.

» Voici donc à un point de vue général comment les cours se répartissent :

Une classe de dessin élémentaire

» Pour les élèves qui n'ont encore reçu aucune autre instruction que la lecture, l'écriture et un peu de calcul.

» Dans cette classe, on commence par faire tracer à main levée, au crayon blanc, soit des lignes, soit des angles, soit des courbes et des combinaisons diverses de ces éléments afin de former l'œil et la main.

» Cette méthode a produit d'excellents résultats, et en quelques mois les enfants arrivent à tracer des figures géométriques avec régularité, sûreté et fermeté, et cela sans le secours de la règle ou du campas.

» On passe ensuite, dans la même classe, à des exercices du même genre sur le papier, soit avec le crayon, soit avec la plume, et souvent au bout de six mois ils peuvent passer dans la classe supérieure.

Une classe supérieure de dessin élémentaire et de principes d'ornement

» Dans cette classe les jeunes gens font généralement des dessins plus compliqués et des ornements d'après des modèles plans ou d'après des reliefs, en indiquant les ombres portées et même en se livrant à des études polychromes. Ces exercices se font aussi sans le secours du compas ou de la règle, l'emploi de ces instruments étant réservé pour la seconde partie de ce cours.

» A ce point, une bifurcation se présente suivant que l'élève se destine aux beaux-arts ou aux travaux professionnels.

» S'il prend la carrière purement artistique, il doit continuer l'étude du dessin d'après la gravure, puis d'après la bosse et enfin d'après le modèle vivant.

» Ici une nouvelle bifurcation :

» Si l'élève veut devenir un artiste peintre, il reprend les exercices précédents tout en suivant le cours spécial de peinture où il étudie d'après le modèle vivant, puis on l'exerce à composer en esquisses peintes différents sujets sur un programme donné par le Professeur.

» Si l'élève veut devenir sculpteur, il passe dans la classe de modelage où il travaille d'après les spécimens de la sculpture antique et d'après le modèle vivant; il compose ensuite des bas-reliefs sur un sujet donné par le professeur.

» Mais peintres et sculpteurs sont obligés de suivre les cours d'anatomie, de perspective et d'histoire de l'art.

» Si l'élève veut devenir architecte, il faut tout en abordant les cours d'architecture, qu'il complète ses études en géométrie élémentaire, en géométrie descriptive et en statique, enfin qu'il achève ses études de lavis en traçant les séparations d'ombres et de lumière d'après les principes de la descriptive.

» Tout en s'assimilant ces connaissances élémentaires pour un architecte, il doit suivre les cours spéciaux d'architecture, y étudier la nature des matériaux, leur résistance, leur emploi, aborder ensuite la stéréotomie et faire des exécutions en relief d'après les épures qu'il a tracées ; continuer des travaux du même genre pour la charpente, la menuiserie, la construction en fer — enfin apprendre à rédiger des devis.

» En acquérant ces connaissances relatives à la construction, il doit faire marcher de front les tracés sur les ordres d'architecture et sur les différents styles.

» Le tout est complété graduellement par l'importante étude des plans et la composition architecturale.

« Les élèves de la classe d'architecture sont obligés de suivre les cours de perspective et d'histoire de l'art.

» Une section du cours d'architecture est réservée pour les ouvriers tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, etc., qui viennent apprendre à lire les plans, à appareiller les matériaux et à tracer des assemblages.

» Pour les élèves qui veulent prendre la direction seulement professionnelle, il existe aussi deux voies à choisir :

» 1.° Celle qui conduit à acquérir les connaissances nécessaires pour faire une application de l'art à l'industrie.

» 2.° Celle qui dirige vers les connaissances techniques.

» Pour les premiers, les classes élémentaires et les classes de dessin les ont déjà préparés, ils peuvent terminer leurs études en suivant le cours supérieur d'ornement où l'on reproduit soit au crayon, soit à l'estampe, soit à la plume, soit au pinceau, soit en modelant avec de la terre, les objets servant de modèles et qui consistent en gravures, en dessins coloriés, en carreaux céramiques, en modèles en relief et en plantes vivantes.

» On enseigne enfin la composition ornementale.

» Pour les seconds, ils suivent les classes élémentaires de géométrie et de dessin géométrique, on leur donne les connaissances nécessaires pour tracer des assemblages, relever des croquis de machines soit dans leur entier soit dans leurs organes principaux.

» Les ouvriers charpentiers, menuisiers, serruriers et mécaniciens ont à leur disposition des établis, des étaux et des instruments divers qui leur servent à mettre en pratique la théorie qu'on vient de leur apprendre.

» Ils ont aussi à leur disposition une machine à vapeur avec sa chaudière. Cette machine dans peu de mois mettra en mouvement tout un outillage mécanique.

» L'ensemble de tous les cours, dont il vient d'être question, est indispensable à la section des beaux-arts et surtout aux architectes et, sauf peut-être la branche qui a rapport aux machines à vapeur, on ne pourrait y rien supprimer sans porter un coup fatal aux Ecoles académiques.

» Si la Ville créait prochainement des Ecoles professionnelles, elle devrait donc bien se garder de modifier dans nos Ecoles académiques l'enseignement actuel qui fournit un nombreux personnel aux sculpteurs, aux architectes, aux peintres décorateurs, aux entrepreneurs de travaux publics, sans oublier les artistes dont le plus grand nombre a fait jusqu'à ce jour honneur à nos Ecoles, tels que Carolus DURAND, LEMAIRE, DARCQ, COMERRE, CORDONNIER, etc., dont plusieurs ont obtenu le grand prix de Rome à l'Ecole des beaux-arts de Paris.

» Cet aperçu fera mieux apprécier la nomenclature des travaux accomplis en 1878, travaux qui se répètent chaque année et dont l'importance est incontestable.

INDICATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1878

Cours de dessin élémentaire

Professeur M. LECAT, Professeur adjoint M. DEGOUGE.

Exercice au tableau noir et sur le papier

» Les élèves ont été répartis en 1878, comme les années précédentes, en trois divisions et ils ont exécuté :

» 1.° Dessins à main-levée à la craie sur tableau noir fixe et vertical.

» Ils dessinent debout de grandes lignes droites, des verticales, horizontales, obliques, lignes parallèles, angles, triangles, carrés, losanges, compartiments, etc., sans emploi de la règle;

» 2.° Dessins à main levée à la craie sur un tableau noir incliné et pivotant sur des tringles horizontales.

» Les élèves travaillent assis, ils tracent des figures géométriques rectilignes, puis des lignes courbes, des cercles, etc., sans se servir du compas.

» Ils apprennent à connaître les définitions et les propriétés générales des figures de géométrie au fur et à mesure qu'ils dessinent, — tous ces tracés ont pour but d'exercer l'œil et d'assouplir la main ;

» 3.° Dessins à main levée sur papier à l'aide du crayon et de la plume, mais sans employer la règle ni le compas.

» Les élèves travaillent sur des tables légèrement inclinées, ils tracent des lignes droites dans leurs diverses positions, des éléments de géométrie, combinaisons de figures géométriques, figures symétriques, carrelages divers, parquets, etc., etc.

» Les résultats obtenus sont véritablement surprenants par la pureté des traits courbes et la rectitude des lignes.

Cours de dessin linéaire et premiers principes d'ornement

Professeur M. DUBUISSON

» On y a exécuté :

» 1.° Des dessins à main levée sur papier, avec le crayon ou avec la plume.

» Ces dessins consistent en figures géométriques, en combinaisons de lignes appliquées aux carrelages mosaïques, et aux décorations diverses des surfaces ;

» 2.° Des dessins faits au compas et teintés; ils représentent des figures géométriques et des ornements en usage dans les applications de l'art à l'industrie ;

» 3.° Des dessins d'après le relief avec le crayon, la plume et le pinceau.

» Les modèles consistent en volumes géométriques et objets usuels tels que chaises, tables, armoires et divers autres meubles, outils et instruments.

» Tous ces objets sont reproduits par les élèves avec les ombres et effets de lumière.

» De nombreux dessins ont été tracés dans tous ces genres.

» Les résultats de cet enseignement ont été excessivement satisfaisants, les tracés d'une grande pureté et d'une grande précision.

Cours de géométrie et dessins divers compris ceux des machines, lavis, etc., etc.

Professeur M. VANRISCOTTE

Divisions de ce cours

» 1.° Les élèves ont mis à l'échelle des croquis faits par eux d'après des reliefs placés sous leurs yeux dans la classe.

» Ceux dont les études sont plus avancées ont fait des levés de machines.

» Ces dessins, pour la plupart, ont été lavés à l'effet, après détermination des ombres par les méthodes de la géométrie descriptive.

» Parmi les élèves sortis cette année de cette classe, deux sont entrés comme dessinateurs chez M. WALKER, constructeur, deux dans les bureaux du génie militaire, un est dessinateur chez M. MEUNIER, à Fives, un autre est employé comme dessinateur à la raffinerie de salpêtre, d'autres sont au service des travaux municipaux de Roubaix, six sont employés chez des architectes, trois dans l'administration des ponts et chaussées, etc.

» 2.° Cours de géométrie appliquée.

» Dans cette classe les élèves ont vu les nombreuses applications des cercles, tangentes, les tracés et l'emploi des courbes les plus usitées, ellipses, paraboles, développement du cercle, cycloïde — épicycloïde, les lignes proportionnelles et leurs applications à la mise à l'échelle de toute espèce de dessin.

» Ils ont étudié — la mesure des surfaces — les levés des plans — le nivellement — la mesure des volumes.

» Ce cours a été suivi par des ouvriers, des élèves de l'Ecole communale supérieure, des élèves architectes, des employés d'administration, un sous-officier du génie, etc., etc.

» Tous ont progressé et exécuté de très-bons dessins.

» 3.° Cours de géométrie descriptive appliquée.

» Les élèves ont vu la théorie de la ligne droite et du plan, ses applications aux pénétrations des polyèdres, à la détermination des ombres, à la perspective, à la stéréotomie, les corps ronds, cylindriques, coniques, de révolution, surfaces gauches, les sections faites dans ces corps, les séparations d'ombre et de lumière, les points brillants et les arêtes brillantes, enfin des applications nombreuses de coupe de pierres ; en un mot, ils ont vu toute la géométrie descriptive.

» Ce cours a été suivi généralement par des jeunes employés dans les ateliers de construction, des élèves architectes et souvent par des élèves du Lycée.

» Chacun d'eux a fait avec succès les épures du cours complet.

» 4.° Cours de mécanique.

» Les élèves ont vu l'étude géométrique des mouvements (cinématique) et les conditions d'équilibre dans les machines les plus usitées (rapport de la puissance à la résistance.)

» 5.° Exercices professionnels sur les établis de menuisiers et de serruriers.

» La réussite de tous les enseignements du cours de M. VANRISCOTTE est complète.

Cours de peinture et de dessin

Professeur M. COLAS
Professeur adjoint pour le dessin M. DARCQ

Peinture

» Le cours de peinture se divise en trois classes :

» La 1re comprend les élèves capables de peindre la figure entière d'après le modèle vivant.

» Cette année notamment cette classe a été très-forte, les résultats des Concours de Pâques et de fin d'année en font foi.

» Le Concours de Pâques a été un torse d'après nature de grandeur naturelle, et le Concours de fin d'année une figure entière également grande comme nature.

» Dans le courant de l'année les élèves de cette classe ont peint d'après nature des figures entières ou des fragments selon le genre de modèle.

» Les modèles sont des hommes de différents âges qui posent le nu pendant un temps plus ou moins long selon la nature de la pose.

» Chaque travail doit être terminé en quinze ou vingt séances.

» De temps en temps un homme ou une femme posent pour les têtes et les mains ou le costume.

» La 2.e classe comprend les élèves qui ont peint d'après la nature morte ou bien ceux qui ont assez l'habitude du dessin d'après le modèle vivant pour ne pas être trop empruntés devant ce modèle.

» Ils sont capables au moment des Concours de faire un torse et même une tête.

» La 3.e classe se compose de débutants ; on leur a donné pour modèles des plâtres, des draperies, des ustensiles, en un mot des natures mortes. — Cette classe a présenté aussi des résultats très-satisfaisants.

» Indépendamment des études faites dans le cours, les élèves ont fait des copies dans le Musée de peinture d'après des tableaux désignés par le professeur ; et tous les dimanches, ils ont un sujet de composition à étudier et à exécuter sur esquisse.

Dessin

Classe du modèle vivant

» Ce cours est suivi par des élèves dont une grande partie se destine à la peinture ou à la sculpture.

» Le modèle, de même qu'au cours de peinture, pose pour la figure entière ou la tête alternativement ; chaque travail prend quinze séances environ.

» Les élèves dessinent à l'estompe et au crayon ; les nouveaux forment une seconde division dans les Concours.

« Très-bons résultats.

Classe de bosse

» Le cours de bosse dure deux années, la première se compose des élèves qui, ayant suffisamment copié l'estompe sont jugés aptes à dessiner d'après le relief. — Ils dessinent d'après le plâtre des têtes ou des fragments de figures.

» La deuxième année ils dessinent des fragments de figures, des figures entières ou académies aussi d'après le plâtre.

» Ces élèves dessinent l'antique, dans le courant de la journée, dans le musée particulier des Ecoles.

» Il est à regretter que les beaux moulages de figures antiques ou de la Renaissance ou bien des bas-reliefs soient en trop petite quantité et très-détériorés ; ne pourrait-on pas solliciter de M. le Ministre des beaux-arts le don d'une collection complète ?

Classe de dessin au crayon et à l'estompe

Professeur adjoint M. Darcq.

» La classe compte quatre divisions :

» La 1re division comprend : L'étude des principes au trait dans l'ordre suivant: bouches, yeux, oreilles, nez, petites et grandes têtes au trait.

» La 2e division comprend: Des exercices du même genre que dans la division précédente, mais on y ajoute des ombres au crayon noir.

» La 3e division comprend: Les études à l'estompe d'après des dessins donnant des imitations ou des ouvrages des grands maîtres.

» Dans la 4e division et pendant le premier trimestre, les élèves travaillent d'après des études d'académies au trait et progressivement dans les autres trimestres on leur donne des modèles plus difficiles et ils arrivent à être assez forts pour prendre part avec succès au Concours des académies ombrées.

» Lors de la rentrée des classes après les vacances de Pâques, le professeur fait passer à une division supérieure tous les élèves qui se sont montrés capables.

» Les résultats ont été très-satisfaisants et de nombreux élèves sont arrivés à faire en un an le cours complet de dessin d'après la gravure, mais généralement il faut deux ans.

Cours de sculpture

Professeur M. Albert Darcq

» Le cours de sculpture est sectionné en quatre divisions :

» La 1.re division fait exclusivement en modelé l'étude du torse d'après l'antique.

» La 2.e division modèle en terre des têtes ou des bustes.

» La 3.e division fait apprendre les premiers principes d'études d'après des académies en plâtre.

» La 4.e division, dite supérieure, fait alternativement l'étude de la figure d'après l'antique et d'après la nature, soit le nu complet, soit le nu partiel.

» Il est accordé de quinze à vingt séances pour chacune de ces études.

» Quand le modèle antique présente une pose convenable pour recevoir des vêtements, le professeur jette une draperie sur ce modèle déjà étudié nu.

» Il est aussi donné tous les quinze jours une composition sur un programme rédigé par le professeur; cette composition est alternativement un bas-relief ou une ronde bosse.

» Quand un élève renonce à faire une application de l'art à l'industrie et quand il veut suivre la carrière entièrement artistique, on lui accorde, quand il a atteint une certaine force,

la permission de préparer une grande étude bas-relief ou ronde bosse d'après l'une de ses esquisses de Concours en composition.

» Résultats des plus satisfaisants, les élèves deviennent si nombreux que la classe agrandie est déjà trop petite.

Cours d'architecture

Professeur M. VANDENBERGH

» Ce cours est divisé en trois catégories :

» La 1re catégorie, spéciale aux élèves architectes, est divisée en quatre sections ou quatre années.

» La 1re année les élèves étudient la connaissance et l'emploi des matériaux et les premiers principes de la construction.

» La 2e année les élèves continuent les études de construction, voient la stéréotomie et taillent dans le plâtre des modèles en relief d'après les épures tracées par eux, ils composent des projets de construction en maçonnerie, en charpente, en fer, etc., etc. Ils étudient la résistance des matériaux et complètent les études sur l'emploi des divers matériaux dans les bâtiments soit pour la construction, soit pour la décoration.

» La 3e année, ils se livrent aux études d'art, revoient les ordres d'architectures, étudient les plans et abordent les éléments d'architecture monumentale, d'architecture privée, d'architecture industrielle, etc., etc.

» Ils font également des compositions sur tous ces sujets et des projets d'après des programmes.

» La 4e année, les élèves se livrent à la composition et aux études d'architecture monumentale ; ils s'exercent à la décoration et tout en leur faisant composer des plans pour différentes espèces d'édifices, on les oblige à se préoccuper non-seulement de la partie entièrement artistique, mais aussi de la partie utilitaire. — Ils doivent suivre les cours de perspective et d'histoire de l'art.

» 2e Catégorie : Elle comprend les élèves fils de maîtres ouvriers qui ne se destinent qu'à l'industrie du bâtiment ; on leur apprend les détails de la construction, la coupe des pierres, les assemblages de charpente et de menuiserie, et ceux qui concerneent la construction en fer, — ils font des tracés et des compositions sur un genre de construction donné.

» 3e Catégorie : Elle comprend les ouvriers, elle se divise en deux classes :

» 1° Celle des contre-maîtres ;

» 2° Celle des ouvriers, maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, serruriers, plafonneurs, etc.

» On leur donne une éducation du même genre qu'aux élèves de la deuxième catégorie; on restreint la partie purement théorique qu'ils ne pourraient complètement saisir, mais on s'attache plus spécialement à la partie pratique.

» Les résultats obtenus sont très-satisfaisants dans chaque catégorie, ces élèves se sont distingués par leur zèle; leur force moyenne a considérablement augmenté, les études de composition sont également bonnes.

» (Le nombre des élèves était de vingt-sept en 1878, il est de quarante-deux en 1879).

» Il faut faire remarquer que les élèves arrivent généralement sans une instruction préparatoire suffisante, ils sont obligés pour la plupart de ne suivre les premières parties du cours d'architecture que d'une manière imparfaite, forcés qu'ils sont de se compléter en allant à la classe de géométrie descriptive, presque tous ne peuvent que travailler le soir, puisque leur journée est employée dans des bureaux ou dans des ateliers et qu'il faut qu'ils trouvent encore le temps de suivre le cours de perspective.

» Quelques conférences de chimie appliquée aux matériaux et des notions d'hygiène seraient un complément indispensable aux études de la classe d'architecture.

Cours supérieur d'ornement

Professeur M. Dubuisson

» Ce cours a été l'objet des études suivantes :

» 1.° Dessins élémentaires au fusain et au crayon. — Les élèves ont tracé des éléments de feuilles et des combinaisons décoratives ;

» 2.° Dessins à l'estompe et au pinceau avec couleurs.

» Ils ont exécuté des ornements divers d'après la gravure, la tapisserie ou d'après des revêtements en faïence ;

» 3.° Dessins d'après le relief; à l'estompe, au pinceau, au crayon ou à la plume suivant la profession des élèves.

» Les modèles donnés ont été des ornements en plâtre et des plantes vivantes;

» 4.° Section des graveurs :

» Dessins à la plume et au crayon.

» Ils ont tracé non-seulement les profils mais encore les ombres par des hachures et ont reproduit des motifs décoratifs applicables spécialement aux graveurs.

» Ils se sont livrés aussi à des études d'éléments de composition décorative ;

» 5.° Section des sculpteurs :

» Exercices nombreux de modelage en terre, représentant des ornements d'après le plâtre, les dessins ou la plante vivante ;

» 6.° Section des décorateurs :

» Etudes et copies des motifs de différents styles.

» Etudes des caractères des styles Grec, Pompeïen, Mauresque, Renaissance, Louis XIV et Louis XVI, etc., etc.

» Les élèves se sont livrés en outre à des compositions diverses.

» Les résultats obtenus ont été éminemment utiles à l'industrie, tous ces élèves se placent facilement.

Cours de perspective

Professeur M. Dubuisson

Sections des peintres

» Les élèves ont appris les éléments de perspective, ont fait des études d'ombres portées et des réflexions sur les surfaces polies. De nombreux dessins ont été exécutés et bien réussis.

Section des architectes

» Principes complets de perspective, applications spéciales aux plans, aux moulures, surfaces courbes, voûtes, escaliers, ensemble d'édifices, ombres portées par le soleil et par les foyers lumineux ordinaires, études des objets réfléchis par l'eau et le miroir.

» Dessins nombreux et bien exécutés par chacun.

Sections réunies

» Dessins d'après nature pendant l'été. En somme excellents résultats obtenus.

Cours d'anatomie

Professeur M. Houzé de l'Aulnoit

» Ce cours est fait complètement en trois années.

» Les élèves suivent l'enseignement élémentaire d'anatomie, comprenant :

» La description des os.

» La description des articulations.

» La description des muscles.

» Les élèves de 2e et 3e années sont appelés dans des conférences pour compléter les études du corps humain et spécialement au point de vue de l'anatomie des formes apparentes de l'homme et de la femme.

» De plus, ils sont tenus d'après une pose du modèle vivant, à figurer sur un des côtés de leur académie les os, et de l'autre les parties musculaires.

» Ceux de 3.e année ont la faculté de disséquer et d'après des mouvements exécutés sur le cadavre ils sont à même de se faire une idée exacte des modifications imprimées à la forme par l'état de relachement ou de contraction des muscles au moment de la locomotion.

» Cette étude est complétée par des descriptions faites sur le modèle vivant.

» En outre les sculpteurs modèlent les principales articulations et plus tard reproduisent l'écorché tout entier.

» Il serait à désirer qu'au cours d'anatomie, comme aux Ecoles de Lyon et de Bordeaux, fût annexé un petit gymnase composé de trapèze et de quelques poids, afin de permettre au modèle de faire saillir les parties musculaires.

» Le cours d'anatomie a lieu deux fois par semaine.

» Bons résultats obtenus, nos élèves aux Concours de l'Ecole des beaux-arts sont classés les premiers.

Cours d'histoire de l'art

Professeur M. Mamet.

» Les élèves assistent chaque semaine à des conférences sur l'histoire de l'art, on y donne des notions sur l'art Indien et l'art Egyptien, puis des aperçus beaucoup plus développés sur l'art Grec, l'art Romain, le style Roman, le style Bizantin, le style ogival, sur l'art en général à l'époque de la Renaissance jusqu'à nos jours.

» Il y est développé des études comparatives sur l'architecture, la peinture et la sculpture, sur les grands maîtres et sur leurs œuvres à ces différentes époques et le Professeur y fait ressortir dans des aperçus philosophiques les aptitudes des différents peuples pour les arts, aptitudes qui s'expliquent par la nature de leur contrée et de leur climat, de leur conformation, de leur religion, de leur état politique, etc., etc.

» Ce cours est du plus grand intérêt.

» A la fin de l'année les élèves sont obligés de faire une composition écrite sur l'art à une époque que le programme désigne.

» Tous les cours des Ecoles académiques ont été suivis en 1878 par le nombre d'élèves ci-après :

Classe de dessin élémentaire.	171 élèves.
Classe de dessin géométrique et principes d'ornement . .	89 »
A reporter. .	280 élèves.

Report. .	280	élèves.
Classe de géométrie élémentaire, descriptive, dessins géométriques, dessins de machines, etc	123	»
Classe de peinture	20	»
Classe du modèle vivant	27	»
Classe de la bosse	21	»
Classe du dessin de figure.	92	»
Classe de sculpture.	35	»
Classe d'architecture	27	»
Classe supérieure d'ornement.	50	»
Classe de perspective	45	»
Classe d'anatomie	60	»
Classe d'histoire de l'art	20	»
Total.	780	élèves.

» On peut voir par ce qui précède et par les palmarès, que nos Ecoles méritent des encouragements et que M. le Ministre des Beaux-Arts pourrait nous donner une part dans ses libéralités pour l'éducation des artistes.

» Nos cours depuis leur réouverture en 1800 ont toujours prospéré, et les élèves qui en sont sortis pour aller terminer leur études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris ont obtenu des succès, soit dans ladite Ecole, soit aux Expositions.

» On peut citer parmi eux :

» M. COLAS, actuellement Directeur de l'Ecole de peinture de Lille, et qui a été récompensé aux Expositions de Paris;

» M. DENNEULIN, peintre, médaillé à Paris;

» M. COMERRE, peintre, qui a obtenu le grand prix de Rome au Concours de l'Ecole des Beaux-Arts en 1875;

» M. Carolus DURAND, qui a obtenu de grands succès aux Expositions et qui a été nommé Chevalier, puis Officier de la Légion d'honneur;

» M. SALOMÉ, peintre distingué;

» M. Hector LEMAIRE, sculpteur, prix du Salon en 1878;

» M. CORDONNIER, sculpteur, grand prix de Rome en 1877;

» M. DARCQ, sculpteur, qui est devenu Professeur de plastique aux Ecoles académiques de Lille;

» M. BOUTRY, sculpteur, médaillé de l'Ecole des Beaux-Arts;

» M. Auguste PEENE, sculpteur, qui a été reçu en Loge pour le Concours du prix de Rome;

» M. PRINTEMPS, sculpteur, qui a également obtenu des succès;

» M. Victor LEPLUS, architecte des Archives et du Palais de Justice de Lille;

» M. BENVIGNAT, architecte du Lycée, de l'Hôtel-de-Ville, de l'agrandissement de la salle de Spectacle et qui a été pendant trente ans Professeur d'architecture;

» M. MARTEAU, architecte de la nouvelle Préfecture, de l'Institut industriel, etc.;

» M. MOURCOU, architecte de l'hôpital Sainte-Eugénie;

» M. CONTAMINE, architecte du Palais Rameau, et enfin un grand nombre d'autres architectes.

»Il y a lieu de faire observer que la plupart des monuments et édifices publics de Lille et du Département ont été faits par des élèves sortis des Ecoles académiques de Lille, et chaque année, elles fournissent un contingent d'artistes admis aux Expositions de Paris.

» Enfin nous faisons encore observer que si plusieurs élèves tels que DELEMER, Carolus DURAND, COMERRE, CORDONNIER, DARCQ et tant d'autres ont eu de brillants succès au point d'obtenir les uns la plus haute récompense, le grand prix de Rome, les autres le grand prix du Salon et que les moins heureux sont devenus des artistes très-appréciés par leurs œuvres, il ne faut pas oublier que ceux qui font moins de bruit, qui sont dans une position plus modeste, ne sont pas moins dignes d'attention et que dans les arts appliqués à l'industrie ils rendent de signalés services ainsi que ceux qui se sont livrés aux travaux professionnels; et cela grâce à la bonne direction donnée à notre Ecole et au grand mérite de nos Professeurs. »

Signé: MARTEAU.

---

§ 2 — Conservatoire

Le Conservatoire de la Ville de Lille n'occupe pas une moins grande place que son Ecole des Beaux-Arts au point de vue de l'importance, du talent et des résultats. Aussi sommes-nous heureux de signaler tout d'abord à la reconnaissance de nos concitoyens, les hommes honorables qui se dévouent à sa direction. La Commission administrative était composée pour 1878 de :

MM. Edouard DESROUSSEAUX, Vice-Président;
THÉRY, Sénateur;
Charles DE PRINS;
Jules BRASSART;
LENGLART;

MM. Emile BIGO ;
WATIER ;
CANTALOUBE
CANNISSIÉ ;
SOINS ;
LADUREAU ;
LAMMENS.

L'origine du Conservatoire n'est pas. non plus moins ancienne que celle des Ecoles académiques. Il est très-remarquable que, malgré ses préoccupations industrielles, notre vieille Cité Lilloise ait toujours entretenu avec grand soin le culte des Beaux-Arts.

La première Ecole municipale, ouverte pour l'enseignement de la musique, date de 1733. Elle fut installée à l'Hôtel-de-Ville. Elle avait été créée sous la haute impulsion du Duc de BOUFFLERS, Gouverneur de la Flandre-Wallonne, dont le père, l'illustre Maréchal de BOUFFLERS, avait conquis le titre de Duc et Pair dans sa brillante défense de la ville de Lille, en 1708, contre les Impériaux.

Le Professeur chargé de l'enseignement tenait son cours trois fois la semaine. Son traitement était servi par une Société musicale qui comprenait 150 membres, lesquels versaient une cotisation annuelle de 100 livres. Le règlement de cette Société et l'inventaire des partitions de ce que l'on appelait alors le *Concert de M. le Duc*, reposent aux Archives. L'Ecole était la pépinière où se recrutaient les artistes composant l'Orchestre.

Après avoir subi diverses réformes et même quelques interruptions, la Société du *Grand Concert* abdiqua définitivement en 1816 époque à laquelle le Conseil municipal la fusionna avec l'Ecole vocale et instrumentale qu'il avait instituée dès le 1.er Mai 1808 pour remplacer la maîtrise de l'ancienne *Collégiale de Saint-Pierre*. Une lettre ministérielle du 20 Novembre 1816 donna à la nouvelle Ecole le titre d'*Académie Royale*. Une Ordonnance du 20 Décembre 1826 lui conféra celui de succursale du Conservatoire de Paris.

L'Académie de musique, ou Conservatoire de Lille, a donné au monde musical un grand nombre d'artistes de valeur et d'hommes célèbres. Nous pourrions citer tout d'abord la presque totalité des Professeurs actuels de cet établissement qui ont porté si haut son enseignement et sa réputation. A cette phalange déjà considérable, nous devons ajouter deux grands prix de Rome, M. Victor DELANNOY, le sympathique Directeur de la musique de Roubaix, et M. BROUTIN, l'auteur de cantates qui ont été accueillies avec la faveur la plus flatteuse pour son jeune talent.

Parmi leurs nobles devanciers nous citerons :

FRANCHOMME, le violoncelliste, l'un des Professeurs les plus appréciés du Conservatoire de Paris;

OBIN, première basse chantante, l'une des gloires du Grand-Opéra;

SEMET, l'auteur de *la petite Fadette*;

M.me IWENS-D'HENNIN, dont les gracieuses romances étaient autant de perles s'échappant d'un riche écrin;

Victor LEFEBVRE, dont les *Charmants Nocturnes* respiraient la plus suave mélodie.

En ce moment encore divers artistes sortis de notre Conservatoire, MM. QUEULAIN, LEPERS, VITAUX, M.lle VERGIN, tiennent dans les Théâtres de Paris des emplois très-remarqués.

Le succès de notre Académie de musique ne s'est pas démenti pendant l'année 1878. Le tableau inscrit à la page suivante indique le nombre et la nature des cours professés, le nom des Professeurs, le nombre et la durée des leçons ainsi que le nombre des élèves.

Durant le dernier exercice l'enseignement s'est augmenté de cinq classes, savoir :

Contre-basse, saxophone, orgue, piano élémentaire pour les filles.

Id. id. pour les garçons.

Chaque année plusieurs de nos élèves sont reçus, après Concours, au Conservatoire de Paris. Les élèves de nos cours de solfége ont particulièrement une supériorité très-marquée et depuis longtemps reconnue.

Une innovation récente mérite d'être signalée, c'est la création de classes d'ensemble tant pour le chant que pour la musique instrumentale. La conséquence a été le retour aux exercices publics. Ils se tiennent en Janvier et à Paques. Ils plaisent énormément aux élèves dont ils stimulent l'émulation. Ils les préparent ainsi à se produire en public. Ils ont de plus l'avantage de démontrer aux familles tout le parti que les enfants peuvent tirer de notre Ecole au point de vue de l'utilité plus encore que du plaisir.

Un jury spécial est institué chaque année par le Maire. Il statue sur les demandes d'admission à l'Ecole, et, en fin d'année sur la collation des récompenses. Ce jury auquel nous adressons nos remerciements pour son bienveillant concours, se composait en 1878, de :

MM. DESROUSSEAUX, Président;
Charles DE PRINS;
HERLIN-LAMBERT;
LAMMENS;
LENGLART;
RIQUIER-DELAUNAY;
CHATTELEYN;
Edouard FRANÇOIS;
DE TRY;
Emile BIGO.

NOMS DES PROFESSEURS	CLASSES	Jours de leçons par semaine	Durée des leçons (HEURES)	NOMBRE D'ÉLÈVES titulaires	auditeurs	Total
	Directeur: M. MAGNIEN					
M. Frédéric LECOCQ	Harmonie cl. des demois. cl. des hom	3	2	10	3	13
Mlle T. VERBRUGGHE	Solfège 1re cl. Demoiselles	3	2	12	6	18
M. A. BAR	Solfège 2e cl. Demoiselles	3	2	12	7	19
Mlle V. BULTEAU	Solfège cl. élém. Demoiselles	3	2	37	.	37
M. L. DELANNOY	Solfège 1re cl. Garçons	3	2	12	6	18
M. E. DIENNE	Solfège 2.e cl. Garçons	3	2	12	4	16
M. Frédéric LECOCQ	Solfège cl. élém. Garçons	3	2	50	.	50
Mme FONROBERT	Chant Demoiselles	3	2	9	2	11
M. BOULANGER	Chant Hommes	3	2	8	.	8
M. LAVAINNE	Piano 1re cl. Demoiselles	3	2	9	.	9
Mles MAGOT et ORTILLE	Piano 2e cl. Demoiselles	3	4	13	.	13
Mme MONNERET	Piano 1re cl. Demoiselles	3	2	10	.	10
Mles Schoutteten et Valtier	Piano 2e cl. Demoiselles	3	4	14	.	14
M. LEFEBVRE-MULLER	Piano et Orgue Garçons	3	2	10	1	11
M. Paul MARTIN	Violon 1re et 2e cl.	3	4	18	.	18
M. L. DELANNOY	Violoncelle	3	2	6	.	6
M. J. DARCQ	Contrebasse	3	1	5	1	6
M. J. HERMAN	Flûte	3	1	5	1	6
id.	Hautbois	3	1	4	.	4
M. GAUBERT	Clarinette	3	2	10	2	12
id.	Saxophone	3	1	5	.	5
M. A. BAR	Basson	3	1 1/2	5	.	5
M. WYBO	Cor	3	2	8	.	8
M. SINSOILLIEZ	Cornet à pistons et Trompette	3	2	10	2	12
M. E. SCHILLIO	Solfège cl. pour Adultes	3	2	50	.	50
M. BÉNARD	Musique d'ensemble (3 sections)	3	1	96	.	96
				440	35	475

§ 3 — Élèves-artistes entretenus au Conservatoire de Paris

Depuis 1873 la Ville entretient des pensionnaires au Conservatoire de musique de Paris. Nous indiquons ci-après, leurs noms et la date de leur nomination avec le regret de n'avoir pas à enregistrer leurs succès jusqu'ici négatifs.

1873

Aimable-Honoré SILENNE, né à Lille, le 15 Juin 1854, hautbois.

1874

Alfred-Ildephonse BONDUES, fluttiste, né à Lille, le 16 Décembre 1859, a quitté le Conservatoire pour satisfaire à la loi du recrutement.

1875

Emile-Liévin DEBLAUWE, clarinettiste, né à Lille, le 9 Février 1856.

1876

Désiré-Julien LAURENT, flutiste, né à Lille, le 22 Mars 1858.

1876

Félice CUVELIER, pianiste.

1877

Floris-Eugène-Edmond DEBOUVRE, violoniste, né à Roubaix (Nord), le 28 Septembre 1857.

1877

Henri-Louis FLAMENT, corniste, né à Moulins-Lille, le 23 Septembre 1857, a interrompu ses études pour satisfaire à la loi du recrutement.

1878

Gustave-Paul BRISY, vinloncelliste, né à Lille, le 1.er Octobre 1858.

§ 4 — Élèves-artistes entretenus à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris

1814

Henri-Auguste-César SERRUR, peintre d'histoire, né à Lambersart, près Lille, le 9 Février 1794, décédé à Paris, où il s'était fixé le 7 Septembre 1865. SERRUR a exposé au Salon de 1819 à 1852. Il a obtenu une médaille de 3.e classe en 1836, et une de 2.e classe en 1837. Le Musée de Lille a de lui : *La mort d'Agamemnon*, — *Castor et Pollux conduisant leur sœur Hélène à Mélénas* — *Ajax*. Il a fait considérablement de portraits à Lille.

1820

Louis-Henri-Victor LEPLUS, architecte, né à Lille le 22 Mars 1798, décédé le 17 Mai 1851. Il a rempli les fonctions d'architecte de la ville de Lille et du département du Nord. Il a construit le *Palais de Justice* (1835) et les *Archives* (1843).

1820

Louis-César-Joseph DUCORNET, peintre sans bras, né à Lille le 10 Janvier 1806, mort à Paris le 27 Avril 1856. DUCORNET était né sans bras; ses jambes, sans fémur, étaient terminées par des pieds n'ayant que quatre doigts, mais d'une dextérité extrême. Pensionnaire de la ville de Lille, et de la liste civile tout à la fois, à l'Ecole des Beaux-Arts, il acquit très vite un fort remarquable talent, et plus tard une célébrité dûe surtout à l'étrangeté de sa conformation. Le Musée de Lille a de lui plusieurs tableaux : *Les adieux d'Hector et d'Andromaque* qu'il offrit à la Ville, et *Saint-Louis rendant la justice*. Ce dernier tableau est déposé dans le prétoire des justices de paix. L'Eglise Saint-André possède aussi de ce peintre un tableau représentant *la mort de la Madeleine*.

1824

Charles-César BENVIGNAT, architecte, né à Boulogne-sur-Mer le 24 Décembre 1806, décédé à Lille le 21 Mai 1877. M. BENVIGNAT a rendu les plus grands services à la Ville et à la Science en sa qualité de Professeur d'architecture aux Ecoles académiques, de Membre et Président de la Société des Sciences, de Vice-Président du Musée WICAR, qu'il a organisé et dont il a fait comprendre la haute importance. Comme architecte, il a construit les *Eglises de Loos*, *de Moulins-Lille*, *de la Madeleine-lez-Lille*, *d'Esquermes*, *de*

Baisieux. A Lille, il a restauré la *Bourse*, transformé le *Théâtre*, construit la *Halle aux sucres*, *l'Hôtel-de-Ville*, le *Lycée*, la *Faculté des Sciences*, l'*Ecole de Médecine*, *la colonne commémorative du bombardement de* 1792.

M. BENVIGNAT laissait parfois reposer l'équerre pour manier le pinceau. Sa palette a produit des œuvres fort recommandables, dont quelques-unes figurent au Musée.

1845

Charles LORIDANT, sculpteur, né à Lille, a quitté la ville depuis longtemps.

1851

Edouard-Henri DELESALLE, sculpteur, né à Lille, le 21 Janvier 1823.

Le Musée de Lille a de lui deux petites statues, *Lydéric et Sapho*. Cet artiste, qui s'annonçait admirablement, est mort en 1851 à Paris, avant d'avoir terminé ses études. Il promettait de faire honneur à la Ville.

1852

Amand-Désiré GAUTIER, peintre, né à Lille le 19 Juin 1825. Il a eu de nombreux succès au Salon où il expose depuis 1853. Son meilleur tableau est *La Promenade du Jeudi*. Il a fait aussi des portraits très-estimés. M. GAUTIER a donné au Musée une charmante toile représentant : *Une femme sortant du bain*.

1853

Charles-Auguste-Romain LOBBEDEZ, peintre, né le 10 Juin 1825 à Lille, où il s'est fixé. M. LOBBEDEZ a beaucoup exposé au Salon et avec succès. Il a offert au Musée son magnifique tableau d'*Ugolin*. Depuis, il s'est adonné exclusivement aux tableaux de genre, qui sont fort recherchés des amateurs.

1857

Edouard DELEBARRE, né à Lille le 19 Février 1836. Architecte à Paris.

1858

Jules-Pierre MILLOT, architecte, né à Lille le 13 Mars 1834, a fait quelques constructions à Lille. S'est fixé à Paris depuis 1876.

1860

Georges ARNOLD, architecte, né à Lille le 3 Février 1837, Inspecteur au service muni-

cipal de Paris pendant plusieurs années. A eu le 2.e prix lors du Concours pour la construction de l'Eglise Saint-Michel à Lille.

1862

Félix-Théodore HUIDIEZ, sculpteur, né à Lille le 19 Mars 1841, où il exerce son art avec succès. On lui doit les frontons latéraux de l'Hôtel de la Préfecture (côté du boulevard), les deux grands frontons et les tympans de la façade principale, et les sculptures de la Salle de réception.

1864

Gustave-Adolphe DEVOOGHELAERE, architecte, né à Lille le 12 Mai 1843, décédé le 21 Janvier 1865 pendant le cours de ses études.

1866

Alphonse SÉRASTKY, peintre, né à Boulogne-sur-Mer le 25 Janvier 1844, Professeur aux Ecoles académiques de Roubaix et au Lycée de Lille.

1869

Léon COMERRE, peintre, né à Trélon, le 10 Octobre 1850, élève des Ecoles de Lille. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1869, admis en Loge en 1870-1871-1872-1873-1874, grand prix de Rome en 1875. M. COMERRE a pris part aux Expositions depuis 1873; il a obtenu une troisième médaille à Paris en 1875, et une autre à Philadelphie en 1876.

1870

Albert-Auguste DARCQ, sculpteur, né à Lille, le 8 Septembre 1848. Professeur de sculpture aux Ecoles académiques, auteur d'une bacchante pleine de charme, et de plusieurs portraits-bustes très-réussis. Il a exécuté récemment avec beaucoup de talent la décoration du fronton du Palais Rameau.

1872

Jules-Louis PRINTEMPS, sculpteur, né à Wazemmes (Lille), le 29 Mars 1851, a conquis toutes les médailles que décerne l'Ecole des Beaux-Arts; doué de beaucoup d'aptitude, il a été plusieurs fois logiste; il promet de le redevenir.

1872

Adolphe VANDENBULCKE, architecte, né à Moulins-Lille le 3 Septembre 1847. Architecte de la ville d'Hazebrouck.

1873

Augustin-Pierre-Charles PEENE , sculpteur, né à Bergues le 20 Mai 1853. Admirablement doué, modeste autant que travailleur, il connaît le chemin des Loges, où il est monté déjà , et d'où il promet de s'élancer un jour vers la Villa Médicis.

1876

Edgard-Henri BOUTRY , sculpteur, né à Lille le 12 Janvier 1857, compte déjà beaucoup de récompenses à l'Ecole.

1877

Pierre KETELS , peintre, né à Gand (Belgique), naturalisé Français.

Un piocheur doublé d'un artiste. M. KETELS a obtenu en 1878 une médaille pour le dessin d'ornement.

---

§ 5 — Élèves-artistes entretenus à Rome

La Ville de Lille place au premier rang de ses bienfaiteurs le Chevalier Jean-Baptiste-Joseph WICAR, qui lui a légué une splendide collection de dessins originaux des plus grands maîtres, et y a joint le don de toute sa fortune pour l'entretien à Rome de jeunes artistes Lillois, dévoués à l'étude de la peinture, de la sculpture ou de l'architecture. Mentionnons en outre la merveille , d'une valeur inappréciable, qui jette un si vif éclat au milieu de la galerie consacrée à WICAR dans nos musées, et qui est connue du monde savant sous le nom de *La tête de Cire*.

On nous pardonnera , en raison de l'importance de la donation, l'étendue que nous sommes entraîné à donner à ce chapitre. On ne saurait trop signaler à la reconnaissance publique les hommes généreux qui contribuent aussi largement que WICAR à répandre parmi leurs concitoyens le goût des beaux-arts et à en favoriser l'étude aux jeunes générations.

Tout d'abord nous nous permettrons d'emprunter à la plume spirituelle de notre excellent collègue du Conseil municipal, M. Hippolyte VERLY, la notice historique suivante , publiée dans sa biographie Lilloise :

WICAR (Jean-Baptiste-Joseph), célèbre peintre d'histoire, est né à Lille le 22 Janvier 1762. Le 6 Février 1759, Thérèse DUBASTAR épousait le sieur WICAR, pauvre menuisier de la paroisse Sainte-Catherine. De ce mariage naquirent cinq enfants, parmi lesquels il en était un qui devait être un jour un grand peintre, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, conseiller et censeur de l'Académie romaine de Saint-Luc, directeur de l'Académie royale de Naples, membres des principales Académies d'Italie, notamment de celles des Arcades, de Rome, membre de la Société royale des Sciences de sa ville natale, etc., etc. Dans sa condition précaire tout ce que le bonhomme pouvait faire pour ses enfants, c'était de leur enseigner à lire, à raboter, à tailler une mortaise et rien de plus. Il en fut de Jean-Baptiste comme de ses frères, et Dieu sait ce que seraient devenues les grandes qualités du jeune homme, si un incident imprévu n'était venu les mettre fortuitement au jour. C'était en 1772; le menuisier, appelé à Haubourdin, chez M. le comte d'Hespel, pour affaires de sa profession, avait emmené son fils avec lui, et, ayant atteint le château, il s'était mis en devoir de prendre ses mesures et d'exécuter les travaux commandés, sans plus s'occuper de l'enfant. Celui-ci, d'abord timide, puis s'enhardissant peu à peu, s'était avancé à travers les salons, attiré par une magnificence qu'il n'avait jamais entrevue, même en rêve, et qui le frappait d'admiration en même temps que de stupeur. Les tableaux appendus aux panneaux frappèrent surtout son attention; ils attirèrent même si bien ses sympathies que, une heure plus tard, comme M. d'HESPEL traversait sa galerie en compagnie de l'artisan, il trouva le jeune Jean-Baptiste profondément occupé à reproduire sur le parquet, à l'aide de sa craie de menuisier, le dessin d'une grande toile qui l'avait particulièrement charmé. A cette vue, le père grommela un juron et allait, à l'aide d'une argumentation vigoureuse, guérir à tout jamais son fils de ses velléités artistiques, lorsque M. d'HESPEL, frappé de la hardiesse et de la ressemblance de l'esquisse échappée à cette main inculte, intéressé par la physionomie intelligente de l'enfant et aussi par la finesse de ses réponses, s'interposa en offrant au père de faire admettre le jeune homme aux Ecoles de dessin de la ville de Lille. Ajoutons de suite que l'honorable gentilhomme fit plus encore : il contribua de ses deniers à l'entretien de Jean-Baptiste, devenu par le fait de ses études un membre improductif pour la pauvre famille. Il est à peine besoin de constater les rapides progrès de WICAR aux Ecoles de Lille : à seize ans, il avait déjà copié maint tableau de notre Musée; à dix-huit ans il allait, muni de la pension municipale, continuer ses études à Paris, où notre compatriote, le statuaire ROLAND, l'introduisit dans l'atelier de l'illustre DAVID.

En 1784, WICAR envoya au Magistrat de Lille une très-belle toile : *Joseph expliquant les songes*. Ce tribut payé à la reconnaissance, il partit pour ROME avec DAVID, devenu son ami, et, pendant que celui-ci composait son tableau *des Horaces*, il mit à exécution un projet gigantesque : il copia la galerie de Florence. En un an, il exécuta quatre cents dessins, les copies de trois cents camées, de quatre-vingt-dix bustes et de cinquante portraits. La *Gazette de Florence*, gravée par BERVIC et par les MASQUELIER, fut publiée quelques années plus tard, et l'immense succès qu'elle obtint commença la fortune de l'artiste.

Lors du bombardement de la vieille cité qui l'avait vu naître, en 1792, WICAR était à Florence. Il faut, en vérité, que le patriotisme, les malheurs, la fierté et la misère des Lillois aient soulevé bien des attendrissements, des admirations et des pitiés; car à cinq cents lieues de distance le fracas des canons, les cris de désespoir, l'écroulement des maisons, semblent avoir éveillé dans le cœur du peintre un écho douloureux : pauvre encore, il prélève sur ses humbles ressources une offrande relativement considérable, qu'il envoya au Comité de secours pour les veuves et les orphelins lillois.

De retour à Paris l'année suivante, WICAR, sur la proposition de DAVID, fut nommé Membre du Conservatoire du Muséum national. A partir de ce moment, la carrière s'ouvrit large et facile devant ses pas. La campagne d'Italie venait d'immortaliser le nom de Bonaparte; WICAR fut chargé par le jeune général de composer,

dans les Musées de la Péninsule la vaste collection de chefs-d'œuvre que le vainqueur voulait envoyer à Paris comme les trophées les plus précieux qu'il put déposer aux pieds de la France républicaine injustement assaillie. Quand BONAPARTE fut devenu NAPOLÉON, WICAR, au lieu de profiter de sa faveur et d'exploiter l'amitié impériale, se retira à Rome, où son pinceau déjà célèbre lui assurait une existence à la fois riche et brillante.

Parmi les principaux tableaux dus à sa palette, nous citerons : *Coriolan en exil, Electre, la Charité romaine, Thémistocle chez Admète, Coriolan aux portes de Rome, le Gladiateur mourant, le Concordat, le Jugement de Salomon, la Bénédiction de Jacob, Sainte-Ursule, les Evangélistes, la Résurrection du fils de la veuve de Naïm, la Vierge et Jésus, Virgile lisant l'Enéide, la Résurrection, le Mariage de la Vierge, Pierre et Paul, les portraits de Pie VI, de Joseph Bonaparte, de Murat, du prince Eugène, de Masséna, de Lannes, etc.*

Le 27 février 1834, WICAR termina sa glorieuse existence. Comblé d'honneurs, entouré de l'estime générale, autant pour son caractère privé que pour sa valeur artistique, il mourut à Rome en donnant à sa ville natale, en même temps que sa dernière pensée, son palais, une partie de sa fortune et la splendide collection de dessins de grands-maîtres à laquelle ou a pieusement conservé son nom. C'est à l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome, dans un tombeau de marbre blanc, exécuté par le sculpteur GUACCHECINI, que repose le corps de ce fils de prolétaire, devenu grand par l'intelligence et le travail.

La Société des Sciences de Lille avait nommé en Mars 1833 le Chevalier WICAR parmi ses membres correspondants ; elle lui envoya, avec le diplôme, la collection de ses mémoires. Cette délicate attention alla droit au cœur de WICAR. Il en fut fort touché. Moins d'un an après, le 27 Février 1834, il mourait léguant à la Ville ses collections et sa fortune. Voici la traduction de son testament :

Au nom de Dieu, Amen. Sous le pontificat de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, heureusement régnant, le vingt-huitième jour du mois de Janvier mil huit cent trente-quatre,

Pardevant moi, Philippe Bachetti, notaire public du Capitole, ayant mon étude sise rue Sainte-Marie, au Champ-de-Mars, N.° 9, A, et en présence de sept témoins soussignés, ayant les qualités requises suivant les lois existantes, a comparu M. le Chevalier Jean-Baptiste WICAR, fils d'Auguste, d'heureuse mémoire, né à Lille, en France, département du Nord, peintre d'histoire, domicilié à Rome, rue de Pettinari, n.° 37, à moi notaire parfaitement connu, lequel sachant qu'il est mortel, maintenant qu'il se trouve, par la grâce de Dieu, sain d'esprit, de sens, de vue, d'ouïe, de voix, d'entendement et de tous les autres sentiments de l'âme, quoique malade de corps, gisant au lit, a résolu de faire son testament de la manière suivante :

Commençant par l'âme, il la recommande à son divin Créateur, en la mettant à la merci de sa miséricorde.

Il veut que son corps, devenu cadavre, soit transporté et enseveli dans l'église de Saint-Louis-des-Français de cette Ville, avec la pompe et les soins convenables à son état, à la volonté de son héritier fiduciaire, ci-après nommé.

Il lègue à l'hôpital du Saint-Esprit, à l'institut de Charité et aux pauvres de la Terre-Sainte, un écu payable une seule fois à chacun de ces trois établissements.

Il institue et nomme de sa propre bouche son héritier fiduciaire universel, en tous ses biens présents et futurs, quelque part qu'ils soient situés et qu'ils existent, M. Joseph Carattoli, fils de Louis, d'heureuse

mémoire, auquel il a déjà fait part de sa volonté, en lui recommandant de l'exécuter religieusement dans toutes ses parties, se confiant entièrement en son honnêteté et en sa bonne foi.

M. le Chevalier Wicar déclare que ceci est son dernier testament nuncupatif, et veut qu'il ait force comme tel, et si, par quelque raison, il n'était pas valable, il veut qu'il ait force comme codicile, donation pour cause de mort, institution pour les œuvres pieuses, et de toute autre meilleure manière, cassant et annulant tout testament quelconque antérieur, quand même conçu en quels termes et en quelles clauses dérogatoires que ce puisse être, voulant que le présent testament ait son entière exécution. Sur lesquelles choses, acte fait à Rome, en l'habitation de M. le testateur, dans sa chambre à coucher, en présence de MM. 1.° Vincent Capurri, homme de loi, domicilié rue del Monte-della-Farina, N.° 36; 2.° Dominique Nobili, cordonnier, domicilié rue de Pettinari, n.° 40; 3.° Jean-Baptiste Gauzini, boulanger, domicilié rue de Pettinari, n.° 70; 4.° Louis Mangoni, menuisier, domicilié rue del Mattonato, n.° 42; 5.° Joseph Casietti, marchand de vin, domicilié rue de Pettinari, n.° 68; 6.° Pierre de Carolis, pâtissier, domicilié rue de Pettinari, n.° 62; 7.° Ferdinand Boudard, peintre, domicilié rue de Pettinari, n.° 37; témoins requis, lesquels avec M. le testateur et moi, notaire, ont signé après lecture. Gio. Batta, Cav. Wicar, Vencenzo Capurri fut présent et témoin au présent acte, Dominique Nobili; témoin, Louis Mangoni, témoin, Joseph Cassietti, Jean-Baptiste Gauzini, Pierre de Carolis, Ferdinand Boudard, Philippe Bachetti, notaire requis.

Enregistré à Rome, le 30 janvier 1834, en quatre pages sans apostille, volume 124, feuille 41, recto, case 6. Reçu vingt bayoques et la copie des archives. Vincent Compagnoni, receveur.

Pour copie conforme à l'original deposé dans mes actes, après l'avoir collationnée. Rome, de mon étude, située rue Sainte-Marie, au Champ-de-Mars, n.° 9 A, ce 25 février 1834. C'est ainsi.

Philippe BACHETTI,

Notaire public, au Capitole.

L'héritier fiduciaire, M. Joseph CARATTOLI, fit le 17 Mai 1834, pour l'exécution du testament, la déclaration suivante :

Au nom de Dieu. Ainsi soit-il.

Par le présent acte public, il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 17 mai 1834, par devant moi Philippe Bachetti, notaire public du Capitole, ayant mon étude sise rue Sainte-Marie au Champ-de-Mars, N.° 9, A, en présence des témoins soussignés, habiles selon les lois existantes, s'est personnellement constitué M. Joseph Carattoli, fils de Louis, d'heureuse mémoire, natif de la ville de Pérouse, demeurant maintenant à Rome, rue de la Minerve, n.° 2, à moi Notaire parfaitement connu; lequel, en sa qualité d'héritier fiduciaire, institué par feu le Chevalier Jean-Baptiste Wicar, dans son dernier testament inséré dans mes actes, sous la date du 28 janvier dernier, voulant expliquer et rendre publique la volonté que ledit défunt lui a manifestée à plusieurs époques, et notamment dans les derniers temps de sa vie, après avoir prêté serment entre mes mains, a déclaré et déclare ce qui suit :

A titre de legs, le défunt a chargé le susdit héritier fiduciaire de donner aux établissements et aux personnes ci-dessous désignées, les objets suivants : . . . . . .

. . . . . .

A la ville de Lille, en France, département du Nord, le grand tableau représentant la résurrection du Fils de la Veuve de Naïm, ouvrage de M. le Chevalier Wicar.

A la Société royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de la même ville de Lille, plusieurs dessins de Raphaël d'Urbin, de Michel-Ange Buonarotti, et de quelques autres peintres célèbres, les mêmes dessins qui, après la mort dudit chevalier, ont été trouvés renfermés dans une caisse, portant un sceau en cire d'Espagne, rouge, qui, ayant été estimés par l'expert lors de l'inventaire, ont été de nouveau renfermés dans ladite caisse, sur laquelle d'autres sceaux ont été apposés.

Un dessin, avec cadre de bois et avec verre, représentant Virgile lisant l'Enéïde devant Auguste.

Une esquisse à l'huile, avec cadre doré. Ces deux derniers ouvrages sont de M. Wicar.

Quelques objets antiques en bronze et en marbre, et une décoration du royaume des Deux-Siciles, dont le défunt avait été honoré lorsqu'il était Directeur de l'Académie royale de Naples.

Une lettre originale de François I.er, roi de France, écrite à Michel-Ange Buonarotti.

Autre lettre originale écrite au Chevalier Wicar par le général Buonaparte, depuis l'Empereur Napoléon.

A la Bibliothèque de Lille, onze volumes du Musée Napoléon.

A l'Académie de dessin de Lille, le portrait dudit Chevalier Wicar, en habit à l'Espagnole.

Un dessin et huit cartons du grand tableau représentant la résurrection du Fils de la veuve de Naïm.

Le carton du tableau représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ qui reçoit le baptême de la main de Saint Jean-Baptiste, et . . . . . .

Six académies, copiées d'après nature, par feu le Chevalier Wicar.

. . . . . .

Ledit Chevalier Wicar a ordonné ensuite qu'avec ses autres biens, meubles et immeubles, créances, actions, raisons et objets de beaux-arts, en quelque lieu qu'ils se trouvent et qu'ils existent, il fût formé une œuvre pie, qu'il veut qu'on nomme *Œuvre pie Wicar*, laquelle il a dit instituer son héritière universelle.

Il a enjoint aussi au même Carattoli de faire rentrer ses créances, de vendre les chevaux, le coupé, la calèche, les objets d'harnachement et tout ce qui appartient à l'écurie, et, de plus, les livres, les tableaux, les gravures et tous les objets de beaux-arts, à l'exception de ceux légués ci-dessus et de ceux en plâtre, dont il sera parlé plus bas, et de placer la somme provenant de la rentrée des créances et du produit des ventes, à Rome, s'il était possible, différemment dans un autre lieu de l'Etat pontifical, mais jamais à l'étranger, en acquérant des biens fonds, soit ruraux, soit urbains, et en formant un ou plusieurs cens, ou des créances portant intérêt, en prenant toutes les sécurités possibles en faveur de l'œuvre pie Wicar. Il a ordonné en outre que la vente des objets ci-dessus, aussi bien que le recouvrement des créances, le choix des acquisitions ou des placements fussent effectués par le même M. Carattoli, indépendamment de qui que ce soit, puisqu'il l'a constitué pour cet objet libre exécuteur de sa volonté.

Il a établi que cette œuvre pie fût administrée par le susdit héritier fiduciaire, pendant tout le temps qu'il survivra à son fondateur, sans que personne pût le forcer à rendre aucune espèce de compte, attendu que le testateur a voulu placer en lui une confiance sans bornes.

Il a ordonné, en outre, qu'après la mort de M. l'héritier fiduciaire, cette œuvre pie fût administrée à perpétuité par la Congrégation des pieux établissements français, résidant à Rome. Cette administration ne devra jamais être agglomérée avec celles dépendantes de la même Congrégation; mais sa gestion sera séparée et distincte, et les rentes annuelles, dont elle héritera, ne pourront jamais s'employer à d'autre usage qu'à celui qui sera déterminé ci-après.

Il a donné la faculté à M. Carattoli, comme encore aux administrateurs qui lui succéderont, de prélever sur les rentes annuelles appartenant à l'œuvre pie, les dépenses d'administration, y compris même le traite-

ment à donner à la personne chargée du recouvrement de ces rentes, autorisant aussi le susdit héritier fiduciaire à opérer lui-même ce recouvrement et à percevoir, à son profit, le traitement affecté à ce soin.

Quant aux rentes des capitaux appartenant à l'œuvre pie, son fondateur a voulu qu'elles fussent employées à doter d'une pension de vingt-cinq écus par mois, autant de jeunes gens dédiés à l'étude de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, que le permettra le montant net de ces rentes, avec certaines conditions et restrictions, cependant, qui seront ci-après spécifiées.

Le défunt Chevalier Wicar a voulu que les premiers à jouir de cette pension, et il les a expressément nommés, fussent le sieur Camille Domeniconi et le même sieur Joseph Carattoli, auxquels il a donné le droit de jouir de cette pension pendant toute leur vie, à dater du jour de la mort du susdit Chevalier Wicar, sans aucune *diminution* ou *retenue pour quelque cause que ce soit*, avec la faculté d'en jouir, soit à Rome, soit en tout autre lieu à leur convenance, et sans être assujettis à fournir aucune épreuve de celles auxquelles seront soumis les autres pensionnaires, comme il sera dit plus bas, puisque le défunt a voulu gratifier ses deux élèves ci-dessus nommés, et leur prouver sa reconnaissance pour l'attachement qu'ils lui ont toujours montré, et pour leurs soins assidus auprès de lui jusqu'à sa mort.

Lorsque cependant le sieur Carattoli, héritier fiduciaire, aura cessé de vivre, la pension de 25 écus, dont il aura joui, passera à son fils le sieur Louis Carattoli, filleul dudit Chevalier Wicar, lequel en jouira aussi jusqu'à sa mort, librement et sans aucune charge ou condition, comme en aura joui son père, quand bien même il ne se dédiât pas à l'étude des beaux-arts; le défunt Chevalier l'a voulu ainsi pour donner une preuve de son attachement particulier pour son susdit filleul.

Dans le cas où, en outre des deux pensions accordées déjà par le défunt lui-même, le montant des revenus permettrait d'en assigner quelqu'autre, il a conféré au corps municipal de la ville de Lille le droit de nommer les jeunes gens à la jouissance de cette pension, lorsque ceux-ci réuniront les qualités requises ci-après :

Ces jeunes gens devront être natifs de Lille et appartenir aux trois classes de peinture, de sculpture et d'architecture, c'est-à-dire un pour chaque classe, toutes fois que les revenus de l'œuvre pie seront suffisants pour trois pensionnaires; s'ils n'étaient pas suffisants, il devra toujours en être choisi un pour la peinture et un autre, tour à tour, pour les deux autres classes.

La nomination aura lieu en concours, et le susdit Corps municipal, d'après le vote de l'Académie royale des Sciences, d'Agriculture et des Beaux-Arts de la ville de Lille, choisira toujours celui qui montrera le plus d'habileté, de dispositions, d'instruction et de qualités pour faire honneur à la patrie et aux beaux-arts.

Les jeunes gens choisis devront se rendre à Rome, pour s'adonner à l'un des trois arts prescrits par le fondateur de l'œuvre pie, et y rester pendant quatre ans entiers; pendant ce temps ils jouiront de ladite pension, mais jamais au-delà. Ils devront mener une bonne conduite, soit morale, soit civile, être assidus aussi à l'étude, et donner quelques preuves de leur application; ils seront à cet effet surveillés par la Congrégation des royaux établissements français à Rome, aux députés de laquelle réunis en séance, le testateur a conféré la faculté de suspendre la pension, et même de la supprimer, si les jeunes gens venaient à commettre quelque faute grave; la suspension ou la suppression aurait lieu en vertu d'une délibération prise à la majorité des voix et dans laquelle seraient exprimés les motifs de l'une ou de l'autre.

La maison sise à Rome, rue del Vantaggio, marquée des numéros de la ville 5, 6, 7, 8, ne devra point être aliénée, mais conservée pour l'avantage des pensionnaires; le sieur Camille Domeniconi aura pendant sa vie, la jouissance du grand atelier avec une petite chambre, avec défense cependant de pouvoir le louer, sous peine de l'immédiate déchéance du droit de continuer à en jouir. En raison de ces dispositions, le même

sieur Domeniconi sera tenu d'avoir soin du reste de la maison, sans pouvoir prétendre à aucun traitement, jusqu'à l'arrivée des pensionnaires, et tant que ledit héritier fiduciaire ou les administrateurs *pro tempore* ne croiront point devoir en disposer autrement.

Les objets en plâtre laissés par le testateur seront exceptés de la vente desdits objets de beaux-arts : ils ne pourront jamais être aliénés, devant servir à l'avantage des mêmes pensionnaires.

Dans le cas où la ville de Lille ne voudrait ou ne pourrait accepter les dispositions du testateur, à sa place devra succéder l'insigne Académie romaine de S. Luc, laquelle sera chargée aussi de l'administration des biens, après la mort du sieur Carattoli, de la manière et dans la forme qu'elle se trouve accordée à la Congrégation des établissements français, et, dans ce cas, la susdite Académie devra choisir le même nombre de jeunes gens natifs de Rome ou de Pérouse.

Jamais, ni la ville de Lille, ni l'Académie de S. Luc ne pourront employer à aucun autre usage les rentes de l'œuvre pie, puisque son fondateur a voulu fournir à l'entretien des pensionnaires afin de protéger et d'encourager l'étude des beaux-arts ; de manière que les Administrateurs devront mettre en œuvre tous les moyens qui sont en leur pouvoir, afin que cela n'arrive pas, et devront employer tout leur zèle à ce que la volonté du fondateur soit religieusement exécutée. S'il arrivait cependant que, par quelque hasard ou quelque circonstance imprévue, il ne se présentât point temporairement de jeunes gens à nommer à la jouissance de la pension, dans ce cas, l'héritier fiduciaire ou les Administrateurs *pro tempore* devront placer les revenus à intérêt et augmenter ainsi les capitaux de l'œuvre pie susdite.

M. Carattoli a déclaré et déclare être telle la volonté du défunt Chevalier Wicar, à lui-même manifestée en particulier, avant son décès, et dans laquelle il a persisté jusqu'à la mort, en foi de quoi il a juré sur les saints Evangiles sur la réquisition que je lui en ai faite, dont acte :

Fait à Rome, en mon étude, située comme il est ci-dessus, en présence de M. Charles-Marie Appolloni, fils de Jules-César Appolloni, avocat, vivant, substitut du juge des salaires, domicilié à Rome, rue Sainte-Marie au Champ-de-Mars, N.° 11, et de M. Etienne Magnani, fils de Pierre-Paul Magnani, vivant, étudiant, demeurant place Saint-Louis-des-Français, N.° 9, témoins requis, lesquels, avec M. le comparant et moi, notaire, ont signé après lecture.

Joseph Carattoli déclare comme dessus ; Charles-Marie Appolloni fut témoin présent ; Etienne Magnani fut témoin présent ; Philippe Bacchetti, Notaire du Capitole, requis.

Enregistré à Rome, le 17 mai 1834, en 19 pages, sans apostille, vol. 126, f.° 47. v.° case 6. Reçu vingt baïoques. Compagnoni, préposé.

Pour copie conforme à l'original existant dans mes actes, avec lequel elle a été trouvée d'accord, après avoir été collationnée avec soin.

Rome, de mon étude, ce 17 mai 1834. — C'est ainsi, Philippe Bacchetti, Notaire public du Capitole.

La Commission administrative des pieux établissements Français à Rome, chargée par le testataire lui-même de la gestion du legs du Chevalier Wicar, a réglementé comme suit les conditions du séjour des pensionnaires de la ville de Lille.

Règlement sur MM. les Pensionnaires de l'Œuvre Pie Wicar, à Rome

En vertu de l'acte testamentaire de feu le chevalier Wicar, de Lille (Nord), en date du 28 Janvier 1834, la

députation administrative des pieux établissements français à Rome, est chargée du Gouvernement de l'œuvre Pie Wicar, fondée par ledit acte, et de la surveillance á exercer sur les pensionnaires de ladite fondation, institués ou á instituer, *pro tempore*, par le Conseil municipal de la ville de Lille.

Pour assurer l'exécution de cette surveillance et des intentions du généreux fondateur, les députés des pieux établissements français, ont reconnu, à l'unanimité, l'avantage qu'il y aurait d'appliquer aux pensionnaires de l'œuvre Pie Wicar, plusieurs des dispositions qui régissent ceux de l'Académie impériale de France, à Rome, et après mûres délibérations et un examen réfléchi, ils ont dressé les articles du présent règlement qui, après avoir obtenu l'approbation de l'ambassade, sera communiqué à chaque pensionnaire de l'Œuvre Pie, pour lui faire connaitre ses obligations et lui servir de règle de conduite.

ARTICLE 1er

A leur arrivée á Rome, les pensionnaires de l'Œuvre Pie Wicar, se présenteront au Président de la députation administrative des pieux établissements français, à l'ambassade de France, munis de l'acte régulier de leur nomination par le Conseil municipal de Lille ; cette pièce est enregistrée et remise ensuite au titulaire, qui doit faire également sa visite aux deux autres administrateurs de l'Œuvre Pie et se mettre de temps en temps en relation avec eux.

ARTICLE 2.

Le paiement de la pension afférente á chaque pensionnaire a lieu mensuellement, par douzième, et ne court régulièrement qu'à compter du jour de l'arrivée à Rome du titulaire, á moins que la députation n'en décide autrement, d'après des circonstances et des motifs d'excuse dont il lui appartient, seule, d'apprécier la légitimité.

ARTICLE 3.

Une retenue de 25 francs par mois est opérée, sur le paiement de la pension, pour former au profit du titulaire, une masse dont, à l'expiration de ses quatre années, le montant lui est remis, avec les intérêts provenant des placements successifs à la caisse d'épargne.

ARTICLE 4.

Par une clause formelle du testament Wicar, les pensionnaires « sont tenus de se montrer assidus à l'étude et « de donner, sous la surveillance de la députation, des preuves de leur application. »

Afin d'assurer d'une manière efficace, l'accomplissement de cette volonté suprême du testateur, et de cette condition de ses largesses, la députation a pensé n'avoir rien de mieux à faire que de déléguer cette portion de ses pouvoirs à M. le Directeur de l'Académie impériale de France, qui a bien voulu s'en charger et promettre son intérêt et son bienveillant appui, aux jeunes artistes pensionnaires de l'Œuvre Pie Wicar, qui devront en conséquence, et comme preuves de cette application à l'étude, que réclame d'eux le testament de leur bienfaiteur, en fournir les témoignages aux époques et par les productions désignées dans l'article suivant, et convenues, d'un commun accord, entre le Directeur de l'Académie, le Conseil municipal de la ville de Lille et les députés administrateurs.

ARTICLE 5.

PEINTRE.

Le pensionnaire peintre sera tenu, pendant son séjour en Italie, d'exécuter :

1.re *année.* — Une figure peinte d'après nature ;
Un dessin très-étudié, d'après une peinture des grands maîtres ;
Un dessin d'après l'antique ;
Une esquisse dessinée, de sa composition.

2.e *année.* — Une figure peinte d'après nature ;
Une esquisse peinte, de sa composition ;
Plusieurs compositions dessinées ;
Des études peintes de ruines et de paysages d'après nature.

3.e *année.* — D'après les grands maîtres ;
Une copie à l'huile d'un tableau, d'une fresque ou fragment de fresque ;
Un grand dessin très-étudié (carton) ;
Plusieurs dessins de petite dimension.
(Ces copies d'après les maîtres et dont il est parlé ci-dessus, appartiennent à la ville de Lille, qui les placera, si elle le juge convenable, dans ses Musées).

4.e *année.* — Un tableau de sa composition.
(Ce tableau est la propriété du pensionnaire et sera présenté, à son arrivée en France, au jury d'admission de l'Exposition de Paris).

SCULPTEUR.

Le pensionnaire sculpteur doit exécuter, pendant son séjour en Italie :

1.re *année.* — Une figure en bas relief d'après nature ;
Une copie réduite d'un bas-relief de la Renaissance et des fragments de la grandeur de l'original ;
Une copie réduite d'un bas-relief antique ;
Une composition en bas-relief (esquisse).

2.me *année.* — Une tête d'expression en bas-relief, de sa composition ;
Quelques copies d'ornements d'après les sculptures antiques du Moyen-Age et de la Renaissance, en dessin et en bas-relief.

3.me *année.* — Un buste de sa composition ;
Une figure ronde-bosse (grandeur demi-nature) ;
Un bas-relief de sa composition.
(Les études dont il est parlé ci-dessus deviennent la propriété de la ville de Lille, qui les placera, si elle le juge convenable, dans ses Musées).

4.me *année.* — Modèle d'une figure, de sa composition;

Une esquisse terminée d'un groupe en ronde-bosse.

(Ces deux sujets sont la propriété du pensionnaire et seront présentés, à son arrivée en France, au jury d'admission de l'Exposition de Paris).

ARCHITECTE.

Le pensionnaire architecte sera tenu d'exécuter, pendant son séjour en Italie:

1.re et 2.me *année.* — Études sur les monuments antiques du Moyen-Age et de la Renaissance.

3.me *année.* — Études sur la décoration intérieure des édifices; menuiserie, serrurerie, marbres, bronzes, mosaïques, etc., d'après les monuments antiques du Moyen-Age et de la Renaissance.

(Ces dessins restent la propriété de la ville de Lille, qui les placera, si elle le juge convenable, dans ses Musées. La dimension des papiers de ces dessins n'excèdera pas 0m, 70, sur 0m, 54).

4.me *année.* — Projet de monument, de sa composition, et conforme aux usages de la France.

(Ce projet reste la propriété du pensionnaire et sera présenté, à son arrivée en France, au jury d'admission de l'Exposition de Paris).

Le 15 février de chaque année, chaque pensionnaire devra envoyer, à Lille, le travail qu'il aura exécuté dans le courant de l'année précédente.

ARTICLE 6.

Indépendamment de ces témoignages de leur application, la volonté du Testateur, feu le chevalier Wicar, exige des artistes, ses compatriotes, qui sont appelés à jouir de ses bienfaits, une irréprochable conduite, *morale* et *civile*, puissante garantie des progrès de leurs études et de leurs travaux; la députation des pieux établissements français, à Rome, ne doute pas de l'empressement que mettront MM. les pensionnaires à justifier également, sous ce rapport, la distinction des choix dont ils ont été l'objet de la part du Conseil et des autorités de leur ville natale, et elle a cette confiance que, jamais elle ne se trouvera dans la nécessité d'appliquer les mesures de rigueur et les pénalités qui sont mises à sa disposition par le testament.

ARTICLE 7.

Le temps des pensionnaires devant être exclusivement consacré à l'étude, il leur est interdit de se livrer à aucun travail ayant pour objet unique la spéculation.

ARTICLE 8.

Les pensionnaires ne peuvent s'absenter de Rome pour plus de huit jours, sans en avoir informé le Président de la députation, et avoir obtenu son agrément par écrit.

Fait à Rome, le 10 mai 1862.

Ce règlement a été adressé à M. le Maire de Lille par M. le duc de Bellune, président de la députation des pieux établissements français à Rome, à la date du 10 mai 1862.

La succession de M. le Chevalier WICAR se composait d'une maison sise à Rome, Via del Vantagio, nos 5, 6, 7 et 8, — de son mobilier, — d'objets d'art et de quelques créances à Rome et à Pérouse, dont plusieurs irrécouvrables. La maison a été conservée pour servir en partie au logement et à l'atelier des pensionnaires. Le surplus a été loué afin d'accroître le revenu de l'œuvre. Les objets d'art, dont nous donnons plus loin l'inventaire, garnissent l'atelier. Quant au mobilier, il a été vendu et son produit est venu s'ajouter au capital de la succession.

Le premier budget de la fondation WICAR, établi pour l'année 1853, par la Commission administrative des pieux établissements à Rome, fixait les recettes comme suit :

Loyer de la maison Via del Vantaggio . . . . . écus. .	185 »
Intérêts de six créances fructifères à Rome	509 30
id. de dix id à Pérouse	222 45
Total.	916 75
A déduire pour intérêts dûs par des insolvables	100 »
Total de la recette	816 75
Les dépenses, en ce compris les pensions imposées des deux anciens élèves de WICAR, les sieurs Camille DOMENICONI et Joseph CARATTOLI, s'élevaient à	683 21
Excédant de recettes. . . . . écus. .	133 54

L'écu romain valant 5 fr. 37 c. 50, cet excédant représentait une somme de 717 fr. 78 c.

La Ville ne pouvait songer à envoyer dès ce moment des pensionnaires à Rome. Elle devait attendre que les événements et la capitalisation de l'excédant annuel le lui permissent. Ces événements ne se firent pas trop attendre : les deux bénéficiaires moururent, Joseph CARATOLLI en 1850, et Camille DOMENICONI en 1858.

Aux termes du testament le premier seulement devait être remplacé dans la jouissance de la pension par son fils, Louis CARATOLLI, qui vit encore. D'autre part les créances composant l'héritage de la Ville avaient été presque toutes réalisées et converties en rentes Italiennes et Françaises. Une lettre de M. le Comte de GRAMONT, Ambassadeur de France à Rome, en date du 8 Juin 1861, signale que le budget dudit exercice présente un excédant de recette de 732 écus, et que par suite l'Administration des pieux établissements Français est en mesure de pourvoir à l'entretien de deux nouveaux pensionnaires (Louis CARATTOLI restant seul), à raison de 300 écus par an, pour chacun, soit en argent Français 1,612 fr. 50.

A la suite de cette communication la Ville envoya deux pensionnaires à Rome et les y entretint jusqu'en 1871. Elle n'en a conservé qu'un depuis cette époque, en raison de

l'accroissement considérable des contributions qui sont venues gréver notablement son budget des dépenses. En effet, le chiffre des impôts acquittés en 1853 était de 69 fr. 12 cent.; il est aujourd'hui d'environ 1,400 fr., absorbant, ou peu s'en faut, la pension d'un jeune artiste. D'autre part la maison Via del Vantaggio est vieille et en mauvais état. Elle nécessite fréquemment des travaux de réparation et de consolidations parfois considérables. L'Administration espère pourtant que la Ville arrivera à entretenir un jour trois pensionnaires à Rome, après la mort de Louis CARATTOLI, le filleul de WICAR.

En ce moment, l'avoir de la fondation WICAR se compose de, savoir :

1.° Rentes sur divers	584f 73
2.° Rente italienne 5 %.	4.285 »
3.° Id. française 5 %	384 »
Total	5.253 73

4.° De la maison Via del Vantaggio, estimée 50,000 fr. par lettre de l'Ambassadeur en date du 29 Septembre 1875.

La Ville ajoute sur son budget une subvention annuelle de 800 fr. à chacun de ses pensionnaires (délibération du 29 Novembre 1861); elle lui alloue de plus une indemnité de 300 fr. à titre de frais de déplacement au moment de sa nomination.

L'inventaire des objets d'art au 1.er Avril 1876, est ainsi conçu :

42	Bas-reliefs	antiques.	Portant les numéros		1 à 42.
48	Bustes	id.	id.	id.	43 à 90.
1	Cariatide	id.	id.	id.	90 *bis*.
1	Isis	id.	id.	id.	92.
1	Petite colonne	id.	id.	id.	93.
2	Vases	id,	id.	id.	94, 95.
7	Statues demi-nature		id.	id.	96 à 103.
13	Consoles non numérotés.				
2	Grands torses. Portant les numéros 104 à 105.				
80	Petites têtes de la colonne Trajan. Non numérotées.				
1	Torse d'homme. Portant le numéro 106.				
1	Torse de femme	id.	id.	107.	
1	Masque de l'esclave de Michel-Ange. Portant le numéro 108.				
7	Grands masques antiques. Portant les numéros 109 à 115.				
7	Petits masques	id.	id.	id.	116 à 122.
1	Oiseau	id.	id.	id.	123.
40	Morceaux divers, jambes, pieds, mains, etc., en très-mauvais état.				
255					

Il nous reste maintenant à faire connaître la liste déjà glorieuse des artistes qui ont été les pensionnaires de la Ville à Rome. Nous donnons, en même temps que leur nom, la date de leur nomination :

7 *Février* 1862

Le premier de tous et celui qui, par ses productions, a jeté le plus d'éclat sur sa ville natale, est Carolus DURAN. Il est né à Lille le 4 Juillet 1837. Il a pris part aux Expositions du Salon dès 1859. Médaillé en 1866, 1869, 1870, il a été fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1872 et Officier en 1877.

Carolus DURAN est de la famille des grands coloristes. Il s'est fait, par son talent et son intelligence, le Chef d'une nouvelle Ecole et occupe avec une autorité incontestable l'une des premières places parmi les plus illustres peintres de l'époque.

On admire dans nos Musées plusieurs toiles sorties de sa palette : l'*Assassiné*, *l'Homme endormi*, le *Portrait de M. Reynart* et celui de *M.me Feydeau*, connu sous le nom de *La Dame au chien*.

Carolus DURAN a obtenu la grande médaille d'Honneur au Salon de 1879.

17 *Avril* 1862

M. Louis-Emile SALOMÉ, peintre, né à Lille, le 13 Décembre 1833.

M. SALOMÉ expose avec beaucoup d'honneur au Salon depuis 1861. Il a fait un grand nombre de portraits fort estimés et des tableaux très-recherchés, dont l'un, *Le Fabricant de Balais du Mont-Noir* est fort admiré au Musée. M. SALOMÉ est de plus l'auteur de charmantes gravures à l'eau-forte, toujours accueillies avec grande faveur.

29 *Septembre* 1865

M. Hector LEMAIRE, sculpteur, né à Moulins-Lille, le 14 Août 1846. Il s'est particulièrement signalé au Salon de 1878, où l'on a beaucoup admiré sa statue en plâtre *La jeune Mère*. Elle lui a valu une médaille au Salon de 1879 où elle a été reproduite en marbre.

Le Musée a de lui de très-jolis bustes : *La Clelia*, jeune Romaine, une *Tête de Vieillard*, *La Transteverine* et une statue *Le jeune Romain jouant à la Morrà*.

8 *Mai* 1867

M. Carlos-François BATTEUR, architecte, né le 5 Juillet 1844 à Lille, où il s'est fixé et où il a exécuté déjà plusieurs constructions remarquées. Le Musée a de lui de très-belles aquarelles, entr'autres *une vue du Parthenon et un intérieur de l'Eglise Saint-Marc à Venise*.

11 *Décembre* 1869

M. Eugène-Louis-Désiré ROGIER, peintre, né à Lille, le 16 Avril 1846, décédé dans la même Ville, le 15 Novembre 1870.

6 *Novembre* 1871

M. Alphonse-Amédée CORDONNIER, sculpteur, né à La Madeleine-lez-Lille, le 1.er Février 1848.

Doué d'un esprit sérieux, de beaucoup d'aptitude et d'un amour infatigable pour l'étude, M. CORDONNIER, après avoir passé quatre ans à Rome dans l'Institut WICAR, s'est remis au travail à Paris, a suivi avec assiduité les cours de l'Ecole des Beaux-Arts et a remporté en 1877 le grand prix de Rome, qui lui a ouvert les portes de la Villa Médicis. Sa statue du *Réveil*, placée à l'avant-garde de nos Musées, en haut du Grand-Escalier, produit un effet saisissant.

1er *Novembre* 1875

M. Charles-Auguste-Désiré-Joseph WUGK, peintre, né à Lille, le 16 Avril 1848, décédé à Rome le 14 Octobre 1878.

14 *Mars* 1879

M. Paul-Abel LEFEBVRE, peintre, né à Lille, le 28 Mai 1859.

---

§ 6 — Le legs Colbrant

Nous avons donné la liste des pensionnaires qui, dans le passé, ont été entretenus par la Ville soit à Paris, soit à Rome. Nous avons indiqué les noms de ceux qu'elle y entretient dans le présent. Nous avons maintenant à parler d'une nouvelle catégorie de jeunes artistes, qu'elle pourra y entretenir dans l'avenir, grâce aux libéralités de M. Louis-Alexis COLBRANT, architecte, décédé à Lille, le 26 Décembre 1856. Son importante et généreuse donation est assez peu connue, par cette raison que le legs étant soumis, comme c'est justice, à l'usufruit de la sœur et du frère du testateur, il n'en a pas encore été fait application par la Ville. M. COLBRANT a non-seulement légué tout son avoir pour la création de bourses en faveur de

jeunes artistes, mais usant d'un procédé, que nous avons recommandé plus haut (page 233), il a prescrit la capitalisation annuelle d'une partie déterminée du revenu, jusqu'à ce que le capital produise cinquante mille francs de rente. Le Fondateur a merveilleusement compris l'immense parti que l'on peut tirer de la capitalisation annuelle et progressive sous la gestion d'un être collectif, comme la ville de Lille, qui offre, autant qu'institution humaine puisse le faire, un caractère de perpétuité. Cette capitalisation, il l'a appliquée à une œuvre destinée à contribuer puissamment au progrès des beaux-arts, et au lustre de sa ville natale. La Fondation de M. COLBRANT repose en effet sur les bases les plus larges, et elle doit devenir, après une succession d'années, la plus considérable des institutions que l'amour des beaux-arts ait inspirées. Son testament, œuvre d'un artiste et d'un homme de cœur, est trop intéressant, pour que nous ne le reproduisions pas en entier :

Par devant M.e Ferdinand Lefebvre, notaire à la résidence de Lille, chef-lieu du département du Nord, soussigné,

Et en présence de Messieurs,

Louis-Edouard-Désiré-Narcisse Hurtrel, ancien avoué, propriétaire ;

Alexandre-François-Joseph Lefebvre, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire ;

Jean-François-Joseph Samain, propriétaire ;

Et Alphonse-Charles Degouy, carrossier.

Tous demeurant et domiciliés à Lille, témoins instrumentaires, requis, aussi soussignés, auxquels témoins, et au testateur M.e Lefebvre, notaire, a donné connaissance des dispositions concernant la capacité des témoins testamentaires, articles 975 et 980 du Code,

A COMPARU

M. Louis-Alexis COLBRANT, architecte, demeurant et domicilié à Lille, rue Comtesse, N.° 3.

Lequel, sain d'esprit, mémoire et bon jugement, bien que malade de corps, ainsi qu'il est apparu aux notaire et témoins, a fait et dicté son testament ainsi qu'il suit :

Je déclare instituer pour légataires universels conjointement Charlotte-Françoise Colbrant et Antoine-Alexis Colbrant, mes sœur et frère, demeurant à Wazemmes, rue d'Iéna, N.° 17, qui sont et seront mes seuls héritiers.

A la charge du legs ci-après :

Je donne et lègue à la ville de Lille tous mes immeubles, toutes mes créances, actions industrielles ou de commerce, même celles au porteur, sauf la réserve ci-après pour le paiement des frais et charges.

Ce legs est fait à la ville de Lille pour former un fond de dotation, sous le nom de DONATION COLBRANT, qui permette à la Ville d'accorder des allocations ou des bourses aux jeunes gens y demeurant, ayant des dispositions pour l'architecture ou tout ce qui dépend de cet art, ou s'y rattache, la peinture ou la musique et dont les ressources seraient insuffisantes pour suivre leurs études, ou qui n'auraient aucune ressource.

Je donne et lègue à ma sœur et à mon frère sus-nommés, avec accroissement au profit du survivant, l'usufruit de tout ce que je lègue à la ville de Lille, qui ne commencera à jouir de son legs qu'au décès du survivant d'eux.

A partir de cette époque, les revenus de mon legs seront employés par la Ville, selon mes intentions, sous la réserve d'une somme de six cents francs, qui chaque année sera ajoutée au capital jusqu'à ce qu'il atteigne deux cent mille francs. Alors la somme à prélever sur les revenus, pour être ajoutée au capital, sera de douze cents francs jusqu'à ce qu'il s'élève à cinq cent mille francs. A cette époque le prélèvement annuel à capitaliser sera de deux mille francs jusqu'à ce que le capital forme une somme susceptible de produire cinquante mille francs de rente.

Les revenus annuels, sauf les prélèvements ci-dessus indiqués, seront employés par la Ville à fournir des allocations ou des bourses, suivant que je l'ai ci-dessus prescrit, et en se conformant autant que possible, aux instructions que je donnerai à la fin de ce testament.

Mon frère et ma sœur sus-nommés prélèveront, en toute propriété, des créances ou valeurs à leur choix, jusqu'à concurrence de dix mille francs à distraire du legs fait à la Ville, au moyen de quoi j'entends que tous les frais, dettes et charges soient payés par ma succession, c'est-à-dire par mon frère et ma sœur, sans aucune contribution de la part de la Ville en raison de son legs à titre universel, en sorte qu'elle n'ait à payer que ses droits de mutation.

Mes héritiers n'auront pas à rendre compte de l'emploi de ladite somme de dix mille francs : mais si, contre toute attente, elle était insuffisante pour l'acquit des dettes, frais, charges et droits de mutation, qu'ils devront payer, ils pourraient retenir le complément sur les créances léguées, à charge de justifier.

Les usufruitiers ne seront pas dispensés de faire emploi ; mais ils pourront employer, si cela leur convient, en créances hypothécaires, comme je le faisais moi-même.

Dans le cas où mes légataires décéderaient sans enfants, je leur rappelle qu'ils m'ont promis d'ajouter à mon legs à la ville de Lille, par une disposition testamentaire, les trois maisons qui appartiennent actuellement à ma sœur et qui sont situées à Lille, rue Comtesse, N.° 3 et à Wazemmes, rue d'Iéna, N.os 17 et 19. Cette disposition devra être faite par le survivant.

INSTRUCTIONS

Sans mettre obstacle aux améliorations et modifications que l'Administration municipale ou ses délégués croiraient devoir apporter aux instructions ci-après, et cela dans l'intérêt des jeunes gens que la ville fera profiter des sommes qui sont à sa disposition, voici mes instructions.

Mon but est de rendre les arts accessibles à tous et surtout aux enfans des personnes peu aisées, ou même nécessiteuses ; je désire que les enfans les plus pauvres soient admis de préférence à profiter des allocations. Que de talents sont restés ignorés! faute d'un secours pour les faire éclore.

La division en bourses et en demi-bourses sera faite suivant les besoins des jeunes gens.

Les allocations devront être fournies, non-seulement pour les études dans les Ecoles académiques de la ville de Lille, mais encore pour les études à faire ou compléter dans la capitale ou même à Rome, si les jeunes gens sont susceptibles d'y être envoyés. Ils recevront alors des allocations suivant leurs besoins, de manière à rendre leurs études complètes.

Dans le choix des jeunes gens, il faudra distinguer et préférer ceux qui ont une bonne conduite, ceux qui, dans la mesure de leurs ressources, aideront leurs parents ou leurs frères et sœurs. Tout jeune homme qui méconnaîtrait ces sentimens, ou qui aurait une mauvaise conduite, devrait, quelque fût son mérite artistique, être rayé de la liste de distribution.

Pour être admissible, il faudra être né à Lille ou y demeurer. Néanmoins s'il se présente des jeunes gens du nom Colbrant, quelque soit leur lieu de naissance ou leur domicile, ils seront admis de préférence si d'ailleurs ils réunissent les conditions d'aptitude.

Les filles n'auront aucune part aux allocations ; cependant s'il s'en présente du nom Colbrant, ayant des dispositions pour la musique, elles devront aussi être admises par préférence à des jeunes gens autres que du nom Colbrant.

Il faut que le nom s'inscrive exactement comme le mien.

Cette dotation ne pourra être confondue avec d'autres, quand même elles auraient le même but. J'excepte cependant les dons de mon frère et de ma sœur ; j'excepte aussi ce que donnerait M. Bernos, propriétaire à Lille, qui a déjà montré tant de générosité pour les œuvres philantropiques. Sa grande fortune lui permettrait de rendre plus complète cette dotation.

Pour les admissions, les propositions d'allocation, la ville de Lille nommera une Commission composée de personnes qui voudront bien rechercher les jeunes gens ayant des dispositions pour les arts et surtout les plus pauvres.

Je n'entends pas que chaque année les revenus soient distribués et que, pour cela, on accorde quand même des allocations ; des réserves pourront être faites pour les années où des allocations supérieures seraient nécessaires. Les Artistes malheureux, nés à Lille ou y demeurant habituellement, pourront être admis exceptionnellement à recevoir des gratifications.

La ville de Lille fera ouvrir dans l'avenir une galerie des chefs-d'œuvre des artistes qui auront profité des allocations et un tableau placé dans cette galerie indiquera en lettres d'or le nom des élèves qui se seront distingués. J'espère qu'ils seront nombreux, attendu que c'est souvent dans la classe pauvre que l'on trouve des génies.

Le don, que je fais, est fait à la ville seule, et non pas à ceux qui profiteront des allocations; j'ai voulu seulement indiquer de quelle manière la Ville devrait utiliser ce legs et remplir mes intentions.

Le présent testament a été ainsi dicté par le testateur au notaire Lefebvre, soussigné, qui l'a écrit tel qu'il a été dicté, l'a lu ensuite au testateur, qui a déclaré le bien comprendre, et y persévérer, le tout en présence desdits quatre témoins.

Ainsi fait et passé à Lille, en la demeure du testateur, dans son salon, où il était sur son lit. L'an mil huit cent cinquante-six, le vingt-six décembre, vers quatre heures du soir.

Et a le testateur signé avec les témoins et le notaire, après lecture faite du tout par le notaire audit testateur en présence desdits témoins.

Suivent les signatures.

Enregistré à Lille, le trente décembre mil-huit-cent-cinquante-six, folio trente, verso, cases première et suivante. Reçu cinq francs et un franc pour deux décimes.

Signé : DUHAMEL.

La Ville a été autorisée par arrêté préfectoral du 12 Février 1857 à accepter le legs de M. COLBRANT. La délivrance du legs lui a été faite le 26 Août 1857 par les héritiers légitimes, M.lle Charlotte-Françoise COLBRANT et M. Antoine-Alexis COLBRANT, suivant acte passé devant M.e Ferdinand LEFEBVRE, Notaire à Lille, dépositaire du testament. Aux termes de cet acte le legs se compose en immeubles de :

1.° Une maison située à Wazemmes, rue d'Iéna, n.° 21 ;

2.° Un terrain situé à Wazemmes, rue de Juliers, contenant environ huit ares quarante-trois centiares, non compris les portions de rue ;

Et 3.° Une maison située à Wazemmes, rue d'Arcole, n.° 54 ;

Et en valeurs mobilières, de diverses créances hypothécaires, titres de rentes, actions, représentant une somme de 88,647 fr. 26 cent.

Parmi les immeubles légués à la Ville par M. COLBRANT se trouvait une parcelle non bâtie, d'environ huit ares quarante-trois centiares, à l'angle des rues de Juliers et d'Iéna, et reprise sous le n.° 2 de l'acte de délivrance du legs. Ce terrain ne pouvant être mis en valeur qu'en l'utilisant par une construction, ou en l'aliénant, un accord intervint entre les usufruitiers et la Ville pour le rachat de l'usufruit. Il fut stipulé par délibération du Conseil municipal en date du 16 Avril 1861, approuvée par lettre de M. le Préfet le 24 du même mois, que la Ville entrerait immédiatement en possession, et que pour tenir compte des droits des usufruitiers, il leur serait servi une rente annuelle de 500 francs. Après leur décès cette rente appartiendra à la Fondation COLBRANT, qui seulement alors commencera de fonctionner. L'Ecole communale de garçons de la rue de Juliers a été depuis construite sur ce terrain.

L'un des usufruitiers, M. Antoine-Alexis COLBRANT, est décédé à Lille le 24 Septembre 1871.

L'Administration municipale a donné le nom de rue COLBRANT à la voie publique reliant la rue Henri-Kolb à la place Sébastopol.

CHAPITRE XXI

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET AGRONOMIQUE

§ 1 — École des Chauffeurs

En 1858, après un accident survenu à l'un des générateurs de M. VERSTRAETE, des manufacturiers se cotisèrent, pour fonder un cours public à l'usage des chauffeurs, sous le patronage de la Société des Sciences.

Ce cours cessa en 1863, par le fait de la mort du professeur, M. Auguste FIÉVET. Pendant cette période, vingt-un certificats de capacité furent délivrés, après examen, par la Société des Sciences, libéralement et sans exclusion de ceux qui ne savaient pas lire.

A la séance solennelle de cette Société, tenue à la fin de la même année 1863, M. GUIRAUDET, rapporteur du Concours des chauffeurs, après les regrets donnés au professeur décédé, disait : « Et pourtant, Messieurs, à l'existence de cette Ecole sont liés, d'une manière » évidente, les intérêts bien entendus de tous, patrons et ouvriers ». Plus loin : « Permet- » tez-moi donc d'espérer que tout n'est pas fini pour l'Ecole des chauffeurs et que l'essai » provoqué par la Société des Sciences portera ses fruits. Puis-je émettre un vœu? C'est que » cette Ecole, réorganisée sur une base plus large et plus durable, puisse procurer successi- » vement à tous les centres de l'arrondissement les mêmes avantages qu'elle a procurés à la » ville de Lille ! »

Moins d'un mois après, les anciens élèves, empressés de mettre à exécution le vœu formulé par le rapporteur de la Société des Sciences, allèrent le consulter et le prier de leur désigner

un professeur. Il les engagea à s'adresser à M. THORAIN, Ingénieur civil, qui voulut bien se mettre à leur disposition. Il ouvrit spontanément et gratuitement un cours, qui fut inauguré en Mars 1864 par M. Henri VIOLETTE, Directeur des poudres et salpêtres.

Le cours précédent était seulement démonstratif. M. THORAIN ajouta à cet enseignement assez de théorie pour expliquer la production de la chaleur et de la vapeur, ainsi que leurs diverses applications.

M. GUIRAUDET, le savant et si regretté Doyen de la Faculté des Sciences, appréciant de nouveau ce cours en 1865, disait dans un rapport : « L'Ecole des chauffeurs est reconstituée » dans des conditions meilleures qu'autrefois. Je dois féliciter le professeur M. THORAIN, » et des résultats qu'il a obtenus et aussi du rare dévouement qu'il a déployé. C'est gratuite- » ment, ou pour mieux dire à ses frais, que M. THORAIN, tantôt à Lille, tantôt même à » Roubaix, a prêté le concours de son expérience et de son savoir à la Société des chauf- » feurs, Société naissante, qui désirait fonder un cours, et qui cherchait un professeur, sans » avoir encore ni capitaux, ni économies. »

M. THORAIN a continué son cours pendant quatre ans, dans les mêmes conditions, soit à Lille, soit à Roubaix, soit à Tourcoing, employant partout la même méthode, qui lui réussissait parfaitement et qu'il a consignée dans un petit livre publié en 1867 sous le titre d'*Aide mémoire du chauffeur mécanicien*. Cette publication, et plus encore son généreux dévouement, lui ont valu en 1867 une médaille d'or, décernée par la Société des Sciences.

Quarante-cinq certificats de capacité ont été délivrés pendant cette période, c'est-à-dire de 1864 à 1867.

Après les examens de 1867, une Commission désignée par la Société des Sciences obtint des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières, la création de cours municipaux. Celui de Lille fut installé en 1868. Interrompu en 1870, par suite de la guerre, ce cours fut repris en 1871 et étendu aux monteurs-mécaniciens et aux contre-maîtres, qui tous ont besoin de connaître les éléments et l'application de la vapeur. A partir de 1873, le professeur ajouta à son enseignement théorique, des visites dans les usines.

Le nombre des auditeurs inscrits pour 1878 était de quatre-vingt-trois ; celui des présents a été en moyenne de soixante; il est descendu à trente pendant les fêtes du mois d'Août (la foire).

Les élèves appartiennent à trois catégories : ce sont ou des chauffeurs, ou des mécaniciens et chaudronniers ou des directeurs et contre-maîtres d'usines.

Les chauffeurs sont passablement exacts ; il est rare qu'ils soient tenus par des réparations pendant le milieu de la semaine et c'est pour cela que le cours a lieu le Mercredi.

Les mécaniciens ou chaudronniers le sont moins, attendu qu'ils sont envoyés fréquemment au loin pour des réparations aux usines.

Quant aux directeurs et contre-maîtres ils sont très-exacts.

La Société des Sciences continue à délivrer libéralement des récompenses et des brevets aux élèves du cours des chauffeurs, après examen.

Nous donnons un extrait du rapport de la Commission d'examen de 1878 : « La Com-
» mission a constaté avec plaisir, que les examens étaient en général plus satisfaisants que
» les années précédentes. Parmi les candidats, se sont trouvés plusieurs ouvriers monteurs
» et mécaniciens, qui ont suivi le cours avec profit, et pourront former plus tard d'excellents
» conducteurs pour les machines à vapeur. Du reste, les industriels auraient tout intérêt à
» engager leurs monteurs et mécaniciens à suivre ce cours ; ils pourraient avoir de la sorte
» des chauffeurs-conducteurs en réserve, ce qui les mettrait à l'abri de toute espèce de
» chômage.

» La supériorité des examens sur les années précédentes nous paraît devoir être attribuée
» aux visites dans les ateliers ; de telle sorte que l'instruction théorique, donnée pendant les
» cours, a été complétée par l'examen attentif des divers types de chaudières et de
» machines. »

La Société a délivré, en 1878, six brevets supérieurs et six certificats ordinaires de capacité.

Un traitement de 1,000 fr. est attribué au Professeur M. THORAIN.

---

§ 2. — Cours de droit commercial

Le cours public de droit commercial a été institué par délibération du Conseil municipal en date du 22 Décembre 1878. Il se fait à l'Hôtel-de-Ville une fois par semaine ; il est professé par M. HENRY, Avocat, attaché à l'Institut industriel. Il réunit en moyenne de vingt-cinq à trente auditeurs.

Il n'est guère possible d'apprécier d'une manière bien nette les résultats obtenus, ce cours étant de sa nature essentiellement libre, et les auditeurs ne pouvant y être astreints à aucune obligation d'examen et d'assiduité. Nous constatons toutefois avec plaisir que l'auditoire suit les leçons de l'éminent professeur avec assiduité et y prend un sérieux intérêt.

---

§ 3. — Cours municipaux de Filature et de Tissage

Ces cours, à l'usage des contre-maîtres des filatures et des tissages, ont été créés par le Conseil municipal le 24 Novembre 1876, à titre d'essai. Ils ont été ouverts le 10 Décembre suivant. Ils fonctionnent avec le concours de la Chambre de commerce qui a bien voulu offrir une participation de 1,600 fr., pendant trois années, dans la dépense qui est de 3,000 fr. par an.

Ces cours, professés à l'Institut industriel par M. GOGUEL, ont été suivis jusqu'ici par un auditoire assez restreint, de quinze à vingt personnes environ, composé principalement de contre-maîtres de filature ou d'employés d'ateliers de construction.

En 1878 seulement il a été possible de mettre sous les yeux des auditeurs des types des machines employées, et de donner par là un caractère plus pratique aux cours. Les heures primitivement choisies ont dû aussi être changées, pour ne pas déranger les contre-maîtres dans leur travail.

Il y a lieu d'espérer que ces deux circonstances amèneront un plus grand nombre d'auditeurs.

On augmenterait leur fréquentation, en leur donnant une certaine sanction. M. le Directeur de l'Institut croit que, si, comme cela se pratique pour d'autres cours municipaux, il était possible de constituer une Commission composée d'industriels, qui, chaque année, ferait passer un examen et délivrerait des certificats de capacité, un grand nombre de contre-maîtres ou de jeunes gens employés dans les filatures viendraient fréquenter et suivre assidûment ces cours.

---

§ 4. — Institut Industriel, Agronomique et Commercial

Une Ecole professionnelle, destinée à initier les fils d'ouvriers à la pratique et à la théorie des arts mécaniques et des métiers avait été fondée à Lille le 1.er Octobre 1854, par le concours réuni du Gouvernement et de la Ville. Celle-ci prenait à sa charge la fourniture, l'entretien des locaux et l'achat d'une partie du matériel. L'Etat pourvoyait au traitement du personnel enseignant et aux autres dépenses. L'Ecole fut installée dans les bâtiments de l'*ancien Lombard* appartenant alors aux Hospices et pris à loyer par la Ville.

La direction donnée dans le principe à cette institution dépassa le but que l'on s'était proposé et compromit son existence. L'Ecole devait n'être que professionnelle; au lieu de cela on y introduisit un enseignement scientifique et théorique qui semblait vouloir rivaliser avec celui des Ecoles Centrales et des Ecoles d'Arts-et-Métiers. Les études professionnelles y furent mal comprises et les dépenses exagérées par suite de l'achat d'un matériel hors de proportion avec le programme de l'Ecole. Il en résulta un déficit qu'elle n'était pas en mesure de couvrir. En 1856, M. MAGIN, Inspecteur général de l'Université, fut envoyé à Lille par M. le Ministre de l'Instruction publique pour examiner la situation de l'établissement. Sur son rapport l'Etat désintéressa les créanciers de l'Ecole, qui fut réorganisée sur des bases plus modestes. Elle fut simplement rattachée à l'Ecole primaire supérieure dont les élèves de l'Ecole professionnelle suivaient les cours pendant les deux premières années. La troisième année était consacrée à l'enseignement professionnel.

Dans cette réorganisation l'Etat prit à sa charge le paiement des professeurs spéciaux de l'Ecole, abandonnant à la Ville, qui restait chargée de la fourniture du local, tout le matériel dont la valeur s'élevait à 32,965 fr.

Cet arrangement fût accepté par délibération du Conseil municipal en date du 19 Décembre 1856. La seule charge nouvelle incombant à la Ville était l'entretien du matériel, pour lequel on inscrivit au budget une subvention de 1,000 fr. par année. L'Ecole prit alors le titre d'*Ecole des Arts industriels et des Mines*. Le Département y entretenait quatorze demi-bourses. La Ville s'était réservée douze places d'externes, en raison des sacrifices qu'elle s'imposait.

Ainsi l'Ecole avait été fondée et organisée par l'Etat; elle continuait d'être gérée au nom de l'Etat, bien qu'en fait, elle appartînt à la Ville pour tout ce qui était du matériel. Malgré sa bonne direction, cet établissement ne remplissait que très-imparfaitement le but que l'on était en droit de se proposer dans notre grande et industrielle Cité. L'Administration municipale, secondée par le Conseil général du Département, sollicita d'abord sa transformation en une Ecole professionnelle de l'Etat; ces démarches ne furent pas couronnées de succès.

Le Département et la Ville ne reculèrent pas devant cette difficulté, et réunissant leurs concours, ils créèrent l'*Institut industriel, Agronomique et Commercial*. Par délibération du 5 Octobre 1872, la Ville acceptait la participation dans toutes les dépenses de gestion et d'entretien de cet établissement départemental jusqu'à concurrence de 25 pour cent; le Conseil général prit le surplus à sa charge.

L'Institut fut provisoirement installé rue du Lombard n.° 2 et inauguré le 1.er Décembre 1872. D'un commun accord le Département et la Ville confièrent sa direction à M. MASQUELEZ, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Directeur des travaux municipaux, qui avait bien voulu, dès le début de cette organisation, accepter la mission d'aller étudier les écoles professionnelles, industrielles et commerciales de l'Alsace et de la Belgique.

Dès la première année il devint évident que le bâtiment de la rue du Lombard était insuffisant. D'un autre côté la Ville n'avait acquis cette propriété que pour y installer l'Ecole primaire supérieure de garçons. Le Département et la Ville passèrent une convention aux termes de laquelle le premier s'engagea à ériger des constructions évaluées 500,000 fr. sur un terrain de 7,616 mètres, d'une valeur de 300,000 fr., cédé gratuitement par la Ville. Cet arrangement fut délibéré par le Conseil municipal le 2 Septembre 1873. Les travaux marchèrent avec rapidité, et le nouvel Institut, largement installé, pourvu de machines, d'ateliers, de collections, put ouvrir ses portes à la rentrée de Pâques 1875. Un pensionnat spécial, construit tout à côté, sur un terrain cédé à bas prix par la Ville, est venu apporter une assistance indispensable à cette importante création.

La Ville de Lille entretient dix bourses de sept cents francs à l'Institut. Le Département et diverses Villes de la région du Nord y subventionnent aussi des boursiers. La prospérité de l'établissement s'affirme de plus en plus chaque année sur des bases sérieuses et par suite durables.

L'effectif total a varié de 95 à 102 dans le courant de l'année 1878. Les résultats des examens ont permis de délivrer aux élèves sortants onze diplômes et six certificats de capacité. En 1877, le nombre des titres délivrés avait été de vingt-deux. Il y a donc eu une diminution de cinq en 1878; il convient de l'attribuer à la sévérité plus grande dont a usé le Conseil d'instruction. Le Conseil est d'avis que les diplômes et les certificats doivent être distribués avec une grande circonspection, afin que tout élève, pourvu d'un titre de capacité, présente des garanties d'instruction en rapport avec l'importance et la bonne renommée de l'établissement. A cet égard, il croit devoir agir avec d'autant plus de prudence que, chaque jour, la valeur des diplômes et des certificats de l'Institut s'accentue davantage : les industriels donnent avec raison leur confiance à l'établissement. Ce dernier doit y répondre en ne leur fournissant que des jeunes gens en mesure de leur rendre de réels services.

Procédant dans le même ordre d'idées, le Conseil se fait un devoir d'éclairer les familles sur les aptitudes de leurs enfants, sur leurs chances de succès, sur la probabilité plus ou moins grande d'un résultat sérieux de leurs études. Il dégage sa responsabilité vis-à-vis des parents, quand il lui semble que les jeunes gens perdent leur temps à l'Institut. Cette sincérité peut être préjudiciable à l'établissement dans une certaine mesure au point de vue de l'effectif; elle lui a fait perdre cinq élèves aux vacances dernières. Le Conseil continuera néanmoins à la pratiquer, persuadé que, en dehors de la question de loyauté, elle sera, en dernière analyse, plutôt utile que nuisible.

Le Conseil d'instruction a poussé plus loin ses scrupules; il a décidé qu'à l'avenir les élèves de 1.re année du génie civil ne pourraient continuer à suivre les cours de cette division qu'à la condition de subir convenablement des examens à la fin du 1.er trimestre. Cette division du génie civil est la plus forte de toutes : c'est aussi la plus recherchée, et elle absorberait

presque complètement les autres si l'on ne s'efforçait d'en écarter les élèves dont l'intelligence est trop peu développée ou la préparation insuffisante, et qui trouvent plus avantageusement leur place dans des divisions d'un ordre moins élevé.

Grâce à l'application de ces diverses mesures, les élèves diplômés sont de plus en plus recherchés par l'industrie. Tous ont été pourvus d'emplois avantageux, quelques-uns très-importants. Dans beaucoup de cas même nos grands industriels paraissent préférer les bons élèves diplômés du génie civil à ceux de l'Ecole Centrale, parce qu'ils sont mieux initiés à la pratique. Nous sommes d'autant plus heureux de constater ce résultat qu'il est tout à l'honneur du Directeur, dont on connaît la haute compétence, et du personnel enseignant, si dévoué et si remarquable, qu'il dirige.

Malgré la tendance du Conseil d'instruction à sacrifier la question d'effectif à celle du niveau des études, le nombre des élèves continue à se développer : il était de quatre-vingt-quinze le 1.er Janvier 1878, tandis qu'au 31 Décembre il s'élevait à cent deux. C'est une augmentation d'autant plus remarquable, que la crise industrielle, que nous subissons, a dû influencer défavorablement le nombre des entrées.

Nous avons rappelé en commençant les diplômes et certificats de capacité délivrés en 1878. Nous devons ajouter qu'au dernier concours ouvert par la Société industrielle, deux élèves de l'Institut, MM. DAILLIER et DELEVOY ont obtenu, l'un le premier prix de langue allemande, l'autre le second prix de langue anglaise.

---

§ 5. — École centrale des Arts et Manufactures

La ville de Lille a fourni son contingent de pensionnaires à l'Ecole des arts et manufactures, alors qu'elle n'avait pas l'Institut industriel. Nous en donnons la liste.

1848

Louis-Albéric HUDELO, né à Lille, le 31 Mars 1831. Professeur à l'Ecole Centrale, Vice-Président de l'Association polytechnique, Officier d'académie en 1874, et Officier de l'Instruction publique en 1879.

1850

Charles GALLOIS. Mort peu de temps après sa sortie de l'Ecole.

1855

Eugène LECŒUR, Conducteur des ponts-et-chaussées, Ingénieur au service municipal des eaux de la Ville de Paris, à Joinville-le-Pont.

1861

Edouard-Jullien POILLON, né à Lille, le 22 Octobre 1842. Ingénieur consultant à Paris.

1867

Carlos-Alfred WATTEAU, né à Lille, le 17 Mars 1845, décédé Professeur à Roubaix.

---

§ 6. — École d'Arboriculture

L'Ecole d'arboriculture, créée en 1868 près du cimetière de l'Est, et transférée en 1870 à l'extrémité du Jardin Vauban, présente une surface de 4,000 mètres carrés. Cette surface est divisée par huit plates-bandes parallèles, de 2 m. 50 de largeur, et séparées entr'elles par un chemin large de 1 m. 50. Seule, l'allée centrale, a une largeur de 3 mètres.

Chaque plate-bande porte au centre deux rangs d'arbres adossés et soumis aux formes reconnues les plus avantageuses pour la bonne venue et la production.

Ces plates-bandes sont bordées, du côté de l'allée, par un rang de pommiers plantés à 2 m. 50 d'intervalle, et dirigés horizontalement à 0 m. 40 du sol.

Les cours d'arboriculture sont confiés à M. JADOUL, Directeur des Jardins municipaux. Ses leçons sont suivies avec beaucoup d'intérêt par un cortége d'auditeurs au nombre de soixante en moyenne.

Le programme, divisé en dix-huit leçons, est publié à l'avance et indique les sujets qui doivent être traités.

Le nombre d'arbres soumis à l'étude est de, savoir :

14 Pêchers	en	12	variétés
2 Brugnons	en	2	»
4 Abricotiers	en	3	»
2 Pruniers	en	2	»
2 Cerisiers	en	2	»
17 Vignes	en	15	»
971 Poiriers	en	210	
532 Pommiers	en		
Total. . .		334	variétés

§ 7. — École et Jardin de botanique

La ville de Lille est une des premières qui ait eu en France un *Jardin public de Botanique*. En 1644 Georges WION publiait la description du *Jardin médical* de Pierre RICART, célèbre médecin Lillois :

Botanotrophium ceu hortus medicus Petri Ricarti pharmacopœi Lillensis celeberrimi, cura Georgi Wionii, artium doctoris, ac medici, descriptus ac editus. Additis his quœ probe ab Insula nascuntur. Lillœ, gallo-Flandriœ, typis Simonis Le Francq. — 1644.

En 1751 Pierre COINTREL, autre médecin Lillois, qui avait été autorisé par le Magistrat, à la date du 31 Octobre 1748, à enseigner la botanique, publiait le catalogue dont le titre suit :

Catalogue des plantes du Jardin botanique, établi à Lille par les soins de Messieurs du Magistrat, rangées par M.e Pierre Cointrel, Docteur en médecine et démonstrateur de Botanique, suivant l'ordre classique de leurs vertus et conformément à la méthode de M. Tournefort. A Lille, chez Cl. PRÉVOST, 1751.

Ce jardin botanique était situé rue d'Anjou, dans le fond de l'Hôpital des Invalides (caserne d'Anjou, aujourd'hui lits militaires). COINTREL continua son enseignement jusqu'à sa mort, en 1760.

Supprimé par résolution du Magistrat, le 20 Mai 1761, le cours de botanique fut réorganisé le 7 Mars 1770. Sa direction fut confiée à M. Jean-Baptiste LESTIBOUDOIS, auquel fut alloué un traitement annuel de 400 florins, moyennant lequel il devait fournir le jardin, pourvoir à son entretien et à sa plantation. Il servait exclusivement à l'instruction des élèves en médecine, en chirurgie et en pharmacie, qui avaient été invités à s'y rendre pour y recevoir les leçons du professeur, par ordonnance du Magistrat en date du 23 Avril 1770.

Il fut transféré en l'an VII dans les dépendances de l'Ecole Centrale (depuis le Lycée) et affecté au même usage. Ce ne fut qu'en 1824 que le public y fut admis les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.

En 1830 la terrasse du Collége fut réunie au Jardin botanique; mais cette annexion était déjà insuffisante en 1838, époque à laquelle le Maire proposait la translation du jardin hors des murs de la Ville. Ce projet fut ajourné.

Le terrain occupé par le Jardin botanique derrière le Lycée fut abandonné à l'Etat par une délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1864, afin d'améliorer les conditions d'hygiène de cet établissement, en donnant plus d'air et d'espace aux préaux. Néanmoins la Ville se réserva l'emplacement des serres, le logement du jardinier et la portion de

terrain qui s'étendait vers la cour du Lion-d'Or, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé le moyen de placer ailleurs les parties essentielles de ce service.

Le Jardin botanique fut transféré sur un terrain qui avait été réservé pour l'ouverture d'un bassin, entre le rivage de la Haute-Deûle (Saint-Martin) et le square Jussieu. Le goulet de sortie des eaux du bassin Saint-Martin fut élargi et un canal à ciel ouvert fut pratiqué au milieu du terrain pour conduire dans le canal de l'Arc les eaux venant de la Deûle. L'installation du nouveau Jardin fut terminée le 6 Avril 1866 et la Ville fit à cette date la remise au Lycée de son ancien Jardin des plantes.

A son tour, et nous nous en applaudissons, le Lycée devint insuffisant ; il fallut songer à tenir les promesses de la Ville en ce qui était du transfert des serres. Par délibération du 15 Mai 1878 le Conseil municipal, adoptant ce transfert, décida la construction d'un petit Lycée sur l'emplacement occupé rue Saint-Jacques par les serres et l'habitation du jardinier en chef. Le 12 Novembre suivant il fit l'acquisition aux Hospices, au prix de 2 fr. 50 le mètre, par voie d'échange, d'un vaste terrain de 25,266 m. 55, dont il détacha 1,700 mètres pour l'agrandissement du cimetière, affectant le surplus, 23,566 mètres 55 cent., à la création d'un vaste jardin botanique à l'usage des Facultés des Sciences et de médecine. Les serres seront transférées et convenablement développées sur ce terrain. Ce travail, confié aux soins intelligents et spéciaux de M. BOUTMANS, jardinier en chef, s'exécute en ce moment sous la surveillance de la direction des travaux.

CHAPITRE XXII

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE ET DE L'ÉQUITATION

§ 1 — Gymnase Central

Créé le 1.er Juillet 1867, le Gymnase municipal de Lille est le premier, en France, qui ait été institué exclusivement pour les Ecoles primaires. Il a pour programme de faciliter le développement physique des enfants, sans leur imprimer d'efforts violents. Pour atteindre ce but, le Directeur M. MADUREL a très-sagement formé trois pelotons dans chaque école : *Le premier* est composé des élèves les plus âgés et les plus robustes; *le second*, des élèves un peu moins forts ; et enfin *le troisième*, des élèves les plus jeunes. De cette manière, les enfants sont graduellement développés, sans courir aucune espèce de danger.

Vingt-et-une écoles prennent chacune une leçon d'une heure par semaine ; la moyenne de chaque peloton étant de trente, cela donne un personnel de 1,900 élèves fréquentant le gymnase. 800 d'entre eux se renouvellent chaque année ; de sorte que depuis douze ans il a été formé environ dix mille élèves.

En outre, trois fois par semaine, de huit à neuf heures du soir, et le Dimanche, de onze heures à midi, un cours gratuit est fait aux adolescents et aux adultes.

Les leçons ont lieu, pour les écoles, tous les jours de la semaine, excepté les Dimanches et Jeudis, de neuf heures du matin à onze heures, et l'après-midi, de deux à quatre heures. L'Ecole primaire supérieure se rend au gymnase le Mercredi, de cinq heures et demie à six heures et demie du soir.

Le personnel du gymnase se compose de quatre maîtres, dont trois Professeurs et le Directeur, qui est chargé de faire exécuter les exercices préparés au commencement de chaque semaine et consignés sur une feuille spéciale. Les élèves de chaque école et de chaque peloton participent tous à ces exercices, afin qu'il y ait *unité* pour la généralité des écoles.

Le Gymnase municipal, par sa bonne organisation et sa discipline, est la pépinière de nos Sociétés de gymnastique.

De plus, il prépare les jeunes gens au service militaire, et à l'apprentissage de tous les états, quels qu'ils soient. Comme tous les établissements similaires, il concourt au développement de l'activité humaine.

Il est dirigé avec beaucoup de soins et de succès par M. MADUREL.

---

§ 2. — École d'Équitation

Le Commandant du fort Saint-Sauveur, Directeur du Génie, trouvant que le Manége établi sur le rempart (pavillon de la Magdeleine) pouvait, en cas de siége, nuire à la défense de la Place, en demanda le déplacement. Ceci se passait en 1752.

Par résolution du 7 Juin de ladite année, le Magistrat décida la construction du manége actuel sur l'Esplanade, à l'extrémité de la grande allée, et près de l'endroit dit « *Le Petit Paradis* ». Ce manége fut presqu'entièrement reconstruit en 1811 et 1812. On y ajouta un logement pour l'écuyer et des écuries pour les chevaux.

Cet établissement était confié à un entrepreneur subventionné par la Ville, qui lui accordait de plus la jouissance gratuite des bâtiments. La subvention s'est élevée de 1814 à 1827 à la somme de 1,500 fr., puis de 1,000 fr. jusqu'en 1832, époque où elle fut supprimée.

Une délibération du 6 Avril 1866 rétablit en faveur de l'Ecole d'équitation un subside de 2,500 fr. mais pour trois ans seulement. Deux indemnités de 1,500 fr. lui furent cependant encore accordées en 1870 et 1871.

La Ville faisant les frais du manége, il était juste qu'elle déterminât les obligations auxquelles était soumis le Directeur. Un arrêté municipal du 23 Janvier 1819 fixa ces obligations. Ce règlement obligeait l'écuyer à entretenir huit chevaux de race en hiver, quatre en été et de donner des leçons gratuites à deux élèves.

La durée des leçons était fixée à une heure et leur prix à 1 fr. 75 pour les vingt premières, à 1 fr. 50 pour les suivantes.

Ces prix furent modifiés le 3 janvier 1834 et arrêtés ainsi qu'il suit :

Pour les Dames par cachet 2 francs.
Pour les Hommes id. 1 fr. 50.

Ce règlement reçut une nouvelle modification le 3 Décembre 1866. Ces dispositions, ainsi complétées, sont encore en vigueur aujourd'hui.

Les obligations du Directeur sont réduites à l'entretien de six chevaux dressés aux airs du manége. Du 1.er Novembre au 1.er Mai le nombre des chevaux peut être ramené à quatre. La durée de chaque leçon est d'une heure. Les prix des leçons sont fixés comme suit :

POUR LES HOMMES :

Leçons collectives, chaque série de douze cachets. . . 24 fr.
Leçons particulières, chaque cachet. . . . . 4 fr.

POUR LES DAMES :

Leçons collectives, chaque série de douze cachets. . . 36 fr.
Leçons particulières, chaque cachet. . . . . 4 fr.

Un arrêté municipal du 14 Août 1839 constitua une Commission de surveillance de l'Ecole d'équitation; elle fut réorganisée le 22 Février 1856 puis le 27 Décembre 1878.

Elle est composée en ce moment de :

MM. Ed. DESBONNETS, Conseiller municipal.
CHARLES, id.
Jules DECROIX, id.
TELLIEZ, Juge au Tribunal civil.
Edmond LONCKE, Directeur d'assurances.
BOUTRY aîné, Négociant.
Ch. VERLEY, Banquier.

La direction de l'Ecole a été confiée le 5 Septembre 1866 à M. TERWER, ancien sous-officier du 9.e d'Artillerie. Habile écuyer, excellent administrateur, M. TERWER a tiré le manége de l'abandon où il était tombé et l'a amené à un remarquable degré de prospérité. En 1878, des demandes de mise en adjudication se produisirent devant le Conseil, qui les écarta, rendant ainsi hommage aux services rendus par le Directeur, et tenant un juste compte des sacrifices personnels qu'il a faits pour relever l'établissement municipal.

L'entretien et le fonctionnement du manége civil de la ville de Lille n'ont donné lieu, pendant l'année 1878, à aucune observation critique de la part de la Commission spéciale, chargée de sa surveillance. Elle n'a eu, au contraire, que des éloges à donner à M. TERWER.

Le local, parfaitement aménagé les années précédentes, n'a nécessité aucune réparation nouvelle; le manége présente toutes les conditions désirables pour les leçons d'équitation ; les écuries sont suffisantes et bien installées ; le nombre des chevaux est celui prescrit par le cahier des charges.

Les résultats obtenus pendant l'année 1878 sont inférieurs à ceux de l'année précédente ; ce n'est pas toutefois que le goût de l'équitation ait diminué : le Directeur croit pouvoir affirmer que cette infériorité est due surtout à l'Exposition universelle, qui, ayant attiré à Paris un grand nombre de visiteurs, a diminué dans une certaine mesure le chiffre des séries de cachets distribués.

CHAPITRE XXIII

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES

§ 1. — Bibliothèque Communale.

La Bibliothèque communale de Lille a été formée des fonds provenant de communautés religieuses, et très-particulièrement du Chapitre de Saint-Pierre. Laissons à ce sujet la parole au savant et regretté Archiviste du département du Nord, M. LE GLAY. Il s'exprime comme suit dans son mémoire sur les Bibliothèques publiques du Nord :

Au XVIIIe siècle, la ville de Lille, plus heureuse sous ce rapport que les autres cités du département, possédait une bibliothèque publique fondée par le chapitre de Saint-Pierre, et enrichie des bienfaits du Roi. Jean et Louis RAYMOND DE VALORY, qui occupèrent les premières dignités de cette collégiale, contribuèrent de leurs deniers et de leur crédit à former cet utile établissement. L'Administration en fut d'abord confiée à l'écolâtre ; mais ensuite on reconnut qu'il fallait pour cet emploi un homme spécial et connaisseur. MM. Nicolas GOURIOT, DE VALORY DE LA POMMERAYE, Nicolas ANGELIN et Guillaume GALLOUIN, chanoines, furent tour-à-tour préposés à la bibliothèque ; ils avaient sous leurs ordres deux sous-bibliothécaires rétribués, choisis parmi les chapelains de la collégiale.

Les salles de lecture étaient ouvertes le mardi et le jeudi.

Le 28 Décembre 1789, le chapitre ordonna la rédaction d'un nouveau catalogue de sa bibliothèque, et le 1.er Mars suivant, il allouait une rétribution aux sous bibliothécaires pour les soins qu'ils avaient donnés à ce travail.

Formée du fonds de Saint-Pierre, auquel sont venus se joindre la plupart des livres provenant des abbayes de *Cysoing*, de *Loos*, de *Marquette*, de *Phalempin*, des *Frères prêcheurs*, la Bibliothèque communale de Lille se composait en septembre 1838, de 21,882 volumes imprimés et 350 volumes manuscrits, lesquels sont classés suivant les cinq grandes divisions ci-après, savoir :

Théologie.....	1952 vol. imp.	120 vol. manuscrits.
Jurisprudence.....	1982 —	85 —
Sciences et arts.....	4088 —	22 —
Belles-lettres.....	3624 —	15 —
Histoire.....	10236 —	188 —
	21882 vol. imp.	350 vol. manuscrits.

Après la Révolution, la Bibliothèque fut d'abord ouverte dans l'ancien et vaste établissement des *Récollets*, où l'on avait transporté tous les objets d'art et de valeur, séquestrés, et sur l'emplacement duquel est érigé aujourd'hui le Lycée. Lors de la construction de cet édifice, l'aîle de la rue des Fleurs avait été destinée à recevoir les collections bibliographiques. Mais bientôt la nécessité de trouver un local pour loger la Faculté des Sciences fit renoncer à ce projet. On transporta provisoirement la Bibliothèque à l'Hôtel-de-Ville en 1854. Elle y est encore, tant il est vrai que rien ne dure aussi longtemps en France que le provisoire. Elle s'y trouve cependant fort à l'étroit aujourd'hui et fait partie des services qu'on éprouve le besoin de déloger, mais qu'il est bien difficile de déplacer.

La Bibliothèque a reçu depuis 1838 des accroissements considérables. Outre les dons continus des Ministères, et les acquisitions auxquelles la Ville consacre chaque année une somme de 6,000 fr. (en ce compris les reliures), elle a été l'objet de donations importantes de la part de la famille GENTIL, de MM. DESMAZIÈRES, Louis DANEL, DARRAS. La plus considérable est celle de M. le Marquis Denys-Charles DE GODEFROY MÉNILGLAISE, décédé à Paris le 20 Juillet 1877. Nous ne pouvons mieux faire apprécier sa valeur qu'en rapportant textuellement l'extrait suivant du testament de ce vénérable bienfaiteur.

Je possède une bibliothèque qui n'est pas sans quelque réputation ; formée principalement à Lille par mes pères, durant le cours et à l'occasion de leur charge héréditaire de Directeur de la Chambre des Comptes, elle est riche en documents sur l'histoire de la Flandre et des provinces belges.

Désirant donner un témoignage d'affection à mes concitoyens, parmi lesquels j'ai jadis exercé des fonctions d'Administration municipale et hospitalière ; ménager aux études, qui ont illustré ma famille et servi mon pays, un asile durable ; être utile aux travailleurs futurs qui en tireront parti mieux que moi encore ; je lègue à ladite ville de Lille ladite bibliothèque, imprimés, manuscrits et portefeuilles ; sous cette explication restrictive, motivée par le but même que je me propose. — C'est-à-dire, que l'on délivrera à la Ville les livres inscrits en un catalogue tout entier de ma main, ledit catalogue consigné dans un petit registre in-8° réglé, chiffrant pages, cartonné en noir, portant sur la garde avant le premier feuillet : *Habent sua fata libelli.* M. le marquis de GOD. M.-Manu propria.

On y ajoutera une certaine quantité de petits volumes disposés par paquets, la plupart ouvrages de circonstance, appartenant à des temps déjà anciens, et ayant à cause de cela un intérêt historique rétrospectif. Je n'ai pas eu le loisir de les cataloguer ; mais il doit en exister dans les portefeuilles quelques inventaires dressés par mon père, qui en faisait cas. On y ajoutera encore les manuscrits et les portefeuilles provenant de mes pères, et renfermés dans deux armoires de l'entresol de mon appartement, rue de

Grenelle-Saint-Germain, 73, à Paris. Plus les travaux d'érudition de mes pères et les miens : Traduction de Meyer, préparations de mes publications de LAMBERT d'Ardres, GILBERT de Mons, Voyage de Georges LENGHERAND, un exemplaire manuscrit de mon voyage en Suisse (1820) et un de mon voyage en Italie (1830-1831).

J'espère que la ville de Lille voudra bien accepter ce legs en souvenir des cinq générations de GODEFROY qui se sont succédé dans ses murs, ayant mené une existence laborieuse et honorée. Je serais reconnaissant que l'Administration municipale voulût bien assigner à ladite bibliothèque un local à part et sous le nom que je porte, nom auxquel mes pères ont obtenu quelque célébrité.

Si le legs entraînait des droits et frais, ils ne seraient pas à la charge de ma succession.

La bibliothèque de M. le Marquis DE GODEFROY MÉNILGLAISE se compose de 4,724 ouvrages imprimés, formant ensemble 9,382 volumes. Elle comprend en outre 736 brochures très-précieuses et très-rares sur ce que l'on peut appeler les questions du temps. Elles ont été réunies par MM. DE GODEFROY depuis la fin du XVIe siècle. Enfin cette riche collection est complétée par 158 manuscrits et portefeuilles. En additionnant le tout on trouve 10,118 volumes.

Le Conseil municipal a affecté une salle spéciale à l'installation de la bibliothèque léguée par M. DE GODEFROY MÉNILGLAISE, et l'a ornée de son portrait dont il a confié l'exécution à M. SALOMÉ, qui en a fait une œuvre d'art des plus remarquables.

La Bibliothèque de la Ville comptait au 31 Décembre 1878 environ 75,000 volumes imprimés, et 800 manuscrits.

SERVICE DE LA SALLE PUBLIQUE DE TRAVAIL

Depuis trois ans le nombre des lecteurs croît dans des proportions considérables. En 1875, il était de 5,766. En 1876, il s'élevait à 8,656, pour atteindre en 1877 le chiffre de 15,448. En 1878 le total est de 21,477, soit une augmentation de plus de 6,000 sur celui de l'année précédente et plus considérable même, comme augmentation, que le chiffre total de 1875.

Depuis le mois de Février 1878, outre la statistique du nombre des lecteurs, il a été pris des mesures pour établir exactement celle du nombre et de la catégorie des ouvrages donnés en communication. Pendant les dix mois écoulés, il a été donné 33,499 ouvrages.

Les livres qui ont été le plus souvent demandés appartiennent, suivant l'ordre de l'importance du chiffre atteint, aux Sciences et Arts, aux Belles-Lettres, à la Jurisprudence, à l'Histoire et à la Théologie.

SERVICE DU PRÊT DES LIVRES

Le service du prêt fournissait 3,427 emprunteurs en 1875. Ce chiffre s'est élevé dans des proportions moindres que celui des habitués de la salle de travail. Cependant l'année 1877 a présenté une différence de plus 1,000 emprunteurs sur le chiffre de 1875, soit 4,619. L'année dernière

a donné 3,660 emprunteurs à chacun desquels il a été délivré en moyenne deux volumes, soit 7,320. Le chiffre de 3,660 ne se réfère qu'à un total de onze mois environ, le prêt des livres ayant été suspendu, sur la demande de la Commission de la bibliothèque, par arrêté du 21 Novembre dernier.

En résumé, pour l'année 1878, si, aux 21,477 lecteurs de la salle on ajoute les 3,660 emprunteurs, on arrive au chiffre total de 25,137 lecteurs. C'est une moyenne exacte de 83.79 par jour.

Le prêt des livres a été institué par un arrêté municipal du 20 Juin 1872. C'était là assurément une mesure très-libérale, mais que l'on avait trop généralisée, et dont on ne tarda pas à subir les inconvénients. Bon nombre de volumes ont été très-vivement détériorés, d'autres ont été perdus. D'autre part les travailleurs sérieux qui viennent étudier à la bibliothèque étaient à chaque instant arrêtés dans leurs recherches par l'absence momentanée des livres qu'ils désiraient consulter. Sur la proposition de la Commission de surveillance, l'Administration a dû imposer des règles plus étroites pour le prêt des livres, et limiter les séries d'ouvrages dont l'emport est autorisé. On n'estime pas à moins d'une dizaine de mille francs les dégâts occasionnés par le prêt, de 1872 à 1878. Le Conseil devra décider s'il convient de constituer immédiatement une bibliothèque de prêt par un vote spécial, ou s'il est préférable d'employer chaque année un crédit de 500 ou 1,000 francs à cette création.

DONS

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a continué, dans la même proportion que les années précédentes, à enrichir la Bibliothèque. D'autre part, elle a reçu des particuliers 156 volumes ou brochures, dont quelques-uns ont une valeur pécuniaire assez considérable.

TRAVAUX

L'impression du supplément du catalogue *Sciences et Arts* a été poursuivie sans désemparer en 1878. La somme portée au budget (1,260 fr.), a été complètement épuisée pour solder le prix de vingt-cinq feuilles.

RÉCOLEMENT GÉNÉRAL DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le récolement général des livres de la bibliothèque, rendu nécessaire par la disparition d'un certain nombre d'ouvrages, ainsi que l'a constaté le bibliothécaire dans son rapport sur le service du prêt, a été commencé en 1878. Ce travail pour être fait consciencieusement demandera beaucoup de temps. On a pu terminer complètement la révision de la bibliothèque de Jurisprudence. On s'occupe présentement de la révision des autres séries ; ce travail devra être continué jusqu'à ce que toutes aient été récolées et vérifiées, tant sur les catalogues que dans les rayons.

§ 2 — Archives Communales

Une instruction du Ministre de l'Intérieur, en date du 16 Juin 1842, a posé les bases de l'organisation des Archives Communales; elle a prescrit des mesures de conservation et tracé un cadre de classement et d'inventaire. Particulièrement applicable aux archives résultant du dépôt des actes publics depuis 1790, ce cadre ne pouvait guère admettre, qu'à l'état d'exception, la présence de plusieurs séries de pièces antérieures à cette époque. C'est ce qui a motivé une nouvelle circulaire ministérielle, en date du 25 Août 1857, concernant la mise en ordre méthodique des archives communales antérieures à 1790.

Diverses causes, en particulier le manque de rayonnages convenables pour classer les documents, — de cartons et de portefeuilles pour les abriter, — l'éparpillement d'une grande partie des archives modernes dans divers bureaux de l'Hôtel-de-Ville, n'avaient pas permis, jusqu'à ces dernières années, de mettre à exécution les prescriptions des deux circulaires précitées concernant les archives antérieures à 1790 et celles postérieures à cette date.

Le vote du Conseil municipal, du 30 Juin 1877, pour l'achat de cartons et de portefeuilles, — la reconstruction, suivant un plan déterminé, des rayonnages qui avaient dû être démolis par suite des mesures prises pour sauvegarder l'Hôtel-de-Ville de l'incendie, — le versement fait : 1.° en 1877, dans la série des archives anciennes, des registres des baptêmes, mariages, décès, antérieurs à 1792, et qui avaient été jusque là conservés dans les bureaux de l'état civil; 2.° en 1878, dans la série des archives modernes, des documents conservés dans divers bureaux et spécialement du dépôt connu sous le nom de *Petites Archives* comprenant une grande partie des documents administratifs de 1848 à nos jours, — ont enfin permis d'entreprendre un classement général des archives communales d'après l'esprit des circulaires ministérielles. Ce classement est en voie d'exécution. La partie matérielle, c'est-à-dire le triage et le classement qui doivent précéder l'inventaire, pourra être terminée en 1879.

Les archives antérieures à 1790 se composent de tous les titres, chartes et papiers des administrations abolies, lesquels ont été remis aux Municipalités en vertu des décrets des 14 et 22 Décembre 1789 et de l'Instruction du 8 Janvier 1790. Ce fonds d'archives, l'un des plus riches de France, renferme des documents de la plus haute importance au point de vue des origines et de la constitution de la Cité, des libertés et priviléges dont elle jouissait, de l'organisation communale, etc...

Une série de pièces isolées, au nombre de près de 3,000 (et dont la plus ancienne remonte à 1202) — une copie (faite au XIVe siècle, par ordre du Magistrat), du célèbre livre ROISIN, ainsi appelé du nom du clerc de la Ville qui le composa au XIIIe siècle, et qui contient, avec

la coutume de Lille, les plus anciens priviléges de la Commune, — une précieuse série de registres aux titres, — les résolutions du Magistrat depuis 1442, — les bans de police depuis 1381, — les comptes de la Ville depuis 1318, — les registres des paroisses depuis le XVIe siècle, — les registres aux Bourgeois depuis 1291, — les registres aux sentences criminelles rendues par le Magistrat depuis 1556, — les registres aux ordonnances des corps de métiers depuis 1459 — et une foule d'autres documents fourniront longtemps encore aux érudits la matière d'importantes découvertes au point de vue de l'histoire locale.

CHAPITRE XXIV

MUSÉES

§ 1. — Musée des tableaux.

M. Edouard REYNART, l'honorable et si regretté Directeur de nos Musées, décédé le 15 Février 1879, faisait précéder la dernière édition du catalogue du musée des tableaux de la notice suivante :

Tous les amateurs de peinture s'accordent à reconnaître l'utilité des collections publiques qui, seules, ont l'avantage de répandre le goût des arts dans toutes les classes de la société, en même temps qu'elles offrent les garanties de conservation que ne peuvent présenter les galeries particulières, ouvertes à un petit nombre d'élus et finissant le plus souvent par se disperser aux hasards des enchères.

Malgré ces avantages incontestés, si l'on en excepte les musées des villes de Reims, Dijon et Nancy (1) la plupart de ceux que possèdent la France ont une origine qui ne remonte pas au-delà du siècle dernier. Ce ne fut en effet qu'en 1793, époque où s'ouvrirent à Paris les salles du *Muséum français*, composé des anciennes collections du Roi et des richesses recueillies dans les couvents et les églises supprimés, que la plupart des principales villes de la province commencèrent à réunir dans des locaux spéciaux les œuvres d'art, que la dispersion des ordres religieux et l'émigration avaient laissées à leur disposition.

A Lille, l'Administration communale choisit le cloître du couvent des Récollets, qui venait d'être supprimé, pour y emmagasiner les richesses recueillies ; elle institua une Commission organisatrice, et le peintre Louis WATTEAU, qui en faisait partie, fut spécialement chargé de dresser un inventaire détaillé des tableaux et des estampes provenant des diverses sources que nous venons d'indiquer.

Le 1er Prairial, an III (12 Mai 1795) la Municipalité recevait de cette Commission l'inventaire qui avait été

(1) Le Musée de Reims avait été fondé en 1748, ceux de Dijon et de Nancy en 1787.

ordonné ; il comprenait 583 tableaux et 58 gravures, parmi lesquels le patient et consciencieux délégué de la Commission désignait 382 tableaux et 52 gravures comme devant être conservés pour l'instruction ; mais dans ce choix lui-même, tout n'était pas d'égale valeur, et on jugea convenable de faire deux parts de ce butin artistique ; la plus belle, exposée dans la chapelle du couvent, reçut le titre de *Musée départemental* et l'autre, reléguée dans les greniers, y resta jusqu'au jour où une partie du dépôt fut restituée à ses anciens propriétaires.

Mais aucun caractère officiel ne consacrait encore cet essai de Musée, lorqu'un arrêté des Consuls, en date du 17 Fructidor, an IX, (1er Septembre 1801) décréta la formation des Musées départementaux et la consacra par la distribution qui leur fut faite d'une partie des richesses que le Gouvernement avait à sa disposition.

Quarante-six tableaux, dont plusieurs en mauvais état, furent désignés pour grossir le noyau, formé à Lille ; mais les restaurations, qu'exigeaient ces toiles, nécessitaient des frais et du temps ; une somme de 3,738 francs fut adressée à Paris pour couvrir la dépense, et en l'an XI (1.803) seulement, la Ville put entrer en jouissance du don qui lui avait été fait deux ans auparavant.

N'était-on pas en droit d'espérer alors que l'impulsion donnée par l'arrêté des Consuls serait suivie par notre municipalité, et que ses efforts tendraient à imprimer aux beaux-Arts un mouvement progressif en élevant le Musée récemment formé au niveau de l'importance de la Ville ? Tout le contraire arriva, et bien des années s'écoulèrent sans qu'aucun changement fût apporté dans la situation.

La collection resta dans le *statu quo* jusqu'en 1813 ; à cette époque, M. le baron Duplantier, préfet du Nord, nomma une Commission chargée de désigner les tableaux dignes d'être conservés, et ceux qui devaient être vendus en raison de leur peu de valeur et de leur mauvais état. Le triage ordonné fut-il exécuté ? Aucune trace ne l'indique. Le seul document que possèdent nos archives relativement à cette malheureuse affaire est un procès-verbal qui donne la triste preuve que 354 tableaux furent vendus pour la somme de 1.365 fr. 50 (3 fr. 86 la pièce !)

De 1813 à 1848 le Musée progressa lentement, mais d'une manière continue, et l'on pouvait alors enregistrer 250 tableaux, dont le mérite acquit un nouvel éclat, lorsqu'il furent transférés dans les galeries spéciales, que venait de construire notre collègue M. Benvignat.

Depuis cette époque, le goût s'infiltra petit à petit dans nos mœurs et se répandit dans toutes les classes de la société. Le Gouvernement, reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait à fonder un centre artistique important dans le Nord, encouragea la Ville par ses dons ; l'Administration municipale et le Conseil, déjà fiers de l'importance qu'acquérait le Musée, accordèrent à la Commission les fonds nécessaires à l'achat d'œuvres de maîtres ; les habitants, de leur côté, voyant s'accroître de jour en jour la réputation du Musée qui prenait désormais un des premiers rangs parmi ceux de la province, rivalisèrent de zèle et montrèrent une générosité digne de toute la reconnaissance de leurs concitoyens.

Il est une chose que la modestie empêchait M. Reynart de dire dans cette notice, c'est la grande part qu'il prit personnellement à la création de nos galeries de tableaux, dont il accepta la direction en 1841. Il comprit de bonne heure que la *Chapelle des Récollets*, où se trouvaient reléguées les 250 toiles que nous possédions alors, allait devenir insuffisante ; qu'il fallait à ces perles artistiques un écrin plus digne d'elles ; que les tableaux s'attirent en raison même de leur nombre. Il obtint en 1849, pour les abriter, tout un étage du nouvel

Hôtel-de-Ville. Ses recherches, ses démarches, la foi qu'il avait dans son œuvre, provoquèrent bientôt, de toutes parts, des donations. L'Etat, les particuliers, rivalisèrent de zèle pour enrichir nos collections. Des acquisitions très-heureuses en complétèrent la beauté, et aujourd'hui les 830 tableaux, qui témoignent hautement de l'immensité des efforts de ce vaillant organisateur, répandent au loin la gloire artistique de la cité Lilloise, privilégiée entre toutes sous ce rapport. Car nos magnifiques collections comptent trois annexes d'une incomparable beauté : La galerie WICAR, la galerie Alexandre LELEUX, et ces toiles si remarquables que M. Antoine BRASSEUR, le nouveau bienfaiteur de la Ville, nous a léguées il y a quelques mois à peine.

Voilà le Musée de premier ordre, le plus riche de France après ceux de Paris, que nous a fait M. REYNART. Cet homme de cœur et d'intelligence a voulu affirmer son dévouement à la Ville même après sa mort. Il a légué :

1.° Au Musée d'archéologie, une coupe ou calice et une patène en porphyre rouge, Cadeau du roi de Suède ;

2.° A la ville de Lille, une somme de 25,000 francs pour acheter un tableau ancien. La Ville n'aura la jouissance de cette somme qu'au décès de Mme REYNART, qui en conservera l'usufruit pendant sa vie ;

3.° A ladite ville de Lille, son médaillon en bronze, par CARPEAUX ; son portrait par Carolus DURAN ; la vue de sa campagne par COURBET, et deux pochades de Jules BRETON et de Pierre BILLET.

Nous remplissons un pieux devoir en déposant ici, comme nous l'avons fait sur la tombe de M. REYNART, l'hommage de notre reconnaissance et de celle de nos concitoyens.

Le Musée de peinture a été dans ces dernières années l'objet de deux donations d'une importance exceptionnelle : M. Alexandre-Eugène LELEUX, propriétaire du journal l'*Echo du Nord*, décédé le 23 Mai 1873, a légué à la Ville sa galerie, qui comptait parmi les plus riches de la Province. Cette collection, comprenant 144 tableaux, est émaillée de joyaux signés Piéter de HOOCH, F. HALS, BOUCHER, JORDAENS, HOBBÉMA, GREUZE, L. CRANACH, A. DURER, TENIERS, P. VAN DICK, PRUD'HON, LECHMANN, FISCHEL, etc., etc. L'Administration a consacré une galerie spéciale à ce généreux donateur, et a donné son nom à l'une de nos voies publiques.

La seconde donation, dont nous venons de parler, appartient à l'année 1878, dont nous retraçons l'histoire. Le nom du sympathique donateur est dans toutes les bouches et au fond de tous les cœurs. M. Antoine BRASSEUR, un enfant du Pays, abandonné des siens, dès sa naissance, fut recueilli et élevé dans nos hospices. Doué d'aptitudes exceptionnelles, d'un sens droit, d'une grande honnêteté et d'une énergie inébranlable, ce noble déshérité de la fortune et de la famille sut conquérir par le seul effort de sa volonté une place des plus honorables dans la Société. Ses connaissances et son rare talent en ont fait l'un des arbitres

les plus consultés de la peinture. Et aujourd'hui, que le plus brillant succès est venu couronner une vie des plus honorables, toute entière consacrée à l'étude et au travail, M. BRASSEUR, mû par le plus délicat des sentiments, se rappelle que la ville de Lille a été sa mère, et il lui fait généreusement le don des richesses artistiques qu'il a si intelligemment amassées. Sa galerie, une collection de chefs-d'œuvres, jettera un nouvel éclat sur notre riche Musée. Déjà plusieurs de ses toiles, d'une grande valeur, sont venues y prendre place. M. BRASSEUR continue ses envois, ne se séparant que progressivement d'amis qui, on le conçoit, lui sont bien chers, et parmi lesquels nous trouvons des Lucas CRANACK, des Quentin METSYS, des Jean GOSSAERT, des LIÉVENS, des VAN GOYEN, des BOTH, Petrus CHRISTUS, Ant. WATTEAU, VAN OSTADE, etc., etc.

Composition de la Commission administrative du Musée de peinture pour l'année 1878

MM. REYNART, Administrateur général des Musées
COLAS, Peintre
HERLIN, Rentier
HOUDOY, Propriétaire
SAUVAIGE, Propriétaire
LENGLART-TRIPIER, Propriétaire
PLUCHART, Professeur de dessin au Lycée de Lille
DENNEULIN, Négociant
SALOMÉ, Artiste peintre
OZENFANT-SCRIVE, Négociant
AGACHE, Alfred, Négociant
SCHOUTTETEN, Louis, Artiste peintre

MOUVEMENT DU MUSÉE DE PEINTURE PENDANT L'ANNÉE 1878

N.° de l'inventaire	Nom de l'Auteur	DÉSIGNATION DU TABLEAU	Provenance
786	Danloux	Portrait de Brissot	Acheté.
787	Ribot	Saint Sébastien	id.
780	Laoust	Portrait de M. Devémy (*bronze*)	Don de Mme Devémy
788	Inconnu	Sainte Famille (*Ecole italienne primitive*)	Acheté
789	Peters Boël	Tableau de vanité.	id.
790	Eugène Delacroix	La chaste Suzanne (*Esquisse*)	id.
791	id.	L'Ange et Tobie (*Copie d'après Rembrandt*)	id.
792	Inconnu	Saint François (*Ecole italienne primitive*)	id.
794 à 805	Remond	Douze copies de portraits historiques	Don de Mme Ve Remond
806	Inconnu	Sainte Famille (*Ecole italienne primitive*)	Acheté.
807	Verbruggen	Fleurs en médaillon	Don de M. Desmyttère
808	Jacquand	Un Cloître	Don de M. A. Herlin
809	Carlo Dolci (genre)	Tête de Saint-Jean-Baptiste	Don de M. Desmotte
810	Inconnu	Sainte Famille (*Ecole de Parme*)	id.
811	Nicolas Maës	Portrait de femme	Don de M. Brasseur
812	Van Goyen	Paysage avec fabrique	id.
813	Lievens	Hérodiade et Saint Jean-Baptiste	id.
814	Both Jan	Paysage avec animaux	id.
815	Lueidel	Portrait de Jean Neudorff et de son fils	id.
816	Petrus Christus	Portrait de Philippe-le-Bon	id.
817	Victors (attribué à)	Portrait de femme	id.
818	Cranack Lucas	Le Christ insulté	id.
819-820	Inconnu	Volet peint sur les deux faces	id.
821	id.	Tarquin et Lucrèce	id.
822	Gossaert, dit Mabuse (attribué à)	La Vierge et l'Enfant-Jésus	id.
823	Bléee Henri	Fuite en Egypte	id.
824	Hemskerk	Allégorie	id.
825	Lievens	Tête de vieillard	id.
826	Inconnu	Vierge et Saints (*ancienne Ecole iennoise*)	id.
827	id.	Concert champêtre (*Ec. française* XVIIIe *siècle*)	id.

ENSEMBLE :

Tableaux achetés 8
Tableaux donnés . . . . . 33 } 42
Médaillon en bronze, donné 1

§ 2. — Musée Wicar

Nous avons rapporté en leur entier, à propos des pensionnaires de la ville de Lille à Rome, pages 361 et suivantes, le testament du Chevalier WICAR et l'acte explicatif de son héritier fiduciaire. Aux termes de ces actes, et outre la fondation créée en faveur des jeunes artistes, ce vénérable bienfaiteur léguait à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille ses collections artistiques, devenues aujourd'hui le Musée WICAR.

La Municipalité contesta à la Société le droit de posséder en propre cette collection. Elle prétendit que cette dernière, n'étant qu'une institution communale, ne pouvait, comme l'Institut de France, par exemple, détenir ces richesses qu'à charge de destination. Si l'Institut, disait-elle, cessait d'exister, ses propriétés feraient retour à l'Etat. De même celles de la Société des Sciences devraient, dans le même cas, faire retour à la Ville.

Saisie de cette réclamation la Société, dans sa séance du 5 Septembre 1834, admit l'abandon de la nue-propriété à la Ville; mais en se réservant la garde et l'administration des collections.

Le Conseil municipal, délibérant sur cette question, le 8 Octobre suivant, émit le vœu :

1.° Que la société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille soit autorisée à accepter, concurremment avec la ville de Lille, le legs à elle fait par feu le chevalier WICAR, savoir : la Société Royale pour l'usufruit, et la ville de Lille pour la nue-propriété ;

2.° Que la Ville acquitte les frais de succession, de transport, d'entretien et de conservation ;

3.° Qu'en cas de dissolution de la Société Royale, l'usufruit réservé à cette société fasse retour à la Ville ;

4.° Que la garde et l'administration des objets compris dans le legs dont il s'agit demeurent à la Société Royale ;

5.° Que lesdits objets, suivant leur nature, soient déposés dans les établissements publics existants jusqu'à ce que la Société Royale soit en position de les rassembler dans un local toujours accessible au public ;

6° Qu'une inscription placée sur chacun des objets rappelle qu'ils proviennent du legs fait par le chevalier WICAR à la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts ;

7° Qu'un inventaire complet et détaillé soit dressé contradictoirement et en double, afin qu'il soit déposé dans les archives de la Ville et dans celles de la Société Royale.

Une ordonnance du 26 Janvier 1835 approuva ces délibérations.

Tout conflit semblait dès lors apaisé entre la Municipalité et la Société des Sciences. Il n'en était rien pourtant, et les difficultés devaient renaître bientôt à l'occasion de la garde et de l'administration des collections. Placées dans une galerie de l'Hôtel-de-Ville, au milieu des salons affectés au Musée de peinture, elles n'étaient pas soumises aux mêmes règles quant à la surveillance et aux jours d'ouverture au public. De là un débat de compétition qui dura

pendant quinze ans et menaçait de se perpétuer, quand un nouvel accord survint en 1865 : la Société des Sciences réunit entre les mains de la Ville l'usufruit du Musée WICAR à la nue-propriété qu'elle avait déjà abandonnée. Voici les pièces qui consacrent cette cession :

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts

Lille, le 23 Janvier 1865.

Monsieur le MAIRE,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille a décidé, dans sa séance du 20 Janvier, qu'elle renoncerait en faveur de la Ville à l'usufruit du Musée WICAR.

Cette renonciation serait faite *à la seule condition* que, pour respecter les intentions du fondateur, la majorité du nouveau Conseil d'Administration soit toujours composée de Membres pris dans le sein de la Société et que, dans le local affecté au Musée WICAR, une inscription constate que ce Musée est un don fait à la Ville par la Société, cette mention serait également portée sur les catalogues des Musées de Lille.

Je me félicite, Monsieur le Maire, d'être dans cette circonstance l'interprète de la Société, qui est heureuse de témoigner ainsi à l'Administration et au Conseil municipal combien elle apprécie leurs intentions bienveillantes à son égard.

Le Président de la Société,
Signé : Comte de MELUN.

Séance du 24 Janvier 1865

Le CONSEIL MUNICIPAL délibère ;

1.° Qu'il y a lieu d'accepter la renonciation consentie par la Société en faveur de la Ville, qui ainsi va réunir à la nue propriété de la collection WICAR le droit d'usufruit que ladite Société avait conservé jusqu'ici ;

2.° Que pour rentrer dans les intentions du Chevalier WICAR, la Commission qui sera spécialement chargée par la Municipalité de veiller à la conservation et à la bonne exhibition des objets légués par le Chevalier WICAR, sera toujours composée en majorité de Membres appartenant à la Société ;

3.° Qu'il sera placé dans le local affecté à l'installation du Musée WICAR, une inscription rappelant que la propriété des collections de dessins originaux et d'objets d'archéologie a été donnée à la Ville par la Société ;

4.° Que l'on consignera dans le procès-verbal de la séance de ce jour, un vote de gratitude envers la Société pour cet acte de louable et généreuse abnégation.

Préfecture du Nord

Nous, Préfet du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Vu l'ordonnance en date du 26 Janvier 1856, portant que la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, et la ville de Lille sont autorisées à accepter un legs d'objets d'art à Elles fait par le Chevalier WICAR, mort à Rome ;

Vu l'offre faite par la Société de renoncer, en faveur de la Ville, au droit d'usufruit que ladite Société avait conservé jusqu'à ce jour sur la collection WICAR, et la délibération du Conseil municipal, en date du 24 Janvier 1865, acceptant cette renonciation ;

Vu le décret du 25 Mars 1852 ;

ARRÊTONS :

Art. 1.er — Est approuvée la délibération du Conseil municipal, en date du 24 Janvier 1865, portant acceptation par la Ville de la renonciation du droit d'usufruit, par la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, sur la collection WICAR.

Art. 2. — Ampliations du présent arrêté seront transmises à M. le Maire de Lille et à M. le Président de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Lille, le 22 Février 1865

Le Préfet du Nord,

VALLON.

Le Conseil municipal, en reconnaissance de cet abandon d'usufruit, *et sans que cela fût une condition*, éleva à partir de cette époque la subvention servie sur son budget à la Société des Sciences, de 2,500 à 6,000 francs.

Laissons parler maintenant le savant M. BENVIGNAT, qui a classé cette importante collection, l'a mise en relief par ses recherches, ses notes, ses travaux, et qui a été le Vice-Président de la Commission administrative jusqu'au moment de sa mort, le 21 Mai 1877. Il s'exprime comme suit dans la préface placée en tête du catalogue de ce Musée:

Le Musée WICAR est installé à l'Hôtel-de-Ville, dans une galerie spécialement construite pour lui. Cette galerie, contrairement à ce qui se pratique pour les Musées de peinture, est éclairée à la fois par en haut et par l'un des côtés, disposition qui a pour but de faire arriver de toutes parts, sur les dessins exposés, assez de jour pour qu'on puisse en saisir les moindres détails.

Afin de préserver les dessins de tout contact, de toute altération, on les a mis dans des cadres à double battée, si bien que le verre ne touche pas au papier. De plus, on a fixé les dessins par des épingles sur des plaques en zinc, pour éviter l'emploi du carton et de la colle, qui engendreraient à la longue des vers destructeurs. Les cadres sont exposés à la vue du public sur des pupitres rangés, par échelons, aux deux côtés de la galerie. La partie supérieure des pupitres est occupée par des feuilles qui portent des dessins au *recto* et au *verso*; les cadres de ces feuilles-là sont à double face et tournent sur pivot. Des rideaux, qu'on n'enlève de dessus les pupitres qu'au moment où des visiteurs se présentent dans la galerie, garantissent les dessins à l'encre et au lavis contre l'action absorbante d'une lumière continue et trop vive.

Nous n'insistons sur tous ces détails que parce qu'ils prouvent qu'on a mis beaucoup de soin et quelque habileté à résoudre, pour le Musée WICAR, le double problème d'une conservation assurée et d'une exhibition suffisante.

Les dessins du Musée WICAR sont groupés par écoles, et, à côté des principaux d'entre eux, sur les parois latérales de la galerie, on a exposé des gravures, calques, croquis et autres renseignements se rapportant

à chacun de ces dessins originaux, dont ils fournissent ainsi une sorte de commentaire. Dans le groupe formé par chaque école, on a rangé les dessins d'après l'ordre chronologique des maîtres.

Le catalogue, rédigé par les soins de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, ne suit pas le même mode de classement : il a adopté l'ordre alphabétique ; mais pour rendre les recherches plus faciles, il fait suivre cette première nomenclature, d'abord d'un tableau chronologique des maîtres avec indication des écoles, ensuite d'une table alphabétique générale.

A l'aide de cette triple indication, on s'est efforcé d'épargner aux visiteurs du Musée WICAR une fatigue inutile, qui ne pourrait que nuire à la sérieuse attention dont ce Musée est digne.

Le Musée WICAR s'est enrichi en 1878, de :

1 miniature, don de M. A. TESTELIN, Sénateur.
1 dessin de CURZON, don de M. L. SAUVAIGE.
1 dessin de LANTARA, don de M. Camille BENOIT.
26 dessins de divers Maîtres, achetés.

29 Vingt-neuf objets.

Les rideaux de toutes les fenêtres ont été renouvelés.

Des volets ont été placés sur les cadres des pupîtres afin de préserver du jour, qui les fait disparaître, les dessins à la plume et au lavis.

Un grand nombre de dessins ont été montés sur cartons.

Le matériel a été complété.

Un piédestal a été fait pour la tête de cire.

§ 3. — Musée d'Archéologie et de Numismatique

Le Musée d'archéologie et de numismatique doit son origine à la Société des Sciences. Un vœu exprimé par M. Ch. VERLY, dans une notice lue à la séance du 19 Septembre 1823, sur les antiquités trouvées dans le Département, et un don de médailles romaines, fait par lui-même et par M. HOCHART, furent le point de départ de ce Musée.

A défaut de budget spécial, M. Ch. VERLY, dont on se rappelle le zèle et l'inébranlable dévouement, utilisait les fonds disponibles sur le crédit accordé au Musée d'histoire naturelle. Deux séries de médailles françaises, l'une renfermée dans un médaillier reposant à la Bibliothèque publique, l'autre donnée par Charles X lors de sa visite à Lille, vinrent s'ajouter aux trouvailles recueillies par l'honorable organisateur de nos collections de numismatique.

Dès 1860, la Société forma une Commission de cinq membres, dont la Municipalité favorisa les efforts par des allocations. On reçut alors un envoi provenant des richesses du Musée CAMPANA. Les ressources annuelles furent régularisées en 1865 quand la Ville centralisa l'organisation des Musées, après l'abandon volontaire fait par la Société des Sciences, des collections qu'elle avait commencées depuis quarante ans.

Les deux sections du Musée sont, en raison du manque d'emplacement convenable, éparpillées dans cinq salles de l'Hôtel-de-Ville. (La salle de numismatique, le salon de la tête de cire, le Conclave, la Chapelle y attenante et la grande salle du rez-de-chaussée). Cette disposition défavorable ne permet pas aux étrangers d'apprécier l'intérêt qu'ajoutent, aux souvenirs de l'Antiquité et du Moyen-Age, ceux qui rappellent nos monuments publics disparus et les anciennes industries du pays.

Les belles tapisseries de Flandre, les boiseries sculptées et une importante série comprenant les monnaies Flamandes, les médailles, les jetons, les méreaux de Lille, série achetée dans les dernières années à la suite de l'intéressant travail publié en 1868 par M. VANHENDE sur la numismatique locale, attestent suffisamment le soin apporté à l'accroissement de nos richesses archéologiques, et l'emploi judicieux des subventions municipales.

Les Musées d'archéologie et de numismatique sont administrés avec une très-grande intelligence par une Commission instituée en vertu de l'arrêté municipal du 12 Mai 1865, réglementant le service des Musées artistiques et scientifiques installés à l'Hôtel-de-Ville.

Elle est composée de :

MM. Edouard VANHENDE, Vice-Président;
CHON, ex-professeur d'histoire;
Le Comte DE MELUN, propriétaire;
SAUVAIGE, propriétaire;
PLANQUART, rentier;
RIGAUX, archiviste-adjoint;
OZENFANT-SCRIVE;
L'abbé DEHAISNES, Archiviste départemental;
Achille GENTIL, Juge au Tribunal civil;
Jules DE VICQ, propriétaire.

§ 4. — Musée Moillet

Cette collection ethnologique se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'instruments recueillis dans ses voyages par M. Alphonse-Joseph MOILLET. Elle a été donnée à la Ville par ses héritiers le 9 Janvier 1851. Son acceptation a été autorisée par décret du 13 Janvier 1852.

Suivant les dispositions réglées d'un commun accord entre les donateurs et l'administration municipale, le classement, l'administration et la surveillance du Musée MOILLET sont confiés à une Commission de trois membres, choisis par le Maire sur une liste de candidats que la Société des Sciences doit désigner en nombre double.

Cette Commission, instituée par arrêté Municipal du 19 Février 1850, est actuellement composée de :

MM. BACHY, propriétaire, Vice-Président ;
DE NORGUET, Membre de la Société des Sciences ;
VANHENDE, idem.

Le Musée ethnologique installé à l'Hôtel-de-Ville, a été ouvert au public le 1.er Mai 1851.

ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS EN 1878

1.° Acquisition de la collection de M. Henri RICOUR, Capitaine du génie, Aide-de-Camp du Général Faidherbe, décédé à Saint-Louis (Sénégal) en 1868.

Cette collection comprend soixante-quatorze objets. Elle est composée d'armes, d'instruments d'agriculture, de pêche et de musique, ainsi que de divers ustensiles de ménage.

2.° Achat à M. Narcisse MARIN, savoir :

Un fusil Albanais. — Un Kriss de Java. — Trois Bouddha de l'Inde. — Neuf zagaies du Sénégal. — Un arc et trois flèches de l'île Salomon. — Une chabraque de Montenegro. — Une pelisse de cavalier du Montenegro. — Douze peintures chinoises sur papier de riz. — Deux paires d'éperons du Mexique. — Un arc Japonais en laque, avec carquois. — Une dague Japonaise. — Un sabre Japonais. — Un Kriss de Bornéo. — Un Moukala d'Algérie ;

3.° Riche manteau en cachemir blanc, orné de broderies en vermeil avec perles de corail, acheté à M. MAFFRET, de Marseille, qui le tenait d'un chef Arabe ;

4.° Achat à M. Camille BENOIT :

Un couvre-plat du Nil blanc. — Un sabre de Général Japonais. — Un autre de forme différente. — Un talisman chinois en sapèques. — Un poignard de chef Sénégalais. — Un petit flissa Algérien. — Un pagne Océanien. — Une peinture chinoise sur papier de riz représentant des oiseaux et des fleurs de grandeur naturelle.

---

§ 5. — Musée de Céramique

Les collections de céramique sont installées dans la salle du Conclave, la plus ancienne et la plus remarquable de l'Hôtel-de-Ville.

Des libéralités faites par M. HOUDOY, la famille GENTIL-DESCAMPS et M. MAZE ont donné une très-grande importance à ces collections qu'alimentent les subsides annuels du budget. Ce Musée est l'œuvre particulière de M. HOUDOY. Il a été fondé par ses soins à la suite de l'excellent travail qu'il a publié sur la céramique Lilloise.

Il est ouvert depuis le 6 Juin 1869 et administré par une Commission composée de :

MM. J. HOUDOY ;
Jules DE VICQ, propriétaire ;
REYNART, propriétaire ;
VANDERSTRAETEN, propriétaire ;
SAUVAIGE, rentier ;
CUSSAC, propriétaire.

---

§ 6. — Musée Industriel

Le caractère spécial de ce Musée technologique est la représentation non-seulement des produits fabriqués, mais encore et autant que possible, de toutes les phases antérieures à la fabrication. C'est l'encyclopédie méthodique des Arts industriels en cours de travail. Elle éveille a curiosité, excite l'intérêt et facilite singulièrement l'étude.

Une délibération du Conseil municipal en date du 27 Août 1855 a affecté la galerie, autrefois occupée à l'Hôtel-de-Ville par le Muséum d'histoire naturelle, au service du Musée industriel, dont la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts avait commencé la création. Il y fut installé le 13 Septembre 1855.

Le Musée industriel est administré par une Commission municipale composée de :

MM. BACHY, propriétaire;
BERNOT, propriétaire;
Charles VIOLLETTE, Doyen de la Faculté;
GOSSELET, Professeur de la Faculté.

ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS EN 1878

1.° Tissu en lin damassé, représentant dans ses proportions exactes le tableau l'*Aurore* du Guide. Ce magnifique travail a été offert au Musée, le 15 Novembre 1878, par M. Jean CASSE, de Fives-Lille. Il avait figuré avec grand honneur à l'Exposition universelle et avait valu à cet habile fabricant le grand prix et la décoration de la Légion d'honneur.

M. CASSE a installé à ses frais, et d'une façon splendide, cette œuvre véritablement artistique et qui fait le plus grand honneur à sa fabrication;

2.° Modèle de machine à vapeur à générateur vertical inexplosible, récompensé à l'Exposition universelle. Don de M. Henri LAGACHE, Inspecteur à l'Association des propriétaires de machines à vapeurs.

Divers perfectionnements sont indiqués dans ce modèle. Les obturateurs y sont remplacés par le tiroir que commande la coulisse Stéphenson. Le mouvement différentiel du régulateur y est avantageusement modifié et sa courroie remplacée par des engrenages. Il porte un graisseur automatique assurant le bon fonctionnement de tous les organes.

---

§ 7. — Musée d'Histoire naturelle

Le Musée d'histoire naturelle est né sous le souffle inspirateur et intelligent de la Société des Sciences. Il puisa bientôt un remarquable développement dans le produit d'une souscription et dans les subventions accordées par la Municipalité. Il s'enrichit en 1823 de la collection d'oiseaux de M. MACQUART, achetée par la Ville.

Une collection beaucoup plus importante fut achetée en 1856, celle du docteur DEGLAND.

M. Come-Damien DEGLAND, né à Armentières, vint se fixer à Lille en 1811 après avoir passé quelques années dans les hôpitaux de Paris en qualité d'interne. Frappé, en secourant ses malades, du typhus apporté en 1814 par les armées alliées, il eut une très-longue convalescence qu'il essaya de charmer par une distraction utile. Son attention se porta sur les oiseaux. Il fut surtout attiré par la transformation du plumage dont se parent bon nombre d'entr'eux à différentes saisons, selon leur sexe et leur âge. Séduit par la vue de ces phénomènes, il voulut en réunir les éléments pour les mieux étudier. Il appartint dès lors à l'ornithologie. Sa collection d'oiseaux d'Europe passait à sa mort, en 1856, pour l'une des plus riches de France. Aussi la ville de Lille s'empressa-t-elle de l'acquérir et de lui affecter une salle spéciale.

En 1855 la Ville mit son Musée d'histoire naturelle à la disposition de la Faculté des Sciences. Il fut transféré de l'Hôtel-de-Ville dans les bâtiments de la rue des Fleurs. A ce sujet l'accord suivant fut réglé par un arrêté du Maire le 17 Juillet 1855 :

ARTICLE 1.er

Le Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences est nommé Conservateur des collections d'histoire naturelle que possède aujourd'hui la ville de Lille, ainsi que des objets analogues qui seront acquis ultérieurement sur les fonds communaux.

ARTICLE 2

La gérance des dites collections est placée sous la surveillance d'une Commission dont le Maire se réserve la Présidence et qui sera composée de M. le Doyen de la Faculté, de M. le Président de la Société impériale des Sciences, de M. GENTIL-DESCAMPS, notre premier Adjoint, de M. le Docteur DEGLAND, Membre de la Société impériale et du Conservateur désigné dans l'article precédent.

ARTICLE 3

Le Conservateur sera chargé des achats, sauf à s'entendre préalablement avec la Commission sur la répartition à faire entre les diverses branches d'histoire naturelle, des fonds alloués chaque année au budget municipal pour l'entretien et l'accroissement des collections.

La Commission dressera un inventaire détaillé des objets qui seront transférés dans le nouveau local et y inscrira ensuite les objets nouveaux, donnés à la Ville ou achetés sur les fonds communaux.

Elle donnera ses soins à l'impression du catalogue.

Elle surveillera le transport des collections dans l'emplacement de la rue des Fleurs et nous soumettra le règlement des dépenses auxquelles cette opération donnera lieu. Lorsque les collections auront été rangées dans la nouvelle galerie, la Commission nous proposera les mesures à prendre pour en permettre l'exhibition publique un ou deux jours de la semaine, ainsi qu'à l'occasion des fêtes et pendant la durée de la foire annuelle.

ARTICLE 4

Il nous sera rendu compte chaque année de l'emploi des fonds dépensés et les pièces justificatives seront produites dans la forme prescrite par les règlements sur la comptabilité communale.

De nos divers Musées, celui d'histoire-naturelle est certainement le plus utile au point de vue de l'instruction publique. Il est d'un secours indispensable au Lycée, à la Faculté des Sciences, à la Faculté de Médecine, et à toutes nos institutions d'enseignement.

Le professeur de géologie de la Faculté des Sciences, le savant M. GOSSELET, remplit depuis longues années les fonctions de Conservateur des collections. Sous son habile direction, elles ont pris une très grande extension. Le Musée de géologie est certainement le plus riche de France après Paris. La collection des minéraux de la Région y est admirablement et très-complètement représentée.

La Commission administrative est composée de :

MM. Victor MEUREIN, Adjoint au Maire, Chimiste, Vice-Président;
Le Président de la Société des Sciences;
DE NORGUET, propriétaire;
GOSSELET, Professeur de la Faculté des Sciences;
GIARD, id.
LETHIERRY, propriétaire;
VIOLLETTE, Doyen de la Faculté des Sciences;
HALLEZ, Docteur en médecine;
CORENWINDER, Chimiste, Membre de la Société des Sciences.

CHAPITRE XXV

SPECTACLES PUBLICS

§ 1. — Théâtre municipal

La construction du Théâtre municipal remonte à la fin du siècle dernier. Elle est dûe à l'initiative privée d'une Société tontinière, formée par acte passé le 7 Octobre 1784 devant M.es LANNOY et BAYSER, Notaires à Lille.

Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 26 Janvier 1785

Approuve la constitution de cette Société, ainsi que la tontine composée de cent actions de 1,500 livres tournois,

Autorise la construction de la Salle de spectacle, sur la petite place, en réservant aux Officiers municipaux le droit d'en acquérir en tout temps la propriété, après en avoir obtenu la permission de Sa Majesté, et à la condition de rembourser aux propriétaires, ou à leurs ayant-droit, la somme de 150,000 livres;

Et approuve les plans rédigés par l'Architecte LE QUEUX.

En 1820 le Théâtre était devenu insuffisant devant l'accroissement de la population et l'augmentation de la garnison. D'autre part l'édifice, mal entretenu sans doute, réclamait des réparations reconnues nécessaires pour la sûreté des spectateurs. Les propriétaires n'étaient pas en disposition de les effectuer. Une délibération du Conseil municipal, en date du 4 Avril 1820, constate ces faits, et sollicite du Roi l'autorisation de reprendre, au prix stipulé par l'arrêt du 26 Janvier 1785, *la Salle de spectacle avec tout le mobilier qui en dépend et les boutiques qui l'entourent.*

Ce fut le Préfet du Nord, qui, par un arrêté du 26 Juin 1820, accorda cette satisfaction à la Municipalité, le principe de l'autorisation ayant déjà été consacré par un acte souverain, le décret du 29 Mai 1810, qui réglait l'exécution de divers grands projets intéressant la ville de Lille.

Le rachat du Théâtre fut accompli moyennant la somme de 148,148 fr. (150,000 *livres tournois*) payables en une seule fois, dans un délai de vingt années.

Le Théâtre acheté, il fallut songer à le restaurer. Un premier aperçu de la dépense fut présenté par MM. PEYRE, architecte du Gouvernement, et LEPLUS, ancien architecte du Duc de BERRY. Leur projet faisait reculer les loges des spectateurs jusque dans les couloirs qui, eux-mêmes, étaient reportés sur l'emplacement occupé par les loges d'acteurs, transférés sur un autre point de l'édifice. Une délibération du Conseil municipal, en date du 18 Avril 1820, admit ce programme, et limita la dépense à 80,000 fr., payables en trois ans. Une autre délibération du 30 Juin suivant élargit le crédit jusqu'à 150,000 fr. Les travaux commencèrent. La dépense fut réglée après exécution, le 15 Mai 1823, à 366,107 fr. 87, non compris des intérêts dûs à l'entrepreneur et 3,957 fr. de travaux supplémentaires, pour lesquels un crédit spécial avait été ouvert. Il est vrai que les architectes avaient ajouté à leur devis primitif de notables accroissements : le foyer avait été l'objet d'une restauration complète, la Salle avait reçu un nouvel ameublement, et la scène s'était ornée de décors dûs au pinceau de CICERI.

Mais la ville de Lille, continuant de se développer, son théâtre ne devait pas tarder à se trouver de nouveau insuffisant. Les travaux indiqués ci-dessus n'étaient pas exécutés depuis vingt ans, que déjà le besoin d'un agrandissement notoire s'imposait de la manière la plus pressante, et en même temps la plus embarrassante. En effet, il n'était plus possible de trouver des ressources dans l'intérieur du bâtiment : les plus petits recoins avaient été utilisés. On ne pouvait non plus songer à élargir le monument, car les premiers constructeurs n'avaient laissé sur ses flancs que l'espace strictement nécessaire à la circulation. Le problème était ardu. Cependant on n'alla plus cette fois, comme on l'avait fait en 1821, quérir des architectes à Paris pour le résoudre. Un homme de valeur, maniant avec un égal succès l'équerre et le pinceau, M. BENVIGNAT, Professeur d'architecture aux Ecoles académiques de Lille, avait déjà donné des preuves d'un talent très-remarquable dans la construction des églises de Loos, Moulins-Lille et La Madeleine, *extrà-muros*. Ce fut à lui que s'adressa la Municipalité. Ecartant la pensée de la construction d'une nouvelle salle de spectacle sur un autre emplacement, comme trop coûteux pour les finances de la Ville, M. BENVIGNAT résolut d'une manière fort heureuse le problème d'un agrandissement sur place : il allongea de 4 m. 80, l'emplacement réservé aux spectateurs en avançant le mur de face à l'alignement des colonnes du perron, lesquelles ne furent toutefois engagées dans la maçonnerie que du

tiers de leur épaisseur, afin de leur laisser tout le relief possible. De plus, il agrandit considérablement la scène, et logea les services accessoires en construisant à l'autre extrémité de l'édifice un hémicycle de 10 m. de rayon hors-d'œuvre.

Cette disposition, adoptée avec empressement par le Conseil municipal dans ses séances des 30 Mars et 6 Avril 1841, entraînait la suppression d'une partie de la maison située à l'angle de la rue des Suaires et de la place du Théâtre, par suite de la nécessité de pratiquer sur ce point un large pan coupé.

La dépense était évaluée, par le devis, à 383,000 fr., plus 25,000 fr. pour l'immeuble à exproprier, soit en tout 408,000 fr. Elle fut réglée définitivement, après achèvement des travaux, à 403,529 fr. 42, payée comme suit :

	108,000 fr.	sur l'exercice	1842
	150,000 fr.	id.	1843
	145,529 fr. 42	id.	1844
Somme égale. . .	403,529 fr. 42		

La Salle de spectacle sortait agrandie, brillante, restaurée, des mains habiles de l'architecte; mais elle manquait d'une condition indispensable : l'éclairage. Les quinquets fumeux se trouvaient désormais très-déplacés dans cette salle fraîche et coquette : On leur substitua le gaz en 1842. Par délibération du 6 Mai, le Conseil municipal vota un crédit de 23,800 fr. pour l'achat et la pose des appareils.

Le Théâtre contient près de 1,500 places. Nous en donnons ci-après la répartition avec le tarif des prix et l'évaluation du produit :

DÉSIGNATION DES PLACES	NOMBRE	PRIX	PRODUIT
Premières Loges	108	4 »	432 »
Deuxièmes Loges	96	2 50	240 »
Troisièmes Loges	100	1 50	150 »
Parquet	83	3 50	290 50
Première galerie	80	4 »	320 »
Stalles de parterre	42	3 »	126 »
Baignoires	40	4 »	160 »
Orchestre	150	4 »	600 »
Deuxièmes publiques	100	2 »	200 »
Troisièmes publiques	108	1 »	108 »
Parterre	240	1 50	360 »
Quatrièmes	350	» 60	210 »
	1497		3196 50

L'exploitation du Théâtre municipal a été accordée le 19 Mai 1877 à M. Emile KRETZ, dit MARCK, pour trois années, du 1.er Mai 1877 au 30 Mai 1880, aux conditions du cahier des charges délibéré le 24 Mars 1877 par le Conseil municipal.

Le 21 Mars 1879, et en exécution d'une délibération prise par ledit Conseil le 14 du même mois, M. Hippolyte GUÉRINOT a été substitué à M. MARCK dans les obligations de son contrat, moyennant le versement d'un second cautionnement de 8,000 fr., ce qui porte à 16,000 les garanties de la Ville.

Le Conseil municipal ne subventionne pas à proprement parler le directeur, mais il lui alloue divers crédits, qui s'élèvent en somme à 51,000 fr., savoir :

Entretien intérieur	4.000 fr.
Achat et réparation de décors	3.000
Traitement du machiniste, garde-magasin des décors	2.200
id. du concierge	1.000
Eclairage de la Salle	18.000
Droit des pauvres	22.000
Loyer d'un magasin pour les décors	800
Total	51.000 fr.

Les recettes et les dépenses sont vérifiées par un contrôleur placé par la Ville auprès du Théâtre. Nous en donnons ci-après le relevé pour les deux derniers exercices :

Théâtre municipal de Lille

Année 1877-1878

	RECETTES	DÉPENSES
Août-Septembre	30.776f 30	31.419f 75
Octobre	34.253 90	38.463 35
Novembre	39.126 40	36.786 25
Décembre	44.200 70	41.438 45
Janvier	44.781 90	42.656 98
Février	42.031 35	39.939 10
Mars	46.382 70	46.241 61
Avril	22.758 20	32.735 44
Total	304.311f 45	309.680f 93

Théâtre municipal de Lille

Année 1878-1879

	RECETTES	DÉPENSES
Août-Septembre	33.227f 30	33.223f »
Octobre	38.724 80	39.091 84
Novembre	40.775 65	39.408 44
Décembre	46.349 15	38.989 71
Janvier	41.151 60	40.751 08
Février	41.925 45	41.589 05
Mars	38.977 50	44.314 42
Avril	25.057 50	25.039 45
Total	306.188f 95	302.226f 99

§ 2. — Les Bouffes

Le Théâtre des Bouffes, situé rue de Rihour, a été construit en 1870. Le constructeur-entrepreneur en a la jouissance pendant vingt ans, à charge d'une simple redevance annuelle de 5,000 francs envers le propriétaire du terrain ; ce dernier aura l'entière jouissance des bâtiments après ce délai.

Ce théâtre, qui n'était guère au début qu'un café-concert, se transforme graduellement, et s'améliore. Il donne maintenant l'opérette, l'opéra-bouffe, le vaudeville. Il entretient une troupe de quinze à vingt artistes lyriques et dramatiques, plus dix à douze choristes et figurants. De plus, il varie ses spectacles par l'appoint que lui apportent les troupes artistiques en passage et les excentricités.

§ 3. — Concerts du Jardin Vauban

Des Concerts ont été institués par l'Administration municipale pendant la saison d'été au Jardin Vauban. Le rond-point, placé au centre de cette promenade, leur est seul affecté. Le droit d'entrée est fixé à cinquante centimes. L'orchestre est desservi par les musiciens du Théâtre, réunis en société. Ces concerts ont commencé en 1873. Ils ont lieu chaque jour, le Samedi excepté. De temps en temps le Dimanche, la Société fait appel au Concours de musiques de la Ville ou de l'extérieur, ce qui donne alors à ces concerts un caractère exceptionnel de fête. La Société sait faire à propos de larges sacrifices pour attirer le public. C'est ainsi qu'elle a fait entendre au Jardin Vauban la Grande-Fanfare de Bruxelles, la Musique des Guides, celle des Grenadiers Belges et celle de la Garde républicaine de New-York.

Le traitement touché pendant les mois d'hiver au Grand-Théâtre sert de base proportionnelle à la répartition des produits des Concerts entre chaque artiste. Cette répartition leur a valu :

En 1873	130 %	de leurs appointements.
En 1874	93 %	id.
En 1875	63 %	id.
En 1876	100 %	id.
En 1877	70 %	id.
En 1878	46 %	id.

§ 4. — Jardin Zoologique d'acclimatation

La Société anonyme du Jardin Zoologique d'acclimatation s'est fondée suivant actes reçus par M.e DUJARDIN, Notaire à Lille, les 26 Août et 11 Novembre 1876. Le capital social, fixé à 800,000 fr. est représenté par 1,600 actions de 500 fr. chacune. Le Jardin Zoologique a été installé dans l'ancienne campagne de M. BIGO, à laquelle on a réuni des terrains contigus. Le tout représente une surface de près de 10 hectares d'un seul bloc entre le boulevard de Moselle et la rue d'Isly. L'entrée principale, située sur cette dernière voie publique, est reliée avec tous les quartiers de la Ville par le réseau des tramways urbains. Ces différentes propriétés ont coûté à la Société 1,200,000 fr. dont 700,000 payables à longs termes.

L'Administration du Jardin Zoologique traverse avec une prudence louable la période diffi-

cile de l'enfantement. Elle a opéré de grands travaux de terrassement et d'assainissement. Elle a substitué de jolies pièces d'eau, de grands lacs, aux innombrables canaux qui traversaient la propriété. Elle a élevé des kiosques, des rochers artificiels, d'élégantes constructions pour les animaux. Le Jardin se distingue d'autre part par des plantations séculaires, qui lui donnent infiniment de charmes. Son installation se prête admirablement aux grandes fêtes de nuit que l'Administration donne de temps en temps à ses abonnés et qui ont le plus légitime succès.

Le personnel des pensionnaires de cet établissement Zoologique ne s'accroît qu'avec une sage lenteur afin de ne pas trop augmenter les charges au début. Il se compose particulièrement de singes, de cerfs, de dromadaires, de gazelles, d'une belle collection d'oiseaux aquatiques, canards, sarcelles, oies, cygnes, de tous pays, et d'une collection très-complète aussi de faisans, coqs, poules, d'espèces variées, cigognes, flaments, pintades, perroquets, cardinaux, oiseaux de toutes provenances, etc., etc. La gent emplumée est très-bien représentée.

La création du Jardin Zoologique a apporté une part indéniable aux embellissements de la Cité. Cet établissement constitue une agréable et utile distraction pour les habitants et il offre un attrait de plus aux étrangers qui viennent visiter la Ville.

---

§ 5. — L'Hippodrome

L'Hippodrome Lillois a été construit en 1877 par une Société particulière, qui a opéré très-heureusement dans l'intérêt de la Ville, tout en faisant elle-même une excellente affaire. Installé rue Nicolas-Leblanc, sur un terrain d'une superficie de 2,652 m. 31 c. carrés, il ne coûte guère que 400,000 fr. Cette construction, relativement peu coûteuse, a doté la Ville d'un établissement des plus désirables et qui comble une véritable lacune.

Affecté aux cirques pendant la foire et une partie de l'hiver, il est utilisé dans les autres moments de l'année pour des concerts, des conférences, des réunions électorales, des bals, etc. Nous souhaitons aux actionnaires un succès, très-affirmé déjà par les résultats acquis, et que légitime la hardiesse de leur initiative privée, à laquelle nous applaudissons très-cordialement.

CHAPITRE XXVI

VOIES PUBLIQUES

§ 1er — Voirie urbaine

VOIES PUBLIQUES			SURFACE		SURFACE des chaussées restant à paver ou à empierrer	TROTTOIRS
Nombre	Longueur	Surface totale	des parties pavées	des parties empierrées		
1.° Voies publiques qui existaient avant 1860						
349	96.129m00	999.612m60	542.952m75	1.700m00	83.468m80	371.491m05
2.° Voies publiques qui ont été créées depuis 1860						
196	59.102 40	1.171.930 79	314.956 20	64.250 50	247.643 40	545.080 69
3.° Voies créées par les particuliers depuis 1860						
79	11.367 00	109.296 60	46.713 20	»	23.906 50	38.676 90

La dépense annuelle d'entretien des chaussées pavées s'élève à . . . . 62.000 f. 00

La dépense annuelle d'entretien des chaussées empierrées s'éléve à. . . 12.000 00

La dépense annuelle pour le nettoiement de toutes les voies publiques, à . 109.600 00

§ 2. — Promenades et Jardins publics

DÉSIGNATION DES PROMENADES ET JARDINS PUBLICS	ANNÉES de la création	SURFACE des parties plantées gazonnées et en eau	SURFACE des chaussées empierrées	SURFACE des allées et des terre-plein empierrés	SURFACE TOTALE	NOMBRE d'arbres d'alignem. dans les avenues
		M.C.	M.C.	M.C.	M.C.	
Quinconce de l'Esplanade (*)	»	24.285	24.015	28.000	76.300	590
Jardin du Ramponeau	1852	4.553	3.360	2.360	10.273	»
Square de Jussieu	1864	3.456	»	1.750	5.206	»
Square du Réduit	1864-70	6.550	»	2.100	8.650	»
Jardin Vauban	1865	31.590	22.095	8.410	62.095	»
Square de la Manutention	1868	1.300	»	825	2.125	»
Jardinets entre la passerelle et la porte de Dunkerque	1872	6.345	»	2.435	8.780	»
Jardin de la Citadelle	1865	107.590	5.850	9.560	123.000	»
Jardin botanique	1866	2.894	»	1.556	4.450	»
Jardin d'arboriculture	1872	3.253	»	1.877	5.130	»
Jardinet à l'entrée du cim^re du Sud	1863	1.297	»	»	1.297	»
Passage Lestiboudois	1860	1.125	»	675	1.800	»
Boulevard d'Italie	1867	5.670	29.330	14.000	49.000	380
Square de la République	1869-75	11.200	»	4.800	16.000	»
Terre-plein de la Nouv.-Aventure	1873	1.805	»	195	2.000	27
Square d'Iéna	1877	4.720	»	2.955	7.675	»
Place de Tourcoing	1876	1.589	»	4.646	6.235	121
Boulevard de la Liberté	1866-68	»	»	»	»	269
Place de la République	1871	»	»	»	»	42
Boulevard Louis XIV	1868	»	»	»	»	80
Boulevard Papin	1868	»	»	»	»	20
A reporter . . .	»	219.222	84.650	86.141	390.016	1.529

(*) Cette promenade existait antérieurement à 1749.

DÉSIGNATION DES PROMENADES ET JARDINS PUBLICS	ANNÉES de la création	SURFACE des parties plantées gazonnées et en eau	SURFACE des chaussées empierrées	SURFACE des allées et des terre-plein empierrés	SURFACE TOTALE	NOMBRE d'arbres d'alignem. dans les avenues
		M.C.	M.C.	M.C.	M.C.	
Report. . .	»	219.222	84.650	86.144	»	1.529
Boulevard Vallon	1870	»	»	»	»	238
Place des Postes	1866-76	»	»	»	»	61
Boulevard Montebello	1866	»	»	»	»	183
Place Montebello	1872	»	»	»	»	22
Boulevard Vauban	1872	»	»	»	»	285
Quai de la Haute-Deûle et avenue de Dunkerque	1865-72	»	»	»	»	80
Avenue Buffon	1865	»	»	»	»	200
Avenue Cuvier	1865	»	»	»	»	50
Place Philippe-de-Girard	1872	»	»	»	»	30
Terre-pl. en av^t du square d'Iéna	1876	»	»	»	»	30
Rue Saint-Sauveur	1871-77	»	»	»	»	155
Rues de la Digue et de Toul	1871	»	»	»	»	48
Place de Trévise	1870	»	»	»	»	36
Promenades extérieures	1863	330.000	13.050	16.320	359.370	878
Avenue du cimetière de l'Est	1861	»	»	»	»	24
Avenue du cimetière du Sud	1864	»	»	»	»	74
TOTAUX. . .	»	549.222	97.700	102.464	749.386	2.923

NOTA. — Les dépenses annuelles d'entretien des Promenades et Jardins publics se décomposent comme suit :

Surveillance.	10,050 fr.
Travaux de jardinage . . .	21,210
Travaux de voirie	7,590
Total. . .	38,850 fr.

§ 3. — Chemins vicinaux

Rapport de l'Agent-Voyer communal sur le service de l'année 1878

Les chemins vicinaux de la ville de Lille sont au nombre de vingt-un ; ils présentent un développement total de 16 kil. 161 mètres, dont 11 kil. 370 mètres sont recouverts de chaussées pavées, et 4 kil. 791 mètres sont encore à l'état de sol naturel.

Parmi ces chemins, il en est qui sont revenus à la Ville lors de l'agrandissement et de l'annexion des communes de Fives, les Moulins et Saint-Maurice. Les chaussées qu'ils comportent avaient été construites, par ces anciennes communes, avec beaucoup d'économie, sur des largeurs tout-à-fait insuffisantes, et avec des matériaux de faible échantillon.

Il ne paraît pas non plus que ces municipalités aient jamais entrepris les travaux de grosses réparations qu'une chaussée, entretenue avec parcimonie, exige toujours après un certain nombre d'années. On comprend que, dans ces conditions, l'entretien des chemins vicinaux de la Ville exige des soins incessants, et que les crédits à y affecter annuellement soient relativement assez élevés.

Les dépenses de 1878, spécialement afférentes aux travaux d'entretien des chaussées et trottoirs, se sont élevées à 17,429 francs, correspondant à un prix moyen par kilomètre de 1,078 francs. Mais, si de ces dépenses on retranche, comme il convient de le faire, les sommes employées soit en relevés à bout, exécutés en matériaux neufs, soit en travaux d'améliorations, comme construction de trottoirs et pavage en élargissement avec de vieux matériaux, on trouve que le prix moyen réel d'entretien s'abaisse à 775 francs par kilomètre.

Ce chiffre n'a rien d'exagéré si l'on compare l'état actuel des chaussées à ce qu'il était naguère, et surtout si l'on considère que l'entretien doit se répartir sur des chaussées ayant presque toutes cinq mètres de largeur.

Certainement, il reste encore beaucoup à faire; le temps n'est même pas éloigné où il faudra entreprendre, sur certains points, des travaux confortatifs et d'embellissement; mais il sera sans doute possible de réaliser ces améliorations en cumulant les crédits ordinaires de l'entretien avec quelques ressources que l'on pourra demander en plusieurs années au Conseil municipal, pour ne pas trop gréver les finances de la Ville.

Les quelques renseignements qui vont suivre, sur chacun des chemins, permettront d'apprécier à leur juste valeur les résultats obtenus et les travaux restant à entreprendre :

Section du Sud

Chemin de l'Arbrisseau. — La chaussée est carrossable. — On a pensé qu'en prévision des travaux de remaniement projetés aux abords du cimetière du Sud, on devait limiter les travaux d'entretien au strict nécessaire.

Il serait à désirer que le Conseil municipal voulût bien donner son approbation au projet qui lui a été présenté pour l'élargissement de la chaussée et la construction d'un trottoir, derrière le cimetière.

Au 31 Décembre 1877, le chemin de l'Arbrisseau présentait encore, sur le territoire de Lille, une lacune 114 mètres, que l'on a comblée en 1878, au moyen des fonds créés pour l'achèvement du réseau subventionné.

Chemin des Postes. — Le projet présenté en 1878, pour la construction d'un aqueduc en maçonnerie depuis le passage à niveau du chemin de fer de Béthune jusqu'à la place des Postes, à l'intérieur de la Ville, a un caractère très-marqué d'utilité. Aucune résolution n'est intervenue sur ce projet.

Depuis l'entrée du cimetière jusqu'au chemin de l'Arbrisseau, il existe, sur le chemin des Postes, un accotement en terre dont le pavage est prévu dans le projet d'élargissement du chemin de l'Arbrisseau.

Un relevé à bout a été exécuté en 1878, sur une longueur de vingt mètres, afin de remplacer les pavés défectueux qui existent en grande quantité dans la chaussée.

Chemins du Bazinghien et de Ceinture. — Les fossés ont été réouverts, les accotements réglés et les banquettes rétablies. De plus les chaussées ont reçu une réparation complète.

Chemin de l'Epinette. — Le classement de ce chemin en vicinalité vient d'être prononcé. Un état d'indication des dépenses à faire pour sa construction a été dressé ; les ressources à ce destinées sont inscrites au budget. On n'attend plus que l'ordre de mettre la main à l'œuvre. Cet ordre a longtemps été retardé par suite du refus que faisait la commune de Loos de s'engager à construire la part lui incombant dans la longueur comprise entre la route de Béthune et le chemin dit d'Ennequin. Cette difficulté n'existe plus aujourd'hui.

Chemin de Ronchin. — L'entrée de ce chemin, près de la route de Douai, est on ne peut plus défectueuse ; il serait urgent de l'améliorer. Les travaux à faire auraient pour objet le remaniement de la chaussée et la construction de deux trottoirs, tout au moins en face des propriétés bâties, aux abords de la route ; puis le pavage sur la largeur de cinq mètres comprise entre bordures. Au-delà et jusqu'à la limite du territoire de Lille, on se contenterait

d'exécuter de menus ouvrages de terrassements et la chaussée actuelle serait remise en parfait état de viabilité.

La dépense, que nécessiteront ces travaux, pourra, en raison de son peu d'importance, être prélevée sur les crédits ordinaires de l'entretien.

Chemin de Thumesnil. — La chaussée, à l'entrée de ce chemin, près la route d'Arras, a été pavée entre deux trottoirs, mais seulement jusqu'à l'extrémité des habitations. C'est un travail semblable qu'il y a lieu de faire au chemin de Ronchin.

Section de Canteleu

Chemin de la porte de Canteleu. — La chaussée de ce chemin a reçu une réparation complète en 1878. Elle est actuellement en bon état.

Section de Saint-Maurice

Rues Saint-Gabriel et de Bouvines. — Les chaussées de ces deux rues sont en bon état, grâce aux réparations dispendieuses qu'elles ont nécessitées en 1878, surtout dans les parties encore composées de matériaux de faibles dimensions. Un relevé à bout de vingt-et-un mètres de longueur a été exécuté dans la rue Saint-Gabriel, près de la route départementale n.° 14, afin d'avoir des pavés pour les repiquages.

Rue de la Louvière. — On a continué en 1878 le trottoir de droite, jusqu'à la campagne de M. DECOSTER. Cette amélioration est on ne peut mieux appréciée dans tout le quartier. Il reste à réparer les parties pavées en élargissement et à donner un profil régulier à la nouvelle chaussée. Ces travaux seront exécutés avec les fonds d'entretien dès le commencement de la bonne saison; puis on continuera le trottoir jusqu'à son raccordement avec celui de la rue du Buisson.

Rue du Buisson. — La chaussée est établie depuis 1877 sur cinq mètres en pavage jusqu'au territoire de Marcq-en-Barœul. Ce quartier est maintenant méconnaissable, tant il se trouve transformé par les améliorations qui y ont été apportées depuis deux ans.

Rue des Guinguettes. — Sur presque tout son parcours la rue des Guinguettes est composée de matériaux défectueux et de faibles dimensions. La circulation est cependant devenue écrasante depuis l'établissement des rampes sur la route 41, près de la porte de Tournai. Néanmoins, à force de soins et en exécutant chaque année de petits relevés à bout, on parvient à maintenir la chaussée en assez bon état. Peut-être, dans un temps peu éloigné, sera-t-il indispensable de faire des remaniements plus importants que ne le permettent les crédits annuels d'entretien.

Chemin du cimetière de l'Est ou du Ballon. — A proprement parler, ce chemin ne dessert actuellement que le cimetière puisqu'il n'est pas achevé. Tous les soins ont donc été jusqu'ici restreints presque exclusivement à la section comprise entre la route départementale n.° 14 et l'entrée du cimetière. Cette section renferme aussi de mauvais matériaux que l'on fait disparaître petit à petit par l'exécution de relevés à bout. — En 1878, l'on a contruit à neuf quinze mètres de longueur. Ici les crédits d'entretien suffiront pour la remise en état de tout le chemin, lorsque cela sera rendu nécessaire.

Sur l'initiative de la ville de Lille, une instruction est actuellement ouverte dans le but d'amener la commune de La Madeleine à construire la partie du chemin située sur son territoire.

Section de Fives

Rue du Long-Pot. — Cette rue est sans contredit la plus défectueuse des voies de communication composant le réseau vicinal de la Ville. On n'arrivera à l'améliorer qu'en assurant l'écoulement des eaux par la construction d'un aqueduc longitudinal, depuis la rue Belle-Vue jusqu'à la route Nationale n.° 41, et en remaniant complétement le pavage. Ce sont des travaux qui s'imposeront avant peu et dans cette prévision il sera bientôt utile de préparer un projet. Mais en attendant, il est devenu nécessaire d'exécuter quelques travaux en 1879, notamment à l'entrée de la rue, du côté de la route, et aux points de jonction des diverses rues adjacentes. Ces divers travaux seront entrepris, avec les fonds d'entretien, aussitôt que le temps le permettra.

Chemin de Valenciennes. — La chaussée a reçu des réparations sérieuses en 1878; mais elle était depuis longtemps en si mauvais état que l'on ne saurait la prétendre irréprochable. Les matériaux, qui la composent sont cependant de bonne nature; l'on peut donc assurer qu'en continuant à lui donner des soins en 1879 on parviendra à la rétablir complétement.

Chemin d'Huile. — Un projet d'élargissement de ce chemin est à l'étude. Eu égard aux transformations qui s'opèrent de ce côté, par suite de l'installation, sur le territoire d'Hellemmes, des ateliers du chemin de fer du Nord, il était en effet de première nécessité de songer à faire une grande artère du chemin d'Huile dont la largeur actuelle n'est que de huit mètres; sa position topographique le désignait naturellement pour remplir ce rôle.

La chaussée a été réparée entièrement en 1878; elle se trouve dans un parfait état d'entretien.

Lorsque l'aqueduc du chemin du Long-Pot sera construit on pourra songer à modifier, s'il y a lieu, le nivellement du chemin de Valenciennes et celui du chemin d'Huile, afin de donner un écoulement aux eaux de ces deux chemins. Ce sera sans doute une étude à faire plus tard.

En résumé, les chaussées de tous les chemins vicinaux de la Ville ont été soigneusement réparées pendant l'année 1878. Elles se sont maintenues en bon état jusqu'aujourd'hui, sauf celle du chemin de Ceinture, qui, en raison de l'insuffisance de sa largeur, a particulièrement souffert à la suite des dégels de l'hiver 1878-1879.

Lille, le 25 Janvier 1879.

L'Agent-Voyer,

L. BODVIN.

Vu et vérifié par l'Agent-Voyer principal.

Des progrès très-sensibles et très-vivement appréciés par les populations de la banlieue ont été réalisés depuis deux ans que M. BODVIN, Agent-Voyer cantonal, a pris possession du service des chemins vicinaux de la ville de Lille.

Il n'est pas douteux qu'en poursuivant avec persévérance l'accomplissement du système de réparations qu'il a adopté, il arrive, en peu d'années, à mettre les chemins vicinaux de la ville en parfait état de viabilité.

Lille, le 27 Janvier 1879.

L'Agent-Voyer principal,

SÉGARD.

---

§ 4. — Tramways

La construction du réseau des tramways urbains a été autorisée par décret du 4 Octobre 1873. Ce réseau comprenait d'abord les douze lignes suivantes :

PREMIÈRE LIGNE. — *Place d'Isly, rue d'Isly, place Montebello, boulevard Vauban, place de Tourcoing, rue Nationale, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rue de la Gare et place de la Gare.*

DEUXIÈME LIGNE. — *Place d'Isly, rue n.° 87* (1), *rue d'Esquermes, rue du faubourg Notre-Dame* (2), *place de la République, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rue de la Gare et place de la Gare.*

---

(1) Actuellement rue de Loos.

(2) id. rue Notre-Dame.

TROISIÈME LIGNE. — *Place des Postes, rue des Postes, place Sébastopol, rue Solferino, rue d'Inkermann, place de la République, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rue de la Gare et place de la Gare.*

QUATRIÈME LIGNE. — *Place d'Arras, rue Nicolas-Leblanc* (1), *place de la République, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rue de la Gare et place de la Gare.*

CINQUIÈME LIGNE. — *Place de Tourcoing, boulevard Vauban, façade de l'Esplanade, rue Négrier, rue du Pont-Neuf, rue de Thionville, rue de Gand, place de Gand, rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue des Jardins, rue du Lombard, rue du Vieux-Faubourg, rue des Buisses et place de la Gare.*

SIXIÈME LIGNE. — *Place Montebello, boulevard Montebello, place des Postes, boulevard Wallon jusqu'à la Rue Solferino.*

SEPTIÈME LIGNE. — *Place d'Arras, rue n.° 72* (2), *place XIX* (3), *rue d'Arras, boulevard d'Italie, boulevard Papin, rue de Paris, parvis Saint-Maurice, rue du Priez et place de la Gare.*

HUITIÈME LIGNE. — *Porte de Douai, rue n.° 66* (4), *route de Douai, rue Solferino jusqu'à la route de Dunkerque* (5).

NEUVIÈME LIGNE. — *Route de Dunkerque* (6), *boulevard de la Liberté, boulevard d'Italie, boulevard Louis XIV, nouvelle route jusqu'au passage à niveau de la rue du Faubourg-de-Tournai.*

DIXIÈME LIGNE. — *Place de la République, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rue de la Gare, place de la Gare, rue de Tournai, porte de Tournai, rue du Faubourg-de-Tournai jusqu'à la route de Lannoy.*

ONZIÈME LIGNE. — *Rue Négrier, rue du Pont-Neuf, rue de Thionville, rue de Gand, place de Gand, rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue des Jardins, rue du Lombard, rue du Vieux-Faubourg, rue des Buisses, place de la Gare, rue de Tournai, porte de Tournai, rue du Faubourg-de-Tournai jusqu'au passage à niveau.*

---

(1) Actuellement rue d'Artois, parvis Saint-Michel, place Philippe-le-Bon, rue Nicolas-Leblanc.
(2) id. rue de Carvin.
(3) id. place de Condé.
(4) id. rue de Saint-Quentin.
(5) id. quai de la Haute-Deûle.
(6) id. Avenue de Dunkerque, quai de la Haute-Deûle.

DOUZIÈME LIGNE. — *Façade de l'Esplanade, rue d'Anjou, rue Voltaire, rue de la Halle, quai de la Basse-Deûle rive gauche.*

Un autre décret du 12 Mars 1875 a ajouté à ce réseau deux nouvelles lignes, savoir :

N.° 13

Parcours de la rue Royale (route Départementale n.° 2).

N.° 14

Rues de Roubaix, du Faubourg-de-Roubaix (ligne de Saint-Maurice) route Départementale n.° 14.

La durée de la concession faite à la Ville par l'Etat est de quarante ans à partir de l'époque fixée pour l'achèvement des travaux. Aux termes du cahier des charges (Art. 3), ces travaux doivent être achevés et le service mis en complète activité dans un délai maximum de cinq ans après la date du décret de concession. C'est donc du 4 Octobre 1878 que part le délai de la concession.

La Ville a rétrocédé à M. Simon PHILIPPART, banquier à Bruxelles, mais pour un délai de vingt-cinq ans seulement à partir de ladite date, le réseau des tramways urbains, suivant convention du 21 Octobre 1873, approuvée par décret du 16 Décembre suivant.

Le Crédit mobilier, étant devenu propriétaire des titres émis par M. PHILIPPART en vue de la constitution du capital nécessaire à cette entreprise, a formé pour la construction et l'exploitation des tramways une Société qui a pris le nom de *Compagnie des tramways du département du Nord.* Le Gouvernement est en ce moment saisi d'une demande qui a pour objet la rétrocession à cette Compagnie du réseau urbain par M. PHILIPPART.

Le réseau suburbain des tramways de la ville de Lille lui a été concédé par décret du 12 Octobre 1877. Il comprend les cinq lignes suivantes :

PREMIÈRE LIGNE. — *De Lille à Tourcoing par La Madeleine, Marcq-en-Barœul et Mouveaux (route Nationale n.° 17 et Départementale n.° 22).*

DEUXIÈME LIGNE. — *De Lille à Roubaix par Mons-en-Barœul et Croix (route Départementale n.° 14).*

TROISIÈME LIGNE. — *De Lille à Hellemmes par Fives (route Nationale n.° 41).*

QUATRIÈME LIGNE. — *De Lille à Haubourdin par Loos (route Nationale n.° 41).*

CINQUIÈME LIGNE. — *De Lille à Lomme par Canteleu (route Nationale n.° 42).*

La durée de la concession est aussi de quarante ans, à partir de l'achèvement des travaux pour lesquels il est accordé un délai de cinq années. Le délai de la concession part donc du 12 Octobre 1882.

La Ville a rétrocédé ce réseau suburbain à la *Compagnie des tramways du département du Nord*, mais seulement pour une durée de vingt-cinq ans à partir du 4 Octobre 1878, de manière à ce que cette concession prenne fin en même temps que celle du réseau urbain. La convention, passée à ce sujet les 19 et 30 Juin 1876, a été approuvée par le décret sus-rappelé du 12 Octobre 1877.

La longueur totale du réseau suburbain est de 31,125 mètres. Il est en construction. La ligne n.° 4, de Lille à Haubourdin a été inaugurée le 11 Janvier 1879. Les détails de ce réseau appartiennent donc au prochain rapport annuel.

Nous donnons ci-après les détails intéressant la construction et les moyens d'exploitation du réseau urbain, renvoyant au chapitre XXVIII tout ce qui concerne le mouvement des voyageurs.

TRAMWAYS URBAINS

Longueur totale du réseau urbain		$30,225^m$
Longueur des voies exécutées au 1.er janvier 1878		$19,783^m$
Longueur totale des itinéraires formés avec les $19,783^m$ de voies exécutées		$25,298^m$
Largeur de la voie		1^m445
Largeur de l'entre-voie		1^m10
Rayon de courbure	Maximum	75^m
	Minimum	15^m
Poids du rail par mètre courant	Rail . 14^k37 / Contre-rail 11^k28	25^k65
Prix du mètre courant de tramways terminé	Voie simple	20^f82
	Voie double	41^f64
Nombre de chevaux dans les trois dépôts de la Compagnie		406
Nombre de voitures appartenant à la Compagnie		59
Nombre de voitures en service journalier		42
Nombre de places dans chaque voiture		26 — 30 — 34
Nombre de chevaux employés par voiture	A un cheval	7
	A deux chevaux	10
Largeur des voitures		2^m10
Nombre de chefs de dépôts		1

Nombre de piqueurs.	3
Nombre de palefreniers	44
Nombre de conducteurs.	58
Nombre de cochers	57
Nombre de contrôleurs	4
Nombre de chefs de station	10
Dépense d'entretien de la voie y compris nettoyage .	En voie simple 420 fr. par kilom. En voie double 840 fr. par kilom.

Cette dépense de 420 francs par kilomètre ressort du calcul ci-après de la dépense correspondante à dix kilomètres :

1.° Nettoyage des voies

Un cantonnier à 3 francs par jour		90f 00	126f 70
Intérêts du capital de la nettoyeuse 800 francs à 6 %.		4f 00	
Un cheval à 2 fr. 45 par jour . .	2 h. par jour soit 1 f. 09 par jour et pour 30 jours	32f 70	
Un palefrenier cond. à 3 f. par jour.			

2.° Réparation des voies

Un paveur à 3 fr. 50, soit pour 30 jours		105f 00	217f 50
Un ajusteur à. 4f 50	Pour 20 kilom., soit 15 jours à 7 fr. 50 . .	112f 50	
Un aide-ajusteur à . . . 3f 00			
Soit par mois pour 10 kilomètres. . . .			344f 20

et pour un kilomètre et par an $\frac{344^f 20 \times 12}{10} = 413^f 04$

Soit en chiffres ronds : 420 francs par kilomètre et par an.

Les dépenses par voiture et par jour, non compris les frais d'administration et d'amortissement, s'élèvent à 46 francs environ par voiture en service. — En y comprenant les frais d'amortissement et d'administration, on peut évaluer à 57 francs la dépense journalière par voiture en circulation.

Cette dépense est calculée en prenant la donnée journalière de tous les frais d'exploitation, sur les bases suivantes :

Chef de dépôt, par jour	8f 33
Cocher, id.	4f 30
Conducteur, id.	4f 30
Vétérinaire, id.	4f 16
Piqueur, id.	4f 44
Palefrenier, id.	3f 30
Laveur, id.	3f 50
Maréchal et aide, id.	6f 00 et 4f 00
Sellier et aide, id.	4f 50 et 3f 75
Réparation des voitures. — Personnel, chaque ouvrier	5f 00 et 3f 00
Botteleur de foin, par jour	3f 50
Garde de nuit, id.	3f 50
Chevaux, nourriture de chaque, par jour	2f 45
Chevaux, ferrure de chaque, par jour	0f 12
Réparation de voitures ; fournitures pour 50 voitures	106f 00
Matériel de lavage (entretien)	1f 04
Matériel des écuries (entretien)	2f 02
Eclairage des voitures et des cours	3f 15
Graissage pour chevaux et voitures	3f 15

Les dépôts et les bureaux appartiennent à la Compagnie.

Ces constructions représentent une surface couverte de 9,000 mètres carrés.

Le tableau ci-après fournit, par mois, les renseignements relatifs au nombre de kilomètres parcourus, au nombre moyen de voyageurs transportés et aux recettes brutes effectuées.

Indication des lignes	DÉSIGNATION des PARCOURS	Longueur des itinéraires	Kilomètres parcourus par mois	Intervalles des départs	Nombre de voitures	Nombre moyen de voyageurs par mois	RECETTE BRUTE moyenne par ligne et par mois	RECETTE BRUTE par voiture et par jour
A	De la place de la Gare à la porte d'Isly, par la rue Nationale.	3.232m	21.957k 200	8'	6	77.820	11.673 f. »	64 83
B	De la place de la Gare à la place d'Isly, par la rue Notre-Dame	3.700	26.503 719	7'1/2	8	137.765	20.664 75	86 11
C	De la place de la Gare à la place d'Arras, par la rue de Paris et la rue d'Arras .	2.412	13.171 200	10'	4	48.528	7.279 20	60 66
D	De la place de la Gare à la porte des Postes, par la rue des Postes	3.230	14.560 840	11'	4	41.224	6.183 60	51 53
E	De la place de la Gare à la porte de Douai, par l'ancien Lille et le boulevard de la Liberté.	5.300	26.415 200	10'	8	77.626	11.643 90	48 51
F	De la Grand'Place au pont du Lion-d'Or, par la rue du Faubourg de Roubaix . .	2.174	10.947 200	10'	4	45.739	6.860 85	57 17
G	De la Grand'Place à la limite du territoire de Lille, par la rue de Tournai et du Faubourg de Tournai . .	2.750	14.632	10'	5	71.515	10.727 25	71 52
I	De la place de la Gare à la porte de Dunkerque, par le boulevard de la Liberté. .	2.500	8.518 020	12'	3	24.633	3.694 95	41 05
	TOTAUX	25298m	136.705k 379		42	524.850	78.727 50	62 48

Les voyageurs parcourent en moyenne 2 kilomètres.

Les prix de transport sont réglés comme suit :

Pour parcourir 1 section . . .	En 1.re classe	0 fr. 15
	En 2.me classe	0 fr. 10
Pour parcourir 2 sections . . .	En 1.re classe	0 fr. 20
	En 2.me classe	0 fr. 15
Pour parcourir 3 sections . . .	En 1.re classe	0 fr. 25
	En 2.me classe	0 fr. 20
Pour parcourir 4 sections . . .	En 1.re classe	0 fr. 30
	En 2.me classe	0 fr. 25

Les lignes C, F, G, I, sont divisées en deux sections.

Les lignes A, B, D, id. en trois sections.

La ligne E, id. en quatre sections.

§ 5. — Chemins de fer

La ville de Lille est desservie par :

La ligne de Lille à Paris
— *à Calais*
— *à Dunkerque*
— *à Comines*
— *à Tournai*
— *à Roubaix, Tourcoing et la Belgique*
— *à Valenciennes*
— *à Béthune*

De plus la Ville est dotée d'un chemin de fer de ceinture, concédé par décret du 11 Juin 1874, et reliant la gare aux marchandises au port de la Haute-Deûle. En raison de l'importance de cette création nous donnons *in-extenso* le cahier des charges, annexé au décret, et la convention passée avec la Compagnie du chemin de fer du Nord pour la rétrocession de cette ligne.

Cahier des charges

TITRE I

Tracé et Construction

ARTICLE 1.er

La ville de Lille est autorisée à exécuter à ses risques et périls et à exploiter, pour un service de marchandises seulement et avec locomotives marchant au pas d'un pilote qui les précèdera, un Chemin de fer de ceinture partant de la gare aux marchandises de Saint-Sauveur, suivant le tracé des boulevards extérieurs désignés sous les noms du Maréchal Vaillant, de Belfort, d'Alsace, de Strasbourg, de Metz, de la Moselle et de Lorraine, et aboutissant au port de la Haute-Deûle.

ARTICLE 2

La ville de Lille est autorisée à passer un traité avec la Compagnie du Chemin de fer du Nord, pour l'établissement et l'exploitation du Chemin de fer de ceinture ci-dessus décrit. Par ce traité, qui devra assurer l'exécution des clauses du présent cahier des charges et être approuvé par décret rendu au Conseil d'État, la Compagnie du Chemin de fer du Nord sera tenue d'exécuter les clauses du présent cahier des charges et de se conformer aux prescriptions du cahier des charges du 26 Juin 1857 qui régit son réseau, en tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les conditions ci-après :

La ville de Lille reste garante, vis-à-vis de l'État, des obligations imposées par ledit traité à la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

ARTICLE 3

En exécution de la décision du Ministre de la Guerre, en date du 16 Septembre 1869, le rail le plus rapproché de la fortification sera placé à 5 mèt. 50 du pied du talus du rempart, ce qui réduira la rue Militaire proprement dite à une largeur de 5 mètres en dehors des wagons. L'occupation d'une bande de 2 mèt. 79, ainsi distraite de ladite rue, aura lieu sous la réserve que le terrain ne cessera pas de faire partie du domaine public militaire. En conséquence, l'État pourra en reprendre possession en temps de guerre, sans être tenu à payer aucune indemnité, si les intérêts de la défense venaient à rendre cette mesure nécessaire ; il sera ménagé, vis-à-vis de chaque bastion et de chaque poterne, une traversée commode sur les deux voies du Chemin de fer, au moyen de contre-rails et de pavages pour relier lesdits bastions et poternes avec la chaussée pavée à établir parallèlement au Chemin de fer.

ARTICLE 4

La plate-forme du Chemin de fer sera établie dans le même plan que la partie de la rue Militaire, au pied du talus du rempart, qui a déjà été empierrée dans l'intérêt de la défense de la Place.

La largeur de ladite plate-forme fixée à 8 mèt. 26, se décomposera comme il suit :

Accotement du côté du rempart.	0m 50
Première voie	1 57
Entre voie.	3 20
Seconde voie	1 57
Trottoir pour la surveillance.	1 42
Total pareil.	8m 26

ARTICLE 5

L'établissement de la première voie, destinée à la circulation des trains, devra être achevée dans les cinq mois qui suivront l'autorisation de commencer les travaux. La seconde voie sera placée au fur et à mesure qu'il y aura des établissements industriels à desservir et qu'il faudra établir des gares d'évitement, dont l'Administration se réserve d'ailleurs de déterminer le nombre, l'étendue et l'emplacement.

ARTICLE 6

Le rayon minimum des courbes de raccordement des alignements droits, est fixé à 250 mètres et le maximum des pentes et rampes n'excèdera pas huit millimètres par mètre.

ARTICLE 7

Toutes les voies publiques rencontrées par le Chemin de fer de ceinture, au droit des portes de Ville, seront traversées à niveau et l'Administration se réserve d'approuver, les services intéressés entendus, les projets qui devront lui être soumis pour chacun de ces passages.

En aucun point la déclivité des raccordements n'excèdera deux centimètres par mètre.

ARTICLE 8

En raison du mode d'exploitation prévu à l'article I.er et conformément à la décision du Ministre de la Guerre, en date du 16 Septembre 1869, il ne pourra être établi de clôtures le long des voies ferrées.

TITRE II

Entretien et Exploitation

ARTICLE 9

Dans les traversées des voies publiques, les rails seront établis sans saillie ni dépression et munis de contre-rails : toute l'étendue des passages à niveau sera pavée et le pavage sera entretenu, tant dans chaque entre-rail que dans la zône d'un mètre de largeur formant accotement extérieur au rail.

Lorsque, pour la construction ou la réparation des voies ferrées, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées, situées en dehors de la zône ci-dessus indiquée des routes de la grande voirie, il devra être pourvu à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des ouvrages exécutés. Il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

ARTICLE 10

Aucune manœuvre de composition ou de décomposition de trains ne pourra se faire sur toute la largeur des places situées au droit de chacune des portes de Ville servant au passage des voies publiques traversées par le Chemin de fer de ceinture.

Il sera interdit d'user du Chemin de fer de ceinture comme voie de garage annexe à l'exploitation des gares à marchandises de Lille et de sa banlieue.

Tous les raccordements industriels se feront par plaques tournantes de 4 mèt. 20 de diamètre, à poser sur la deuxième voie ou par changements de voie ordinaire. Les cloches des pivots des plaques tournantes feront la moindre saillie possible au-dessus des plateaux. Les projets de tous ces raccordements industriels devront d'ailleurs être soumis, dans les formes ordinaires, à l'approbation préalable de l'Administration, qui fixera les conditions de leur construction, de leur entretien et de leur exploitation, conformément à l'article 62 du cahier des charges du 26 Juin 1857 qui régit le Chemin de fer du Nord.

TITRE III

Durée et déchéance de la concession

ARTICLE 11

La présente concession prendra fin avec celle de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

ARTICLE 12

A l'expiration de la concession, le Gouvernement décidera, la Ville entendue, si les voies ferrées seront maintenues, en tout ou en partie, pour être l'objet d'une nouvelle concession.

Dans le cas du maintien des voies, les conditions de la nouvelle concession seront arrêtées après instruction.

ARTICLE 13

Dans le cas où, à l'expiration de la concession, le Gouvernement déciderait que les voies devront être supprimées en tout ou en partie, les voies seront enlevées et les lieux remis dans l'état primitif, par les soins et aux frais de la Ville.

TITRE IV

Taxes et conditions relatives au transport des marchandises

ARTICLE 14

Pour indemniser la ville de Lille des sacrifices que lui a imposés l'établissement de l'assiette du Chemin de fer de ceinture, le Gouvernement l'autorise à percevoir, comme il suit, les prix de transports qui résultent de la convention provisoire des 13-24 Février 1873, avec la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

1.° *Marchandises ayant emprunté ou devant emprunter les voies du Nord.*

La taxe à appliquer sur le Chemin de fer de ceinture, aux marchandises dont les prix de transport sont fixés par les tarifs généraux, sera celle résultant du barème de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, les frais accessoires de chargement, de déchargement, de gare et d'enregistrement n'étant perçus qu'une fois.

Tout parcours partiel sur le chemin de fer de ceinture sera compté pour trois kilomètres, qu'il s'agisse de marchandises arrivant à un point intermédiaire de ce chemin après avoir fait un trajet sur le réseau du Nord, ou de marchandises partant dudit point intermédiaire pour faire ensuite un trajet sur le réseau du Nord.

Le parcours entier du Chemin de fer de ceinture sera compté pour six kilomètres, qu'il s'agisse de marchandises arrivant à la station du port de la Haute-Deûle après avoir fait un trajet sur le réseau du Nord, ou de marchandises partant de ladite station pour faire ensuite un trajet sur le réseau du Nord.

Pour les parcours faits, partie sur le Chemin de fer de ceinture et partie sur les voies de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, qui seraient moindres que six kilomètres en tout, il sera fait bloc des deux parties pour constituer le minimum de six kilomètres auquel s'applique le minimum de taxe.

Les marchandises expédiées aux prix et conditions des tarifs spéciaux, soit de la station du port de la Haute-Deûle, soit d'un point intermédiaire du Chemin de fer de ceinture à la gare Saint-Sauveur, ou réciproquement, paieront un supplément uniforme de 0 fr. 40 c. par tonne pour le parcours entier du Chemin de fer de ceinture et de 0 fr. 20 c. par tonne pour tout parcours partiel du même chemin.

2.° *Marchandises circulant entre la gare Saint-Sauveur ou celle de Fives et un point intermédiaire du Chemin de fer de ceinture ou réciproquement en empruntant les voies particulières de la Compagnie du Chemin de fer du Nord qui relieront ces deux gares au Chemin de fer de ceinture.*

La taxe des marchandises, dont les prix de transport sont fixés par les tarifs généraux, circulant entre la gare Saint-Sauveur ou celle de Fives, et un point intermédiaire du Chemin de fer de ceinture, ou réciproquement, sera réglée sur une distance uniforme de six kilomètres, en appliquant le barème de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

TITRE V

Clauses diverses

ARTICLE 15

La Ville ne pourra réclamer aucune indemnité pour les causes ci-après :

Dommages aux voies ferrées, occasionnés par le roulage ordinaire ;

État de la chaussée des passages à niveau et influence pouvant en résulter pour l'entretien de ces voies ;

Ouverture de nouvelles voies de communication en travers des voies ferrées ;

Trouble et interruptions du service qui pourraient résulter, soit de mesures d'ordre et de police, soi de travaux exécutés sur la voie publique, tant par l'Administration que par les Compagnies ou les particuliers dûment autorisés.

Enfin toute circonstance résultant du libre usage des voies publiques traversées.

ARTICLE 16

Les agents et les cantonniers qui seront chargés de la surveillance et de l'entretien des voies ferrées, pourront être présentés à l'agrément de l'Administration et assermentés ; ils auront dans ce cas qualité pour dresser des procès-verbaux.

ARTICLE 17

Les contestations qui s'élèveraient entre l'État et la Ville, au sujet de l'exécution ou de l'interprétation du présent cahier des charges, seront jugées administrativement par le Conseil de Préfecture du Nord, sauf recours au Conseil d'État.

ARTICLE 18

La Ville sera tenue de déposer à la Préfecture du Département du Nord, un plan détaillé de ses voies ferrées, telles qu'elles auront été exécutées.

Vu pour être annexé au Décret
le 11 Juin 1874, enregistré sous le N.° 424.

Le Ministre des Travaux Publics,

POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORISATION :

Le Conseiller d'État, Secrétaire-Général,

DE BOUREUILLE.

CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Entre les soussignés :

Monsieur CHARLES CATEL-BÉGHIN, Chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, Maire de la ville de Lille, demeurant à Lille,

Agissant en sa qualité de Maire de la ville de Lille et dans l'intérêt de ladite Ville,

D'une part ;

Et la Compagnie du Chemin de fer du Nord, représentée par Messieurs GERMAIN, DELEBECQUE, MARC CAILLARD, ARMAND-ANDRÉ-AIMÉ Baron de SAINT-DIDIER,

D'autre part,

A été arrêtée la convention suivante :

Exposé de la situation

Par convention des 13 et 24 Février 1873, la ville de Lille avait concédé à la Compagnie du Chemin de fer du Nord la construction et l'exploitation du Chemin de fer de ceinture projeté entre la gare Saint-Sauveur et le port de la Haute-Deûle.

Pendant le cours de l'instruction suivie pour arriver à l'approbation finale, diverses modifications ont été apportées par le Gouvernement, notamment par le cahier des charges du 8 Janvier 1874 et par la convention supplémentaire des 13 Février, 2 et 5 Mars 1874.

Il y a donc lieu, aujourd'hui que le Gouvernement a statué définitivement par le décret du 11 Juin 1874, de réviser les textes antérieurs et de les coordonner dans une seule et même convention.

Convention

ARTICLE 1.er

La ville de Lille concède à la Compagnie du Nord, qui l'accepte, le Chemin de fer de ceinture, pour une période qui prendra fin le trente-un Décembre mil neuf cent cinquante.

ARTICLE 2

La Compagnie du Chemin de fer du Nord sera tenue de commencer la pose de la première voie trois mois après la remise, qui lui aura été faite par la Ville, de la bande de terrain de 8 mèt. 26 cent. de largeur, nécessaire pour l'assiette du Chemin de fer de ceinture.

La Compagnie ne sera tenue de faire un service régulier de marchandises, à la gare éventuelle du canal, que quand la Ville aura accordé à celle-ci la jouissance, pendant toute la durée de sa concession, des terrains nécessaires à l'exploitation de ladite gare.

La pose de la première voie devra d'ailleurs être terminée dans les deux mois qui suivront.

ARTICLE 3

La Compagnie du Chemin de fer du Nord établira, aussitôt que cela sera nécessaire, les parties de la deuxième voie sur lesquelles les industriels riverains demanderont à se raccorder pour relier leur usine au Chemin de fer de ceinture.

ARTICLE 4

Au moment où prendra fin la concession faite par l'État à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, les voies ferrées construites par elle, pour ledit Chemin de fer de ceinture, deviendront la propriété de la Ville, qui devra les recevoir en bon état d'entretien.

ARTICLE 5

Tous les raccordements industriels se feront par plaques de 4 mèt. 20 cent. à poser sur la deuxième voie : la construction, l'entretien et l'exploitation de ces embranchements particuliers seront faits aux conditions de l'article 62 du cahier des charges de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

ARTICLE 6

La tarification sera conforme aux stipulations de l'article 14 du cahier des charges du 8 Février 1874.

ARTICLE 7

La Compagnie du Nord aura la charge expresse de remplir, vis-à-vis du Gouvernement, toutes les conditions et obligations prescrites à la Ville, tant par le décret de concession en date du 11 Juin 1874, que par le cahier des charges y annexé, sous les réserves indiquées ci-après :

ARTICLE 8

La Ville reste chargée :

1.° D'assurer l'écoulement des eaux arrêtées par l'exécution des travaux d'établissement du Chemin de fer de ceinture ;

2.° De fournir et de poser des contre-rails en face de chaque bastion ou poterne, de paver à ses frais les passages correspondants ;

3.° D'assurer l'entretien spécifié dans le deuxième paragraphe de l'article 9 du cahier des charges du 8 Février 1874 ;

4.° Et de supporter les indemnités qui pourraient être dues par la Compagnie pour les cas prévus par l'article 15 du cahier des charges du 8 Février 1874.

ARTICLE 9

Le décret de concession du 11 Juin 1874 et le cahier des charges du 8 Février 1874, seront visés *ne varietur* par les parties contractantes et annexés à la présente convention.

La présente convention, respectivement consentie et acceptée, a été faite et signée par la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Paris, le vingt-deux Décembre mil huit cent soixante-quatorze,

Et par la ville de Lille, en l'Hôtel de la Mairie, le vingt-six du même mois.

Le Maire de Lille,

CATEL-BÉGHIN.

Les Administrateurs de service
de la Compagnie du Chemin de fer du Nord,

MARC CAILLARD, ST-DIDIER, DELEBECQUE.

Diverses usines se sont empressées de se relier par des voies spéciales au Chemin de fer de ceinture. Ce sont celles de :

MM. Théodore LEFEBVRE et Cie, rue Alain de Lille, 3.
CRÉPY frères, filateurs, boulevard de la Moselle.
La Compagnie continentale du Gaz.
La Compagnie des Docks et Magasins généraux.
Le dépôt du matériel du 1.er corps d'armée (Artillerie).

---

§ 6. — Canaux

Le service de la navigation est assuré à Lille au moyen de la Deûle canalisée, qui traverse le territoire sur une longueur de 5,300 mètres. Ce canal, qui a vingt mètres de large et deux de tirant d'eau, est en communication avec la Scarpe, la Lys et l'Escaut, ce qui permet d'aboutir sur les points les plus importants de la région du Nord et du territoire Belge.

La partie de la Deûle, qui traverse la Ville, a trois biefs : La Haute-Deûle depuis la limite du territoire de Loos jusqu'à l'écluse de la Citadelle ; la Moyenne-Deûle depuis l'écluse de la Citadelle jusqu'à l'écluse Saint-André ; enfin la Basse-Deûle, depuis l'écluse Saint-André jusqu'à la Commune du même nom.

Les bateaux, en destination ou en partance de Lille, trouvent de grandes facilités, tant pour leur déchargement que pour leur chargement, au moyen des ports intérieurs, qui sont garnis de murs de quais en maçonnerie sur une largeur de 5,000 mètres.

CHAPITRE XXVII

MARCHÉS PUBLICS & STATISTIQUE ALIMENTAIRE

§ 1. — Mercuriales des Marchés

A. — Pesée des blés de la récolte de 1878

Les instructions ministérielles prescrivent de procéder annuellement en Décembre, dans toutes les communes pourvues d'un marché public, à des expériences ayant pour but de constater le poids légal des blés de la dernière récolte.

Ces opérations ont eu lieu sur le marché de Lille les 4, 11 et 18 Décembre 1878. Le poids moyen de l'hectolitre de blé blanc a été fixé à 77 k. 417 grammes ; celui du blé roux à 76 k. 607 grammes.

Les poids de 1877 étaient de 77 k. 032 grammes pour le blé blanc et de 75 k. 658 grammes pour le blé roux.

B. — Prisée de la Saint-Rémy

La prisée de la Saint-Rémy, servant au règlement des fermages payables en nature, est établie tous les ans d'après les prix déterminés par les mercuriales des trois marchés aux grains les plus voisins du 1er Octobre (*jour de la Saint-Rémy*).

Résultats de 1878

Marché du 25 Septembre

Blé blanc (l'hectolitre)

	PRIX grains de la nouv. récolte	PRIX des vieux grains	PRIX généraux
1.re qual.	24.83	25 »	24 84
2.e id.	23.67	» »	23 67
3.e id.	22.98	» »	22 98

Blé roux (l'hectolitre)

1.re qual.	21 57	» »	21 57
2.e id.	20 72	» »	20 72
3.e id.	19 26	» »	19 26

Seigle (l'hectolitre)

1.re qual.	14 »	» »	14 »
2.e id.	13 »	» »	13 »
3.e id.	12 »	» »	12 »

Avoine (le quintal)

1.re qual.	20 »	» »	20 »
2.e id.	18 »	»	18 »
3.e id.	16 50	» »	16 50

Fèves (l'hectolitre)

1.re qual.	20 »	» »	20 »
2.e id.	19 »	» »	19 »
3.e id.	18 »	» »	18 »

Marché du 2 Octobre

Blé blanc (l'hectolitre)

	PRIX grains de la nouv. récolte	PRIX des vieux grains	PRIX généraux
1.re qual.	24.80	24 »	24 80
2.e id.	23.88	23 75	23 88
3.e id.	22.94	23 50	22 94

Blé roux (l'hectolitre)

1.re qual.	21.81	» »	21.81
2.e id.	20.75	» »	20.75
3.e id.	18.03	» »	18.03

Seigle (l'hectolitre)

1.re qual.	15 »	» »	15 »
2.e id.	14 »	» »	14 »
3.e id.	13 »	» »	13 »

Avoine (le quintal)

1.re qual.	20.50	» »	20.50
2.e id.	19 »	» »	19 »
3.e id.	17.50	» »	17.50

Fèves (l'hectolitre)

1.re qual.	21 »	» »	21 »
2.e id.	19.50	» »	19.50
3.e id.	18.50	» »	18.50

Marché du 9 Octobre

Blé blanc (l'hectolitre)

	PRIX grains de la nouv. récolte	PRIX des vieux grains	PRIX généraux
1.re qual.	23.89	24 50	23 89
2.e id.	23.06	23 24	23 07
3.e id.	21.96	22 71	21 98

Blé roux (l'hectolitre)

1.re qual.	20.78	» »	20.78
2.e id.	19.70	» »	19.70
3.e id.	17.79	» »	17.79

Seigle (l'hectolitre)

1.re qual.	14.50	» »	14.50
2.e id.	13.50	» »	13.50
3.e id.	12.50	» »	12.50

Avoine (le quintal)

1.re qual.	21 »	» »	21 »
2.e id.	19.50	» »	19.50
3.e id.	18.50	» »	18.50

Fèves (l'hectolitre)

1.re qual.	21 »	» »	21 »
2.e id.	20 »	» »	20 »
3.e id.	19 »	» »	19 »

C. — Mercuriales des Marchés en 1878

INDICATION des OBJETS		PRIX MOYEN AU 1.er MARCHÉ DE												Moyennes générales
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem	octobre	novem	décem	
Blé														
blanc	l'hectolitre	26.04	24.15	24.80	25.59	24.55	24.44	22.75	25.29	24.50	23.88	22.40	23.54	24.32
roux	»	24.87	21.67	21.67	21.76	22.52	21.13	20.79	22.50	22.03	20.75	19 »	20.28	21.58
Farine														
de 1.re qual.	le quintal	44.25	42.75	42 »	43.25	42.50	41.50	40 »	41 »	42 »	40 »	37.50	37.50	41.18
—														
Pain														
de gruau	le kilog	0.46	0.44	0.44	0.45	0.44	0.43	0.42	0.43	0.44	0.42	0.40	0.40	0.43
blanc	»	0.42	0.40	0.42	0.43	0.42	0.41	0.40	0.41	0.41	0.40	0.38	0.39	0.40
bis	»	0.35	0.33	0.35	0.36	0.35	0.34	0.33	0.35	0.34	0.33	0.32	0.33	0.34
—														
Viande (*)														
bœuf	le kilog	1.50	1.60	1.60	1.60	1.55	1.75	1.70	1.65	1.60	1.53	1.50	1.50	1.59
vache	»	1.35	1.45	1.45	1.40	1.40	1.75	1.65	1.60	1.55	1.45	1.45	1.45	1.49
taureau	»	1.30	1.40	1.40	1.30	1.20	1.45	1.40	1.40	1.50	1.45	1.45	1.40	1.38
veau	»	1.70	2 »	2.10	2.10	2 »	1.90	1.90	1.80	1.80	1.80	1.65	1.65	1.86
mouton	»	1.60	1.60	1.60	1.75	1.75	1.90	1.80	1.80	1.80	1.80	1.70	1.50	1.71
porc	»	1.60	1.55	1.55	1.55	1.55	1.60	1.65	1.65	1.60	1.50	1.40	1.40	1.55
—														
Grains														
seigle	l'hectolitre	16.75	16.75	16.50	14.50	15.25	14.75	14.50	14.50	14.50	14.50	14 »	14 »	15.04
fèves	»	18 »	18 »	20.75	18.50	20.50	19 »	19.50	19.50	21.50	20 »	19.50	19.50	19.52
avoine	le quintal	22.50	22.50	21.50	21.50	22 »	22.50	21 »	21 »	20.50	19.75	20 »	20 »	21.22
orge	»	24 »	24 »	24.50	24.50	20.50	21 »	20.50	21.50	22.50	21.50	20 »	22.50	22.25

(*) Sur pied vendue à l'abattoir, déduction faite du suif, du cuir et des issues.

Mercuriales des Marchés en 1878 (suite)

INDICATION des OBJETS		PRIX MOYEN AU 1.er MARCHÉ DE												Moyennes générales
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem	octobre	novem	décem	
Huiles														
du pays	l'hectolitre	94 »	93 »	88 »	86 »	86.50	83 »	85 »	85 »	81 »	80 »	78 »	77.75	84.77
de colza épurée	»	100 »	99 »	94 »	92 »	92.50	89 »	91 »	91 »	87 »	86 »	84 »	83.75	90.77
—														
Fourrages														
paille	le quintal	7 »	6.33	6.33	6.33	6.33	5.66	5.66	5.56	5.66	5.66	5.66	5.66	5.99
foin	»	10.33	7.66	7.66	7.66	7.66	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7.49
lentilles	»	11 »	9.66	9.66	9.66	9.66	9 »	9 »	9 »	9 »	9 »	9 »	9 »	9.38
sainfoin	»	11 »	7.66	8.33	8.83	8.83	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	8.10
luzerne	»	10.33	8.33	9 »	9 »	9 »	8.33	8.33	8.33	8.83	8.33	8.33	8.33	8.66
trèfle	»	11.33	7.66	9 »	8.83	8.83	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	8.18
hivernage	»	8.33	7.66	8.33	8.83	8.83	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.88
—														
Légumes secs														
haricots	l'hectolitre	27.50	27.50	26.75	28.25	29.50	30.50	25.50	25.50	25.50	29 »	27 »	26.50	27.41
pommes de terre	le quint.	10.50	10.50	14.50	14.50	13.50	13.50	14 »	9 »	7.50	7.50	8.50	8.50	11 »

§ 2. — Halles centrales. Ventes à la criée.

A. — Poisson de mer

(en kilogrammes).

MOIS	Venant de Belgique ch. de fer	Venant de France ch. de fer	Venant de France par voiture	Moules par ch. de fer	Moules par voiture	HUITRES	
						Quantité	Prix de vente au Minck
Janvier	4112	73022	16790	5345	14830	10995	623.50
Février	7341	64739	8705	4650	12135	16510	802
Mars	8887	62330	6945	595	7520	»	»
Avril	14164	44343	7945	450	1350	»	»
Mai	12804	64307	4130	»	»	»	»
Juin	9201	44948	2935	»	»	»	»
Juillet	6646	34089	2510	»	»	»	»
Août	15462	20724	4060	2290	4500	»	»
Septembre	6588	20597	6465	5520	10150	10200	539
Octobre	22462	30379	5185	7520	19565	33925	1914
Novembre	10269	111605	13435	3245	15100	34850	1966.50
Décembre	5789	92970	9055	3160	6150	61840	2519
TOTAUX	123725	664053	88160	32775	91300	168320	8364

Huitres à la criée relevées par l'octroi | 916690 | 48274

Prix moyen par cent huitres 5.25

Prix moyens des divers poissons de mer

Turbots	300	à 500	fr. les 100 kilos.
Barbues	200	400	—
Soles	100	300	—
Langoustes	300	400	—
Flétons	200	300	—
Sturgeons	80	120	—
Cabillauds	60	160	—
Grenades rouges	400	600	—
Crevettes grises	50	100	—
Langues de mer	40	70	—
Merlans cordiers	120	200	—
id. de traille	80	150	—
Raies mélangées	50	100	—
id. grises	40	80	—
Congres	60	120	—
Carrelets	50	80	—
Grosses plies	40	60	—
Vives	40	60	—
Moules	8	10	—
Rougets	75	100	—
Gros maquereaux	50	150	les cent pièces.
Petits id.	30	75	—
Harengs frais	4	15	—
Huîtres	3	6	—

B. — Poisson d'eau douce

1.° *Saumon frais*

MOIS	HOLLANDE			ANGLETERRE			ALLEMAGNE		
	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen
Janvier	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Février	475	3.411	7.10	.	.	.	.	.	.
Mars	520	2.790	5.25	.	.	.	.	.	.
Avril	105	670	6.05	.	.	.	.	.	.
Mai	225	1.350	6.00	.	.	.	.	.	.
Juin	425	2.340	5.50	.	.	.	280	815	2.90
Juillet	825	4.065	4.90	82	345	4.20	120	306	2.55
Août	682	3.760	5.50	125	560	4.50	90	274	3.00
Septembre	581	3.074	5.30	222	911	4.10	.	.	.
Octobre	70	475	7.00	.	.	.	.	.	.
Novembre	.	.	.	.	.	.		.	.
Décembre	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Totaux	3.908	21.935	5.624	439	1.816	4.12	490	1.395	2.865

2.° *Brochets, Carpes et Ombres-Chevaliers*

MOIS	HOLLANDE Brochets			BELGIQUE Carpes			HOLLANDE Ombres-Chevaliers		
	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen
Janvier	205	408	2.00	.	.	.	.	.	.
Février	360	640	1.65	210	380	1.80	.	.	.
Mars	130	210	1.75	85	141	1.65	.	.	.
Avril	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Mai	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Juin	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Juillet	.	.	.	.	.	.	90	125	1.40
Août	.	.	.	.	.	.	1.286	1.721	1.35
Septembre	282	409	1.45	.	.	.	765	1.072	1.40
Octobre	180	250	1.40	15	23	1.50	585	758	1.35
Novembre	864	1.170	1 35	.	.	.	.	.	.
Décembre	485	685	1.40	.	.	.	.	.	.
Totaux	2.506	3.772	1.505	310	544	1.786	2.726	3.680	1.36

3.° *Anguilles*

MOIS	DE FRANCE			DE L'ÉTRANGER		
	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen
Janvier	310	763	2.50	12	41	3.00
Février	31	91.50	3.00	30	118	4.05
Mars	90	236	2.45	590	1.843	3.10
Avril	210	515	2.30	536	1.605	3.05
Mai	330	635	1.90	1.056	2.897	2.75
Juin	85	260	3.00	980	2.675	2.70
Juillet	150	322	2.20	1.605	4.127	2.60
Août	74	245	3.00	810	2.289	2.80
Septembre	1.145	2.659	2.25	312	787	2.50
Octobre	1.429	2.041	1.75	721	1.638	2.45
Novembre	1.340	1.847	1.40	340	581	1.70
Décembre	710	932	1.35	302	572	1.85
Totaux	5.904	10.516.50	1.952	7.294	19.173	2.626

4.° Poissons divers

MOIS	DE FRANCE Gardon, brème, perches etc.			BELGIQUE Gardon, brème, perches etc.			DE FRANCE (Somme) Bécard		
	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen	Kilog	Prix de vente	Prix moyen
Janvier	140	68.50	0.50	165	85	0.50	60	225	3.60
Février	.	.	.	120	80	0.60	.	.	.
Mars	185	95	0.50	.	.	.	.	.	.
Avril	440	244	0.53	.	.	.	.	.	.
Mai	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Juin	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Juillet	.	.	.	120	48.50	0.40	.	.	.
Août	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Septembre	.	.	.	160	85	0.50	.	.	.
Octobre	195	99	0.51	.	.	.	.	.	.
Novembre	.	.	.	.	.	.	40	142	3.30
Décembre	330	183	0.53	.	.	.	35	115	3.05
Totaux	1.290	689.50	0.53	565	298.50	0.528	135	482	3.48

RÉCAPITULATION

DÉTAIL		Poids par kilog	Prix de vente	Prix moyens	Poids total	Prix de vente	Prix moyens pour l'année 1878
Saumons	de Hollande	3.908	21.935 »	5.624	4.837	25.146 »	5.198
	d'Angleterre	439	1.816 »	4.120			
	d'Allemagne	490	1.395 »	2.865			
Anguilles	de France	5.904	10.516 50	1.952	13.198	29.689 50	2.249
	de Belgique	7.294	19.173 »	2.626			
Brochets de Hollande		2.506	3.772 »	1.505	2.506	3.772 »	1.505
Gardons, perches, brème de France		1.290	689 50	0.530	1.855	988 »	0.530
id. de Belgique		595	298 50	0.528			
Carpes de Belgique		310	544 »	1.786	310	544 »	1.786
Ombres-chevaliers de Hollande		2.726	3.680 »	1.360	2.726	3.680 »	1.360
Bécards de la Somme		135	482 »	3.480	135	482 »	3.480
Totaux. . .		25.567	64.301 50	»	25.567	64.301 50	»

Relevé comparatif des expéditions de France et de l'Etranger

La France a expédié :

Anguilles.	5.904k	10.516f50
Gardons, brème, etc. .	1.290	689 50
Bécards de la Somme .	135	482 »
Totaux. .	7.329k	11.688f »

Les Etrangers ont expédié :

Saumons de Hollande .	3.908k	21.935f »
id. d'Angleterre .	439	1.816 »
id. d'Allemagne .	490	1.395 »
Anguilles de Belgique .	7.294	19.173 »
Brochets de Hollande .	2.506	3.772 »
Gardons, brème, Belgique.	565	298 50
Carpes de Belgique . .	310	544 »
Ombres-chev. de Hollande.	2.726	3.680 »
Totaux. .	18.238k	52.613f50

C. — Gibier, Volailles, Œufs, Beurre, Fromages

Fruits, Légumes, etc.

	BASE de l'unité de prix	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI	
		Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen
Beurres de la Somme	le kilog.	662	3.50	572	3.25	628	3.26	431	2.25	781	3.05
Beurres divers	le kilog.	414	2.65	288	2.35	1.958	2.15	1.012	1.30	5.208	1.20
Beurres du pays	le kilog.	306	2.90	35	2.60	46	2.60	.	.	52	2.60
Fromages de Brie	le panier	1.033	10	1.501	10.50	2.211	8.20	1.623	10.25	2.639	5.95
Fromages de Gruyère	le kilog.	35	1.32	60	1.30	60	1.50	.	.	.	.
Fromages de Hollande	le kilog.	.	.	.	.	133	1.35	170	1 35	.	.
Fromages de Gournay	le kilog.	.	.	476	0.70	900	0.80	523	0 80	1.798	0.40
Saumon salé	le kilog.	3.937	1.42	3.586	1.42	1.406	1.42	.	.	.	.
Harengs saurs	le cent	5 341	3.50	4 312	3.50	3.272	4.12	4.091	3.25	.	.
Sardines fumées	le kilog.	620	0 70	233	0.50	650	0.70	.	.	.	.
Noix sèches	les 100 k.	1.000	29	670	29	104	28	.	.	.	.
Marrons	les 100 k.	300	18	.	.	.	.	1.060	15	.	.
Oranges communes	la caisse	3.230	18.75	.	.	.	.	.	.	.	.
Jambons fins	le kilog.	244	1.95	.	.	162	1.17	.	.	.	.
Jambons du pays	le kilog.	.	.	35	2	.	.	.	.	1.001	1.45
Morues, Charbonnières	la tonne	.	.	640	40	240	39	681	37.50	.	.
Oranges de Valence	la caisse	.	.	.	.	4.450	22.50	.	.	.	.
Citrons	la caisse	.	.	.	.	400	22.50	.	.	1.830	37
Laurier en branches	les 100 k	.	.	.	.	283	45	.	.	.	.
Œufs	le cent	.	.	.	.	47	6.50	.	.	100	6.50
Radis de Boulogne	100 bottes	.	.	.	.	.	.	7.514	3.37	2.934	1.45
Pommes de terre	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	313	10	1.980	10.80
Pommes au couteau	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	150	20	.	.
Asperges	la botte	.	.	.	.	.	.	1.520	2.75	22.948	1.28
Fromages de Maroilles	la pièce	.	.	.	.	.	.	.	.	82	0.50
Oignons	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 245	12
Choux-fleurs	la douz.	.	.	.	.	.	.	.	.	695	5.50
Lapins privés	la pièce	.	.	.	.	.	.	.	.	19	1.40
Petits pois	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Cerises	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Fraises	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen
1.371	2.85	756	3.73	692	2.90	810	3.56	562	3.49	394	3.60	354	3 15
1 523	1.50	231	1 05	.	.	423	1.95	1.267	2 45	213	2.30	901	2.20
.	.	35	2.80	.	.	205	2.25	.	.	.	.	20	2.35
2.504	7.50	2.023	8.30	1.204	9.95	889	9	532	5 54	587	10.50	589	10
2.025	1.35	130	1.40	60	1.30	580	1.20	89	1.20	818	1.35	210	1.35
820	1.25	35	1.35	.	.	.	.	.	.	70	1.30	.	.
1.746	0.57	598	0.75	112	0.80	588	0.88	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
910	3	200	3.25	228	4 50	3.726	3.13	2.633	4.12	1.500	4	962	4
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	304	67.50	503	50
.	.	.	.	.	.	.	.	1.025	35	467	42.50	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	237	18.50	100	14.50	2.070	15
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	640	17	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7.053	11.50
.	.	262	1.40	.	.	212	1.30	.	.	.	.	181	1.35
.	.	900	37 50	.	.	549	54.50	2.480	61 50	.	.	2.335	42.50
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	1.060	29.50	.	.	.	.	.	.	560	22.50
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	45	5	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
3.050	36.40	11.604	9.50	302	7.15	33 332	19.50	.	.	250	7.37	4.885	6.50
.	.	.	.	.	.	.	.	62.550	13	43.690	12	.	.
11.440	1.02	210	0.67	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	20	0.58	.	.	.	.	.	.	386	0.50	.	.
.	.	.	.	.	.	300	5.50	.	.	.	.	.	.
1.336	12.63	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
27	1.95	16	1.85	10	1.75	.	.	6	1.75	.	.	.	.
2.469	43.75	5.583	15	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
48.272	52.50	9.929	54	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
281	1.72	20	1.20	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

	BASE de l'unité de prix	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI	
		Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen
Choux verts	le cent	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Poules	la pièce	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Prunes	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Abricots	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Viandes fraîches (d'Occid.)	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Haricots secs	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Haricots verts	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Groseilles rouges	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Noisettes	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Melons	la pièce	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Poires	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Salades	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Pigeons	la pièce	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Raisins frais	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Figues sèches	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Pêches	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Fruits divers	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Noix en brou	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Poulets	la pièce	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Raisins secs	les 100 k.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Lard	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Choucroute	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Truffes	le kilog.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Aulx	la botte	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Gros légumes	»	370	.	250	.	.	.	289	.	1.195	.
Primeurs	»	1.059	.	1.449	.	1.831	.	690	.	4.006	.
Volailles	»	250	.	.	.	.	.	10	.	.	.
Gibiers belges	»	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Gibiers français	»	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Gibiers allemands	»	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen	Quantité réduite en kilog.	Prix moyen
1.100	7.50	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
10	2.10	20	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	13.430	48 50	106.585	28	13.002	20.80	.	.	.	.	.	.
.	.	1.178	90	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	369	0.80	659	0.75	.	.	.	.	286	0.90	274	1.05
.	.	.	.	2.158	22	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	1.145	30	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	132	26	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	53	75	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	205	0.82	230	65	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	195	44.50	1.296	44.50	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	25	2.92	2.000	3.50	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	10	0.68	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	2.713	55	3.195	42.50	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	550	0.20	.	.	85	75	.	.
.	.	.	.	.	.	425	0.70	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	1.635	12.50	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	1.446	18	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	48	2.50	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	144	0.25	32	25	30	22.50
.	.	.	.	.	.	.	.	1.025	1.25	730	0.75	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	547	0.15	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	19	6	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	50	0.30
.	.	.	.	.	.	.	.	900	.	20	.	.	.
355	.	150	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	290	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	223.5	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	79	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	19	.	.	.

§ 3. — Halles Centrales. — Ventes

Cours

	BASE de l'unité de prix	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Carottes	les 100 kilog.	4f	4f	.	.
Pommes de terre	les 100 kilog.	9f	9f	.	.
Poireaux	la botte	1f20	1f	.	.
Choux-fleurs	la douzaine	5f à 6f	7f	6f à 8f	6f25 à 7f
Dindes	la pièce	4f à 5f	.	.	.
Canards privés	la pièce	1f50 à 1f60	.	.	.
Poulets	la pièce	1f50 à 3f	12f à 13f	.	.
Laitues	les 100 pièces	.	30f	10f à 15f	6f à 8f
Artichauts	le cent	.	0f50	15f à 25f	23f à 25f
Radis	la botte	.	0f30	.	.
Carottes rondes	le kilog.	.	.	.	.
Chicorée	e cent	.	.	10f	.
Oranges (Mandarines)	la caisse	.	.	3f à 3f50	.
Choux-fleurs Brocoli	la douzaine	.	.	2f	.
Petits pois	le kilog.	.	.	1f30	.
Oignons en graines	les 100 kilog.	.	.	12f	.
Pommes de terre nouvelles	les 100 kilog.	.	.	60f à 70f	70f
Lapins	la pièce	.	.	.	2f à 2f20
Poulets	la pièce	.	.	.	1f70 à 2f
Oignons nouveaux	la botte	.	.	.	.
Carottes nouvelles	la botte	.	.	.	.
Cerises	la corbeille	.	.	.	.
Haricots secs	les 100 kilog.	.	.	.	.
Abricots	le kilog.	.	.	.	.
Haricots verts	les 100 kilog.	.	.	.	.

faites en dehors de la criée

divers

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
5f	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	12f	.	.	.
.	.	.	.	.	0f80	.	.
5f	6f à 6f50	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
7f à 10f	.	.	.	.	3f50 à 4f50	.	.
25f	20f	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	4f	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.
60f à 95f	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	2f20 à 3f	.	.	1f25 à 2f30
.	.	.	.	.	1f50 à 3f	.	2f à 2f50
0f80 à 0f85	0f85	.	.	.	.	.	.
0f70 à 0f85	0 f. 08 de Paris 0 f. 85	.	.	.	.	.	.
1f40 à 2f	1f40	.	.	.	.	.	.
30f	.	.	.	.	.	.	.
.	1f60	.	1f à 1f59	.	.	.	.
.	.	25f à 37f	.	15f à 25f	.	.	.

	BASE de l'unité de prix	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Groseilles vertes	les 100 kilog.	.	.	.	.
id. noires	les 100 kilog.	.	.	.	.
id. rouges	les 100 kilog.	.	.	.	.
Fèves vertes	les 100 kilog.	.	.	.	.
Melons	la pièce	.	.	.	.
Mirabelles	les 100 kilog.	.	.	.	.
Choux verts	le cent	.	.	.	.
Noix en brou	les 100 kilog.	.	.	.	.
Poires du jardin de la ville	le panier	.	.	.	.
Pommes au couteau	les 100 kilog.	.	.	.	.
Reines-claude	les 100 kilog.	.	.	.	.
Prunes d'Altesse	les 100 kilog.	.	.	.	.
Grosses prunes bleues	les 100 kilog.	.	.	.	.
Lièvres	la pièce	.	.	.	.
Perdreaux	la pièce	.	.	.	.
Poires	les 100 kilog.	.	.	.	.
Camembert	la douzaine	.	.	.	.
Pilets	la pièce	.	.	.	.
Canards sauvages	la pièce	.	.	.	.
Faisans	la pièce	.	.	.	.
Cailles	la pièce	.	.	.	.
Dindes	la pièce	.	.	.	.
Lapins de garenne	la pièce	.	.	.	.
Chevreuils	la pièce	.	.	.	.
Citrons	le cent	.	.	.	.
Chapons	la pièce	.	.	.	.

faites en dehors de la criée (suite)

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
.	.	35f à 42f	.	.	.	.	.
.	.	42f à 50f	.	.	.	.	.
.	.	25f à 40f	.	.	.	.	.
.	.	14f	.	.	.	.	.
.	.	2f à 3f50	.	.	.	.	.
.	.	.	25f à 35f	28f à 30f	.	.	.
.	.	.	4f	.	.	.	.
.	.	.	16f à 20f	.	.	.	.
.	.	.	0f90 à 1f30	1f80 à 3f80	1f50 à 2f	0f90 à 3f	.
.	.	.	40f à 50f 15f à 25f	.	.	.	.
.	.	.	.	36f - 50f - 80f	.	.	.
.	.	.	.	30f à 31f	.	.	.
.	.	.	.	38f à 44f	.	.	.
.	.	.	.	5f10 à 5f50	.	3f60 à 5f	.
.	.	.	.	2f à 2f50	.	2f à 2f50	.
.	.	.	.	.	32f à 45f	20f à 25f	.
.	.	.	.	.	3f	.	.
	.	.	.	.	.	1f40 à 1f60	.
.	.	.	.	.	.	2f à 2f10	.
.	.	.	.	.	.	3f80 à 5f30	.
.		.	.	.	.	0f20	.
.	.	.	.	.	.	2f50 à 4f10	4f à 7f
.	.	.	.	.	.	1f75 à 2f	.
.	.	.	.	.	.	35f	.
.	.	.	.	.	.	12f à 15f	.
.	.	.	.	.	.	.	2f75 à 3f70

§ 4. — Etat indicatif du nombre de marchands
qui ont fréquenté les divers marchés en 1878

A. — Marchés couverts

DÉSIGNATION DES HALLES	NOMBRE DE MARCHANDS PAR CATÉGORIE					TOTAL
	Bouchers	Charcutiers	Tripiers	poissonnier^rs	Divers	
Saint-Nicolas	33	1	4	4	45	87
Château	4	1	2	20	86	113
Faisan	8	1	»	20	54	83
Gentil-Muiron	6	3	»	»	53	62
Nouvelle-Aventure	27	4	6	6	41	83
Totaux. . .	78	10	11	50	279	428

B. — Marchés à ciel ouvert

DÉSIGNATION DES MARCHÉS		NOMBRE DE MARCHANDS PAR CATÉGORIE ET PAR MARCHÉ							TOTAL
		Rouennerie	Mercerie	Faïence	Fripiers	Chaus^res	Bimbeloterie	bouche^rs et charcut^rs	
Marché en gros	Légumes	.	.	.	.	.	.	.	150
	Fruits	.	.	.	.	.	.	.	30
PRODUITS NON COMESTIBLES	Terre-pl. Nouv.-Avent.	40	35	5	115	20	25	.	240
	Terre-pl. du Faisan	25	10	2	20	3	15	.	75
	Place Saint-Martin	20	8	2	15	7	10	.	62
	Place Jacquart	15	6	2	25	2	10	.	60
	Place Wicar	2	2	2	35	.	4	.	45
	Place de Bouvines	10	5	2	25	2	5	16	65
	Marché aux chevaux	.	.	.	.	.	.	.	20
	Marché aux grains	.	.		.	.	.	.	45
Totaux. . .		112	66	15	235	34	69	16	792

C. — **Foire annuelle**

Marchands.	198	293
Saltimbanques.	95	

§ 5. — **Statistique alimentaire**

Etat des consommations pendant l'année 1878

RELEVÉ *par nature des quantités soumises aux droits pendant l'année* 1878

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS DE CONSOMMATION	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
	Boissons et Liquides				
1	Vins en cercles	l'hect.	33.212h78	2994h83	36.207h61
2	Vins en bouteilles	id.	1.258.99	95.86	1.354.85
4	Hydromel, cidre et poiré	id.	304.88	51.22	356.10
3	Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, absinthe	id.	7.209.0013	1104.2483	8.313.2496
	Boissons octroi				
6	Bières de toute espèce et de toute provenance	l'hect.	334.039.18	49.662.27	383.701.45
7	Vinaigres de toute espèce	id.	2.784.87	366.71	3.151.58
8	Vinaigres concentrés, acides acétiques et pyroligneux	id.	8.92	»	8.92
5	Alcool dénaturé.	id.	151.6830	9.54	161.22.30

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS DE CONSOMMATION	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
	Comestibles				
9	Viandes de bœuf, de taureau, de vache, de génisse, de veau, de mouton, d'agneau et de chevreau	les 100 k	6.425.638.467	95134.4	6.520772.867
10	Abats et issues des animaux de boucherie. .	id.	41.230.6	311.3	41.541.9
11	Viande porc, fraîche et salée	id.	1533.175	25931.7	1.559.106.7
12	Langues et jambons apprêtés, saucissons, andouillettes, galantines et autres charcuteries de luxe, viandes apprêtées, autres que celles de porc, venant de l'extérieur .	id.	68.840.080	7146.5	75.986.580
13	Charcuterie ordinaire	id.	2.192.4	1166.5	3.358.9
14	Dindes, dindons, dindonneaux, oies, outardes, chapons, poulardes, pintades, faisans, coqs de bruyères, gélinottes et cygnes. .	la pièce	4.370	»	4.370
15	Poulets, coqs, poules, canards, barboteaux, perdreaux, perdrix et bécasses	id.	205.134	»	205134
16	Pilets, sarcelles, pluviers et bécassines. . .	id.	4.631	»	4631
17	Pigeons, cailles, râles, grives, ortolans, poules d'eau, plongeons, jacquets et vanneaux	id.	99.496	»	99496
18	Toutes autres espèces de gibier à plumes, y compris les alouettes, les mauviettes et les merles.	le kil.	978.7	»	978.7
19	Chevreuils, daims, cerfs, biches et sangliers .	id.	1459.150	»	1459.150
20	Lièvres	la pièce.	9040	»	9.040
21	Lapins de garenne	id.	5791	»	5791
22	Lapins domestiques.	id.	59.791	»	59.791
23	Truffes fraîches ou conservées, volaille et gibier truffés, pâté et terrine truffés (poids brut)	le kil.	4.111.578	»	4.111.578
24	Pâté et terrine de volaille, de gibier, de poissons et autres, non truffés; galantine et charcuterie truffées; venant de l'extérieur; crêtes de coqs (poids brut)	id.	1233.160	»	1.233.160

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS DE CONSOMMATION	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
25	Poissons de mer ou d'eau douce, frais, salés ou apprêtés et crustacés vendus à la criée à la halle du *Minck*.	à la valeur constatée par la vente en gros	733.291	»	733.291
26	Saumons et thons frais, esturgeons, elbuts, turbots, barbus, truites, homards, langoustes et écrevisses	le kil.	4.259.100	»	4.259.100
27	Bars, dorades, éperlans, maquereaux, soles, aloses, anguilles, brochets et carpes, saumons salés, huîtres, homards, sardines, anchois, thons et autres poissons marinés ou apprêtés (poids brut)	id.	37.513.110	»	37.513.110
28	Poisson commun de mer ou d'eau douce, frais ou salé, y compris les crabes et les grenades (chevrettes).	id.	5.907.300	»	5.907.300
29	Huîtres	le cent	529.904	»	529.904
30	Moules	l'hect.	1.300.75	»	1.300.75
	NOURRITURE DES ANIMAUX				
	Fourrages				
31	Foin, sainfoin, trèfle, luzerne, hivernage, avoines, lentilles, vesces, féverolles en paille et autres fourrages secs . . .	les 100 k	4.414.927	755982	4870909
32	Paille.	id.	8.594.674	1259.584	9.854258
33	Fèves, féverolles et vesces sèches en grains, moulues ou concassées	id.	339.565	2.601	342.166
34	Avoines en grains, moulues ou concassées .	id.	7.136.495	1058.867	8.195.362

CHAPITRE XXVIII

INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE

§ 1. — Chemin de Fer du Nord

Mouvement des voyageurs et des marchandises à petite vitesse, aux gares de Lille tant au départ qu'à l'arrivée, pendant l'année 1878

DÉSIGNATION DES GARES	VOYAGEURS		MARCHANDISES A PETITE VITESSE	
	au départ	à l'arrivée	au départ	à l'arrivée
Lille	1.677.570	1.672.374	20.705.0	26.688.8
Lille Saint-Sauveur . . .	»	»	153.789.9	369.151.5
Fives	»	»	49.017.6	169.074.7
Lille, porte des Postes . .	»	»	509.9	36.981.3
Lille, porte d'Arras . . .	9.651	8.251	2.953.2	24.870.4
Chemin de ceinture à Lille.	»	»	5.524.5	9.785.7
Ensemble. . .	1.687.221	1.680.625	232.500.1	636.552.4

§ 2. — Tramways

Mouvement des voyageurs du 7 Juin 1874 au 31 Décembre 1878

Désignation des années	DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE VOYAGEURS par chaque mois	cumulés par mois	cumulés par années	OBSERVATIONS
1874	Juin à partir du 7	200.000	200.000		Inauguration des lignes N.os 1 et 2, le dimanche 7 Juin 1874, à une heure après midi.
	Juillet . . .	200.808	400.808		
	Août. . . .	226.656	627.464		
	Septembre . .	223.233	850.697		
	Octobre . . .	177.247	1.027.944		
	Novembre . .	167.193	1.195.137		
	Décembre . .	152.192	1.347.329	1.347.329	
1875	Janvier . . .	217.838	217.838		Inauguration de la ligne C, le 1.er Janvier, à midi.
	Février . . .	166.101	383.939		
	Mars. . . .	202.470	586.409		
	Avril. . . .	213.337	799.746		
	Mai	255.584	1.055.330		
	Juin	289.663	1.344.993		Inauguration de la ligne D, le 9 Juin.
	Juillet . . .	347.432	1.692.425		
	Août. . . .	372.767	2.065.192		
	Septembre . .	413.706	2.478.898		
	Octobre . . .	295.695	2.774.593		
	Novembre . .	249.871	3.024.464		
	Décembre . .	218.959	3.243.423	3.243.423	
		A reporter. . .		4.590.752	

Désignation des années	DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE VOYAGEURS par chaque mois	cumulés par mois	cumulés par années	OBSERVATIONS
	Report . .	. . .	. . .	4.590.752	
1876	Janvier . . .	257.422	257.422		
	Février . . .	224.714	482.136		
	Mars. . . .	255.403	737.539		Inauguration de la ligne E, le 15 Mars.
	Avril. . . .	295.078	1.032.617		
	Mai	292.196	1.324.813		
	Juin	326.184	1.650.997		Inauguration de la ligne F, le 25 Juin, à dix heures du matin.
	Juillet . . .	404.914	2.055.011		
	Août. . . .	406.890	2.462.801		
	Septembre . .	445.982	2.908.783		
	Octobre . . .	354.536	3.263.319		
	Novembre . .	298.237	3.561.556		
	Décembre . .	327.415	3.888.971	3.888.971	Inauguration de la ligne G, le 17 Décembre.
1877	Janvier . . .	410.810	410.810		
	Février . . .	340.836	751.646		
	Mars. . . .	357.240	1.108.886		
	Avril. . . .	462.410	1.571.296		
	Mai	523.750	2.095.046		
	Juin . . .	572.542	2.667.588		
	Juillet . . .	638.576	3.306.164		
	Août. . . .	631.498	3.937.662		
	Septembre . .	674.492	4.612.154		
	Octobre . . .	530.474	5.142.628		
	Novembre . .	484.768	5.627.396		
	Décembre . .	486.909	6.114.305	6.114.305	
			A reporter. . .	14.594.028	

Désignation des années	DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE VOYAGEURS			OBSERVATIONS
		par chaque mois	cumulés par mois	cumulés par années	
	Report . .	. . .	. . .	14.594.028	
1878	Janvier . . .	557.953	557.953		
	Février . . .	454.344	1.012.297		
	Mars. . . .	524.850	1.537.147		
	Avril. . . .	579.238	2.116.385		
	Mai	617.338	2.733.723		
	Juin	625.278	3.359.001		
	Juillet . . .	672.274	4.031.275		
	Août. . . .	608.047	4.639.322		
	Septembre . .	625.632	5.264.954		
	Octobre . . .	498.889	5.763.843		
	Novembre . .	446.692	6.210.535		
	Décembre . .	382.296	6.592.831	6.592.831	
			TOTAL . . .	21.186.859	

§ 3. — Mouvement de la navigation dans le port de la Deûle pendant l'année 1878

Bateaux à destination de Lille	Désignation des Marchandises	Tonnage	Bateaux à destination de l'extérieur	Désignation des Marchandises	Tonnage	Nombre des bateaux introduits	Total du Tonnage
10	Avoine . . .	1.081	»	Avoine . . .	»	10	1.081
1	Betteraves . .	113	79	Betteraves . .	14.611	80	14.724
7	Blé	842	11	Blé	1.117	18	1.959
2	Bleu . . .	422	»	Bleu . . .	»	2	422
31	Bois. . . .	3.888	204	Bois. . . .	22.308	235	26.196
»	Briques. . .	»	3	Briques. . .	170	3	170
1	Campêche . .	84	4	Campêche . .	578	5	662
»	Carreaux . .	»	2	Carreaux . .	300	2	300
54	Cendrée . .	7.376	37	Cendrée . .	4.189	91	11.565
813	Charbon fossile	150.599	1455	Charbon fossile	249.395	2268	399 994
1	Chaux . . .	229	»	Chaux . . .	»	1	229
2	Chicorée . .	324	38	Chicorée . .	6.503	40	6.827
2	Chlorures . .	477	142	Chlorures . .	11.456	144	11.933
1	Ciment. . .	206	»	Ciment. . .	»	1	206
2	Engrais. . .	68	38	Engrais. . .	5.415	40	5.483
3	Fagots . . .	99	7	Fagots . . .	338	10	437
125	Farines. . .	10.306	15	Farines. . .	1.837	140	12.143
8	Foin . . .	785	2	Foin . . .	202	10	987
2	Fromages . .	14	»	Fourrages . .	»	2	14
1	Fûts vides . .	20	»	Fûts vides . .	»	1	20
1	Goudron . .	101	3	Goudron . .	303	4	404
59	Graines. . .	6.827	61	Graines. . .	6.909	120	13.736
1126	*A reporter.*	183.851	2001	*A reporter.*	325.630	3227	509.492

Bateaux à destination de Lille	Désignation des Marchandises	Tonnage	Bateaux à destination de l'extérieur	Désignation des Marchandises	Tonnage	Nombre des bateaux introduits	Total du Tonnage
1126	*Report.* .	183.851	2001	*Report.* .	325.630	3227	509.492
519	Marchandises div.	23.325	297	Marchandises div.	33.470	816	56.795
»	Marne . . .	»	152	Marne . . .	27.965	152	27.965
14	Matières réfrac. .	920	14	Matières réfrac. .	1.479	28	2.399
21	Mélasses . .	2.711	108	Mélasses . .	15.429	129	18.140
48	Orge . . .	5.843	45	Orge . . .	5.778	93	11.621
31	Paille . . .	4.355	1	Paille . . .	191	32	4.546
11	Pavés . . .	1.295	2	Pavés . . .	263	13	1.558
21	Pétrole. . .	388	12	Pétrole. . .	1.767	33	2.155
5	Pierres brutes .	923	5	Pierres brutes .	802	10	1.725
7	Plâtre . . .	1.342	1	Plâtre . . .	257	8	1.599
3	Pommes de terre .	259	»	Pommes de terre .	»	3	259
1	Potasse. . .	85	»	Potasse. . .	»	1	85
»	Produits chim. div.	»	87	Produits chim. div.	10.529	87	10.529
»	Pyrites . . .	»	40	Pyrites . . .	7.563	40	7.563
186	Sables et graviers.	36.981	179	Sables et graviers.	33.411	365	70.392
1	Terre de bruyère .	115	»	Terre de bruyère .	»	1	115
11	Tourteaux . .	1.175	46	Tourteaux . .	4.841	57	6.016
2	Vin	138	1	Vin	100	3	238
2007		263.716	3091		469 476	5098	733.192

Il est entré, en outre, 2.582 bateaux à vide, dont 2.521 n'ont fait que traverser la ville, 61 y ont stationné quelques jours.

§ 4. — Banque de France

Nous extrayons du compte-rendu général des opérations de la Banque de France en 1878 les indications suivantes intéressant la ville de Lille :

Classement des succursales selon l'importance de leurs opérations pendant l'année 1878

DÉSIGNATION des SUCCURSALES	Montant des Opérations		TOTAUX	Produits bruts (réescomptes compensés)	BÉNÉFICES	N.os de classement en 1877
	Effets escomptés	Avances sur effets publics, chemins de fer et lingots, billets à ordre et virements, opérations sur matières d'or et d'argent, versements des trésoriers généraux, etc.				
1878						
1 Marseille	394.029.800	99.316.800	493.346.600	525.167	172.687	1
2 Bordeaux	402.020.700	87.638.800	489.659.500	715.437	444.637	2
3 Lille	341.146.400	104.512 400	445.658.800	65.384	377.784	3
4 Havre (Le)	360.457.000	66.927.400	427.384.400	968.318	704.318	4
5 Lyon	300.013.300	64 323.100	364.336.400	368.927	72.887	5
6 Rouen	140.029.600	70.587 100	210.616.700	191.170	44.270	6
7 Roubaix-Tourcoing	170.490.300	24.622.700	195.113.000	336.289	207.689	9
8 Nantes	85.821.900	46.103 400	131.925 300	221.019	111.462	7
9 Valenciennes	88.831.700	32 600 800	121.432 500	149.894	53.494	8
10 Nancy	69.552.000	39.081.400	108.633.400	173.244	97.244	14

Effets escomptés par les succursales

Désignation des succursales		Effets sur Paris	Produit	Effets sur place	Produit	Effets sur succursales	Produit	Totaux des effets escomptés	Totaux des Produits
LILLE	1876	65.386.000	152.442	94.017.000	241.704	112.954 000	268.364	272.357.000	662.510
	1877	60.857.000	88.412	132.700.000	204.640	124.327.000	179.084	317.884.000	472.136
	1878	69.307.000	91.568	142.148.000	188.722	129.691.000	179.659	341.146.000	459.949

TABLEAU *comparatif des moyennes établies sur les principaux comptes des succursales de la Banque pour les années* 1876, 1877 *et* 1878

DÉSIGNATION des SUCCURSALES		MOYENNES du Portefeuille	MOYENNES de l'Encaisse	MOYENNES des Comptes-Courants
LILLE	1876	19.113.000	31.310.000	875.000
	1877	20.636.000	12.322.000	655.000
	1878	22.261.000	22.197.000	911.000

Résumé des opérations des succursales de la Banque

Désignation des succursales		EFFETS ESCOMPTÉS sur Paris	sur Place	sur succursales	Total	AVANCES sur effets publics	sur ch. de fer	sur obligations du crédit foncier	Billets à ordre et virements sur Paris et les succursales Encaissement de coupons
LILLE	1.er trim.	38.156.792	74.129.786	69.363.093	181 649·671	3.968.100	4.205.300	80 000	17·531·529
	2.e trim.	31·150·560	68.018.459	60.327.677	159 496 696	4.118.900	4.527.000	155·300	6·391·330
Totaux.		69·307·352	142.148.245	129.690.770	341·146·367	8.087.000	8.732.300	235.300	23·922.859

Résumé des opérations des succursales de la Banque

Désignation des succursales		Produits bruts de l'escompte sur Paris	sur Place	sur succursales	Total	PRODUITS NETS rées-comptes compensés	Intérêts divers	Totaux	Frais dépenses d'ad.n Ports d'espèces Frais de 1.er établissement etc	Résultat des opérations — Bénéfices
LILLE	1.er trim.	49.799	102.937	95.960	248.696	241.396	60.639	302 235	141.200	161.035
	2.e trim.	41.769	85.785	83.699	211.253	220.453	82.697	303.150	86.400	216.750
Totaux.		91.568	188.722	179.659	459.949	461.849	143.535	605.385	227.600	377.784

§ 5. — Entrepôt des sucres de Lille

ÉTAT *présentant le mouvement des Sacs entrés et sortis pendant l'année* 1878

1878	Existant au 31 décemb. 1877	Entrés	TOTAL	Sortis	Restes	Produit par mois
Janvier	23.837	7.972	31.809	1.326	30.483	148f 10
Février	30.483	2.723	33.206	2.982	30.224	1.217 89
Mars	30.224	1.150	31.374	1.861	29.513	1.233 08
Avril	29.513	400	29.913	2.452	27.461	1.056 01
Mai	27.461	100	27.561	2.116	25.445	553 80
Juin	25.445	400	25.845	3.281	22.564	1.659 25
Juillet	22.564	100	22.664	5.659	17.005	4.009 46
Août	17.005	235	17.240	3.180	14.060	2.531 65
Septembre	14.060	»	14.060	8.537	5.523	8.321 01
Octobre	5.523	1.700	7.223	1.654	5.569	591 08
Novembre	5.569	8.399	13.968	1.847	12.121	202 22
Décembre	12.121	11.500	23.621	1.017	22.604	791 53
					Total	22.315 08

§ 6. — Entrepôt des Douanes

ÉTAT *présentant le mouvement des marchandises entrées et sorties pendant l'année* 1878

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Existant au 1er janvier 1878	Entrées de l'année 1878	TOTAL	Sorties de l'année 1878	Existant au 31 décemb. 1878
Tissus divers.	»	2.593	2.593	2.114	479
Fils et filés (lin, coton, laine, jute et chanvre) . . .	27.819	»	27.819	18.046	9.763
Machines.	»	314	314	»	314
Produits chimiques . . .	2.768	26.098	28.866	28.547	319
Alcool.	»	3.184	3.184	3.184	»
Sucres exotiques. . . .	6.876	788.778	795.654	792.655	2.999
Denrées aliment^es — Café . .	223.490	1.528.446	1.751.936	1.481.372	270.564
Denrées aliment^es — Diverses .	88.526	445.934	534.460	469.742	64.718
Marchandises diverses . .	»	12.599	12.599	4.814	7.785
Totaux. . .	349.469	2.807.946	3.157.415	2.800.474	356.941

§ 7. — Docks et Magasins généraux

Les docks et magasins généraux ont été fondés par acte passé les 1.er et 2 Octobre 1873 entre la ville de Lille et la *Compagnie des Tramways du Nord*. La Municipalité a cédé pour cet effet à la Compagnie la propriété de l'îlot Vauban. Le contrat ci-après indique les conditions de cette cession :

Vente par la Ville de l'îlot Vauban pour la construction des Docks et Magasins généraux

Les soussignés,

M. André-Charles-Joseph CATEL-BÉGHIN, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire de la ville de Lille, agissant en cette qualité en vertu de l'autorisation du Conseil municipal, en date du vingt-sept Septembre mil huit cent soixante-treize, et sous réserve de l'approbation de l'Autorité supérieure,

D'une part ;

Et M. Léon MARSILLON, Ingénieur, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, N.° 80.

Agissant en sa qualité d'Administrateur délégué, suivant délibération du quinze Avril mil huit cent soixante-quatorze, par le Conseil d'Administration de la Société anonyme au capital de cinq millions cent mille francs (5,100,000 fr.), établie à Paris sous la dénomination de *Compagnie des Tramways du Nord*, pour l'exploitation des Tramways, Docks-Entrepôts et Magasins généraux, par acte passé devant M.e LAVOIGNAT et son collègue, Notaires à Paris, le trente Janvier mil huit cent soixante-quatorze, enregistré le trois Février suivant, et définitivement constituée en vertu de deux délibérations de l'assemblée générale, en dates des cinq et douze Février mil huit cent soixante-quatorze, dont les procès-verbaux ont été déposés pour minutes, audit Me. LAVOIGNAT, Notaire, par acte du cinq Mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

D'autre part;

Ont exposé ce qui suit :

L'Administration municipale de la ville de Lille, en créant le port Vauban pour offrir au commerce de nouveaux quais en Haute-Deûle, avait surtout en vue l'établissement sur les terrains compris entre les diverses branches dudit port, des Docks-Entrepôts se reliant, au moyen du chemin de fer de ceinture, avec la gare Saint-Sauveur.

Ce projet ne pouvant être réalisé par la Ville, celle-ci a résolu de confier cette entreprise purement commerciale, à une Société industrielle disposée à acquérir les terrains appartenant à la Ville, et à y construire exclusivement à ses frais, des Docks et Entrepôts qui devront être livrés au commerce de la région.

La Compagnie des Tramways du Nord s'est présentée, et a déclaré vouloir poursuivre à ses risques et périls l'œuvre projetée.

En conséquence, la convention ci-après a été rédigée d'un commun accord entre les deux parties contractantes ci dessus dénommées.

ARTICLE 1.er

M. Catel-Béghin, en sa dite qualité et au nom de la Ville qu'il représente, cède et abandonne à la Compagnie des Tramways du Nord, ce qui est accepté pour elle et en son nom par M. Marsillon, administrateur délégué, des terrains teintés en rose au plan ci-annexé, présentant une superficie de treize mille mètres carrés environ.

Cette cession est faite et acceptée moyennant la somme de six cent mille francs, que M. Marsillon, au nom et des deniers de la Société qu'il représente, a payée comptant entre les mains de M. Gustave Leclercq. Receveur municipal de la ville de Lille; lequel en sa dite qualité et à cet effet aussi soussigné, en donne quittance entière et définitive.

ARTICLE 2

La Ville s'engage à laisser au service des Docks-Entrepôts, une zône de bassin déterminée par une ligne menée parallèlement à onze mètres de distance du parement des murs de quais intérieurs, conformément au plan annexé aux présentes.

ARTICLE 3

La Compagnie des Tramways du Nord prend l'engagement de construire sur les terrains cédés par la Ville, des Docks et Magasins généraux. *Aucune portion desdits terrains ne pourra être affectée à un autre usage.*

Ces Docks et Magasins généraux seront exploités par la Compagnie des Tramways du Nord, conformément à des tarifs qu'elle établira comme bon lui semblera.

La destination de l'établissement à créer ne pourra jamais être changée sans l'autorisation expresse de l'Administration municipale.

ARTICLE 4

La Ville prend l'engagement, dès que la Compagnie des Tramways du Nord aura ouvert ses Docks-Entrepôts au commerce, de supprimer ses magasins généraux, de ne plus en établir dans l'avenir et de n'accorder aucune subvention à des particuliers ou à d'autres compagnies qui auraient pour objet l'exploitation des Docks et Magasins généraux.

Cet engagement de la Ville, cesserait du moment où celle-ci déchargerait la Compagnie des Tramways du Nord, et ce sur la demande de cette dernière, d'entretenir son établissement dans l'îlot Vauban.

ARTICLE 5

La Ville se réserve l'exploitation de l'entrepôt des sucres, de l'entrepôt des douanes et des entrepôts d'alcools et de spiritueux projetés.

ARTICLE 6

Les frais de la présente convention sont à la charge de la Compagnie des Tramways du Nord.

Dont acte.

Fait et signé en double.

Pour M. MARSILLON, à Paris, le premier Octobre mil huit cent soixante-quinze. *Signé :* MARSILLON ;

Et pour MM. CATEL-BÉGHIN et LECLERÇQ, en leurs qualités, à Lille, le deux Octobre mil huit cent soixante-quinze. *Signé :* CATEL-BÉGHIN et LECLERCQ.

Approuvé : Lille, le vingt janvier mil huit cent soixante-seize.

Pour le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord.
Le Secrétaire-Général, délégué,
Signé : COPIN.

Le terrain vendu à la Compagnie des Tramways du Département du Nord par la ville de Lille, dit « *Ilot Vauban* », a une superficie totale de 15,228 m. 21.

Les constructions existant sur une partie de ce terrain ont été commencées en Juillet 1876. Elles se composent de :

1.° *Magasins* à deux étages et *Hangars* ;

2.° *Machine à vapeur* de la force de six chevaux ;

3.° *Embranchement ferré* avec *voie d'évitement* et *plaques tournantes*, lequel relie l'établissement au Chemin de fer de ceinture de Lille, et permet aux wagons du Chemin de fer du Nord de venir décharger, dans les magasins mêmes, les marchandises qui y sont expédiées, et d'en ressortir au fur et à mesure de leur déchargement ;

4.° Enfin un « *mur d'enceinte* », avec portes d'entrée et de sortie.

Les constructions, ainsi que la cour dont il est question ci-dessus, occupent une superficie d'environ 7,600 mètres.

Le prix total de l'îlot Vauban, payé à la ville Lille, est de fr.	600.000 »	
Les droits payés à l'enregistrement et autres s'élèvent à. fr.	41.253 75	
Soit ensemble. . . . . fr.		641.253 75
Le total des dépenses payées à ce jour pour les constructions précitées est de.		389.218 79
Total.		1.030.472 54

NOTA : Il y aurait lieu d'ajouter à ces sommes l'intérêt couru du jour de leur paiement jusqu'au 1.er Janvier 1878, date à laquelle a commencé l'exploitation normale de l'établissement et que l'on peut évaluer à . . . . . fr. 157.000 »

Les Magasins ont été ouverts le 1.er Mars 1877, mais le reste de cet exercice doit être considéré comme période préparatoire de l'exploitation normale.

Le mouvement des marchandises s'établit comme suit :

	QUANTITÉ :	VALEUR :
Solde des marchandises de toute nature existant dans les magasins au 1.er Janvier 1878	1.703.088 k 700	1.734.909 f 35
Entrées pendant l'exercice	6.095.644 »	4.782.480 »
Totaux	7.798.732 k 700	6.517.389 f 35
Sorties pendant l'exercice	4.892.415 k 100	4.517.926 f 30
Restait au 1.er Janvier 1879.	2.906.317 k 600	1.999.463 f 05
L'augmentation des dépôts pour 1878 est de . .	1.203.228 k 900	264.553 f 90

Les warrants délivrés s'élèvent à . . . . . fr. 1.606.350 »

Le magasinage a produit . . . . . fr. 32.577 70

§ 8. — Salaires industriels dans la ville de Lille

A. — Salaires dans la petite industrie

INDUSTRIES	SALAIRE JOURNALIER de l'ouvrier		INDUSTRIES	SALAIRE JOURNALIER de l'ouvrier	
	non nourri	nourri		non nourri	nourri
Bijoutiers et Orfèvres. .	5 »		Maçons.	3.75	
Bouchers	.	1.50	Maréchaux-ferrants . .	5 »	
Boulangers (a) . . .	4 »	1 »	Menuisiers.	4 »	
Brasseurs	4 »		Peintres en bâtiments .	3.75	
Briquetiers et tuiliers (b).	.		Plombiers.	5 »	
Carrossiers.	5 »		Poêliers, Fumistes . .	5 »	
Chapeliers. . . .	6 »		Potiers.	5 »	
Charpentiers	4 »		Relieurs	3.50	
Charrons	4 »		Scieurs de long. . . .	5 »	
Chaudronniers . . .	5 »		Sculpteurs (ouv. ornem.) (c).	.	
Cordiers	3.50		Selliers.	4 »	
Cordonniers (b) . . .	.		Serruriers.	4 »	
Couturières en robes. .	2 »		Tailleurs d'habits (b) . .	.	
Couvreurs.	4.50		Tailleurs de pierres . .	5 »	
Dentelières.	0.60		Tapissiers.	3.50	
Ebénistes	4 »		Teinturiers.	3 »	
Ferblantiers, Lampistes .	4.50		Terrassiers.	3.75	
Forgerons.	5 »		Tisserands (b).	.	
Giletières (b)	.		Tonneliers.	4 »	
Horlogers.	4 »		Tourneurs sur bois . .	4 »	
Imprimeurs	5 »		Tourneurs sur métaux .	5 »	
Jardiniers.	3 »		Vitriers.	5 »	

(a). Et un pain d'un kilog. (b). Travaillent aux pièces. (c). Un franc l'heure.

B. — **Salaires dans la grande industrie** (ouvriers non nourris).

	Hommes	Femmes	Enfants au-dessous de 15 ans
Filature de coton	6 »		1.25
Filature de laine	4 »	.	.
Filature de chanvre et lin. . .	3 »	2.50	1.25

§ 9. — Industrie du bâtiment

A. — Constructions et réparations

Nombre de maisons construites en 1878 :

Sur les voies publiques classées	147	289
Dans les rues particulières.	142	

Nombre de maisons dont les façades ont reçu des réparations en 1878 :

Travaux divers de restauration	456	3560
Peintures et badigeons	1745	
Enseignes	398	
Trottoirs	914	
Aqueducs	47	

B. — Matériaux employés en constructions et réparations en 1878

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES MATÉRIAUX	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
1	Chaux; mortier préparé	les 100 k	12.262.116	1703498	13.965.613
2	Ciments, objets en ciment ou mastic, destinés aux constructions; plâtre et ornements en plâtre; marbre pulvérisé ou stuc . .	id.	2.599.769	486847	4086616
3	Sables, graviers et cailloutis	le mèt.³	39.269.50	7.836.36	47.105.86
4	Briques ordinaires du pays.	le mille	41.738.740	13.630510	55.369.250
5	Briques de plus fortes dimensions; briques creuses; briques façonnées ou vernissées; briques cuites au four	id.	511.720	22.870	534.590
6	Carreaux et pièces de carrelage en faïence, terre cuite ou autres matières	id.	1.165.207	195.881	1.361.088
7	Pierre blanche du pays, dite *pierre de Lezennes*, moëllons, pavés de toute espéce	le mèt.³	1.778.87	236.17	2.015.04
8	Pierre de taille, matières agglomérées, pouvant remplacer la pierre dans les constructions . . . . . brutes . .	id.	2.675.81	138.81	2.814.62
9	taillées. .	id.	589.81	221.48	811.29
10	Dalles, revêtements et carreaux de pierre de toute espèce	m. sup.	6.439.26	2.531.18	8.970.44
11	Marbres et granits en blocs	le mèt.³	3.77	7.73	11.50
12	Marbres et granits en tranches; marbres et granits ouvrés	id.	187.57	36.71	224.28
13	Ardoises, tuiles ordinaires et briquettes en terre cuite.	le mille	1.703.200	119.880	1.823.080
14	Pannes ordinaires du pays.	id.	265.305	164.675	429.980
15	Pannes faîtières et autres façonnées; tuiles de grande dimention; arrêtières; pots de cheminée; tuyaux et objets divers en terre cuite servant à la construction	les 100 k	451.915	197.021	648942

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES MATÉRIAUX	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
16	Briques, carreaux, plaques et autres objets en matière réfractaire	le mèt.³	487.13	204.30	691.43
17	Asphalte, bitume, goudron et brai . . .	les 100 k	378.621	79.777	458.398
18	Bois en grume . . . . . durs . .	le mèt.³	1.145.17	186.42	1331.59
19	Bois en grume . . . . . tendres .	id.	1.140.98	70.02	1.211
20	Bois sciés ou équarris . . . durs . .	id.	4.113.36	678.99	4.792.35
21	Bois sciés ou équarris . . . tendres .	id.	19.060.90	4.469.51	23.530.41
22	Bois ouvrés . . . . . durs . .	id.	839.91	63.29	903.20
23	Bois ouvrés . . . . . tendres .	id.	2.401.71	665.10	3066.21
24	Lattes refendues	les 100 mèt. c.ts	276.405	724.225	1.000.630
25	Fer et fonte entrant dans la construction. .	les 100 k	2.045.569	376.189	2421.758
26	Plomb	id.	133.485	17.110	150.595
27	Zinc	id.	331.519	75.024	406.543
	Objets divers				
28	Glaces étamées ou non étamées	les 100 k	63.452	1651	65103
29	Verre à vitres et tous objets en verre entrant dans les constructions	id.	336.773	59161	395.934
30	Bouteilles vides de toutes formes	le cent	640.727	23 596	664.323
31	Demi-bouteilles id.	id.	75.793	356	76.149
32	Quart de bouteilles id.	id.	63.520	2.680	66.200

C. — Construction de maisons depuis l'agrandissement de Lille

DÉSIGNATION des années	NOMBRE de maisons construites à front des voies publiques	NOMBRE de maisons construites à front des voies particulières	TOTAL des maisons construites	OBSERVATIONS
1858	11	5	16	
1859	125	50	175	
1860	177	53	230	
1861	156	61	217	
1862	247	125	372	
1863	331	183	514	L'usine de Fives a été comptée pour une construction.
1864	303	276	639	
1865	316	263	579	L'hôpital Sainte-Eugénie a été compté pour une construction.
1866	548	425	973	La Préfecture a été comptée pour une construction.
1867	372	243	615	
1868	331	366	697	L'église Saint-Michel a été comptée pour une construction.
1869	409	312	721	
1870	201	225	426	
1871	161	94	255	
1872	155	82	237	
1873	157	80	237	
1874	114	62	176	L'institut a été compté pour une construction.
1875	128	133	261	L'établissement des Jésuites a été compté pour une construction.
1876	146	135	281	Le palais Rameau a été compté pour une construction.
1877	130	138	268	
1878	147	142	289	
		TOTAL . . .	8.178	
		Nombre des maisons en 1858. .	13.061	
		TOTAL au 31 Décembre 1878. .	21.239	

§ 10. — Tribunal de Commerce. — Elections

Par arrêté Préfectoral du 18 Mars 1878 les commerçants patentés de la circonscription du Tribunal de commerce de Lille qui comprend les cinq cantons de la ville de Lille, ceux d'Armentières, Cysoing, Haubourdin, Pont-à-Marcq, Quesnoy-sur-Deûle et de Seclin ont été convoqués le Mercredi 3 Avril 1878 à dix heures du matin dans la Salle du Tribunal de commerce à l'effet de nommer par un scrutin de liste quatre juges en remplacement de MM. Paul GIRAUD, Charles HUET, Jules SCHOUTTETEN, non rééligibles; Charles MAS, rééligible, et deux juges suppléants pour succéder à MM. Edouard VAN DE WEGGHE et Paul CRÉPY.

Présidence de M. J.-B. DESBONNET, Adjoint au Maire de Lille.

Les opérations de cette élection ont donné au premier tour de scrutin les résultats suivants :

ÉLECTION DE QUATRE JUGES

Electeurs inscrits		1,047	
Majorité absolue		262	
Votants		176	
MM. Charles MAS	a obtenu	171	voix
OZENFANT-SCRIVE	id.	171	»
Paul CRÉPY	id.	171	»
Auguste DESCAMPS	id.	170	»

ÉLECTION DE DEUX JUGES SUPPLÉANTS

MM. Charles BOCQUET	a obtenu	171	voix
Jules OVIGNEUR	id.	170	»

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés l'élection a été renvoyée à huitaine.

Au deuxième tour de scrutin, qui a eu lieu à la pluralité des voix, ont été élus juges au Tribunal de commerce :

MM. Charles MAS,
OZENFANT-SCRIVE,
Paul CRÉPY,
Ange DESCAMPS.

Ont été nommés juges suppléants :

MM. Jules OVIGNEUR,
Charles BOCQUET.

§ 11 — Conseil des Prud'hommes

Travaux de l'année 1878

Bureau particulier

Affaires restant à concilier le 1.er Janvier 1878		»
Affaires dont le bureau particulier a été saisi		776
Affaires conciliées	610	776
— retirées par les parties	125	
— non conciliées	41	
— restant à concilier le 31 Décembre	»	

Bureau général

Affaires restant à juger le 1.er Janvier 1878	»	41
— dont le bureau général a été saisi	41	
— retirées avant le jugement	23	41
— terminées par des jugements en dernier ressort	18	
— — susceptibles d'appel	»	
— restant à juger le 31 Décembre 1878	»	

Catégories d'affaires

Apprentissage	»	
Congés	210	
Salaires et malfaçons	301	776
Livrets d'acquit du tissage	»	
Questions diverses	265	

Police intérieure des ateliers

Contraventions	Néant
Condamnations	»
Acquittements	»

Conseil de Prud'hommes

Nombre des séances du bureau particulier en 1878	102
Nombre des séances du bureau général	18
Nombre des assemblées générales	Néant

Messieurs les Conseillers prud'hommes se rendent très-régulièrement aux séances, tous leurs efforts tendent à concilier les affaires, afin d'éviter aux parties des frais et des pertes de temps.

§ 12. — Comice agricole de l'Arrondissement de Lille

Le Comice agricole de l'Arrondissement de Lille a été institué par arrêté Préfectoral du 22 Août 1853. On connait les immenses services qu'il a rendus à la contrée en poussant au perfectionnement des méthodes de culture, à la vulgarisation des machines et des appareils agricoles. Son zèle ne s'est pas ralenti en 1878. Ses séances de quinzaine ont été tenues très-régulièrement. Les principales questions traitées concernaient l'instruction primaire-agricole, la culture et l'industrie du lin, la culture de la betterave et du tabac, la valeur chimique des engrais et les dangers de leur falsification, la production des chevaux, les plantes parasistes, la vaine-pâture, les constructions rurales, les tarifs douaniers, etc., etc.

Le nombre des Membres est de 590.

Le Comice a tenu un Concours d'instruments agricoles et un Concours de labourage, dans lesquels vingt-sept prix ont été distribués.

La visite cantonale des fermes s'est effectuée dans le canton de Quesnoy-sur-Deûle ; elle a donné lieu à la distribution de vingt-une primes.

Il a été décerné onze prix pour les Concours divers d'irrigations, améliorations, cultures potagères, etc.

La visite des Ecoles, au point de vue de l'enseignement agricole, s'est faite dans les cantons d'Armentières, Cysoing, Seclin et Tourcoing-Sud : le Comice a accordé vingt-neuf médailles, tant aux maîtres qu'aux élèves.

Enfin, pour récompenses aux vieux serviteurs de l'agriculture, le Comice a décerné quarante-une primes, instruments d'honneur ou médailles.

C'est un total de cent vingt-neuf récompenses.

§ 13. — Cercle horticole du Nord

Le Cercle horticole du Nord a été fondé en 1868. Il rayonne dans tout le Département et compte aujourd'hui près de 700 membres.

Il a dirigé en 1878 le grand marché annuel de plantes de serres et de pleine-terre, si remarquable par le nombre, la variété, la richesse des sujets, et qui attire toujours tant de monde à Lille. Le Cercle a distribué en cette occasion trente-cinq médailles.

Il a tenu de plus, pendant les fêtes communales de Lille, sur la place de la République, un deuxième grand marché, ou plutôt une Exposition locale, encouragée par une subvention municipale. Il a été décerné dix-neuf médailles.

Chaque année une Commission nommée par le Cercle visite les maisons de campagne des environs de Lille afin de constater les progrès faits en horticulture et arboriculture. La visite de 1878 a donné lieu à la distribution de treize médailles.

CHAPITRE XXIX

EXPOSITION UNIVERSELLE

§ 1. — Grands travaux de la ville de Lille depuis son agrandissement

La ville de Lille ayant été invitée le 15 Décembre 1877 à prendre part à l'exposition collective des principaux services dépendant du Ministère de l'Intérieur, le Conseil municipal décida, le 5 Janvier 1878, que la Ville répondrait au désir du Gouvernement en envoyant les plans et mémoires des grands travaux réalisés depuis l'agrandissement.

Ce travail important fut confié à M. MONGY, Inspecteur principal du service des études, et entrepris le 5 Janvier 1878. Le 10 Mai, la Municipalité expédiait à Monsieur le Ministre les atlas et mémoires ci-après désignés.

Atlas n.º 1. — Longueur 1,05, largeur 0,75

PLAN DE LA VILLE DE LILLE en 1745

Une feuille d'ensemble.
30 feuilles divisionnaires.

Atlas nº 2. — Longueur 1,06, largeur 0,83

PLAN DE LA VILLE DE LILLE en 1838
indiquant les percements et les alignements projetés ou réalisés jusqu'en 1878

Une feuille de tête.
Une feuille d'ensemble.
30 feuilles divisionnaires.

Atlas n.º 3. — Longueur 1,06, largeur 0,83

PLAN DES COMMUNES annexées à la ville de Lille en 1860

indiquant les percements et les alignements projetés ou réalisés jusqu'en 1878

Une feuille de tête.

Une feuille d'ensemble.

40 feuilles divisionnaires de 2,12 de longueur sur 0,83 de hauteur.

Atlas n.º 4. — Longueur 1,06, largeur 0,83

TRAVAUX DIVERS exécutés dans la ville de Lille agrandie

durant la période de 1860 *à* 1878

1 Feuille de tête.
2 Plan général de l'état de lieux en 1858.
3 Plan général de l'état des lieux en 1878.
4 Plan général des jardins et promenades.
5 Plan des squares.
6 Plan général du réseau des égoûts.
7 Sections diverses des égoûts de Lille.
8 Plan général des tramways urbains.
9 Détails de la construction.
10 Détails de la construction.
11 Matériel roulant.
12 Plan général des tramways suburbains.
13 Plan général du port Vauban et des Docks.
14 Détails de construction du port Vauban.
15 Plan et détails de construction de l'école de natation.
16 Plan des terrains militaires vendus par la Ville.

Atlas n.º 5

VUES PHOTOGRAPHIQUES DES PRINCIPAUX TRAVAUX

exécutés dans la Ville de Lille agrandie durant la période de 1860 *à* 1878

1 Rue Nationale.
2 Rue de la Gare pendant la démolition.
3 Rue de la Gare en 1878.
4 Place de la Gare pendant la démolition.
5 Rue des Manneliers avant son élargissement.
6 Rue des Manneliers après son élargissement.
7 Grand'Place (entrée de la rue Nationale).
8 Bourse du Commerce.
9 Boulevard de la Liberté.
10 Boulevard Vauban.
11 Jardin Vauban (entrée principale).
12 id. (vers la rue Beauharnais).
13 id. (grotte).
14 Jardin de la Citadelle.
15 Passerelle de la Haute-Deûle.
16 Passerelle du Ramponeau.
17 Square Daubenton.
18 Jardin d'arboriculture.

19 Square Saint-Sauveur.
20 Square de Jussieu.
21 Palais Rameau.
22 Jardin zoologique d'acclimatation (grande pelouse).
23 Jardin zoologique d'acclimatation (lac des cygnes).
24 Jardin zoologique d'acclimatation (rocher des otaries).
25 Jardin d'acclimatation (lanterne de Diogène).
26 Cité ouvrière (fondation du Bureau de Bienfaisance).
27 Cité ouvrière (Compagnie immobilière).
28 Halles centrales.
29 Marché Saint-Nicolas.
30 Temple protestant.
31 Église Saint-Michel.
32 Église Saint-Maurice.
33 Fontaine Vallon.
34 Nouvel Hôtel de Préfecture (façade principale).
35 Nouvel Hôtel de Préfecture (façade vers le jardin).
36 Hôpital Sainte-Eugénie (façade principale)
37 id. (façade place des Postes).
38 Institut industriel.
39 Docks et Magasins généraux.
40 Ancienne porte de Paris.
41 Porte de Roubaix avant son élargissement.
42 id. après son élargissement.
43 Porte de Valenciennes (nouvelle enceinte).

VOLUME N.° 1

1.re PARTIE

NOTICE HISTORIQUE SUR LA TRANSFORMATION

de la Ville de Lille

2.e PARTIE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CHAPITRE I. Voies publiques.
CHAPITRE II. Égoûts.
CHAPITRE III. Jardins, promenades et plantations.
CHAPITRE IV. Construction de maisons.
CHAPITRE V. Transports en commun. — Tramways urbains.

VOLUME N.° 2

RÈGLEMENTS RELATIFS A LA VOIRIE

VOLUMES N.os 3 et 4

OUVRAGE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU

Cette exposition valut à la Ville un diplôme d'honneur, délivré par M. le Ministre de l'Intérieur.

§ 2. — Travaux exposés par les Écoles primaires communales

ÉCOLE DE GARÇONS

Plan et coupe de la Salle d'asile par M. FOURNET, Directeur de l'Ecole de la rue de la Deûle.

Atlas mural par Mr FOCKEU, Directeur de l'Ecole de la rue de Juliers.

Deux globes terrestres par M. FOCKEU, Directeur de l'Ecole de la rue de Juliers.

Musée scolaire géologique et six tableaux par M. LADRIÈRE, Directeur de l'Ecole du square Jussieu.

Méthode de lecture par M. RICHARD, Directeur de l'Ecole rue Fénelon.

Cahiers d'élèves par M. RICHARD, id.

Cahiers d'élèves par M. CHRISTIAENS, Directeur de l'Ecole de la rue du Long-Pot.

ÉCOLE DE FILLES

Un album de travaux manuels exécutés par les élèves des Ecoles publiques de filles.

Un album de travaux manuels (rue de Bailleul).

Id. id. (rue Saint-Gabriel).

Id. id. (rue de l'Hôpital-Militaire).

Id. id. (rue Roland).

Id. id. (rue des Fossés-Neufs).

Cahiers d'élèves par M.lle BROGNIARD, Directrice de l'Ecole de la rue de la Deûle.

Id. par M.me SWYNGHEDAUW, Directrice de l'Ecole de la rue Gombert.

Id. par M.lle WATTEAU, Directrice de l'Ecole de la rue Saint-Gabriel.

Id. par M.lle BOCQUILLON, Directrice de l'Ecole de la rue de l'Ecole.

Id. par M.me TRAVERS, sœur Romaine.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE GARÇONS.

Appareils et travaux astronomiques par M. TILMANT, Directeur de l'Ecole primaire supérieure et M. COCHEZ, Professeur de dessin à cette Ecole.

Vue de la salle d'exercice de l'asile modèle de Lille (peinture), par M. HELLUY, Instituteur-Adjoint à cette Ecole.

Cahiers d'élèves par M. TILMANT.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE FILLES

Cahiers d'élèves par M.lle LAMBRET, Directrice de l'Ecole primaire supérieure de filles.

Un porte-journal et ouvrages manuels.

Objet divers (plats, coupe, assiettes) peints sur porcelaine.

Le personnel enseignant de la ville de Lille a obtenu à l'Exposition universelle les récompenses ci-après :

Médaille de Vermeil

M. TILMANT, Directeur de l'Ecole primaire supérieure. Travaux personnels et devoirs d'élèves.

Médaille d'argent, grand module

M. CHRISTIAENS, Instituteur rue du Long-Pot. Devoirs d'élèves.

Médaille d'argent, petit module

M. LADRIÈRE, Instituteur, square Jussieu. Collection géologique.

M.lle LAMBRET, Directrice de l'Ecole primaire supérieure. Devoirs d'élèves.

M.lle ROBERT, Institutrice, rue Racine. Travaux de couture.

NOTA. — Des travaux nombreux et très-remarquables comme exécution, ont de plus été adressés à l'Exposition universelle par les Ecoles académiques. Les caisses paraissent avoir été en partie égarées; quelques-uns de ces travaux seulement ont été exposés, mais disséminés dans divers salons et sans indications suffisantes, malgré les réclamations réitérées de l'Administration municipale et de la Commission administrative des Ecoles académiques.

§ 3. — Délégations ouvrières

Le Conseil municipal a décidé le 22 Mars 1878 l'envoi à l'Exposition universelle, aux frais de la Ville, d'ouvriers appartenant à l'industrie Lilloise. Il a fixé leur nombre à soixante et l'allocation individuelle à cent francs. Douze membres du personnel enseignant des Asiles et des Ecoles ont été admis à la même faveur.

Chacun des délégués de la Ville devait à son retour indiquer dans un rapport les observations faites sur place.

Les listes des membres des délégations ouvrières, et de l'enseignement ont été arrêtées comme suit :

Noms et Prénoms	Professions	Noms et Prénoms	Professions
PETITBERGHIEN, Fr.	Ajusteur-mécanicien	TANCREZ	Ferblantier
GOUILLIARD	Bronzeur	KINCK, Gustave	Fab. d'appareils à vapeur
DELOMBAERDE, Désiré	Boulonnier	LAGNEAU	Filature de coton
AVEZ	Céruse	DECOURT, Louis	Gazier
DUMORTIER	Chaudronnier en fer	CLÉMENT	Hydraulicien
QUAEGHEBEUR	id. en cuivre	LAGACHE	Inventeur
VERMEERSCH	Cordonnier	DELRUE, Urbain	Meubles et billards
HODEN, Auguste	Coupeur	DELEMOTTE, Charles	Modeleur
JACOB, C.	Charpentier	MARMIGNON	Marbrier
DOUCHEZ, Vital	Cardeur	ESCULIS	Mouleur d'ornements
NISART	Chauffeur	LÉTOCART	id. pour l'industrie
DELEFORTRIE, Gustave	Chapelier	PAPEGAEY, Hippolyte	Modeleur
MALFAIT, Désiré	Compositeur	POINSIGNON, Charles	Menuisier
LANDAS	Congréviste	BOISSEAU	id.
DESQUIENS	Dessinateur en mécanique	DELECOURT	Miroitier
WASSE, Louis	id.	DELRUE	Serrurier
VINCENT	Doreur-encadreur	FLAMENT	Mécanicien
VALBRUN	Décorateur de théâtre	DUMONT	Méc. pour mach. à coudre
UNNET	Etude de ch. d'app. à vap.	LEBLANC, Henri	Appl. id.
WACQUET	Filature de coton	DUVIVIER	Peigneur de lin
COISNE, Jean-Baptiste	id. id.	DEFERNEZ	Peintre-décorateur
DEVRED	id. de lin	LECOCQ	Poëlier

Noms et Prénoms	Professions	Noms et Prénoms	Professions
CARPIN	Peignes-Gills	LECREUX	Typographe
LIBORELLE, Jean	Plombier	DUVOCELLE, Edmond	Tourneur en fer
JAMOIS, Victor	Paqueteur	ISBLED, Jean-Baptiste	id. en cuivre
BRUNFAUT	Quincaillier	PRÉVOST, Jean-Baptiste	Teinturier
BOUSSART	Sculpteur	BEERT	Tailleur d'habits
NARCY	Serrurier	DUHEM, Julien	Lithographe
SALOMÉ	Mécanicien de filature	OMER, Charles	Tourneur en fer
DEROUBAIX	Tissage	LAGACHE, Ernest	Chaudronnier en fer

Personnel enseignant

NOMS	QUALITÉ
MM. LEMAIRE	Instituteur communal à l'école de la rue Notre-Dame
FOCKEU	id. id. de Juliers
DUPONT	id. id. d'Artois
LADRIÈRE	id. id. square Jussieu
DURIEUX	id. id. rue des Poissonceaux
LERAT	Instituteur-adjoint à l'école primaire de garçons
CAUDRELIER	Directeur de l'école place Catinat
CAVRO	id. rue Fombelle
M.mes BROGNIART	Institutrice communale de l'école de la rue de la Deûle
BOCQUILLON	id. id. à Fives
SENOUTZEN	Directrice de l'asile rue Saint-Michel
DUBOIS	id. rue des Poissonceaux

La Société industrielle, désireuse de s'associer à l'œuvre d'utilité publique organisée par la Municipalité, demanda que les rapports des délégués lui fussent communiqués, se réservant de récompenser ceux qui lui sembleraient dignes d'une distinction.

Soixante-quatorze rapports lui furent transmis. Dans sa séance solennelle du 22 Décembre 1878, la Société décerna les médailles suivantes :

Médailles d'argent

J. BOUSSART; — D. MALFAIT; — Ad. LECREUX.

Médailles de bronze

L. LAGACHE; — J.-B. CLÉMENT; — U. DELRUE; — J.-B. JACOB; — F. AVEZ; — A. HODEN.

Mentions honorables

D. VINCENT; — L. DEFERNEZ; — D. DELOMBAERDE; — A. FLAMENT; — J.-B. PRÉVOST; — G. DELAFORTERIE; — C. BEERT; — F. VERMEESCH; — A. DUMONT.

§ 4. — Récompenses décernées à l'industrie Lilloise

NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION	DEMEURE	RÉCOMPENSES OBTENUES
	GROUPE N.° 1		
	Exposition collective ouvrière		
FOSSART, César	Peintre en bâtim.	Rue J. J. Rousseau, 45	Mention honorable
	GROUPE N.° 2		
	Education et Enseignement		
INSTITUT INDUSTRIEL, AGRONOMIQUE ET COMMERCIAL DU NORD DE LA FRANCE			Médaille d'or
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS A VAPEUR DU NORD DE LA FR.			Médaille de bronze
DANEL, Léonard	Imprimeur	Rue Nationale, 93	Médaille d'or
CARETTE	Photographe	Boul. de la Liberté, 68	Médaille d'argent
	GROUPE N.° 4		
	Tissus, vêtements et accessoires		
LOYER, Ern. et Henri	Filat. de coton	Rue Notre-Dame, 294	Médaille d'or
BARROIS, Théodore	Filateur de coton	Rue de Lannoy, 35	id.
BARROIS, Gustave	id.	Rue de Bouvines, 18	id.
CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE			Diplôme d'honneur équivalent à une gr. méd.
CASSE, (Jean) et Fils	F. de linge de table	Rue du F. de Tournai, 210	Médaille d'argent
BAYART, Julien, Père		Rue Alexandre-Leleux, 21	Mention honorable
CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE			Médaille d'argent
CASSE, (Jean) et Fils	id.	Rue du F. de Tournai, 210	Grande médaille
CRESPEL et DESCAMPS	Fils de lin retors	Rue des Fleurs, 18	Médaille d'or
DESCAMPS, Anatole	Filateur de lin	Rue des Célestines, 2	id.

NOMS ET PRENOMS	PROFESSION	DEMEURE	RÉCOMPENSES OBTENUES
SCRIVE, Jules et Fils	Fabric. de toiles	Rue du Lombard, 1	Médaille d'or
VRAU, Philibert et Cie	Fabricant de fils	Rue du Pont-Neuf, 11	id.
WALLAERT, Frères	Filat. de coton	Rue Fontenoy, 75	Méd. d'or (rappel)
KRABANSKI, Henri	Dessinateur	Rue du Calvaire, 15	Méd. d'argent (coll.)
HUYGE, Amédée	Dir. de la m. J. Casse	Rue de Bouvines, 5	Méd. de br. (coll.)
DUPONCHELLE, Ach.	Dess. en cheveux	Rue Nationale, 110	Mention honorable
LAFFEZ, Henri	id.	Place des Patiniers, 14	id.
GROUPE N.° 5			
Industrie extractive, produits bruts et ouvrés			
KUHLMANN, Fréd.	Adm. général des man. de prod. chim. du Nord	Rue des Canonniers, 12	Grande médaille
SOCIÉTÉ ANONYME DES MANUFACT. DE PRODUITS CHIMIQUES DU NORD	Admin. général M. Kuhlmann	id.	Médaille d'or
RICHTER, Frédéric	F. de bleu d'Outremer	Rue Gantois, 71-73	id.
DESCAT-LELEUX	Teinturier	Rue de Béthune, 56	Méd. d'or, off. de la lég. d'honn. par d. du 20 octobre 1878
GROUPE N.° 6			
Outillage et procédés des industries mécaniques			
COMP.ie DE FIVES-LILLE			Médaille d'or
FAUVARQUE, Jules	F. de pain d'ép.	Rue S.t-Etienne, 1 et 3	Mention honorable
COMP.ie DE FIVES-LILLE			Méd. d'or (rappel)
LAGACHE, Henri	Insp. de l'ass. des prop. d'app. à vap.	Rue de la Quennette, 16	Mention honorable
VILLAIN, Sixte	Constructeur	Rue des Rogations, 17	Médaille d'argent
MASUREL, Albéric		Rue Inkermann, 29	id.
FOUQUIER-DUBARD	Fab. de peignes et lisses p. tissage	Rue des Tours, 20	Médaille de bronze

NOMS ET PRENOMS	PROFESSION	DEMEURE	RÉCOMPENSES OBTENUES
COMP.ie DE FIVES-LILLE			Médaille d'or
COMP.le DE FIVES-LILLE			Grande médaille
GROUPE N.° 7			
Produits alimentaires, sucres et produits de la confiserie			
FAUVARQUE, Jules	F. de pain d'ép.	Rue S.t-Etienne, 1 et 3	Médaille d'argent
GHESQUIER-BOUISSET	Distillateur	Place Saint-Martin, 5	Médaille de bronze
GHESQUIER-BOUISSET	id.	id.	id.
GROUPE N.° 8			
Agriculture			
DUBUS	Dir. du champ d'exp. de l'Institut de Lille		Méd. de bronze (coll.)
KUHLMANN et C.ie	Société anonyme des manuf. de produits chimiques du Nord		Médaille d'or
GROUPE N.° 9			
Horticulture			
MOUQUET, Hector	Constructeur	Rue de Paris, 161	Médaille de bronze
Aldebert Fils et Denecker	Horticulteurs	Route de Béthune	Médaille d'argent
Exposition spéciale du Ministère de l'Intérieur			
MARTEAU, Charles	Architecte du Département	Concours apporté à l'Expos. spéciale du Ministère de l'Int.	Médaille d'or
MOURCOU, Auguste	Architecte des Hospices		
VILLE DE LILLE		id.	Diplôme d'honn.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Pages

Abattage des animaux de boucherie 112
Abattoir. 112-173
Adjoints. — Délégations. — Attributions. — Réceptions 31
Administration municipale. 23-30
Affaires examinées par le Conseil municipal 27
Aliénés 222
Amortissement des Emprunts. 124
Animaux de trait pour l'armée. 45-46
Appel de la classe 1877. 41
Archives communales 395
Armée territoriale 43
Arrêtés pris dans le courant de l'année 32
Attributions de MM. les Adjoints. — Délégations 31
Aveugles. 216

B

Bains à prix réduits 168
Banque de France 472
Beaux-Arts 336
Bibliothèque et Archives 391

Pages

Bon-Pasteur 219
Bouffes du Nord 416
Bureau de Bienfaisance 206

C

Caisse d'épargne 242
Caisse de retraites des services municipaux 38
Canaux 209-441
Canonniers sédentaires 148
Casernement 48
Centimes additionnels 61
Charité maternelle (Société de) 209
Chemins de fer 433
Chemin de fer du Nord 466
Chemins vicinaux (Rapport sur le service de l'année 1878). 422
Chiens (Taxe) 101
Cimetières 116
Classement des animaux de trait pour l'armée 46
Classement des voitures pour l'armée 47
Commissaires répartiteurs des Contributions 53
Commission d'assainissement des logements insalubres. 176
Commission administrative du Conservatoire 351
Id. des Ecoles académiques 336
Commission des Finances. 26
Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts 27
Id. des Travaux 27
Compagnie immobilière de Lille 248
Concerts du Jardin Vauban 417
Concessions dans les cimetières 116
Conseil Municipal 23
Conservatoire 351
Contraventions portées devant le Tribunal de simple police en 1878 134
Contributions 52
Id. directes 52

Pages

Contribution foncière 54
Contribution personnelle et mobilière 57
Contributions des portes et fenêtres 58
Contributions indirectes 68
Cours de droit commercial 379
Cours publics de l'Hôtel-de-Ville 333
Cours municipaux de filature et de tissage 380
Cours des obligations pendant l'année 1878 127
Crèches 210
Cultes 253

D

Décès 10
Délégation à MM. les Adjoints 31
Délégations ouvrières envoyées à l'Exposition Universelle. 494
Dénombrement de la population 5
Distribution d'eau 113-159
Distribution des services entre MM. les Adjoints, par délégations 31
Docks et Magasins généraux 476
Domaines 64
Domaine municipal. 95
Douanes. 66
Droits d'abattage et de séjour des animaux de boucherie à l'abattoir. # Octroi. . 112
Droits de concession dans les cimetières. 116
Droits de pesage et de mesurage 107
Droits de place dans les foires et marchés et dans les canaux 109
Droits de voirie. 106
Droit de place au marché aux bestiaux. . . . . (Octroi). 111
Droit de stationnement des bateaux . . . . . (id.). 112.
Droit de vérification des viandes introduites en ville (id.) 119.

E

Edifices et immeubles affectés à des services publics 79
Eclairage public 153
Ecoles académiques 336

Pages

Ecole d'arboriculture 384
Ecole centrale des Arts et Manufactures 383
Ecole des chauffeurs 377
Ecole d'équitation 388
Ecoles primaires 264
Ecole et Jardin de botanique 385
Elections 18
Elections municipales 20
Elèves artistes entretenus au Conservatoire de Paris 355
Id. entretenus à l'école des Beaux-Arts de Paris 356
Elèves artistes entretenus à Rome 359
Emission des emprunts 121
Emprunts 121
Enfants assistés. 213
Engagements volontaires et conditionnels 42
Enregistrement, timbre et domaines. 64
Enseignement industriel, commercial et agronomique 377
Enseignement des langues vivantes 333
Enseignement primaire 255
Id. secondaire. 304
Enseignement supérieur 313
Entrepôt des douanes 475
Entrepôt des sucres. 474
Etat civil 6
Etat indicatif des marchands qui ont fréquenté les divers marchés en 1878 . . . 462
Exposition Universelle. 494

F

Faculté des Lettres et de Droit 331
Faculté de Médecine 321
Faculté des Sciences 313
Foire annuelle 463
Foires et Marchés 109
Fondation Alexandre Leleux 232

Pages

Fondation Masurel 239
Forts. 51
Frais de casernement 48

G

Gymnase central 387

H

Halles centrales (ventes à la criée. — Poisson de mer) 446
Id. (ventes à la criée. — Poisson d'eau douce). 448
Id. (ventes à la criée. — Gibier, volaille, œufs, beurre, fromages, fruits, légumes, etc.) 454
Halles centrales. — Ventes en dehors de la criée 458
Hippodrome 418
Hôpital Sainte-Eugénie 192
Hôpital Saint-Sauveur. 187
Hospices. 185
Hospice général. 202
Hospices particuliers 204
Hygiène. 158

I

Impôts payés par la Ville 73
Industrie, Commerce, Agriculture 466
Industrie du bâtiment 481
Institut industriel, agronomique et commercial. 380
Institutions de bienfaisance. 185
Institutions de prévoyance 234
Invalides du travail. 226

Pages

J

Jardin botanique 385
Jardins publics 86
Jardin Vauban 417
Jardin zoologique d'acclimatation 417

L

Langues vivantes 333
Legs Colbrant 372
Legs du chevalier Wicar. 359
Listes électorales 18
Logements insalubres 175
Logements militaires 47
Lycée 304

M

Maisons construites depuis l'agrandissement de Lille 484
Maladies occasionnelles des décès. 16
Manufactures de l'Etat. 74
Manufactures des tabacs 76
Mariages. 7
Marchés. 109
Marchés publics. 442
Matériaux employés en constructions et réparations en 1878 482
Mesurage 107
Météorologie 158
Mercuriale des Marchés 442
Mont-de-Piété 236
Morts-nés 9
Mouvement de la navigation dans le port de la Deûle en 1878 470

Pages

Mouvement de la population par canton 17
Musées 397
Musée d'archéologie et de numismatique. 405
Musée de céramique 408
Musée d'histoire naturelle. 409
Musée industriel 408
Musée Moillet 407
Musée des tableaux. 397
Musée Wicar 402

N

Naissances 6
Navigation dans le port de la Deûle. ——— 470.

O

Obligations de la ville de Lille 127
Octrois 103
Orphelins de la guerre. 215

P

Patentes. 60
Personnel des services administratifs. 34
Personnel enseignant envoyé à l'Exposition Universelle. 495
Pesage et mesurage. 107
Police 129
Population 5
Postes et télégraphes 70
Prêt du linge aux malades indigents 224
Produit des quatre contributions directes 61
Produit de la distribution d'eau 113
Promenades et Jardins publics. 86-420
Propriétés communales 79
Propriétés productives de revenus 90

Pages

R

Raffinerie de salpêtre 74
Recensement des animaux de trait pour l'armée 45
Recensement des voitures pour l'armée 46
Réceptions de M. le Maire et de MM. les Adjoints. 31
Récompenses accordées au personnel enseignant à l'Exposition Universelle de 1878. 496
Récompenses décernées à l'Industrie lilloise à l'Exposition Universelle de 1878 . . 497
Réquisitions militaires 44
Revenus divers 120
Révision des listes électorales 18

S

Salaires industriels dans la ville de Lille 480
Salpêtre 74
Salubrité, Hygiène. 158
Salles d'asile. 255
Sapeurs-Pompiers 136
Sécurité 129
Serres municipales 86
Services administratifs 34-38
Service militaire 40
Services publics 79
Situation financière 128
Saint-François-Régis (Société) 234
Société de charité maternelle 209
Sociétés de secours mutuels 245
Société du prêt du linge aux malades indigents 224
Sourds-Muets et Aveugles. 216
Spectacles publics 412
Squares, jardins, serres et promenades 86
Statistique alimentaire. — Etat des consommations en 1878. 463
Sûreté, Sécurité. 129

Pages

T

Tabacs 76
Tableau comparatif de la quotité des impôts payés par la Ville 73
Taxes diverses 119
Taxes municipales et revenus divers 99
Taxe municipale sur les chiens 101
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes 62
Télégraphes 70
Théâtre municipal 412
Terrains à vendre 92
Timbre 64
Tramways 426
Id. Mouvement des voyageurs du 7 Juin 1874 au 31 Décembre 1878. . . 467
Tribunal de simple police 134

V

Vaccine. 171
Valeurs mobilières 97
Vieillards indigents 231
Voies publiques 419
Voirie 106
Voirie urbaine 419
Voitures réquisitionnées pour l'armée 47

Imprimerie Castiaux, Lille 502,79.10.500